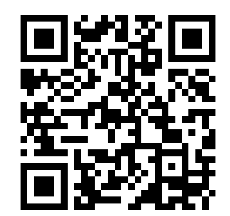
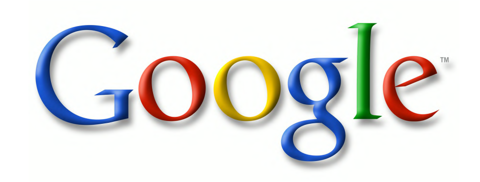






L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

1877



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1877.

AMIENS, TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL, RUE DES RABUISSONS, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE

1877



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

INDICATION DES PLANCHES.

Pages.

Bénitier de Bouillancourt (*ancienne mesure en pierre*) 178

Plan de Metz assiégé par Charles V. 270

43e Année. Janvier-Février 1877. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LA VIE D'UN CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS

DANS LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

ÉTUDE SUR L'HISTOIRE DE CE PARLEMENT

PENDANT LE MÊME SIÈCLE.

Ancuue époque de l'histoire du Parlement de Paris ne lui a été plus funeste que le dix-huitième siècle. En effet, depuis l'année 1720 jusqu'à 1787, le Parlement de Paris a subi plusieurs fois les rigueurs de l'exil (1) ; il a été remplacé, au mois de janvier 1771, par le Conseil du Roi, et, au mois d'avril suivant, par un nouveau corps judiciaire qu'on avait surnommé *le Parlement Maupeou*. L'édit réparateur de Louis XVI, du 22 octobre 1774, l'a rétabli dans ses fonctions après plus de trois années d'interruption ; mais, pendant le même siècle, l'Assemblée Constituante, par deux décrets des 16 août et 7 septembre 1790, l'a entièrement supprimé.

Dans les graves circonstances où le Parlement de Paris reçut du

(1) Le Parlement de Paris a été exilé : 1° Le 21 juillet 1720, à Pontoise. 2° Dans l'année 1753, à Pontoise, à Soissons, et à Bourges. 3° Le 15 août 1787, à Troyes. 4° Les membres du Parlement, remplacé, en 1771, par un nouveau corps judiciaire, ont été personnellement exilés dans des lieux différents.

Roi de France l'ordre de suspendre le cours de la justice, les membres de cette illustre Compagnie furent privés du droit d'exercer leurs charges. En outre, la plupart d'entr'eux furent individuellement obligés d'abandonner leur domicile et de se retirer dans les villes que le gouvernement leur avait désignées. Rien ne put ébranler la fermeté de leur caractère et de leur attitude. Parmi les magistrats qui ont supporté les douleurs de leur exil avec une noble résignation, il nous est doux de citer l'abbé Nigon de Berty, conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris, dont la vie et les œuvres seront le principal objet de cette étude historique :

Le 27 mars 1702, au commencement du XVIIIe siècle, M. Simon Nigon de Berty est né à Paris. Son pére, avocat au Parlement et aux Conseils du Roi, voulut diriger lui-même son éducation ; il pensa, comme ses aïeux, que la meilleure manière de lui témoigner son affection était de lui donner des principes religieux et une solide instruction ; mais sa mort prématurée, en 1719, ne lui permit pas de jouir des brillants succès de son fils.

Lorsque M. Simon Nigon de Berty eut le malheur de perdre un guide si éclairé, il n'avait pas encore accompli sa dix-huitième année ; sa piété le détermina à suivre sa vocation pour le sacerdoce ; il entra au séminaire de Saint-Magloire qui était alors le séminaire du diocèse de Paris, dont il fut l'un des élèves les plus distingués ; il prit ensuite des grades dans la maison et société de Sorbonne. Ses professeurs, ayant reconnu son aptitude pour la science des lois ecclésiastiques, l'autorisèrent à porter le bonnet de docteur avant la fin des épreuves ordinaires, et à remplir une place de catéchiste récemment créée dans la paroisse Saint-André-des-Arcs ; il passa sa thèse devant la Sorbonne le 7 février 1729, et fut reçu docteur en théologie.

Dans le mois de juillet 1730, sur la proposition du Cardinal de Fleury, Louis XV lui conféra le canonicat et le bénéfice de la sacristie de l'église cathédrale d'Agde, en Languedoc, que l'évêque d'Agde lui-même n'avait pu obtenir pour l'un de ses parents ; il résida dans cette ville depuis 1732 jusqu'au mois de juin 1733, ainsi que le constatent huit lettres très-affectueuses qu'il a écrites à son frère. Malgré l'importance de ce bénéfice dont le revenu était de 2,300 livres,

M. Nigon de Berty ne put résister au désir de revenir à Paris auprès de sa mère.

Quelque temps après son retour, il fut nommé, le 4 décembre 1734, chanoine du chapitre collégial de Saint-Germain-l'Auxerrois qu'on a réuni postérieurement au chapitre de l'église métropolitaine de Paris. L'année suivante, Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, le choisit pour être le promoteur général de son diocèse. Chargé en cette qualité des fonctions du ministère public en matière de discipline ecclésiastique, l'abbé Nigon de Berty s'en acquitta avec zèle et prudence; il déploya, notamment, un talent remarquable dans la requête qu'il présenta à Mgr de Vintimille au sujet des prétendus miracles attribués à l'intercession du diacre Paris. Cette affaire, qui eut un grand retentissement, a prouvé jusqu'à quel degré d'imposture peut se porter l'esprit de parti.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, les querelles des jansénites avec les Molinistes et les jésuites, qui avaient troublé le règne de Louis XIV, devinrent plus vives que jamais. L'ouvrage, publié par Quesnel, oratorien, sous ce titre : *réflexions morales sur les actes et les épitres des apôtres*, fut condamné par la bulle *unigenitus* du pape Clément XI, en date du 8 septembre 1713. Alors le sieur François Paris, diacre, connu par son ardeur pour le jansénisme, refusa de se soumettre aux prescriptions de cette bulle; il interjeta même un appel contre elle devant le concile général et le renouvela en 1720; puis il s'enferma dans une retraite en s'imposant les plus dures pratiques de la pénitence. Après sa mort en 1727, il fut inhumé dans le cimetière de la paroisse Saint-Médard à Paris. Les jansénistes, le considérant comme un saint, lui rendirent des honneurs extraordinaires: les uns firent sur sa tombe des contorsions excentriques et parurent éprouver des convulsions qui justifièrent leur surnom de *convulsionnaires*; les autres attribuèrent hautement des cures merveilleuses et divers prodiges à l'intercession du diacre Paris. On vit avec peine 23 curés du diocèse de Paris adresser deux requêtes successives à leur archevêque pour le prier de proclamer la vérité des six premiers miracles signalés en 1728, et d'ordonner une enquête sur treize autres miracles qu'ils indiquèrent.

L'abbé Nigon de Berty fut appelé, comme promoteur général, à

émettre son avis sur ces demandes. Son réquisitoire, composé de 134 pages imprimées dans un volume devenu très rare, est un exposé clair, précis et méthodique des faits de l'affaire. D'abord le promoteur général définit, d'après les règles de la théologie, les caractères constitutifs d'un miracle ; ensuite il détermine, suivant les lois civiles, les conditions nécessaires pour que les procès-verbaux d'information puissent faire foi en justice. Après avoir établi qu'aucune loi n'avait été observée, il démontre avec une logique irrésistible la fausseté des miracles inventés par les partisans fanatiques du diacre Paris ; il démasque, surtout, la prétendue guérison du sieur Jean Nivet, sourd et muet de naissance, en rappelant que l'archevêque de Paris l'avait fait comparaître devant lui le 25 mai 1733, et s'était assuré par lui-même et par les dépositions de six témoins que ce malheureux infirme n'avait jamais recouvré ni l'ouie ni la parole.

Conformément aux conclusions fortement motivées de l'abbé Nigon de Berty, Mgr de Vintimille, par son ordonnance archiépiscopale du 8 novembre 1735, déclara les procès-verbaux, dressés en 1728, informes et sans autorité, et les miracles dont il avait été informé, témérairement publiés, destitués de preuves, et indignes de toute créance. En conséquence il défendit de les publier à l'avenir.

L'énergie, que M. Nigon de Berty montra dans cette déplorable affaire, lui attira les haines et les calomnies des jansénistes qui l'insultèrent dans leurs écrits en défigurant son nom de famille ; mais leurs outrages ne purent le détourner de l'accomplissement de ses devoirs. Du reste, dans toutes les questions religieuses, il demeura fidèle aux doctrines de l'Église catholique et complètement soumis à l'autorité du Souverain Pontife. Il en prit partout la défense, particulièrement en 1741 et 1742, dans les assemblées orageuses qui eurent lieu en Sorbonne.

Une nouvelle carrière s'ouvrit devant lui à l'âge de 43 ans ; il fut admis, le 2 avril 1745, au nombre des conseillers au Parlement de Paris, et installé, le cinq du même mois, comme membre de la chambre des enquêtes ; il passa plus tard à la grand'chambre, ou première chambre de ce Parlement, dont il fit partie pendant 29 années. Depuis cette époque, il exerça simultanément avec une régularité exemplaire les fonctions de conseiller et celles de chanoine de l'église métropolitaine de Paris.

Le roi Louis XV, voulant récompenser les services et le mérite de l'abbé Nigon de Berty, lui accorda par lettres-patentes du 24 septembre 1746 le prieuré de Notre-Dame et de Saint-Blaise de la Cleraye dans l'ile de Rhé, et la jouissance des revenus de ce prieuré.

Lorsqu'il entra dans la magistrature, le Parlement de Paris ne se maintenait plus dans les limites de ses attributions judiciaires; le désir d'augmenter ses pouvoirs l'excitait à empiéter sur le domaine de la politique, dont le contact fut toujours funeste à la justice. Profitant du droit, qui lui avait été octroyé en 1715, de faire des remontrances avant l'enregistrement des édits, le Parlement adressait au Roi de fréquentes réprésentations sur les lois proposées et s'opposait à leur promulgation; ainsi il refusa plusieurs fois d'enregistrer les édits qui élevaient les impôts ou créaient des contributions extraordinaires pour suppléer à l'insuffisance des ressources de l'État.

D'autres causes de discorde vinrent se joindre aux questions de finances : Les discussions passionnées, qui s'engagèrent sur les matières religieuses, sur les billets de confession et les refus de sacrements aux personnes qui n'avaient point adhéré à la bulle *unigenitus* du pape Clément XI, divisèrent les Français en deux camps adverses. Le Parlement de Paris commit la faute de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques; il prescrivit même des mesures rigoureuses contre plusieurs membres du clergé. Vainement Louis XV lui fit remettre, le 22 février 1753, des lettres-patentes pour lui enjoindre de surseoir à toutes poursuites et procédures relatives aux refus de sacrements. Le Parlement chargea une députation de ses membres de présenter au Roi des remontrances sur cette injonction. Incontinent, de nouvelles lettres-patentes en forme de jussion pour l'enregistrement des premières du 22 février lui furent envoyées le 5 mai 1753. Deux jours après, le Parlement déclara dans un arrêt du 7 mai qu'il ne pouvait obtempérer aux ordres du Roi sans manquer à son honneur. Alors les membres des chambres des enquêtes furent exilés en différentes villes du royaume. La grand'chambre resta seule au palais de justice; mais elle décréta de prise de corps plusieurs curés du diocèse de Paris; aussitôt, le onze du même mois, elle fut transférée à Pontoise.

En 1753, M. Nigon de Berty, qui était attaché à la première chambre

des enquêtes, partagea le sort de ses collègues. Deux lettres de cachet lui furent expédiées le 8 mai : la première pour lui ordonner de se rendre à Angoulême, et la seconde pour lui assigner comme lieu de résidence la ville de Vendôme plus rapprochée de Paris. Voici le texte de cette seconde lettre de cachet entièrement semblable à la première, sauf le nom de la ville :

« Mons Nigon de Berty, je vous fais cette lettre pour vous dire que » mon intention est que, dans vingt-quatre heures à compter du » moment où elle vous aura été remise, vous ayez à partir de Paris » pour vous rendre sans délai à Vendôme et y demeurer jusqu'à » nouvel ordre de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons » Nigon de Berty, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 8 mai 1753. » Signé Louis. Contresigné Le Voyer d'Argenson. »

Malgré son chagrin de se séparer de sa famille, M. Nigon de Berty s'empressa de se transporter à Vendôme. Vingt et un de ses collègues y furent exilés comme lui. Dès le 16 mai, il commença une correspondance très cordiale avec son frère, receveur général des domaines et bois de la généralité de Caen, avec son neveu et sa nièce. Dans une lettre que l'abbé de Saint-Exupéry, chanoine de Notre-Dame de Paris, lui écrivit le 29 Juin 1753, on remarque ces mots qui définissent bien son caractère : « *Avec la dose de gaieté que je vous connais, vous* » *croiriez respirer l'air natal au Japon, si vous y étiez avec trois amis* » *et douze livres.* »

Ce fut, en effet, dans la lecture et dans la société intime de quelques-uns de ses collègues qu'il chercha les consolations de sa solitude ; il a tracé lui-même son plan de conduite en ces termes extraits de sa correspondance :

« Quoique Vendôme soit assez heureusement situé, et les habitants » extrêmement polis et pleins d'attentions pour nous, cependant il y » a peu de ressources pour l'amusement ; il faut nous suffire à nous- » mêmes. On lit, on cause, on se promène, on écrit, on espère, et » c'est assez, je crois, la vie de tout exilé. — La jolie chose que » l'espérance ! Le moindre événement lui sert de nourriture et fait » passer joyeusement le temps. — Nous vivons ici sans impatience et » sans ennui ; il faut que la satisfaction d'avoir fait son devoir soit un » puissant remède contre ces maladies de l'âme. — Je vous assure

» que l'exil, loin d'amollir le courage, ne sert, au contraire, qu'à » l'enflammer. — Que prétend-t-on en prorogeant notre exil? nous » bloquer par l'ennui. Erreur! Les uns, entrainés par le goût du » cabinet, se sont fait un genre de travail qui remplit tous leurs loisirs ; » d'autres se sont familiarisés avec la désoccupation au point qu'ils » font corps avec les provinciaux à s'y méprendre ; tous se nourrissent » incessamment dans la retraite des vérités qui les y ont conduits ; » plus lumineuses à mesure qu'on y réfléchit, elles échauffent le cœur » et inspirent l'ardeur de les défendre. » (Lettres de M. Nigon de Berty datées de Vendôme les 22 mai, 19 et 29 juillet, 12 août, 18 et 23 décembre 1753, et 1er janvier 1754).

Durant son séjour à Vendôme, M. Nigon de Berty fut frappé dans ses plus chères affections. La mort lui enleva, le 10 février 1754, son frère bien aimé, le confident de toutes ses pensées; il se livrait en proie à sa douleur quand il reçut du chancelier de Lamoignon une lettre datée du 16 février et ainsi conçue : « Le Roi vous permet de » venir à Paris pour vaquer aux affaires de la succession de M. votre » frère. » Il retourna immédiatement dans la capitale et surveilla avec une sollicitude paternelle les intérêts de son neveu et de sa nièce en état de minorité ; il devint leur tuteur.

Pendant l'année 1754, le Parlement, dont la grand'chambre avait été successivement transférée à Pontoise, à Soissons, et à Bourges, fut rappelé à Paris. L'opinion publique qui s'était prononcée en sa faveur, l'impossibilité de rembourser les charges parlementaires à cause de la mauvaise situation des finances de l'État, le besoin de calmer et de rapprocher les partis, tels furent les principaux motifs de son rappel. M. Nigon de Berty fut invité par une lettre de cachet du 27 juillet 1754 à se trouver à Paris le premier septembre suivant. Le 2 de ce mois, Louis XV publia une déclaration dans le but d'imposer à ses sujets un silence absolu sur les matières religieuses ; elle fut enregistrée sans aucune observation par le parlement qui reprit ses fonctions le 4 septembre; mais les querelles des jansénistes et des jésuites ne s'apaisèrent point.

Aussi la réconciliation entre la Couronne et le Parlement ne fut pas de longue durée. En 1756, Louis XV, très-mécontent de l'arrêt du Parlement de Paris qui avait refusé d'admettre la bulle pacifique du

pape Benoit XIV concernant l'administration des sacrements, fit deux autres déclarations, les 10 et 13 décembre : l'une, pour ordonner de nouveau le silence sur les matières religieuses, et la seconde pour modifier l'organisation de ce Parlement; il y joignit un édit qui supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes; cet édit n'était point applicable à M. Nigon de Berty qui appartenait, en 1756, à la première chambre des enquêtes.

Néanmoins le Parlement ne voulut pas se soumettre aux ordres du Roi ; 180 de ses membres donnèrent leur démission ; il ne resta plus que les présidents à mortier et dix conseillers pour composer la grand'chambre ; le cours de la justice fut encore une fois suspendu. Ensuite seize démissionnaires furent exilés ; on délégua des officiers du guet pour leur porter leurs lettres de cachet, afin de leur montrer qu'on ne les regardait plus que comme de simples particuliers. Ces mesures arbitraires soulevérent dans la capitale une vive réprobation. La Cour s'en effraya et confia à M. de Bernis, ministre des affaires étrangères, la difficile mission de pacifier les esprits.

Dans ces entrefaites, un crime odieux vint terrifier tous les partis : Le 5 janvier 1757, François Damiens frappa d'un coup de couteau Louis XV à Versailles, au moment où le Roi montait en voiture pour aller à Trianon ; heureusement la blessure très-légère ne laissa point de traces. La grand'chambre du Parlement fut chargée de procéder à une information pour constater la préméditation du régicide et découvrir ses complices; après une longue instruction habilement dirigée, le Parlement condamna Damiens à la peine de mort.

Dès que sa décision fut connue, le monarque devint plus favorable au Parlement de Paris. Dans la séance solennelle du premier septembre 1757, il le rétablit dans l'exercice de ses fonctions; M. Nigon de Berty fut convoqué à cette séance par une lettre du 30 août précédent pour y entendre les intentions du Roi. En outre, Louis XV révoqua les édits qui avaient réformé l'organisation du Parlement, et autorisa les magistrats démissionnaires à reprendre leurs places.

Cependant la situation intérieure de la France fut loin de s'améliorer. La guerre, dite de *sept ans*, augmenta le déficit des finances de l'État ; il fallut établir ou prolonger divers impôts ; mais le Parlement ne crut pas devoir y donner son assentiment dans l'intérêt du peuple dont il

s'était constitué le protecteur. Les arrêts, qu'il rendit en 1761 et 1762 contre les jésuites, ranimèrent les dissensions religieuses ; il forma une union avec les douze autres parlements de la France et se concerta avec eux pour s'opposer d'un commun accord aux empiètements des ministres de la Couronne ; il encourut, pour avoir condamné sept ouvrages irréligieux, l'animadversion des philosophes devenus tout-puissants dans le XVIII[e] siècle. Enfin il évoqua le procès intenté par le Parlement de Rennes contre le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, qui avait fait arrêter et mettre en prison le procureur général Lachalotais, parce que cette affaire concernait un duc et pair.

De tous les actes importants du Parlement de Paris, celui dont la Cour et les ministres ont été le plus profondément irrités, fut l'arrêt qui déclara le duc d'Aiguillon prévenu de faits entachant son honneur et le suspendit des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement. En 1770, le chancelier Maupeou, soutenu par M[me] du Barry qui exerça sur l'esprit de Louis XV une influence si nuisible à la France, résolut de détruire le Parlement de Paris et de lui substituer un corps exclusivement judiciaire ; il employa les moyens les plus perfides pour le provoquer à une résistance éclatante. D'après ses conseils, le Roi, par un édit du mois de décembre 1770, défendit à tous les parlements :

1° de se servir des termes d'unité, d'indivisibilité, de classes et autres synonymes pour signifier et désigner que tous ensemble ne composent qu'un seul et même parlement divisé en plusieurs classes ;

2° de cesser le service de la justice et de donner des démissions collectives ;

3° de prendre aucuns arrêtés qui puissent empêcher, troubler et retarder l'exécution des ordonnances et déclarations du Roi, le tout sous peine de perte et privation de leurs emplois, et d'être poursuivis et punis pour désobéissance à ses ordres.

Le préambule, placé en tête de cet édit, contenait l'exposé sévère des reproches que le gouvernement adressait aux parlements ; c'était un véritable acte d'accusation !

Les membres du Parlement de Paris refusèrent, à l'unanimité, l'enregistrement de l'édit du mois de décembre 1770, ainsi que le chancelier Maupeou l'avait prévu ; ils s'écrièrent tous ensemble : « Suspendons notre service : Nous qui punissons les crimes, on nous

» traite en criminels. La constitution du royaume est violée. fidèles » aux lois de la monarchie, nous ne devons être ni les organes ni les » jouets des volontés despotiques. » Ce fut inutilement qu'on leur envoya cinq lettres de jussion pour leur commander de continuer leurs fonctions. « Révoquez, répondirent les magistrats, un édit qui attaque » notre honneur et les droits de la Nation, ou nous ne remonterons » plus sur des sièges avilis. »

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, deux mousquetaires vinrent, au nom du Roi, notifier aux membres du Parlement un ordre écrit de reprendre le service de la justice, et les sommer de répondre en signant *oui* ou *non*. Les réponses du plus grand nombre furent négatives; quarante seulement firent une réponse affirmative; mais le lendemain, en arrivant au palais de justice, ils rétractèrent le *oui* qu'ils avaient signé pendant la nuit.

Le 20 janvier 1771, sur la demande du chancelier Maupeou, le Conseil du Roi déclara par un arrêt tous les offices du Parlement de Paris acquis et confisqués, défendit à chacun de ses membres de remplir ses fonctions et de prendre même la qualité de membre de ce parlement.

Le 22 janvier, cet arrêt du Conseil du Roi fut signifié par un huissier, nommé Desesne, à M. Nigon de Berty. Le même jour on lui remit une lettre de cachet ainsi formulée : « Mons Nigon de Berty, je » vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir, dans le jour, de » ma bonne ville de Paris sans recevoir ni aller chez personne, et de » vous rendre sans délai à Prémery-en-Nivernais pour y demeurer » jusqu'à nouvel ordre de ma part, sans en pouvoir sortir, à peine de » désobéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons Nigon de » Berty, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 22 janvier 1771 ; » Signé Louis. Contresigné Phelypeaux. » Dans la même journée, des mousquetaires apportèrent aux autres membres du Parlement de pareilles lettres de cachet qui les exilaient dans diverses localités.

M. Nigon de Berty n'hésita point à s'éloigner de Paris; il s'arrêta quelques instants dans la maison de campagne qu'il possédait à Thiais près de Choisy-le-Roi. Le 24 janvier, avant de quitter sa propriété, il écrivit à M. le président d'Ormesson cette dépêche qui atteste l'élévation de ses sentiments :

« Je pars demain matin pour le Nivernais où je vais à la recherche
» d'un village qu'on dit s'appeler Prémery. La route dans cette saison
» n'est pas agréable, et encore moins la résidence qui m'est échue ;
» mais ces pensées m'affectent peu ; je ne suis occupé que de
» l'inestimable honneur de partager avec mes confrères, et surtout
» avec vous, M. le président, une disgrâce où vous avez donné le plus
» sublime exemple de générosité. Cette noble idée voyagera avec moi
» et ne me quittera jamais ; elle agrandit déjà mon âme et la rend
» inaccessible à tout sentiment de tristesse. »

Il résulte de sa correspondance avec son neveu que M. Nigon de de Berty n'a point habité, en réalité, la petite ville de Prémery située à quatre lieues de Nevers ; il a demeuré à Nevers pendant la majeure partie des deux mois qui précédèrent le changement de son lieu d'exil. Voici le texte de la seconde lettre de cachet qui lui donna avis de sa translation à Nemours :

» Mons l'abbé Nigon, je vous fais cette lettre pour vous dire que je
» vous permets d'aller à Nemours au lieu de Prémery-en-Nivernais
» où je vous avais d'abord ordonné de vous rendre, mon intention
» étant que vous ne puissiez découcher dudit Nemours sous quelque
» prétexte que ce soit jusqu'à nouvel ordre de ma part, à peine de
» désobéissance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons l'abbé
» Nigon, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 28 mars 1771. Signé
» Louis. Contresigné Phelypeaux. » La suscription de cette lettre de cachet porte seulement ces quatre mots : *à Mons l'abbé Nigon*, sans aucune indication de sa qualité de conseiller de grand'chambre au Parlement de Paris.

A cette époque, effectivement, le Parlement n'existait plus. Les lettres-patentes du 23 janvier 1771 avaient commis les membres du Conseil du Roi pour le remplacer ; il fut dessaisi de toutes les affaires soumises à sa juridiction. C'est pourquoi, le premier février suivant, M. Phelypeaux, devenu duc de la Vrillière, adressa à M. Nigon de Berty une lettre ainsi rédigée :

« Le Roi me charge de vous marquer, Monsieur, que son intention
» est que vous fassiez remettre le plus tôt possible par votre secrétaire
» au greffe de la grand'chambre du Parlement toutes les pièces
» des procès qui vous avaient été distribués. Je vous prie de m'accuser

» la réception de cette lettre, afin que je puisse certifier à Sa Majesté » que son intention vous est connue. *On ne peut être plus parfaitement « que je le suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant servi- » teur* (1). Signé le duc de la Vrillière. » M. Nigon de Berty lui répondit sur-le-champ qu'aucun dossier ni aucun procès ne lui avaient été remis avant son départ de Paris.

Pendant près de trois mois, le Conseil du Roi rendit la justice à la place du Parlement ; mais il ne put surmonter la répugnance que son origine avait inspirée. Les avocats s'abstinrent de plaider devant lui ; on apposa des affiches injurieuses sur la porte de la salle de ses audiences qui furent souvent troublées par des incidents scandaleux ; le public, au lieu de le nommer la Cour de Parlement, l'appela *le Parlement de la Cour*.

Pour mettre un terme à un état de choses aussi contraire à la dignité de la magistrature, le chancelier Maupeou réalisa son projet de réorganiser le Parlement sur de nouvelles bases. Le 13 avril 1771, à l'instigation de ce chancelier, Louis XV tint un lit de justice où trois édits furent lus et enregistrés du très exprès commandement du Roi : Le premier proclamait la suppression de tous les offices précédemment créés pour le Parlement de Paris, et l'institution de nouveaux offices tant clercs que laïques pour composer la Cour dudit Parlement, au nombre de 75 membres divisés en trois chambres sous les noms de grand'chambre, de chambre des enquêtes, et de Tournelle. Le second édit supprimait la Cour des Aides dont les attributions avaient été dévolues aux parlements. Le troisième édit transformait le Grand Conseil dont la juridiction était transportée pour une partie au Conseil du Roi et pour l'autre partie au Parlement.

En terminant la séance de ce lit de justice, Louis XV prononça d'un ton ferme ces paroles :

« Vous venez d'entendre mes intentions ; je veux qu'on s'y conforme ; » je vous ordonne de commencer vos fonctions. Lundi, mon chancelier » ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes

---

(1) Cette formule, étrange et peu correcte, termine toutes les lettres que M. Phelypeaux, duc de la Vrillière, a adressées à M. Nigon de Berty.



» volontés, *et toutes représentations en faveur de mon ancien parle-*
» *ment* ; car je ne changerai jamais. »

Le chancelier Maupeou eut soin de voiler le but réel de ses projets sous des apparences spécieuses d'utilité publique en introduisant dans l'ordre judiciaire des réformes généralement réclamées. On se plaignait depuis longtemps de la trop grande étendue du ressort du Parlement de Paris, qui obligeait les plaideurs à faire de longs voyages et à s'imposer de fortes dépenses pour obtenir justice ; il fut créé, en 1771, six cours souveraines, sous le nom de *Conseils supérieurs*, à Lyon, Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand et Poitiers. La vénalité des charges de judicature, autorisée depuis l'année 1515 par François I[er], fut abolie.

Malgré ces améliorations incontestables, le nouveau parlement ne put réunir les sympathies des Parisiens. D'innombrables libelles, des pamphlets en prose et en vers furent lancés contre lui et contre le chancelier qui l'avait institué. On tourna en ridicule ce parlement en le surnommant *le Parlement Maupeou*. Les mémoires satyriques de Beaumarchais, dont on vendit des milliers d'exemplaires, lui portèrent des coups mortels ; et, dans une requête qu'il lui présenta, Beaumarchais ne craignit pas de faire l'éloge de l'ancien Parlement en ces termes significatifs : « Le procès monstrueux, qui m'amène aux pieds
» de la Cour, date de l'évènement *qui priva si douloureusement la*
» *France de ses vrais magistrats*. »

Ainsi se conservèrent fidèlement le souvenir de l'ancien Parlement de Paris et l'espoir de son rétablissement. Pourtant le chancelier Maupeou ne négligea rien pour l'anéantir ; il eut recours à toutes les ruses pour déterminer les anciens magistrats à demander la liquidation du prix de leurs charges. Sur 175 membres de cette compagnie, 33 seulement y consentirent en 1771 ; M. Nigon de Berty, malgré les plus instantes sollicitations, persista dans son refus ; il a noblement expliqué sa conduite sur ce point à M. le président Joly de Fleury dans la lettre suivante du 13 juillet 1772 :

» Tous les coups d'autorité ont été frappés à la fois sur le Parle-
» ment : proscription, confiscation, extinction, suppression ; mais
» aucun n'a pu délier les magistrats du serment qui les tient enchaînés
» à leur devoir. Aussi restent-ils inébranlables dans leur résolution.

» Les exils mêmes ne servent qu'à lui donner plus d'éclat et plus de
» force. On leur dit aujourd'hui : Venez apporter la démission de vos
» offices et l'on adoucira votre sort. Peut-on croire que dans des
» cœurs français, dans des magistrats vertueux, des motifs humains et
» purement personnels l'emporteront sur la raison du devoir et de
l'honneur ? »

Pour occuper agréablement ses loisirs dans la ville de Nemours, M. Nigon de Berty entretint des relations fréquentes par la poste avec ses confrères et ses amis, et principalement avec son neveu, M. Maximilien Nigon de Berty, Conseiller Secrétaire du Roi, receveur général des domaines et bois de la généralité de Caen. On retrouve dans sa correspondance, recueillie par sa famille et formant plusieurs volumes, l'esprit droit et modéré, la philosophie chrétienne, l'imagination poétique qui distinguent divers écrits de sa composition qu'il n'a point publiés.

L'œuvre la plus importante qu'il ait laissée est intitulée : *Remarques sur l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury*. Dans ce travail qui remplit 258 pages manuscrites, M. Nigon de Berty a plusieurs fois combattu les opinions de l'abbé Fleury sur l'Église, les Conciles, les papes, la grâce, et les sacrements. Ses observations, appuyées sur des textes et des documents authentiques, sont convaincantes ; il les a terminées par ces mots qui résument les principes de sa foi catholique :

« *Tout à l'honneur de Jésus, Marie et Joseph, dans une parfaite*
» *soumission au Saint-Siège.* »

En outre, il a traité des sujets d'une nature très différente, savoir : la pragmatique sanction, le droit civil, le droit canonique, l'analyse critique des pensées de Pascal, les règnes de Charles VII et de Louis XI, la peinture, la musique, les académies, etc. il eut souvent l'occasion d'exprimer par écrit ses idées sur la politique ; nous nous bornerons à rapporter ici quelques-unes de ses réflexions qui, dans tous les temps, seront justes : « Dans un État, les divisions intérieures sont toujours
» plus funestes que les guerres les plus opiniâtres contre des voisins.

» Il est une vérité constante, c'est qu'il n'y a d'absolu et de sacré
» que le pouvoir des lois ; tout ce qui s'en éloigne ne peut être que
» arbitraire.

» On doit toujours appréhender de se laisser aller aux mouvements

» de l'esprit de corps. Les hommes emportés par l'amour-propre, » aveuglés par les préjugés, vont ordinairement au-delà des bornes » et des points fixes. Il semble qu'ils ne sauraient se reposer au vrai » centre, *au juste milieu où la vérité fait toujours sa résidence* » *immuable.* »

Ah ! si cette sage maxime de modération avait été constamment pratiquée dans notre pays depuis 1789, nous n'aurions pas à déplorer les révolutions et les malheurs publics que nous ont causés les excès des partis extrêmes !....,

La littérature, que M. Nigon de Berty avait utilement cultivée dans sa jeunesse, fut sa consolation dans l'exil. Peu de temps après son arrivée à Nemours, il écrivit à son neveu qu'elle était *l'aliment de son âme.* La poésie, surtout, charmait son imagination ; il a composé plusieurs pièces de vers ; nous en citerons seulement deux qui se rattachent à l'histoire du Parlement de Paris.

La première, datée du 24 janvier 1773, est adressée à M. Perrot, jeune conseiller à ce Parlement, qui venait de se marier :

« Si je savais toucher la lyre enchanteresse
« Du célèbre Rousseau, je chanterais en vers
» L'exemple de courage et de rare sagessse
» Que donne, dans des jours scandaleux et pervers,
» Un jeune magistrat vertueux par nature.
« A peine sur les lys venait-il de s'asseoir,
» On ose le tenter de se rendre parjure.
» La fortune, Plutus sont pour lui sans pouvoir.
» Il rit de leurs efforts ; son âme noble et pure
» Ne connaît et n'entend que la voix du devoir.
» L'injustice en frémit, le force à la retraite,
» L'oblige d'babiter un champêtre manoir.
» Il y va d'un pas ferme, et rien ne l'inquiète.
» Sa vertu l'accompagne, embellit son séjour,
» Le transforme en un temple, où l'innocence apprête
» Les vrais plaisirs du sage, inconnus à la Cour.
» Là, des mains de Thémis il prend une couronne
» Qu'à son âge on reçoit plus souvent de l'amour.
» Aux yeux d'un mortel que la gloire aiguillonne
» Est-il un plus beau jour !

Le second morceau de poésie, dédié à M. de Favières, Conseiller au Parlement de Paris, auteur d'un poéme sur le printemps, est en vers latins que nous avons essayé de traduire en vers français :

» Ut vidi roseum tuum poëma
» Et quiquid charitum insidet libello
» Puri melli et elegantiarum
» Romani salis atticique pleno.
» Ut volvi semel ac semel revolvi,
» Unum mî toties tuis favere
» Visum floridulis deesse chartis
» Quod non feceris usque longiores.
» Sed quid deesse queror libello ?
» Id postquam addideris, manebit idem.
» Nam quantum addideris tuo libello,
» Manebit brevis et politus idem. »

Traduction des vers précédents.

» Cher Favières, j'ai lu l'ouvrage
» Que t'inspira le doux printemps ;
» C'est un agréable assemblage
» De grâces, d'esprit et de sens.
» Que ta pensée est poétique !
» Que tu sais bien l'orner de fleurs,
» Et, plein de goût, d'un sel attique
» Animer tes vers enchanteurs !
» J'ai souvent relu ton poéme,
» Et chaque fois que je l'ai lu
» Son défaut m'a semblé le même.
» Toujours trop court il m'a paru.
» Mais que dis-je ? plainte inutile !
» Le supplément, qu'ajouterait
» Ta muse élégante et facile,
» Trop court encore me paraitrait. »

La correspondance de M. Nigon de Berty, datée de Nemours, révèle la bonté de son cœur et la tendresse de son attachement pour sa famille ; elle ne contient aucune plainte sur sa position, aucune préoccupation de l'avenir. On ne peut lire, sans admirer sa résignation, le passage suivant de sa lettre du 25 novembre 1771 :

« Je ne suis heureusement travaillé d'aucune impatience. Dieu m'a » donné une excellente santé. La religion, l'honneur et la philosophie » sont les trois compagnes avec lesquelles je vis heureux et content; » j'espère qu'elles ne me quitteront jamais. Je vis au jour le jour sans » m'inquiéter du lendemain. Aux études et aux lectures qui font ma » principale occupation, j'ai joint des travaux manuels trés-agréables » et qui donnent au corps un exercice louable. »

Une autre fois, il explique ainsi à son neveu les causes d'un retard involontaire de l'une de ses réponses : « je me disposais, lundi, à vous » écrire quand deux paysans sont venus réclamer mon avis sur une » contestation ; il a fallu les entendre et les concilier. La charité, qui » marche à la tête des devoirs, doit, à plus forte raison, l'emporter sur » le plaisir. Cette façon de sanctifier mon loisir se présente souvent : » je fais ici consultations, traités, transactions ; j'éteins des procès » autant qu'il m'est possible. Enfin je mets ma jurisprudence au » service de celui qui la requiert. »

Ainsi M. Nigon de Berty employa d'une manière très profitable aux plaideurs pauvres le temps qu'il passa dans la ville de Nemours ; il s'y forma une société choisie parmi les hommes instruits qui l'habitaient, et quelquefois il eut la satisfaction d'y recevoir les visites de ses amis venus exprès de Paris pour le voir, notamment celles de son neveu qu'il appelait *son ami par excellence*. Tout semblait concourir à lui assurer une douce quiétude lorsqu'un grave accident mit sa vie en danger ; il fit une chûte à Nemours le 4 février 1773 et tomba frappé d'une attaque d'apoplexie et de paralysie : ses traits se contractèrent ; sa langue fut embarrassée durant plusieurs semaines. N'ayant pu obtenir sa guérison à Nemours, il se vit forcé de se faire transporter à Paris pour recourir aux soins dévoués de son médecin ordinaire, le docteur Lépine. Dès que sa santé se fut un peu améliorée, il se rendit, le 27 avril 1773, dans sa maison de campagne à Thiais ; il écrivit, le même jour, à M. le duc de la Vrillière pour lui annoncer l'intention de s'y retirer, si le Roi y consentait; mais aucune réponse ne lui fut transmise. Depuis ce moment, l'abbé Nigon de Berty résida dans sa propriété, ainsi qu'il l'a dit lui-même dans une lettre du 25 mai 1773 ; « je vis dans mon hermitage de Thiais à la faveur du silence du » ministre sur ce séjour, c'est-à-dire d'une permission tacite. »

Du reste, il tint scrupuleusement sa promesse de ne pas s'éloigner de la paroisse de Thiais et d'y demeurer dans l'obscurité. L'air pur des champs et l'exercice salutaire qu'il prenait sur le territoire de cette paroisse contribuèrent à fortifier sa santé. Un jour, le 26 décembre 1773, l'abbé Nigon de Berty se promenait, un livre à la main, sur la route qui conduit de Choisy-le-Roi à Versailles quand Louis XV vint à passer dans son carrosse ; Il ne tourna point ses regards du côté du cortège royal et continua sa lecture. Au même instant, le Roi, qui avait remarqué son costume ecclésiastique, envoya un officier des gardes du corps pour lui demander qui il était. L'abbé fit d'abord difficulté de se nommer; mais, dès qu'il sut que l'officier l'interrogeait de la part du Roi, il lui répondit en ces termes : « *Dites à sa Majesté* » *que je suis un pauvre exilé faisant des vœux pour l'État et pour* » *ceux qui le gouvernent.* »

Dans sa retraite, M. Nigon de Berty ne cessa point de prendre part aux évènements politiques. La conduite et les arrêts du nouveau Parlement fixèrent particulièrement son attention. Nonobstant les trois années révolues depuis son installation, ce parlement n'était point parvenu à conquérir la considération publique. Grâce à la puissante protection du chancelier Maupeou, il résista aux attaques incessantes de ses ennemis jusqu'à la mort de Louis XV ; mais, lorsque l'exil de ce chancelier lui enleva son principal appui, il ne tarda pas à succomber.

Louis XVI succéda à son aïeul le 10 mai 1774, à peine âgé de vingt ans. Les premiers actes de son règne prouvèrent combien il aimait le peuple et désirait diminuer les impôts. En voyant ce vertueux prince monter sur le trône, la France conçut l'espérance de recouvrer sa prospérité.

Alors une réaction générale se manifesta en faveur de l'ancien Parlement de Paris, malgré l'opposition de ses adversaires qui lui reprochaient son ambition, ses luttes contre la Couronne et le Clergé, ses usurpations des pouvoirs politiques. De leur côté, ses partisans rappelèrent les services qu'il avait rendus à la monarchie, notamment en maintenant la loi Salique (arrêt du 28 juin 1593), la persévérance de son zèle à défendre les intérêts du peuple et à réclamer des garanties ponr la liberté individuelle, l'équité et l'impartialité de ses jugements sur les procès des particuliers, la dignité et la science

de ses membres, leur vie austère et laborieuse, les noms célèbres des grands magistrats que l'ancien parlement avait produits, tels que Michel de l'Hôpital, Pierre Séguier, Christophe de Thou, Achille de Harlay, Barnabé Brisson, Mathieu Molé, Omer et Denis Talon, Jérôme Bignon, Guillaume de Lamoignon, Henri François d'Aguesseau, etc.

Après quelque temps d'indécision, Louis XVI, cédant à la pression de l'opinion publique et aux conseils de M. de Maurepas, son premier ministre, se détermina à rétablir, par son édit du 22 octobre 1774, l'ancien Parlement de Paris dans ses fonctions ; il voulut, ainsi qu'il l'a déclaré dans le préambule d'un second édit du 12 novembre suivant, *signaler son avènement à la couronne par un bienfait qui lui avait paru être le vœu général de ses sujets.*

Avant la promulgation de ces deux édits, le bruit s'etait répandu dans le public que le Parlement de Paris serait bientôt réintégré dans ses droits et ses attributions. En apprenant cette heureuse nouvelle, M. Nigon de Berty fut transporté de joie. Hélas ! l'émotion profonde, qu'il éprouva, lui fut fatale ; il mourut subitement dans sa maison à Thiais, le 18 octobre 1774, à l'âge de 72 ans. Son neveu, sa nièce, et leur fils l'entouraient au moment de son dernier soupir ; il est impossible de peindre leur consternation et leur douleur.....

Peu de jours après sa mort, on apporta à Thiais la lettre ministérielle du 21 octobre 1774 qui invitait l'abbé Nigon de Berty à se rendre à Paris pour la rentrée du Parlement. Ce fut son neveu qui accusa la réception de cette lettre dans les termes les plus touchants de reconnaissance pour le roi Louis XVI et de regrets pour le magistrat qui ne pouvait plus répondre à son appel.

En résumé, l'existence si bien remplie de M. Nigon de Berty s'est partagée entre le ministère ecclésiastique et le service de la justice ; il a dignement subi les disgrâces et les exils du Parlement dont il était l'un des membres les plus érudits. Né dans un siècle frivole, sceptique et corrompu, la gravité de son caractère, la fermeté de ses principes, et la pureté de sa vie lui ont constamment mérité l'estime publique.

Louis NIGON DE BERTY.



DE L'ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE EN FRANCE

AU XIXe SIÈCLE

(1800 — 1848)

« Il faut que la France parle. »
(M. de Rémusat, à l'*Assemblée Législative*,
Séance du 10 Janvier 1851.)

Dans l'ordre social et politique, comme dans l'ordre intellectuel et moral, la lutte est un fait inévitable, produit par la constitution de notre nature et soumis à une loi primordiale et universelle. Dirigée avec méthode, avec sagesse, et d'après le principe de la liberté, elle engendre le vrai progrès. Empêchée ou retenue dans sa marche, elle se concentre, accumule ses forces sur certains points du temps et éclate en révolutions. Abandonnée sans frein à toutes les fureurs de sa passion, c'est l'anarchie en permanence. Or, pour engendrer le vrai progrès et éviter les bouleversements, il faut que les besoins de la société et de ses membres se fassent connaître, qu'ils se groupent, se concertent et demandent finalement à être librement discutés. Ainsi, l'éloquence est la condition de la liberté, qui, à son tour, est indispensable à l'expansion de la parole publique.

La liberté, qu'on a si justement proclamée la plus noble de nos facultés, — la parole, si fastueusement appelée le plus beau don du ciel et la plus grande puissance de la terre, n'apparaissent-elles pas surtout comme les deux éléments propres à l'éloquence politique ou parlementaire ?

Sans doute, rien ne saurait être mis au-dessus de l'éloquence de la Chaire, dont la liberté n'a d'autre limite que la mission de ceux qui l'exercent, c'est-à-dire la parole de Celui qui les a envoyés dans l'univers entier pour l'évangéliser et le pacifier dans la vertu. Elle est belle, la mission de ces orateurs sacrés, qui entretiennent les hommes des plus hauts mystères, leur enseignent des règles parfaites, les appellent au bonheur de la Foi, leur expliquent les mérites de la douleur et leur apprennent les joies de la résignation, en leur entr'ouvrant le portique des espérances éternelles. Elle est belle enfin, lorsque, par un heureux privilége et une grâce particulière, le ministre de la parole évangélique, enchaîné par la tyrannie, se montre plus fort que cette tyrannie elle-même, en versant son sang pour sa Foi au nom de la liberté des enfants de Dieu!

Elle est grande aussi dans le Barreau, l'utilité que les défenseurs des droits méconnus ou contestés retirent de ce principe sacré de la liberté, sauvegarde de la défense des accusés et de la discussion de tous les droits : que seraient, sans la liberté, ces profondes émotions produites par la parole de l'avocat, ces impétueux élans, ces inépuisables éclairs, ces éclatants triomphes?

Mais, à côté de la Chaire, et au-dessus du Barreau, s'élève la Tribune, où s'agitent les intérêts présents des peuples, se discutent leurs lois, se décident leurs entreprises; où s'examinent les desseins des autres Etats; où se débattent les systèmes sociaux; où s'interrogent les gouvernements et se décerne l'autorité publique; où s'entre-choquent les plus fermes intelligences et se mesurent les plus hauts talents. Ici, l'art de la parole ne se contente pas, pour ressorts, de la dialectique, du style, de la pensée même. Il lui faut une foi sincère, une noble cause, ce que les maîtres de l'antiquité ont trop vaguement appelé la vertu. Alors l'artiste disparaît, le penseur se transforme. L'homme se montre, l'homme public, qui aura sa part des fautes, mais qui ne se laissera pas gouverner au vent de la fortune.

Quelle que soit la solution donnée à l'éternelle question de l'alliance entre la littérature et la liberté, on ne peut refuser d'admettre que celle-ci ne soit l'élément générateur et le principe vital de l'éloquence parlementaire. D'autre part, la volonté des nations, dans les pays libres, décidant de leur destinée politique, les hommes sont amenés à

rechercher et à acquérir au plus haut degré les moyens d'influer sur cette volonté ; or, le premier de tous, n'est-ce pas l'éloquence? La solide éloquence, celle qui éclaire une nation dans sa marche, sans l'éblouir par des sophismes ou l'aveugler par des passions, a donc pour condition nécessaire la liberté.

Dans les Etats où la liberté politique n'existe point, l'éloquence est une faculté qui demeure sans se développer, c'est un organe qui s'atrophie. Tels furent dans l'antiquité les royaumes de l'Inde et de la Perse ; telle est la Russie chez les modernes. Dans tous ces Etats, l'autorité monarchique réunissant tous les pouvoirs sociaux, c'est dans l'âme du prince que se concentre la liberté, c'est cette âme seule qui est le théâtre des luttes dont l'issue décide du sort des nations. Les réflexions qui s'y produisent sous la pression des évènements doivent avoir souvent cette éloquence muette que fait naître en chacun de nous le besoin de nous décider dans les graves circonstances de la vie ; mais cette éloquence mystérieuse, ne se produisant pas au dehors, ne s'exprima jamais par un discours en forme et n'a pu engendrer un art. Là où le monarque est tout à lui seul, les peuples ne parlent pas ; car on ne peut appeler discours les cris plaintifs qu'ils élèvent de temps en temps vers leurs maîtres pour les implorer ou pour les maudire. En réalité, ces empires et ces royaumes de l'Orient, dont les temps modernes nous ont plus d'une fois reflété l'image, furent des empires silencieux, dont les peuples sont morts comme ils ont vécu, sans faire de bruit dans le monde et sans laisser d'eux aucun souvenir. Ces peuples marchaient devant eux sous la conduite prudente ou insensée de leurs monarques, pareils à ces troupeaux que les pasteurs des montagnes mènent dans les vertes prairies ou sur le penchant des abîmes.

Nous n'appellerons pas l'histoire en témoignage de ces faits. Chez le peuple athénien, durant la période de sa liberté, l'éloquence fut partout, au Sénat, au Pnyx, dans les tribunaux, à l'armée, au théâtre, dans les fêtes et les cérémonies publiques. Périclès ne gouverna trente ans que par la parole. Mais que l'on compare son attitude calme et noble avec les avertissements douloureux de Démosthène, à un intervalle d'un siècle à peine ; et l'on saisira dans leur contraste poignant les deux situations où se trouva le peuple athénien, quand

il présidait librement à sa destinée, et quand son dernier orateur poussait pour lui le cri de détresse. Ce cri, qui fut le dernier, marqua l'heure où le peuple grec, mis hors de combat par les monarques Macédoniens, perdait sa liberté et se précipitait silencieux dans sa décadence.

A Rome aussi, l'éloquence dura autant que la liberté. Un jour vint où la nation tout entière abdiqua entre les mains d'un seul homme ; et dès ce moment, les orateurs ne représentèrent plus les besoins et les idées populaires, dont tous les échos étaient censés devoir se concentrer dans la pensée du prince. Comme les Athéniens, les Romains s'étaient mis hors de lutte ; les déclamateurs parurent en même temps que les tyrans ; ou plutôt, tous s'endormirent sur la foi du pilote au sein de cette mer agitée dont parle Horace ; et de ce jour commença pour eux une ère d'effrayantes révolutions dynastiques qui les conduisit aux abîmes.

Pendant que la Grèce épuisait un reste de vie dans les futilités littéraires ; pendant que Rome, dans la stupeur de l'esclavage, attendait l'enfantement des abominations dont l'Empire allait épouvanter l'histoire, — à l'Orient, dans un coin de la Judée, au milieu du silence de l'univers, un bruit s'était fait entendre, faible d'abord, contredit, méprisé, un instant étouffé dans des flots de sang, et qui paraissait aux sages et aux puissants le murmure de la plèbe et des derniers de la société. Cependant la voix grandissait, les peuples accouraient à ses accents ; bientôt elle retentit dans Rome elle-même ; elle parla du haut du trône des Césars. Le Christianisme prenait enfin possession du monde qu'il était venu affranchir, et qu'il devait, pour ainsi dire, créer une seconde fois. Le Christianisme, c'était la liberté ; il ramenait l'éloquence ! Voilà ce qui explique comment l'œuvre de Senèque le Rhéteur ne lui avait pas survécu, et comment l'éloquence, qu'il avait essayé d'implanter dans la Rome païenne et impériale, ne s'épanouit qu'après lui dans la Rome des Catacombes ou sur les lèvres des orateurs sacrés !

En soutenant, avec Cicéron et les plus grands esprits de tous les temps, que l'éloquence « a toujours donné sa plus belle fleur chez les « peuples libres, » loin de prétendre que l'éloquence soit l'élève de la licence, la compagne des troubles, l'ennemi du pouvoir et de

l'ordre, nous n'entendons parler que de la liberté amie de l'autorité, tempérée par les lois, inspirée par la morale universelle des peuples et les aspirations des consciences pures et éclairées ; non de cette tribune entourée de tant de séditions populaires, de ce chaos où le son de la parole était interrompu par le retentissement de la hache. Les factions peuvent servir au développement de l'éloquence, tant que les factieux ont besoin des hommes impartiaux, tant qu'ils se disputent entr'eux l'assentiment volontaire de la nation. Mais quand les mouvements politiques sont arrivés à ce terme où la force seule décide entre les partis, ce qu'ils y adjoignent de moyens de parole, de ressources, de discussion, perd l'éloquence et dégrade l'esprit au lieu de le développer. On l'a vu dans nos périodes révolutionnaires : le raisonnement et la discussion disparurent devant la force incalculable de l'anarchie populaire. Ajoutons, avec un de nos éminents critiques, que plus l'histoire politique de cette époque est extraordinaire et pleine d'un affreux pathétique, plus l'histoire oratoire, si l'on peut parler ainsi, devient stérile, monotone, étrangère aux véritables inspirations du génie. Comment pourrait-il en être autrement? les hommes qui dominent alors par la parole sont montés sur des ruines, et cette sanglante tribune elle-même devient l'escalier de l'échafaud.... Peut-on n'être pas surpris, après cela, d'entendre Montaigne nous dire que l'éloquence est « un outil inventé pour manier une tourbe » ou une commune déréglée, et qui ne s'emploie qu'aux Etats » malades? » Ne nous lassons point de le répéter : l'instinct de la liberté étant naturel à l'homme, l'éloquence est, par suite, un besoin de l'homme social. Et si, en effet, l'on réfléchit un moment sur tout ce qu'il faut faire pour l'étouffer, l'on verra qu'il en est d'elle comme de la lumière, comme de la liberté, comme de tous les grands développements de l'esprit humain.

Ont-ils été plus justes, ces pessimistes qui ont considéré l'éloquence parlementaire comme nuisible au repos, à la liberté même d'un pays? Il est malheureusement trop vrai que si la parole calme et guérit, elle blesse et agite parfois : c'est tout ensemble un mal et un remède. L'apologie du vieil Esope est toujours vrai : la langue est, si l'on veut, la pire des choses ; mais elle est aussi la meilleure. Des abus inévitables sont-ils un motif suffisant pour désavouer et proscrire ce

magnifique don du ciel ? La philosophie oserait-elle désavouer la pensée humaine à cause de ses inévitables égarements ? et une politique juste et pacifique pourrait-elle aller jusqu'à désavouer la gloire des armes, pour les fautes et les périls de l'esprit de conquête ?.... De même, parce qu'il s'est rencontré des hommes pour soutenir violemment de très-injustes causes, on ne saurait vouloir empêcher des esprits droits et ardents pour le bien d'appeler les nobles sentiments au secours des idées justes.

Nous donnerions volontiers raison à ces esprits inquiets qui ne cessent de déclamer contre l'éloquence, si tous les hommes pouvaient se décider dans le calme de la retraite par le seul sentiment de la vertu. Mais la plupart, surtout s'il faut du courage pour accomplir un devoir, ne se confient en leurs forces que lorsque leur âme est émue, et n'oublient leurs intérêts que quand leur sang est agité. Telle est précisément la mission, et telle est l'utilité des assemblées politiques, qui peuvent ainsi aspirer à avoir le courage et les vertus de l'homme le plus distingué qui est dans leur sein. Ce n'est que par l'éloquence, a dit M[me] de Staël dans des termes un peu exclusifs, « ce n'est que par » l'éloquence que les vertus d'un seul deviennent communes à tous ceux » qui l'entourent. » — Malheureusement la parole de l'orateur ne se trouve pas toujours en rapport avec sa vie, et ses exemples ne viennent pas confirmer ses conseils. — Qu'un besoin nouveau, qu'un mouvement spontané d'idées se produise au sein d'un peuple libre : d'individuel qu'il a été d'abord, il s'étend peu à peu à plusieurs personnes ; et, s'il a en lui quelque cause réelle et générale de se produire, il gagne toute une partie du peuple ou de l'assemblée qui le représente. Le premier homme qui le ressent l'exprime faiblement d'abord et comme une chose de sa vie privée ; mais à mesure qu'il s'étend, l'expression en devient plus forte et plus générale, elle s'impose aux esprits, elle soumet les consciences : un jour vient où elle retentit dans l'assemblée et demande à prendre force de loi. Celui qui la porte alors devant l'assemblée, c'est l'orateur. L'essence d'un tel homme est de ressentir fortement et de savoir énoncer, sous sa forme la plus intelligible pour les esprits, ce que ressent le groupe de citoyens dont il est l'organe. Il n'arrive jamais à la tribune avec une idée qui lui soit personnelle, parce qu'il n'ignore pas que cette

pensée tout individuelle ne trouverait dans le peuple aucun écho. Au contraire, il est lui-même l'écho d'une pensée répandue parmi le peuple, et dont il n'a pu devenir l'organe que parce qu'il a été, lui aussi, conquis par elle et qu'il en est maintenant possédé.

Dans ces conditions, nous ne nous dissimulons point que l'orateur politique, entraîné par des volontés enthousiastes ou menaçantes, pourra parfois, souvent à son insu, servir d'instrument à des passions coupables ou aveugles. Et cependant, les récriminations, les personnalités, la vengeance, la fureur, ne constituent pas la passion oratoire. Il est une éloquence, « la plus heureuse de toutes, dit Cicéron, où » la force de la discussion est tempérée par la douceur de celui qui » parle, et cette douceur fortifiée par la gravité et la vigueur de ses » raisons. » Elle a toutes les qualités du discours politique, le mouvement, la force, la précision, l'abondance : elle a tout, moins la passion. La passion ! que doit-ce être autre chose, pour l'orateur des assemblées, que l'ardeur d'un esprit généreux pour la vérité et la justice, un goût passionné pour les principes, un vif désir d'en convaincre les autres pour leur propre dignité et pour l'honneur de la raison? dans l'orateur, homme de bien avant d'être orateur, la passion ne sera jamais que la raison émue.

Tel est l'idéal que nous nous sommes fait de l'éloquence de la tribune ; tel devrait être, pensons-nous, chez tous les peuples libres et policés, son grand, son vrai caractère. Hélas ! sous quelle zone et dans quelle assemblée fut-elle ainsi comprise, ainsi pratiquée? Est-ce chez les anciens, parmi lesquels nous voyons les deux écoles d'Epicure et de Zénon également impuissantes à relever ou à soutenir l'éloquence, parce que le cœur en est le foyer comme il est le foyer des fortes pensées? Non : le stoïcisme lui-même, très-habile dans la discussion, recélait un principe de faiblesse qui mettait obstacle à ses progrès et limitait son action. Préoccupé de l'homme seul et de la vie présente, sans solution précise sur le problème de nos destinées futures, et silencieux sur le rôle terrestre de la divinité qu'il confondait avec une fatalité aveugle et impuissante, il négligeait le sentiment religieux, alors plus capable que les autres d'agir sur les multitudes. Incapables de communiquer des émotions qu'ils ne se permettaient point à eux-mêmes, les orateurs anciens flattaient les oreilles de leurs

auditeurs par des sons mélodieux et amusaient leur imagination par des figures. Les luttes du forum étaient un spectacle, comme les jeux du théâtre.

Est-ce chez les modernes ? l'éloquence y a quitté la chlamyde et la toge antiques ; son éclat s'est assombri au contact des questions qu'elle a embrassées. Elle est trop souvent descendue de son piédestal pour devenir une arme, un calcul, un moyen ; et l'on a pu dire que si la logique, qui a bien aussi ses séductions et ses sophismes, a plus d'empire sur nos assemblées, c'est qu'on se tient moins en garde contre elle.

Quoiqu'il en soit, lorsque la société, plus ou moins gouvernée par la tribune et agitée par elle, est cependant régulière et forte, lorsqu'elle offre, comme dans notre France du dix-neuvième siècle, cette puissance morale de l'homme sur l'homme, sans que la force matérielle et brutale vienne intervertir l'action de la pensée, alors l'étude des monuments de l'éloquence est instructive et féconde : elle est l'histoire même ; elle en est du moins la plus belle partie. Cette condition se retrouve surtout en Angleterre. Protégés par leurs vaisseaux, par leur île, par leur liberté, contre la trop victorieuse contagion des principes de la Révolution française, les Anglais, attentifs aux bouleversements de l'Europe, présentent, dans les fortes et paisibles délibérations de leur Parlement, un des plus grands spectacles de la civilisation moderne. Ce qu'on est contraint d'admirer chez les princes de la tribune Britannique, c'est surtout la sagesse du plan, la rigueur et la précision de la méthode, la diversité des études, la profondeur des pensées philosophiques et morales, l'intelligence des affaires, les traits poignants de leurs sarcasmes, la mâle virilité de leur éloquence et l'emportement de leur indignation contre la tyrannie. Comme on sent battre sous leur poitrine un cœur de citoyen ! Comme ils sont jaloux et fiers de leur vieille Angleterre ! Sans parler du grand Chatham, plaidant au dernier siècle la cause chrétienne de l'abolition de l'esclavage ; de son fils, défendant la juste cause de l'Amérique contre les préjugés et les violences de la mère-patrie, en combattant en 1800 les propositions de paix faites à l'Angleterre par le nouveau gouvernement Français ; de Fox, son rival, s'élevant en 1803 contre la reprise des hostilités avec la France ; de l'immortel Burke, défendant

les malheureux indigènes de la Carnatique contre les vexations et l'avarice de la Compagnie des Indes ; de Daniel O'Connell, lançant aux oppresseurs de la Pologne et de l'Irlande les foudres de ses imprécations et de sa colère ; notre siècle et l'histoire ont encore inscrit dans leurs fastes glorieux Canning, dont la diction, à la fois véhémente et polie, eut tant d'influence sur la génération parlementaire de ce siècle ; lord Brougham, son rival, à l'éloquence austère et philosophique ; Grattan, à la parole ardente et généreuse ; lord Granville, dont le style mâle et nerveux traduisait les accents du plus honnête patriotisme ; Peel, un des plus souples orateurs que l'Angleterre ait jamais vus à la tête d'un parti, agissant puissamment sur les passions et les préjugés des hommes ; lord John Russell, moins souple et moins adroit que Peel son antagoniste, mais ordinairement plus énergique et plus riche en connaissances générales ; lord Stanley, dont l'éloquence foudroyante et gracieuse entraîne sans délai les sympathies de son auditoire ; lord Macaulay, sans rival dans l'exposition oratoire d'un sujet ; Gladstone, plus avocat et coloriste que politique ; enfin, lord Palmerston, généralement plus jaloux de convaincre par des arguments mâles et solides que de subjuguer par la déclamation, et d'en appeler à la raison que d'émouvoir les passions. Il faudrait certainement en nommer bien d'autres : en rappelant ici les noms de quelques-uns des plus illustres, nous avons voulu rendre hommage à un peuple voisin, qui fut, de l'aveu de tous, notre initiateur à la vie parlementaire. — Mais entrons dans notre sujet.

A vrai dire, l'histoire parlementaire en France, dans notre siècle, se sépare en deux portions inégales, mais bien distinctes, dont la Révolution de 1830 est le point culminant.

Le sensualisme du Directoire avait abaissé les cœurs et engourdi les intelligences. Heureuse d'être délivrée de l'anarchie, la France s'était faite sujette de la gloire ; elle avait oublié, dans ses triomphes, sa liberté en même temps que ses malheurs. Le présomptueux et timide abbé Syeyès avait paralysé toutes les formes de gouvernement qu'il s'était efforcé de combiner, en réunissant ingénieusement ensemble, dans le texte de la Constitution de l'an VIII, une aristocratie sans tradition, une démocratie sans élections, une monarchie sans hérédité : dernier et dérisoire produit de l'idéologie du XVIIIe siècle,

refroidie mais non éclairée par l'expérience de la Révolution. C'est au milieu de ces institutions inertes que s'installa le jeune général, ramenant à sa personne toute la vie politique de la nation. Le nouveau régime était, on peut le dire, l'expression des besoins d'une époque de transition. Il fallait du moins, en s'appuyant sur les principes inaugurés en 89, empêcher, par une énergique concentration de tous les pouvoirs entre les mains du Chef de l'Etat, le développement excessif de ces principes dénaturés en 93. De là, le rôle effacé des corps politiques ; de là, une nouvelle dictature, devenue nécessaire. La Révolution avait besoin d'un défenseur contre l'Europe conjurée : c'est dans les camps, c'est sous les drapeaux de la gloire, qu'elle l'avait cherché : c'est au vainqueur d'Arcole, au héros des Pyramides, qu'elle remettait ses arsenaux, ses armées, ses trésors, son enthousiasme, ses intérêts, ses principes et son pouvoir absolu. La main puissante du jeune général avait rassemblé les débris qui jonchaient la terre. L'indépendance, qui est la vie des nations, l'indépendance du peuple français fut mise hors d'atteinte ; mais un silence injurieux avait été imposé à la tribune dès le 18 brumaire, et l'éloquence s'était réfugiée sous les drapeaux : c'est de là que partaient ces puissantes expressions, ce langage de l'héroïsme, qui enlevait les masses comme un seul homme, renversait les empires et semblait prononcer les irrévocables arrêts du destin.

Ce n'est pas tout. La presse, qui n'est que la tribune agrandie, ne devait pas être plus favorisée. Le premier Consul, aidé par la police, n'eut aucune peine à mettre la main sur les journaux. Il résolut de les faire taire par la menace de la censure, ou même de la confiscation, quand ils ne parlaient pas à son gré. Dès lors, il fut assuré de ne plus entendre dans toute la France d'autre bruit que l'écho de sa voix. Dans l'abolition de tout vote libre et le silence de toute voix libre, la police était le seul organe par où pût monter jusqu'au Chef de l'Etat la connaissance de l'opinion publique et la pensée de la nation. Ainsi, en dernière analyse, le même homme qui seul agissait, seul aussi parlait en France. N'était-il pas, comme il s'en vantait lui-même, l'unique représentant du peuple entier?....

Le règne des orateurs politiques était passé. Un Sénat docile et enchaîné, un Corps législatif muet, ne promettaient pas de grands

jours pour l'éloquence. Hormis dans le Tribunat, qui semblait officiellement constitué pour être en rivalité avec le Conseil d'Etat et en opposition contre les projets du gouvernement, aucune résistance ne semblait plus à craindre. Tel était le mécanisme constitutionnel où aboutissait l'expérience de onze années d'un gouvernement représentatif. L'institution du Tribunat était le dernier reste de la liberté de discussion; car Syeyès avait imaginé de lui donner la parole pour attribution exclusive. Cette assemblée semblait ainsi destinée à l'opposition, et ses premiers membres furent choisis avec l'intention, bientôt suivie d'amers regrets, de donner place aux esprits actifs, remuants et amoureux de renommée : Chénier, Andrieux, Daunou, Say, Ginguené, Thibaut..... Mais il en est un qui domina cette assemblée : ce fut Benjamin Constant. Au lieu de consentir à discuter en famille dans le cabinet du Premier Consul, il s'élevait avec vigueur, en face de la grande épée de Bonaparte, qui, depuis le 18 brumaire, planait comme une menace sur les assemblées législatives, contre un projet de loi destiné à mutiler des discussions qui n'eussent été que trop souvent sans résultat, accusant ainsi le Pouvoir de s'effaroucher de quelques paroles qui, malheureusement, vu l'état de la France, auraient été se perdre vainement dans les airs.... Mais quel rôle, pour un homme d'action et de parole, que celui de tribun, et de tribun éloquent, dans un état où le Pouvoir exécutif avait seul le droit de proposer les lois et d'agir, et où ce Pouvoir était concentré dans une main toute-puissante! Aussi, l'intrépide orateur ne tarda-t-il pas à être exilé. — N'oublions pas Carnot, qui combattit avec courage et dignité, dans le sein du Tribunat, l'établissement d'une dictature glorieuse, mais mortelle à la liberté.

Le temps du vrai gouvernement représentatif n'était pas venu : les opposants n'en avaient pas plus les principes et les mœurs que le gouvernement lui-même, ainsi que l'a finement observé l'illustre historien du Consulat. On déclamait souvent sur des choses irréprochables ou de peu d'importance, et on laissait passer inaperçues d'impardonnables infractions aux règles de la justice. Du reste, les stériles agitations de quelques opposants, méconnaissant le mouvement général des esprits et les besoins du temps, faisaient peu de sensation : le public était tout entier au spectacle des travaux immenses qui

avaient procuré à la France la victoire et la paix continentale, et qui devaient lui procurer bientôt la paix maritime. On ne songeait pas assez que ce qui élève le cœur des peuples, ce sont surtout ces priviléges politiques capables de leur faire préférer aux commodes agréments du bien-être matériel les mâles jouissances de la liberté. Aussi, à mesure que nous approchons de l'ère impériale, nous rappelons-nous tristement la parole de Sénèque le Rhéteur : *L'Eloquence avait perdu son plus beau prix,* c'est-à-dire qu'elle ne conduisait plus ni aux honneurs ni à la fortune.

Bientôt, Bonaparte, foulant aux pieds les constitutions républicaines, décrétait, sous la forme d'un sénatus-consulte, le gouvernement impérial, établi *sur la parole de la victoire,* suivant l'expression de Berryer. Le Corps législatif continue à nous apparaître comme un de ces simulacres d'assemblée qui servent à décorer le Pouvoir absolu, quoi que pût faire M. de Fontanes pour défendre noblement, sinon la liberté, qui depuis longtemps n'existait plus, du moins la dignité de cette assemblée, dont chaque nouveau triomphe resserrait les chaînes. Le Tribunat, dont la vive résistance importunait le maître, fut épuré, en attendant sa disparition complète. Le Sénat demeurait prosterné aux pieds du souverain, à l'exception d'un petit nombre d'esprits indépendants, dédaigneusement qualifiés du nom d'*idéologues* par l'Empereur, qui n'aimait pas plus les philosophes que les orateurs : ces idéologues s'appelaient Garat, Cabanis, Lanjuinais, de Tracy. Il n'en était pas moins beau de voir, à cette époque de faiblesse morale, quelques hommes honnêtes et courageux s'attacher aux sincères et dangereuses majestés de l'éloquence. Mais, à mesure que grandit le dominateur devant lequel tout le monde va plier, ceux qui tiennent encore la tête haute et parlent librement ont déjà quelque chose d'étrange et de trop hardi dans le silence universel. En somme, durant la période impériale, l'action de l'éloquence resta l'œuvre méritoire de quelques mâles caractères qui soutinrent à eux seuls le grand art de la parole.

Le Barreau avait à peine remplacé la Tribune politique ; et les timides enfants de l'éloquence ne pouvaient pas même retrouver au Barreau les hauteurs difficiles, le vieux sentier au milieu des chênes nourris par les vents et les pluies d'orage, qui naguère encore

conduisait à cette tribune dominatrice où Mirabeau et plusieurs autres avaient laissé l'empreinte de leur génie, et qui renvoyait de loin l'écho presque oublié de leur brillante parole..... Ah ! c'est qu'un régime militaire s'accommode mal d'une trop grande liberté de la parole et de la pensée ; et si le gouvernement impérial eût duré longtemps, peut-être que l'éloquence, réduite, comme la poésie, à célébrer des victoires, se serait tristement laissé rattacher à un char de triomphe. Mais la liberté lui assurait de plus hautes destinées.

En attendant, les esprits sérieux se retiraient dans le calme de l'étude ; car la pensée, du moins, était plus libre que la parole. Cicéron écrivait à son ami Sulpicius : « Depuis que l'art de l'élo- » quence, objet de mes études, ne trouve à s'exercer ni au Sénat, ni » au Forum, je me suis adonné tout entier à la philosophie. » C'est un peu ce que l'on vit en France au commencement de l'Empire : les bulletins de guerre et les proclamations militaires occupaient presque seuls les esprits et les dédommageaient par la gloire des hontes sanglantes de la période révolutionnaire ou des abaissements du gouvernement directorial ; la science et l'instruction étaient en crédit sans doute, mais à la condition d'être, comme dit Tacite, *instrumentum regni*.... Tout cela fit que les esprits supérieurs et dédaignant les ambitions vulgaires, se réfugièrent, comme Cicéron, dans la culture de la philosophie ou des hautes spéculations de la science : ainsi firent le vicomte de Bonald, Cabanis, Bernardin de Saint-Pierre, Monge, Lagrange, etc...

Quoi-qu'il en soit, la France, livrée au génie des conquêtes, perdait en liberté ce qu'elle gagnait en gloire ; et chaque portion de liberté retranchée était une portion d'éloquence annihilée. Le Tribunat lui-même, à un moment donné, réduit de moitié et privé de tribune, ne fut plus qu'une ombre vaine. Réduit à des critiques de mots dans des conférences privées, incommode au conseil d'Etat, dont il n'était plus que l'obscur rival, il avait une position fausse et peu digne de son titre. Le Corps législatif, ne désirant pas plus d'importance qu'il n'en avait, et nullement disposé à user de la parole si on se décidait à la lui rendre, était cependant confus de son mutisme, qui l'exposait au ridicule. On résolut donc de réunir le Tribunat au Corps législatif, remis ainsi en possession de la parole ; mais

cette parole demeura toujours à l'état de simple faculté, à peine à l'état d'espérance.

Nous avons nommé le conseil d'Etat, où quelques hommes se distinguèrent, sinon par leur énergie, du moins par leurs aptitudes. Comme il n'y avait alors d'autre lutte de tribune que celles d'un conseiller d'Etat discutant contre un député, et apportant des raisons convenues contre des objections également convenues, il suffisait, pour ces luttes arrangées à l'avance dans des conférences préparatoires, et ressemblant à celles des assemblées libres comme les manœuvres d'apparat ressemblent à la guerre, d'un talent disert, varié, brillant, mais facile et infatigable. M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) était le premier des orateurs pour un tel rôle, à cause de sa grande habitude des affaires et de sa facilité à les exposer dans des rapports clairs et éloquents. On peut même le dire, il fut à lui seul toute l'éloquence du temps.

En refusant la parole à certains corps constitués, ou en privant leurs délibérations de la publicité, — cette condition de vitalité pour les assemblées politiques, selon la parole de Bentham, — on tendait à proscrire l'éloquence parlementaire elle-même, comme une éloquence de séduction plutôt que de raison, celle d'un tribun du peuple bien plus que celle d'un législateur. Du reste, Napoléon avait fait de la guerre l'ardente occupation de ses jours, rêvant la Monarchie universelle, ne connaissant ni frein, ni règle, ni obstacle, tenant la magistrature sous la faux de l'amovibilité, ordonnant sans résistance et sans contrôle, imposant sa volonté et le silence. Que pouvaient avec cela des assemblées délibérantes ?

Peut-être, au premier abord, serait-on tenté de nous reprocher la sévérité de notre jugement, en nous entendant caractériser aussi librement cet homme extraordinaire qui devait tomber de si haut. Mais telle a été la profondeur immense de sa chûte, qu'il est déjà sorti du siècle pour entrer dans l'avenir, et que, exposé du milieu de cette vie à l'impartialité de l'histoire, il encourt l'espèce d'affront d'être jugé sans faveur et sans haine par l'univers que sa gloire désastreuse a si longtemps agité....

Le moment vint, marqué par la Providence, où, en cessant d'être victorieux, Napoléon perdit sa propre confiance. Dès lors, il se sentit

chancelant, et chercha un appui : il demanda à la France, qui l'avait élevé, de le soutenir ; et, pour joindre aux efforts désespérés de son épée les anciens encouragements de la voix publique, il redonna au Corps législatif la parole qu'il lui avait ôtée depuis dix ans. C'est dans cette occasion mémorable que la fameuse commission des Cinq rompit le silence universel et fit entendre à l'Empereur un langage que la France impériale avait depuis longtemps oublié. L'Empereur demandait de prompts secours ; on lui donnait des avertissements sévères, en lui redemandant les libertés perdues.... Un éternel honneur est resté aux deux courageux députés qui prêtèrent alors, l'un le secours de sa plume, l'autre celui de sa voix : Les noms de Raynouard et de Lainé, s'ils n'étaient célèbres à d'autres titres, auraient déjà été burinés dans le grand livre de l'histoire de l'honneur et de la liberté. Et cependant, disons-le ici : quel temps de servitude politique, que celui où la modération la plus étudiée passait pour de l'audace, et où des vœux énoncés avec mesure et précaution étaient considérés comme un acte de témérité !...

Chose étrange ! deux fois, au début et au terme de sa puissance, au 18 brumaire et au lendemain de Waterloo, le grand capitaine avait vu se dresser devant lui un fantôme d'assemblée délibérante, et deux fois devant ce fantôme il avait paru déconcerté.... Ce qui est certain, c'est que le coup le plus funeste pour Napoléon partit de cette même tribune d'où il avait chassé la liberté et qu'il avait condamnée au silence. Le fameux rapport de la commission du Corps législatif fut pour l'Empereur comme une révélation de sa destinée, en lui annonçant qu'il n'avait plus à compter que sur lui-même ; et le Sénat, de son côté, cet instrument privilégié de la toute-puissance impériale, secouait sur le malheur sa servitude de quinze ans, par cet arrêt de déchéance rendu pour donner raison à la fortune, et qui, dans sa longue et violente énumération de griefs et d'accusations, ne renfermait presque aucun acte dont Napoléon ne fût vraiment coupable, et aucun où il n'eût eu pour complice le Sénat qui le condamnait.

Cette longue dictature, trop longtemps soutenue par les épées, voyait se tourner les épées contre elle.

Mais le langage de ce qu'on a appelé la contre-Révolution commençait à se faire entendre ; c'en était assez pour agiter les esprits.

La Révolution menacée saisit l'homme du destin dans son exil et le jette triomphant au milieu de nous. Aux premiers mots de Napoléon, la liberté tressaillit d'espérance. A peine revêtu du Pouvoir, il parle encore : la liberté reconnait le langage de l'incorrigible despotisme, se voile de deuil et se tourne vers l'avenir. Privé de ce puissant auxiliaire, Napoléon se confie à la fortune ; mais il survit à ce dernier effort. La tribune populaire, armée contre son génie, lui fait expier le 18 brumaire ; et l'homme qui commandait aux rois, abattait et relevait les trônes, et dont les triomphes avaient lassé la renommée, se voit jeté sur une île déserte, après une entreprise désastreuse qui amassa derrière elle plus de calamités qu'elle ne compta de jours.....

Toutefois, l'éloquence politique était toujours vivante dans les respects de l'histoire et dans les aspirations des consciences. Plus que jamais et avec plus de raison que sous Richelieu, le garde-des-sceaux de France, collègue du grand cardinal et auteur d'un traité resté célèbre sur l'éloquence française, où il saluait « *cette grande et divine* » *éloquence à laquelle est dû le premier lien d'honneur, qui règne* » *parmi les peuples,* » aurait pu déplorer « *que les ombrages de la* » *puissance souveraine eussent empêché la plus belle et la plus triom-* » *phante monarchie du monde d'élever, comme Rome, son éloquence* » *aussi haut que son empire....* » Plus que jamais on aurait pu, avec le même écrivain, évoquer « *les temps qui dénoueront la langue* » *de la France !* »

Ces temps arrivaient enfin. Le ciel redevenait serein ; la France, presque arrachée à ses fondements, demandait à se rasseoir sur ses antiques bases : elle passait du joug d'un grand homme sous la domination d'une grande race. Le trône dont elle s'enorgueillissait, et qui avait fait sa gloire comme son bonheur pendant tant de siècles, se relevait de ses ruines : elle recouvrait les descendants de saint Louis et de Henri IV. L'aigle de la guerre repliait ses ailes, et le génie de la liberté déployait les siennes. Les Bourbons rentraient en France, ouvrant, par la participation du pays aux affaires, la libre discussion des intérêts nouveaux de la société transformée.

Dès que la Tribune est relevée, l'histoire du pays se passe en grande partie dans ces grands corps animés par le souffle de la vie publique, théâtre recherché de tous les talents, où l'esprit, excité par l'impor-

tance des affaires et soumis à des efforts soudains, éclate quelquefois en productions admirables, auxquels notre pays, déjà si riche en orateurs de la Chaire et du Barreau, doit d'avoir enfin trouvé la seule éloquence qui lui manquât encore.

« Pourquoi, disait il y a vingt ans une voix autorisée, pourquoi, » en 1814, a-t-on vu avec satisfaction, en dépit de nos revers, » inaugurer le régime parlementaire ? c'est que l'Empereur, ne » craignons pas de l'avouer, avait été entraîné à un exercice trop » absolu du pouvoir. » Ce témoignage du neveu du grand Empereur ne saurait être suspect en cette matière et à cette date. Toutefois, il faut le dire, la France, à certains égards, avait été mal préparée par la Révolution et le Pouvoir absolu aux retentissantes et pacifiques libertés du gouvernement représentatif. On ne pouvait espérer que les victimes des excès révolutionnaires et du despotisme impérial pussent conserver le silence et la modération que leur avaient commandés les épouvantes de l'anarchie et les sombres menaces de la Dictature : un tel effort de vertu fut le partage de quelques âmes fortement trempées, de quelques hommes rares que le sentiment du devoir élevait au-dessus du vulgaire. — D'autre part, les orateurs qui durent paraître à la tribune après avoir été courbés pendant dix ans sous le despotisme, n'avaient pas encore cette attitude libre et imposante qui rend la vérité victorieuse. Disons-le toutefois dès à présent, en empruntant les paroles de M. de Cormenin, « elle ne fut pas sans éclat, cette » époque de notre vie politique, où la liberté, si longtemps comprimée » sous la main d'un despote, relevait la tête; où la France s'éveillait » à des accents inconnus; où l'éloquence de la tribune déliait sa langue » de muette et parlait; où tous les intérêts, toutes les passions, toutes les » espérances semblaient s'être donné rendez-vous autour d'elle, pour » s'y disputer la possession du présent et la domination de l'avenir... »

Les orateurs politiques des quinze années de la Restauration peuvent se diviser en deux groupes principaux, savoir : les Royalistes, ardents à défendre la Monarchie, quelquefois contre elle-même ; les autres, armés contre elle de haines et d'accusations, ou bien exagérant la liberté jusqu'à la complicité involontaire des révoltes et des attentats. — Entre les deux groupes, on place quelquefois le groupe de l'Ecole anglaise, qui devint l'école doctrinaire.

Dans le premier groupe se distinguait une brillante phalange de gentilshommes prêts à verser leur sang pour leur Roi, et résolus du moins à le défendre de toute la puissance de leur éloquence. Dans la fraction la plus ardente de ce groupe se firent remarquer : — M. le comte de La Bourdonnays, homme trop pur pour son époque, reconnu comme le chef de l'extrême droite, qui soutint, au nom de l'honneur français, l'expulsion de Grégoire et proposa celle de Manuel; — Le duc Mathieu de Montmorency, dont l'éloquence élégante et facile, noble et polie, qui l'avait fait distinguer, dès sa jeunesse, parmi de brillants orateurs, ne perdit rien de sa grâce dans l'âge de la maturité, parce que l'autorité de ses paroles prenait sa source dans la modération de son caractère, dans la profonde conviction d'un cœur généreux, et surtout dans ses vertus : tel était, en effet, l'empire de cet homme de bien, qu'avant de l'entendre, on désirait partager ses sentiments; — Le duc de Richelieu, qui posséda les vertus et le langage de l'homme d'état, mais dont la loyauté comprenait peu ces stratagèmes de la tribune, ces rapides évolutions des partis, ces attaques variées, enfin ces brusques changements dans les amitiés et dans les haines, qui sont les accidents naturels de la guerre politique; — M. de Sèze, qui, ayant fait ses preuves contre la tyrannie, pouvait impunément être partial pour l'autorité royale, après l'avoir défendue devant la Convention et en face de l'échafaud; — Le duc de Fitz-James, le dernier des chevaliers-orateurs, à l'éloquence noble et imposante; — M. de Fontanes, que sa modération et son bon sens semblaient devoir destiner à une plus longue carrière; — M. Hyde de Neuville, royaliste militant, à la parole un peu déclamatoire, mais chaleureuse et colorée, et demeuré toujours fidèle à cette devise qu'il avait formulée dans le sein de la Chambre *introuvable* : « Soyons » sévères pour les principes, mais très-indulgents pour les hommes; » — Le marquis de Castelbajac, orateur nerveux à la verve tribunitienne; — M. de Salaberry, adversaire persévérant des libéraux de l'opposition; — M. Dudon, jurisconsulte dont le sang-froid déconcertait toutes les attaques. — Après eux venaient encore : le comte de Marcellus, M. de Sémonville, M. Clausel de Coussergues, MM. Delalot, Duplessis de Grénedan, Cornet d'Incourt, etc...

Mais il en était un, qui dépassait tous ces hommes d'une grande

hauteur à la tribune parlementaire. Nous voulons parler du vicomte de Bonald, dont la carrière politique et législative commence avec la Restauration. Il serait superflu de rappeler ici la trace éclatante que laissa chacun de ses pas dans les diverses phases de cette période. Les échos des deux Chambres n'ont point oublié les mâles accents du philosophe ; car il n'y eut pas une discussion importante que sa parole n'ait illuminée ; pas une grave délibération où ne se soient révélées son influence et cette autorité que donnent toujours le talent et le patriotisme, quand ils se joignent à la probité politique et individuelle. En 1816, il est admis à développer une proposition fameuse, et son discours a pour résultat la loi abolitive du divorce. Lorsque, l'année suivante, il s'agit de résoudre le problème de notre libération, nul orateur ne fait valoir avec plus de soin et d'éclat les arguments offerts à l'opposition royaliste contre la proposition de vendre une partie des bois de l'Etat, et spécialement de ces bois du clergé que la Chambre avait sauvés l'année précédente.

Moins radical était M. de Villèle, qui passait pour le chef de la fraction royaliste plus modérée. Plus politique qu'orateur, il aimait mieux discuter que combattre ; aussi disait-on qu'il était la raison de la Droite, dont M. de La Bourdonnays était la passion. Sans prétendre énumérer ses triomphes parlementaires, nous rappellerons son fameux projet sur la conversion des rentes, dans la défense duquel il se montra supérieur à lui-même.

Parmi ses principaux tenants, on remarquait : — M. de Corbière, dont on admirait la finesse et surtout l'assurance comme orateur ; — le comte de Peyronnet, plus organisateur que politique, qui se distingua par le caractère accentué de ses répliques à Manuel, Bignon et Laffitte, et ne craignit pas de compromettre sa popularité par les lois sur le sacrilége et sur les successions ; — Pardessus, qui sut plus heureusement braver l'impopularité dans sa défense énergique et lumineuse de la loi sur l'indemnité des émigrés ; — Mgr de Frayssinous, qui, au milieu de vives contradictions, regrettant le succès de ses conférences, avait le courage de défendre les congrégations religieuses, et savait faire admirer, avec la pureté de ses motifs, une élocution vive et animée, où les raisonnements s'enchaînaient toujours avec une merveilleuse clarté ; — le cardinal de Bausset, chef d'un

groupe considérable au milieu duquel sa voix prépondérante ébranlait toujours ceux qu'elle n'avait pas convaincus ; — Ravez, qui, par sa dignité calme, son aspect imposant, sa voix ferme et sonore, réunissait toutes les qualités nécessaires pour la direction des débats dans une période aussi tumultueuse ; — M. de Martignac, dont la souplesse oratoire et les formes séduisantes contribuèrent si puissamment à l'adoption de la loi sur la police de la presse, et dont l'éloquence brillante et pathétique sut arracher à la Chambre le crédit nécessaire pour la guerre d'Espagne, et plus tard le milliard d'indemnité pour les émigrés ; — M. de Vatimesnil, l'énergique antagoniste de la presse révolutionnaire ; — Le vertueux marquis de Barthélemy, qui cherchait l'utilité plus que l'éclat et le bruit; — M. de Vaublanc. orateur à l'éloquence redondante et emphatique, comme la plupart des anciens membres des assemblées révolutionnaires, et bien d'autres, que nous nous dispenserons de nommer.

L'école anglaise, importation exotique et bizarre qui prétendait donner le secret du mouvement dans la résistance, entraver souvent le pouvoir au lieu de l'encourager, et diviser hiérarchiquement une société tendant sans cesse à l'agglomération et à l'unité ; l'école anglaise, disons-nous, avait pour principal orateur M. de Serre. Deux parties bien distinctes composent la vie parlementaire de cet illustre homme d'état. Après avoir tonné contre le rétablissement de la confiscation, fait deux fois prévaloir l'élection directe, et soumis la presse à une législation libérale que peu de ministres ont imitée depuis, M. de Serre, brûlant ce qu'il avait adoré, consent à abattre la presse et la loi électorale. Homme d'état, dialecticien, jurisconsulte, mais quelquefois téméraire orateur, d'un esprit supérieur et d'une parole hardie, il abordait toutes les questions, ne les quittait jamais sans laisser sur ses pas des traînées de lumière, et a mérité d'être appelé le stratége des batailles parlementaires de la Restauration. — Il eut un habile et ferme auxiliaire dans M. Pasquier, dont la parole avait de la grâce, de la faconde et de l'urbanité, si bien qu'on sentait l'homme d'esprit et l'homme du monde à travers l'homme d'état. On admirait en lui une netteté d'argumentation qui substituait les affaires aux passions, et une adresse avec laquelle, dans un langage clair, élevé, solide et quelquefois brillant, il se montrait tour-à-tour juris-

consulte, administrateur et homme d'état. On se prend seulement à regretter que tous les contrastes de notre histoire depuis cinquante ans viennent se refléter dans cette vie parlementaire, si ondoyante et si variée. — A côté de M. Pasquier, il faut placer M. Molé, qui voyait s'augmenter de jour en jour son influence, grâce à ses formes douces, à son langage conciliant et persuasif, à sa gravité naturelle.

Royer-Collard, a-t-on dit, était le philosophe de l'école anglaise, dont M. de Serre était l'orateur. Nous arrivons ainsi à l'homme qui, sous la Restauration, acquit la plus haute réputation d'éloquence et de probité politique. A vrai dire, personne n'eut le droit de le compter dans un parti ; tout le monde, quand la cause était juste, était sûr de trouver en lui un défenseur. Par une suite de cet esprit philosophique qui aime à tout généraliser, ce vénérable patriarche des constitutionnels royalistes de la Restauration, qu'on a encore appelé « le maître des sentences politiques, » s'attachait aux principes plutôt qu'aux hommes : de là ce caractère de force et de gravité qui distinguait plus particulièrement son éloquence. Royer-Collard, en effet, dut surtout l'autorité de ses paroles à cette conviction profonde qui les lui dictait et qu'il savait faire partager. Redoutable adversaire, foudroyant tous les projets liberticides des éclats de sa grave et dédaigneuse éloquence, assez maître de lui cependant pour aller jusqu'à la véhémence en observant constamment les convenances les plus délicates, il dominait toujours ses sujets comme ses auditeurs, parcourant tous les tons sans effort, depuis celui qui appartient aux plus hautes pensées jusqu'à la fine plaisanterie, à l'ironie piquante et de bon goût. « Toute la vie de Royer-Collard, a dit excellemment son » successeur à l'Académie française, fut une protestation de la Raison » contre la Force, et chez lui l'orateur ne fut que l'auxiliaire du » philosophe : il se défendait d'avoir jamais, à la tribune, recherché » la gloire du talent, et il entendait que ses discours lui fussent » comptés comme des actions. » Personne n'a répandu plus de vérités généreuses et utiles, et n'a mieux réussi à mettre en lumière, soit les conditions et la véritable marche de la société nouvelle, soit celles du système représentatif. Toutefois, son talent, comme sa conduite dans quelques rares circonstances, a eu ses imperfections : il est tombé dans plus d'une exagération, dans plus d'une subtilité,

dans plus d'une obscurité, dans plus d'une contradiction, au moins apparente. On regrette que ce grand orateur-philosophe, discutant le budget des cultes, ne comprit le clergé qne « sous la dépendance du pouvoir ; » et que, dans la grave et solennelle discussion de la loi sur le sacrilége, en 1825, il ait dénié aux gouvernements, au nom de la religion même, le droit et le pouvoir de protéger un culte comme le seul vrai, prétendant que mettre la religion dans la loi humaine, c'est nier toute vérité religieuse....

Nommons ici l'ami de Royer-Collard, bien que le caractère ardent de son éloquence le rapproche du général Foy, qu'il avait pris pour modèle. Le cœur de Camille Jordan palpitait d'indignation contre les ennemis de la France ; et l'on retrouvait, dans le radicalisme méfiant de ses doctrines, la trace de l'exaltation religieuse dont il passait pour avoir été atteint dans sa jeunesse. Et cependant, ô faiblesse de l'homme ! vint le moment où, répondant en 1817 au vicomte de Bonald, il ne craignit pas d'abjurer les principes et les sentiments qui lui avaient fait braver et subir l'exil, sous le Directoire, pour avoir, par une glorieuse anticipation, présenté la religion chrétienne sous ces attributs nobles et touchants, que depuis, les pinceaux de Châteaubriand devaient graver dans tous les cœurs....

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1re classe

(*A suivre*).

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Accord de la Bible et de la Géologie, dans la création des six jours, dans le récit du Déluge mosaïque et dans l'époque de l'apparition de l'homme, par M. l'abbé Gainet. — 1 vol. in-8°, chez Vaton, libraire, rue du Vieux-Colombier, 8.

M. l'abbé Gainet est un de ces ecclésiastiques laborieux qui emploient le temps que leur laissent les devoirs du saint ministère à défendre la religion contre les attaques de l'incrédulité. Il a écrit déjà deux ouvrages très-importants ; le premier en deux gros volumes in-8°, intitulé : *La Bible sans la Bible*, dont notre collègue M. l'abbé Bouquet vous a rendu compte ; le second est celui qui fait l'objet du présent rapport.

Mgr Gousset s'exprimait ainsi dans sa théologie dogmatique sur le caractère de la révélation biblique : « La croyance de l'Eglise catholique est que tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ont été inspirés par le Saint-Esprit ; elle les reçoit tous et dans toutes leurs parties comme sacrés, Concile de Trente : *Si quis libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in ecclesia catholica legi consueverunt et in veritate vulgata latinà editione habentur pro sacris et canonicis, non susceperit, anathema sit.* » Comme ayant Dieu lui-même pour auteur : *Cum utriusque testamenti unus Deus sit auctor.* C'est aussi, ajoute le cardinal Gousset, la croyance des juifs pour les livres qu'ils admettent comme sacrés, c'est la croyance des différentes communions chrétiennes séparées du Saint-Siége, c'est la croyance des luthériens, des calvinistes, des anglicans, par rapport aux livres

qu'ils reconnaissent pour canoniques et telle a été la croyance de tous les temps, comme on le voit par les écrits des pères et des docteurs de l'Eglise.

L'abbé Gainet, dans son premier ouvrage, s'était proposé de démontrer que les Ecritures ont une authenticité historique si réelle et un caractère de révélation universelle si divin que, en supposant que la Bible, qui est le livre par excellence, le livre proprement dit selon le sens étymologique, eut disparu de ce monde, on pourrait à l'aide des traditions anciennes des fragments d'auteurs divers et aussi des sciences et notamment de la Géologie, la reconstituer en quelque sorte dans les faits principaux de ses parties essentielles. On ne sera pas étonné qu'un livre qui intéresse à ce point la foi de toutes les communions chrétiennes, bien qu'aujourd'hui si affaiblie dans la plupart des communions dissidentes, ait promptement atteint sa seconde édition.

Dans son second ouvrage : *Accord de la Bible et de la Géologie,* l'abbé Gainet reprend le même sujet, mais sous un autre point de vue et pour le traiter avec plus de détails relativement à la création, au déluge et à l'apparition de l'homme sur la terre; il a eu la pensée de donner du texte de la Bible des interprétations scientifiques qui sans contredire l'enseignement théologique, l'expliquent et le font mieux comprendre; intention assurément très-louable et dont le résultat n'aurait pu encourir les censures ecclésiastiques que si leur auteur se fut écarté de l'orthodoxie canonique.

La partie la plus considérable du livre est l'étude des six jours : L'abbé Gainet suit l'opinion qui entend par ces jours non des durées de douze ou vingt-quatre heures entre le lever et le coucher du soleil suivant l'acception vulgaire, mais des périodes d'une durée illimitée correspondant aux actes successifs les plus importants de la création; c'est en effet la seule interprétation qui non-seulement paraît mettre la Bible d'accord avec la Géologie, mais ce qui serait plus décisif, le texte de la Genèse avec lui-même ; en effet, d'une part le soleil et les astres n'apparaissent comme corps distincts et afin, dit la Bible, de servir de signes pour mesurer les jours, qu'au quatrième jour et d'un autre côté dans le 4e verset du chapitre II, le mot jour est employé en forme de récapitulation embrassant l'acte entier de la

création et sa durée ; aussi la tradition chrétienne, au temps même où la Géologie n'avait pas encore scruté les profondeurs du globe et pénétré les diverses couches de sa formation, n'était pas absolument opposée à cette explication : l'abbé Gainet cite, sinon en faveur des périodes d'une durée indéterminée, au moins comme ne lui étant pas contraire, saint Athanase, saint Eucher, Procope, Albert le Grand, Cajétan, saint Thomas lui-même et surtout saint Augustin ; ce dernier se pose la question : De quelle nature sont ces jours ? et il répond : « Il est bien difficile, il est même impossible de le concevoir » et ailleurs il va jusqu'à dire qu'il est impossible de donner le sens de vingt-quatre heures aux jours qui ont précédé l'apparition du soleil.

Quelques objections ont été faites au sens périodique ; la première est celle-ci : — La Genèse s'exprime ainsi, verset cinq — Dieu donna à la lumière le nom de jour et aux ténèbres le nom de nuit et du soir et du matin il fit le premier jour, et ainsi des autres. — Voici la réponse de l'abbé Gainet : « Ecoutons saint Augustin : la distinction du soir et du matin ne doit pas s'entendre du lever et du coucher du soleil, lequel en effet n'existait pas avant le quatrième jour ; elles doivent plutôt s'appliquer aux œuvres de la création, alors le soir exprime la fin des opérations divines et le matin le commencement d'une opération suivante. » Cette opinion de saint Augustin est suivie par saint Eucher, par saint Bernard, par le vénérable Bede ; « qu'est-ce que le soir, dit ce dernier, si ce n'est l'achèvement de chaque œuvre et le matin si ce n'est le commencement de la suivante? » L'abbé Gainet trouve le même sens dans l'Ecriture sainte, lorsque Jacob mourant s'écrie : Benjamin sera rapace comme un loup le matin et dévorera sa proie et le soir il partagera sa dépouille. » — La seconde difficulté opposée est celle-ci : Ce serait affaiblir l'autorité de l'institution du Dimanche que de voir une période dans le septième jour ; l'abbé Gainet pense, avec raison, ce nous semble, que c'est une vaine appréhension, cette période conservant la grandeur de l'image qui nous représente le Dimanche assimilé au temps où Dieu après les actes successifs de la création rentre dans le repos de sa gloire éternelle. Enfin une troisième difficulté que nous ne trouvons pas signalée par l'abbé Gainet, sans doute parce qu'il n'y attachait pas une réelle importance, consiste à dire que c'est rapetisser l'œuvre de Dieu que d'en prolonger la

durée; on ne peut pas en effet, s'arrêter à cette objection basée sur un prétendu amoindrissement qui n'existe pas ; d'abord parce que les opposants eux-mêmes admettent avec la Genèse, non un acte unique et instantané, mais des actes successifs se répétant pendant six jours, ensuite parce que l'action lente de formation sidérale et géologique est un fait qui, loin de détruire le récit de la Genèse, l'explique et que l'on ne peut récuser parce que c'est un fait ; enfin la réponse la plus victorieuse aux yeux de ceux qui cherchent avant tout la gloire de Dieu consiste à dire que si la création manifeste plus que tout autre acte la puissance de Dieu, la formation lente et successive de l'organisation matérielle et de son développement dans l'harmonie aussi admirable pour son unité qu'étonnante par la variété de ses résultats, des lois de la nature, manifeste au même degré, et plus encore, la sagesse de Dieu et son éternité par opposition aux impatiences de l'homme, aux vues courtes et fugitives.

Cette cosmogonie d'un travail en même temps lent et successif m'amène à parler d'un des chapitres les plus intéressants du livre ; celui où l'abbé Gainet signale, d'après les racines hébraïques de David Kinchi, la différence entre le mot hébreu *Bara* employé *sept* fois par Moïse dans le sens de création, passage du néant à l'être, et le mot *Asha* cinq fois employé dans le sens de disposition, arrangement de la matière précédemment créée ; — le mot Bara n'est employé dans la Genèse que dans le 1er verset relativement à la création de la matière en général, dans le 21e relativement à la création de l'âme des bêtes, et enfin dans les versets 26, 27 et 28, relativement à celle de l'âme humaine tandis que lorsque la Genèse parle du corps, soit des animaux soit de l'homme, elle emploie le mot Asha. Peut-on témoigner plus hautement que la formation génératrice et matérielle des corps est d'un ordre absolument différent de l'ordre spirituel des âmes. Ajoutons que les actes de création distincts de l'âme de la brute et de l'âme humaine sont comme l'affirmation que l'âme humaine n'est pas sortie de l'âme de la bête précédemment créée, n'en est pas le perfectionnement : et en répétant trois fois le mot Bara au sujet de la création de l'âme humaine, n'est-ce pas témoigner en même temps de la supériorité du travail et prévenir toute confusion entre l'âme immortelle de l'homme et son corps périssable ?

Si maintenant nous voulons nous rendre compte d'une manière générale de la concordance de l'œuvre des six jours avec les constatations dans les sciences naturelles faites jusqu'à ce jour par les astronomes et les géologues, il faut avant d'entrer dans les détails des six jours, actes ou tableaux de la création suivant la Genèse, se former d'abord une idée générale de l'état de la science; l'abbé Gainet n'y manque pas ; en recourant aux publications de Laplace, Herschell, Humbold-Kleper, Vezian, Fozzi, Mgr Meignan, le Dr Molloy, le P. Fanciani, Elie de Beaumont, d'Archiac et autres savants moins connus et surtout en donnant deux tableaux l'un du professeur Lymerie d'après la méthode de Werner de superposition des couches terrestres et de leur classification ; l'autre de la formation des montagnes de différentes parties du globe, cadre géologique dont on peut trouver la peinture, colorée et vulgarisée dans l'ouvrage si répandu de Figuier : *La terre avant le déluge;* il met ses lecteurs parfaitement au courant des sujets qu'il va traiter.

Le monde sortant des mains de Dieu fut la matière inerte, informe, le chaos ; Dieu lui imprima le mouvement et de cette impulsion divine ressortent les grandes lois observées dans la nature, l'attraction, la gravitation, la cohésion et tous les phénomènes concommittants comme éléments ou conséquences, la lumière, la chaleur, l'électricité, le magnétisme et enfin, comme dernier résultat, la végétation et l'aptitude des corps organisés aux manifestations de la vie; mais pour mieux préciser la progression, montrons notre globe terrestre à son état primitif, un astre en combustion entraîné dans les mouvements de rotation de notre système planétaire d'abord gazeux, tous ses éléments, même les métaux les plus durs, à l'état de fusion; bientôt les vapeurs se condensant à la circonférence se modelant comme une pâte molle sous la pression qui les fait renfler dans leur milieu en aplatissant les pôles aux extrémités signe certain de sa fluidité d'alors; puis l'écorce solidifiée, stratifiée formant la couche primitive de granite; puis les soulèvements inégaux, les déchirures et les éruptions volcaniques dressent les montagnes sur leurs larges bases ou creusent les bassins des mers et les vallées profondes ; puis la végétation prend racine sur les parties du sol émergé et dans les terrains provenant des roches désagrégées et des détritus charriés par les courants ; puis enfin les

animaux et en dernier l'homme lui-même prennent possession de leur domaine assez refroidi pour être habitable et fertile, en conservant néanmoins une chaleur nécessaire à la vie corporelle. Ce travail de formation a donné lieu à la classification des couches superposées sous les dénominations qui furent d'abord celles de terrains primitifs pour la plus profonde, d'alluvions modernes pour la couche superficielle et pour les couches intermédiaires celles de terrains de transition, terrain secondaire, terrain tertiaire et terrain quaternaire ; ce dernier le plus rapproché de la couche superficielle ; division qui a été à peu près suivie par Figuier sous les noms d'époques primitives, de transition secondaire, tertiaire, quaternaire et moderne lorsqu'il a voulu faire connaître les créations vivantes qui ont peuplé la terre à chacune de ces époques ainsi que les plantes et les animaux propres à chacune de ces grandes phases de l'histoire primitive du globe.

Prenons maintenant la Bible et suivons rapidement le travail de chacun des six jours, actes ou tableaux de la Genèse le livre de l'abbé Gainet à la main ; comme excellent interprète ou cicérone dans ce voyage rétrospectif.

J'ouvre la Bible et je lis, chapitre Ier verset 1er : « au commencement Dieu créa le ciel et la terre », voilà l'origine, la première cause de toutes choses, là où l'on pouvait la trouver et nulle part ailleurs, en Dieu seul ; on comprend néanmoins que Moïse, écrivant l'histoire du peuple de Dieu en ce monde, ne parle que de notre terre et de notre ciel, que Dieu ne nous devait pas la connaissance d'œuvres que dans son éternité il aurait pu concevoir et réaliser, sans aucun rapport avec nous ; répétons-le, la Genèse n'est pas un enseignement scientifique des œuvres de Dieu, mais une histoire particulière du peuple juif en vue de son rôle, relativement à la société chrétienne.

Suivons le récit : après cette exposition en deux mots Moïse entre immédiatement dans l'ordre successif de la création. Le monde était informe et stérile, les ténèbres couvraient la face de l'abîme autrement dit le chaos, c'était la matière inerte précédemment créée, mais elle ne restera pas inerte et stérile ; l'esprit de Dieu, dit la Genèse, était porté sur les eaux ; qu'est-ce ici que l'esprit de Dieu ? c'est l'Esprit saint suivant l'opinion reçue dans l'Eglise, couvant en quelque sorte l'œuvre divine pour la féconder, selon les expressions d'Albert-le-

Grand rapportées par l'abbé Gainet ; et pourquoi porté sur les eaux si ce n'est parce que la matière encore inerte, mais renfermant en elle sous la dénomination des eaux, l'hydrogène, gaz inflammable devant entrer dans la composition de toutes matières végétales et animales, et l'oxygène, l'agent le plus important de la combustion et de la respiration et recevant de l'esprit de Dieu le principe qui dilate, la chaleur, se trouvait ainsi prête à recevoir l'organisation de la vie ! C'est alors que Dieu dit : que la lumière soit et la lumière fût. Les savants actuels, abandonnant le système de l'émission d'un fluide lumineux enseigné par Newton sont portés à croire que la lumière ne consisterait que dans les ondulations ou vibrations de l'éther, atmosphère respirable, affectant la vision quand le mouvement est déterminé par des corps visibles comme l'ouïe est affectée par les sons quand le mouvement est déterminé par des corps sonores, système professé par Descartes, Huyghens, Euler, Young et Fresnel. On voit donc que la lumière serait congénère du mouvement et comme lui, agent principal d'organisation et que si elle n'est pas le mouvement lui-même, elle paraît procéder du même acte divin. Ce serait donc à tort que l'abbé Gainet qui reconnaît l'éther comme excitateur de la lumière, fait remonter l'origine du mouvement à la création de la matière au lieu de la voir dans le *fiat lux*, que la lumière soit ; quoi qu'il en soit, la lumière, se dégageant de l'état primitif de nébulosité ténébreuse, n'offrait pas encore l'image des différents astres de notre système solaire ; ce résultat ne devait ressortir que plus tard de l'impulsion qui venait d'être donnée à la matière inerte et confuse. Tout ce qui précède est l'acte, le tableau, la période ou l'époque du premier jour.

Le second jour Dieu dit : que le firmament soit fait au milieu des eaux et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. L'abbé Gainet traduit ce mot : le firmament, par l'*expension ;* nous doutons que cette expression empruntée à quelques auteurs peu connus ajoute beaucoup de clarté au texte ; nous sommes d'accord que par ce mot firmament ou expension on doit entendre l'atmosphère humide qui enveloppe une sphère à l'état de chaleur expansive ou dilatée ; les vapeurs suspendues se refroidissent en s'élevant dans cette atmosphère, s'y condensent en formes de nuages et retombent en pluie sur la surface liquide produite par la fusion et plus tard sur la circonférence

solidifiée au moins en partie ; Dieu donna au firmament le nom de ciel ; l'abbé Gainet retrace le tableau saisissant de cette phase de la cosmogonie en en empruntant la description à l'ouvrage de Figuier, la *Terre avant le déluge*.

Le troisième jour la terre émerge des eaux et forme des continents distincts des eaux réunies. Dieu donna à l'élément aride le nom de terre, aux eaux réunies le nom de mer. Voici donc, suivant la progression scientifique, la matière passée de l'état vaporeux en partie à l'état liquide, et en partie à l'état solide, il n'en faut pas davantage pour que la végétation se manifeste même en l'absence du soleil et, en effet, nous sommes arrivés de l'état nébuleux primordial à l'époque de transition, déjà nous touchons au passage de la couche des terrains siluriens aux terrains carbonifères de la houille. Dieu dit dans la Genèse : que la terre produise de l'herbe verte et des arbres à fruits. La Géologie nous montre en effet les premières plantes apparaissant dans les couches siluriennes inférieures ; on sait que les plantes qui croissent dans une atmosphère chaude, humide et ténébreuse atteignent un développement prodigieux mais sans consistance ; tel dût être l'état de la première végétation et tel on le retrouve dans les couches siluriennes et dans des houilles à l'époque de transition.

Le quatrième jour est celui de l'apparition des astres, du soleil, de la lune et des étoiles. L'abbé Gainet avait transcrit dans son IXe chapitre le passage dans lequel Delaplace a expliqué la formation des planètes dans le mouvement de rotation des zônes de vapeur. L'état de nébulosité vaporeuse de la matière fut originairement sec et immense ; dans le mouvement de rotation plusieurs centres de condensation de la vapeur ont dû se former par le refroidissement, aux limites où la force centrifuge fut balancée par la pesanteur, et devinrent l'élément d'autant de satellites gravitant autour du soleil, le centre commun ; mais leur éclat de lumière propre ou réfléchie restait inaperçu à cause de la persistance des vapeurs interposées qui obscurcissaient encore l'atmosphère ; le quatrième jour correspond à l'époque où, par des éclaircies, les astres jusque-là informes ou voilés, apparurent dans la profondeur des cieux. C'est ainsi que l'abbé Gainet explique scientifiquement l'ordre, jusque-là incompris ou mal expliqué, du récit

de Moïse quant à l'apparition des astres et le calcul des jours et des nuits.

Au cinquième jour le tableau de la Genèse représente les premiers animaux de la création, ceux qui appartiennent aux éléments liquides des mers ou de l'éther, les poissons et les oiseaux ; pourquoi ceux-ci et pas les autres? Ecoutons l'abbé Gainet : — Moïse au verset 20 fait dire au Créateur que les eaux produisent et au verset 34 (du jour suivant) que la terre produise; cette différence est énorme, elle est vraie, il la justifie ainsi : — Suivez la série animale à partir du terrain cambrien jusqu'aux couches supérieures du crétacé, vous ne voyez que dépouilles d'animaux qui ont vécu dans les eaux, ou dans les marais, ou dans les fleuves, où des animaux amphibies ; voilà ce que vous montrent toutes les collections fossiles sans exception, même les grands volatiles de ces longues époques étaient amphibies, au moins généralement. — J'ajouterai qu'en effet l'antériorité des encrines, des zoophites, des polypes, des coquillages, des poissons est confirmée par les constatations géologiques, la présence de vingt-huit formes animales dans les mers se rencontre dès l'époque silurienne ; cependant ceci ne serait-il pas en contradiction avec le récit de Moïse qui, ne parlant des poissons qu'au cinquième jour, se trouverait constitué en inexactitude de retard ! Ce reproche disparaîtra comme mal fondé si l'on considère que la nomenclature de la Genèse est plutôt relative à l'œuvre achevée qu'à l'œuvre commencée, que ces premiers animaux des mers étaient des zoophites, des mollusques, des crustacées surtout, dont la plupart privés même de locomotion, accusaient à peine les phénomènes de la vie animale ; Moïse se place à l'époque où la vie prend ses caractères propres ; il y comprend les oiseaux dont la venue paraît plus tardive, soit qu'ils aient échappé aux enfouissements terrestres dans les couches primitives, soit que leur constitution qui les a fait assimiler sous certains rapports aux poissons dans les temps passés, ou leur caractère amphibie les aient naturellement appelés dans cet ordre des animaux produits dans l'élément liquide ou éthéré.

J'arrive au sixième et dernier jour de la création, le septième étant celui du repos ; à cette dernière époque, celle de la couche des terrains tertiaires, apparaissent les animaux de la terre d'une organisation plus

parfaite ; les vertébrés et les mammifères s'y montrent nombreux ; nous montons à la couche quaternaire, la couche immédiatement au-dessous de la couche superficielle qui bientôt sera la couche arable ; tout était prêt à recevoir le sceau de la création divine. Les poissons dans les mers et les fleuves, les oiseaux dans l'air et les bocages, les animaux terrestres d'espèces variées peuplaient la nature ; alors Dieu semble entrer en délibération avec lui-même et dit faisons l'homme à notre image et ressemblance. « Dieu créa donc l'homme à sa ressemblance et il l'investit d'une autorité sur la terre, image de celle qu'il exerce lui-même dans les cieux. » Dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tous les animaux » quelle est cette ressemblance ? Dieu est incorporel ; et quelle est cette autorité, l'homme physique semble être sans défense vis-à-vis des animaux ? On n'en peut douter, cette ressemblance et cette autorité sont dans l'intelligence, dans la raison dont l'homme seul a été doué. L'œuvre est ainsi complète et Dieu rentre dans son éternel repos.

L'abbé Gainet remarque avec beaucoup de sens que ce n'est pas sans motif que Moïse avait dit que Dieu créa les animaux chacun suivant son espèce comme s'il avait voulu répondre d'avance à l'école qui attribue à la transformation des espèces, à la sélection, l'origine de l'homme ; quelques espèces ont disparu d'autres se sont produites pendant le travail des six jours ou période de développement générateur ; mais aucun nouveau genre n'est signalé par l'histoire naturelle depuis la création de l'homme. Dieu rentra dans son repos et l'ère de la création fut fermée pour nous.

Je ne rendrais pas un compte suffisant du beau travail de l'abbé Gainet sur les six jours si je ne signalais pas à l'attention spéciale du lecteur le XXVIIe chapitre dans lequel il offre comme résumé sur deux colonnes parallèles, la Genèse d'un côté et les faits de la science de l'autre se contrôlant pour ainsi dire et se justifiant réciproquement. Il sera impossible de n'être pas frappé d'une rencontre qui ne peut à cinq mille ans de distance, être fortuite et qui s'explique par le surnaturel, soit que Moïse n'ait été que l'historien, sous l'inspiration divine, de traditions plus anciennes, révélées par Dieu au premier homme et répandues chez les différents peuples, soit que dans une vision mystérieuse Dieu ait fait passer devant ses yeux l'image de la création.

L'abbé Gainet consacre la seconde partie de son livre à une étude relative au déluge. N'a-t-il été universel que relativement à la race humaine actuellement existante? Cette opinion peu suivie dans la tradition chrétienne n'a cependant pas été condamnée par l'Eglise ; quoi qu'il en soit, le souvenir du déluge conservé chez tous les peuples de l'antiquité reçoit chaque jour de nouvelles confirmations par l'histoire ; l'abbé Gainet offre à ce sujet de très curieuses citations et voici que la Géologie donne raison à l'histoire en constatant les traces d'un cataclysme épouvantable à l'époque quaternaire : des courants d'une violence inouïe, transportant des masses, des blocs énormes des régions boréales dans le centre de l'Europe. On a vainement voulu l'expliquer par des glaciers qui n'ont jamais dû être que des phénomènes locaux ne pouvant rendre compte ni du creusement de grandes vallées aux dépens mêmes de terrains tertiaires, ni de certaines érosions et alluvions observées dans diverses contrées du globe, et encore moins par une époque glacière dont la généralité et la persistance plus invraisemblable ne saurait être admise comme explication de ce mouvement impétueux et anormal des grands courants et des roches erratiques à la surface du globe à l'époque quartenaire.

Enfin, dans la troisième partie de son livre, l'abbé Gainet étudie spécialement la question de l'ancienneté de l'homme. On a prétendu trouver l'homme dans le terrain tertiaire, l'homme pliocène où même miocène, cela serait-il qu'il n'y aurait là rien de bien alarmant pour la foi chrétienne, il suffirait d'abréger la cinquième époque et de donner plus d'extension à la sixième ; il est certain, d'après la Bible, que la race humaine existait avant le déluge et que déjà même elle pratiquait certains arts ; ce qui serait contraire à l'Ecriture serait d'admettre une race qui ne serait pas de la postérité d'Adam, ou de placer la venue d'Adam avant celle des animaux ; quant à l'homme antédiluvien, on l'a longtemps cherché niant son existence, mais la Géologie a donné raison à la Bible en en découvrant plusieurs spécimens. — En est-il de même de l'homme tertiaire ? on est encore à sa recherche, on a bien, il est vrai, prétendu avoir trouvé en divers lieux, notamment dans des dépôts tourbeux du Danemark, des ouvrages de ses mains, entailles de pierres, ciselures ou perforations d'osements, amas de coquillages vidés, mais on n'est arrivé qu'à des

conjectures douteuses et peu vraisemblables ainsi que le démontre parfaitement l'abbé Gainet en réfutant M. Peyll et surtout M. Hamy.

J'ai passé en revue dans ses trois parties l'ensemble de l'ouvrage : *Accord de la Bible et de la Géologie*, écrit avec une simplicité grave et lucide, avec une modération de langage et une force de raisonnement qui sont le caractère d'une véritable et solide érudition.

Quelques mots encore avant de clore un rapport dont la longueur ne peut être excusée que par l'importance du sujet, origine et point de départ de toutes les histoires, sujet immense d'un palpitant intérêt qui devait trouver une large place dans nos investigations. L'ouvrage de l'abbé Gainet ne laisse-t-il plus rien à désirer? Tout est-il expliqué d'une manière satisfaisante dans son livre? Tout l'est-il dans la science? Qui oserait le prétendre? De ce que des découvertes vraiment merveilleuses ont, depuis un siècle, donné la solution de beaucoup de difficultés sur l'interprétation des écritures qui paraissaient inexplicables et qui prêtaient aux sarcasmes des philosophes incrédules du XVIII[e] siècle, doit-on en conclure que toutes difficultés sérieuses aient disparu? assurément non; et aussi craignons-nous que le livre de l'abbé Gainet, si instructif et si utile pour les esprits qui cherchent sans préventions la lumière à ses véritables sources, ne soit pas sans inconvénient pour ceux qui se troublent des moindres contradictions. Cependant à ceux-ci nous dirons : Si vous réfléchissez aux résultats déjà obtenus ne devez-vous pas admirer que si l'interprétation de la Bible conserve encore des obscurités qui vous attristent, il est néanmoins bien consolant de penser qu'à mesure que se déroule un nouveau feuillet de l'œuvre de Dieu dans la nature, une page correspondante de la Bible devient plus compréhensible et s'explique. La science n'a pas dit son dernier mot, et la révélation qui la précède et l'accompagne en l'éclairant, n'a pas non plus découvert à nos yeux ses derniers rayons.

Il est un autre écueil que l'on peut craindre, c'est que l'explication rationelle et scientifique d'une cosmogonie qui se développe comme d'elle-même, ne fasse disparaître de la création Dieu, son auteur et son action. Mais l'abbé Gainet est trop bon catholique pour tomber dans un pareil écueil et y entraîner ses lecteurs; sans doute il aime à voir dans la simplicité admirable de l'œuvre divine cette génération

lente et successive suivant les lois de la Providence qui témoignent si hautement de la prévoyante sagesse et de la puissante énergie de leur auteur, mais il ne laisse pas perdre de vue que ce qui se développe, se complète ou se perfectionne naturellement, n'est que ce qui a été précédemment créé ; que chaque élément distinct, la matière, l'âme des bêtes et leur instinct, l'âme humaine et sa raison ont exigé autant d'actes distincts de création et qu'enfin l'être créé ne se conserve, ne persiste dans son existence et ne se développe suivant les lois de son organisation que soutenu par la volonté de Dieu et assujetti au commandement de sa féconde parole ; « Dieu dit et cela se fait ainsi. » Terminons ce travail par ce jugement emprunté à l'introduction de l'ouvrage déjà cité de Figuier : *La terre avant le déluge*, jugement qui recevra une application très opportune, après la lecture du livre de l'abbé Gainet : — « La Géologie est donc fort loin de porter atteinte à la religion chrétienne et l'antagonisme qui pouvait exister autrefois fait ici place au plus heureux accord. »

Bon CARRA DE VAUX.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 10 ET 26 JANVIER ET 14 FÉVRIER 1877.

Présidence de M. Jules David.

Séance du 10 Janvier. — En l'absence de M. Barbier, président pour l'année 1876, et qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, M. le Secrétaire général installe au bureau M. Jules David, président, et M. Théry, vice-président pour l'année 1877.

M. David en prenant place au fauteuil prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est un honneur inattendu pour moi que celui de vous présider. Je ne l'attribue qu'à la bienveillance de la majorité d'entre vous et j'en ai la preuve dans les voix qui se sont portées sur mon si digne prédécesseur. Ces voix étaient dans le vrai, tout en ignorant nos réglements qui ne nous permettent pas de répéter nos suffrages, sans au moins l'intervalle d'une année, même en faveur du plus méritant d'entre nous. Qui ne peut regretter, en effet, l'avantage d'avoir à notre tête un homme d'aussi haute capacité que de distinction innée, lequel ne doit qu'à ses seuls mérites la position élevée qu'il remplit dans la première magistrature de l'Etat ? Qui pourrait oublier sa direction aussi sage qu'intelligente, maintenant tant d'ordre dans nos débats, sachant si bien résumer nos travaux, apprécier nos efforts, reconnaître nos aptitudes ? Où trouverons-nous un critique plus expert, plus délicat et plus fin à la fois ? Maître de sa parole, il savait l'étendre ou la borner selon les sujets ou les occasions. Doué de cette modestie de la vraie supériorité, il était toujours affable et indulgent, aussi un éloge de lui nous était-il aussi précieux qu'une récompense. C'est une grâce d'état du vrai talent de savoir présider une compagnie d'égaux, tout en conservant sa dignité présidentielle, sans jamais la faire sentir, sans jamais l'accentuer au-delà des termes les plus convenables et les plus mesurés. Pardonnez-moi ces louanges, Messieurs, elles sortent de mon cœur autant que de ma raison, et je les fais avec d'autant plus de hardiesse, qu'une circonstance fâcheuse pour nous seuls, nous prive ce soir de la présence de notre ancien président. Ces louanges sont d'ailleurs si méritées que je n'hésiterais pas à vous proposer de nommer M. Barbier président honoraire, si nous n'espérions l'appeler encore au fauteuil dans l'intérêt de notre compagnie et en l'honneur de ses mérites.

Que vous dirai-je maintenant de son successeur ? Sans le remplacer il vous promet zèle, assiduité et dévouement ; et s'il parvient à vous satisfaire, croyez bien que ce sera grâce aux conseils qu'il sollicitera de son prédécesseur : vous n'aurez donc momentanément que son nom de moins à votre tête ; mais vous aurez toujours sa direction. »

M Théry demande la parole pour remercier, à son tour, ses collègues de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire en lui conférant la vice-présidence :

« La Société, dans son indulgence, dit notre honorable collègue, a voulu oublier les trop nombreuses lacunes que, très involontairement et pour des raisons d'âge et de santé, je me suis vu forcé d'apporter dans mon assiduité à ses séances. Certes, je prends un vif intérêt à ses travaux et j'aimerais à m'y associer plus intimement. Mes collègues m'ont créé une très douce obligation à laquelle j'obéirai le plus qu'il me sera possible. »

Ces deux allocutions sont accueillies par un vif assentiment, elles seront reproduites au procès-verbal.

MM. François-Franquet et de Bussy présentent la candidature de M. Louïse, principal du collége de Sedan. M. Louïse appartenait à l'ancien Institut historique, mais ayant cessé de correspondre avec la Société depuis sa reconstitution, il y a lieu de procéder à un examen nouveau par une commission. Sont nommés pour en faire partie : MM. Louis-Lucas, Bougeault et Duvert.

M. le Président dépose sur le bureau les deux mémoires reçus pour le concours ouvert par la Société des Etudes historiques sur cette question : Historique des Institutions de Prévoyance dans les divers pays et spécialement en France.

Sans préjuger les résultats définitifs de l'examen qui sera fait par la commission, il est à craindre que ni l'un ni l'autre de ces mémoires déjà parcourus par plusieurs de nos collègues, notamment par M. Louis-Lucas, ne répondent au vœu de la Société. Les membres nommés pour faire partie de la commission sont : MM. Nigon de Berty, Duvert, Louis-Lucas, Carra de Vaux et de Bussy. Le Président et le Secrétaire général en sont membres de droit.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Joret-Desclosières sur l'ouvrage de M. Edouard Gœpp : *Les grands hommes de la France, hommes de guerre, marins, navigateurs*, 4 vol. in-8°. La première partie de ce compte-rendu comprenant les *Hommes de guerre* est entendu avec intérêt.

Notre honorable collègue M. Théry communique quatre *Fables*

qu'il a composées en Bretagne pendant les évènements de la guerre de 1870-1871, alors qu'éloigné de Paris il consacrait ses heures d'exil à l'éducation de ses petits-enfants.

Ces charmantes et ingénieuses leçons de morale sont intitulées : *Le Chevreau volontaire, l'Aigle et le Serpent, le Rossignol et le Pinson, l'Agneau malade imaginaire.*

M. Théry est remercié par les applaudissements de ses collègues de cette très-agréable communication, plusieurs membres expriment le désir que ces fables soient lues en séance publique.

M. Edmond Py termine la séance en donnant lecture de trois *Sonnets sur Molière, Racine* et *Corneille*, portraits ressemblants, fort appréciés de la réunion.

Annexe au Procès-verbal de la Séance du 10 Janvier.

La commission désignée pour l'exameu des mémoires adressés à la Société des Etudes historiques, en vue de prendre part au concours de 1877 pour le prix Raymond, a tenu sa séance le mercredi 24 janvier, sous la présidence de M. Jules David. Elle a désigné pour son rapporteur M. Gustave Duvert, qui a manifesté l'intention de déposer son rapport à la séance du mercredi 14 mars.

Séance du 26 Janvier. — Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par le Secrétaire-général est lu et adopté. Lecture est ensuite donnée d'une annexe contenant le procès-verbal spécial de la réunion de la commission du prix Raymond.

MM. Castonnet-Desfosses et Wiesener écrivent pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'Administrateur donne lecture d'une lettre de M. Henri Hardouin, membre titulaire correspondant, donnant sa démission ; elle est acceptée.

M. le Président communique trois demandes d'admission adressées par ; 1° M. Jacques Flach, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, présenté par MM. Duvert et Desclosières, comme membre titulaire résidant de la 3e classe ; 2° M. Vincent, docteur en médecine à Vouziers, présenté également par MM. Desclosières et



Duvert, comme associé-libre de la 1re classe ; 3° M. Marc-Achille Jubinal, en qualité de membre associé-libre de la 2e classe, sur la présentation de M. le baron Taylor et de M. Hortensius de Saint-Albin ; nos honorables collègues joignent une lettre à la demande du candidat pour recommander le fils de l'ancien Secrétaire général qui a laissé de si bons souvenirs dans notre Société.

Une seule commission est nommée pour l'examen de ces trois candidatures ; elle est composée de MM. Carra de Vaux, Fabre et Tolra de Bordas.

M. le comte de Bussy remercie ses collègues des marques de sympathie qu'ils lui ont données pendant sa maladie et sa convalescence.

M. l'Administrateur communique une lettre de M. Damiano-Muoni remerciant la Société et particulièrement Mgr Tolra de Bordas du rapport fait à l'occasion de ses derniers travaux. Il signale un malentendu résultant de la confusion commise par plusieurs auteurs au sujet de la ville de Romano ; celle dont il a parlé est située en Lombardie.

Mgr Tolra de Bordas explique qu'il existe, en effet, deux villes de Romano, l'une en Lombardie, l'autre en Vénétie ; c'est cette dernière qui est la patrie de la puissante famille des Ezzelin.

Sur la proposition de M. le Président la séance publique annuelle est fixée au dimanche 15 avril.

M. Louis-Lucas lit un rapport intéressant et très-complet sur la candidature de M. Louïse, principal du collége de Sedan, ancien membre de l'Institut historique. Les conclusions du rapporteur étant adoptées, M. Louïse est admis à l'unanimité membre titulaire correspondant de la 1re classe.

M. Gustave Duvert donne lecture d'une *Notice sur M. Jules Mareschal*, notre très-regretté collègue, ancien directeur des Beaux-Arts. M. Duvert reçoit les félicitations de ses collègues pour la manière dont il a retracé la figure sympathique de M. Mareschal. Le renvoi de cette notice au comité du journal est prononcé.

M. Desclosières exprime l'avis qu'il y aurait lieu, pour honorer la mémoire de M. Jules Mareschal, de lire cette notice en séance

publique, mais l'étude biographique et littéraire sur M. Patin par Jules DAVID étant destinée à la séance du 15 avril prochain, il y aurait inconvénient à faire figurer deux articles nécrologiques sur le même programme; M. DESCLOSIÈRES propose, en conséquence, de réserver la lecture de M. DUVERT pour la séance publique de 1878. Il est décidé que l'impression en devra avoir lieu avant cette époque.

M. l'abbé BOUQUET présente un rapport sur l'*Histoire des saints Martyrs Abdon et Sennen*, de leurs reliques, de leurs miracles et de leurs cultes, par Mgr TOLRA DE BORDAS. Ce compte-rendu est renvoyé au comité du journal.

M. LE PRÉSIDENT, pour compléter les renseignements déjà donnés sur les travaux de la commission du prix Raymond, fait connaître que la commission ne croyant pas devoir proposer de récompense aux concurrents qui ont traité la question d'une façon tout à fait insuffisante, il y aura lieu d'examiner si elle doit être de nouveau mise au concours pour 1881.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que la commission convaincue que dans le cas même où la Société se déciderait à accorder une récompense, elle ne serait que d'une faible valeur, propose de placer la somme acquise au prix de la 3e classe et qui lui serait réservée pour le prix à décerner en 1881.

M. LOUIS-LUCAS fait observer que la Société ne pouvant émettre de vote définitif qu'après le rapport il ne peut être question, quant à présent, de faire emploi des fonds.

Après un échange d'observations entre M. LE PRÉSIDENT, M. LOUIS-LUCAS et M. DE BUSSY, il est décidé que, sans préjuger la question relative au prix Raymond, M. l'Administrateur est dès maintenant autorisé à placer en rentes françaises la somme en réserve provenant du revenu de la fondation Raymond.

Séance du 14 Février. — Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par M. le Secrétaire général adjoint Gustave DUVERT, est lu et adopté après l'observation suivante présentée par M. JORET-DESCLOSIÈRES. — M. le rédacteur du dernier procès-verbal, par un sentiment de réserve que nous ne pouvons pas complètement admettre,

dit M. Desclosières, a omis de parler de l'accueil fait à sa notice biographique sur notre honoré et regretté collègue Jules Mareschal. Il était impossible de retracer plus complètement les travaux de l'ancien directeur des Beaux-Arts sous la Restauration que ne l'a fait M. Gustave Duvert, et grâce à lui, les membres nouveaux de notre Société qui n'auront pas connu la sympathique physionomie de l'un de nos vénérés doyens et goûté le charme de ses aimables causeries sauront qui était Jules Mareschal et trouveront dans le récit de sa vie plus d'un bel exemple à suivre.

M. Jules David à l'occasion de la promotion de M. le baron Taylor, notre président honoraire, au grade de grand officier de la Légion d'honneur, lui a écrit au nom de la Société une lettre de félicitations dont il donne lecture.

M. le Président David est remercié de cette preuve de sympathie donnée par la Société des *Études historiques* à l'un de ses membres les plus éminents, si renommé à juste titre pour ses services rendus aux gens de lettres et aux artistes.

M. le Secrétaire général communique deux notices qu'il a reçues sur les services et les travaux de : 1° M. David-Sutter, notre collègue, membre de la quatrième classe, professeur d'esthétique et peintre, auteur d'ouvrages estimés sur la musique et son histoire ; 2° de notre administrateur, M. le comte de Bussy, auteur de nombreux articles et monographies sur des sujets d'archéologie et d'histoire.

M. le Secrétaire général ajoute que les notices biographiques concernant les nouveaux membres admis depuis la reconstitution de la Société en 1872, sont en grande partie complétées. Sur cinquante-cinq membres admis depuis cette date, il nous manque seulement huit notices. Les démarches nécessaires pour obtenir ces renseignements seront terminées avant la séance publique annuelle, de sorte que nous aurons la satisfaction d'annoncer dans le rapport sur les travaux de la Société que les archives concernant notre personnel sont constituées de façon à nous permettre de bien connaître les productions passées de nos collègues et d'enregistrer leurs travaux à venir ; régularisation qui intéresse la biographie et la bibliographie en général et tout particulièrement notre Société.

M. L'ADMINISTRATEUR donne lecture de l'extrait suivant d'une lettre de M. le chevalier DAMIANO-MUONI, membre correspondant : « J'ai l'intention de raconter la courte détention de François Ier, roi de France, dans la prison de Pizzighettone (25 février 1525). En cette occasion, le Roi satisfait de la compagnie que lui tenait le curé de la ville, le prêtre Jean-Giacomo Cipello, obtint pour lui du Souverain Pontife une dignité ecclésiastique et donna à l'église de l'endroit son propre manteau de velours et plusieurs ornements brodés de dessins en soie et en or de la main, dit-on, de sa mère, la régente Louise de Savoie. Ils existent encore.... Connaissez-vous quelque particularité, ajoute M. Damiano-Muoni, sur l'emprisonnement du roi de France en Lombardie ? »

M. DE BUSSY dit qu'il indiquera à notre savant correspondant de Milan les mémoires des DU BELLAY et demande à ses collègues s'ils peuvent lui fournir quelques renseignements à transmettre utilement à M. DAMIANO-MUONI ?

MM. le colonel FABRE et J. BARBIER indiquent un travail publié par M. MIGNET dans la *Revue des Deux Mondes*; M. JORET-DESCLOSIÈRES signale le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, publié par M. Ludovic LALANNE, pour la Société de l'Histoire de France ; Jules Renouard, éditeur, 1854.

M. DE BUSSY donne ensuite communication d'une lettre de M. l'abbé Julien LAFERRIÈRE annonçant sa démission de membre correspondant, motivée par ses nombreuses occupations. Il remercie la Société de la bienveillance qu'elle lui a témoignée en l'accueillant. M. DE BUSSY estime que M. Laferrière obéit à un scrupule exagéré ; M. L'ADMINISTRATEUR écrira à M. Laferrière et, de son côté, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est chargé d'écrire à M. Muray qui, ayant présenté M. l'abbé Laferrière, pourra intervenir près de lui pour lui faire retirer sa démission.

M. le comte SUGANA, membre correspondant d'Italie, adresse une lettre de démission ; elle est acceptée.

M. le colonel FABRE, en l'absence de Mgr TOLRA DE BORDAS et comme membre de la commission d'examen de la candidature de

M. FLACH, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, lit un rapport qui fait très exactement connaître ses titres sérieux ; conformément aux conclusions de ce rapport M. FLACH est élu membre titulaire résidant de la 3e classe.

M. le colonel FABRE lit ensuite, au nom de la même commission, un rapport sur la candidature de M. le docteur VINCENT, de Vouziers; M. le docteur VINCENT est élu membre associé-libre de la 1re classe.

M. le colonel FABRE ajoute que M. le baron CARRA DE VAUX ne pouvant assister à la réunion d'aujourd'hui demande le renvoi à la prochaine séance de son rapport sur la candidature de M. Marc-Achille JUBINAL, fils.

M. CASTONNET-DESFOSSES donne lecture de la fin de son *Etude sur le régime pénitentiaire en France*. Ce travail étendu prouvant le soin avec lequel l'auteur a réuni les matériaux de la question tout à fait actuelle qu'il traite a été écouté avec un vif intérêt.

M. LE PRÉSIDENT fait observer à M. CASTONNET-DESFOSSES qu'il devra soumettre son manuscrit au comité du journal, certaines parties, fort importantes d'ailleurs, ayant un trait trop direct à l'économie politique et à la réforme de services publics, considérations qui nous sont interdites par les statuts. Sous le bénéfice de cette observation, le renvoi au comité du journal est prononcé.

La parole est ensuite donnée à M. WIESENER pour lire *Un Chapitre de l'histoire de la jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre*. Cette étude qui nous rappelle les qualités éminentes de l'auteur de l'*Histoire de Marie Stuart* sera continuée à la réunion du 14 mars.

M. LOUIS-LUCAS termine la séance en communiquant une nouvelle historique et littéraire d'un tour élégant et original, intitulée : *les* QUATRAINS DE PIBRAC. Notre collégue, après avoir charmé l'auditoire par cette lecture, lui apprend qu'elle vient d'être faite sur un manuscrit inédit de Jules Janin qui lui a été offert vers 1865.

Cette esquisse très-piquante met en scène Mme de Maintenon, alors Mlle d'Aubigné, conduisant paître, sur les domaines d'une vieille tante parcimonieuse, un troupeau de dindons commis à sa garde, et récitant, pour soutenir les mauvaises heures de sa triste jeunesse, des passages

des quatrains moraux du sieur de Pibrac ; plusieurs membres demandent si cet opuscule d'un tour fort agréable, rappelant des faits et des portraits historiques qui n'offensent pas la vérité de la sévère histoire, ne pourrait pas être destiné à notre séance publique ? Une telle lecture serait certainement goûtée de l'auditoire et obtiendrait, disent des collègues trop bienveillants, le même succès qu'obtint l'an dernier M. le Secrétaire général avec le *Vilain Mire*, intermède plaisant qui délassa l'auditoire de lectures plus austères.

M. le Président dit que M. Jules Janin n'ayant pas fait partie de la Société des Etudes historiques, nous ne pouvons donner, en séance publique, une étude émanant d'un écrivain qui n'était pas membre de notre compagnie.

Plusieurs collègues insistent sur l'observation déjà présentée par eux ; ils estiment que M. Louis-Lucas pourrait, à l'occasion de ce curieux manuscrit, nous donner une étude personnelle sur Pibrac et ses quatrains, étude dans laquelle il citerait des passages du manuscrit de Jules Janin. L'indication sur le programme de notre séance du 15 avril, d'une *Etude sur les quatrains de Pibrac à l'occasion d'un manuscrit inédit de Jules Janin*, exciterait la curiosité du public et nous vaudrait des auditeurs.

M. Nigon de Berty demande une rectification, en ce qui concerne l'indication dans le numéro de *Novembre-Décembre* de l'*Investigateur*, de sa notice historique sur la *Vie d'un Conseiller au Parlement de Paris dans le XVIIIe siècle*. Le procès-verbal inséré à la page 401 du volume de 1876, s'exprime ainsi : « Cette étude historique nous montre la part prise par ce magistrat aux luttes du Parlement contre le pouvoir royal, et le rôle qu'il joua comme *conseiller-rapporteur* dans la fameuse affaire du diacre Paris. » Il résulterait de cette phrase que l'affaire du diacre Paris a été soumise au Parlement de Paris, et que M. l'abbé Nigon de Berty en a été le conseiller-rapporteur. Il importe de rectifier ici une confusion de faits et de dates.

En 1735, l'abbé Nigon de Berty présenta, en qualité de promoteur général du diocèse de Paris, une requête qui a été imprimée en 134 pages, à Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, dans le but

de faire déclarer faux les prétendus miracles attribués à l'intercession du diacre Paris, décédé en 1727. Mgr de Vintimille rendit, le 8 novembre 1735, une ordonnance conforme aux conclusions du promoteur général de son diocèse.

Ce ne fut que le 2 avril 1745, dix ans après l'ordonnance archiépiscopale, que M. l'abbé Nigon de Berty fut admis au nombre des conseillers au Parlement de Paris. D'ailleurs, ce Parlement n'a jamais statué sur l'affaire relative au diacre Paris. L'appréciation du procès-verbal doit être ainsi complétée :

« Cette étude historique nous fait connaître, d'abord, le talent et la » fermeté que M. l'abbé Nigon de Berty a montrés, en qualité de » promoteur général du diocèse de Paris, dans la requête qu'il a » présentée à Mgr de Vintimille, archevêque de Paris, au sujet des » prétendus miracles attribués à l'intercession du diacre Paris ; elle » signale ensuite son zèle et son dévouement, comme conseiller au » Parlement de Paris, pour défendre les droits de ce Parlement dont » il a noblement partagé les exils. »

L'Administrateur,
Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

43e Année. Mars-Avril 1877. N° 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DE L'ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE EN FRANCE

AU XIXe SIÈCLE

(1800 — 1848)

(*Suite et fin*).

Un des grands orateurs de cette période qui exercèrent une salutaire influence, ce fut M. Lainé, dont les nobles aspirations peuvent se résumer en deux mots : Dieu et la France ! L'Honneur et la Liberté ! On l'a déjà vu élever le premier une voix courageuse pour réclamer les droits publics de la France. Bientôt, son éloquence eut à défendre la loi des élections contre le vicomte de Bonald et le marquis de Montcalm ; la centralisation, dans la discussion du budget de 1816, contre M. de Villèle..... Plus tard, répondant à M. Clausel de Coussergues, qui, au nom des principes de la légitimité, venait demander compte des secours accordés par la France aux réfugiés espagnols, Lainé, au nom de l'humanité, justifiait, avec une noblesse de sentiments chaleureusement applaudie, la générosité du Pouvoir contre la dureté ombrageuse de l'opposition, et méritait ainsi, de ses adversaires eux-mêmes, le titre de Défenseur des Proscrits et de Protecteur des Suppliants. Homme d'impression plutôt que de mouvement, mais avant tout ami de la vérité, son langage était simple comme elle. Naturel-

lement affectueux, mélancoliqne et désintéressé de vaines louanges, il ne songeait qu'au triomphe des intérêts qu'on lui confiait ; et jamais, par une exaltation factice, il ne cherchait à rendre importante une cause légère : il se contentait de convaincre par la lucidité du raisonnement, lorsqu'il pouvait suffire ; mais quand il s'apercevait qu'il avait à lutter contre la mauvaise foi, l'orgueil ou l'ignorance, on était surpris de sa promptitude impétueuse, et plus surpris peut-être encore de lui voir conserver, dans les emportements d'une discussion violente, ce goût exquis, cette mesure parfaite dont il ne pouvait s'éloigner, parce que celui qui pense toujours bien ne peut que bien dire, même dans la colère. Tel est l'homme éminent en qui l'auteur du *Livre des Orateurs* ne trouve à louer « qu'un son harmonieux et « pathétique.... »

Dans les mêmes rangs et avec des idées analogues, combattait un autre orateur qui avait avec Lainé plus d'un point de ressemblance. Comme lui sensible jusqu'à l'attendrissement, ami de la prérogative royale, mais libéral et généreux, Lally-Tolendal, ce héros de la piété filiale, dont l'éloquence sentimentale et l'esprit chevaleresque rappellent l'orateur anglais Windham, après s'être efforcé de soutenir le trône et la liberté dans cette assemblée fameuse, où le passé et le présent s'entre-choquaient avec fureur, siégeait à la Chambre des Pairs avec plusieurs de ses anciens émules de patriotisme, comme lui restés fidèles à leurs nobles principes. Mais, par une réaction naturelle à l'esprit humain, les excès populaires dont il conservait le souvenir le firent quelquefois céder à des exigences qu'il croyait salutaires : ce qui ne l'empêcha pas de retrouver toute son énergie pour défendre la plus redoutable de nos libertés, la liberté de la presse.

A côté de ces hommes, mais un peu au-dessous, apparaissaient : — Le duc de Lévis et le comte Roy, si compétents dans toutes les discussions de finances et d'économie politique, matières arides, qu'ils savaient rendre intéressantes en y mêlant des vues de l'ordre le plus élevé ; — le comte de Sainte-Aulaire, qui, unissant, dans les luttes de la tribune, à l'énergie du citoyen les lumières de l'homme d'Etat, l'élégance et l'urbanité de l'homme du monde, défendait un jour le droit de tout dire, c'est-à-dire l'inviolabilité de la parole et l'inviolabilité quand même ; — le marquis de Bouville, qui faisait entendre de

nobles accents pour la conquête de nos libertés et la défense des intérêts du clergé ; — le comte Siméon, qui, après avoir pris une part si belle au Concordat et au Code civil, essaya toujours, dans ses discours et dans ses actes, de concilier ensemble le pouvoir royal et les libertés populaires ; — le savant Cuvier, dont l'éloquence était une causerie généralement spirituelle, abondante, animée, semée de souvenirs historiques, d'aperçus ingénieux, d'anecdotes piquantes, avec une philosophie politique plus populaire et plus pratique que celle de Royer-Collard ; — enfin, MM. Beugnot, Decazes, Courvoisier, Barbé-Marbois, combattaient sous les mêmes drapeaux.

Nous arrivons aux représentants de ce qu'on a si fastueusement appelé le *parti libéral*, toujours prêt à lutter pour le triomphe des principes contestés de la Révolution et pour le maintien de ses résultats compromis. Au-dedans, le développement de la liberté politique, la défense de l'égalité civile, l'organisation de la presse libre, l'entière liberté des cultes, l'affermissement de l'administration démocratique instituée par la République comme l'instrument et la sauvegarde de la société nouvelle ; au-dehors, les encouragements donnés aux états qui aspiraient à se rendre libres, la condamnation des actes de ce grand conseil des Rois, qui, sous le nom de *Sainte-Alliance*, s'opposait, disait-on, au progrès des peuples : telle fut l'œuvre que le parti libéral poursuivit avec autant d'ardeur que d'habileté, nous voudrions pouvoir dire avec autant de mesure que de courage.

Le jeune duc de Broglie, qui ajoutait l'éclat de tant de vertus civiles à l'illustration guerrière de son nom, ne laissa, dans les discours qui marquent la trace de son opposition de quinze ans, rien pénétrer qui sentît la prévention implacable, ni l'impatience intéressée, rien surtout qui fît appel, par-delà l'ordre légal, à des auxiliaires inconnus. — Bignon parlait hardiment pour la défense des droits constitutionnels, prétendant accommoder la démocratie aux traditions impériales, et se montrait sans cesse le soutien du faible contre l'oppresseur, soit des peuples contre le pouvoir absolu, soit d'états d'un ordre inférieur contre l'ambition d'états plus puissants. — Voyer d'Argenson, organe d'une opposition hargneuse et peu sincère, se posait comme le précurseur du radicalisme libéral ; mais sa voix était sans autorité. — Le comte Daru parlait avec cette élévation de talent, cette maturité

d'expérience et cette raideur de conviction, fruit d'une longue et forte éducation politique : le temps et le bienfait de la Restauration lui avaient appris à tempérer les doctrines sévères du Pouvoir d'un esprit de modération et de liberté dont il n'avait pas reçu les inspirations sous les tentes du conquéraut ou sous les faisceaux du dictateur. — M. de Barante, dans un langage vif et généralement sensé, triomphait de M. de Villèle dans la discussion du budget de 1817, bien que le manque de mouvement et la faiblesse de son organe fissent présager qu'il ne serait jamais orateur dans la moderne acception de ce terme : c'est avec plus d'avantage qu'il prenait la parole au conseil d'Etat. — Laffitte commençait à faire l'instruction de la France en matière de finances, en appuyant avec chaleur toutes les mesures favorables à la liberté. — Casimir Périer suivait la même voie, mais en ayant le tort de se poser comme l'antagoniste personnel de M. de Villèle. D'une taille élevée, d'un noble et mâle visage, Casimir Périer portait dans toute sa personne le cachet du commandement. Son œil lançait des éclairs, son geste était impérieux, sa parole brève et sonore. Impatient de la contradiction, prompt à la colère, il imposait à ses inférieurs par une virile confiance en sa force, et dominait ses égaux par l'énergie de sa volonté. — Lanjuinais, avec une bonne foi toujours respectable, même dans les écarts de son imagination, exprimait sans ménagement toute opinion qui lui paraissait juste et conforme à l'intérêt général. — Lafayette, de plus en plus avide de popularité, combattait systématiquement la politique de Charles X, attaquée aussi et discutée par MM. de Corcelles, de Chauvelin, de Kératry, Stanislas Girardin et de Pontécoulant.

Châteaubriand, avec l'éclat de son talent et de sa gloire, et presque aussi savant dans l'art de discuter que dans l'art de peindre, s'était fait le vigilant défenseur du trône dès que la France fut sérieusement convoquée à la vie politique. Mais, à la tribune comme dans la presse, il devint le chef de cette croisade libérale, qui, en voulant sauver la Restauration de ses propres excès, en accéléra la chûte. Sans doute il avait prononcé de mémorables discours ; et jamais on n'oubliera sa brillante défense des principes qui militaient en faveur de la guerre d'Espagne, non plus que ses plaidoyers chaleureux en faveur de la Grèce, dont il avait vu de ses yeux la misère, et dont la lutte héroïque

enflammait son noble cœur. Nous dirions volontiers que chez lui l'éloquence de la parole fut toujours soutenue par l'éloquence de la vie, si, quand souffla sur lui le vent de la disgrâce, il avait su avoir la suprême grandeur de s'oublier, pour ne songer qu'aux grandes destinées et aux vrais intérêts de sa patrie.

Mais il faut faire place à ce que nous pourrions appeler le triumvirat libéral de la Restauration : Benjamin Constant, qui se rattache par bien des points à l'école anglaise, Manuel, et le général Foy.

Nous avons vu Benjamin Constant, dès la première séance du Tribunat, s'essayer avec éclat dans les rangs de l'opposition, dont il demeura toute sa vie le chef et le modérateur. En se débattant contre la philosophie du XVIIIe siècle, il ne pouvait cependant la heurter de front ; car la liberté était là, et il combattait avant tout pour la liberté et les principes de 89. A une certaine finesse d'esprit, il sut joindre une habile tactique de la tribune, un art de faire entendre tout ce que les bienséances lui défendaient d'exprimer, enfin un talent réel pour l'improvisation dans les sujets épineux ou stériles. Mais sa manière avait plus de souplesse et d'art que de mouvement et d'énergie. Au fond, plusieurs de ses discours ne furent guère que des mélanges diffus de principes, des lieux communs, des applications, parfois intempestives, de maximes de Montesquieu et de sarcasmes de Mirabeau ; une politique d'*ordres du jour*, une guerre d'*amendements*, une logique de sophismes ou des cris de victoire ; de loin en loin quelques tirades éloquentes, plus souvent des traits spirituels, des faits bien racontés ou des raisonnements assez bien déduits, surtout lorsque le ministère se montrait faible et incertain. On se plaisait à le voir soulever avec calme les passions de ses adversaires, et, comme s'en faisant un jeu, n'opposer à leur fureur qu'une politesse sèche et froide qui augmentait encore l'exaspération. Mais c'était surtout sur la question de la presse, que Benjamin Constant se montrait toujours neuf, inépuisable et chaleureux. Il y revenait sans cesse pendant ses quinze ans d'opposition, tantôt à propos du fisc, tantôt à propos des procès faits aux journaux, et il la ramenait dans toutes les discussions lorsqu'il ne pouvait aborder ce sujet en face.

Avec plus de facilité, mais moins de causticité, Manuel devint de bonne heure un des princes de la Tribune. Si Benjamin Constant

était le sophiste de l'opposition, Manuel en fut le rhéteur. Par un discours qui éleva très-haut sa réputation, il rallia un instant tous les partis et vainquit toutes les dissidences, en faisant reconnaître à la Chambre des Représentants les droits de Napoléon II. Plus tard, nous le voyons discuter avec beaucoup d'éclat le budget de 1819 ; s'élever avec véhémence en 1820 contre l'expulsion de Grégoire ; proposer un projet d'adresse au Roi pour lui signaler l'alliance prétendue de ses ministres avec un parti ennemi de la nation, et les dangers dont les royalistes entouraient la royauté, disait-il, en voulant abolir les institutions constitutionnelles. Enfin, désigné par la gauche pour répondre à l'illustre Châteaubriand dans la discussion relative à la guerre d'Espagne, Manuel, dans un discours plus agressif, provoqua une tempête parlementaire qui ne se termina que par son exclusion prononcée.

Le général Foy, qui domina la tribune législative pendant les premières années de la Restauration, peut bien être appelé, sinon l'*orateur de l'époque*, comme on l'a dit avec un accent trop enthousiaste, du moins l'*orateur de la liberté*. Son éloquence, trempée dans les feux de la République, dans la gloire du Consulat, dans l'héroïsme de l'Empire, majestueuse avec simplicité, empreinte de cette franchise militaire qui ne laisse point de nuages sur la pensée, était le langage qui convenait à l'époque : il fut entendu avec transport. Sa parole, parfois agressive comme celle de Mirabeau, était protectrice : la stabilité du trône, la gloire et la prospérité de la patrie, voilà ce qu'il protégeait avec les armes de la raison et les soudaines illuminations du génie. Ses efforts tendaient à faire de la royauté l'alliée naturelle de la liberté, et à leur faire parler le même langage. Il se retranchait dans la charte, comme un habile général dans une forteresse assiégée, et il en défendait les approches avec une infatigable fermeté, prétendant sauver le trône en sauvant la liberté.... Malheureusement il prit trop fréquemment pour but de ses attaques le parti catholique, dédaigneusement flétri du nom de *congrégation*. Partout ailleurs, ses accents sont nobles et patriotiques : soit qu'il repousse la réduction du traitement de la Légion d'honneur, soit qu'il applaudisse aux conquêtes de la Révolution, soit qu'il réfute avec une courageuse indignation l'accusation d'un crime affreux dont on semblait vouloir rendre le

parti libéral responsable, soit qu'il fasse frémir l'assemblée en repoussant la loi d'indemnité aux émigrés, sa parole échauffe et lance des foudres comme celle de Vergniaud ; mais, tandis que Vergniaud répand peu de lumière, le général Foy, s'adressant à la raison publique et aux intérêts de tous, échauffe et éclaire tout à la fois.

Quand on se rejette par la pensée au milieu de cette mêlée orageuse de toutes les doctrines, les ardeurs, les espérances, les regrets, qui alors partageaient la France et la faisaient fermenter, on en ressent encore sans doute l'exaltation généreuse. Mais l'on comprend aussi combien ces luttes passionnées, en surexcitant les esprits, durent embarrasser et compromettre l'œuvre de la Restauration politique et sociale. La France d'alors rappelle à quelques égards Athènes au temps de Périclès. Le démagogue de génie, en détruisant avec une noble imprudence les dernières barrières qui s'opposaient au débordement de la démocratie, afin de donner libre carrière à l'activité du peuple le mieux doué de la terre, procura sans doute à sa patrie un moment incomparable de puissance et de splendeur, mais suivi bientôt de terribles désastres. En France aussi, on usa jusqu'à l'excès de cette liberté de la parole récemment reconquise. A cette époque, encore si chargée de tempêtes, la parole ou la plume aux mains de tant de partis rivaux et passionnés devinrent souvent des armes de guerre civile : l'ardeur de la polémique et l'esprit de parti entraînèrent les orateurs et les écrivains, même les plus dévoués, à des violences factieuses. Il aurait fallu que la tribune et la presse fissent avec mesure et progressivement l'éducation politique de la France, qu'elles observassent la plus grande prudence pour y acclimater peu à peu, avec la pratique tempérée des institutions parlementaires, les mœurs de la vraie liberté, c'est-à-dire cette modération, cette patience, ce respect du droit partout où il se trouve ; fruits tardifs de l'expérience, que les partis alors ne connaissaient guère.

La Monarchie avait fermé les plaies de la France ; ses armes avaient assisté l'Espagne, affranchi la Grèce, rendu la sécurité à la Méditerranée, en paraissant sur le sol africain pour une grande conquête : c'étaient ses institutions qui nous avaient appris tout ce que nous savions du gouvernement représentatif ; et cette Monarchie devait disparaître.

L'opposition des libéraux de la Restauration avait été la grande machine de guerre qui avait fait crouler l'édifice. Ils furent les vainqueurs ; mais ils ne surent pas profiter de la victoire, habilement exploitée par Lafayette. Aussi, les *Puritains*, comme on les appelait parfois, s'enveloppèrent-ils stoïquement de leurs manteaux, et Benjamin Constant put-il s'écrier tristement le lendemain de juillet, avant d'expirer : « Nous nous étions trompés..... » Point de passions neuves, peu d'hommes nouveaux ; par contre, les *jeunes* de l'Assemblée se donnant la mission de défendre le Pouvoir au nom de l'ordre social, et ne cessant de faire entendre leurs lamentations sur la décadence de l'autorité. Autour du Pouvoir, s'engageait cependant dans les Chambres et dans la nation la lutte héroïque qui devait marquer à la Révolution un point d'arrêt de dix-huit années et fournir l'une des plus grandes expériences du gouvernement représentatif que le monde ait connues.

Le progrès indéfini avait pour organes des hommes pour la plupart vieillis, fatigués, glacés par le temps, affaiblis par les secousses, par les désenchantements, ne prêtant qu'une énergie factice à cette vie de perfectibilité. Il faut toutefois en excepter Garnier-Pagès, type de la loyauté et de la franchise, de la modération et du désintéressement. Comme orateur, il déploya le talent le plus souple et le plus vrai : la plupart de ses discours sont pleins de finesse et de sel en même temps que d'équité. Parfois même, quand la circonstance y prêtait, il s'élevait à une grande hauteur ; et son éloquence, qui n'avait rien d'apprêté, montait au ton de ses idées généreuses. Bientôt vint l'époque où la dissidence latente qui n'avait jamais cessé d'exister entre le ministère et une fraction considérable du parti conservateur, s'était aggravée en se prolongeant, et avait fini par donner naissance à ce grand mouvement parlementaire qu'on nomma la *Coalition*, et qui, en même temps qu'il séparait d'anciens amis, rapprochait aussi d'anciens adversaires. Ce fut alors surtout que l'orateur politique eut l'occasion de se montrer et de se prononcer. Dans cette coalition, où il n'attendait rien pour lui personnellement, Garnier-Pagès se posait en face des hommes d'Etat, d'ailleurs éminents, qui se disputaient le pouvoir, comme un spectateur désintéressé qui juge des coups, et comme un critique plein de sagacité qui ne pardonne aucune faute. Dès 1840, il demandait avec instance la réforme électorale. La même année, deux questions

importantes, la conversion des rentes, et la continuation du privilége de la Banque de France, en révélant une face nouvelle de son talent, lui donnèrent occasion de développer des idées qu'il ne devait pas voir triompher, mais dont l'avenir se chargeait de proclamer la justesse et la portée. Quand surgit la question d'Orient, Garnier-Pargès ne se montra pas moins habile dans la discussion des affaires étrangères que dans la discussion des affaires administratives. Enfin, il combattit les fortifications de Paris.... Mais ses forces étaient épuisées, quoique avant le temps; et Garnier-Pagès l'aîné s'éteignait à quarante ans, le même jour que le père de l'illustre Berryer, laissant à un frère tendrement aimé l'héritage de ses exemples et de ses vertus politiques.

Arago se place naturellement à côté de Garnier-Pagès. Comme lui, il prononça des premiers, après 1830, le mot de Réforme, s'éleva contre les fortifications de Paris, et de plus, prit souvent la parole dans des questions de marine et de canaux. En 1837, quand, voulant organiser l'enseignement secondaire, M. Guizot eut présenté un informe projet de loi qui plaçait l'entrave du droit naturel à côté du privilége, Arago se fit l'avocat éloquent et passionné des Sciences, comme Lamartine voulut être le défenseur des Lettres. N'oublions pas d'ajouter que le célèbre rapport d'Arago sur les chemins de fer a remué plus d'idées que tous les projets des commissions et des ministres. Du reste, comme l'a dit Timon, « à la tribune de l'orateur politique comme à la « chaire du professeur, Arago, s'adressant en même temps à la raison « et aux passions de son auditoire, prend, pour ainsi dire, la science « entre ses mains, la dépouille de ses aspérités et de ses formules « techniques, et la rend si perceptible, que les plus ignorants sont « aussi étonnés que charmés de le comprendre. » Mais ce qui caractérisait cet homme unique, ce n'était pas seulement la puissance du génie qui produit et féconde, ou cette rare lucidité qui sait développer des aperçus nouveaux et compliqués, comme choses longuement acquises à l'intelligence humaine : c'était aussi le mélange attrayant de la force et de l'élévation d'un caractère passionné, avec la douceur affectueuse du sentiment. Aussi, son nom sera-t-il honoré partout où se conservent le respect pour les services rendus aux sciences, le sentiment de la dignité de l'homme et de l'indépendance de la pensée, l'amour des libertés publiques.

Nous ne devons pas oublier à cette place celui qui fut l'élève et le brillant héritier de Benjamin Constant : j'ai nommé Pagès (de l'Ariége), dont le rôle fut, sous la Révolution de Juillet, le même qui, sous la Restauration, avait élevé si haut Royer-Collard, je veux dire ce rôle de prophète sentencieux, apparaissant à la tribune pour flétrir de ses mépris, dans une phrase étudiée et réfléchie, les hommes et les actes du nouveau régime, tout en se tenant dans les régions supérieures aux personnalités blessantes. On se souvient encore, dans le monde politique, de ses deux discours prononcés en 1834 contre la loi sur les associations, dans lesquels le mouvement oratoire va toujours croissant.

Dans les rangs d'un libéralisme plus ou moins démocratique, on voyait agir et l'on entendait parler encore MM. Dupont (de l'Eure) et Audry de Puyraveau, les deux Nestors du parti ; MM. de Cormenin et Crémieux ; MM. Voyer-d'Argenson et d'Alton-Shée, qui continuaient à jouer sans succès leur rôle de gentilshommes démocrates ; enfin, M. Ledru-Rollin, qui se posait fièrement comme le continuateur des principes de la Révolution, en même temps qu'il consentait à être le chef des conspirateurs de la rue.

Ce n'étaient pas seulement les libéraux qui minaient, par une opposition de principes, le gouvernement révolutionnaire de 1830. Les royalistes ne se déclaraient pas vaincus ; et bientôt ils saluèrent leur chef dans la personne du jeune avocat déjà illustre, désormais dévoué à la défense et au culte des principes traditionnels qui firent la gloire de la France. La première apparition de Berryer à la tribune politique lui fournit l'occasion de combattre brillamment la trop fameuse adresse des 221, qui brisait le principe de l'hérédité monarchique dont il se déclarait le champion, et de rechercher ainsi, parmi les cris des factions et les plus lâches palinodies, ce qu'on a nommé « la gloire de se montrer auprès des monarchies qui tombent. » Presque au même instant, retentissait au Luxembourg la dernière voix qui dût, avant sa catastrophe suprême, protester en faveur du principe de la légitimité : cette voix était celle de Châteaubriand !.... Cependant, Berryer devint bientôt « une puissance. » Les finances, les affaires religieuses, les questions de droit, les questions d'honneur, vinrent comme d'elles-mêmes se placer sous sa main. Il réclame

l'affranchissement des communes, une représentation réelle et non fictive, la liberté pour l'enseignement et la protection du culte catholique. Il s'oppose aux budgets monstrueux d'un gouvernement à bon marché, il défend les associations politiques et la liberté de la presse ; il terrasse de sa fière et noble indignation l'immorale politique de la *flétrissure* provoquée contre les loyaux serviteurs qui étaient allés saluer dans l'exil le représentant de la plus illustre race de la terre.... Mais l'histoire a déjà enregistré sans les compter les grandes journées de Berryer, et nous ne pourrions en faire le dénombrement. Disons-le toutefois après tant d'autres : A ce geste empreint d'une autorité assurée et tranquille, à cette voix si belle quand elle s'émeut, à cette attitude, on reconnaît à l'instant le maître de la tribune. Il porte écrit sur son front large et découvert le signe du génie et de l'inspiration oratoires. « Sa belle et expressive figure, dit Cormenin, « peint et reflète toutes les passions de son âme, et son geste est « aussi beau que sa parole. Il est éloquent dans toute sa personne ; « aussi lui est-il facile d'arracher des frémissements involontaires à « son auditoire ravi et transporté !.... » La parole appartient à Berryer comme le marbre appartenait à Michel-Ange, la couleur à Rubens, l'harmonie à Beethoven ; et, chose rare autant que merveilleuse ! après avoir brillé au front inspiré du jeune homme, l'éloquence resplendit comme une auréole sur le front du vieillard....

Avec moins d'éclat, mais avec autant de noble et loyale vigueur, le marquis de La Rochejaquelein s'efforçait d'en appeler aux traditions séculaires de la France ; — le marquis de Dreux-Brézé montait à la brèche, combattant pour ses souvenirs en les alliant à la défense de la cause de la liberté, et ne négligeant aucune occasion solennelle de faire entendre sa parole impétueuse, quelquefois difficile et embarrassée. — Le duc de Noailles avait la parole plus douce et plus persuasive ; — le duc de Fitz-James continuait à prêter le concours de sa vive éloquence aux doctrines nationales de la grande Monarchie française ; — M. de Larcy combattait d'une manière aussi ferme que spirituelle le système de corruption et d'abaissement du ministère ; — M. Béchard luttait contre les systèmes de centralisation et pour la liberté d'enseignement ; — M. le marquis de Boissy, homme de verve, mais dénué du tact parlementaire, dénonçait à la tribune de la

Chambre des Pairs, avec une ardeur infatigable, tous les scandales politiques du jour, et demandait à voir passer au banc des accusés les hommes d'état qu'il voyait assis au banc des ministres ; — M. Lherbette ne s'agitait pas moins pour interpeller le ministère, particulièrement dans la discussion des budgets. — Les Chambres entendaient encore les dythirambes de Lamartine, qui, après avoir prêté au pouvoir l'appui de sa parole harmonieuse, rompit tout-à-coup les liens qui tenaient sa pensée captive, en se séparant « de la pensée « de tout le règne ; » — M. de Laboulie, dont l'esprit méridional était vif et plein de saillies ; — le baron Mounier, qui n'exprimait ses ressentiments qu'avec des ménagements infinis, dans un langage facile et trop abondant ; — le comte Roy, dont la présence à la Chambre des Pairs, où il se faisait le défenseur de la propriété et du système financier de la Restauration, était une lutte perpétuelle contre ce qu'il appelait les innovations destructives ; — Hennequin, le duc de Valmy, et plusieurs autres. — Quant à M. de Falloux, perdu au milieu d'esprits fatigués et incroyants, il commence déjà à plaider avec ardeur la cause de la liberté d'enseignement, bien qu'il n'ose encore donner leur essor aux fougues de ses pensées....

En dehors des deux écoles, libérale et royaliste, nous cherchons des orateurs, et nous ne trouvons que des hommes d'affaires, soit dans les rangs de l'opposition dynastique, soit dans les rangs des ministériels.

A la tête de l'opposition se montre M. Odilon Barrot, qui s'applique à résister bien plus qu'à attaquer. Sa parole, grave et solennelle, mais abondante et déclamatoire, et plus sonore que substantielle, manque souvent de véhémence et de flamme ; mais, sans avoir les formes entraînantes de Berryer ni la verve abondante de M. Thiers, cet orateur a mérité d'être appelé « le premier généralisateur de la Chambre, » à cause de son rare talent à envisager l'ensemble d'une question ou d'un sujet. — L'éloquent et impétueux général Lamarque combattait la politique du ministère avec autant d'habileté que d'énergie. — M. Mauguin, qui dirigeait ces attaques, luttait corps à corps avec le ministère de Casimir Périer. Dans cette lutte d'opposition, qui, déjà commencée sous la Restauration, fut des plus vives et des plus variées, Mauguin réussit même à faire consacrer par la Chambre le droit nouveau d'interpellation pour les députés. Toutes les discussions

qu'il aborda dans sa carrière parlementaire prouvèrent la souplesse de son esprit et la fertilité de sa parole : questions de finances, d'administration intérieure, de travaux publics, d'organisation sociale, il parla sur tous ces sujets avec des succès divers, et toujours avec un incontestable talent. Mais ce fut surtout dans les questions extérieures que la parole de Mauguin obtint un grand retentissement : il combattit en toute occasion la reconnaissance des traités de 1815 pour l'Espagne et la Belgique ; mais il fit particulièrement frémir, pâlir et pleurer sur les déchirements de la Pologne expirante ; ce qui ne l'empêcha pas de faire entendre, quelque temps après, en faveur de l'alliance russe, un discours remarquable et qui produisit une grande sensation. Dans toutes ces occasions, Mauguin se montra plus tacticien que politique, plus interpellateur qu'orateur, plus disert qu'éloquent, plus hardi que courageux. Mais il a été, après Berryer, l'orateur qui possédait la voix et le geste le plus puissant sur l'Assemblée. — Bignon, après être entré dans le premier ministère de la Monarchie de Juillet, reprit sa place dans les rangs de l'opposition, et reparut avec éclat à la tribune dès que les intérêts de la Révolution lui semblèrent compromis. Il aborda les questions de finances et de politique extérieure, avec cette profondeur de vue et cette énergie grave qui donnaient habituellement une certaine autorité à sa parole. Mais, comme Mauguin, il retrouva dans la défense de la Pologne les chaleureuses inspirations de ses plus beaux jours. — M. de Tocqueville, il est vrai, n'a jamais compté parmi les princes de la tribune, ce qui tenait à la faiblesse de sa constitution physique : sa voix manquait de puissance et le débat l'agitait trop. Mais il n'en a pas moins joué un rôle dans l'opposition du règne de Louis-Philippe : après avoir pris part, à la fin de la Restauration, au mouvement libéral avec toutes les passions communes à la jeunesse de ce temps, M. de Tocqueville, qui regrettait sincèrement « l'évènement de Juillet, » cherchait à éclairer les gouvernants, déplorait leurs écarts, et prédisait même l'ouragan qui devait emporter la Monarchie bourgeoise de 1830. Toujours l'âme de Tocqueville s'aperçut à travers son langage large et souple à la fois. La passion d'une âme généreuse animait tous ses discours : on y entendait comme un accent d'honnêteté sans illusion et de sincérité sans violence qui faisait honorer l'homme dans l'orateur

et inspirait tout ensemble la sympathie et la vénération. — A ses côtés siégeait un ami et un collaborateur, Gustave de Beaumont, qui, ardent adversaire du pouvoir dans la célèbre question de « l'abus des « influences, » se montra, en outre, le défenseur sympathique de la colonisation de l'Afrique et des intérêts maritimes d'Alger. — M. Isambert, jurisconsulte investigateur, mais plus érudit qu'éloquent, participa très-activement, dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, à la discussion des lois électorale et municipale, ainsi que de la loi sur les associations, et à tout ce qui, dans la Chambre des Députés, tendait à l'émancipation des nègres et à l'abolition de l'esclavage. — M. Vivien, bien que ministre et conseiller d'état, marchait plus habituellement avec l'opposition dynastique qu'avec le parti conservateur. Son action fut surtout remarquée dans l'élaboration et la discussion des lois administratives ou civiles, et ses rapports continuent à être consultés et cités. — Comme lui, M. Dufaure, un des organes les plus écoutés de ce groupe parlementaire désigné sous le nom de *tiers-parti*, fut un instant au service du roi Louis-Philippe comme conseiller d'état et même comme ministre ; mais il fut de ceux qui contribuèrent à la chute du ministère Molé et au triomphe de la coalition. Ses lumières furent précieuses surtout en matière de finances et de travaux publics. — Patriote et enthousiaste des institutions impériales qu'il aurait voulu associer à des tendances démocratiques, M. Larabit suivit toutes les variations du parti de l'opposition dynastique de cette époque : orateur un peu diffus, sa parole honnête et loyale était au service des nationalités opprimées, et rappelait le pouvoir à l'énergie et à l'honneur. — M. Billault, avocat à la tribune comme il l'était au Palais, eut d'abord le talent de parler longuement sur toutes choses, en se tenant aux vulgarités superficielles. Peu à peu, sa manière se perfectionna : il se faisait applaudir en flétrissant la corruption électorale, « qui, couvrant toute la France, « menaçait d'engloutir à jamais les institutions représentatives, » et il traitait avec une incontestable supériorité les questions relatives au commerce et aux travaux publics. Harcelant sans cesse le ministère du 29 octobre, il était, sauf la précision, selon M. de Cormenin, « comme un autre Phocion, la hache des discours de M. Guizot. » — M. Duvergier de Hauranne, homme d'esprit, d'étude et de ténacité,

qui devait entreprendre l'histoire du gouvernement parlementaire, après avoir poursuivi les ministres de la Restauration de la malignité de sa parole, suppliait vainement le ministère, à la veille du 24 février, « d'épargner au pays le fléau d'une Révolution nouvelle... »

Autour de tous ceux que nous venons de passer rapidement en revue, il faut au moins nommer MM. de Lasteyrie, Chambolle, Bineau, de Tracy, Ducos, Léon de Malleville, Charamaule, de Cormenin, Salverte, de Corcelles, Combarel de Leyval, de Grammont, etc...

Au milieu de cette pléiade d'intrépides *gladiateurs de la parole* dans le champ-clos de la liberté, et au-dessus de la plupart d'entr'eux, se place un orateur qui fut à lui seul, pendant quelque temps, tout son parti, et pour lequel la première de toutes les libertés était la liberté de croire, le premier devoir celui de défendre les droits des catholiques, alors si lâchement méconnus par le Pouvoir et si faiblement protégés par quelques rares et timides prosélytes. La carrière parlementaire s'était ouverte en 1830 pour le jeune comte de Montalembert ; et depuis cette époque, son talent s'éleva et grandit en raison même des difficultés et des obstacles. Il n'attend pas que les opprimés l'appellent, il va à eux : de toutes les régions de la terre il entend leurs cris de détresse, et les chrétiens de Syrie fuyant le sabre des Turcs dans les gorges du Liban, et les nègres saignant sous le fouet des colons, et les nobles de la Gallicie massacrés par les paysans soulevés que soldait l'Autriche, et Cracovie réclamant sa liberté ; et la Pologne enfin, se redressant une dernière fois encore, et retombant du coup de la lance d'un cosaque sur les remparts de Varsovie.... Il défend la Pologne ; et, posant en principe que l'injustice amène tôt ou tard après elle le châtiment, il fait voir « la nation « opprimée qui s'attache aux flancs de la puissance opprimante « comme une plaie vengeresse immortelle. » Cette noble cause de la Pologne à jamais perdue, l'infatigable jouteur s'attache à une autre, la liberté de la presse, « cet imprescriptible apanage de la France, » qu'il défendait comme « le principe de l'affranchissement de la raison « humaine. » Il attaque et accuse l'Université ; il revendique une liberté illimitée pour l'enseignement religieux et les ordres monastiques. A propos des affaires de Suisse, et la veille du 24 février, il fait entendre un discours prophétique qui transporte et saisit son

auditoire ; et toujours son éloquence, s'élevant avec éclat « contre le « crime vainqueur, » est, non plus celle d'un avocat, mais celle d'un croyant. Sa thèse est toujours appuyée sur une conviction profonde, ou plutôt sur une foi vive ; et quand il doit s'attaquer à quelque chose, il a la faculté de l'indignation.

Le comte de Vaublanc avait dit, sous la Restauration, cette parole souvent répétée depuis : « Je sais fort bien que le gouvernement « représentatif n'a pas été inventé pour le repos des ministres. » Les représentants de l'*éloquence ministérielle* durent surtout être nombreux et actifs sous le gouvernement de Juillet : aux attaques, trop souvent justifiées, des combattants dont nous venons de nommer les plus braves ou les plus passionnés, il fallait opposer une défense intelligente, une habile tactique.

A la catastrophe de 1830, la vie de Casimir Périer subit une phase nouvelle. Le tribun ombrageux qui n'avait cessé de saper, dans le pouvoir royal, l'emblême sensible de l'ordre public et de la paix européenne, va devenir l'homme d'État qui dévouera tous ses efforts au raffermissement de l'ordre ébranlé. Son éloquence devient, en même temps, tranquille et mesurée, et forme un contraste frappant avec la manière qu'il avait adoptée sous la Restauration : c'est le modèle de l'éloquence ministérielle, avant tout digne, calme et modérée dans les allures, claire et précise dans son langage. Son talent, exercé par quinze ans d'opposition, se montra dans toute sa force et sa maturité lorsqu'il eut à remplir la tâche plus difficile de conserver et de défendre. Il entrait au ministère, comme autrefois les chevaliers entraient en champ-clos, pour s'y trouver en face de l'anarchie, et engager contre elle, corps à corps, un combat sans pitié ni merci. Le premier discours qu'il prononça en 1831, comme président du conseil, sur la politique qu'il se proposait de suivre, et dans lequel il fixait et délimitait dans la Chambre les partis jusqu'alors indécis et flottants, après avoir fait époque dans la politique européenne, est resté dans les fastes parlementaires. Bientôt, les prétentions du ministère d'un côté, de la Révolution de l'autre, amenaient une réaction qui arbora franchement le nom de résistance, et dont Casimir Périer devint l'énergique personnification : alors commencèrent ces luttes parfois violentes, qui durent rappeler au

ministre du lendemain ses attaques de la veille, et qui précipitèrent sa fin en épuisant ses forces physiques. Frappé à mort sur la brèche, dont il venait de se rendre maître, Casimir Périer léguait sa victoire à ses amis.

Mais de nouveaux défenseurs surgirent à la Monarchie de 1830 si violemment attaquée. C'est à peine si nous devrions nommer ici Lafayette et Laffitte : celui-ci, après s'être fastueusement posé comme le patron du Roi-citoyen, devint bientôt l'adversaire de la politique personnelle du Roi, désirant rester avant tout courtisan de la popularité. Quant à Lafayette, s'il mérita la reconnaissance royale et se trouva quelque temps maire du palais, il ne tarda pas à reprendre à l'extrême gauche la place qu'il avait occupée durant la Restauration, et à redevenir un des chefs de cette phalange d'opposition qui semblait n'avoir renversé ce régime que pour accuser d'autres adversaires des tendances rétrogrades et anti-nationales qu'elle n'avait cessé de lui supposer.

Le comte Molé eut à soutenir des combats de tribune longs et animés contre nos orateurs parlementaires les plus éminents. A la verve qu'ils déployaient dans des attaques savamment combinées, il sut répondre avec un sang-froid, une assurance et une fécondité oratoire peu commune. S'il n'a pas égalé la véhémence de quelques-uns, l'ardeur de tous, il a offert le modèle de plus en plus rare des convenances gardées, d'une dignité qui n'a point fléchi, d'une modération qui ne s'est point démentie, d'une réserve qui fit qu'il ne sacrifia jamais les secrets de l'État à la satisfaction de l'amour-propre ou au besoin de la défense personnelle ; le modèle enfin d'une éloquence à lui, qui, si elle ne répondait pas à toutes les exigences des passions, satisfaisait aux besoins des grandes affaires, et a mérité, comme on l'a dit, de faire école dans le Parlement. Nous pourrions invoquer comme preuve cette dignité, cette urbanité, cette lucidité d'argumentation, enfin cette noble et habile persévérance de réplique déployées par Molé dans la mémorable lutte, à la suite de laquelle il fut renversé plutôt que vaincu par les forces combinées de la coalition....

Défenseur des libertés publiques sous la Restauration, le duc de Broglie, après s'être posé comme le plus illustre représentant de

l'aristocratie libérale en France, devint en 1830 le défenseur de l'ordre public menacé par les théories révolutionnaires, et se fit l'interprête habile et persistant de la raison politique : rôle pénible et périlleux, qui l'a fait parfois accuser de contradiction, et qui le montre inébranlable au milieu de nos agitations. Il aima la justice et la liberté : la justice, nécessaire à la liberté pour en retenir les écarts ; la liberté, plus nécessaire encore à la justice pour en prévenir les défaillances. Le duc de Broglie appartient à cette rare phalange d'orateurs parlementaires qui ont possédé toutes les qualités de l'éloquence politique, moins la passion. Il n'aborda jamais la tribune que sous une nécessité pressante ; et, quand une fois il y était monté, il épuisait le sujet, sans y apporter aucun étalage oratoire, aucune prévention, aucune recherche, mais, avec une grande science de publiciste, la discussion simple et rigoureuse, l'enchaînement des preuves, la clarté de l'exposition, la véhémence de la dialectique, et cette force irrésistible que donne l'accent de la conviction.

Personne ne songe à placer M. Guizot au rang des génies dominateurs qui ont marqué sur les destinées de leur pays une vive empreinte, et dont les œuvres, toujours visibles, subsistent aussi longtemps que la puissance nationale et font corps avec elle : Il n'est point de la race des Pitt, des Chatham ni des Richelieu. Comparable à quelques-uns pour l'éclat de la parole publique, cet homme d'État, qui montra toujours une véritable passion pour les luttes de la tribune, n'a d'aucun la hardiesse et la sûreté des vues, ni cette vigueur d'impulsion qui donne le branle à tout un peuple ou à toute une assemblée. Tous ces grands hommes se reconnaissent au même signe : ils sont les hommes du pays et non d'un parti. Venu dans un temps de dissensions civiles, M. Guizot n'a su ni dominer ces partis par un ascendant exceptionnel et une sorte de dictature morale, ni former de leurs éléments les plus sains un grand parti national, soutien et régulateur de la liberté. Il a servi et personnifié l'un de ces partis, il a eu le langage du Pouvoir ; et, à cause de cela même, son éloquence, qui tient à la fois de celle de Royer-Collard et de M. de Serre, est froide et dogmatique : la chaire universitaire lui avait mal préparé la tribune, et l'éclectisme de ses doctrines étouffait l'essor de sa parole. Un de ses derniers et de ses plus purs triomphes

fut sa réponse, admirable d'éloquence et de vérité politique, à M. de Lamartine, à propos de la question italienne, traitée par ce dernier orateur avec toutes les fantaisies d'un esprit qui remanie les populations et les territoires sans s'arrêter devant les traités ni devant les droits reconnus.

Historien comme M. Guizot, mais plus grand orateur, M. Thiers prêta l'appui de ses talents à la Monarchie de 1830. Aussi comprima-t-il la liberté qu'il aimait, plus qu'il ne la défendit. Toujours prêt à se lancer dans la lutte parlementaire, il y portait cette facilité de style, cette vigueur de pensée, cette sûreté de jugement, cette éloquence de faits où la déclamation ne saurait trouver place, et qui le font écouter avec le même intérêt qu'il est lu. Ses paroles coulent à flots pressés avec une abondance qui révèle des études profondes et une observation constante des hommes et des choses de notre époque. Ceux-là même qui ne partagent pas ses opinions ne peuvent dissimuler leur admiration pour la manière rapide, élégante et pittoresque dont il sait les exprimer. Toutefois, s'il fut alors ministre habile, il ne sera grand orateur que plus tard, lorsqu'aucun lien ne retiendra l'essor de sa magnifique parole.

M. Dupin aîné ne fut pas un des moins fermes soutiens de la Monarchie nouvelle, à laquelle il prêta le double secours de ses conseils et de sa parole incisive, qui réduisait les interrupteurs au silence et souvent les couvrait de confusion. — L'Université avait un bouillant champion dans M. Cousin. — Enfin, les Chambres ont entendu la parole facile, pénétrante et fortement accentuée de M. de Vatimesnil, qui, après s'être montré jurisconsulte plein de savoir et d'habileté, entrait dans les agitations de la vie politique, pour laquelle était peu faite sa nature droite, impressionnable, dépourvue à la fois de souplesse et de fixité ; — l'habile et brillant langage du duc Pasquier ; — la parole harmonieuse, mais un peu vide, de M. Sauzet ; — la verve ironique et acerbe de M. Jaubert ; — l'éloquence sèche et fière de M. Duchâtel, qui, dédaigneux du pouvoir parlementaire, se montra le défenseur obstiné de la politique conservatrice ; — les justifications spirituelles et hardies de M. Liadières, qui perçait de ses flèches les héros de la coalition ; — la parole âpre et irritée de M. Persil, toujours si acharné contre

la liberté de la presse ; — les palinodies anti-libérales de M. Barthe, faible orateur, mettant des larmes dans sa voix, et s'efforçant de rendre sa parole émue sous l'influence d'une indignation factice ; — les accents à la fois gracieux, fermes et passionnés de M. de Rémusat ; — les harangues éclatantes et mesurées de M. Villemain, répondant aux attaques de l'opposition avec plus d'esprit que de puissance ; — l'éloquence solennelle et un peu épique de M. de Salvandy, qui était venu grossir le parti de la résistance, et dont la force était, suivant la parole de Châteaubriand, « la fougue « dans la modération ; » — enfin les utiles discours de M. Cordier (du Jura) sur les travaux publics, et les Rapports habiles et consciencieux de M. de Chasseloup-Laubat.

Nous arrêtons ici notre rapide aperçu. Les luttes parlementaires auxquelles nous assistons depuis 1848 sont de celles qui, même au point de vue purement oratoire, ne peuvent être sainement jugées qu'à distance et un peu loin de ce milieu dans lequel s'agitent encore les divers partis et les hommes qui les représentent ou les dirigent. Peut-être poursuivrons-nous plus tard cette première étude.

Quoi qu'il en soit, ce qui se déroule sous nos yeux, en France comme dans une partie de l'Europe, est bien fait pour nous intéresser à ce qui touche la parole. C'est une puissance réelle et nécessaire qui ne saurait se mouvoir avec trop de mesure et de sagesse ; car sa responsabilité se proportionnne à son importance. Aussi, nos sociétés, que l'on gouverne par la persuasion plutôt que par la force, nécessitent-elles de fortes études oratoires. A ces conditions seulement, la France pourra courageusement accomplir sa mission, qui est, suivant la parole d'un contemporain, « non pas de « laisser silencieusement se préparer et se terminer les crises où « sont intéressés les droits des hommes, mais de faire entendre cette « voix puissante qui jadis trouvait si bien le cœur des peuples ! »

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1re classe.

UN ANCÊTRE DU MÉDECIN MALGRÉ LUI

LE VILAIN MIRE

(*LE PAYSAN MÉDECIN*)

Lecture faite à la Séance publique du 23 avril 1876.

M. de Sainte-Beuve, dans une de ses études sur Molière, rappelle que ses ennemis lui reprochaient « *de voler la moitié de ses œuvres aux vieux bouquins.* »

L'éminent critique fait bonne justice de cette méchante exagération.

Si Molière, génie créateur et inventif par excellence, s'est inspiré de souvenirs tirés de ses lectures, on ne peut méconnaître qu'il s'est approprié par un tour original, vraiment inimitable, les inventions comiques dont le germe, tout à fait rudimentaire, se retrouve dans quelques-uns de nos fabliaux. Nous avons pensé que vous éprouveriez, Messieurs, quelque plaisir à vous rappeler l'origine d'une des plus franches, des plus gaies compositions de notre grand comique : LE MÉDECIN MALGRÉ LUI.

L'histoire littéraire rattache la conception de cette comédie au fabliau du XIIIe siècle : *Le Vilain Mire, le Paysan Médecin.*

Molière tout pétri de vérité et de bon sens, détestait les faux-semblants, les allures pédantesques ; les médecins de son temps lui paraissaient ridicules.

Cette grande et belle science de la médecine, élevée de nos jours au premier rang des connaissances humaines par ses intimes et nom-

breuses alliances avec l'histoire naturelle, la chimie et la physique était, du temps de Molière, livrée, il faut bien le reconnaître, à des pratiques incertaines, parfois même grotesques.

Beaucoup de médecins, non contents d'être ignorants, étaient de plus sots, vaniteux, bouffons ; ils conservèrent ces allures encore quelque temps après Molière.

Le docteur Sangrado, de Gil Blas, est bien le cousin issu de germain de Sganarelle.

Peut-on reprocher à Molière comme exagérées ses persistantes railleries contre la médecine de son époque ? N'avait-on pas vu quatre docteurs se disputer avec âpreté au lit de mort du cardinal de Mazarin ?

« La rate est malade, disait le médecin Brayer ;

— Non, répliquait son confrère Guénaut, c'est le foie ;

— Du tout, affirmait Valot, c'est le poumon ;

— Vous n'y entendez rien, s'écriait un quatrième docteur, Desfougerais, c'est le mésentère !

Molière ne pardonnait pas aux médecins de son siècle d'être ignorants, sans modestie. Le costume dont ils s'affublaient, leurs promenades ridicules à travers la ville montés sur des mules ou de chétifs chevaux, les grands mots et les longues périodes de leurs discours excitaient sa veine comique d'autant plus vivement que la médecine ne parvenait pas à le guérir de la maladie qui consumait les forces vives de son ardente nature.

Molière définissait le médecin de cette plaisante façon :

« C'est un homme qu'on paie pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade, jusqu'à ce que la nature l'ait guéri ou que les remèdes l'aient tué. »

La guerre déclarée par Molière aux médecins, commence dans le *Festin de Pierre*, et se continue, s'étendant de plus en plus, dans l'*Amour médecin*, le *Médecin malgré lui*, le *Malade imaginaire*.

Ce ne fut donc pas seulement la lecture ou le récit du *Vilain Mire* recueilli par tradition dans beaucoup de chroniques depuis le XIIIe siècle jusqu'au XVIIe, raconté même à la cour de Louis XIV, qui fournit à Molière l'idée du *Médecin malgré lui ;* seulement, ce fabliau trouva

chez l'auteur comique un esprit tout préparé, tout prêt à saisir les moindres occasions de plaisanter la médecine et les médecins.

On suppose que Molière avait lu ou entendu ce conte dans les premières années de sa jeunesse, car les historiens littéraires mentionnent une farce de lui représentée sur le théâtre du Palais-Royal[1] sous ces derniers titres : le *Fagotier*, le *Fagoteux*, le *Médecin par force*, pièces que nous trouvons inscrites au registre de La Grange, aux dates des 14 septembre 1661, 20 avril 1663 et 9 septembre 1664.

De ces essais, Molière composa, en 1666, le *Médecin malgré lui*.

Arrivons sans plus tarder à ce plaisant fabliau du *Vilain Mire*, l'inspirateur des premières scènes du *Médecin malgré lui ;* nous nous demanderons ensuite quel emprunt le génie fit à la naïveté du conte, ce qu'il sut tirer d'une donnée *si réduite*.

Un vieux chevalier riche de noblesse, veuf et dénué de biens, voulant assurer l'avenir de sa fille unique, lui épargner les privations que son orgueil subissait avec dignité mais dont souffrait sa vie, lui fait épouser un laboureur opulent.

Ce manant possède des terres étendues, de nombreux troupeaux. Vienne la moisson, ses granges regorgeront de récoltes. A l'avenir la fille du pauvre gentilhomme sera bien servie, bien nourrie, bien vêtue.

Cependant le laboureur prévoyant et rusé, comme les gens de dur travail auxquels l'expérience montre combien les mauvaises chances sont plus fréquentes que les bonnes, redoute que sa jeune épousée sollicitée par l'ennui de la vie des champs, la monotonie de son train rural et domestique, ne soupire après les beaux cavaliers qu'elle voyait à la Cour.

Quels périls n'aurait pas à courir le bonheur conjugal du mari-laboureur si, pendant les longues heures qu'il passait à la charrue, quelque galant chevalier venait rôder autour de sa métairie?

Pour conjurer tout danger, le paysan imagine de contrister sa jeune femme au point de la faire pleurer et de la rendre déplaisante à voir.

Chaque jour, avant son départ pour les champs, il la rudoie, la maltraite ; le soir, à son retour, il lui demande pardon des coups qu'il lui a donnés le matin.

La malheureuse fille du noble chevalier paie bien cher son opulence,

la bonté de son âme ne lui laisse pas soupçonner les motifs secrets de la brutalité de son mari, elle croit que s'il la bat cruellement, c'est qu'il ignore la douleur que les mauvais traitements font endurer.

— « S'il savait ce que sont les coups, il ne lui en donnerait pas tant. » —

Pendant que la jeune femme se désole, surviennent deux messagers du roi, montés chacun sur un palefroi blanc; ils demandent à se reposer, à manger; la dame les sert et les interroge.

— D'où êtes-vous? où allez-vous? que cherchez-vous?

— Nous cherchons un médecin pour la fille du roi notre maître. Depuis huit jours, on tremble de la voir trépasser dans d'horribles étouffements; une arête de poisson s'est logée dans son gosier, notre jeune princesse ne peut ni boire, ni manger. Nous irons, s'il le faut, chercher un médecin jusqu'en Angleterre.

— Vous n'irez pas si loin, répond la dame, mon mari est bon médecin, il en sait plus que n'en sut jamais Hippocrate; mais il est de telle nature qu'il ne ferait rien pour personne, s'il n'était battu tout d'abord.

Les envoyés du Roi répondent : on verra cela, s'il ne tient qu'à battre, il est nôtre. — Mais, où peut-on trouver ce merveilleux médecin?

— Aux champs, en suivant le cours de ce ruisseau, au bout du petit chemin désert, la première charrue, c'est la nôtre.

Les messagers abordent le vilain :

— Çà, venez tôt parler au Roi.

— Pourquoi faire?

— A cause du savoir dont vous êtes rempli — il n'y a pareil médecin sur la terre — (*il n'a tel mire en ceste terre*).

Le paysan proteste, se met en colère et reçoit une volée de coups de bâton qui le déterminent à monter en croupe derrière un des messagers.

On arrive au palais du Roi.

Avez-vous trouvé? dit le prince.

Les messagers répondent affirmativement, et présentent le vilain au Roi sans omettre de raconter à quelles extrémités il faut recourir pour décider ce plaisant médecin à donner ses consultations.

— Fort bien, dit un serviteur, qu'on me charge de lui payer ses honoraires !

Le Roi s'adressant au vilain :

— Maître entendez ça, ma fille va venir, il faut la guérir.

Le vilain demande grâce, jure qu'il ne sait pas un mot de médecine.

— Battez-le moi, s'écrie le Roi.

Le vilain crie : Merci ! promettant de guérir la princesse.

La jeune dame est introduite dans la grand'salle du Palais; aussitôt un feu est allumé, la princesse prend place près du foyer.

Alors le vilain se dépouille de ses habits, traverse le feu, se roule par terre, feint par mille contorsions d'éprouver des brûlures qui lui causent d'horribles souffrances ; ses grimaces provoquent chez la jeune princesse de tels éclats de rire que l'arête est expulsée de son gosier.

Le vilain la saisit et court triomphant la montrer au Roi qui lui promet de le combler de présents s'il veut rester à la Cour.

— Tu seras mon docteur et mon ami.

Mais le vilain veut revenir à ses champs, à sa maison, à sa femme.

Le roi fait revenir ses valets.

— Battez-le, battez-le fort et il demeurera.

Le vilain se soumet, on le rase, on le tond, on lui passe une robe d'écarlate, le voilà médecin attitré.

Sur le bruit de sa renommée les malades du pays au nombre de quatre-vingts accourent au Palais et supplient le Roi de les faire guérir.

Le Roi mande le vilain et lui dit :

— Maître, comprenez-moi, prenez soin de ces gens, guérissez-les.

— Grâce, Sire, leur nombre est trop grand, je ne saurais.

Le gourdin des deux valets reprend son rôle.

— Grâce, grâce, je les guérirai — je les guérirai sans plus tarder ! — Qu'on m'apporte du bois, beaucoup de bois, et vous, Sire, retirez-vous dans la pièce voisine avec ceux qui n'ont aucun mal.

Le foyer ranimé, devenu brasier incandescent, les malades sont rangés autour de la cheminée.

— Messeigneurs, dit le vilain, vous guérir n'est pas petite affaire, il me faut employer un remède extraordinaire ; je vais choisir le plus malade d'entre-vous. . . . . je le ferai tout doucement brûler. . . . . . . dans ce feu, ... sa perte sera le salut

des autres malades, car de ses cendres, je vais composer un breuvage par la vertu duquel tous ceux qui le boiront seront guéris.

Les malades se regardent sans souffler mot.

Le vilain s'approche de l'un d'eux et lui dit : — Tu me parais bien affaibli, tu es certes le plus malade de tous.

— Non, non, mon bon seigneur, je ne me suis jamais mieux porté.

— Que fais-tu donc ici ? va-t-en près du Roi avec ceux qui se portent bien.

Et notre homme de prendre la porte et d'aller dire au Roi qu'il était guéri.

Ainsi firent tous les autres malades interrogés chacun à son tour ; nul ne consentit à se laisser réduire en cendres pour assurer la guérison des autres.

— Beau maître ! dit le roi émerveillé, au vilain Mire, vous serez comblé de présents, vous êtes libre de retourner chez vous, ne faites plus le niais, c'est une honte que de battre un homme de votre mérite, quand je vous manderai de nouveau, revenez volontiers.

De retour en sa maison, le vilain devenu grand docteur, sans avoir étudié, combla sa femme de tendresses et jamais depuis ne la battit.

Dans la comédie de Molière, comme dans le *Vilain Mire,* nous voyons une fille malade guérie par un médecin d'aventure qui n'a reçu d'autres licences que des coups de bâton et, ce diplôme, il le doit à la vengeance de sa femme. La ressemblance ne va pas plus loin. *Lucinde* du *Médecin malgré lui*, n'a pas avalé d'arête, elle simule le mutisme parce que son père lui refuse l'époux de son choix. Ce stratagème, Molière l'a emprunté au divertissement raconté par Rabelais au chapitre XXXIV de son IIIe livre, farce qui se jouait à Montpellier dans la jeunesse du futur curé de Meudon, sous ce titre : « *Morale-comédie de celluy qui avait épousé une femme mute et qui, guérie par le médecin, parle tant que le mari demande au chirurgien de lui retirer la parole ; ce que ne pouvant faire, il rend le mari sourd.*

Ces ressouvenirs passagers puisés par Molière dans ses lectures ou dans des récits plaisants transmis par la tradition, sont bien peu de chose auprès de l'incomparable comique de l'action imaginée dans le *Médecin malgré lui* et de la vérité du caractère de ses personnages.

On a dit (1) qu'il ne fallait pas chercher dans cette pièce une intention morale, une leçon applicable à la conduite de la vie, non plus une peinture de ridicules ou de mœurs. Cette appréciation est vraie; mais pour l'auteur qui a voulu seulement amuser son public, quel succès! que d'entrain, que de verve, quel éclat de rire continuel, que de mots devenus proverbes.

La scène du commencement entre le fagotier Sganarelle et Martine, sa femme, est une imitation prise sur le vif des querelles populaires.

Les reproches de la femme fondés sur la paresse et l'ivrognerie du mari sont accumulés avec un art infini. Sganarelle se défend avec calme, sa résignation philosophique cite Aristote.

— Voyez l'habile homme avec son benêt d'Aristote! réplique Martine ; elle s'échauffe, accumule les gros mots, provoque Sganarelle avec une rage croissante; c'est la progression ascendante de l'injure ; le dernier terme, c'est la volée de coups de bâton que Sganarelle applique à sa femme. Survient le conciliant M. Robert qui apprend à ses dépens qu'il ne faut pas, « *comme dit Cicéron : entre l'arbre et le doigt mettre l'écorce.* »

La réconciliation se fait sur son dos, sort trop fréquent des modérés pris entre les violents. Puis Sganarelle insouciant et pardonnant aisément les coups qu'il a donnés, part pour la forêt où il se propose de travailler peu, de boire beaucoup et de dormir au frais.

« — Prenons un peu d'haleine, voilà du bois qui est salé comme tous les diables! »

Sganarelle boit et chante. C'est le type achevé de l'ouvrier insouciant, vivant au jour le jour, assez mal en ménage, ayant beaucoup d'enfants et se préoccupant peu de les laisser mourir de faim. Ecoutons les reproches de MARTINE :

« Un homme qui me réduit à l'hôpital, un débauché, un traître qui me mange tout ce que j'ai.

SGANARELLE. — Tu as menti, j'en bois une partie.

MARTINE. — J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras!

SGANARELLE. — Mets-les à terre.

---

(1) M. AUGER, de l'Académie française, *Œuvres de Molière.* Notice sur le *Médecin malgré lui.* (Edition de 1822).



Mais ce fainéant déclassé est un demi-savant, il a servi six ans un fameux médecin, il a su dans son jeune âge son rudiment par cœur, il a fait ses classes jusqu'en sixième. Aussi a-t-il retenu de grands mots, qu'il estropie, il cite Cicéron, Aristote dans son chapitre des chapeaux, il parle latin et médecine. Les cures merveilleuses qu'il a opérées et que la renommée raconte, il finit par y croire, déterminé par les coups de bâton et la promesse d'un gros gain.

— Ah ! je suis médecin sans contredit, je l'avais oublié, mais je m'en ressouviens !

Le dernier mot du compagnon de Valère fixe la vocation de Sganarelle et annonce son succès.

— Palsanguenne ! v'la un médecin qui me plait ; je pense qu'il réussira ; car il est bouffon.

La suite de la comédie est, en effet, une bouffonnerie des plus comiques.

La crédulité de Géronte qui veut toujours raisonner et se laisse convaincre par les arguments les plus saugrenus, le dialogue sur les causes du mutisme de Lucinde, le raisonnement sur l'influence des humeurs peccantes, le déplacement du foie et du cœur, le fameux mot devenu proverbe : « *Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette.* » Le mélange sympathique du pain trempé dans le vin qui fait parler les perroquets, tous ces jeux de scène, ces plaisanteries de la plus franche gaieté sont préparés, conduits avec tant d'art que le spectateur enlevé à lui-même ne cesse de rire aux éclats.

La liberté des allures de Sganarelle se sauve par sa franchise même et nos aïeux qui applaudissaient les jodelets de Scarron n'y regardaient pas de si près.

Les contemporains pouvaient saisir dans la pièce de Molière certaines allusions qui nous échapperaient si elles ne nous avaient été expliquées par de savants annotateurs. Ainsi, lorsque Géronte dit :

— Monsieur, voilà une mode que je ne comprends pas. Pourquoi s'aller faire saigner quand on n'a point de maladie ?

Sganarelle lui répond :

— Il n'importe, la mode en est salutaire, et comme on boit pour la soif à venir, il faut se faire aussi saigner pour la maladie à venir.

Ce dialogue renfermait une épigramme lancée par le bon sens de

Molière aux pratiques du médecin du roi, Valot, qui prescrivait à Louis XIV de fréquentes saignées et purgations. . . . . de précaution.

Pour absoudre Molière du reproche de toute diatribe injuste ou excessive contre la médecine, rappelons que des critiques des plus autorisés, M. Auger, de l'Académie française, et après lui M. Moland ont fait remarquer que la satire dans le *Médecin malgré lui* n'est pas directe. Sganarelle n'appartient pas à la Faculté, il imite d'une façon grotesque les discours et les manières des docteurs, et le ridicule de l'imitation appartient plus au copiste qu'aux modèles. Ce n'est pas un médecin qui est en scène, mais un faux médecin.

Molière, on le voit, a laissé bien loin derrière lui le *Vilain Mire.* Ne soyons pas ingrats cependant, et remercions l'auteur resté inconnu du fabliau du XIIIe siècle de l'inspiration qu'il a suggérée et des bons instants que tous nous avons goûtés à la représentation du *Médecin malgré lui.*

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

NOTICE

SUR

M. PATIN.

Lue à la Séance publique du 15 avril 1877 (1).

La Société des Études historiques a fait en M. Patin une grande perte. Il était son honneur et son appui ; il fut plusieurs fois son président, après avoir été l'un de ses fondateurs. Mais, au lieu de nous plaindre qu'il nous manque, félicitons-nous, au contraire, de conserver dans notre cœur le souvenir de ses qualités, dans notre esprit la mémoire de ses ouvrages. Le suc que nous en avons extrait, l'instruction que nous y avons puisée, voilà le meilleur hommage que nous puissions lui rendre. M. Patin, en effet, nous initie à l'art grec et à l'art romain, ce sont les anciens les plus renommés qu'il nous fait goûter plus intimement, et avec quelle originalité ! les Grecs dans leur leur force, les Romains dans leur grâce. Il est de ceux qui cherchent volontiers l'exception dans le caractère des races, qui découvrent la puissance créatrice chez les peuples primitifs, et le charme de la poésie chez les nations les plus rudes. Les contrastes lui plaisent : Horace, le brillant épicurien, et Virgile, le chantre exquis de la tendresse, Lucrèce, ce poétique matérialiste, et l'éloquent spiritualiste Cicéron, cet esprit encyclopédique qui éclairait tout avec son style, dont chaque expression est une lumière et chaque période un foyer.

(1) Cette notice avait été communiquée à l'Assemblée générale du 8 novembre 1876.

Tels sont ceux qu'il préfère, à ces époques de l'histoire où les masses font des sottises et les hommes de génie des chefs-d'œuvre, à la chute de cette république glorieuse et séculaire qui finit, selon l'expression même de M. Patin, par *tomber de lassitude entre les mains d'Auguste.* Triste dénouement d'une puissance guerrière, qui sut du moins, par l'éclat des lettres, se faire une renommée nouvelle, tout en immortalisant ses ancêtres par une histoire épique, en prose autant qu'en vers : les *Annales* de Tite-Live et l'*Enéïde* de Virgile.

M. Patin est un universitaire à l'exemple de Rollin, et à l'instar des Fontanes et des Lemaire. Pourtant, plus renfermé dans la science que Fontanes, moins amoureux des grandeurs qu'il laissa venir à lui sans les solliciter, et qu'il borna toujours à celles qui ornent et honorent les lettres, il ne demanda jamais qu'à l'étude son illustration et ses couronnes ; plus scrupuleux que Lemaire, et surtout moins variable dans ses actes comme dans ses idées, il sut, sans affectation stoïcienne, éviter toute sa vie de se mêler à cette politique militante, à ces enthousiasmes contemporains, si contraires à tout esprit calme et contemplatif.

Il cherchait l'idéal dans ce que les siècles ont consacré, la vérité dans ce que l'opinion des sages a reconnu. Il réservait son admiration pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité, sans dédaigner, mais sans prôner les résultats, mêmes grandioses, d'une politique changeante et d'une gloire temporaire. Pour être plus sûr de ses appréciations, il attendait l'effet du temps sur les hommes et sur les choses, et préféra, à notre grand avantage, traiter encore une fois des Grecs et des Romains que de courir le risque de se perdre à la poursuite des modernes. Architecte aussi habile que prudent, il voulait bâtir sur le roc et non sur le sable. Lettré par goût autant que par travail, sa carrière fut une, et aussi logique que son esprit, aussi honorable que son caractère. C'est au concours qu'il obtint tous ses grades ; c'est à la distinction de son enseignement qu'il dut tous ses succès.

Sans rien sacrifier, non pas au charlatanisme, mais même à toute préoccupation de publicité excessive, ses cours furent de plus en plus fréquentés : on vient à telle fleur pour son seul parfum, n'eût-elle pas les splendeurs de la rose et les variétés de l'œillet. Ses leçons, modestes dans la forme, étaient substantielles dans le fond ; et les plus intelligents s'en nourrirent, et les plus savants en profitèrent. Ce dont

surtout peut se glorifier notre compagnie, c'est que M. Patin a compris, comme elle, l'utilité de l'histoire des lettres. Le goût change, l'esthétique varie, l'histoire, qui relate la marche de l'intelligence, ses progrès et ses éclipses, est inaltérable et plus véridique. Elle profite à l'esprit par ses classements, à l'imagination par ses tableaux, à la critique par ses comparaisons; elle remonte à la source de l'idée pour en expliquer le cours, elle pénètre le sens des mots pour en extraire la pensée : c'est l'abeille intellectuelle qui compose le miel littéraire. Voyons maintenant quelle ambroisie a tiré successivement de cette alvéole notre si regretté président honoraire.

En 1832, à l'âge de 39 ans, né qu'il était à Paris le 21 août 1793, après avoir gravi en deux ans les échelons qui montent du baccalauréat au doctorat, après avoir passé sa thèse en 1814, enseigné de 1817 à 1819 la rhétorique au lycée Henri IV, suppléé M. Villemain en 1830 et 1831, après avoir cueilli, dans les intervalles de ses leçons, plusieurs palmes académiques pour les éloges de de Thou, de Bossuet, de Lesage, de Bernardin de Saint-Pierre, M. Patin entra à la Sorbonne, dans la chaire de poésie latine qu'il ne devait quitter qu'à sa mort, le 19 février 1876. Il succédait au brillant, mais un peu empathique Lemaire, et conçut dès lors cette idée lumineuse de remplacer l'enseignement dogmatique de son prédécesseur par un enseignement historique, nous dévoilant les origines et la marche de cette grande poésie de seconde main, la poésie romaine.

A peine formée la Grèce chante : Orphée y attendrit les bêtes féroces, c'est-à-dire les populations les plus sauvages; Amphion y bâtit des villes avec sa lyre, c'est-à-dire y repose les bras fatigués et leur rend l'ardeur première; la civilisation s'y fonde par la poésie plus encore que par les armes. Dans cet Orient, si dédaigné par les anciens, la Judée avait ses psaumes, l'Egypte ses rituels, les Indes leurs védas, la Chine même son Chi-King, son livre des vers. Il n'en est pas de même à Rome, les Muses y abordent tard, et ne viennent qu'après la conquête du sol et la domination sur tout rival; ce ne fut qu'à la suite de sa victoire sur Pyrrhus l'épirote que, comme le dit le spirituel professeur, *elle trouva la poésie dans son butin.* Cette importation inattendue ne s'acclimata que lentement. Elle ne fut d'abord qu'affaire de pédagogie et d'imitation : on calqua

successivement l'épopée, le drame, la satire dans sa forme comme dans ses sujets; et, chose singulière autant que significative, ce fut le lyrisme, cette première émanation de toute âme poétique, qui parvint le dernier à être reproduit par la muse à la fois laborieuse et facile d'Horace; car Livius Andronicus et Licinius Tegula, 240 ans avant notre ère, ne sont que des rhéteurs qui s'exercent, ou tout au plus des professeurs qui ajoutent quelques exemples à des leçons de prosodie.

La poésie romaine ne fut relativement ni durable, ni féconde. Pendant plus de quinze siècles, la Grèce avait varié d'inspirations admirables. Depuis Homère jusqu'à Tréocrite, elle avait atteint la cime des plus hautes pensées. Elle fut supérieure à la fois dans l'épopée, l'hymne, l'ode, l'élégie, la tragédie, la comédie, la satire, la pastorale, et surtout dans cette délicieuse poésie légère, gnomique avec Solon, morale avec Théognis, bachique avec Alcée, tendre avec Sapho, lyrique avec Anacréon, sarcastique avec Archiloque, si vive dans ses épigrammes, si douce dans ses épitaphes, toujours gracieuse et élégante, souriante même devant la mort. La poésie latine, au contraire, compte à peine trois siècles de durée ; elle balbutie dans le premier, brille dans le second, et s'éclipse à la fin du troisième. Et pourtant quelles belles pages elle nous a laissé ! quelle force de génie, quelle supériorité, quel goût, durant son époque de puissance et d'éclat !

Il est regrettable que M. Patin n'ait pas eut le temps de fondre en une histoire suivie les excellentes leçons qu'il a faites en Sorbonne. Dans la dernière édition de ses études sur la poésie latine, il a conservé l'ordre chronologique de ses travaux, si bien qu'il fait précéder son jugement approfondi de Livius Andronîcus et de Névius de ses larges développements sur les poëtes du temps de César et d'Auguste. Sauf cette interversion qui n'est préjudiciable qu'aux illétrés, il n'y a qu'à louer dans cet ouvrage : sagacité de l'analyse, finesse de l'observation, justesse de la critique, ingénieux rapprochements, comparaisons judicieuses, tout ce qui caractérise le professeur émérite, lequel peint les mœurs d'une époque tout en pénétrant l'esprit d'un auteur, et quelquefois même en lisant entre les lignes. Mais que sont ces textes raccourcis, ces résumés hâtifs d'une première leçon écrite, à côté du



cours tout entier, de ces recherches consciencieuses, de ces études approfondies où la pensée antique est poursuivie jusqu'en ses plus capricieux méandres? Nous avons perdu à jamais ces improvisations savamment préparées où le professeur, imbu de l'esprit de celui qu'il voulait rendre à la vie, faire saillir avec toute sa vigueur, faire poser avec tous ses charmes, entrait, pour ainsi dire, dans l'œuvre du poëte comme un autre lui-même, en commentait les intentions, en fixait la portée, l'expliquait, l'exaltait, en rallumait la flamme.

Que n'avons-nous, au lieu d'une esquisse trop rapide des origines de la poésie latine, ces leçons si étudiées de 1835-1836, où M. Patin, avec cette grâce naturelle et sans fard qui lui appartenait, a traité avec tant de soin et de patience du théâtre chez les Romains. Etre désormais privé de cette conversation vivifiante, bien plus instructive parfois que tout discours apprêté, est pour la science de l'antiquité une perte sensible; et nos regrets de ne pas avoir le jugement primitif, l'impression spontanée de M. Patin, sont plus vifs encore en relisant ce qu'il nous a laissé sur Catulle et Lucrèce, sur Virgile et Horace. Tout complets que soient ses articles du *Journal des savants* sur les origines de la poésie latine, ils ne sont que le reflet d'une autre pensée, celle de l'écrivain moderne, dont il résume et analyse l'œuvre originale.

Aussi, préférons-nous, malgré leurs qualités incontestables, aux deux volumes de M. Patin sur la poésie latine, ses quatre volumes sur le théâtre Grec. Et pourtant, comme la poésie latine, le théâtre Grec avait été pour M. Patin l'objet d'un enseignement à l'Ecole normale. Un des membres les plus éminents de notre Société, inspecteur général de l'Université, nous a révélé ce secret, se souvenant à plus de cinquante ans de distance, de la verve, de l'enthousiasme du jeune maître, de la finesse de ses aperçus et parfois de la profondeur de ses observations. De ces études, faites au profit de tant d'esprits distingués, il résulta un excellent livre : *Etudes sur les tragiques grecs*. Voilà, en effet, un ouvrage essentiellement original, complet, approfondi! voilà un vrai monument littéraire, fouillé jusqu'au tuf, travaillé sur toutes les faces, sculpté et parachevé. A son auteur la littérature doit une conquête, l'Université un progrès, la jeunesse une initiation. Désormais nous n'aurons plus recours à des

commentaires surannés sur des œuvres immortelles, sources de tant d'inspirations, modèles de tant de beautés ! Désormais l'instruction supérieure ne craindra plus d'aborder cette haute poésie, qui nous effrayait naguère par son altitude autant que par son étrangeté, que les plus modérés accusaient d'être inculte, sinon barbare, que notre XVIIe siècle n'avait pas comprise, que notre XVIIIe avait repoussée !

Heureusement que le XIXe siècle, qui restera premier entre tous dans la haute critique, a repris aux grammairiens ces nobles origines de la poésie, ces œuvres puissantes qui ont toute l'audace de la nature, toute la force d'une sève primordiale. Guidés par Schlegel, Gœthe et Byron, nos érudits, nos traducteurs, nos poëtes, les Guigniaut et les Charles Magnin, les Artaud et les Pierron, les Népomucène Lemercier et les Andrieux répandirent le goût et propagèrent la gloire des trois illustres tragiques Grecs. Rien de plus simple et de plus facile pour Sophocle et Euripide, déjà appréciés, admirés, imités par Racine, Voltaire et son école ; mais il n'en était pas de même d'Eschyle. Racine l'avait négligé ; Voltaire l'avait injurié, comme il fit de Moïse et de Shakespeare. Les littérateurs à la suite, Fontenelle, par exemple, en faisait peu de cas, Laharpe l'avait condamné. Plus tard, Rochefort et Barthélemy le défendirent timidement ; M. Patin le réhabilita. Sans lui, Eschyle, comme son gigantesque Titan, restait enchaîné sur le roc de l'oubli, entouré des brumes épaisses de l'ignorance et du pédantisme.

Au point de vue de l'histoire des Lettres, M. Patin a décidé l'adoption universitaire d'un génie de la race des plus antiques penseurs, des Job, des Antar, des Valmiki, de ces grands questionneurs du destin, qui s'appuient sur les décrets célestes pour expliquer l'humanité, ses joies et ses angoisses, ses crimes et ses vertus. Sa fière analyse du *Prométhée,* sa hardiesse à le traiter comme un chef-d'œuvre, malgré la simplicité de la fable dramatique, l'absence d'action, la monotonie du sujet ; cette justice si magistralemeut rendue à la sublimité, à l'énergie, à la majesté de la poésie Eschylienne, fait le plus grand honneur à M. Patin, parce qu'il a replacé à jamais le père de la tragédie Grecque entre Homère et Pindare.

Et maintenant, s'il nous fallait résumer les qualités supérieures de M. Patin, son esprit d'ordre et de suite, le judicieux emploi de

son érudition, son sincère attachement à cette mission souvent pénible de l'instruction publique, que seul les mieux doués transformeut en sacerdoce ; s'il nous fallait distinguer et caractériser son principal mérite, nous dirions qu'il est le véritable successeur de ces deux hommes de bien et de talent, nobles représentants, après Gerson, de la tradition sévère, morale et progressive de l'Université : le consciencieux et grave Hersan, l'excellent et dévoué Rollin. On dirait qu'il y a dans l'esprit, comme dans la vie, des prédestinations, qui, bien avant les succès de la dernière heure, font entrevoir à chacun la carrière qu'il doit parcourir, le but qu'il doit atteindre. Dès 1837, en écrivant la vie de Rollin, cette page peut-être la plus intime, la plus charmante de son œuvre, M. Patin a compris la renommée pure, la dignité modeste, l'immortalité sans tache dont, à son tour, sa mémoire devait être couronnée : en louant Rollin, il s'est loué lui-même.

Ne possède-t-il pas, en effet, la meilleure partie de ses vertus et de ses talents? Il est érudit sans prétention, préoccupé sans cesse de l'instruction qu'il répand, indulgent aux fautes, confiant aux espérances, d'une moralité sévère sans être farouche, et avant tout et pour tous, aussi bon que savant. Cette aménité, qui s'allie si bien à la dignité, cette douceur, qui n'abdique au besoin ni l'énergie, ni la fermeté sont les grâces du professorat; et chez M. Patin ces hautes qualités venaient autant de ses devoirs noblement compris que de sa nature essentiellement bienveillante. Comme Rollin, il honore l'Université, l'*Alma Parens;* il travaille à sa gloire par des œuvres aussi sages qu'élevées. Comme Rollin, il ne sépare pas la littérature de l'histoire ; il les mène de front, mais sur une route plus large, vers des horizons plus étendus que son prédécesseur. C'est qu'avec autant de perspicacité que de conscience il a profité des études, des recherches, des découvertes modernes, il est au courant de tout ce que l'Allemagne, l'Angleterre et la France ont fait en faveur des connaissances de l'antiquité grecque et romaine ; et nous ne lui reprocherions qu'une chose, c'est de ne pas s'être enquis de l'Orient, comme l'a fait M. Villemain dans son *Pindare*. Contemporain des de Sacy, des Burnouf, des Abel de Rémusat, il eut pu pénétrer à leur suite dans ce monde jusque-là ignoré de l'Arabie antéislanique, de l'Inde

de l'Iran, de la Chine ; et il y eut trouvé une poésie aussi abondante qu'originale, des épopées gigantesques, un théâtre sauvage, un lyrisme aux coups d'ailes les plus puissants. Que de comparaisons, dès lors, avec les inspirations de ces Hellènes, fils des Hindoux, de ces Ioniens, congénères des Iraniens !

Tel est le seul *desideratum* que nous laisse l'œuvre enseignante de M. Patin. Mais il ne faut pas oublier que, chez lui, à côté du professeur il y avait l'homme du monde, l'académicien, le secrétaire perpétuel. Il suffit successivement à ces diverses taches, fut un jeune homme studieux et spirituel, peignant avec autant de mérite la figure sévère de de Thou que le masque souriant de Lesage, suivant le vol de Bossuet, aussi bien que la marche solennelle de Bernardin de Saint-Pierre ; puis, se montrant digne avant quarante ans, d'être appelé à l'insigne honneur de suppléer M. Villemain, égaré, en 1830, à travers la politique officielle. Dans cette chaire célèbre, M. Patin, pour la première fois, traita une question d'esthétique ; il fit un cours tout entier sur l'imitation en littérature, et à en juger par sa première leçon, la seule que nous possédions, il se montra aussi perspicace qu'éclairé dans ses arguments et dans ses conclusions. Comme académicien, en 1843, à cinquante ans, il collabora à plusieurs Revues, entra comme critique dans la littérature contemporaine, et partout son goût sévère, tout en repoussant les innovations hasardeuses, admit cette liberté d'allure, cette franche individualité qui sont le propre de nos écrivains les plus distingués. Enfin, quand la confiance de ses confrères, unie à l'estime publique, l'appela, en 1871, à la dignité littéraire de secrétaire perpétuel, il eut le bonheur de protéger efficacement les lettrés, et de faire admettre dans le sein de l'Académie française quelques uns de ses élèves les plus remarquables.

Noble existence qui n'eut ni défaillance, ni découragement ; qui ne commit nulle faute et n'éprouva nul repentir. Excellent homme qui faisait le bien par entraînement, goûtait le beau par instinct, et appliquait ses dons naturels aux études les plus profitables et les plus morales ! Bon par essence, il fut pour tous ou un maître indulgent ou un protecteur efficace ; il possédait même cette qualité supérieure et si rare, la générosité littéraire, qui loue sans envie et qui blâme sans aigreur. Constamment actif et laborieux, il n'a pas eu

de vieillesse, ni affaiblissement de l'esprit, ni prostration du corps, ni morosité, ni misanthropie. Toujours occupé et toujours aimable, il se partageait sans cesse entre l'école et le salon, ne se réservant que ses chères heures d'étude et de réflexion. Aussi, avant sa dernière maladie, n'avait-il montré aucun symptôme de lassitude ; c'est la vie seule qui lui a manqué. Puisse-t-elle se prolonger par ses écrits, à la gloire de l'Université, dont il était devenu l'un des dignitaires, et à l'honneur du pays, dont il fut l'un des plus nobles esprits !

JULES DAVID.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

---

1. Lettres sur la profession d'Instituteur, par M. THÉRY. — **2. Histoire de France du Ve au IXe siècle,** par M. DORÉ.

---

1. — Lettres sur la profession d'Instituteur, par M. THÉRY, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique. (5e édition, Ch. DELAGRAVE, Paris, 1876).

Les fonctions d'instituteur primaire ont pour but de former l'esprit et le cœur des élèves qui fréquentent les écoles publiques ; leur utilité sociale ne saurait être mise en doute, attendu qu'elles profitent aux enfants de plus de vingt-cinq millions de Français. Pour en apprécier complètement l'importance et les difficultés, il faut lire l'ouvrage que M. Théry a publié sous ce titre : *Lettres sur la profession d'Instituteur*. Des principes de religion manifestés par des actes extérieurs pour donner l'exemple, une conduite privée irrépro-

chable, un caractère ferme et conciliant, un jugement droit, une constante prudence, une patience à toute épreuve, une tenue réservée et des manières convenables, telles sont, suivant l'auteur, les qualités nécessaires pour exercer fructueusement cette profession.

En outre, les maitres des écoles publiques doivent observer scrupuleusement les lois et les règlements sur l'instruction primaire, respecter les autorités, et s'acquitter chaque jour de tous leurs devoirs. C'est surtout dans les écoles des communes rurales que leur mission est difficile à remplir. Eloignés des fonctionnaires supérieurs préposés à leur surveillance, ils reçoivent une ou deux fois par année la visite de l'inspecteur primaire de l'arrondissement et des délégués cantonaux. L'entrée de leurs écoles est toujours ouverte, il est vrai, au maire et au curé de la paroisse ; mais le curé doit spécialement veiller à l'éducation religieuse des enfants. (Loi du 15 mars 1850, article 44). Les instituteurs des villages, dont la population est généralement illétrée, sont obligés de se diriger eux-mêmes et de choisir leur plan de conduite. Souvent, pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrent et suppléer à leur inexpérience, ils ont besoin de recourir aux livres publiés sur l'instruction primaire, tels que ceux de l'abbé Gautier, du père Grégoire Girard, directeur de l'Ecole française de Fribourg, de M. Michel, auteur du cours méthodique, etc.

Parmi les ouvrages qn'ils pourront consulter à l'avenir, aucun ne leur sera plus utile que les lettres de M. Théry sur la profession d'instituteur ; ces lettres sont écrites dans le style simple, naturel et facile du genre épistolaire par un vieil instituteur à un jeune homme qni débute dans la carrière de l'enseignement primaire ; elles peuvent servir de guide et de manuel à tous ceux qui embrassent la même carrière.

D'abord M. Théry décrit les différentes phases de l'existence laborieuse d'un instituteur primaire : son entrée à l'école normale, sa première nomination aux fonctions d'instituteur-adjoint, ses avancements, ses longs services jusqu'à l'époque de sa retraite.

Ensuite il indique les cinq bases principales des méthodes d'enseignement primaire : 1° l'esprit pratique qui interdit à l'instituteur les abstractions que les enfants, dominés par leur imagination et leurs sens, ne peuvent bien comprendre ; 2° la gradation successive des

matières de l'enseignement, qui doit conduire les élèves du simple au complexe, du connu à l'inconnu ; 3° la variété des instructions mêlées d'anecdotes et de faits de nature à intéresser les enfants ; 4° les répétitions nécessaires pour graver dans leur mémoire les connaissances essentielles ; 5° les interrogations multipliées des élèves pour s'assurer qu'ils ont bien saisi et retenu ce qu'on leur a appris.

Après avoir démontré l'efficacité des méthodes fondées sur ces bases, M. Théry désigne divers procédés à employer pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du dessin linéaire, de la grammaire, du style, du calcul, de l'histoire et de la géographie. Nous croyons devoir appeler particulièrement votre attention sur le chapitre relatif à 'histoire qui rentre dans la spécialité de notre société.

L'article 16 de la loi du 10 avril 1867 porte que les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières obligatoires de l'enseignement primaire. « Il est certain, dit M. Théry, » que la manière la plus attrayante, la plus sûre d'exécuter cette loi, » c'est de grouper les faits et les dates autour de quelques grandes » renommées, et de ramener tout ce qui est abstrait à un centre » visible. Quel enfant n'aime pas les images, les portraits, les » anecdotes? — Qu'y a-t-il qui soit plus à sa portée que les hauts » faits d'un homme héroïque, ou les belles actions d'un martyr de » l'humanité ? — L'instituteur doit donner à ses élèves une connais- » sance suffisante des faits principaux et tirer de chaque leçon les » enseignements moraux qu'elle peut fournir, mais sans apprêt et » sans phrases. »

A l'appui de ces judicieuses observations, le respectable auteur cite, pour exemples, Bayard expirant au pied d'un arbre en humiliant sous sa loyale parole un général qui trahissait la France; Jeanne d'Arc expiant sur le bûcher son dévouement patriotique ; Saint Vincent de Paul portant les fers d'un galérien par un acte de charité sublime.

M. Théry recommande aux instituteurs de s'attacher à l'étude de l'*Histoire sainte* qui plait ordinairement aux enfants par la simplicité gracieuse de ses récits et la diversité des personnages ; il reproduit, notamment, le tableau des questions à leur faire sur l'histoire si touchante de Tobie.

Plusieurs lettres ou chapitres de son ouvrage ont pour objet de

déterminer les principales obligations que les lois et les règlements imposent à chaque instituteur. La première de toutes est d'établir l'ordre et la discipline dans son école; il doit, pour les maintenir, infliger des punitions ou décerner des récompenses avec une impartiale équité en évitant d'user fréquemment des moyens répressifs. Puis, il doit observer attentivement les caractères de chacun des enfants qui lui sont confiés, encourager leurs bonnes dispositions, et refréner leurs mauvais penchants. Sa mission ne se borne pas à développer leur intelligence; il doit aussi cultiver leur cœur en y versant des semences de vertus, en leur inspirant surtout le respect de leurs parents et la haine du mensonge. Deux conditions sont indispensables pour réussir dans l'enseignement primaire : *Aimer l'enfance et se consacrer à son éducation par une vocation spéciale.* Lorsque les élèves sont assurés de trouver dans leur maître le dévouement d'un ami, ils s'empressent, par reconnaissance, de lui obéir.

L'un des devoirs les plus importants de l'instituteur primaire, c'est de s'occuper avec soin de l'instruction morale et religieuse que les lois des 28 juin 1833 et 15 mars 1850 ont placée en première ligne. Aussi M. Théry a-t-il insisté sur la nécessité d'accomplir ce devoir. Les cinq lettres, où il a traité cette partie de son sujet avec un rare talent, sont pleines de réflexions tellement édifiantes qu'elles pourraient servir de lectures de piété. Après avoir dit que le sentiment religieux est inné dans l'enfance, il rappelle le fait connu d'un petit garçon que son père avait voulu priver de tout enseignement de la religion jusqu'à l'époque de sa jeunesse, en ne prononçant même pas devant lui le nom de Dieu. Un jour, le père trouva son fils agenouillé devant le soleil à qui il adressait sa prière. « L'enfant, suivant l'obser- » vation de M. Théry, avait eu besoin d'un Dieu; il s'en était donné » un malgré la garde vigilante qne son père s'imaginait faire autour » de lui. »

Dans la dernière lettre qui termine son recueil, l'auteur trace le portrait d'un vieil instituteur en retraite; il récapitule en même temps toutes les qualités qui distinguent un instituteur modèle; nous y avons remarqué ces mots émouvants de l'ancien maître d'école : « Je » repasse avec bonheur les souvenirs de ma carrière obscure et

» paisible ; et je tâche de me préparer, en chrétien fidèle, à cette » heure de la mort qui est la première heure de l'immortalité. »

Il n'est pas possible de transcrire ici le grand nombre des pensées justes ou ingénieuses que M. Théry a exprimées dans son livre ; il nous suffira de signaler ce sage précepte d'abnégation individuelle : « L'instituteur doit faire le sacrifice de ses vues personnelles pour » consulter deux grandes autorités : *le sens commun et l'expérience.* »

On pourrait relever dans le travail de M. Théry plusieurs répétitions d'idées et de réflexions ; mais il déclare lui-même que ces redites sont inévitables dans la même matière successivement envisagée à divers points de vue.

En résumé, l'ouvrage de M. Théry est excellent sous tous les rapports ; il a été autorisé par une décision de M. le Ministre de l'instruction publique ; il a obtenu, en 1854, une médaille d'argent décernée par la Société pour l'instruction élémentaire ; enfin il est parvenu, en 1876, à sa cinquième édition. — Puisse-t-il être propagé partout et lu constamment dans les écoles des villes et des communes rurales ! — Ah ! si désormais tous les instituteurs et leurs élèves mettaient sans cesse en pratique les principes religieux et les conseils moraux de M. Théry, son ouvrage contribuerait puissamment à régénérer la France.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe de la Société
des Études historiques.

---

2. — Histoire de France du Ve au IXe siècle de l'ère chrétienne, contenant le parallèle des Gallo-Romains et des Francs, et l'état des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples, par M. P. Doré, père, licencié en droit, etc.

On doit regretter tout d'abord que l'auteur de cet ouvrage, publié en 1862, se soit arrêté au premier volume, et n'ait rempli qu'en partie le cadre indiqué par son titre.

Ayant pris pour point de départ l'état de la Gaule après la conquête de J. César, il en développe les péripéties historiques jusqu'à la mort de Childéric en 479, et celle du roi des Visigoths, Euric, en 484.

Le volume s'arrête donc à l'avénement de Clovis, c'est-à-dire au moment où la conquête franque va s'affirmer et s'étendre par l'épée de ce prince, qui fut le véritable fondateur de la monarchie mérovingienne.

Le titre d'Histoire de France, donné à l'ouvrage resté dans ces limites, est donc tout à fait impropre, puisque la France n'existe pas encore, et que les Francs, dont il est question dans ce livre, n'y tiennent pas plus de place que les autres peuples barbares de l'invasion tels que les Visigoths et les Burgondes.

L'auteur a du reste compris cette objection, car le sous-titre de son œuvre en indique mieux le cadre et la portée, en annonçant le parallèle entre les Gallo-Romains et les Francs, ainsi que le tableau des institutions politiques, civiles et religieuses de ces deux peuples, qui sont la souche de la nation française.

Il ne faut donc pas s'attendre à un récit pur et simple des événements historiques, récit qui a été fait cent fois, et sous toutes les formes. Le côté original et important du livre de M. Doré, c'est l'étude exacte et approfondie des institutions, des lois, de la situation morale et religieuse des peuples de la Gaule, d'abord en présence de la conquête romaine, puis devant l'invasion barbare.

Cette étude est neuve et féconde en rapprochements instructifs ; si elle n'a pas l'intérêt dramatique d'un récit où les événements s'enchaînent et se développent, elle a, pour l'érudit et le penseur, le mérite plus sérieux et plus rare de montrer l'organisation politique et sociale, de retracer les traits fondamentaux des institutions, et de faire comprendre le caractère complexe de la nation française, en le recherchant dans les mœurs primitives et les lois, les coutumes de ses ancêtres.

Ces ancêtres sont, les Gaulois d'abord, puis les conquérants Germains. La Gaule, indépendante avant J. César, portait en elle-même la cause de sa défaite et de la perte de sa liberté. Divisée en petits états ou en confédérations hostiles, elle ne sut pas se défendre contre l'ennemi commun en réunissant ses forces dans un effort suprême. La pensée unitaire lui fit défaut ; les rivalités de tribus à tribus la perdirent. Quand César y pénétra avec la pensée de la conquête, il y était appelé par les Séquanes contre Arioviste, et par

les Eduens contre les Helvétiens. C'est par fractions que César vainquit la Gaule, et il y employa neuf années d'une indomptable énergie, appuyée sur la forte discipline de ses légions. Quand Vercingétorix fit autour d'Alésia un dernier appel à l'indépendance gauloise, il était trop tard : la défaite fut consommée.

Depuis ce moment la Gaule est une province romaine ; les Gaulois deviennent des Gallo-Romains. C'est là que les prend notre auteur, pour tracer à larges traits l'organisation sociale du pays, et sa transformation sous l'influence latine. La guerre est finie mais l'asservissement de la Gaule commence, et quatre siècles plus tard un joug plus dur lui est réservé, celui des conquérants germains.

Le sort de la Gaule est donc lié désormais à celui de l'Empire : elle doit en subir toutes les vicissitudes, toutes les misères, et l'irrémédiable décadence. L'Empire romain, fondé par la conquête, est la proie du despotisme ; tandis qu'il emploie toute sa vigueur à défendre ses vastes frontières, il est miné intérieurement par la corruption, fruit du servilisme. Ce colosse a pourtant de fortes bases ; il résiste longtemps à la lèpre intérieure comme aux attaques du dehors : *mole suâ stat*. Il faut aux barbares cinq siècles d'efforts pour lui faire échec et en amener l'écroulement définitif. La Gaule, qui avait le Rhin pour frontière, était exposée la première au flot envahisseur. C'est sur elle que portèrent les coups les plus terribles ; elle eut à subir d'affreuses dévastations.

Revenons, avec l'auteur, aux résultats immédiats de la conquête romaine. Il signale tout d'abord la tendance qu'avaient les grandes cités à se faire déclarer *Colonies romaines*. Elles préféraient à leur indépendance cette assimilation plus complète avec la métropole, à cause des avantages matériels qui en résultaient pour leur développement et leur prospérité intérieure. La Colonie était l'image de Rome même ; ses habitants étaient citoyens romains, son administration était calquée sur celle de la cité-mère ; un lien plus étroit la rattachait ainsi au centre du Gouvernement, et lui procurait la faveur du souverain. C'est au IIe siècle que s'opéra cette transformation. Les Trévires, les Rémois, les Carnutes, les Eduens, les Arvernes, obtinrent successivement le titre de colonies ; il en fut de même pour Toulouse, Besançon, Bordeaux. Rome se prêtait volontiers à cette assimilation

qui favorisait la centralisation administrative. Ainsi s'établit partout la municipalité romaine ; chaque centre de population était en petit ce qu'était Rome elle-même, avec ses magistrats, ses lois, ses tribunaux. On ne vit d'abord que les avantages de ce niveau unitaire ; plus tard se montrèrent les inconvénients, les abus, les lourdes charges d'un régime oppressif, qui n'avait plus aucune liberté pour contrepoids.

Au IVe siècle, la fusion est accomplie. La Gaule a reçu la langue et la civilisation romaines; son commerce est florissant : elle a pris goût aux arts, aux belles-lettres, elle se couvre de monuments; elle a des écoles, des amphithéâtres, des aqueducs, des arcs-de-triomphe, des savants, des poëtes, tout le luxe d'une civilisation déjà raffinée. Trèves rivalise avec Rome; le poëte Ausone y enseigne avec éclat les lettres latines, et il chante avec enthousiasme la gloire de cette cité, devenue la capitale des Gaules, le rempart de la Province contre les menaces des Barbares d'outre-Rhin. C'est là aussi que Valentinien Ier, l'ami d'Ausone, se livrait au cruel plaisir de l'amphithéâtre, et faisait déchirer chaque jour un condamné par son ourse favorite, qu'il avait surnommée l'*Innocence*.

La magistrature des cités était d'abord un honneur ; les décurions jouissaient de certains priviléges , ils ne pouvaient être soumis ni à la torture, ni à la peine de mort. Le titre de décurion pouvait être donné à quiconque possédait vingt-cinq arpents *(jugera)* de terre : environ six hectares. On devenait ainsi membre du Sénat de la cité, et l'on pouvait aspirer aux plus hautes charges, par exemple au duumvirat, qui entraînait forcément à de grandes dépenses pour les jeux et les solennités publiques. Le titre de curial se transmettait par hérédité, de même que les obligations qui en résultaient ; car la curie avait fini par devenir une solidarité ruineuse. Beaucoup de curials cherchèrent à se soustraire à ces charges, quand elles furent devenues vexatoires et accablantes, en entrant dans le clergé ou dans l'armée ; mais on les forçait de revenir, pour porter leur part du fardeau public. On ne pouvait même vendre ses biens pour échapper à ces honneurs devenus une cause de ruine. Telle était la tyrannie de ce triste état social. Le fisc était un gouffre où s'engloutissait la fortune publique ; la propriété n'avait plus de garantie ; le curial était devenu

le serf de l'impôt, car ses biens servaient de caution à la rentrée des taxes.

Si le riche était ainsi traité, que pouvait devenir le travailleur, le colon? Il était attaché à la glèbe comme naguère le serf en Russie; il suivait la propriété, le sol, et se vendait avec lui. Il pouvait posséder, il est vrai; mais il ne pouvait disposer de son bien sans l'autorisation de son maître. Le colon était pressuré de toutes les manières : il devait l'impôt en argent et en nature. Ses charges devinrent telles qu'il fut réduit au désespoir. Beaucoup de colons abandonnèrent la terre qui ne pouvait plus les nourrir : mais la loi les poursuivait, les ramenait de force, ou les faisait vendre comme esclaves. Ainsi se trouvait tarie la source de la richesse productive; ainsi s'augmentait la misère publique. Faut-il s'étonner que le patriotisme se soit éteint dans les âmes, et que les Barbares aient trouvé une entrée facile sur ce sol de la Gaule où le despotisme impérial avait semé la ruine?

Après ce tableau d'une vérité si sombre et si triste, l'auteur introduit les nouveaux conquérants de la Gaule, les Francs d'abord, qu'il montre en lutte contre Probus et Julien l'Apostat, puis alliés de l'Empire à la demande de Stilicon.

Mais en 407 un ébranlement général s'opère parmi les peuples barbares qui s'échelonnaient du Rhin au Danube. La commotion était produite par les hordes féroces des Huns, qui poussaient devant eux ces peuples éperdus. Goths, Suèves, Alains, Vandales, forcent la barrière du Rhin, et se ruent sur la Gaule, qui ne peut opposer aucune résistance. Ils sèment en passant l'incendie et la ruine sur les riches cités, et d'un seul bond, *directo impetu*, dit Orose, ils vont jusqu'au pied des Pyrénées. Pendant ce temps, Alaric, avec ses Visigoths, pillait Rome, et y donnait le dernier combat de gladiateurs. Honorius, enfermé dans Ravenne, assistait à la décomposition de l'Empire, et les légions de la Gaule acclamaient à Arles un empereur éphémère du nom de Constantin. On ne peut plus repousser les Barbares, on les prend pour alliés et auxiliaires, jusqu'au moment où ils seront les maîtres à leur tour.

Arrivé à ce point de son histoire, M. Doré fait remarquer que les habitants de la Gaule, qui avaient autrefois résisté si vigoureusement à l'invasion romaine, sous J. César, n'opposèrent presque aucun effort

à l'invasion barbare. Il en donne pour raison que les « Gallo-» Romains, livrés au repos d'une civilisation avancée, n'avaient plus » l'énergie et le courage qui distinguaient leurs ancêtres. » La raison est juste, mais elle n'est pas la seule. L'esprit de nationalité avait à peu près disparu en Gaule sous le régime absorbant de l'Empire : donc plus de patriotisme. La classe riche n'avait plus ni nerf, ni vigueur. Nous avons vu sous quel joug oppressif gémissaient les curials ; à quelles vexations fiscales étaient assujettis les colons, les petits propriétaires ; après eux venaient les esclaves. Quelle résistance nationale pouvait offrir un corps social ainsi démoralisé, qui avait perdu tout sentiment de fierté, de liberté et d'indépendance ? Les légions seules pouvaient combattre : mais outre que l'esprit militaire et la discipline avaient subi de rudes atteintes, elles ne pouvaient suffire à défendre ces immenses frontières devant ce débordement des races guerrières qui avaient pour elles l'audace, la valeur et le nombre. Aussi, après le premier moment de stupeur et d'effroi, on chercha à s'accommoder avec ces rudes vainqueurs qui ne demandaient pas mieux que de se fixer au sol. On leur céda les terres qu'ils désiraient. Les Visigoths et les Burgondes prirent les deux tiers du territoire, et à côté de l'aristocratie romaine s'éleva cette aristocratie barbare qui allait fonder la féodalité.

Ce que produisit de douleurs, de déchirements, de misères et de larmes le cataclysme de l'invasion barbare, nul ne peut le dire, ni en mesurer l'étendue comme la profondeur. C'était plus qu'une révolution, c'était un ébranlement complet, une perturbation générale, un changement absolu dans les conditions de l'existence. Salvien raconte avec larmes que sa sœur, habituée au luxe et à l'élégance de la vie, fut réduite au rôle de servante chez les Francs, maîtres de la Belgique. Des milliers de familles éprouvèrent une misère analogue : le monde romain expiait bien cruellement ses souillures et ses infamies.

Mais la Providence avait heureusement préparé le remède à tant de maux : la Gaule était devenue chrétienne au IIe et au IIIe siècle : elle avait fourni de nombreux martyrs à la persécution des empereurs. Nous regrettons que notre écrivain, qui s'est étendu sur le culte des Druides, sur leur influence et leur rôle dans la société gauloise, n'ait pas exposé avec quelques détails la manière dont se propagea dans

ce pays la foi chrétienne, les résistances qu'elle rencontra, les persécutions qu'elle subit, enfin l'influence qu'elle eut sur les individus comme sur la société. Il ne parle pas non plus de cette féconde institution du monachisme, qui se propagea en Gaule au moment même où y entraient les Barbares. Saint Athanase, exilé à Trèves par Constantin, fit connaître en Gaule la vie admirable des Solitaires de la Thébaïde, et bientôt après, saint Martin, avec le concours de saint Hilaire, de Poitiers, fonda près de cette ville, vers 360, le premier monastère de la Gaule, celui de Ligugé? Un peu plus tard, en 410, saint Honorat fonda celui de Lérins, qui devint un foyer de science et de vertu, un asile pour les lettres et les sciences, une pépinière d'évêques et de saints. A la barbarie envahissante, l'Eglise opposait la discipline monastique, le travail, la prière, la douceur et la force des vertus évangéliques. L'abri sacré du cloître conservait les germes de civilisation et d'avenir. Avec plus d'autorité encore et plus d'éclat, l'épiscopat se présentait revêtu de la force morale, devant laquelle devaient s'incliner les vainqueurs, et, comme le fier Sicambre, se courber sous le joug bienfaisant de la foi.

Tel est le tableau qui nous semble incomplet dans le livre de M. Doré, et qui devait y trouver naturellement sa place. Les traits épisodiques qu'il introduit çà et là dans son œuvre, comme l'histoire de saint Germain d'Auxerre et sa rencontre avec la bergère de Nanterre, la courageuse conduite de saint Aignan pendant le siége d'Orléans par Attila, ont leur Intérêt sans doute ; mais l'élément principal au point de vue religieux, celui de l'établissement du christianisme en Gaule, nous paraît une lacune regrettable.

Par contre, en qualité de jurisconsulte, l'auteur s'étend assez longuement sur les institutions législatives des Francs, comparées à la législation théodosienne. Il explique fort bien la *Loi Salique*, dans ses dispositions principales, le *veregild*, ou réparation par l'amende proportionnée au tort infligé : toute cette partie est traitée à fond, avec d'intéressants détails.

A la fin du ve siècle, le pouvoir impérial en Gaule était tellement avili, si inférieur à sa tâche en présence des Barbares campés sur les ruines qu'ils avaient faites, qu'il perdit toute considération aux yeux des peuples, et que la noblesse gauloise elle-même était disposée à

rompre avec lui. Ricimer faisait et défaisait les empereurs ; il avait déposé le vertueux Avitus, beau-père de Sidoine-Apollinaire ; Majorien, qu'il aida à monter au trône, avait conservé les traditions de la valeur antique, et fit de notables efforts pour sauver la Gaule de la ruine ; il voulait non-seulement l'enlever aux Barbares, mais encore reprendre l'Afrique aux Vandales. Mais Ricimer ne supporta pas longtemps un prince dont le noble et ferme caractère pouvait être un obstacle à ses vues ambitieuses ; il le fit misérablement assassiner à Tortone par ses soldats. Sévère, Anthémius, Olybrius, qu'il plaça successivement sur le trône, ne furent que des jouets entre ses mains. L'Empire allait bientôt s'éteindre entre les mains du patrice Oreste et de son fils Augustule, le dernier de ces malheureux empereurs d'Occident, qui fut renversé par Odoacre et les Hérules.

Pendant cette période de décadence, de confusion et de troubles qui remplit le v[e] siècle et précède la conquête franque, il est une figure qui se détache avec intérêt et lumière sur ce fond si sombre : c'est celle de Sidoine-Apollinaire, un des personnages les plus illustres de la Gaule, et qui devint évêque de Clermont. M. Doré lui a donné dans son ouvrage le relief qui lui convenait, et a fort bien caractérisé son rôle dans la société gallo-romaine en présence de la barbarie qui l'entoure. Il a pu trouver du reste ample matière pour ce sujet dans l'excellent travail de M. Germain, intitulé : *Essai historique et littéraire sur Sidoine-Apollinaire*. Les *Lettres* en vers de Sidoine sont toujours curieuses à lire pour quiconque veut étudier et comprendre l'état de cette société, si bouleversée, si malheureuse, Sidoine est un des derniers représentants de la poésie latine, et son style, entaché d'obscurité, est bien un style de décadence. Quoique chrétien fervent, et plus tard évêque canonisé, Sidoine n'a pu renoncer dans ses poëmes à la mythologie païenne ; c'était une forme consacrée, une tradition, et l'on sait combien Pégase avait la vie dure, puisqu'il n'est pas bien certain qu'il soit mort de nos jours.

La ville de Lyon, après la déposition d'Avitus, se souleva contre l'élection de Majorien ; Sidoine encouragea tant qu'il put la résistance, et un corps de Wisigoths lui prêtait appui. Majorien assiégea Lyon, la prit de force, et la ruina en partie. Sidoine eut recours à sa muse pour adoucir l'Empereur et soulager ses concitoyens ; il fit en cinq

cents vers le *Panégyrique* du prince, éloge forcé, mensonger par le fond comme par la forme, mais qui eut l'avantage d'adoucir un vainqueur irrité, et de permettre à la cité lyonnaise de réparer ses ruines. Majorien avait du reste autant de bonté que de grandeur d'âme ; il accorda sa faveur à Sidoine-Apollinaire, et le protégea même contre les envieux qui voulaient le perdre, en lui attribuant un *libelle* écrit contre le prince.

Devenu évêque en 471, Sidoine joua un rôle plus important encore, et l'épiscopat de la Gaule applaudit à une élection qui mettait à sa tête un homme dont le caractère, l'influence, le talent étaient un précieux appui dans ces temps si difficiles. Saint Loup, évêque de Troyes, lui écrivit une lettre de félicitations chaleureuses. Partout on invoquait son appui,on provoquait ses décisions. Il lutte tant qu'il peut contre les Barbares; il console, il apaise ; enfin il institue la touchante cérémonie des *Rogations*, pour montrer aux populations que le Ciel devait être leur principal recours contre les calamités qui fondaient sur elles de toutes parts.

Il eut un moment de joie et de triomphe, lorsque son beau-frère, Ecdicius, fut élevé au patriciat par l'empereur Nepos ; mais en même temps ce souverain abandonnait l'Auvergne, patrie de Sidoine, au roi des Wisigoths, Euric, et Sidoine put constater avec douleur que ce pays qu'il aimait tant était réduit à l'esclavage.

Les Wisigoths triomphaient au midi de la Gaule ; le peuple abandonnait les grandes familles gallo-romaines, et acceptait volontiers la domination barbare. Nous l'avons dit : le patriotisme était éteint, et d'ailleurs toute résistance était impossible. Sidoine, qui représentait le parti de la résistance, fut exilé par Euric à Livia, près de Carcassonne; mais bientôt il fit lui-même sa soumission aux Wisigoths; à ce prix, il put rentrer dans son diocèse et recouvrer ses biens confisqués. Il fit même des vers en l'honneur d'Euric et de sa femme Ragnahilde, comme il en avait fait pour les empereurs de Rome. Le rhéteur l'emportait sur le citoyen ; les malheurs publics et privés avaient fini par enlever aux plus nobles âmes ce qui leur restait de dignité et d'indépendance.

En résumé, le livre de M. Doré est une œuvre de conscience et de science sérieuse. On peut lui reprocher un peu de sécheresse ; le côté

pittoresque et narratif est sacrifié au besoin de l'exposition didactique. Inutile de signaler quelques imperfections de style ; ce sont des taches légères qui n'infirment en rien la valeur des recherches puisées aux sources les plus authentiques.

BOUGEAULT.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 23 FÉVRIER, 14 ET 23 MARS 1877.

Présidence de M. Jules DAVID.

Séance du 23 Février. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LOUIS-LUCAS est invité à faire précéder l'intéressante lecture du manuscrit inédit de Jules JANIN intitulé les *Quatrains de Pibrac* d'une notice en forme d'introduction ; cette lecture, ainsi complétée, serait destinée à la séance publique.

M. L'ADMINISTRATEUR donne lecture de la liste des livres offerts, elle sera publiée, selon l'usage, dans le journal. Les mémoires et publications de la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut sont renvoyés au rapport de M. le baron CARRA DE VAUX.

M. DE BUSSY annonce que M. l'abbé Denis, curé de Saint-Eloi, membre de la Société, vient d'être nommé chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, et que M. PUISEUX, qui est également notre collègue, est nommé inspecteur général de l'instruction primaire.



M. MENU, de Laon, dépose sur le bureau deux brochures offertes par la Société Bibliographique.

M. le baron CARRA DE VAUX donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Marc-Achille JUBINAL fils, concluant à son admission comme membre associé-libre de la 2e classe. Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Gustave DUVERT lit un rapport fait au nom de la commission des comptes sur l'examen de l'exercice 1876 et du projet de Budget de 1877.

Les conclusions du rapport sont successivement mises aux voix par M. le Président et adoptées savoir :

1° Approbation des comptes de l'année 1876 ;

2° Approbation du Budget de l'année 1877 ;

3° Autorisation de convertir la réserve du prix Raymond en un bon du Trésor remboursable en 1881 ;

M. LE PRÉSIDENT explique que cette conversion ne peut être opérée qu'après un vote définitif sur le concours de 1877 et que par conséquent, la décision à prendre est liée aux conclusions qui devront être soumises au vote le 14 mars.

4° Remerciements à l'Administrateur, M. le comte DE BUSSY, pour les soins intelligents et dévoués qu'il donne aux affaires de la Société.

5° Radiation sur la liste des membres, en conformité des dispositions statutaires, des noms de MM. DÉRISOUD et major GHIRELLI, pour non paiement de leurs cotisations depuis plusieurs années.

La Société procède ensuite au scrutin secret et à l'unanimité à la radiation de M. MISTRALI, membre titulaire correspondant italien.

Mgr TOLRA DE BORDAS lit un *rapport* sur la très intéressante étude de M. le chevalier DAMIANO-MUONI ayant pour titre : *Expédition de l'Empereur Charles-Quint en Tunisie, 1535 ;* le rapporteur reçoit les félicitations de ses collègues.

M. LE PRÉSIDENT donne des explications au sujet des noms arabes employés par M. DAMIANO-MUONI ; il échange quelques observations avec M. Edmond PY et M. le colonel FABRE relativement aux modifications qui se sont produites dans la domination de la Tunisie à partir de l'époque où elle dépendait du vaste empire des Califes. La discussion

porte surtout sur le caractère qui appartient à la nature de ces changements lorsque l'ancien territoire de Carthage passa successivement sous l'autorité des Aglabites, des Fatimites, des Zéirites et des Almohades.

Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

Sur la demande de M. NIGON DE BERTY, Mgr DE BORDAS est prié de traduire le précieux document historique découvert par M. DAMIANO-MUONI et reproduit par lui dans son étude; cette traduction sera publiée dans l'*Investigateur* à la suite du rapport.

Séance du 14 Mars. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique une lettre de notre honorable collègue M. MURAY, président du tribunal civil de Loudun, relative à un détail d'administration. M. MURAY annonce, en outre, sa prochaine visite à Paris et se rappelle au bon souvenir de ses collègues. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne ensuite lecture d'une demande d'admission adressée par Mr GOMICHON DES GRANGES, de Clermont-Ferrand.

Une commission composée de MM. WIESENER, Edmond PY et BOUQUET est désignée pour examiner cette candidature.

M. L'ADMINISTRATEUR communique une lettre de notre honorable correspondant de Poitiers, M. le marquis Constantin DE NETTANCOURT, annonçant le prochain envoi d'un répertoire analytique des *Documents pouvant servir à l'histoire de la Défense de l'Alsace de 1710 à la paix de Rastadt en 1714;* documents émanés des Maréchaux d'Harcourt, de Villars et de Besons et qui appartiennent à M. DE NETTANCOURT par succession directe, comme arrière-petit-fils du Maréchal de Besons.

M. BARBIER dépose sur le bureau un ouvrage offert à la Société par M. TALBERT, notre collègue. Cet ouvrage, le *Livre des manières*, par Etienne de Fougères, évêque de Rennes, 1168-1178, et publié pour la première fois par M. Talbert d'après un manuscrit de la Bibliothèque d'Angers, est renvoyé au rapport de M. PY.

M. DESCLOSIÈRES demande si un rapporteur n'a pas été désigné pour rendre compte de l'ouvrage de M. LÈQUES : les *Administrateurs militaires.* M. DE BUSSY répond que le fait sera vérifié.



M. Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint, lit au nom de la commission du prix Raymond le rapport résumant les conclusions adoptées. Ce rapport est adopté et sera lu en séance publique.

L'ordre du jour appelle la lecture de *Fables* composées par notre honorable vice-président M. THÉRY, sous ces titres : *La Fourmi et l'Ecureuil, le Dindon, l'Agneau malade imaginaire, les Renardeaux,* etc.... M. THÉRY adresse à ses petits-enfants des enseignements moraux dans une forme des plus ingénieuses, animée par une verve poétique très appréciée de l'auditoire.

MM. WIESENER et BOUGEAULT communiquent deux lectures qui, d'après l'avis de l'assemblée, devront figurer au programme de la séance publique du 15 avril.

Le mémoire de M. WIESENER est intitulé : *Un chapitre de l'histoire de la jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre* ; *négociations relatives au mariage de Marie Tudor.*

L'étude de M. BOUGEAULT porte le titre suivant : *La Roumanie, esquisse historique et littéraire.*

Séance du 23 Mars. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique la réception des notices individuelles concernant MM. Edmond PY et l'abbé GAINET ; lecture est donnée de ces notices qui seront classées dans nos archives.

M. DONEAUD DU PLAN, professeur à l'Ecole navale de Brest, membre titulaire correspondant, adresse un mémoire intitulé : « *Un exemple de décentralisation littéraire pendant la Révolution. — Lucrèce ou la royauté abolie,* tragédie en trois actes, représentée pour la première fois à Brest par les citoyens comédiens de la ville. »

M. L'ADMINISTRATEUR donne communication de deux journaux italiens annonçant l'élévation à la dignité de commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie de notre honorable correspondant de Bergame, archéologue très distingué, M. le comte Paul VIMERCATI SOZZI, possesseur d'un riche musée et auteur de nombreux travaux estimés.

M. le comte DE BUSSY donne ensuite lecture de deux lettres du

même correspondant, relatant l'envoi à la Société de ses plus récentes publications. — Mgr DE BORDAS en est nommé rapporteur.

M. Jules DAVID est nommé rapporteur des ouvrages suivants offerts par leurs auteurs, nos collègues : 1° *Les Pyrénées*, poésies, par M. E. PRAROND ; — 2° *Remerciements*, de M. DE MARION-BRÉSILLAC nommé mainteneur ès-jeux-floraux.

M. le colonel FABRE est nommé rapporteur de l'ouvrage que M. LÈQUES, sous-intendant militaire, également notre collègue, a publié sous ce titre : *Les Administrateurs militaires.*

M. le baron CARRA DE VAUX présente un rapport sur la candidature de M. GOMICHON DES GRANGES, ancien avocat à la cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion d'honneur ; ce rapport conclut à l'admission de ce candidat comme membre titulaire correspondant de la 4e classe. L'admission est prononcée à l'unanimité.

M. BOUGEAULT lit la suite de son esquisse historique et littéraire sur *la Roumanie.* Le renvoi au comité du journal est prononcé.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir félicité M. BOUGEAULT, le prie d'extraire de cet intéressant travail la partie qu'il destine à la séance publique.

M. Edmond PY donne lecture d'une étude intitulée : *Charles VIII en Italie.* Ce travail est également renvoyé au comité du journal.

M. PY est invité, comme M. BOUGEAULT, à se renfermer dans les limites règlementaires indiquées pour la lecture à faire en séance publique.

Ce qu'il y avait de plus remarquable dans l'artillerie de Charles VIII, dit M. le colonel FABRE, c'étaient les canons de bronze, mais il lui paraît impossible d'évaluer le nombre des pièces de campagne à 1200 ; il est probable qu'il s'agit dans les récits ou mémoires contemporains d'armes de jet, de bombarbes, mais non de ce que nous appelons aujourd'hui pièces de campagne.

M. PY répond qu'il s'agit en effet d'armes portées à bras.

M. BARBIER lit une étude destinée à la séance publique et intitulée : *Les premières années de la Régence, 1715-1717.* Ce travail, abondant en jugements historiques du plus haut intérêt, fait suite à la lecture



qui obtint à la séance publique du 23 avril 1876 un si légitime succès. — Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

Le programme de la séance publique du 15 avril prochain est arrêté de la manière suivante :

Ouverture de la Séance par M. Jules David, président.

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1876, par M. Gabriel Joret-Desclosières, secrétaire général.

Rapport sur le Concours de 1877 pour le Prix Raymond, par M. Gustave Duvert, secrétaire général adjoint.

LECTURES

1. — *Notice sur M. Patin*, par M. Jules David.
2. — *Les premières Années de la Régence (1715-1717)*, par M. J.-C. Barbier, conseiller à la Cour de cassation, ancien président de la Société des Etudes historiques.
3. — *Deux Fables*, par M. Théry, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, vice-président.
4. — *Charles VIII en Italie*, par M. Edmond Py, professeur d'histoire.
5. — *La Roumanie, esquisse historique et littéraire*, par M. Bougeault, ancien professeur de littérature française au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg.
6. — *Négociations relatives au mariage de Marie Tudor*, par M. Wiesener, professeur honoraire de l'Université, (Histoire, Lycée Louis-le-Grand).
7. — *Deux Fables*, par M. Théry.
8. — *Les Quatrains du Sieur de Pibrac, esquisse, à l'occasion d'un manuscrit inédit de Jules Janin*, par M. Louis-Lucas.

M. le Président invite M. Théry à désigner les quatre fables dont il désire donner lecture en séance publique. M. Théry indique : *La Fourmi et l'Ecureuil*, *l'Agneau malade imaginaire*, *le Dindon*, *le Rossignol et le Pinson*.

Rappelant que la fixation du sujet à mettre au concours pour le prix Raymond à décerner en 1879 figure à l'ordre du jour, M. le Président invite les membres de la Société à indiquer un ou plusieurs sujets de prix. Il propose : l'*Histoire des principautés Danubiennes depuis la conquête des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.*

M. Barbier dit qu'il est peut-être à craindre qne même en limitant l'étude à faire sur ce pays, qui joue un rôle important dans l'histoire contemporaine, les auteurs ne se laissent entraîner par un courant politique. — M. le Président espère que cet inconvénient serait, en tous cas, affaibli par cette circonstance qu'il s'agit de faits écoulés depuis près d'un demi-siècle, même en ce qui concerne la date extrême fixée comme limite à l'étude. Les concurrents n'auront d'ailleurs qu'à imiter le tact et la réserve de M. Bougeault dans le travail qu'il vient de nous lire.

M. le baron Carra de Vaux pense que l'histoire municipale de la France offrirait un grand intérêt en mettant en lumière des faits peu connus. — Les membres de la Société, dit M. le Président, sont invités à préciser leurs propositions pour les soumettre à la Société à la prochaine séance.

M. le Président communique les paroles qu'il doit prononcer sous forme d'allocution à la réunion publique du 15 avril, et reçoit les félicitations de ses collègues.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 15 Avril 1877.

La Société des Etudes historiques a tenu, dans la grande salle de l'Hôtel de la Société d'Encouragement, rue de Rennes, 44, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Jules DAVID, le dimanche 15 avril, à une heure.

Aux côtés de M. le Président et au bureau, siégeaient : MM. THÉRY, vice-président, BARBIER, conseiller à la Cour de Cassation, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire général, Gustave DUVERT, secrétaire général adjoint, le Cte DE BUSSY, administrateur.

Sur l'estrade figuraient notamment : MM. BERTHIER (Ferdinand), BOUGEAULT, Mgr TOLRA DE BORDAS, l'abbé BOUQUET, le colonel FABRE, FOULON, le docteur HOFFMANN, LOUIS-LUCAS, MENU DE LAON, NIGON DE BERTY, Edmond PY, D.-SUTTER, WIESENER.

M. le Président Jules DAVID prononce une courte allocution ; il indique qu'il ne veut pas faire un long discours par ce double motif que dans un instant il lira une notice sur M. PATIN et qu'il désire laisser à ses collègues un plus long temps pour se faire entendre. La parole est ensuite donnée à M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES pour lire le compte-rendu des travaux de la Société des Etudes historiques pendant l'année 1876 et pour annoncer les prix mis au concours en 1878, 1879 et 1881. Ce rapport, qui sera publié dès le mois prochain, fera bien connaître les progrès accomplis par notre Société.

M. Gustave DUVERT a présenté, à son tour, un rapport sur les résultats du concours ouvert pour la distribution du Prix Raymond.



M. Duvert, dans ce travail, qui est une véritable leçon d'économie politique, a fait exactement connaître les motifs qui empêchaient la Société des *Etudes historiques* de décerner le prix. Les mémoires proposés pour le concours sont insuffisants au point de vue historique et c'est l'histoire des institutions de prévoyance que demandait la Société. Le rapporteur en signalant pour chaque mémoire les côtés imparfaits, trace lui-même les grandes lignes d'après lesquelles la question devrait être traitée. Le travail de M. Gustave Duvert devenant tout un programme, la Société n'a pas hésité à remettre la question au concours pour 1881, date qui ramène l'échéance du prix à proposer ponr la 3e classe. Mais la Société des *Etudes historiques* estimant que la cause des deux insuccès successifs du concours pouvait provenir du trop d'étendue de la question, a réduit la formule à celle-ci : *Historique des Institutions de Prévoyance en France*. L'histoire des institutions de prévoyance à l'étranger cesse d'être obligatoire, mais il sera tenu compte aux auteurs des détails qu'ils donneront dans cet ordre d'idées.

Après l'audition de ces deux rapports, le programme des lectures a été abordé dans l'ordre suivant :

Notice sur M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, doyen de la Faculté des Lettres, président honoraire de la Société des Etudes historiques, par M. Jules David.

Dans le numéro même qui contient ce compte-rendu, nos lecteurs ont pu lire cette belle étude. M. Patin revit tout entier dans cette notice, nous y retrouvons le membre de l'Université dévoué à ses traditions, le professeur de littérature à la Sorbonne, l'auteur des remarquables études sur les tragiques grecs, l'homme lui-même enfin avec ses aimables qualités et sa bienveillance inaltérable.

A l'histoire littéraire M. Barbier a fait succéder l'histoire d'une période très intéressante de notre existence nationale en racontant *les Premières Années de la Régence (1715-1717)*. A la politique de Louis XIV succède une action de gouvernement qui se propose de réagir contre les abus du règne précédent, mais cette tendance est plus dans la forme que dans le fond des choses ; M. Barbier l'a démontré, surtout en ce qui concernait le système financier et la

politique extérieure aboutissant à la conspiration de Cellamare que l'historien traitera dans un chapitre suivant.

Après ces deux sérieuses études, M. Théry, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, vice-président de la Société des Etudes historiques, a charmé l'auditoire par la lecture de deux fables précédées du préambule suivant :

Mesdames et Messieurs,

Avant de risquer devant vous la lecture de quelques fables, qui vous reposeront peut-être un instant d'études plus sérieuses, je vous dois deux mots d'explication.

Dans la funeste année 1870, je me trouvais en Bretagne, au milieu d'une partie de ma famille. Je me distrayais des malheurs publics en contribuant à l'éducation de mes petits-enfants.

Or, les fables m'ont toujours paru un moyen heureux et commode d'éducation. J'en ai composé, hélas ! un assez grand nombre, pour corriger les défauts et encourager les qualités de ces gentils espiègles assis sur les genoux de leur grand'père.

Mon œuvre est restée en portefeuille et n'a jamais aspiré à la publicité. C'est donc comme une confidence que je prends la liberté de vous faire, et que je mets sous la protection des pères et mères qui voudront bien me prêter un moment d'attention.

LA FOURMI ET L'ÉCUREUIL.

Un père de famille avait pour habitude
De rendre agréable l'étude
A son jeune garçon, tout fier de ses dix ans.
Point de ces préceptes pesants
Bons seulement pour ennuyer l'enfance.
Des faits ! c'était le mot de toute sa science.
« Regarde ! disait-il ; observe, et tu sauras. »

Un jour, dans un sentier perdu sous la feuillée,
Ils avisent, à quelques pas,
Une fourmillière affairée.
L'insecte travailleur, s'épuisant en efforts,
Les faibles aidant les plus forts,
Traînait de lourds fardeaux, — brins de bois ou de paille,
Graînes, petits cailloux et fragments de rocaille,
Tout un grenier, tout un chantier.
« Père, disait l'enfant, dans ce rude métier
Qu'elle pratique avec adresse,
La Fourmi me fait voir tout le prix du travail ;
Je ne l'oublierai pas, je t'en fais la promesse. »
Le père souriait ; — pour rentrer au bercail
On traverse la ville ; une cage élégante
Aux yeux de l'enfant se présente.
Un gentil Ecureuil y faisait mille tours,
Marchait, marchait, marchait toujours ;
Mais le cylindre seul tournait, tournait sans cesse,
D'un mouvement plein de vitesse,
Et l'animal, à chaque pas,
S'agitait, mais n'avançait pas.
« Vois donc, disait l'enfant d'un air capable ;
Ce travailleur infatigable !
Auprès de l'Ecureuil qu'est-ce que la Fourmi ? »
« Tu n'as observé qu'à demi,
Dit le père ; un travail utile
Est plus digne d'un bon accueil
Qu'une agitation stérile :
Imite la Fourmi, mais non pas l'Ecureuil. »

L'AGNEAU, MALADE IMAGINAIRE.

Un Agneau quelque peu douillet,
Que sa mère brebis dorlotait et choyait,

S'avisa de tomber malade.
Peu de chose, après tout ; mais il pleura bien fort ;
Il devint triste, puis maussade ;
En deux mots : il se croyait mort.
Un âne, médecin de toute la famille,
Devina promptement son mal.
« J'ai soigné, disait-il, des fièvres de cheval ;
Le pouls qui saute et l'œil qui brille
Sont des symptômes assez clairs ;
Mais je ne vois ici qu'agacement des nerfs,
Pouls assez faible, œil plein de larmes. »
L'Agneau bêlait toujours. « Essayons d'autres charmes,
Dit l'âne, plus malin que ne sont ses pareils.
J'ai là d'excellents appareils ;
Herbes de premier choix, pelouse savoureuse,
D'une vertu miraculeuse. »
Le robin ouvre un œil, puis l'autre ; le docteur
Avance l'objet tentateur.
Agnelet s'en régale, et se surprend à rire ;
Jamais il ne s'est mieux porté.
L'imagination souvent donne ou retire
La maladie et la santé.

Ces deux fables ont été accueillies par de vifs applaudissements.

M. Edmond Py, dans une étude mouvementée élégamment écrite, a raconté l'*Expédition des Français en Italie sous la conduite de Charles VIII*. Il a mis en relief d'une façon saisissante les brillantes qualités déployées dans cette entreprise par la valeur française ; mais il a signalé aussi toute l'étendue des fautes politiques qui paralysèrent les effets espérés de cette rapide conquête.

L'*Esquisse historique et littéraire sur la Roumanie*, par M. Bougeault, a été écoutée avec non moins d'intérêt. Quelles furent les origines de la Roumanie ? Comment ce pays s'est-il développé, quelles sont ses mœurs et sa littérature ? Quel avenir lui est réservé dans les complications modernes en Orient ? Telles sont les questions que M. Bougeault, ancien professeur de littérature au Lycée

impérial de Saint-Pétersbourg, a traitées avec autorité, en écrivain qui possède à fond son sujet pour l'avoir étudié sur place.

M. Wiesener, ancien professeur de l'Université, (Histoire, collège Louis-le-Grand), d'après des documents inédits recueillis en Angleterre, nous a donné communication de renseignements très curieux sur les *Négociations relatives au mariage de Marie Tudor ;* il a dit les hésitations de la Reine avant de fixer son choix, et montré les intrigues diplomatiques qui s'étaient agitées à la Cour pour déterminer les incertitudes de la princesse.

Après ces savantes études, bien capables de retenir l'attention de l'auditoire sans le fatiguer, l'ordre du jour a rappelé une nouvelle communication de *deux fables* de M. Théry, aussi chaleureusement accueillies que les deux premières : elles sont intitulées *le Rossignol et le Pinson, — le Dindon.* Nous aurions voulu donner ici, sans plus tarder, ces deux charmantes compositions, comme nous venons de le faire pour les deux autres, mais la place nous manque et nous devons les ajourner à une prochaine livraison.

Cette séance déjà si complètement remplie a été terminée par un *Essai sur les Quatrains de Pibrac à l'occasion d'un manuscrit inédit de Jules Janin.* Après avoir, sous forme d'introduction, présenté quelques détails littéraires sur le sieur de Pibrac, notre collègue M. Louis-Lucas a expliqué comment il était devenu possesseur du manuscrit de Jules Janin, puis il a donné lecture de ce manuscrit qui renferme une ingénieuse nouvelle nous représentant Mme de Maintenon, alors Mlle d'Aubigné, réduite par l'indigence à subir l'hospitalité parcimonieuse d'une vieille tante avare et se consolant de son infortune en récitant des quatrains moraux du sieur de Pibrac. Toute une époque historique se trouve évoquée dans cette agréable fiction romanesque : les souvenirs du temps d'Henri IV, la terreur encore vivace dans les campagnes au souvenir de la rude politique du Cardinal de Richelieu, les malheurs de la famille d'Aubigné, la destinée prédite à Mme de Maintenon.

Le public, que trois heures de séance n'avaient pas fatigué, grâce au choix varié des lectures et à leur durée bien proportionnée, s'est retiré en emportant une très agréable impression de cette composition inédite de Jules Janin.

Le soir, suivant un usage confraternel, les membres de la Société des Etudes historiques se sont réunis en un banquet au Palais-Royal.

Plusieurs toasts ont été portés : par M. Jules DAVID, aux anciens membres de l'Institut historique, réorganisateurs de la Société des Etudes historiques, c'est-à-dire à MM. BARBIER, NIGON DE BERTY, CARRA DE VAUX, LOUIS-LUCAS, Ferdinand BERTHIER, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, BONNET-BELAIR, sans oublier le regretté Ernest BRETON qui nous avait si obligeamment offert l'hospitalité ;

Par M. BARBIER, à M. Jules DAVID dont les travaux de plus en plus appréciés de ses collègues honorent notre Société ;

Par M. NIGON DE BERTY, à M. l'Administrateur comte DE BUSSY et à MM. les Secrétaires généraux.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a proposé ensuite un toast aux membres présents entrés dans la Société depuis sa réorganisation. Tous ces collègues, les uns par leurs travaux, les autres par la persistante sympathie dont ils entourent la Société sont devenus membres excellents de notre famille littéraire.

Plusieurs pièces de poésie ont été communiquées par MM. BARBIER, Jules DAVID, Edmond PY ; deux fables de La Fontaine ont été merveilleusement mimées par M. Ferdinand BERTHIER, doyen des professeurs de l'Institut des Sourds-Muets, et l'un des doyens de notre Société.

M. BARBIER, s'inspirant des sentiments que faisait naître dans le cœur de tous la satisfaction d'une si bonne fête, a proposé d'organiser un second banquet chaque année, dans le mois qui suit la reprise de nos travaux en Novembre. Cette proposition est accueillie par d'unanimes applaudissements et adoptée.

La réunion s'est séparée à onze heures du soir, en emportant le souvenir d'une bonne journée de travail et d'une très agréable soirée de repos.

L'Administrateur,
COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.



43e Année. Mai-Juin 1877. N° 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT L'ANNÉE 1876.

Lu à la Séance publique du 15 Avril 1877.

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis l'année 1833, date de sa fondation par les Michaud, les Barante, les Lamartine, c'est-à-dire depuis quarante-quatre ans, notre Société, non absolument par règle nécessaire mais par la force si puissante du long usage, suivait l'habitude de s'occuper exclusivement des travaux de ses membres titulaires et correspondants.

Une proposition féconde, nous l'espérons, sous la réserve d'être dirigée prudemment entre le double danger du parti pris et des controverses excessives, nous avait été soumise par l'esprit large, résolu, de notre président M. Jules DAVID.

Il désirait vous inviter, dans son discours d'ouverture, à l'examen des œuvres historiques contemporaines produites en dehors du cercle de votre Société.

Notre Président, Messieurs, après vous avoir rappelé les excellents discours de ses prédécesseurs les plus immédiats, MM. le baron Carra de Vaux, Patin et Barbier a renoncé pour aujourd'hui seulement, à développer au commencement de cette séance ses idées sur les procédés d'investigation qu'il voulait vous recommander.

Cette renonciation, elle lui a été dictée par un sentiment délicat de ses devoirs; il a voulu laisser à ses collègues un temps suffisant pour se faire entendre dans cette séance déjà longue pour notre public, mais encore trop courte pour tout ce que nous aurions à lui dire.

Pouvons-nous méconnaître le sentiment de bienveillante prévenance qui nous prive du plaisir d'entendre, au lieu d'une brève allocution, un discours, un grand et bon discours? Evidemment non, si nous voulons nous rappeler le portrait achevé que M. David nous a tracé des devoirs d'un Président en prenant place au fauteuil qu'il doit à vos suffrages.

Les qualités de tact, de modération, d'urbanité, de fermeté de direction unie au respect de l'opinion des autres qui doivent être celles du collègue placé par vous à la tête de votre compagnie ont été représentées avec tant de verve et de fidélité par M. Jules David que, de l'avis unanime, ce portrait d'une ressemblance frappante a été reconnu pour celui de notre cher ancien Président, l'éminent conseiller à la Cour de Cassation, M. Jules Barbier, qui nous a rendu de si bons services.

Donc, Messieurs, et pour conclure sur ce point, si M. David eut donné suite à son intention première, nous n'eussions pas été, nous en avons la certitude, engagés mal à propos dans les voies de la réforme trop souvent semées d'imprévu et de déceptions.

De ce projet conçu par notre Président, il nous restera le désir de donner, chaque année, le rapide tableau du mouvement des études historiques en France.

Nous continuerons cependant à consacrer quelques lignes aux travaux de notre Société : car enfin, il ne faut pas absolument immoler notre intérêt à notre libéralisme. Le précepte d'une charité bien ordonnée, nous autorise à parler d'abord de nous.

Cette légitime satisfaction obtenue, vous ambitionnez d'en mériter une autre, vous souhaitez qu'on puisse dire : « Cette Société vient de réaliser un réel progrès, on ne s'y fait plus de compliments académiques et les travaux d'autrui trouvent une large place dans un examen général du mouvement historique en France pendant l'année qui vient de s'écouler. »

Sans compliments, Messieurs, nous pouvons, tout d'abord, constater que vous avez bien employé vos séances de 1876.

Aux amis de la statistique, cette science que des esprits légers traitent en plaisantant, et ils ont bien tort, car elle est le premier acte de l'examen de conscience de toute association scientifique, littéraire, artistique ; aux amis de la statistique, nous donnerons les chiffres suivants. — Vous avez publié, l'année dernière, vingt-sept Mémoires originaux traitant les sujets historiques les plus variés. De nombreux rapports vous ont fait connaître les ouvrages offerts à votre Société, publications comprenant cent-quarante-neuf volumes ; cinquante-neuf membres titulaires ou correspondants ont pris une part de collaboration plus ou moins intime à vos travaux, dix-huit membres ont été nouvellement admis par vous, après examen de leurs titres, et, parmi ces collègues, tous bien accueillis et au nombre desquels figure l'éminent auteur de l'histoire de *Marie Stuart*, M. Wiesener, nous comptons une bonne moitié de jeunes disciples de la science historique, résultat que nous devons rechercher ; car dans toute compagnie si les pères-conscrits sont le Sénat conservateur des bonnes traditions, les jeunes adhérents deviennent la sève, la vie même d'une société. Nous devons nous rappeler le mot de notre grand Berryer adressé aux avocats stagiaires de son temps ; après lui nous pouvons répéter :

« Quand on a dignement fourni sa carrière, il est bon de se préparer d'honorables successeurs. »

C'est dignement en effet, Messieurs, que vous avez rempli vos vingt séances particulières et votre réunion publique du Dimanche 23 avril 1876.

Prouvons-le rapidement, en analysant les mémoires insérés dans votre journal. Les manuscrits restés inédits trouveront, l'année prochaine, la mention qui leur appartient.

Le recueil de vos publications s'ouvre par l'épisode de la IIIe croisade, *Mort de l'Empereur Frédéric-Barberousse en Cilicie*, récit dramatique et bien fait, puisé par le regretté M. Etienne David, ancien ministre plénipotentiaire de France, frère de notre Président, à des sources originales explorées au cours de sa mission à Vienne.

Un Ecrivain national au XVe siècle, Alain Chartier, ayant été jugé favorablement par M. Patin, votre Secrétaire général se trouve très autorisé à ne pas parler davantage de sa propre étude.

Le Mouvement géologique de soulèvement décrit par M. Tissot, membre correspondant et ancien ingénieur au Caire, vous a fait assister à la description d'un phénomène très-curieux de la transformation de notre globe.

Une *Nouvelle définition de l'Epopée déduite des Epopées de plusieurs peuples*, par M. Cœuret, a rappelé des points controversés d'histoire littéraire.

Le mémoire de M. Jules David intitulé : *Sainte Geneviève, patronne de Paris*, vous a montré comment la grande ville moderne, alors pauvre bourgade, dut aux conseils inspirés de la Sainte la conservation du berceau dans lequel reposaient les espérances de la future capitale.

Une étude patiente, consciencieusement conduite, le *Collège de Sedan*, notice historique sur son origine, ses transformations et sa nouvelle organisation, nous a révélé dans M. François-Franquet, un nouveau collègue que la province a placé parmi nos membres titulaires résidants, les qualités qui font l'historien indépendant et vrai. Vous avez, Messieurs, accueilli avec un vif intérêt ce récit du développement de l'instruction publique dans la ville de Sedan. Ce chapitre aurait trouvé une place très-honorable dans l'histoire générale que l'Institut couronnait récemment sous ce titre : « *Histoire critique des doctrines sur l'éducation en France depuis le seizième siècle.* »

M. le président Barbier dans son allocution prononcée à la séance publique du dimanche 23 avril, vous a rappelé la place que les Mémoires ont occupé dans l'ensemble des documents historiques, alors que les informations particulières et les notes privées constituaient les seuls fondements des annales du passé.

L'héritier des qualités délicates, fines, mesurées, caractérisant un talent renommé, pleuré par notre théâtre moderne et qui faisaient du nom de DUVERT le synonyme de verve spirituelle, ingénieuse et de bonne compagnie, nous a donné, l'année dernière, dans votre Secrétaire général adjoint un rapporteur de vos travaux après lequel il faut reproduire le mot de La Bruyère : « *Tout est dit et l'on vient trop tard.* » Vous allez reconnaître, Messieurs, dans un instant, que les considérations tirées de l'économie politique ne sont pas moins familières à M. Gustave DUVERT que les appréciations historiques.

Une Visite à l'Abbaye du Port-du-Salut le 28 septembre 1875, décrite par notre doyen, M. NIGON DE BERTY, vous a vivement intéressé ; vous avez pénétré avec lui dans cette retraite silencieuse des laborieux trappistes.

C'est aussi la relation d'un voyage à travers le département de l'Yonne qui vous a valu la description ingénieuse, mouvementée de M. Jules DAVID sur les anciens châteaux de Chastellux, Saint-Fargeau, Tanlay, Ancy-le-Franc.

Que de souvenirs ! de drames ! de fêtes ! de passions politiques et religieuses ! d'intrigues de cour ! de combinaisons financières et industrielles ! de conceptions architecturales et artistiques se groupent autour de ces quatre témoins séculaires de la vie des anciens âges et des temps modernes ! Que d'ombres évoquées sorties de la nuit de l'histoire pour nous montrer les vicissitudes de la vie humaine déroulées sur tant de théâtres divers décorés d'une nature permanente, riante ou sauvage suivant les lieux dont l'historien géographe nous a tracé les contours de son crayon ferme, souple et fidèle.

L'*Esquisse du mouvement intellectuel et social en Russie, depuis un siècle*, par M. BOUGEAULT vous a bien fait comprendre ce développement de civilisation jouant un rôle considérable dans la question capitale des temps modernes. — M. BOUGEAULT entré dans votre compagnie par la porte du succès, M. BOUGEAULT, l'un des lauréats de votre concours de 1874, s'est placé au premier rang de vos collaborateurs les plus distingués. Il lui appartenait de porter en connaissance de cause des appréciations sur une Société dont il a

partagé la vie pendant plusieurs années comme professeur de littérature française au Lycée Impérial de Saint-Pétersbourg. Des progrès ont été réalisés dans l'ordre social, économique et littéraire chez la nation russe que de vives sympathies et des traits nombreux de caractère rapprochent de notre France. Nous le savions déjà; mais les appréciations de M. Bougeault nées d'observations directes et personnelles nous l'ont mieux fait comprendre.

Des temps modernes, vous avez été ramenés au premier siècle de notre histoire nationale par l'étude de M. le baron Carra de Vaux sur l'*Expédition de Labiénus, lieutenant de César, contre Lutèce*. Il est des problèmes historiques qui préoccupent au même temps et à la même heure l'esprit des érudits ; telle fut, il y a quelques années, la recherche de la véritable situation de la ville d'Alésia. De nos jours, l'expédition de Labiénus contre Lutèce stimule la curiosité des savants. MM. Quicherat, Borel d'Hauterive, Louandre, Amédée Thierry, avaient déjà donné leur avis sur le point de départ de l'expédition du lieutenant de César, sur la marche militaire que l'armée de Labiénus avait dû suivre. Tout récemment, M. Houssaye proposait à l'examen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un mémoire intitulé : *Le premier siége de Paris, bataille livrée au lieutenant de César, Labiénus, par le roi gaulois Camulogène, en l'an 52*. Vous le voyez, c'est absolument la même étude que poursuivait parallèlement aux recherches de M. Houssaye, notre honorable collègue, M. le baron Carra de Vaux. Le temps ne nous permet pas d'analyser ici les hypothèses examinées par ces deux historiens, les probabilités auxquelles ils se livrent sur les points de départ de l'armée romaine, sa marche, le lieu des engagements, sa retraite ; mais nous pouvons dire que ce glorieux souvenir national du siége de Paris héroïquement supporté par les Gaulois de l'an 52 avant Jésus-Christ, offre plus d'un trait général de ressemblance avec le siége de 1870-1871. Les Allemands, comme les Romains, portèrent l'effort du siége sur la rive gauche de la Seine; de ce côté furent livrés les combats; les points stratégiques occupés par les assiégeants furent les mêmes : Châtillon, Bourg-la-Reine et les hauteurs voisines ; preuve manifeste que l'éducation des hommes de guerre doit tenir grand compte des leçons de l'histoire.

Un simple hasard de mise en pages a placé *la Guerre civile, Fragment du Satyricon de Pétrone*, traduit par notre vice-président, M. Théry, à la suite du *Siége de Paris de l'an 52*. M. Théry, inspecteur-général honoraire de l'Université, nous donne, Messieurs, un merveilleux exemple de ce que peuvent l'amour des lettres et le sentiment du devoir mis au service de fonctions électives absolument facultatives. N'écoutant que son zèle, notre vice-président n'a pas hésité à braver souvent les rigueurs du temps parfois périlleuses à son âge, pour venir à nos séances du soir nous charmer par ses lectures. Mieux que je ne pourrais vous le dire, vous allez dans un instant apprécier l'ingénieuse conception et la sage morale des fables qu'il composait pour ses petits-enfants, en même temps qu'il écrivait les vers éloquents, indignés, de sa traduction du *Satyricon*. Après tant d'écrits destinés à la jeunesse, tant de bons livres si justement couronnés de succès, nous pourrions encore demander à M. Théry de nous apprendre l'art d'atteindre les extrêmes limites habituellement assignées à l'activité de l'esprit, en se conservant infatigable de corps, vigoureux d'intelligence, merveilleux d'aménité ; ce travail ne demanderait pas à notre vénéré collègue beaucoup d'efforts, il lui suffirait de nous retracer sa biographie.

Les débuts de M. Georges Dufour parmi vous, Messieurs, ont été marqués par deux études de critique d'art qui vous ont fait apprécier, dans votre nouveau et jeune collègue, des qualités annonçant les plus brillantes espérances. M. Louis-Lucas venait à peine d'analyser dans un élégant compte-rendu, l'essai de M. Dufour, intitulé : *De la Politique dans les Beaux-Arts*, lorsque notre collègue fit preuve nouvelle de connaissances artistiques en nous offrant sous ce titre : *Le grand Art et le petit Art*, une revue critique fort appréciée par vous du *Salon de Peinture de 1876*.

Ce rapport sur vos travaux de cette année sera terminé lorsque j'aurai rappelé que de nombreuses analyses des ouvrages offerts à la Société des Etudes historiques, vous ont été présentées par MM. Barbier, l'abbé Bouquet, comte de Bussy, Bougeault, Castonnet-Desfosses, baron Carra de Vaux, Jules David, Gustave

DUVERT, DESCLOSIÈRES, Georges DUFOUR, colonel FABRE, LOUIS-LUCAS, NIGON DE BERTY, THÉRY et Mgr TOLRA DE BORDAS.

Au cours des satisfactions bien naturelles que vous causent ces travaux poursuivis en commun à l'abri de tout dissentiment de rivalités ou de compétition, vous avez eu la douleur d'éprouver des pertes cruelles et de sentir se raviver des regrets qui sont loin de s'effacer.

L'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Patin, toujours si bienveillant pour notre compagnie dont il était président honoraire nous a été enlevé. Vous lui avez rendu, Messieurs, tous les honneurs qui lui étaient dus. Après l'Académie française et la Faculté des lettres, la Société des Etudes historiques, par la voix autorisée de M. BARBIER, alors son président, est venue dire le souvenir de reconnaissance qu'elle vouait à la mémoire de M. Patin.

M. Jules DAVID va compléter ce témoignage en vous lisant une notice sur notre très-regretté collègue.

Il méritait aussi des paroles d'adieu le digne et modeste M. Jules Mareschal, ancien directeur des Beaux-Arts sous la Restauration ; elles lui ont été doublement adressées sur sa tombe par M. BARBIER et par votre Secrétaire général. Vous entendrez en séance publique, l'année prochaine, M. Gustave DUVERT vous retracer la vie et les travaux de Jules Mareschal. Un pareil souvenir sera consacré par M. LOUIS-LUCAS à la mémoire de M. le baron Papion du Château, l'un de nos membres correspondants restés fidèles à la Société des Etudes historiques à travers les vicissitudes qu'elle a traversées ; M. Papion du Château se reposait de ses services militaires en cultivant les lettres. M. LUCAS vous rappellera les communications que votre collègue vous a fréquemment adressées.

En faisant allusion, Messieurs, aux tristes souvenirs ravivés par nos deuils de l'année 1876, je voulais parler de l'étude biographique si complète consacrée par M. BARBIER à notre toujours bien regretté Ernest Breton,

Tel est, aussi rapidement que nous avons pu l'esquisser, Messieurs, l'ensemble des travaux, des actes, des témoignages émanés l'année dernière de votre Compagnie. Une de vos premières préoccupations, la distribution du prix Raymond n'a pu recevoir

satisfaction ; vous saurez très-parfaitement dans un instant les raisons de cette solution négative, le rapport de M. Duvert vous les fera connaître.

Le prix proposé pour 1878 a déjà été publié en 1876, nous l'annonçons de nouveau sous ce titre : Histoire du Portrait en France, *(Dessin, Peinture, Sculpture.)*

Le lauréat recevra un prix de 1000 francs. Nous annonçons aussi le sujet du concours de 1879 en ces termes : *Précis de l'*Histoire des Provinces Danubiennes, *depuis l'Invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.* Prix de 1000 francs et des médailles s'il y a lieu.

Je n'avais pas à vous parler, Messieurs, des manuscrits restés en portefeuille, mais déjà communiqués par nos collègues au cours de l'année dernière; ils devront attendre patiemment leur tour de rôle. Ce retard, nous n'aurons pas à l'imposer aux auteurs, lorsque dans un temps prochain, espérons-le, nous obtiendrons une publication de plus en plus étendue de vos travaux, grâce au zèle que votre Administrateur élu, M. le comte de Bussy, met à l'exacte et si parfaite direction de vos affaires.

Signalons cependant à titre de simple indication parce qu'ils ont été déjà publiés dans le premier numéro du volume de 1877 et qu'ils inaugurent bien ce recueil, signalons ; *La Vie d'un Conseiller au Parlement de Paris,* par M. Nigon de Berty, et l'étude historique sur l'*Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle (1800 à 1848),* par Mgr Tolra de Bordas.

Peut-être trouverez-vous, Messieurs, que la promesse faite en commençant ce compte-rendu, de fermer pour toujours l'ère des compliments académiques n'a été tenue qu'à moitié. La force de la vérité, principal mérite de l'histoire, vient d'entraîner encore pour cette fois votre rapporteur; il est temps, grand temps, d'arriver à cette autre partie de notre promesse et de vous dire comment nous traiterons comme complément de ce rapport l'examen du mouvement des travaux historiques en France pendant l'année 1876.

Lorsqu'on consulte, Messieurs, le recueil général de la Bibliographie de la France pour l'année qui vient de s'écouler, on est surpris de voir combien les publications historiques tiennent une

petite place dans le nombre prodigieux de livres édités en 1876 et dont le chiffre s'élève à 13,642. L'histoire, dans cette volumineuse bibliothèque, est représentée par cinq cents publications environ, comptant quelques rééditions et beaucoup de petits traités ou abrégés historiques destinés aux écoles. Qu'elle est la cause de cette disette de travail plus apparente que réelle ?

Les travaux historiques ne sont pas œuvre de fantaisie qu'un homme de lettres puisse produire au gré de son caprice en laissant son imagination entraîner sa plume.

Il faut beaucoup lire, beaucoup chercher, beaucoup réfléchir avant de se prononcer sur des points d'histoire controversés.

Reproduire presque servilement ce qui a déjà été raconté ne peut convenir au travailleur sérieux et sincère ; il dédaigne une tache si commode, il recherche la difficulté, de là naissent ces efforts d'érudition qui se prennent corps à corps avec les documents inédits, les manuscrits anciens, les monuments archéologiques. Le résultat de ces études se manifeste au public beaucoup plus par des articles insérées dans les Revues, les Annuaires des sociétés savantes que par des compilations volumineuses décoréee du nom d'histoires universelles, d'annales, etc.

Les travaux du comité des sociétés savantes institué près du ministère de l'instruction publique, nous offre un vaste et précieux ensemble de ces solides études poursuivies en province.

Le congrès tenu à la Sorbonne chaque année stimule les efforts des nombreux investigateurs bien placés pour puiser dans les trésors de nos archives départementales, et M. le Ministrse de l'Instruction publique, ces jours derniers, dans un beau discours qui est tout un programme, a rendu hommage au zèle de ces disciples de l'histoire.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, celle des Sciences morales et politiques nous présentent des études d'un ordre plus élevé, plus général. L'esprit d'analyse s'y trouve fortifié par des habitudes de critique sûrement dirigées, par une méthode synthétique traçant aux historiens les grandes lignes qu'ils doivent suivre pour atteindre la perfection dans cet art difficile de juger les hommes et les évènements. Il est un écueil qu'il

faut savoir éviter, nous voulons parler de la passion immodérée du détail.

On ne peut, sans doute, méconnaître qu'il faut beaucoup de patience, beaucoup d'érudition contrôlée par un bon esprit de discernement, pour écrire une monographie complète à l'occasion d'une pierre tombale ou d'un tronçon d'arme gallo-romaine ; mais ces agréables curiosités qui peuvent tout au plus nous révéler une coutume particulière, une manière d'être du temps auquel elles appartiennent ne nous donnent pas la grande histoire, la leçon de l'avenir dans les transformations du passé. L'homme lui-même, l'étude de ses passions ou de ses vertus, des motifs publics ou secrets qui ont déterminé les actes de sa vie politique, voilà le sujet vraiment intéressant qui nous enseigne la raison et l'explication des événements. Privés de cette lumière, ils nous apparaissent comme le produit d'un hasard aveugle et impénétrable. Appliquer à l'histoire la méthode expérimentale si féconde dans l'étude des sciences naturelles, rechercher les causes, comparer les résultats, telle doit être la formule de l'historien. Nous examinerons, Messieurs, dans un travail complétant ce compte-rendu, quels sont les études historiques qui, publiées en 1876, en France, ont satisfait à cette méthode. Nous indiquerons aussi la liste de toutes les autres publications avec un index permettant les recherches. Ce n'est pas là certes une petite besogne, elle dépasse les brèves limites du temps réservé au rapport destiné à cette séance.

Nous espérons, Messieurs, que cet examen porté sur l'ensemble des publications historiques en France pendant l'année 1876, créera entre vous et les écrivains s'occupant d'histoire, des liens nécessaires et profitables pour eux comme pour nous, en même temps que ce travail consacrera de plus en plus à côté de la distribution du prix Raymond, à côté de vos travaux personnels, le titre d'*Etablissement d'utilité publique* concédé à votre société, titre que vous avez de plus en plus à cœur de justifier par le choix des questions mises au concours et par le mérite de vos propres travaux.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES,

Secrétaire général de la Société des Études historiques.



RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1877

POUR LE

PRIX RAYMOND.

HISTORIQUE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DANS LES DIVERS PAYS ET SPÉCIALEMENT EN FRANCE.

Lu à la Séance publique du 15 avril 1877.

MESSIEURS,

La Société des Etudes historiques, convaincue de l'importance qu'il y aurait à favoriser la propagation des Institutions de Prévoyance, a pensé qu'il serait utile d'en rechercher l'origine et le développement aux différentes époques de l'histoire.

Pour encourager ceux qui voudraient étudier cette question, sur laquelle on manque de travaux comprenant l'ensemble des institutions, elle a proposé, dès 1875, un prix de la valeur de 1000 francs, à donner au meilleur mémoire qui lui serait soumis.

La nature de la question à mettre au concours rentrant dans la spécialité de la 3e classe de la Société, cette classe avait ainsi formulé le sujet du prix Raymond à décerner en 1876 :

Historique des Institutions de Prévoyance dans les divers pays et spécialement en France.

Depuis que ce prix a été proposé, un fait important s'est produit : une Société a été fondée à Paris par M. Chaurand de Malarce sous la dénomination de *Société des Institutions de Prévoyance*, ayant pour but l'amélioration et le développement de ces institutions. Cette

fondation a été faite avec le concours des économistes les plus éminents, parmi lesquels nous citerons MM. Hippolyte Passy, Wolowski, Levasseur, Renouard, Laboulaye et Joseph Garnier, tous membres de l'Institut et de la Société d'Economie politique.

La question mise au concours par notre Société répondait donc à un besoin, a l'un de ces conrants d'idées qui s'imposent à certaines époques; la prévoyance, ce don de la sagesse divine, cet élément de sécurité sociale, doit jouer, en effet, un rôle plus vaste dans la vie de l'homme à mesure que la civilisation accélère le mouvement de l'activité humaine.

Le sujet pris au point de vue historique méritait d'être sérieusement traité; mais il ne faut pas se dissimuler que les documents épars étaient difficiles à rechercher. Il pouvait cependant se trouver, ainsi que cela s'est produit pour d'autres concours, quelque écrivain, ayant déjà réuni les éléments principaux, qui fut mieux préparé que d'autres pour disputer le prix.

Aucun des mémoires produits au 1er janvier 1876 ne remplissant les conditions matérielles imposées, notamment celle de l'anonymie, la Société remit la question au concours pour cette année, en remplaçant le prix de 1000 francs par deux autres; le premier de 1500 francs, le second de 500 francs. C'est de ce dernier concours que nous avons à vous rendre compte.

Au 1er janvier de cette année deux mémoires avaient été déposés.

Le mémoire inscrit sous le n° 1, porte pour épigraphe deux vers de la première épître de Boileau au Roi :

« On verra par quels soins ta sage prévoyance
« Au fort de la famine entretint l'abondance.

Ce mémoire révèle chez son auteur l'inexpérience des concours académiques; il mentionne un certain nombre d'institutions dont plusieurs ont peu de rapports avec celles qui devaient être étudiées ou méritent à peine d'être citées.

Les sentiments exprimés sont louables; l'éloge qui est fait de quelques fondations est mérité; mais ce mémoire, où manque la méthode, ne traite pas le sujet au point de vue historique; il ne remplit donc pas la condition principale du concours, et ne peut par

conséquent obtenir de récompense. D'ailleurs, l'auteur, qui semble avoir pour ainsi dire localisé ses recherches, a commis une regrettable erreur en confondant la prévoyance, tantôt avec le crédit, tantôt avec la charité.

La Société des Etudes historiques n'a pas demandé aux concurrents de faire une étude sur les Institutions de crédit, ni sur les Etablissements de bienfaisance; dans ces deux genres de fondations il ne pouvait être question que de celles dont la prévoyance formait l'un des éléments constitutifs, par exemple les Caisses d'Epargne et les Sociétés de Secours mutuels.

Elle a voulu désigner par *Institutions de Prévoyance* celles qui permettent à l'homme, par un prudent effort personnel, de se garantir contre des malheurs qui peuvent le frapper subitement dans sa vie, dans sa famille, dans ses biens c'est-à-dire qui le mettent à même, sinon d'éviter ces malheurs, au moins d'en réparer ou d'en atténuer les conséquences.

La charité, cette sublime vertu née du Christianisme, a pour but le soulagement de la misère; la prévoyance, qui est un devoir, est destinée à prévenir des maux que la charité ne pourrait que soulager. En consultant son cœur et sa raison, on doit les bénir toutes deux, et reconnaître que c'est encore de la charité que de conseiller la prudence.

Le mémoire inscrit sous le nº 2, ayant pour devise : « *L'union fait la force,* » est incontestablement supérieur au précédent. Il est d'un style facile, parfois agréable ; il ressemble peut-être un peu plus à une improvisation qu'à une étude historique, mais il renferme des idées ingénieuses et des passages attachants. L'auteur possède bien son sujet, en ce qui concerne les assurances modernes ; il fait comprendre l'utilité de la prévoyance qu'il montre avec raison comme un puissant moyen de moralisation; mais, dans son langage chaleureux, il plaide plutôt cette utilité qu'il ne fait l'historique des institutions.

La commission du prix a longuement examiné ce travail, et malgré les qualités qu'il renferme, elle a été unanime à reconnaître dans le rapport qu'elle vous a présenté, que le programme du concours n'avait pas été rempli.

S'il ne s'était agi que de l'insuffisance de l'étude sur les pays étrangers, la Société se serait montrée indulgente à cause de la difficulté d'en rassembler les éléments ; malheureusement, c'est pour la France que le mémoire contient de nombreuses lacunes. L'auteur semble avoir perdu de vue qu'il s'agissait de faire une étude historique ; il ne suffisait pas d'indiquer une origine dans l'antiquité, pour laquelle il a même omis de parler des assurances maritimes, ou tout au moins des garanties maritimes connues des Grecs et des Romains. Les mesures prises par l'empereur Claude, pendant une disette, pour assurer le transport des blés ; les moyens employés par Cicéron, vainqueur en Cilicie, pour faire parvenir en toute sûreté son riche butin jusqu'à Rome, devaient être relatés.

Il fallait constater le développement des Institutions aux principales époques de l'histoire ; rechercher les causes qui en ont retardé ou favorisé la formation ; et, sans les confondre, examiner le lien qui pouvait exister, soit avec les anciennes corporations et le compagnonnage, soit avec les œuvres de bienfaisance et les confréries.

L'auteur devait éviter de passer plus de dix siècles, presque sans transition : les règnes de Charlemagne, de Louis IX, de Charles V et de Louis XII méritaient plus d'attention. L'Angleterre offrait un vaste champ d'observation avec les traces de Sociétés de Secours qui apparaissent, sinon dès le IXe siècle, c'est-à-dire avant la conquête des Normands, suivant quelques auteurs, au moins aux XIIe et XIVe siècles.

Certains documents, qui prouvent qu'à partir du XVe SIÈCLE, l'esprit de prévoyance faisait des progrès en Europe, devaient être consultés, tels sont l'Ordonnance de Barcelone de 1435, le Règlement promulgué en 1570 par le duc d'Albe pour les Pays-Bas, et le Code maritime donné par Louis XIV en 1681. Là encore il y avait lieu d'arrêter ses regards et de rechercher comment l'Angleterre d'abord et la France ensuite avaient eu des compagnies d'assurances dès le XVIIIe siècle.

Enfin, l'auteur devait s'abstenir de mêler la politique à son récit ; quelle que soit l'opinion exprimée, la Société des Etudes historiques ne peut avoir à s'en occuper, même incidemment ; elle entend respecter ses Statuts et ses traditions qui repoussent également ces appréciations passionnées inséparables de la politique ; elle est fière de cette union confraternelle de près d'un demi-siècle consacré à l'étude de l'histoire

des lettres, des beaux-arts et des sciences. Le jour où elle laisserait pénétrer l'élément politique dans l'enceinte de ses séances, elle verrait disparaître cette union vantée par l'écrivain lui-même dans la devise qu'il a choisie.

En résumé, Messieurs, l'auteur du mémoire portant pour épigraphe : *L'union fait la force*, a fait preuve de connaissances spéciales sérieuses en ce qui concerne les assurances modernes ; mais n'ayant pas traité le côté historique de la question mise au concours, aucune récompense ne peut lui être décernée, le programme n'étant pas rempli.

Après avoir achevé cet examen, la Société, se rappelant les luttes brillantes de 1874 et de 1875, a dû rechercher les causes qui l'ont empêchée d'obtenir de semblables résultats pour cette année.

Deux causes semblent avoir nui à ce concours.

La première tient tout à la fois au délai peut-être trop limité donné aux concurrents et à l'étendue du sujet à traiter, quoique la Société ait pris le soin d'indiquer que l'étude des institutions étrangères devait avoir moins de développements qu'il ne convenait d'en donner pour celles de la France.

La seconde cause peut être attribuée, sinon à l'état d'avancement de la science économique, du moins à l'absence longtemps prolongée de l'enseignement de cette science, laissant une lacune regrettable dans les études universitaires. Hâtons-nous d'ajouter qu'une importante mesure vient d'être prise à ce sujet. Grâce à la sollicitude de l'administration supérieure, l'économie politique sera enseignée désormais dans toutes nos facultés de droit.

Cette science, ébauchée par les anciens, mentionnée sous le nom qu'elle porte aujourd'hui par un écrivain du règne de Louis XIII, ne pouvait se développer que lentement tant que les faits économiques n'étaient pas constatés avec précision ; et plus une science renferme de faits, plus il lui faut de temps pour se perfectionner.

L'économie politique, encore inconnue de beaucoup, blâmée par les esprits exclusifs, niée même par quelques-uns, est, comme l'a dit un économiste : « Une science dont beaucoup de gens parlent, mais » dont bien peu, à vrai dire, se font une idée claire et exacte. » Qu'on blâme un système, qu'on discute une théorie ; rien n'est plus naturel ; mais nier la science elle-même dans les transformations de

principe ou de nom qu'elle a subies de Xénophon et d'Aristote à Montchrétien; de Quesnay à Turgot; d'Adam Smith à J.-B. Say, n'est-ce pas inadmissible? Ne forme-t-elle pas, avec la Législation, la Morale et la Politique, l'ensemble des sciences qui permettent d'apprécier les intérêts sociaux.

La doctrine moderne, fondée par Adam Smith, fixée et définie par J.-B. Say, est aujourd'hui représentée à l'Académie des Sciences morales et politiques, au collége de France, dans la presse, par leurs dignes continuateurs qui la propagent au moyen de travaux et de leçons du plus haut intérêt.

C'est en s'inspirant de leurs écrits et de la pensée du généreux M. Raymond, qui se préoccupait de tous les éléments qui peuvent concourir à la sécurité du pays, que votre Société avait mis à l'étude l'*Historique des Institutions de Prévoyance*. Elle persiste dans la pensée qui l'a guidée, mais en modifiant les conditions du concours pour en faciliter l'accès à ceux qui voudront l'aborder. Au lieu de demander un travail embrassant tout à la fois la France et l'étranger, elle ne demande plus qu'une étude historique concernant notre pays seul, laissant d'ailleurs toute liberté aux concurrents pour faire des comparaisons avec d'autres nations, s'ils le jugent utile.

Un délai de plus de trois années est donné pour faire de nouveaux travaux, ou pour compléter ceux déjà produits, les auteurs restant inconnus.

La Société des Etudes historiques décernera donc en 1881, deux prix, l'un de 1500 francs, l'autre de 500, et des médailles s'il y a lieu, aux meilleurs mémoires déposés au plus tard le 31 décembre 1880, traitant la question suivante : *Historique des Institutions de Prévoyance en France*.

Gustave DUVERT,

Secrétaire général adjoint.

LA ROUMANIE

ESQUISSE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Lecture faite à la Séance publique du 15 avril 1877.

I

A l'extrémité orientale de l'Europe, entre les Carpathes et la Mer Noire, sur le cours inférieur du Danube, se trouve placé un petit peuple, comme nous d'origine celto-latine, rameau détaché de l'antique nation romaine qui nous a légué, avec sa langue, tant de glorieux souvenirs et de solides institutions. Ce peuple, dont le nom même indique la noble descendance, doit attirer notre attention et exciter nos sympathies. Il s'est trouvé sur la grande route des invasions orientales ; il a subi, plus qu'aucun autre, le poids de la barbarie, les ravages de féroces vainqueurs, et pourtant il a conservé intacts ses souvenirs de race ; aucun conquérant n'a pu l'absorber. Comme le roseau, il a plié sans se rompre, puis il s'est redressé avec fierté et vigueur ; il a réclamé et obtenu son indépendance, et l'Europe, pas plus que la Turquie, son ennemie séculaire, ne saurait aujourd'hui la lui contester.

C'est surtout depuis le commencement de notre siècle que s'est manifesté ce réveil de la nation roumaine. A l'exemple de la Grèce, elle a voulu revivre en appuyant sur les antiques souvenirs ce besoin de renaissance à la vie intellectuelle et sociale. Là, comme ailleurs, la littérature a été le véhicule, l'interprète des tendances nationales. C'est en effet par la pensée qu'un peuple se relève et affirme ses destinées ; il y puise le principe de sa force, l'élément vital de sa régénération.

La Roumanie actuelle n'est autre que l'ancienne Dacie, conquise par les Romains. Les plus anciens habitants étaient les *Pélages*, les *Celtes*, les *Davi* ou *Danavi*, qui ont donné leur nom au Danube, et qui descendaient peut-être de Danaüs comme les Grecs auxquels est resté ce nom. Les anciens ont confondu ces peuples sous les noms de Scythes, Gètes et Daces. Ils formaient une nation puissante que Darius et Mithridate ne purent entamer. Plus de cinquante villes, mentionnées dans l'histoire, attestent chez ce peuple un certain degré de civilisation. La langue paraît avoir été un mélange de celte et de dorique auquel se superposa plus tard le latin. Le culte druidique établi dans le pays, atteste la prédominance de l'élément celtique. Il y a donc plus d'un rapport entre les ancêtres de cette race et ceux de la nation française.

Dans l'expansion de ses conquêtes au-delà de l'Adriatique et du Pont-Euxin, Rome finit par rencontrer les Daces, riverains du Danube. C'étaient des voisins incommodes, turbulents, redoutables aux légions envoyées contre eux. Sous Domitien, ils battirent l'armée d'Appius Sabinus ; ce prince leur paya tribut, ce qui ne l'empêcha pas, dans son triomphe au Capitole, de prendre le nom de *dacique*.

Ce fut Trajan qui parvint à dompter cette belliqueuse nation. Les Daces avaient alors pour roi Décébale, chef énergique et plein d'audace. Il entraîna toutes les tribus à la guerre, s'allia aux Sarmates et aux Cattes et crut pouvoir braver la puissance romaine. Trajan passa le Danube, attaqua Décébale à Talpa ou Tapes, le vainquit et repoussa les Daces dans leurs montagnes. Décébale n'obtint la paix qu'en livrant ses forteresses et ses machines de guerre. Mais à peine Trajan était-il de retour à Rome que Décébale viola le traité, massacra les légions romaines et reprit la guerre avec fureur. Trajan ne pouvait laisser impuni cet échec à sa puissance ; il reparut en Dacie, et jeta sur le Danube ce fameux pont soutenu par vingt colonnes de pierre, ayant chacune cent cinquante pieds de haut et soixante de large : monument gigantesque qui attesta longtemps sa puissance et sa gloire. Décébale put dès lors pressentir sa perte. N'ayant pu obtenir la paix, il se défendit en héros dans la ville de Zarmizégéthusa, sa capitale, et se tua quand il la vit prise d'assaut. La Dacie soumise devint province romaine (106).

Trajan signala son triomphe par l'érection de cette fameuse colonne, qui a échappé, mieux que le pont du Danube, aux ravages du temps et des Barbares. Elle a servi de type et de modèle à cette autre colonne érigée dans nos murs par un autre César, et que nous avons vue couchée sur le sol par un acte récent d'incroyable vandalisme. L'œuvre de Trajan, intacte et respectée, nous montre encore, dans ses bas-reliefs, les scènes vivantes de sa conquête, et l'artiste peut y étudier les costumes des prisonniers daces, costumes qu'il retrouvera encore aujourd'hui chez les pâtres des Carpathes, restés fidèles aux mœurs et aux souvenirs de leurs ancêtres.

La Dacie avait perdu par la guerre et la conquête une partie de sa population. Trajan y transporta de nombreux colons, venus d'Italie et d'autres provinces ; le pays fut latinisé par cette nouvelle couche d'habitants, qui apportaient avec eux la langue, les mœurs, les coutumes, la civilisation de la patrie romaine. Ils bâtirent des villes, fertilisèrent le sol ; une grande voie romaine traversa le pays, et la capitale prit le nom du vainqueur, *Ulpia Trajana*.

Le nom de Trajan est resté populaire en Roumanie, il y a même pris un caractère légendaire. Le peuple vous montrera les *Plaines de Trajan*, les *Camps de Trajan* ; la voie lactée s'appelle le *Chemin de Trajan*. Le père de la race roumaiue n'a pu échapper à ce nimbe merveilleux dont chaque peuple se plaît à envelopper son fondateur. Et pourtant cette nation a traversé de longs siècles d'oppression, de douleurs et de misère ; elle a été foulée par toutes les invasions ; mais elle a conservé vivace le souvenir de sa noble origine ; elle en a fait le pivot de son instinct national. De là ce sentiment de fierté qui se révèle jusque chez le pâtre des vallées carpathiennes. Il ne connaît pas la dénomination slave de Valaque ou de Moldave ; mais il dit avec un accent plein de dignité : *Je suis Roumain (Sum Rôman)*. Il salue son compatriote du nom de frère *(frate)*, et ce mot lui-même est une affirmation de sa filiation latine. Nous trouvons dans une œuvre populaire, le psautier du métropolitain Dosithée, les vers suivants, qui montrent combien était vivante cette tradition d'origine.

« La race de la terre moldave, d'où rayonne-t-elle ? D'Italie : que tout homme le croie. Flaccus d'abord, puis Trajan ont amené ici les ancêtres des heureux habitants de ce pays. Ils en ont fixé les limites,

on peut le voir par les preuves qui existent. Trajan a rempli la terre roumaine de la race latine. »

Suivons rapidement les destinées de ce petit peuple à travers les phases si variées et si peu connues de son histoire. C'est un long martyrologe dont les détails inspirent une douloureuse compassion. Il fallait une race fortement trempée pour résister à tant de malheurs, et se retrouver, unie et compacte, après avoir traversé quinze siècles d'oppression et de bouleversements.

La Dacie, frontière extrême de l'Empire romain au Nord-Est de l'Europe, devait subir le premier choc des Barbares, quand ils débordaient, par flots successifs, se poussant les uns les autres, sur les côtes de la Mer Noire et sur les rives du Danube : c'était la grande route de l'invasion. On y voit d'abord arriver les Goths au IIIe siècle. Cent ans après, ils sont remplacés par les Huns, qui en restent maîtres jusqu'à la mort d'Attila. Attaqués par les Gépides, les Huns perdent trente mille hommes sur les bords de la rivière Nétard ou Néra, et reportent en Asie les restes mutilés de leurs hordes sauvages. L'occupation gépide dure cent-dix ans. Alboin, à la tête des Lombards et des Avares, met fin à leur domination, et le crâne de leur roi Cunimond sert de coupe au féroce vainqueur.

Alboin ayant passé en Italie, la Dacie romaine respire enfin et reprend possession d'elle-même. Pendant l'occupation barbare, la population indigène avait trouvé asile dans les montagnes des Carpathes : ce fut son salut. Elle redescendit alors dans la plaine et reprit possession du sol ainsi que de la liberté. Sa haine instinctive, et bien justifiée, contre les Barbares fut la sauvegarde de sa nationalité. Elle garda précieusement sa langue, ses coutumes ; elle resta fidèle aux souvenirs de Rome, aux mœurs antiques, aux lois, aux traditions nationales. Tout élément étranger lui était antipathique ; ce fait est constaté par Gibbon. « Les Valaques, dit-il, sont environnés de Barbares sans se mêler à eux. Ils se vantent de leur origine romaine. C'est une colonie italienne restée intacte au milieu du cataclysme des invasions étrangères. »

Cependant la nation manquait de cohésion et de force ; faute d'organisation, elle ne put résister à de nouveaux envahisseurs. Ses mœurs pastorales l'éloignaient de la guerre. Les Bulgares lui firent

la loi au VIIe siècle et occupèrent la Mœsie ; les Hongrois vinrent à leur tour lui imposer le joug ; enfin les tribus slaves des Cumans se répandirent dans le pays et aux environs.

Au contact de ces nations guerrières, les anciens Daces sentirent se réveiller leurs goûts belliqueux. Unis aux Cumans et aux Bulgares, ils firent la guerre aux empereurs de Constantinople ; Isaac l'Ange fut battu par eux en diverses rencontres, et au milieu de ces succès, Jean Asan fut proclamé roi des Valaques et des Bulgares.

A la fin du XIe siècle, le mouvement des Croisades entraîna l'Europe vers l'Asie, et la vallée du Danube devint encore une fois, mais en sens contraire, la grande route des nations armées. Les Roumains obéirent à l'impulsion religieuse de la première croisade et prirent part à la conquête de Jérusalem. Moins zélés pour la seconde croisade, ils s'irritèrent des ravages occasionnés dans leur pays par le passage des troupes chrétiennes, et en massacrèrent un grand nombre : Louis VII et Conrad III y perdirent une partie de leur armée. La quatrième croisade ayant mis Baudoin sur le trône de Constantinople, les Valaques firent alliance avec lui ; mais bientôt ils se tournèrent contre l'empire latin, et Baudoin, fait prisonnier au siége d'Andrinople, fut mis à mort après seize mois de captivité.

La dynastie des Asanides s'éteignit en 1258, par la mort de Jean Asan III, et bientôt le royaume devint la proie des hordes tartares. Conduits par Batou, ces féroces Mongols sèment les ruines sur leur passage ; trois années leur suffisent pour couvrir de dévastations les rives du Danube. Les Roumains trouvent, comme autrefois, un refuge dans les Carpathes ; conduits par leur chef, Radu-Nègru (Rodolphe-le-Noir), ils se retirent dans la vallée de Campulungu, et Radu, en récompense de ses services, est proclamé duc de la *Terre romaine* : ce fut l'origine de la principauté de Valachie. Ce prince réorganisa le pays, fit de bonnes lois, imposa le respect aux voisins ambitieux et mourut après vingt-quatre ans d'un règne glorieux et prospère (1265).

La Roumanie ne pouvait échapper à aucune des invasions orientales. Au milieu du XIVe siècle, les Turcs avaient passé le Bosphore et pénétré en Europe. Lazare, despote de Serbie, réunit contre eux les Valaques, les Bosniens, les Bulgares, les Polonais et les Hongrois : il périt dans sa défaite de Kossovo (1389) contre Amurat Ier. Mircea Ier,

Kiral de Bosnie et de Valachie, se reconnut vassal et tributaire des Turcs. Il essaya ensuite de se soustraire à ce joug et combattit avec les croisés à Nicopolis, mais il les trahit pendant la bataille et contribua à leur défaite : il ne put pourtant échapper à la domination du Sultan. Sa mort fut le signal de guerres civiles et de troubles prolongés qui permirent à Mahomet II d'appesantir sa domination sur la Roumanie. La cruauté de Vlad V, surnommé le *Diable* ou l'*Empaleur*, ne contribua pas peu à amener ce résultat ; révolté contre les Turcs, il s'empara d'un pacha nommé Hamsa, et le fit empaler au milieu d'une forêt avec vingt-cinq mille Bulgares autour de lui. Mahomet, à cette nouvelle, entre en Valachie à la tête de deux cent cinquante mille hommes, soumet tout le pays et le réduit à l'état de pachalik. Vlad, déposé, est tué par un de ses serviteurs. Ce prince sanguinaire est classé dans l'histoire à côté des Tibère et des Néron. La Valachie, depuis cette époque, reste vassale de la Porte.

La principauté de Moldavie eut aussi ses périodes de gloire et de malheurs. Au XIVe siècle, un prince nommé Bogdan y fonda la dynastie des Bogdanides. Elle chercha un appui dans la Pologne, dont elle se reconnut vassale. Il faut signaler au XVe siècle deux règnes glorieux, empreints de noblesse et de grandeur, celui d'Alexandre Ier, qui dura trente ans, au milieu d'une remarquable prospérité, et celui d'Etienne-le-Grand, dont nous verrons plus loin la noble figure illustrée par la poésie. Etienne, avec le concours du roi de Pologne Casimir, écrasa une armée turque dans la Vallée Blanche, et remporta sur les Hongrois la célèbre bataille de Romano. Attaqué par les Polonais après la mort de Casimir, il les battit complètement au lieu appelé depuis la *Forêt Rouge*. Grand guerrier et sage législateur, Etienne, en mourant, entrevoyait les malheurs futurs de sa patrie ; en présence de l'impuissance ou du mauvais vouloir des princes chrétiens, il conseilla à son peuple de prendre les Turcs comme protecteurs plutôt que de les avoir pour ennemis. C'était aller malheureusement au devant de la servitude ; mais la position géographique de la Roumanie ne lui laissait pas d'autre alternative : la Turquie était trop voisine, et surtout trop forte pour lui permettre de sauver son indépendance.

A partir du XVIe siècle, les deux principautés roumaines sont donc

réduites à plier sous le poids de la domination musulmane. Les princes ou voïvodes étaient nommés par la noblesse des boïards, mais au fond ils dépendaient du caprice de la Porte, qui s'arrogeait, au mépris des traités, le droit de les imposer et de les déposer ; ils devinrent ainsi des fonctionnaires turcs, des instruments de servitude. Opprimés eux-mêmes, les princes furent les oppresseurs de la nation ; les impôts, les exactions, les violences accablèrent cette pauvre nation. Les forteresses, gardées par les Turcs, furent des repaires de brigands qui désolaient le pays. La cruauté se joignait à la rapacité pour mettre le comble à la misère publique. L'antagonisme du prince et des boïards entretenait l'anarchie ; la noblesse fut décimée par la tyrannie jalouse des souverains : en Valachie, Mircea III fit massacrer une foule de nobles et de membres du clergé dans une réunion qu'il avait convoquée ; en Moldavie, Alexandre II fit périr quarante-sept boïards au milieu d'un festin. Lui-même mourut empoisonné ; son assassin lui ouvrit les dents avec un poignard pour lui faire avaler le poison. Une misère affreuse, mêlée de sang et de larmes, s'abattit sur ce malheureux peuple, victime d'un odieux avilissement.

A la fin du XVI[e] siècle, la Roumanie vit paraître un grand homme, un héros qui la secoua de sa torpeur et fit luire sur elle un rayon de gloire. Ce fut Michel-le-Brave, fils du voïvode Pierre, et qui avait échappé comme par miracle au massacre ordonné par Alexandre II. Il forma une ligue avec Sigismond Bathory, prince de Transylvanie, Rodolphe II d'Allemagne, les Bulgares et les Serbes, et engagea contre les Turcs une lutte terrible où il fut le plus souvent vainqueur. C'est ainsi qu'avec seize mille hommes, il battit l'armée de Mahomet III, forte de cent quatre-vingt mille guerriers. Les villes de Tirgoviste, de Giurgevo, de Widdin, de Nicopolis tombèrent en son pouvoir. Le Sultan finit par lui accorder paix et alliance. Maître de la Moldavie, de la Valachie et de la Transylvanie, il rêva la conquête de la Hongrie et de la Pologne. Cet excès d'ambition amena sa perte ; les pays menacés se liguèrent contre lui ; il fut défait à Miciszlo, s'enfuit, reprit les armes et mourut assassiné à 43 ans (1601). Michel est le héros du peuple roumain ; il tenta le premier de le réunir en corps de nation. Son courage, ses exploits, ses vastes desseins ont donné à sa mémoire

un caractère de grandeur qui l'a fait vivre dans l'histoire et la légende.

Au XVIIe siècle, la Roumanie fait encore de vains efforts pour secouer l'oppression musulmane ; elle ne réussit qu'à l'aggraver. Serban Contacuzène, prince de Valachie, chercha à répandre l'instruction, à vivifier le commerce et l'industrie, à assurer l'indépendance nationale ; il voulut, à cet effet obtenir l'alliance de la Russie et de l'Autriche. Il mourut empoisonné. Brancovano, élu prince par la noblesse (1699), suivit la même politique, et crut trouver un appui dans Pierre-le-Grand, vainqueur à Pultava. Mais l'échec éprouvé par le tsar sur les bords du Pruth vint renverser ses projets ; trahi par les boïards, accusé auprès de la Porte, Brancovano fut déposé, mis à la torture et tué avec sa famille (1). La Roumanie fut rivée plus que jamais à la puissance suzeraine, et le Divan la livra comme une proie à l'avide oppression des Grecs phanariotes.

On connaît le rôle que jouèrent à la cour de Constantinople ces familles grecques du Phanar, qui profitèrent de l'incurie et de l'ignorance des Turcs pour s'immiscer dans toutes les affaires, en qualité d'écrivans, d'interprètes, de secrétaires et de conseillers du Divan. Eux seuls possédaient les langues, la science des affaires, les secrets de la diplomatie. Cette caste devint toute puissante ; elle s'imposait par le savoir, par les services rendus, aussi bien que par la ruse, la finesse et l'esprit d'intrigue ; le comble de sa fortune fut de faire arriver ses membres à la dignité d'Hospodars de Valachie et de Moldavie. La Porte trouva en eux des instruments dociles à ses desseins, et la Roumanie d'implacables oppresseurs. Ils s'abattirent sur ce pays comme sur une proie ; leur seul but fut de s'enrichir, d'exploiter le pouvoir comme des fermiers avides et rapaces. Ils l'épuisèrent par leurs extorsions, ils l'avilirent au lieu de le gouverner. Les boïards perdirent toute autorité, toute influence ; la misère fut telle que le peuple émigra. En 1746, on comptait soixante-dix mille familles soumises à la capitation ; dix ans après, il n'y en avait

(1) Un de ses fils échappa toutefois au massacre et compte aujourd'hui encore des descendants ; l'un d'eux habite Paris. *(Note du Comité du Journal.)*



plus que trente-cinq mille. Les Hospodars phanariotes semblèrent avoir pris à cœur de dénationaliser le pays; l'élément grec dominait autour d'eux ; le grec était la langue officielle de leur cour, tandis que la langue nationale, négligée, abandonnée au peuple, dépérissait par l'ignorance générale. Nous ne citons que pour mémoire les noms des familles phanariotes qui furent élevées successivement à l'hospodorat : ce sont les Maurocordato, les Racovizzi, les Callimachi, et d'autres encore. Tous, ou presque tous, furent fidèles au système de tyrannie et de cupidité qui mettait la Roumanie en coupe réglée. Leur intérêt excluait celui du pays, et la Porte voyait sans pitié l'épuisement d'un peuple qu'elle avait toujours traité en ennemi.

L'intérêt politique de la Russie appuyé sur la communauté de foi religieuse, la porta à intervenir en faveur des Roumains. Elle se posa en protectrice dans le traité de Kainardji (1774), première atteinte portée aux droits du Sultan. Une lutte d'influence s'établit à Constantinople au commencement de notre siècle, entre l'Angleterre, la Russie et la France. La victoire d'Austerlitz fit triompher un instant celle de la France. Mais l'Angleterre ayant franchi les Dardanelles, la Russie envahit les Principautés, et Napoléon, qui voulait ménager la Russie, favorisa sa politique en Orient aux entrevues de Tilsitt et d'Erfurth. Le territoire roumain ne fut évacué par les Russes qu'en 1812, lors de l'invasion des Français en Russie : mais le traité de Bukharest avec la Porte laissa aux Russes la Bessarabie, c'est-à-dire la moitié de la Moldavie. Par ce traité, la Porte recevait une grave atteinte; le sultan Mamhoud le comprit, mais trop tard; il fit mettre à mort l'hospodar Mourousi, qui l'avait négocié, mais il ne fit rien pour relever le pays de sa misère et de son abaissement. Aux exactions des princes s'ajoutèrent les ravages des Pandours, sorte de brigands organisés qui, pendant trois ans, pillèrent et rançonnèrent les habitants, jusqu'au moment où leurs chefs finirent par la potence.

L'excès de misère faisait pressentir une révolution. En 1818, l'hospodar Karadja, craignant une explosion, se sauva avec sa famille en emportant six millions, ses économies pendant quelques années de pouvoir. Son successeur, Alex. Soutzo, continua de tondre, ou plutôt d'écorcher le troupeau : il périt dans un soulèvement populaire (1820).

C'est alors qu'apparut sur la scène l'association grecque connue

sous le nom d'*Hétairie*, sorte de carbonarisme ou de franc-maçonnerie libérale qui avait pour but d'affranchir les Grecs du joug de la Porte. Elle étendit ses ramifications dans tout l'Orient et jusqu'en Russie. Le chef choisi par les conjurés fut Ypsilantis, jeune homme de 26 ans, ardent et présomptueux. Il précipita le mouvement sur le Danube, marcha en armes sur Bukharest, fut désavoué par la Russie, et, vaincu par l'armée turque, il se sauva en Autriche (1821).

La Porte, mieux inspirée que par le passé, éleva à l'hospodorat deux princes indigènes, J. Stourdza en Moldavie et Grégoire Ghika en Valachie. Tous deux montrèrent du zèle pour le bien public, travaillèrent à son amélioration morale et matérielle. On projeta des réformes ; les travaux publics, l'agriculture, le commerce se développèrent ; l'instruction fut encouragée ; le collége de Saint-Sava fut fondé ; il devint une pépinière d'hommes instruits, de littérateurs et de publicistes distingués. Mais la Russie tendait de plus en plus à substituer son protectorat à celui de la Porte. Elle franchit le Pruth en 1828, occupa militairement le pays, qui eut à subir à la fois les désastres de la guerre, de la famine et de la peste. Par le traité d'Andrinople en 1829, les principautés furent déclarées indépendantes, sauf un tribut à payer à la Porte, mais la Russie les garda en dépôt jusqu'à l'acquittement des frais de la guerre : le général Kisseleff fut chargé de l'administration intérimaire ; une constitution fut créée sous le nom de *Règlement organique*. Le pouvoir était partagé entre l'hospodar et une assemblée souveraine qui avait à la fois l'autorité administrative et législative. Il en résulta d'inévitables conflits, la discorde en permanence, ce qui permettait à la Russie d'intervenir comme maîtresse et arbitre. Quoiqu'elle eût évacué le pays en 1834, on n'en sentait pas moins son immixtion dans toutes les affaires intérieures ; la Roumanie était pour elle un poste avancé pour appuyer ses projets contre l'Empire Ottoman.

Les deux hospodars, Alex. Ghika en Valachie, et Stourdza en Moldavie, n'avaient pas un rôle facile ; il fallait à la fois ménager le tsar, protecteur tout-puissant, et l'opposition libérale qui tendait à affranchir la nation. La *Société philharmonique*, fondée en 1835 par un ardent patriote, Campineano, devint l'âme de la résistance aux visées ambitieuses de la Russie. Ses projets d'affranchissement et d'autonomie se déguisaient sous la forme d'une propagande littéraire.

Cette *jeune Roumanie*, comme elle s'appelait, se mit avec ardeur à l'étude, encouragée par deux poëtes de talent, Héliade et Aristias. Ce fut un élan merveilleux ; le théâtre fut l'interprète de ces ardeurs patriotiques. On vit les fils de boïards monter sur la scène pour y réciter des vers, aux acclamations d'une foule enthousiaste. Beaucoup de pièces furent traduites de l'allemand et du français, mais l'accueil fut bien plus chaleureux encore pour deux pièces nationales, *Michel le Brave* et les *Douze Boïards*. Le mouvement social correspondait au réveil littéraire, Compineano donna l'élan en affranchissant les tsiganes ou serfs de ses terres ; il fut imité par d'autres seigneurs, et le gouvernement lui-même donna aux siens la liberté. Le prince Ghika essaya d'entraver cet entraînement d'indépendance, que soutenait la majorité de l'Assemblée ; il en prononça la dissolution, mais il finit par succomber dans la lutte : la Porte le déposa et Georges Bibesco fut élu à sa place (1843).

Agréable à la Russie, Bibesco ne pouvait l'être au parti national, qui redoutait toute ingérence étrangère. Une fable d'Héliade, sorte de pamphlet allégorique intitulé : *le Jardinier et la Ronce*, circula partout comme un manifeste d'opposition contre les menées moscovites. Les partis s'agitaient ; les Phanariotes firent cause commune avec les libéraux conduits par Rosetti, Jean Ghika, les frères Bratiano et autres. L'explosion eut lieu en 1848 à Bukharest comme contre-coup de la Révolution de Février à Paris. Une Constitution en vingt-deux articles fut lue publiquement par Héliade. Bibesco, dont la vie fut menacée, perdit courage ; il abdiqua et se retira à Vienne. L'agitation révolutionnaire continua sous un gouvernement provisoire, inauguré au milieu des troubles. La Porte intervint : elle rétablit *l'ordre légal* par la tyrannie et la violence, et la Russie occupa militairement les Principautés. Par un accord entre les deux puissances, le prince Stirbey, frère de Bibesco, devint hospodar de Valachie, et Grégoire Ghika fut nommé en Moldavie. Il fallut donner à la Russie une indemnité de guerre de dix millions. Les agitateurs payèrent de l'exil leur tentative de régénération sociale.

Ce mouvement, conduit avec plus d'ardeur que de prudence, produisit pourtant d'heureux résultats. L'idée dominante, celle de l'affranchissement national, de l'autonomie, avec union des deux

Principautés, devait se réaliser un peu plus tard. Stirbey travailla avec un louable désintéressement à l'accomplissement de cette noble tâche. Obligé de ménager à la fois les deux puissances rivales, ayant chacune en Roumanie des intérêts opposés, il ne perdit jamais de vue la cause nationale. Il gouverna avec sagesse et réalisa de notables progrès dans toutes les branches d'administration. Mettre la Roumanie sous la sauvegarde et la garantie des puissances européennes, la soustraire à l'influence désastreuse de la Russie et de la Porte, assurer sa sécurité et son avenir, tel fut le but de sa politique et de ses efforts. Il plaida cette cause avec éloquence à la Conférence de Vienne en 1855, et il la prépara mieux encore par la Convention du 19 août 1858.

Cependant le Congrès de Paris, en réglant les affaires orientales à la suite de la guerre de Crimée, n'alla pas jusqu'à reconnaître le principe tant désiré de l'union de la Moldo-Valachie ; mais la force des choses le fit triompher en 1859, lorsque le prince Couza fut élu à l'unanimité souverain de la Moldavie et de la Valachie. La diplomatie européenne finit, non sans peine, par en prendre son parti, et la Porte elle-même, après avoir résisté, ratifia le fait accompli. La Roumanie arrivait enfin au but de ses aspirations et de ses efforts, à l'unité, à l'indépendance.

Toutefois le prince Couza ne gouverna point sans difficultés. Différentes mesures de transformation politique et sociale trouvèrent de la résistance dans l'Assemblée. Il en triompha par un plébiscite qui réunit à une grande majorité les suffrages populaires. La Constitution, modifiée par ce fait, fut pourtant combattue par une vive opposition, qui amena, en 1866, une révolution parlementaire et militaire. Le prince abdiqua devant cette résistance et sa déchéance fut proclamée par la Chambre et le Sénat. Pour donner une idée de l'agitation politique dont la Roumanie était alors le théâtre, il suffit de dire que pendant un règne de sept années, le prince Couza changea vingt-sept fois de ministère.

Il fut remplacé par le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, élu évidemment sous l'influence de la Prusse. Cette dynastie allemande aura-t-elle un sort plus heureux que les précédentes? On peut en douter en voyant se continuer les crises parlementaires, auxquelles

viennent s'ajouter la crise financière, et, de nos jours, la crise orientale. L'influence allemande ne peut être qu'un embarras ajouté à tant d'autres. Après avoir conquis avec tant de peine l'union et l'autonomie des Principautés, la Roumanie cherche encore les assises définitives de sa nationalité. Au péril de son isolement au milieu de peuples rivaux et puissants, il faut joindre celui d'aspirations libérales mal définies, impatientes, frondeuses, révolutionnaires, qui compromettent la stabilité de ses jeunes institutions. Au milieu de ces difficultés, une grande sagesse est nécessaire à la nation aussi bien qu'à ceux qui la dirigent.

II

Après avoir vu renaître la Roumanie dans ses institutions nationales, il nous reste à parler de sa renaissance littéraire, qui a concouru, non moins que le patriotisme, au progrès et au développement de la nation. Cette littérature est jeune encore ; elle est née au contact des grandes littératures de l'Europe. Elle a commencé par des traductions et des imitations. La plupart des écrivains ont voyagé à l'étranger ou puisé l'instruction dans les livres et les écoles des autres pays. La France a toujours été le lieu de prédilection des jeunes étudiants moldo-valaques. Outre l'affinité de race et de langue, il y a entre eux et nous communauté d'idées et sympathie de cœur.

C'est en France qu'a étudié Basile Alexandri (1821), l'un des rénovateurs de la poésie roumaine, et le premier qui ait fait connaître à l'Europe les vieux chants nationaux de son pays natal. Poëte, publiciste, homme politique, il tournait à la fois ses regards vers le passé et l'avenir. Il écrivit de nombreux articles dans la *Dacie littéraire*, revue fondée par Cogalnicéano. Il dirigea les deux théâtres d'Iassy, l'un Français, l'autre Moldave, et il composa plusieurs pièces qui eurent une vogue prodigieuse : *George de Sagadoura*, *la Pierre de la Maison*, *la Noce villageoise*, *Mme Kiritza*. Comme la plupart des hommes de lettres de son pays, Alexandri prit part au mouvement politique de 1848. Exilé comme tant d'autres, il revint à Paris, et continua à soutenir de sa plume l'œuvre de l'émancipation

nationale. Il fit plus, il donna l'exemple à l'aristocratie en affranchissant tous les serfs de ses propriétés.

Alexandri puisa la poésie aux sources nationales, soit dans ses œuvres personnelles, soit dans les chants qu'il recueillit, en parcourant les montagnes et les vallées des Carpathes, de la bouche des pâtres et des jeunes filles du peuple. De là sortirent ses deux recueils, les *Doïnas*, les *Ballades et Chants populaires de la Roumanie*. Les sujets sont empruntés aux traditions, aux légendes du pays; on y retrouve le caractère original, l'expression naïve des sentiments populaires, les traits de mœurs, les souvenirs transmis d'une génération à l'autre. Il faut surtout remarquer la forme gracieuse des petites pièces appelées *Doïnas* : ce sont des poésies d'un sentiment tendre et mélancolique, exprimant l'amour, l'espoir ou la douleur. Elles se chantent sur un mode lent et plaintif, ayant quelque analogie avec le *lied* allemand. C'est l'expression poétique d'un peuple qui a beaucoup souffert et dont la voix tremble dans les larmes.

Mais si le Roumain en général est devenu apathique et résigné sous un joug oppresseur, il n'en admire pas moins les natures plus fortes, qui ont secoué leur chaîne et bravé l'autorité par l'audace de la révolte. De là cette popularité acquise aux *Brigands* des ballades, à ces outlaws qui vivent au milieu des forêts, en lutte ouverte contre la société. Le nom de brigand n'est pas une flétrissure pour l'aventurier vaillant et intrépide ; il n'est pas cruel, il a même le cœur tendre et aimant. C'est un type généreux, national; le Roumain est fier de ce héros en qui il retrouve le caractère et l'instinct de sa race. Alexandri l'a célébré dans plus d'une ballade, telles que la *Strunga*, *André Popa*, le *Chant du Brigand*. Qu'on se rappelle le *Klephte* des Hellènes, le *Haïdouk* des Serbes : le type du brigand roumain est le même. Ainsi Codréan est appelé le *brave brigand ;* il parle au prince avec une liberté qui implique une sorte de position sociale. Il est l'ennemi du Turc, c'est un titre à l'indulgence pour sa vie vagabonde et ses habitudes rapaces. Le brigand Boujor doit sa popularité à la haine dont il poursuit les courtisans, les pieds plats (Ciocoï), qui se vendent à l'étranger en opprimant leur patrie. Le brigand Mihou, ennemi acharné des Magiars, a une allure toute poétique.

« Le jeune Mihou, beau, fier comme un paon, vrai paon des forêts,

vrai chef de brigands, s'en va chantant par un chemin creux, sur le mont Barbat ; il s'en va chantant, jouant du kobouz (flûte), d'un kobouz en os aux sons mélodieux. »

La mort du brigand Groza a fourni à Alexandri le sujet d'un tableau plein d'une saisissante énergie.

« Pâle comme le cierge qui brûlait sur sa tête, Groza le brigand gisait sur une vieille planche au seuil de la prison ; il dormait du sommeil éternel, et personne au monde ne versait une larme sur sa mort.

» La foule rassemblée autour de lui regardait son cadavre avec un sentiment de tristesse : parfois des frissons de terreur semblaient parcourir cette foule ; d'aucuns faisaient le signe de la croix ; d'autres, frappés de surprise, la main collée sur leurs joues, murmuraient :

» Est-ce bien là ce Groza si célèbre dans tout le pays, cette bête féroce, qui, sans peur pour le noir pêché, a détruit tant et de si belles existences, qui a foulé aux pieds jusqu'à la religion ?

» Voilà que du sein de cette foule sort un vieillard à longue barbe qui s'avance vers Groza ; il tire de sa bourse deux pièces de monnaie, et après avoir baisé la main glacée du brigand, après avoir fait un nouveau signe de croix, il laisse couler quelques larmes sur ses joues, et parle ainsi à la foule :

» Braves gens, l'hiver dernier, ma pauvre chétive maison devint la proie des flammes ; ma femme et mes enfants, restés sans asile, tremblaient de froid au milieu des champs ; je n'avais ni de quoi les nourrir, ni de quoi me mettre à l'abri. Hélas ! j'étais dans le désespoir ; je me sentais mourir.

» Je n'attendais plus rien de la miséricorde du Ciel et j'appelais la mort à mon secours, lorsque soudain cet homme-ci, (que Dieu veuille avoir son âme), ce chrétien apparut au sommet de la colline sur un cheval blanc comme l'hiver, et s'arrêtant devant moi :

« Ne pleure pas, Roumain, me dit-il, sois sans inquiétude et ranime ton cœur. Tiens, voici de quoi acheter du pain et des vêtements pour les tiens ; voici de quoi acheter aussi une maison. A dater de ce jour, braves gens, mes enfants ne cessent de bénir son nom, car à dater de ce jour, ils vivent à l'abri de la misère. »

» A ces mots, le vieillard déposa un nouveau baiser sur le front du

brigand et appuyé sur son bâton noueux, il s'éloigna en soupirant, tandis que la foule, pénétrée d'un sentiment de regret, s'écria tumultueusement : « Que Dieu remette ses péchés au brigand Groza ! » (1)

Faisons ici nos réserves au point de vue moral. La popularité du brigand roumain tient évidemment à un état social de trouble et d'oppression qui a dévoyé la conscience publique ; elle ne trouve son excuse que dans la misère profonde où une tyrannie despotique avait plongé ce malheureux peuple. Mais la poésie populaire a aussi trouvé dans l'histoire des héros plus dignes de ses chants. L'un des plus célèbres est Etienne IV le Grand, Etienne de Moldavie, qui lutta contre ses ennemis pendant quarante ans, avec quarante mille soldats, gagna quarante batailles et bâtit quarante églises. Les échos des montagnes répétèrent longtemps ce refrain populaire en son honneur :

Stephan, Stephan voïvoda,
Sort tout armé de Suciova ;
Bat Tartares et Polonais,
Bat Turcs, Russes et Hongrois !

Vainqueur des Polonais dans la forêt de Cosmine, Etienne fit atteler vingt mille prisonniers à des charrues, et leur fit labourer les champs nommés depuis la *Forêt rouge,* tant y avait coulé le sang des vaincus. Ces procédés de barbarie orientale n'ont rien enlevé à la gloire d'Etienne, et la poésie populaire lui a donné une belle place dans ses chants. La pièce suivante nous paraît offrir un caractère de simplicité héroïque qui a son charme et sa grandeur. Etienne rencontre un paysan qui laboure en excitant ses bœufs ; il l'interroge en disant : « Sois sans peur, pauvre Roumain ; quel est ton nom ? — Je suis sans peur, répond celui-ci, car je suis Roumain. » Parole digne et fière qui a passé dans le langage populaire.

Le laboureur, nommé Choïman Bourtchel raconte ainsi son histoire au voïvode. « Avant d'être ce que je suis, un laboureur, j'avais un superbe étalon et une massue formidable, hérissée de gros clous pointus ; quand je la brandissais, elle écrasait huit ennemis à la fois et laissait un large vide dans leurs rangs... Mon bras a brisé bien des

(1) Alexandri : Les *Doïnas*. Trad. p. Voïnesco.

têtes et de Tartares, et de Lithuaniens et de Hongrois orgueilleux. Mais au combat de Besboeni, la massue s'échappa de ma main sous le coup d'un sabre païen. Hélas! elle ne tomba pas seule à terre, ma main tomba avec elle à côté du païen renversé. Depuis lors, je ne sais plus que devenir, car je suis resté pauvre et invalide; je n'ai ni maison, ni charrue, ni jeunes bœufs à mettre sous le joug. Vainement j'ai prié et supplié tous les riches habitants du village de me prêter une charrue pour une heure, afin de labourer un coin de terre. Pendant six jours je les ai suppliés sans rien obtenir. Alors, Prince, j'ai quitté le village et je suis allé trouver mon frère. Il m'a prêté sa charrue aujourd'hui, et j'ai commencé mon travail; car l'homme pauvre n'a pas sa place au soleil; il n'a point, hélas! de jours de fête, mais rien que des jours de labeur! »

Etienne, qui a écouté la plainte du vieux soldat mutilé, récompense noblement sa vaillance; il lui donne en présent la colline où il laboure, avec des bœufs et une charrue; mais il veut qu'il soit encore utile à sa patrie. « Tu te posteras, lui dit-il, au sommet du côteau, en sentinelle vigilante, et si tu vois les hordes tartares accourir pour envahir le pays, tu crieras de toute la force de ta voix : « Alerte! Etienne; aux frontières! Alerte! voici l'ennemi! » A ta voix, à ton cri de guerre, je m'élancerai comme un *zméou* (serpent, dragon), et bientôt il ne restera plus de trace du Tartare sur la terre moldave. »

A côté d'Alexandri, et même avant lui par ordre de date et de talent, il faut placer Jean Héliade (1801), le chef de l'école moderne, celui qui a le plus contribué au progrès, à la régénération littéraire de la Roumanie. Il fut pour son pays ce que Coraï a été pour la Grèce, le réformateur de la langue et du goût: il la ramena à son origine, le latin, en la dégageant autant que possible du slavon, du turc, du grec, éléments hétérogènes dus à la conquête étrangère. Il prit une part active à la création de la Sociéte philharmonique, fonda le *Courrier valaque* et travailla activement à relever l'instruction publique. Il s'engagea aussi dans le mouvement politique qui amena en 1848 la révolution de Bukharest, mais il voulait faire triompher l'idée nationale par des moyens pacifiques. La réaction russe lui valut deux années d'exil; de retour dans sa patrie, il reprit avec ardeur ses travaux littéraires.

Le génie poétique d'Héliade s'éveilla à la lecture des *Méditations* de Lamartine ; il en traduisit quelques-unes en langue roumaine, et l'on retrouve dans ses œuvres plus d'une trace de cette première influence. Son œuvre capitale est un poëme national, *Mikaïda*, dont le héros est Michel-le-Brave, un des princes les plus populaires de la Roumanie. Le passage suivant célèbre le triomphe de Michel sur les hordes tartares :

« Mricéa a rassemblé ses phalanges guerrières, sa voix a retenti, et Mourad vaincu se retire humilié. La Roumanie est libre des Carpathes à l'Ister, et le Danube, témoin de cette lutte glorieuse, a cru voir le Romain renaître sur ses bords.

« Ici flottent les étendards libres et victorieux de Michel, le brave des braves. Sur ses pas triomphants accourent ses guerriers, vrais enfants du Capitole. Buzesco sème l'épouvante parmi les Tartares. A ses pieds, le khan orgueilleux mord la poussière. Kalophiresco marche sur ses traces et cueille dans les champs de l'honneur ses plus beaux lauriers.

« L'autel s'écroule sous des coups redoublés ; mais s'armant de la croix, signe de triomphe, Farkas ranime le courage de l'armée, et devient le bras vengeur que Dieu même soutient. L'aigle roumaine prend son vol au-delà de ces monts qui lui restent soumis, et rien ne borne plus son vol impérieux. »

Un autre poëte remarquable de la jeune Roumanie, Constantin Négruzzi a aussi célébré Etienne-le-Grand dans un beau poëme, *Aprode Purice*. Le sujet se rapporte à l'invasion magyare de 1486, qui se termina par la victoire signalée d'Etienne dans les plaines de Romano. Dans la mêlée, Etienne cherche le général ennemi Kraïot : Voici comment le poëte décrit la rencontre des deux adversaires :

« Etienne, de son bras intrépide, se fait jour à travers les ennemis et rougit la terre de leur sang. Son cheval, atteint d'une balle, écume, chancelle, tombe, pousse un dernier hennissement et meurt. Etienne est tombé avec lui. « Mes pages, s'écrie-t-il, ne vous rendez pas ; serrez-vous autour de moi ! » Kraïot, qui a vu sa chûte, crie de son côté : « Compagnons ! victoire ! l'ennemi est tombé ; il est mort ; saisissez-le, jetez-le aux corbeaux, qu'ils trouvent aussi à se réjouir quand nous assouvissons notre vengeance ! »

Mais Etienne n'est pas mort ; il est relevé par un de ses *aprodi* (hérauts) Purice, qui lui offre son cheval. Etienne étant de petite taille, Purice se met à genoux pour l'aider à se mettre en selle. « Seigneur, dit-il, permets-moi de te servir de taupinière. » Etienne lui répond gaiement : « Taupinière, tu seras colline (Movila). » En effet, après la victoire, il fait venir Aprode Purice. « Tu m'as servi de taupinière, lui dit-il ; tu t'appelleras désormais *Movila ;* tu m'as prêté ton cheval ; en retour, je te donne cinq terres ; tu m'as apporté la tête de Kraïot ; je te fais grand *Armas* (Maître de l'artillerie). Cent ans plus tard, un descendant de Purice montait sur le trône d'Etienne-le-Grand : c'était Jérémie Movila Ier.

Négruzzi, dans sa jeunesse, avait habité la Bessarabie et y avait connu le grand poëte russe Pouchkine, dont il traduisit quelques œuvres ; mais il dut sa vocation poétique aux encouragements d'Héliade. Il n'est pas moins remarquable comme prosateur, et son épisode historique, *Alexandre Lepusnéano,* passe pour un des chefs-d'œuvre de la prose roumaine. Ses *Nouvelles et Scènes historiques* sont excellentes de facture et de style.

Tels sont les principaux membres de cette pléiade poétique, qui a donné à la Roumanie une vie nouvelle depuis un demi-siècle, et contribué puissamment à sa résurrection politique et littéraire. Les écrivains de ce pays sont presque tous des hommes de mouvement et d'action, qui s'enthousiasment facilement pour les idées nouvelles. Presque tous ont étudié en France, et ont puisé chez nous leurs inspirations. Paris est leur objectif : la France les fascine et les attire : ils voient en elle la sentinelle avancée de la civilisation européenne. Un vif sentiment de fraternité les rattache à notre nation, en souvenir de Rome, la grande éducatrice des races néo-latines.

Les écrivains qui précèdent sont les chefs de l'école moderne ; mais nous devons aussi mentionner auprès d'eux quelques hommes d'un talent élevé qui ont contribué dans une mesure notable à l'œuvre de progrès et de régénération sociale.

César Bolliac (1813) fut entraîné vers la poésie par l'exemple d'Héliade : son existence fut des plus agitées : il la passa dans les conspirations, la prison et l'exil. L'insurrection de 1848 le porta un instant au pouvoir. Réfugié à Paris en 1850, il y publia ses *Mémoires*

sur la Roumanie. Les paysans, les tsiganes réduits en servitude, sont surtout l'objet de ses chants. On a de lui des odes, des satires, des légendes, des poésies sociales sous le titre de *Méditations*, des chants patriotiques appelés *Nationale;* un poëme historique, *Domnutador*, qui célèbre Vladimiresco, l'un des héros de la révolution de 1821. Bolliac a aussi composé *Matilda*, le premier drame qui ait été joué en langue roumaine.

George Assaki (1788) a rempli dans son pays des fonctions importantes. Représentant de la Moldavie à la cour de Vienne en 1822, il devint directenr au ministère des cultes et de l'instruction publique en 1856. Ses travaux littéraires sont nombreux dans différents genres. Il avait fait ses études en Allemagne et en Italie. L'Académie de Rome le reçut parmi ses membres. Son théâtre se compose surtout de pièces traduites de l'Allemand et du Français. Ce furent ses occupations de jeunesse. Il faut y ajouter des *Poésies* et une *Histoire de Russie* en deux volumes. Il donna sa collaboration à diverses revues littéraires, *l'Abeille moldave, le Glaneur*, *l'Image du monde;* enfin il devint rédacteur en chef de la *Gazette de Moldavie,*

Bolintineano (1826) fit ses études au collége de Saint-Sava et les acheva à Paris. Pendant les événements de 1848, il rédigea à Bukharest le journal le *Peuple souverain.* Proscrit par la réaction politique, il passa en France avec plusieurs de ses amis. Plus tard il devint ministre des affaires étrangères sous le prince Couza. Son recueil de *Poésies* a fait sensation en Roumanie, et lui assigne une place honorable parmi les écrivains contemporains.

Grégoire Alexandresco (1812) fut aussi l'un des ardents champions de la *Jeune Roumanie,* dont il soutint avec une grande vigueur les vœux et les espérances dans une pièce célèbre intitulée : *L'An 1840.* Disciple d'Héliade, il écrivit des fables et des satires politiques qui lui valurent la réclusion dans un monastère. Ses œuvres poétiques sont réunies sous le titre de : *Souvenirs et impressions*, *Lettres et Fables.*

Constantin Rosetti (1816) a traduit plusieurs œuvres de Byron et de Lamartine et composé un recueil de poésies, les *Chants de bonheur.* La démocratie romaine le compta parmi ses membres les plus ardents, quoiqu'il appartint à l'aristocratie par sa naissance. Il fut arrêté au

milieu du mouvement révolutionnaire, puis délivré par le peuple. Il sauva le prince Bibesco au milieu de l'émeute et fut porté en triomphe. Il fit partie du gouvernement provisoire. Arrêté plus tard et transporté à Orsowa, il fut délivré par le dévouement de sa femme, l'anglaise Marie Grant. Il fonda à Paris, de concert avec d'autres exilés, deux revues qui durèrent peu, la *Roumanie future* et la *République roumaine.*

Les deux frères Bratiano ont étudié à Paris ; ils s'y trouvaient au moment de la Révolution de 1848 et se battirent sur les barricades. Ils retournèrént aussitôt dans leur patrie pour y appuyer le mouvement révolutionnaire. L'exil les ramena en France. L'aîné, Demètre Bratiano a écrit en français dans divers journaux, il publia aussi à Londres des articles et des Mémoires relatifs aux droits de son pays. Son frère, Jean Bratiano, est auteur de divers mémoires politiques ; publiciste et orateur, il a pu rentrer dans sa patrie et prendre une part nouvelle aux affaires publiques.

Alex. Donici est surtout connu par ses *Fables*, dont l'impression fut interdite à cause des allusions malignes et des critiques mordantes qu'elles contenaient contre les boïards et leur administration.

III

En terminant cette esquisse, nous ajouterons quelques mots sur le caractère physique et moral, sur l'état social des populations roumaines.

Malgré les traverses et les vicissitudes qu'il a subies pendant de longs siècles, le Roumain a conservé la marque distinctive de son origine. Le type de la race diffère notablement de celui du Hongrois, du Bulgare et du Slave, ses voisins ; mais il se rapproche singulièrement de l'Italien et de l'Espagnol : l'ancien colon romain se retrouve dans ses descendants à dix-huit siècles d'intervalle. Pourtant il y a une différence à faire entre le montagnard et l'habitant de la plaine ; le premier est plus robuste, mieux musclé. d'une constitution plus forte ; sa physionomie respire la santé et le bonheur ; le second semble débilité par la misère, une nourriture insuffisante et l'absence

de tout confortable. Il mange peu de viande, le fond de sa nourriture est le poisson salé, le fromage, le lait, et surtout la *mameliga*, sorte de polenta indigeste faite de farine de maïs ; il y ajoute une mauvaise eau-de-vie de grains, souvent frelatée. Aux grands froids d'hiver succèdent, dans les plaines, des fièvres paludéennes, la *malaria*, qui exerce sa fâcheuse influence sur les corps émaciés. De là cette indolence, cette sorte d'affaissement que l'on remarque dans le peuple et qui est plus accusée encore chez les femmes que chez les hommes.

Le caractère se ressent de ce relâchement musculaire ; le physique entraîne le moral et le ressort se détend facilement devant l'obstacle. Au début de l'action, le Roumain est plein de courage et d'énergie ; mais c'est un *feu de paille*, auquel succède bien vite l'ébranlement, puis l'apathie et l'indifférence.

Pourtant ce peuple a l'intelligence vive et prompte, la conception facile, l'imagination expansive, méridionale, avec une tendance railleuse tempérée par une gravité aimable et simple. Il aime la musique ; il est bien doué pour la poésie et les arts. Sa parole est facile, abondante, semée d'images où brillent la grâce et la naïveté. Il conte avec entrain, avec verve, et fait oublier son ignorance par la facilité naturelle et la vivacité de son élocution. De plus, il a le geste noble, l'expression choisie ; on sent une race bien douée et facilement éducable ; La Fontaine l'avait en quelque sorte devinée en écrivant son *Paysan du Danube*. Aussi l'instruction du peuple, longtemps négligée, a-t-elle fait depuis trente ans des progrès remarquables qui se développent chaque jour.

Dans les hautes classes de la société cette aptitude éducative a produit des résultats bien plus sensibles encore. Si l'éducation n'y est pas toujours complète, elle a du moins revêtu tout le vernis éclatant de la civilisation européenne. On y connaît, on y parle avec facilité les langues étrangères ; le français y domine, autant par son affinité avec l'idiome national, que par la préférence accordée à notre esprit, à nos livres, à nos journaux, à nos mœurs. La Roumanie a calqué ses institutions sur les nôtres ; on les retrouve dans la forme de gouvernement, dans le code civil, l'organisation de la justice, des finances, de l'armée, de l'enseignement. En entrant dans un salon de Bucharest, on se croirait encore dans un salon de Paris ; on y retrouve

notre langue, nos goûts, nos habitudes, le ton aimable et poli de notre conversation. « Il n'y a, hors de France, dit un écrivain, M. Caillat, aucune ville de l'Europe, sans en excepter Varsovie et Saint-Pétersbourg, où la langue française soit d'un usage aussi général qu'à Bucharest et à Iassy. »

L'Allemagne, avec son esprit d'annexion et de conquête, cherche depuis un certain temps à s'imposer à l'esprit public, à pénétrer au cœur de cette jeune civilisation ; elle y trouve une aversion prononcée, une résistance qu'elle ne peut ni entamer ni vaincre. Le Roumain reste invinciblement attaché à ses instincts de race, à ses affinités latines : le germanisme lui est antipathique. Quoique tolérant en matière de religion et de nationalité, il repousse énergiquement toute ingérence étrangère, fidèle au vieil adage qui est comme la devise du pays : « Le Roumain ne périt pas. » *(Romanul nu pere.)*

Hostile à l'élément germanique, le Roumain ne l'est pas moins à l'élément slave, à l'influence russe, malgré la conformité de foi religieuse qui semblerait devoir les rapprocher, Il maudit, comme venant du Pruth, tous les fléaux qui peuvent l'envahir. Un chant populaire, le *Chant du Pruth*, rend avec une singulière énergie l'expression de cet instinct national.

« Pruth, rivière maudite ! puisses-tu devenir large comme le déluge aux eaux troubles ! Que le rivage ne puisse voir le rivage, ni la voix entendre la voix, ni les yeux rencontrer les yeux à travers ta vaste étendue ! Quand les sauterelles passeront, qu'elles se noient dès l'autre bord ; quand les choléras passeront, qu'ils se noient au milieu de ton cours ; quand les ennemis du pays passeront, qu'ils se noient près de notre rive ! Et toi, Pruth, fier de tes eaux, puisses-tu les porter, les porter encore jusqu'au Danube, jusqu'à la mer, jusqu'à l'entrée des enfers ! »

Nous arrêterons ici cette étude sommaire sur la nation roumaine, dont le retour à la vie nationale, à l'indépendance ne peut manquer d'exciter la sympathie chez toute âme généreuse et amie du progrès. Elle le mérite d'autant mieux qu'elle a plus souffert dans le passé, et qu'elle a plus à redouter les éventualités de l'avenir.

Au moment où nous parlons, des phalanges armées s'avancent sur le Danube ; un choc terrible se prépare en Orient, et la Roumanie

devient une fois de plus le passage ou le champ de bataille des nations. Quel sera le sort de ces huit millions de Roumains, enclavés au milieu des Slaves, des Turcs, des Grecs et des Hongrois ? Telle est la question qui se pose, et qui est pour eux l'objet d'une incessante préoccupation. Ils ont, il est vrai, reconquis leur nationalité ; ils se présentent comme une nation homogène, en voie de développement et de progrès ; mais n'a-t-on pas vu les droits les mieux établis méconnus par l'ambition et l'esprit de conquête ? Quoi qu'il arrive par suite des commotions politiques et des transformations possibles dans le monde oriental, l'Europe ne peut les abandonner ni sacrifier leurs intérêts quand il s'agira de préparer et de créer un avenir meilleur aux populations trop longtemps abruties sous le joug énervant de l'Islam ! (1)

BOUGEAULT.

15 Avril 1877.

(1) Les événements prévus dans cette esquisse se sont développés depuis sa rédaction. Envahie par les armées russes en marche contre la Turquie, la Roumanie n'a pu rester neutre ; elle a pris parti pour la puissance dont elle peut espérer, à la fin de la guerre, la consécration définitive de son indépendance nationale.

(28 Mai 1877.)



DES

ANCIENNES MESURES EN PIERRE.

Les vases en pierre dont je vais parler ont une ou plusieurs cavités hémisphériques (1) ; ils ont généralement des gouttières ; ceux qui n'ont qu'une seule cavité ressemblent à des mortiers et se manient à l'aide d'anses ou d'oreilles pleines ou évidées ; ceux qui en ont plusieurs (2) sont munis de tenons ou tourillons taillés presque toujours dans le même bloc, quelquefois, mais rarement, rapportés et scellés ; ces tourillons permettaient, en les plaçant sur un bâti, de faire basculer les vases de manière à renverser le contenu du récipient supérieur et à présenter en haut une autre cavité à remplir.

Ce sont d'anciennes mesures étalons, et leur usage, qui remonte à l'antiquité, s'était perpétué jusqu'aux siècles derniers, lorsque le grand bouleversement social qui révolutionna toutes nos institutions vint en faire perdre souvent jusqu'au souvenir ; c'est ce qui arriva pour nos mesures ; on voit encore en effet au XVIII[e] siècle les baillis ajuster des boisseaux en pierre, la Révolution passe, et les savants qui retrouvent ces mesures déclarent que ce sont des *monuments*

(1) La forme hémisphérique a été adoptée de préférence pour les cavités, parce que, n'ayant aucun angle, elle se remplit plus exactement qu'aucune autre.

(2) Généralement deux, quelquefois quatre. M. de Charmasse, dans la séance du 3 juin 1868 de la Société des Antiquaires de France, a signalé un de ces vases à six récipients de capacités différentes, qui existait dans la cour d'une ferme voisine de l'ancien château de Toulongeon, (canton de Mesvres, Saône-et-Loire); il était encore alors fixé « sur des montants également en pierre, percés de deux « trous, dans lesquels s'adaptaient les tourillons placés aux extrémités...... de façon « à le faire manœuvrer très-facilement et par un simple mouvement de bascule. »

inconnus ; c'est ainsi que M. Mangon de la Lande les désignait dans ses *Etudes sur les antiquités de la Haute-Loire* (1), publiées en 1826.

La Société des Antiquaires de France a tout le mérite d'avoir fixé les archéologues sur l'usage primitif des vases en pierres qui nous occupent.

Le chevalier de Fréminville, dans une *Notice sur quelques monuments de l'Ordre des Templiers dans le département des Côtes-du-Nord,* que cette savante compagnie a publiée en 1840 dans le xve volume de ses Mémoires, a signalé alors le bénitier de Brévelennez, — dont on a souvent parlé depuis quelques années, — et a donné un fac-simile de son inscription qui semble dater du xiie siècle. Cette inscription présente plusieurs abréviations, et la lecture un peu vicieuse qu'en avait faite M. de Fréminville a été ainsi, en 1871, corrigée par M. de Barthélemy :

Hec (2) mensura bladi nunquam peritura.

Le chevalier de Fréminville dit alors positivement que ce bénitier était dans le principe une de ces anciennes mesures publiques dont l'usage était général au moyen-âge.

Et cependant, en 1845, M. de Longpérier, décrivant dans la *Revue archéologique* (3) plusieurs de ces mêmes vases provenant de la Puisaye en Gatinais, s'exprime ainsi : « Nous ne pensons pas que l'on ait jusqu'à présent publié des vases de cette espèce...... je pense pour le moment que ces vases devaient être consacrés à des usages domestiques, et qu'ils ont pu servir par exemple à broyer des grains. »

On a continué à s'en occuper, et il semble que pendant de longues années personne ne se soit souvenu du bénitier de Brévelennez et du chevalier de Fréminville, lorsque enfin, dans la séance du 13 novembre 1867 de la Société des Antiquaires de France, l'abbé Cochet, l'éminent et regretté archéologue normand, vint faire la déclaration suivante : « Ce sont des mesures très usitées au moyen-âge et jusque

(1) Page 162.
(2) *Hec* pour *Hæc*. Les lettres doubles n'étaient pas employées au moyen-âge.
(3) Tome ii, p. 301 et suiv. *Vases... de la Puisaye.*

dans ces derniers temps. On en trouve dans toutes les contrées. Dans nos campagnes une foule de ces mesures servent de bénitiers aux églises..... »

M. l'abbé Corblet exprimait la même opinion à la Société des Antiquaires de Picardie (1), le 13 avril 1869, à l'occasion d'un vase à deux récipients qui venait d'être offert au Musée d'Amiens.

L'usage des mesures en pierre a une antiquité plus grande que celle que leur assignent ces savants ; on les voit en effet mentionnées en termes formels dans le Code Théodosien : « Modios œneos seu » *lapideos*, cum sextariis atque ponderibus, per mansiones singulas, » quasque civitates jussimus conlocari...... ut unusquisque...... » sciat quid debeat susceptoribus dare..... (2). »

La garde et la conservation des étalons des mesures ont dû être dans tous les temps et chez tous les peuples regardées comme sacrées. La Bible parle de la *Mesure du sanctuaire* (3), et c'est au Capitole qu'étaient déposés les étalons des poids et des mesures en usage dans toute l'Italie; il en est plusieurs témoignages, je citerai seulement ici, d'après Gruter, l'inscription du *Congius* de Vespasien (4) :

IMP. CAESARE
VESPAS. VI. COS.
T. CAES. AVG. F. IIII
MENSVRAE
EXACTAE. IN
CAPITOLIO

---

(1) Bulletins, tome x, p. 160.

(2) L. xii. De susceptoribus præpositis et arcariis. § xxi.

(3) « Toute estimation que tu feras sera selon le sicle du sanctuaire. » (Lév. ch. xxvii. v. 25.)

(4) Gruter, Corpus inscriptionum, p. ccxxiii. 3 — Voir aussi l'*Encyclopédie*, verbo *Etalon* ; — le Traité de la Police de Delamarre, tome ii, p. 741 et suiv.; — et une note de M. Valton, trad. des Ecrivains de l'Histoire d'Auguste, pour expliquer l'*Amphoram Capitolinam*, dont parle Julius Capitolinus dans la *Vie des deux Maximins*, tome iii, p. 200, 201 et 361 de l'édition de 1844.

Justinien prescrivit expressément que les étalons devaient être conservés dans les églises : « ..... præcipimus..... has mensuras, et » pondera, in sanctissima uniuscujusque civitatis ecclesia servari, ut » secundum ea et gravamen collatorum et fiscalium illatio, et militares » et aliæ expensæ fiant (1). »

L'usage de garder dans les églises les mesures étalons se perpétua jusqu'au siècle dernier. La *Gallia Christiana* (2) fait mention d'une pierre taillée en forme de mître, qui était conservée dans la chapelle de Saint-Leufroy avant sa démolition qui eut lieu en 1684 ; cette pierre servait d'étalon pour les mesures de Paris, et l'on était dans l'usage de renvoyer *à la mître de Saint-Leufroy*, dans les contestations à leur sujet.

Voici maintenant un curieux passage d'un mémoire paru au commencement du XVIIIe siècle au sujet d'un procès relatif à la contenance de la mesure de Montierneuf; il est précieux pour l'historique de nos mesures en pierre ; c'est M. Beauchet-Filleau qui l'a révélé en 1872 (3).

La dame de Nerdes, veuve du sieur Claude Souchay, marchand de Poitiers, devait à l'office claustral du Prévôt de l'abbaye de Saint-Jean de Montiernenf, une rente de huit septiers de froment à la *mesure de Montierneuf*.

La débitrice prétendait que cette mesure allait toujours en s'agrandissant et que l'abbaye voulait la ramener à la capacité de la mesure royale déposée dans la maison que possédait à Poitiers l'abbaye du Pin.

« Jusque-là, dit le factum, les religieux n'avoient professé, — » comme ils l'ont fait depuis et comme ils l'ont mis en fait, ce qui a » donné lieu à un Interlocutoire, — *que le bénitier de leur église* » *étoit l'étalon de leur boisseau*, et que souvent, lorsque ceux qui » leur avoient payé leurs redevances étoient effrayés de leur boisseau,

---

(1) Novella Constitutio, CXXVIII. ch. XV.

(2) Tome VII, col. 253. — Voir aussi la *Description du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebœuf, tome I ; — et, dans le 1er vol. de l'*Histoire de Paris* de D. Félibien, la dissertation de Le Roy sur les *Origines de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, p. lj de l'édition de 1725.

(3) Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1872, p. 125.

» pour les remettre de leur surprise *on avait aussitôt envoyé à l'église* » *renverser l'eau bénite du bénitier, et, le transférant à un usage* » *profane, on l'avait fait apporter dans le grenier pour servir à* » *mesurer les grains.* »

Des documents écrits constatent l'usage des mesures en pierre jnsqu'à la fin du XVIIIe siècle.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, au mot *Etalon :* « Les » étalons sont ordinairement d'airain, afin que la mesure soit moins » sujette à s'altérer.....

« Il y a encore en quelques villes de province des étalons de » *pierre* pour la vérification des mesures. »

Renauldon, dans son *Dictionnaire des Fiefs,* qui est de 1765, au mot *étalonner*, dit aussi : « La mesure qui sert d'étalon doit être, » autant qu'il est possible, de cuivre ou de *pierre*, afin de la conserver » plus longtemps dans le même état. »

Enfin un monument important pour le sujet qui nous occupe a été signalé en 1872, par M. Delayant (1); c'est le boisseau en pierre du comté de Taillebourg ; il porte en lettres creusées cette inscription :

Boisseau du comté de Taillebourg
ajusté par M. Rabulard baillif
ce requerant M. Chavet
procureur fiscal le 2
avril 1767.

M. de Caumont, dans un rapport sur une excursion à Carcassonne, publiée en 1862 dans le *Bulletin Monumental*, a fait connaître l'usage *actuel* encore de mesures fixes en pierre dans les halles et marchés à Aix, à Carcassonne et dans d'autres villes du midi de la France. M. Lallier, de la Société française d'Archéologie, avait quelque temps auparavant, dans ses *Voyages dans les Pyrénées,* donné un croquis de celles qu'il avait observées. Toutes ces mesures sont montées sur un massif maçonné. Une petite porte est adaptée à une ouverture inférieure par laquelle on vide le grain quand il a été

(1) Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1872, p. 144.

arasé. Quelques-unes des mesures anciennes en pierre signalées à la Société des Antiquaires de France, notamment par M. Prost (1), sont percées à leur partie inférieure d'un trou qui a dû servir évidemment à en vider le contenu comme dans les mesures d'Aix et de Carcassonne.

Il serait intéressant de constater la capacité de toutes ces anciennes mesures et de les étudier à ce point de vue spécial en en fixant également l'époque. On sait en effet à quelles grande altération et diversité des mesures donna lieu l'établissement des redevances en nature. Charlemagne et Charles-le-Chauve voulurent par plusieurs Ordonnances faire cesser les abus qui s'étaient établis; ils prescrivirent expressément que toutes les mesures, *in civitatibus, in vicis et in villis*, seraient uniformément ramenés à l'étalon royal. Toutefois Charles-le-Chauve dans l'Ordonnance de 864 fait la réserve que dans les lieux où la mesure qui avait servi jusqu'alors était plus petite que l'étalon royal, il ne fallait pas que, sous prétexte de se conformer aux prescriptions de l'Ordonnance, on exigeât à l'avenir des censitaires une redevance plus grande que celle accoutumée. « Non pro » hac occasione a Mansuaris vel ab his qui censum debent major » modius, nisi sicut consuetudo fuit, exigatur (2). »

C'est surtout dans les églises de campagne qu'il faut aujourd'hui rechercher les mesures en pierre; elles y servent encore souvent de bénitier. Le dessin que j'ai fait de celui de l'église de Bouillancourt-sur-Miannay (Somme), est reproduit dans une planche jointe à cette notice. Ses sculptures m'ont paru devoir être du XIIe siècle. Il a deux récipients : l'un est un peu dégradé, l'autre, dont la conservation est bonne, a une capacité de trois litres; c'est peut-être l'ancien quartier, valant quatre litrons ou le quart d'un boisseau.

(1) Bull. de la Soc. des Antiq. de France, 1866, p. 153 et suiv.

(2) C'est à ces principes qu'il faut évidemment attribuer l'existence prolongée de la mesure de Montierneuf, comme aussi celle de la mesure de Lambale citée dans un acte de 1225 de l'abbaye de Saint-Aubin-au-Bois, où une redevance de froment est mentionnée en ces termes : « Tres perreas frumenti ad rasum petri Lambali (a). » Encore une mesure en pierre. Sa capacité n'avait pas de rapport avec les mesures en usage dans la contrée, elle est désignée seulement sous le nom de *perrée*.

(a) Communication de M. de Barthélemy à la Soc. des Antiq. de France. Bull. 1871.

La mesure doit être raclée, *ad rasum ;* c'est en effet le mode le plus exact, c'est encore celui prescrit pour la mesure des grains dans nos marchés.

Le droit de police sur les mesures de Bouillancourt appartenait au seigneur de Lambercourt. Voici comment s'exprime Flour Bournel, écuyer, dans un aveu qu'il servit le 1er juin 1514 au seigneur de Saint-Valery, pour sa dite terre et seigneurie de Lambercourt (1).

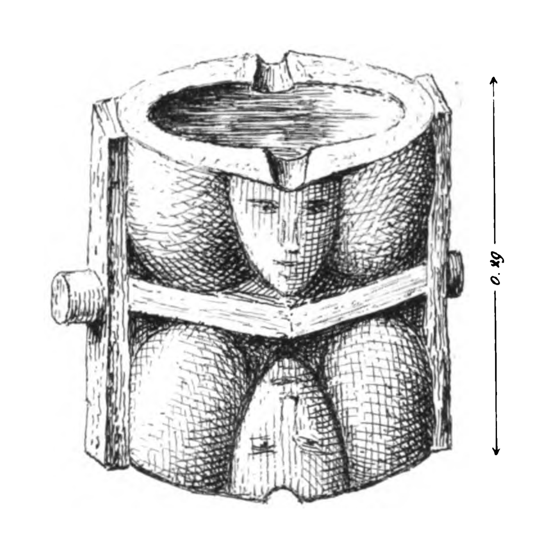
« En Myannay, Boullencourt, Tœuffles et Saussoy, mes officiers et » sergens prandront et porront prandre tous malfaicteurs....

» *Item* toutes mesures desd. quatre villes tant au grain que au » bruvaige, je les espalle et mercque a ma mercque et seigne, pour » lesquelles merquier et espaller jay de chascune mesure que jespaille » et mercque, est assavoir celle au grain plaine de ble et celle au » bruvaige plaine de vin ou cervoise ou aultre tel bruvaige que lon » voeult vendre. Et a moy appartiēt la congnoissance sy elles sont » bonnes ou malvaises, et se vraies et bonnes sont je les espalle et » mercque, et sy elles sont malvaises ou faulses telz vendeurs sont » condempnés par mon bailly et hommes en amende de soixante solz » par. et de ardoir et bruller lesd. mesures, laquelle amende en ce cas » a moy appartient et non a aultre. Et pour ycelles vérifier et » aprouver estre vraies et bonnes est en ma puissance toutes fois qu'il » me plait et pour le bien desd. lieux et aultres, de envoier esd. » quatre villes quérir p. mes officiers toutes lesd. mesures pour sur » ycelles avoir regard adfin de bailler vraie mesure a ung chascun » et aussi pour avoir regard sy elles sont espallées ou mercquées a » ma mercque ou quel cas sainssy estoit quelles ne fussent espallées » ou mercquées a moy appartiendroient et tels facteurs en amende de » lx s. prs. laquelle se doibt jugier p. mon bailly et hōmes et a moy » seullment apptient et ne poeuvent refuser lesd. vendeurs de bailler » leursd mesures. »

Un droit plus grand, celui même d'étalonner les mesures, *jus statuendæ* ou *definiendæ mensuræ,* fut exercé au moyen-âge tantôt par le seigneur haut justicier, tantôt par le moyen-justicier.

---

(1) Arch. nat. Artois. O. 19,638.



BÉNITIER DE BOUILLANCOURT.

(Ancienne mesure en pierre.)

Ainsi qu'on le voit, c'est donc aussi dans les châteaux, les chefs-lieux ou les granges des anciennes seigneuries qu'il faut chercher les mesures-étalons en pierre. Celles des derniers siècles du moyen-âge et des temps plus modernes présentent souvent des armoiries ou des monogrammes qui peuvent servir à en déterminer l'origine. M. E. Borély a donné le dessin de plusieurs mesures en pierre à un ou plusieurs récipients, portant des ornements de ce genre, qui sont conservées au Musée d'Amiens (2). Il est regrettable qu'elles soient à demi engagées dans un massif de maçonnerie, car il est devenu impossible de les examiner sous leurs différents aspects, d'en connaître la contenance, en un mot de les étudier.

Dans les villes, la garde des étalons et le contrôle des mesures avaient été généralement concédés par les Rois aux corps municipaux.

Un édit d'Henri II, en 1557, vint modifier notablement la police des poids et des mesures. On consultera utilement sur cette matière le *Livre des Seigneuries* de Loyseau (1) et le *Traité de la Police* de Delamare.

J'ai cherché dans cette notice à grouper les preuves que les vases en pierres dont on s'est si souvent occupé depuis une dizaine d'années, sont effectivement d'anciennes mesures comme cela paraît d'ailleurs reconnu généralement aujourd'hui. Il faut admettre toutefois qu'il doit y en avoir qui n'ont été que des mortiers *même à leur origine*, car plusieurs ont pu et dû être depuis transférés à cet usage; ceux de ces vases qui ont été à l'origine destinés à servir de mortiers ne doivent vraisemblablement avoir eu qu'un seul récipient.

Aucun travail d'ensemble n'ayant encore été publié, au même point de vue, sur le sujet que je viens de traiter, j'ai le bon espoir que celui-ci sera accueilli avec intérêt.

C[te] DE BUSSY.

26 Mai 1876.

---

(1) Du droit des Seigneuries. Ch. IX. 18 à 39.

(2) Rec. des Mém. de la Soc. Hâvraise d'Etudes diverses, 40e année, Le Hâvre, 1875.



NOTICE

SUR LA VIE

DE

JULES MARESCHAL

ANCIEN DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Il est rare que l'homme dont le sort semble s'être fait un jouet, dont l'existence a subi les alternatives de la bonne et de la mauvaise fortune, conserve jusqu'à la fin de sa carrière cette sérénité qui est comme le reflet d'une âme tranquille. La joie et l'espérance, a dit Bossuet, adoucissent les traits du visage ; la satisfaction de l'homme de bien, toujours juste et utile, se répand aussi sur son front en y formant comme l'empreinte de sa conscience.

Telle était la physionomie calme de Jules Mareschal qui avait su, à toutes les époques de sa vie, conquérir l'affection et le respect de tous, en accomplissant son devoir au milieu des épreuves les plus pénibles.

Alors même qu'une amitié profonde ne dicterait pas à l'un de ses collègues la pensée de conserver le souvenir de l'un des fondateurs de l'Institut historique, devenu l'un de nos doyens d'âge, sa vie mériterait d'être retracée à cause de ses sentiments élevés, de l'étendue de ses connaissances, de la diversité singulière de ses travaux.

Quels que soient l'opinion politique ou la croyance religieuse à laquelle on appartienne, l'école littéraire qu'on préfère, les principes économiques qu'on approuve, il est impossible de ne pas s'incliner

avec sympathie devant ses convictions sincères, ses écrits aussi intéressants que moraux, ses efforts constants pour le bien, enfin un dévouement et une abnégation qui sont les deux traits principaux de son caractère.

Mareschal n'avait pas seulement les qualités sérieuses, il avait cette forme douce et aimable, cette politesse qui vient autant de la bonté du cœur que de l'usage du monde ; sa bienveillance était pleine de simplicité ; il était heureux d'obliger ses amis ; il souffrait de ne pouvoir faire pour plusieurs ce que lui dictait son cœur.

Sa vie peut se diviser en trois phases : la première, consacrée aux fonctions publiques, à la politique et aux beaux-arts, avec une situation aisée, qui prit fin à la Révolution de 1830 ; la seconde, employée à de nombreux travaux concernant les assurances, la haute industrie et l'agriculture, sans grand profit pour lui-même ; enfin la troisième, commençant en 1860, et comprenant ses dernières années entièrement employées à ses travaux littéraires dont il n'avait cessé de s'occuper depuis la fin du premier empire.

Né à Paris en 1791, Henri-Louis Mareschal fut toujours appelé Jules Mareschal pour le distinguer de son frère aîné qui portait comme lui le prénom d'Henri. Fils d'un receveur de la ville, il reçut une solide instruction d'un précepteur particulier dont il aimait à se rappeler les leçons. Sa famille le destinant au barreau, il fit son droit et suivit le Palais pendant quelques années ; puis il remplit de 1815 à 1818, des fonctions judiciaires pour lesquelles il obtint une dispense d'âge, et qui lui valurent, lorsqu'il les cessa, les attestations les plus honorables de l'autorité supérieure sur le zèle, la capacité, le désintéressement et l'intégrité dont il avait fait preuve.

C'est après les Cent-Jours qu'il publia son premier ouvrage sous le titre de *Considérations sur l'état moral et politique de la France.*

Ce livre attirant sur lui l'attention par le succès qu'il obtint, lui valut l'honneur de figurer parmi les candidats à l'emploi de secrétaire-rédacteur de la Chambre des Députés ; son jeune âge seul fit que l'un de ses concurrents l'emporta sur lui de quelques voix.

Il devint en 1818 secrétaire-général de la Caisse de Survivance, qui compta dans son personnel plusieurs hommes de lettres distingués ; mais les esprits d'élite comprenaient seuls alors les services que les

assurances sur la vie pouvaient rendre ; il fallut renoncer à faire pénétrer rapidement l'idée de prévoyance et d'épargne dans les habitudes du public. Cependant cette pensée mûrit ; de grandes compagnies d'assurances furent bientôt fondées, et justifièrent plus tard par leurs succès les principes émis par Mareschal et ses amis.

Attiré par les luttes du journalisme, il fut successivement, de 1821 à 1823, directeur politique et financier du *Journal de Paris* et rédacteur en chef du *Drapeau-Blanc*. Justement estimé, par ses adversaires même qu'il combattait avec loyauté, écrivain et administrateur tout à la fois, le gouvernement de la Restauration le nomma directeur des journaux de la Couronne, choix qui fut ratifié par toute la presse. Il conserva cette situation jusqu'en 1828, et ne prit pas part aux violentes polémiques des deux dernières années du règne de Charles X.

Mareschal occupa une position élevée dans l'administration publique ; dès 1825 il fut attaché au ministère de la Maison du Roi, où le vicomte de Larochefoucauld, directeur-général des Beaux-Arts, sut apprécier ses services. Il fut nommé sous-chef de division, puis premier inspecteur, chef de division-directeur, enfin directeur-général intérimaire des Beaux-Arts, fonction qu'il occupait au moment où les Journées de Juillet virent s'écrouler le gouvernement de la Restauration.

Dans cette situation importante, Mareschal rendit de nombreux services ; les gens de lettres et les artistes étaient sûrs de trouver un accueil bienveillant auprès de lui ; l'affection du roi lui permettait d'obtenir pour eux tout ce qui lui paraissait juste ; avec un zèle intelligent et mesuré, il ne cessa, pendant six années, de rechercher et d'appliquer les améliorations qu'on pouvait apporter à leur position ainsi que les progrès intéressant les arts et les lettres.

En 1825 il était parvenu à faire mettre à l'étude la question de la perpétuité de la propriété littéraire et artistique. Trente membres choisis par le roi composèrent une commission chargée de rédiger un projet de loi sur cette matière. Cette commission, qui renfermait les plus hautes notabilités des lettres, des arts et de la magistrature, était présidée par M. de Larochefoucauld ; Jules Mareschal en était secrétaire. Les travaux durèrent six mois ; les procès-verbaux, rédigés sous sa direction, forment un volume in-4° de plus de trois cents pages

d'impression, qui contient les documents les plus précieux sur l'historique de la législation littéraire.

Le ministre de la Maison du Roi, reconnaissant l'utile concours de Jules Mareschal aux travaux de la commission, le désigna, d'accord avec son collègue de la Justice, comme l'un des commissaires du roi chargés de soutenir devant les Chambres la discussion de la loi présentée. Il devait plus tard reprendre cette grande question et la soumettre à l'une des commissions de la Société des Etudes historiques.

Il fut encore, en 1827, le promoteur de la mesure prise par l'ordre de Charles X de restituer à l'Hôtel-des-Invalides les débris des drapeaux conquis par l'armée française. Ces nombreux trophées avaient été arrachés du dôme des Invalides par le maréchal Sérurier, et livrés aux flammes dans la nuit du 31 mars 1814 ; ce sont leurs débris de fer et de cuivre que l'illustre maréchal avait fait jeter ensuite dans la Seine pour les soustraire aux alliés, qui furent retirés du fleuve en 1827, et soumis à l'examen d'une commission de maréchaux et de lieutenants-généraux, dite Commission des Drapeaux conquis, dont Jules Mareschal fut secrétaire. Les glorieux débris, au nombre de quatre cent quarante, furent retirés de l'eau par deux anciens militaires, dignement récompensés, et fêtés par la population qui suivait avec émotion le sauvetage de ces témoins de nos victoires.

Jules Mareschal fut encore membre du Conseil d'administration du Département des Beaux-Arts, du Conseil supérieur de l'Académie royale de musique et de la Commisston des théâtres royaux. Partout il apportait cet esprit conciliant, ce sens droit, qui faisait que ses amis, ses collègues, ses supérieurs mêmes, le consultaient pour les affaires les plus graves.

Lorsque la Révolution de 1830 éclata, Mareschal donna sa démission de toutes les fonctions qu'il occupait, et ne songeant qu'au malheur de ceux qu'il avait servis par dévouement, n'écoutant que l'élan de son cœur généreux, il donna ce qu'il possédait à une auguste personne qui partait pour l'exil.

Utilisant alors ses études de droit, son expérience des affaires, il se mit résolument à travailler. Admis comme arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, administrateur et liquidateur judiciaire au Tribunal Civil, il retrouva au Palais de nombreux amis. Il fut chargé

pendant quatre ans de défendre les intérêts des créanciers de la Liste civile qui trouvaient en lui un auxiliaire sûr et dévoué.

Plus tard il s'occupa de beaucoup d'entreprises d'utilité publique, parmi lesquelles il faut citer : la création d'une rue monumentale à Orléans, la colonisation des landes de Bordeaux, la filtration des eaux publiques de Paris ; enfin la fondation de plusieurs grandes lignes de chemins de fer, de compagnies d'assurances et l'exploitation de mines et de salines.

On s'est étonné quelquefois que Mareschal, qui avait concouru à tant d'œuvres utiles, ne se fut pas enrichi ; mais cela ne peut surprendre ceux qui l'ont bien connu. Après avoir eu l'idée, dont il poursuivait la réalisation avec énergie, après avoir semé, il laissait la récolte à d'autres ; il était plus capable de concevoir et d'étudier que d'exécuter, et n'était pas d'ailleurs ce qu'on appelle un homme d'affaires habile, sachant tirer parti de son invention ; préparant le succès d'autrui sans en être jaloux, son but était l'utilité, non le gain.

A partir de 1860, il cessa de s'occuper d'affaires industrielles, et continua d'écrire. Outre un nombre considérable d'articles de journaux publiés principalement sous la Restauration, Mareschal n'a pas fait imprimer moins de cinquante ouvrages dont les deux tiers sont politiques et littéraires, et le surplus traite de sujets divers, agricoles, industriels et économiques.

On peut diviser ces publications en six parties distinctes : Philosophie morale et religieuse. — Politique. — Histoire. — Littérature. — Economie politique et administrative. — Œuvres judiciaires. —

Les principaux ouvrages sont les suivants :

Eloge funèbre de Louis XVI ;

De la religion dans l'Education de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Considération sur l'état moral et politique de la France ;

Essai sur les factions ;

Précis de l'Histoire de Bohême ; (quatorze premiers siècles) (1) ;

Notices historiques sur la Bavière, l'origine des Peuples Slaves, les Scandinaves et les Suèves, l'origine des Teutons et des Peuples Germains ;

---

(1) Voir le rapport de M. le baron Carra de Vaux dans l'*Investigateur* 1874, p. 33.

Souvenirs d'Allemagne ;
Un Régent (chronique bohême) ;
Wlasta (chronique bohême) ;
Mathilde de Nuremberg (légende du xe siècle) ;
Pierre et Marie (chronique) ;
Discours sur les Beaux-Arts ;
Providence et Charité (édition de Vienne) ;
La Charité
Le Devoir } poëmes ;
Les Familières (1)
De la mise en valeur des Landes ;
Des chemins de fer au point de vue social et civilisateur ;
Du droit héréditaire des Auteurs ;
Mémoire à consulter sur la question de la perpétuité de la Propriété intellectuelle ;

Le journal de la Société des Etudes historiques contient divers travaux de Jules Mareschal et le compte-rendu de plusieurs de ses ouvrages.

Il est impossible d'analyser, même succinctement, ces essais consciencieux, ces poésies charmantes, ces articles de journaux, dans lesquels il soutenait avec mesure les opinions qu'il a conservées jusqu'à sa dernière heure ; ces chroniques qui sont de véritables études historiques et philosophiques, ces récits attachants écrits au sein même des pays qu'il étudiait ; ces travaux enfin, où les matières souvent arides, ou réputées telles, traitées avec soin ont été mises à là portée des gens du monde qu'il est si difficile d'intéresser à un sujet relatif à la science économique.

Dans ces ouvrages si divers, Mareschal a donné les marques d'un libéralisme entendu dans la meilleure acception du mot, c'est-à-dire, l'union de la raison et de la bienveillance, la générosité des sentiments sans faiblesse. N'est-ce pas une erreur grave, tenant à l'esprit de parti, que de penser que le libéralisme appartient exclusivement à telle ou telle opinion politique, lorsque l'histoire nous enseigne

(1) Voir le rapport de M. Jules David dans l'*Investigateur* 1875, p. 90.

que la liberté n'a jamais été inféodée à une forme particulière de gouvernement ?

La partie historique de l'œuvre de Jules Mareschal a été écrite dans le but de propager l'étude de la science en la présentant sous une forme synthétique. Il considérait que l'histoire, chargée de faits, a besoin d'être enseignée à la jeunesse au moyen d'une méthode simple ne montrant, tout d'abord, que les grands événements qui signalent chaque époque ; remettant à une étude ultérieure la masse de ceux qui complétent l'histoire proprement dite. Il arrivait par son système à concentrer l'intérêt du récit sur les seuls faits importants et caractéristiques.

Il était d'avis que les Beaux-Arts n'occupaient pas une place suffisante dans l'enseignement. Il n'a pas eu le temps de terminer le livre qui devait développer cette pensée.

Le Discours sur les Beaux-Arts considéré au point de vue de la morale publique et de leur administration, devait être placé en tête de cet ouvrage, resté inédit, qui aurait eu pour titre : *De l'Administration des Beaux-Arts, et de la nécessité de sa concentration.* — Dans ce discours, Mareschal, tout en appréciant le caractère de grandeur de la science, avoue son penchant pour l'art : « Sans doute, dit-il, les » sciences agrandissent l'esprit ; sans doute, leur étude lui apporte, » avec la richesse et la variété du savoir, cette aptitude à comparer » qui constitue le jugement ; elle l'habitue à la méthode, à l'analyse, » et par là lui sauve les écarts dont l'imagination, cette brillante » inspiratrice des Beaux-Arts, a souvent tant de peine à se défendre. » Mais il préfère « les Beaux-Arts, dont la magie, participant pour ainsi » dire de la faculté créatrice du Très-Haut, a l'heureux privilége de » produire au jour, pour le charme des yeux, tantôt les formes suaves » ou grandioses du beau réel en toutes ses merveilleuses conditions » de nature, tantôt les fantastiques beautés de l'idéal revêtues de leur » plus séduisante apparence ; en même temps qu'elle sait donner, » pour le charme de l'esprit, une voix à nos sensations intérieures, » un organe à ces besoins d'expansion qui nous travaillent dans les » profondeurs du sens intime et qui sont les nobles symptômes » auxquels se reconnaît la spiritualité de l'être humain. »

Mareschal déplore le matérialisme scientifique qui est l'ennemi de

l'Art. Ce sentiment se retrouve exprimé dans ses poésies qui retracent ses pensées intimes, son amour pour le bien, son respect pour la famille, enfin l'affection qu'il avait pour les parents qui lui restaient; car Mareschal ne voulant pas faire partager sa situation modeste à une compagne, était resté célibataire. Après avoir perdu sa mère en 1829 et son père en 1843, il avait reporté sa tendresse sur les enfants de son frère. Ses plus charmants vers ont été dédiés à l'une de ses nièces, Mme de L...., dont la mort prématurée lui causa une profonde affliction.

Les éloges des hommes les plus éminents n'ont manqué ni à Jules Mareschal ni à la plupart de ses œuvres. Lorsqu'en 1822, après avoir écrit l'*Essai sur les factions*, il fit paraître l'*Anniversaire du 21 Janvier,* éloge funèbre de Louis XVI, M. de Châteaubriand lui écrivait de Rome pour le féliciter sur ce discours qui, « lu sur les » ruines de la ville éternelle, ne lui en avait paru que plus éloquent. »

M. de Barante disait que Mareschal avait « consacré sa vie littéraire « à l'enseignement et à la promulgation de la morale. »

M. Victor Cousin lui écrivait en 1866 : « J'ai appris à connaître le » digne usage que vous faisiez, autrefois, d'une position élevée, et les » nobles sentiments que vous nourrissez dans votre retraite. »

Il serait trop long d'énumérer les preuves de l'estime que lui ont accordée les hommes les plus illustres. Aux noms de Châteaubriand, de Barante et Victor Cousin, il faut ajouter ceux de Villèle, Augustin Thierry, Guizot, de Ségur, Victor Hugo, Prosper Mérimée, de Falloux, du vicomte d'Arlincourt et de Mme Desbordes-Valmore.

Décoré de l'ordre de la Légion d'honneur en 1825, Mareschal allait recevoir la croix d'officier, lorsque les événements de Juillet lui firent perdre la situation qu'il devait à son talent et à sa loyauté.

Il était membre de la Société des Gens de Lettres dont il était l'un des doyens; il avait été vice-président du Cercle de la Presse scientifique, et faisait partie de plusieurs sociétés savantes et littéraires; enfin il était, ainsi que nous l'avons dit, l'un des fondateurs de l'Institut historique dont ses occupations l'ont tenu longtemps éloigné. Deux de ses amis, M. Achille Jubinal et nous, l'ont ramené dans ces réunions qu'il aimait tant. Il était, en 1833, de ce groupe d'hommes dévoués à l'histoire des lettres, des sciences et des arts, qui comprenaient la

nécessité d'étudier le passé pour mieux apprécier le présent, pour améliorer l'avenir ; ces savants, qui, pour la plupart, appartenaient à l'Institut de France, avaient compris qu'auprès de cette grande société savante, il y avait encore place pour des travailleurs érudits guidés par une même pensée.

Lié avec Michaud de l'Académie française, Mareschal dont le nom figure dans les premiers procès-verbaux de l'Institut historique, seconda son ami avec de Laborde, Berton, Buchez, Bouillaud, de Norvins, de Jouy, Royer-Collard, Broussais, Baltard, Lemercier, Delangle, Marie, et tant d'autres dont les noms nous sont également chers. Ils fondaient cette Société qui quarante-trois ans plus tard devait témoigner à Mareschal cette sympathie si bien exprimée sur sa tombe par deux de ses plus dignes représentants, MM. Barbier et Joret-Desclosières.

La peinture qu'ils ont su faire du vénéré confrère, en augmentant l'émotion de ces parents, de ces amis pieusement inclinés sur sa tombe, adoucissait cependant l'amertume de leur douleur en faisant revivre pour un instant l'image de celui qu'ils pleuraient.

Jules Mareschal mourut le 20 juin 1876 dans sa modeste retraite de la rue du Faubourg-Saint-Martin, à l'âge de 85 ans. Ceux qui l'ont connu peuvent affirmer, qu'en vivant pendant près d'un siècle, son caractère bienveillaut et délicat ne s'est jamais démenti.

Il était fier sans orgueil, économe sans avarice, bienfaisant malgré sa situation gênée. Il se privait du nécessaire dans la vie matérielle, afin de donner à son cœur, à son esprit, ce qui pour lui était, non le superflu, mais une impérieuse nécessité de sa nature d'élite ; et ce superflu ce n'était pas le luxe, c'était la passion des lettres, le besoin d'écrire ses pensées toujours simples et bonnes, le bonheur d'assister à nos séances, de prendre part à nos travaux.

Ni ses malheurs personnels, ni les désastres de la patrie n'avaient aigri son caractère doux et égal ; le fiel, l'envie, le découragement lui étaient inconnus.

Fidèle à ceux pour qui il avait tout sacrifié, jamais un mot d'amer regret ne fut proféré par lui. S'il attendait, s'il espérait un changement politique, ce n'était pas par un vulgaire sentiment d'intérêt, mais par amour pour son pays. Il avait de profondes convictions qu'il

savait défendre avec courage, sans blesser cependant ses adversaires dont il respectait l'opinion.

Cœur droit et loyal, il était consulté par ses amis dans les circonstances les plus graves de la vie ; causeur aimable et délicat, il était recherché par les esprits cultivés. Juste, sage, modéré ; déplorant les excès ; tournant toujours sa pensée vers le progrès, il a conservé jusqu'à sa dernière heure le véritable sentiment chrétien, aussi éloigné du fanatisme que de l'irréligion.

GUSTAVE DUVERT,
Membre de la 1re classe.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 11 ET 29 AVRIL 1877.

Présidence de M. Jules DAVID.

Séance du 11 Avril. — Sont communiqués par M. L'ADMINISTRATEUR les documents suivants : 1° lettre d'invitation au congrès archéologique de France, 44e session — 1877, qui sera tenue à Senlis ; 2° programme du concours ouvert par la Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, 1877 ; 3° une lettre de notre honorable collégue M. BARBIER s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Est présentée par MM. le Cte Paul VIMERCATI-SOZZI et le Cte DE BUSSY, la candidature de M. Gaetano MANTOVANI, comme membre titulaire correspondant de la 4e classe, et celle de M. l'abbé MONGIS, par MM. le Cte DE BUSSY et l'abbé Julien LAFERRIÈRE, comme membre titulaire correspondant de la 1re classe. Mgr TOLRA DE BORDAS et MM. LOUIS-LUCAS et BOUGEAULT sont désignés pour composer la commission d'examen de ces deux candidatures,

M. le Président ouvre la discussion sur la question à mettre au concours pour l'année 1879. Après échange de plusieurs observations, l'assemblée adopte la proposition suivante : *Précis de l'Histoire des provinces Danubiennes depuis l'invasion des Turcs jusqu'au traité d'Unkiar Skelessi.*

M. le Secrétaire général donne lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1876. Ce rapport destiné à la séance publique est adopté.

M. Louis-Lucas lit ensuite la *Notice sur Pibrac* qui doit servir d'introduction à la lecture du manuscrit inédit de Jules Janin destiné également à la séance publique.

Séance du 27 Avril. — M. le Secrétaire général lit plusieurs lettres écrites par MM. le baron Taylor, Hortensius de Saint-Albin, Ernest Prarond, de Watteville, de Nar Bey, Carcenac et Léo Joubert s'excusant de n'avoir pu assister à la séance publique et au banquet. M. Desclosières explique que M. Charles Gauthiot, rédacteur au *Journal des Débats*, était le 15 avril appelé loin de Paris par un deuil de famille.

M. Barbier écrit à M. le Président que, retenu dans la soirée par le concours d'agrégation tenu à l'Ecole de droit, il aura le regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. Combier, président du tribunal civil de Laon, écrit pour remercier M. le Secrétaire général ainsi que les membres de la *Société des Etudes historiques* des félicitations qu'ils lui ont adressées à l'occasion de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur. M. Combier annonce en outre le prochain envoi du troisième et dernier volume de son *Etude sur le Bailliage de Vermandois ;* il se propose d'envoyer un peu plus tard un travail sur un sujet historique complètement inédit.

M. Gomichon des Granges remercie la Société de son admission.

Mgr Tolra de Bordas présente un rapport sur la candidature de M. Gaetano Mantovani, archéologue, professeur d'histoire à Mantoue, qui est admis à l'unanimité comme membre titulaire correspondant de la 4e classe.

Sont faites ensuite les lectures suivantes :

1° par M. Louis-Lucas, un *Rapport sur la Monographie de la manufacture de Faïences de Vron*, par M. Ch. Wignier ;

2° par M. Bougeault, *Un mot sur l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg ;*

3° par M. Jules David, *Un Robinson arabe ;*

4° par M. le colonel Fabre, un *Rapport* sur l'ouvrage de M. Lèques, sous-intendant militaire, ayant pour titre : *Les Administrateurs militaires*.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.

Dimanche 15 Avril 1877.

COMPLÉMENT DU PROCÈS-VERBAL (PAG. 122 ET SUIV.)

Paroles prononcées par M. Jules David, président, à l'ouverture de la Séance (1) :

Mesdames, Messieurs,

Honoré d'une présidence que je ne dois qu'à la bienveillance de mes chers collègues, j'avais préparé un discours à l'exemple de MM. Carra de Vaux et Barbier, qui ont traité magistralement en séance publique, le premier de l'utilité de l'histoire, le second de sa véracité ; mais, en face du programme aussi varié qu'important que vous avez entre les mains, de peur d'être cause de la suppression d'une seule de ces lectures que je juge toutes plus intéressantes que la mienne, et à l'exemple d'un de nos anciens présidents, notre très-regretté Ernest Breton, qui n'hésita pas dans une occasion pareille, en 1874, à renoncer à la parole en faveur de ses collègues, vous me permettrez d'imiter sa modestie bien plus méritante, du reste, que la mienne, et de me borner à vous lire, à son rang fixé, la notice sur M. Patin, notre ancien et illustre président en 1875.

---

(1) Voir le procès-verbal de la Séance publique. p. 122.

DEUX FABLES DE M. THÉRY (1).

LE ROSSIGNOL ET LE PINSON.

Un Rossignol mélodieux
Enseignait avec soin ses gammes les plus belles,
Les plus fraîches, les plus nouvelles,
A son jeune héritier, léger, capricieux.
Folâtrer, c'était son affaire :
Mais travailler ! oh ! quel ennui !
Pourquoi le rendre malgré lui
Musicien? il aimait mieux se taire,
Sauter de branche en branche et s'escrimer du bec,
Sans mettre son gosier à sec.
Le père se disait : « Il y viendra ! » Les pères
Se flattent volontiers. — Que dirons-nous des mères ?
Au fait, l'oiselet paresseux
Gaspillait un temps précieux.
Un vieux pinson voisin, oiseau d'expérience,
A l'oreille lui dit « : Crois-moi,
Mon jeune ami ; réveille-toi !
N'attends pas que l'âge s'avance,
Tous les moments du jour ont leur utile emploi.
Un enfant de belle espérance
Sait jouer à son heure et travaille à propos.
Après l'étude, le repos ;
Puis, après le repos, l'étude ; c'est la vie
Qui d'aucun regret n'est suivie. »
L'oiseau rétif mît-il à profit la leçon ?
Je ne sais, mais j'en crois l'oracle du pinson.
Le secret d'être heureux, ce n'est pas de se dire :
Je puis passer mon temps à rire,
A rêver, à dormir, à ne rien faire, — mais
C'est de ne s'ennuyer jamais.

LE DINDON.

Aux environs d'un marécage,
Dans un taillis, voisin d'un bois de chênes verts,
De feuillage et de glands couverts,
Maître Dindon avait établi son ménage.

---

(1) Voir le procès-verbal de la Séance publique, p. 127.

Bon pour sa poule d'Inde et pour ses dindonneaux,
Il gâtait par quelques défauts
Les qualités du cœur ; — l'esprit n'est pas en cause,
Le Dindon ne connaît ni le nom ni la chose. —
D'abord, le sire était gourmand ;
Mais le gland composait son régal ordinaire ;
Pardonnons-lui ; car, de grâce, comment
Pour un gala compter si maigre chère ?
L'autre défaut était moins innocent ;
C'étaient des transports de colère,
Où la crête et la queue, et le corps frémissant
S'agitaient d'étrange manière.
Les voisins en riaient. Lors, l'irascible oiseau
Les menaçait du bec, et s'en croyait plus beau.
Aux cris de sa fureur impuissante et bizarre
On répondait par maint lardon.

Mes chers amis, retenez la leçon :
L'enfant que la colère égare
N'est qu'un émule du Dindon.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1877.

I. PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1° *Bull. de la Soc. archéologique, scient. et litt. de Béziers*, 2° série, tome VIII, II° liv. 1876. — 2° *Bull. de la Soc. d'Agr. Sciences et Arts de l'arr. de Valenciennes*, sept.-oct.; nov.-déc. 1876. janv.-fév. 1877. — 3° *Bull. de la Soc. cent. d'Agric., d'Hort. et d'Accl. de Nice et des Alpes-Maritimes*, oct. 1876 à avril 1877. — 4° *Bull. de l'Union cent. des Beaux-Arts*, 3° année, 1877, n°s 29 à 34. — 5° *Bull. de la Soc. acad. de Poitiers*, juillet à déc. 1876. — 6° *Annales de la Soc. d'Ag. Sciences, Arts et Belles-Lettres du dép. d'Indre-et-Loire*, juillet à déc. 1876. — 7° *Bull. de la Soc. acad. du Var*, nouv. série, t. VII, 2° fasc. — 8° *Bull. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. IV, 1876, et Ire liv. du t. V, 1877.— 9° *Actes et Mém. de la Com. des Arts et Mon. hist. de la Charente-Inf.* et de la *Soc. arch. de Saintes*, t. II, n° 6. — 10° *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*. t, XXV, 1876. — 11° *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 2° et 3° trim. 1876. — 12° *Recueil des Public. de la Soc. Hâvraise d'Etudes diverses*, années 1874-1875, en 1 vol, — 13° *Bull. de la Soc. arch. du midi de la France*. — 14° *Congrès arch. de France*, XLII° session, 1876. — 15° *Bull. de la Soc. lib. d'Emulation de la Seine-Inférieure*, 1874-1875.

II. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Bulletin de l'Acad. Imp. des sciences de Saint-Pétersbourg*, tome XXII, nos 3 et 4, 1876. — T. XXIII, nos 1, 2 et 3, 1877. — 2° *Tableau gén. des matières contenues dans les publ. de l'Acad. Imp. des sc. de St-Pétersbourg*. 1re partie. — 3° *Giornale araldico-gen.-dipl. Italiano*. — 4° *Zeitschrift des Historischen vereins für Niedersachsen*. 1876. Hanover, 1876. — 5° *Mém. de la Soc. des Sciences, des Lettres et des Arts du Hainaut*, IVe série, t. I, Mons. 1876. — 6° *Historiæ patriæ Monumenta, edita jussu regis Caroli Alberti*. vol. XII, vol. XIII, vol. XVI, pars prior. vol. XVI pars altera. — 7° *Seduta pub. d'inaugurat. dell' anno acad. dell' Ateneo di Bergamo*. 1875-1876. — 8° *Sitzungsberitche der philos.-philolog. und histor. classe der akademie der Wissenschaften zu München*, 1876. Band I. Heft. III, IV. — 9° *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Instit. for the year* 1875. — 10° *Mittheilungen der Antiquarischen gesellschaft in Zurich*. XL. 1876-XLI. 1877.

III. PAR LES AUTEURS.

1° *L'œuvre littéraire de M. Ernest Prarond*, par M. Emile Delignières. — 2° *La République Argentine*, par Ricordo Napp. Buenos-Ayres, 1876. — 3° *Monographie de la manufacture de Faïences de Vron (Somme)*. par Ch. Wignier, 1876. — 4° *De la subrogation réelle*, par J. Flach, 1870. — 5° *Etude historique sur la durée et les effets de la Minorité*, par le même, 1870. — 6° *La* Bonorum possessio *sous les empereurs romains*, de 1870. — 7° *Hist. d'une commune*, par Louis Gossin. — 8° *Marie-Antoinette*, par Maxime de la Rocheterie. — 9° *Le Livre des manières*, par Etienne de Fougères, évêque de Rennes. 1168-1178, pub. p. la 1re fois par F. Talbert, 1877. — 10° *Illustratione d'Antichi calici*, per Paolo Vimercati-Sozzi, Bergamo, 1877. — 11° *Les Pyrénées*, poésie par E. Prarond, 1877. — 12° *S. Gilles et son tombeau*, par Réveillé de Beauregard, 1877. — 13° *Neves Lausitzisches magasin*, profr dr *Schonwalder*, Gorlitz, 1876. — 14° *Lettre sur Ault et copie d'une charte royale de 1382 instituant un marché dans cette anc. ville*, par le comte Le Clerc de Bussy, 1877. — 15° *Museo Opitergino*. Gaet. Mantovani. Bergame, 1874. — 16° *Due Avanzi romani di Terno*. Gaetano Mantovani. Bergame, 1877. — 17° *Eloge de M. F. Laferrière*, par M. Henri Léridon, avocat à Angoulême. 1877. — 18° *Etude sur le Bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon*, par M. Combier. 3e et dern. partie. 1876. — 19° *Colbert et son temps*, par Alf. Neymarck. 2 vol. 1877. — 20° *Esquisse du travail à faire sur la déf. et la conserv. de l'Alsace de 1710 à 1714, au moyen des papiers du Maréchal de Bezons*. Poitiers. 1877. — 21° *Saggio di Storia politica di Ferrara. ultº. decennio di Ercole II, duca IV*. 1549-1559, per L. N. Cittadella. 1877. — 22° *Ethnographie et statistique de la Turquie d'Europe*, par F. Bianconi. maï 1877. — 23° *La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes* (20 fév. 1600), par Th. Louïse. 1877.

IV. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Revue Savoisienne*, nos de déc. 1876, janvier à mai 1877. — 2° Plusieurs nos du *Polybiblion*. — 3° *Bull. de la Soc. Franklin*, janvier à juin 1877. — 4° *Revue de l'Art chrétien*, année 1876.

L'Administrateur, COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général, GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

43e Année. Juillet-Août 1877. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LES PREMIÈRES ANNÉES DE LA RÉGENCE

(1715-1717)

(Lu à la Séance publique du 15 avril 1877.)

Nous avons rappelé naguère la fameuse séance du Parlement du 2 septembre 1715, dans laquelle la volonté testamentaire du grand Roi fut méconnue et mise à néant (1).

Quelques jours plus tard, un lit de justice solennel consacra officiellement les résolutions qui avaient été prises le 2 septembre, c'est-à-dire au moment même où Louis venait de fermer les yeux.

Philippe d'Orléans est en possession de la Régence. Comment la Régence va-t-elle fonctionner ?

Elle se montrera logique et conséquente avec son origine ; et nous allons voir qu'à l'intérienr comme à l'extérieur, sa politique fut le contre-pied de la politique de Louis XIV.

Jetons un coup d'œil rapide sur les principaux actes qui signalèrent ses débuts.

(1) *Le Testament de Louis XIV.* (*Investigateur*, 1875.)

A tout nouveau règne, même au règne temporaire d'un Régent (surtout quand le Roi mineur n'a que cinq ans), il faut des *dons de joyeux avènement.*

Philippe chercha à conquérir à son administration la popularité, au moyen de diverses mesures :

Il rendit le droit de remontrance au Parlement ; il donna la liberté à des prisonniers du dernier règne ; il substitua des conseils aux secrétaires d'Etat ; enfin il poursuivit les traitants et leur fit rendre gorge.

Arrêtons-nous quelques instants sur chacun de ces actes qui étaient tous inspirés par le même esprit.

Le duc d'Orléans avait dit le 2 septembre, en s'adressant à Messieurs du Parlement :

« Je montrerai mon zèle pour le bien public, aidé surtout par vos conseils et *par vos sages remontrances :* je vous les demande par avance. »

Ces paroles contenaient une promesse : le Régent se hâta de la tenir.

Le 15 septembre, parut une déclaration royale datée de Vincennes, où résidait le jeune souverain. Il y était dit :

« La fidélité, le zèle et la soumission avec lesquels notre Cour de Parlement a toujours servi le Roi, notre très honoré seigneur et bisaïeul, nous engageant à lui donner des marques publiques de notre confiance, et surtout dans un temps où les avis d'une Compagnie aussi sage qu'éclairée peuvent nous être d'une si grande utilité ; nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus honorable pour elle et de plus avantageux pour notre service même, que de lui permettre de nous représenter ce qu'elle jugera à propos avant que d'être obligée de procéder à l'enregistrement des édits et déclarations que nous lui adresserons, et nous sommes persuadé qu'elle usera avec tant de sagesse et de circonspection de l'ancienne liberté dans laquelle nous la rétablissons, que ses avis ne tendront jamais qu'au bien de notre Etat et mériteront toujours d'être confirmés par notre autorité. »

Le Régent, qui devait bien quelque reconnaissance au Parlement, s'acquittait ainsi envers cet illustre corps judiciaire, et lui restituait la haute prérogative d'adresser au Roi des représentations ou remon-

trances; mais il se réservait de réduire plus tard et quand il trouverait le Parlement moins docile à ses volontés, l'importanee de ce droit de remontrance dont la Compagnie se montrait si jalouse. C'est ainsi que dès le mois d'août 1718, des lettres patentes du Roi, dont le style contraste singulièrement avec celui de la déclaration précédente, portent ce qui suit : « Sa Majesté a été informée que le Parlement de Paris, à l'instigation de gens mal intentionnés, et contre l'avis des plus sages de cette Compagnie, abusant des différentes marques de considération dont il a plu à Sa Majesté de l'honorer... fait continuellement de nouvelles tentatives pour partager l'autorité souveraine... se dire ou se prétendre le conseil nécessaire de Sa Majesté et de l'Etat... et abuser des exemples des précédentes minorités, dont les divisions intérieures ou les guerres étrangères avaient troublé la tranquillité. » En conséquence, l'article 1er de l'édit royal porte : Le Parlement de Paris pourra continuer de faire à Sa Majesté des remontrances sur les ordonnances, édits, déclarations et lettres-patentes qui lui seront adressés, pourvu que ce soit dans la huitaine.... et dans la forme prescrite par l'article 3 du titre 1er de l'ordonnance de 1667; lui défend Sa Majesté de faire aucune remontrances, délibérations ni représentations sur les ordonnances, édits, déclarations et lettres-patentes *qui ne lui auront pas été adressés.*

La brouille entre le Régent et le Parlement devait bientôt s'accentuer plus vivement encore et amener en 1720 l'exil du Parlement à Pontoise.

Mais en septembre 1715, au moment ou Philippe, prenant possession du pouvoir, en était encore à caresser le Parlement, il prit une autre mesure *libérale,* comme on dit de nos jours. Il ouvrit les portes des prisons à un grand nombre de personnes arrêtées sous le règne précédent, la plupart pour cause de religion. Toutefois, elles ne furent pas rendues à la liberté sans que ce fait excitât de vives clameurs de la part des ultramontains. Ainsi, à Rouen, en pleine cathédrale, le 10 octobre, le P. de la Motte tonna contre ces mesures qui, disait-il, redonnaient de l'espoir et de la force aux ennemis de l'Eglise; et il le fit avec une telle véhémence, qu'il fut décrété d'arrestation et qu'il dut fuir en Hollande, où il mourut quelques années plus tard. L'ancien confesseur du feu Roi, le P. Le Tellier fut

compris dans sa disgrâce et exilé à Amiens, puis à La Flèche, où il mourut en 1719.

Arrivons à la substitution des conseils aux secrétaires d'Etat.

L'arrêt du Parlement sur la Régence portait, entre autres dispositions : « Ordonne que M. le duc d'Orléans pourra former le Conseil de Régence, même *tels autres conseils inférieurs* qu'il jugera à propos, et y admettre les personnes qu'il en estimera les plus dignes, le tout suivant le projet que M. le duc d'Orléans a déclaré qu'il communiquera à la Cour. »

Ce projet ne tarda pas à être réalisé. C'était l'application d'une pensée née autrefois dans l'esprit du duc de Bourgogne, père défunt du jeune Roi. On sait combien ce prince, élève de Fénelon, moissonné à la fleur de l'âge en 1712, avait été cher à la nation et quelles espérances elle avait fondées sur sa personne. Le Régent ne doutait donc pas que la création de conseils spéciaux, empruntée aux conceptions du duc de Bourgogne, ne se conciliât la faveur publique.

Cependant cette création n'échappa point aux railleries qui accueillent en France toutes les nouveautés. On fit circuler quelques vers satiriques où l'on disait :

Français, ne craignez plus d'événements sinistres,
Notre sage Régent a su tout prévenir,
Il a soixante et dix ministres !

En effet, l'ensemble du personnel des nouveaux conseils portait au moins à ce chiffre le nombre des conseillers de la couronne.

C'est une déclaration datée de Vincennes le 15 septembre 1715 qui prescrivit l'établissement de *plusieurs conseils* pour la direction des affaires du royaume. Cette institution ne devait pas être de longue durée. Les conseils furent supprimés en octobre 1718, après trois années de fonctionnement, et les secrétaires d'Etat furent alors rétablis.

Il est curieux de lire, dans la déclaration royale du 15 septembre, le préambule qui sert d'exposé de motifs à la création des conseils.

« Le feu Roi de glorieuse mémoire, notre très honoré seigneur et

bisaïeul, pouvait par ses qualités personnelles et ses vertus éminentes suffire seul au gouvernement de son royaume.... Mais la faiblesse de notre âge demande de plus grands secours ; et quoique nous puissions trouver tous ceux dont nous avons besoin dans la personne de notre très-cher oncle le duc d'Orléans, Régent de notre royaume, sa modestie lui a fait croire que, pour soutenir le poids d'une Régence qui lui a été si justement déférée, il devait proposer l'établissement de plusieurs conseils particuliers, où les principales matières qui méritent l'attention directe et immédiate du souverain seraient discutées et réglées, pour recevoir ensuite une dernière décision dans un conseil général qui, ayant pour objet toute l'étendue du gouvernement, serait en état de réunir et de concilier les vues différentes des conseils particuliers. Cette forme de gouvernement a paru d'autant plus convenable à notre très-cher oncle le duc d'Orléans, qu'il sait que le plan en avait déjà été tracé par notre très-honoré père, dont nous aurons au moins la satisfaction de suivre les vues, si le ciel nous a privé de l'avantage d'être formé par ses grands exemples. Il était persuadé que toute l'autorité du ministère étant réunie dans la personne d'un seul, devenait souvent un fardeau trop pesant pour celui qui en était chargé, et pouvait être dangereuse auprès d'un prince qui n'aurait pas la même supériorité de lumières que le Roi notre bisaïeul ; que la vérité parvenait difficilement aux oreilles d'un prince ; qu'il était nécessaire que plusieurs personnes fussent également à portée de la lui faire entendre, et que si l'on n'intéressait pas au gouvernement un certain nombre d'hommes aussi fidèles qu'éclairés, il était presque impossible de trouver toujours des sujets formés et instruits, qui fissent moins regretter la perte des personnes consommées dans la science du gouvernement et qui fussent même en état de les remplacer. Nous ferons donc au moins revivre l'esprit de notre très-honoré père en établissant des conseils si avantageux au bien de nos Etats.

En conséquence, l'article 1er de l'édit portait qu'outre le Conseil de Régence, il serait établi six autres conseils particuliers, composés chacun d'un président et d'un nombre convenable de conseillers et de secrétaires. C'étaient le Conseil de Conscience, pour les affaires ecclésiastiques ; le Conseil des Affaires étrangères ; celui de la Guerre et de tout ce qui s'y rapporte ; celui de la Marine et de tout ce qui en

dépend ; celui des Affaires du dedans du royaume (1). Cette division correspondait à peu près, comme on le voit, à la division actuelle de nos divers départements ministériels.

Une autre mesure devait assurer au Régent la faveur populaire : ce fut l'établissement de la *Chambre de Justice*, qu'on appela plus tard la *Chambre ardente* (2).

---

(1) Vincennes, 1er octobre 1715. — Ordonnance servant de règlement pour le *Conseil du dedans du royaume*. — Le duc d'Antin, Pair de France, Président. Conseillers : le marquis de Beringhen; le marquis de Brancas ; Fioubet et Roujeault, maîtres des requêtes; Ferrand, Menguy, Goislard, conseillers au Parlement (sept membres au total).

Vincennes, 3 novembre 1715. — Ordonnance servant de règlement pour le *Conseil de Guerre*. — Le Maréchal duc de Villars, Pair de France, Président : Le duc de Guiche, Vice-Président : Neuf Conseillers : sr de Reynold; sr de Saint-Hilaire ; marquis de Biron ; de Puységur ; marquis d'Asfeld ; marquis de Joffreville ; marquis de Lévy ; sr de Saint-Contest ; sr Leblanc.

Dudit jour 3 novembre. — Ordonnance servant de règlement pour le *Conseil de la Marine*. Président : le Maréchal d'Estrées. Six Conseillers : le Maréchal de Tessé ; le marquis de Coetlogon ; de Bonrepos ; Ferrand ; de Vauvré ; de Champigny. M. le comte de Toulouse, Amiral de France, y assistera toutes les fois qu'il le jugera à propos.

Vincennes, 14 novembre 1715. — Ordonnance servant de règlement pour le *Conseil des Finances*.

Le Régent, ordonnateur, comme l'était le feu Roi. — Le Maréchal duc de Villeroy, Pair de France, Chef dudit Conseil. Le duc de Noailles, Pair de France, Président. Le marquis d'Effiat, Vice-Président. Neuf Conseillers : Lepelletier d'Esfort ; Rouillé Ducoudray ; Lepelletier de la Houssaye ; Fagon ; d'Ormesson ; Gilbert de Voisins ; de Gaumont ; de Baudry ; de Dodun, ce dernier, président aux enquêtes.

Vincennes, 14 décembre 1715. — Etablissement d'un *Conseil de Commerce et des Manufactures*. (Cette création portait à *sept* le nombre des conseils particuliers).

Vincennes, 22 décembre 1715. — Règlement concernant l'organisation du Conseil des affaires ecclésiastiques dit *Conseil de Conscience*. Président : le Cardinal de Noailles, Pair de France. Trois Conseillers : l'Archevêque de Bordeaux ; le Procureur Général Daguesseau ; l'abbé Pucelle, conseiller au Parlement.

On ne trouve au *Recueil des anciennes lois françaises* rien de relatif au règlement ni au personnel du Conseil des affaires étrangères.

(2) La vraie *Chambre ardente* avait été créée en 1676 pour juger les empoisonneurs, à la suite des crimes de la trop fameuse Brinvilliers. On la nommait ardente parce qu'elle condamnait au feu les accusés convaincus du crime d'empoisonnement.

Elle avait pour mission de rechercher les exactions vraies ou prétendues des officiers de finances, traitants, sous-traitants et gens d'affaires. Cette classe de personnes était depuis longtemps odieuse au peuple qui les flétrissait toutes de la qualification de *maltôtiers*, confondant dans son aversion aveugle et la *maltôte*, c'est-à-dire la contribution levée sans droit (male tollere) et l'impôt légitime qui exige de tous les citoyens un sacrifice nécessaire. Le Régent, par cette mesure, en même temps qu'il flattait l'opinion publique, voulait remédier à la détresse du Trésor. Cette détresse était plus grande qu'on ne saurait l'imaginer. Pour la bien peindre, il faut laisser parler le préambule de l'édit du 7 décembre 1715, relatif à la vérification et à la liquidation des billets faits pour le service de l'Etat.

Le nouveau Roi, en s'adressant à son peuple par l'organe de son oncle le Régent, s'exprimait ainsi :

« S'il eût été possible, à notre avènement à la couronne, d'acquitter les dettes immenses qui ont été contractées sur l'Etat *pendant les deux dernières guerres*, et de supprimer en même temps toutes les impositions extraordinaires dont nos peuples sont surchargés, notre satisfaction aurait été encore plus grande que celle de nos peuples mêmes. Mais il n'y avait pas le moindre fonds, ni dans notre trésor royal, ni dans nos recettes ; et nous avons trouvé le domaine de notre couronne aliéné, les revenus de l'Etat presque anéantis par une infinité de charges et de constitutions, les impositions ordinaires consommées par avance, des arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années, le cours des recettes interverti, une multitude de billets, d'ordonnances et d'assignations anticipées de tant de natures différentes, et qui montent à des sommes si considérables, qu'à peine en peut-on faire la supputation. Au milieu d'une situation si violente, nous n'avons pas laissé de rejeter la proposition qui nous a été faite de ne point reconnaître des engagements que nous n'avions pas contractés......... Nous n'avons rien trouvé de plus convenable, que de faire faire la vérification et la liquidation de tous les différents papiers dont la possession est devenue presque inutile par le décri où ils sont tombés, pour les convertir dans une seule espèce de billets qui ne seront plus sujets à aucune variation jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement retirés. »

C'est là un bien sombre tableau ; mais la situation était jugée de la sorte à peu près par tout le monde. L'appréciation rétrospective des causes de la détresse publique avait inspiré contre l'ancien règne, des critiques dont l'exagération et la forme acerbe sont bien faites pour étonner. C'est ainsi qu'on lit dans un mémoire sur le gouvernement, présenté à M. le duc d'Orléans par M. le comte de Boullainvillers : « Jamais gouvernement n'a dû être si cher à la France que celui de Son Altesse Royale. Il succède à un règne despotique, brutal, très long et par conséquent odieux... etc. »

De l'édit de décembre 1715 à celui de mars 1716, portant établissement de la Chambre de Justice, il n'y avait qu'un pas.

Ce dernier édit motive la création de la Chambre de Justice par des raisons qui se prêteraient mal à l'analyse et dont il faut transcrire les principales.

« Les Rois nos prédécesseurs ont établi en différents temps des chambres de justice pour réprimer les abus et réparer les désordres commis dans leurs finances ; et cet usage a paru si utile et si nécessaire, que par l'édit du mois de juin 1625, il a été expressément ordonné qu'il en serait établi de dix ans en dix ans, afin que les malversations des officiers comptables et des gens d'affaires dans la perception, le maniement et la distribution des deniers publics ne demeurassent jamais impunies.... L'épuisement où nous avons trouvé notre royaume, et la déprédation qui a été faite des deniers publics pendant les deux dernières guerres nous obligent de nous servir des mêmes moyens et d'accorder à nos peuples la justice qu'ils nous demandent contre les traitants et gens d'affaires...... les officiers comptables, les munitionnaires et autres qui par le crime de péculat ont détourné la plus grande partie des deniers qui devaient être portés au trésor royal..... et contre une autre espèce de gens, auparavant inconnus, qui ont exercé des usures énormes en faisant un commerce continuel des assignations, billets et rescriptions des trésoriers, receveurs et fermiers-généraux..... C'est ce qui nous détermine à ordonner l'établissement d'une nouvelle Chambre de Justice composée des officiers de plusieurs de nos cours, avec pouvoir de connaître des crimes, délits et abus qui ont été commis dans les finances de l'Etat et à l'occasion des deniers publics, par quelques

personnes et de quelque qualité et condition qu'elles soient, et de prononcer à cet égard les peines capitales afflictives et pécuniaires qu'il appartiendra.... Ladite Chambre tiendra ses séances au couvent des Grands-Augustins de notre bonne ville de Paris, et elle procédera au jugement des procès, sans aucune discontinuation, tous les matins depuis sept heures jusqu'à onze et même les après-midi depuis trois heures jusqu'à six heures.

Le cinquième des amendes et confiscations est donné et accordé à ceux qui se voudront rendre et déclarer les dénonciateurs desdits crimes, délits et malversations. »

Une déclaration du 14 mars 1716 règle longuement, en vingt-sept articles, la procédure à observer *contre les justiciables de la Chambre de Justice*, et encourage de plus fort les dénonciations auxquelles elle offre une prime.

Une autre, du 1er avril, prescrit le mode de réception des dénonciations et dépositions des domestiques des comptables et autres individus recherchés par la Chambre de Justice ; « Il sera loisible à toutes personnes qui voudront faire des dénonciations, aux termes de notre édit du mois de mars dernier, même aux laquais et autres domestiques de ceux qui sont justiciables de notre dite Chambre, de faire lesdites dénonciations sous leurs noms, si bon leur semble, ou sous des noms empruntés. Il sera donné un double de la dénonciation au dénonciateur. .. et, plus tard, sur le vu du double, il sera payé au porteur, *sans aucun délai ni difficulté,* la somme représentant non-seulement le cinquième des amendes et restitutions, mais encore le dixième des confiscations prononcées.

On comprend la panique qui s'empara des gens de finance, à l'apparition de ces édits. La terreur fut générale et elle devait bientôt dépasser même les prévisions du Régent. On affectait une extrême sévérité, mais, au fond, ce qu'on voulait, c'était de l'argent. Les mieux avisés se rédimèrent aux meilleures conditions possibles ; d'autres prirent le parti de s'exiler ; d'autres enfin subirent les rigueurs de la justice.

Tous les traitants furent taxés à des sommes plus ou moins fortes. Regnault, receveur des tailles de la Généralité de Paris, fut taxé à 100,000 livres, qu'il paya sans contestation. Plusieurs imitèrent son

exemple. « Son Altesse Royale, disent les mémoires du temps, donna la liberté à ceux qui l'achetèrent. »

Mais les financiers Bourvalais, Miot et Durand furent arrêtés et conduits à la Bastille. Il en fut de même de Le Normand et de bien d'autres. Leblanc fut condamné à mort par la Chambre de Justice ; mais le Régent ne ratifia pas la rigueur de cette sentence, et il commua la peine.

Cependant, la Chambre ardente étendait ses recherches dans tout le royaume, malgré l'opposition qu'essayaient d'apporter à son action plusieurs parlements de province. Prat, receveur des tailles à Langres, fut incarcéré ; ses papiers et ses valeurs furent saisis. A Paris, les négociants eux-mêmes étaient inquiétés, sous prétexte de spéculations touchant aux deniers publics. L'un d'eux porta énergiquement ses doléances aux pieds du Régent, et les poursuites furent abolies. Le Prévôt des Marchands représenta quel tort de pareilles inquisitions pouvaient faire à la sécurité du commerce. Une réaction favorable aux personnes poursuivies commençait à se produire dans l'opinion publique, qui, d'ailleurs, ne se faisait pas d'illusion sur le résultat final de tant de poursuites. Elles s'étaient annoncées, à l'origine, comme inspirées par le bien public. Mais le duc d'Orléans, au lieu d'éteindre les contrats de rente, au moyen des sommes recouvrées sur les traitants, les distribuait à ses favoris. D'un autre côté, certains juges s'attribuaient une partie de la dépouille dont ils privaient les gens d'affaires, ce qui fit dire alors qu'il importait peu au public que ce fussent les financiers ou les juges qui possédassent les richesses, dès que les peuples ne se trouvaient pas soulagés. La Chambre ardente avait terminé son office. Dans le cours d'une année, elle avait opéré la rentrée de plus de 124 millions. Mais dans quelle mesure le Trésor en avait-il profité ? Quoi qu'il en soit, le 20 mars 1717, un édit prononça la suppression de la Chambre de Justice. Le chancelier d'Aguesseau, à qui le Régent avait, depuis peu, fait accepter les Sceaux de France (1), congédia les officiers de cette juridiction

---

(1) M. Daniel-François *Voisin* ou Voysin, Chancelier de France et Garde des Sceanx, mourut subitement à table d'une attaque d'apoplexie à l'âge de soixante-deux ans, (en 1717). Le lendemain, sur les huit heures du matin, le duc Régent



extraordinaire, en leur adressant des paroles d'une courtoisie peut-être exagérée : « Je viens vous annoncer, Messieurs, la fin de vos travaux et vous marquer en même temps ce qui ne doit pas finir, je veux dire la satisfaction que le Roi et M. le Régent conserveront toujours du zèle et du courage avec lesquels vous avez fourni *cette triste carrière*. Les peuples de ce royaume, depuis longtemps en proie à l'avidité de leurs citoyens *(sic)* demandaient des vengeurs. Vous avez été choisis pour exercer ce ministère redoutable, et le public a applaudi à un choix qui remettait ses intérêts en de si dignes mains. »

La Chambre de Justice n'avait pas eu la vertu de guérir la maladie financière dont se mourait l'Etat. Il fallait d'autres remèdes. Le Régent eut l'idée de les demander à un célèbre empirique, l'Ecossais Law, dont la personnalité tient une grande place à cette époque de notre histoire. C'est le 2 mai 1716 que lui fut concédé le privilège d'établir sa Banque générale, et, le 20 mai, des lettres-patentes réglèrent les statuts de cette Banque. L'exposé et l'examen du fameux *Système* dépasseraient de beaucoup les proportions de cette lecture : ce sera l'objet d'une étude ultérieure.

Au commencement de l'année 1716, dès le 2 janvier, le jeune monarque avait quitté le séjour de Vincennes, pour rentrer dans sa capitale, à la grande joie des Parisiens. Lorsqu'il eut sept ans accomplis, c'est-à-dire le 15 février 1717, la duchesse de Ventadour l'habilla en présence de la Cour, le Roi devant alors être remis entre les mains des hommes. C'est aux augustes mains du Régent qu'elle en fit la remise solennelle. Au moment même où Sa Majesté passa entre les mains de son précepteur, l'ancien évêque de Fréjus, la duchesse prit congé : le Roi l'embrassa en pleurant, et un don de 50,000 écus en pierreries fut le témoignage de sa reconnaissance royale.

---

fit dire à M. d'Aguesseau, Procureur-Général, qu'il voulait lui parler. Comme ce magistrat entendait la messe, il fit répondre que dès qu'elle serait finie il se rendrait chez Son Altesse Royale. Mais ce prince lui ordonna par un second messager, de venir le trouver dans le moment. M. d'Aguesseau partit sur-le-champ, et Son Altesse Royale le força d'accepter les Sceaux, malgré le refus modeste qu'il en faisait : après quoi, il donna la charge de Procureur-Général à M. Joly de Fleuri qui était Avocat-Général. (Mémoires de la Régence, t. 2.)



Peu de jours après, le jeune monarque manifesta le désir d'aller à la foire Saint-Germain, désir bien naturel à son âge. Croirait-on qu'une question d'étiquette le priva de cette innocente distraction ? La dispute s'éleva entre le duc du Maine et le Maréchal de Villeroi, sur le point de savoir auquel des deux appartenait la première place dans le carrosse royal. Le Conseil de Régence dut s'assembler pour en délibérer, et il trancha ce grave débat en faveur du duc du Maine ; mais, par provision, le Roi fut privé du plaisir d'aller à la foire.

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que de la politique intérieure de la Régence, et nous avons montré qu'elle avait pris à tâche de rompre absolument avec les traditions de l'ancien règne. Le même système de conduite présidait à la politique extérieure ; c'est un point qu'il nous reste à mettre en lumière.

Ici il faut interroger des éléments assez complexes, si l'on veut se rendre un compte exact des divers mobiles qui portèrent le Régent à se séparer, dans les relations extérieures, de la politique de Louis XIV et à chercher des alliances nouvelles.

Philippe d'Orléans ne pouvait pas faire grand fond sur les sympathies du gouvernement Espagnol. Des précédents, que l'histoire a enregistrés, sans parvenir à en éclairer nettement les détails vrais et la portée réelle, avaient créé entre le Régent et la Cour d'Espagne une sorte d'abîme. Quelques années auparavant, en 1709, le duc d'Orléans s'était trouvé mêlé aux évènements de la guerre en Espagne. A cette époque, la situation de son cousin, le roi Philippe V, petit-fils de Louis XIV, semblait compromise, et certains bruits allaient jusqu'à lui prêter l'intention d'abdiquer la couronne d'Espagne, d'abandonner le continent et d'aller régner en Amérique. Cette éventualité avait éveillé, dit-on, les convoitises du duc d'Orléans quant au trône Espagnol sur lequel il pouvait élever quelques prétentions, du chef d'Anne d'Autriche, son aïeule. Les ennemis du duc persuadèrent à Philippe V que ce qui n'était peut-être qu'à l'état de perspective éventuelle, constituait de la part du duc d'Orléans des vues d'usurpation sur le trône de son parent, et ils allumèrent un vif ressentiment dans l'esprit de ce prince et de son père, Monseigneur, fils du roi Louis XIV. Ce monarque lui-même reçut de ces circonstances, restées mystérieuses et dont l'importance fut peut-être exagérée à

dessein, des impressions peu favorables à son neveu, le duc d'Orléans. Celui-ci, de son côté, demeura irrité contre son cousin d'Espagne, et depuis il ne put jamais croire à des dispositions bienveillantes de sa part. Ces sentiments se réveillèrent avec plus de force dans l'esprit du duc parvenu à la Régence. Il n'ignorait pas que la Cour d'Espagne fomentait contre son pouvoir actuel de sourdes intrigues et le menaçait dans les droits éventuels que l'avenir pouvait ouvrir à son profit. La santé délicate du jeune roi Louis XV permettait de discuter, au-delà des Pyrénées comme en France, l'hypothèse de la vacance du trône. Au cas où cette hypothèse se réaliserait, Philippe V oserait peut-être revendiquer des droits à la couronne de France, sans tenir compte de la renonciation qu'il avait dû faire avant de monter sur le trône d'Espagne. Fondées ou non, ces appréhensions existaient dans l'esprit du Régent, et elles y étaient entretenues par l'influence d'un homme qui voulait à tout prix substituer à l'alliance de l'Espagne celle de l'Angleterre.

Cet homme était l'abbé Dubois, l'ex-précepteur du Régent, qui avait su prendre sur toutes les volontés du prince un empire dont la source était peu avouable. On peut s'étonner, s'affliger même, que Dubois ait occupé le siége épiscopal où s'était assis Fénelon, et qu'il ait revêtu la pourpre Romaine ; mais il serait injuste et puéril de contester à cet homme d'Etat une véritable habileté politique. Il n'est donc pas nécessaire de supposer, comme l'en ont formellement accusé quelques-uns de ses contemporains, qu'il était vendu à l'Angleterre, et que cette seule cause le détermina à jeter le Régent dans les bras de l'alliance anglaise. Ce qui est certain, c'est que Dubois pouvait, avec raison, montrer au Régent la Cour d'Espagne attaquant son pouvoir et menaçant dans l'avenir ses droits éventuels, et qu'il dut lui persuader sans peine qu'il lui fallait chercher ailleurs son point d'appui. Lord Stair, l'ambassadeur d'Angleterre, entretenait avec Philippe des relations qu'une communauté de goûts et de plaisirs avait fait naître et qui disposèrent l'un et l'autre à une confiance réciproque. Dubois exploita habilement ces relations. Philippe l'envoya à La Haye en qualité d'ambassadeur extraordinaire : le but de sa mission était d'aider les Anglais à faire entrer les Hollandais dans un traité d'alliance contre l'Espagne. Muni des instructions du Régent et

de celles de lord Stair, Dubois conduisit ces négociations avec autant de prudence que de succès, et, le 4 janvier 1717, fut signé le traité connu sous le nom de *la triple alliance*.

L'un des gages de cette alliance avec l'Angleterre, ce fut l'abandon du malheureux Jacques Stuart, connu sous le nom du chevalier de Saint-Georges, qui, par sa persistance à revendiqner ses droits, donnait de continuelles inquiétudes au gouvernement Britannique. Louis XIV ne lui avait jamais retiré sa protection ; c'était une raison de plus pour que la Régence le sacrifiât. Le gouvernement ombrageux du roi Georges Ier faisait demander à Philippe d'Orléans, sur l'esprit duquel l'ambassadeur lord Stair avait tout pouvoir, l'expulsion de France du prétendant. Le malheureux Stuart, qui s'était d'abord retiré à Avignon, dut quitter définitivement le territoire Français. Il se tourna vers l'Espagne et accepta l'appui qui lui était offert par le cardinal Alberoni, l'ennemi le plus redoutable du Régent. Ces divers événements contenaient en germe la conjuration de Cellamare, qui devait éclater l'année suivante. Nous arrêterons ici le coup d'œil d'ensemble que nous avons voulu jeter sur les premiers temps de la Régence.

J.-C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. **La Vida y los Trabajos industriales de William Wheelwright en la America del Sud,** por J.-B. ALBERDI. — 2. **Les Administrateurs militaires,** par M. LÈQUES, Sous-Intendant militaire. — 3. Deux mémoires de M. Victor BOURNAT, l'un sur **les Postes de Police et les Violons, la Permanence et le Dépôt du petit Parquet,** et l'autre sur des **Questions relatives à l'éducation correctionnelle.** — 4. **Le Comte Jaubert,** par M. l'abbé TOLRA DE BORDAS. — 5. **La Manufacture des Faïences de Vron,** par M. Charles WIGNIER.

1. — La Vida y los Trabajos industriales de William Wheelwright en la América del Sud, por J. B. ALBERDI. (La Vie et les Travaux de Guillaume WHEELWRIGHT dans l'Amérique du Sud, par J. B. ALBERDI (1). Un volume in-8° de 328 pages. Garnier frères éditeurs, 1876.

A une époque où l'égoïsme et le bien-être matériel semblent être les maîtres de la vie humaine, il est consolant de contempler le noble et pur dévouement des hommes qui, s'oubliant eux-mêmes pour ne songer qu'aux grands intérêts des nations, consacrent leur génie et leur activité à poser une forte assise sur l'édifice toujours inachevé de la civilisation et du vrai progrès, sans se laisser arrêter par les difficultés et les obstacles de toute nature. C'est ce qu'a voulu faire M. Alberdi en nous racontant la vie et les travaux d'un homme trop peu connu dans notre continent. Et notre éminent confrère était bien

(1) M. Alberdi est membre titulaire correspondant de la 1re classe de la Société des Etudes Historiques.



placé pour cela : ancien ministre plénipotentiaire de la République Argentine, il a connu les pays qu'il nous fait parcourir, et le personnage lui-même dont il déroule devant nous l'existence laborieuse et féconde.

Après avoir fait ressortir, dans son *introduction*, l'importance des bienfaits de la Paix et la supériorité de la gloire du civilisateur sur la gloire du conquérant, après avoir émis le vœu que l'histoire de l'Amérique ne soit plus à l'avenir, comme elle l'a été jusqu'à ce jour, l'histoire de ses guerres et de ses généraux, mais l'histoire de son vrai progrès social, c'est-à-dire de sa colonisation, de ses productions, de son système d'éducation publique, de son crédit, de son commerce et de son industrie, M. Alberdi constate particulièrement les avantages que procurent souvent à un pays les efforts et les lumières d'un étranger, que sa qualité même rend plus désintéressé, plus impartial et plus entreprenant.

Wheelwright représente l'élément étranger dans la société mixte de l'Amérique du sud. Il se donna la mission la plus haute que puisse ambitionner un homme aux grandes conceptions et aux nobles desseins. Etouffer l'action délétère du progrès matériel et la passion de la guerre ; agréger les éléments hétérogènes de l'Amérique, et la rapprocher de l'Europe ; telle fut la tâche que s'imposa cet homme infatigable, et l'on peut dire en toute vérité que l'histoire de ses travaux constitue une page des plus importantes dans l'histoire économique et sociale de l'Amérique contemporaine. Elle nous fait voir enfin l'action, souvent salutaire, de l'Amérique du Nord sur l'Amérique du Sud, et par-là même l'influence civilisatrice de la race anglo-américaine ou de l'Amérique saxonne sur l'Amérique latine. Voyons quels furent les moyens mis en œuvre.

C'est en 1798 que Guillaume Wheelwright naquit dans les Etats-Unis, à Newburg-Port, petite ville maritime de l'état de Massachussets, de ce même état qui avait vu naître Francklin. Ses parents étaient d'origine *Yankee,* ou issus des premiers colons anglais, et son père descendait d'une ancienne famille puritaine du Lincolnshire, dont un membre avait été le condisciple d'Olivier Cromwell. On le sait, les émigrants qui colonisèrent les six états destinés à former ce qu'on a appelé la *Nouvelle-Angleterre,* n'étaient pas des aventuriers cherchant

fortune : c'était plutôt, a dit Tocqueville, de fiers patriotes jaloux d'étendre leur nationalité au-delà des mers. Wheelwright se fit le continuateur de cette idée.

Sa vocation se révéla de bonne heure, à l'âge de douze ans. Né sur le bord de la mer, il voulu être marin. Capitaine de navire marchand à vingt-deux ans, il est jeté par un naufrage dans le port de Buenos-Ayres en 1823, alors que Rivadavia, à la tête du gouvernement de cette république, méditait ces mêmes grands projets et traçait ce programme qui devaient être exécutés, trente ans plus tard, par l'infatigable et dévorante activité de Wheelwright. Dès l'âge de vingt-cinq ans, on peut bien le dire avec son biographe, il meurt à son pays, et ne vit plus que pour l'Amérique du Sud. Il consacrera quarante ans de sa vie à parcourir et améliorer les côtes de l'Océan Pacifique, et douze années sur les bords du Rio de la Plata.

Pourquoi le jeune marin, abordant à Buenos-Ayres, après avoir perdu son vaisseau, doubla-t-il le cap Horn et se tourna-t-il vers l'Océan Pacifique? Sans doute parce que cette capitale de la République Argentine n'était pas un port proprement dit, mais le port d'un fleuve plutôt qu'un vrai port de mer : or, ce théâtre ne pouvait suffire aux grands projets de Wheelwright.....

Bolivar achevait de détruire le vieil édifice colonial espagnol ; et le moment semblait venu de donner à ces pays les bienfaits qui sont comme le complément de la civilisation : c'était l'heure des espérances; il était réservé à Wheelwright de les réaliser.

Arrivé au Chili, le jeune marin consacre quelques années à naviguer sur les côtes du Pacifique, entre Valparaiso et Panama. Les Etats de l'Amérique du Sud étaient alors en formation, et la mer présentait à l'étranger plus de sécurité que les contrées du continent, sans cesse agitées et encore sans constitution. Mais la vie de simple marin ne pouvait satisfaire la nature de Wheelwright; et d'autre part, le commerce maritime était impossible là où le commerce par terre ne pouvait se déployer, faute de production, de bras, de capitaux, de voies de communication et de sécurité. Il fallait commencer par établir des marchés ouverts à toutes les nations. Le premier fut Guayaquil, alors le port principal de la Colombie et de l'Océan Pacifique.

Wheelwright, que sa patrie d'origine n'avait point perdu de vue,

fut bientôt nommé consul des Etats-Unis à Guayaquil ; et dès-lors, il put sérieusement songer à la réalisation de ses rêves. En effet, le consul, qui avait en ce temps-là l'importance d'un ambassadeur, était surtout le protecteur du commerce (d'où est venu le nom de *juridiction consulaire*, appliqué à la *juridiction commerciale*). Sur ces entrefaites, survint la dissolution de la République de Colombie, ce qui faisait de Guayaquil un port secondaire de l'Etat de l'Equateur, en même temps que se constituait et s'affermissait la République du Chili, où Valparaiso se présentait comme un port du plus grand avenir.

C'est en 1829 que Wheelwright vint se fixer au Chili, avec André Bello, publiciste et professeur de droit des Gens : l'un devait poser et propager les principes ; l'autre se chargeait de les appliquer. Celui-ci ne cessait d'étudier les besoins et les ressources du pays, exécutant les travaux nécessaires à la salubrité publique, organisant la distribution d'eau potable pour chaque maison, inaugurant l'éclairage au gaz à Copiapò, et enfin se mettant à la tête de toutes les entreprises qui touchaient aux intérêts du pays. Mais nous avons hâte d'arriver aux grands travaux de Wheelwright.

Dès son arrivée dans ce pays, il avait établi un service de bateaux à voile entre Valparaiso et Cobija, port important de Bolivie. Mais son ambition aspirait à rapprocher de l'Europe, et d'abord de l'Amérique civilisée, cette contrée du Chili, dont la prospérité allait si rapidement s'accroître. Il y avait trente ans que Fulton avait en quelque sorte supprimé l'espace et le temps en appliquant la vapeur à la navigation; il était réservé à Wheelwright, son compatriote, de faire jouir l'Amérique du Sud de cet immense bienfait. La hardiesse d'un tel projet le fit traiter de visionnaire; mais rien ne put l'arrêter. D'ailleurs, faciliter les communications et les opérations de commerce n'était pas son unique but : il prétendait transformer la géographie politique et sociale de ces contrées, et rendre l'Amérique à elle-même ; en effet, relier à Panama et aux Antilles tous les pays méridionaux de l'Océan Pacifique, pour les rapprocher ainsi de l'Europe, telle était, dans sa grandiose simplicité, l'idée que poursuivait Wheelwright.

Sans doute, Bolivar avait détruit la tyrannie de l'Espagne sur l'Amérique, mais non l'administration coloniale intérieure, ni toutes

les entraves jusqu'alors suscitées à la liberté du commerce, à l'établissement des étrangers, et même à l'organisation de voies de communication plus sûres, plus rapides et moins coûteuses. Voilà pourquoi, sans s'émouvoir des railleries et sans se laisser décourager par les difficultés, Wheelwright, qui n'était pourtant ni un grand commerçant, ni un millionnaire, ni un homme puissant par sa position, conçut le grand projet d'établir une ligne de bateaux à vapeur sur l'Océan Pacifique. Les commerçants de Valparaiso et de Lima ne pouvaient qu'applaudir à ce dessein ; mais il ne trouva pas un appui aussi encourageant dans les gouvernements de ces pays auxquels il préparait un avenir inespéré. Ces états, nous l'avons dit, étaient encore dans une sorte d'enfance ou d'apprentissage politique et constamment occupés à défendre pied à pied chacune des institutions dont ils faisaient timidement l'essai : ils semblaient craindre les conséquences de cette vie nouvelle que Wheelwright leur promettait. Les dix années qui s'écoulèrent (de 1835 à 1845) marquent en même temps la période des efforts de Wheelwright et celle des tâtonnements politiques des pays dont nous parlons, successivement transformés, annexés ou supprimés. Le Chili seul offrait quelque stabilité ; aussi fut-il le premier à concéder à Wheelwright les priviléges et exemptions nécessaires pour mener à bonne fin son grand projet de navigation. Les états de Bolivie et de l'Equateur accordèrent aussi leur acquiescement. Mais la république de la Nouvelle-Grenade, dans le territoire de laquelle se trouvait Panama, se montra moins facile ; résistances vraiment incroyables, quand on songe à ce que demandait Wheelwright et à ce qu'il promettait en retour.

Privilège exclusif de naviguer auprès des côtes de ces Etats, pendant dix ans, sur des bateaux à vapeur, avec la jouissance de toutes les faveurs accordées à la marine marchande ; — faculté, pour ces vapeurs, de faire escale dans les divers ports, sans payer aucun droit de tonnage ni de mouillage ; — autorisation d'établir des dépôts de charbon sur des pontons affranchis de tout droit de douane ; — enfin, obligation, de la part de ces gouvernements, de laisser circuler, sans retard et sans encombre, les bateaux à vapeur confiés à Wheelwright : voila ce qu'il demandait.

En échange de ces concessions, il faisait justement entrevoir une

ère d'amélioration et de progrès, une révolution économique non moins importante que celle accomplie par Bolivar, dans la bataille d'Ayacucho contre la domination espagnole en Amérique ; disons mieux, ce que méditait Wheelwright devait être le complément de cette révolution économique opérée par Bolivar, puisque le commerce et l'agriculture devaient recevoir une impulsion nouvelle et féconde.

C'est en 1838 que Wheelwright, armé de ces concessions, vint à Londres, dans le but de préparer la formation de la Compagnie des Vapeurs du Pacifique. Un économiste distingué de l'Angleterre, Scarlett, venait justement de publier un livre intitulé : *l'Amérique du Sud et le Pacifique,* dans lequel il traitait de la communication des deux Océans par l'isthme de Panama (soit au moyen d'un canal, soit au moyen d'une ligne ferrée), et de la possibilité d'établir ainsi une communication entre l'Europe et les ports du Pacifique. Cette coïncidence, qui ne diminuait en rien l'initiative de Wheelwright, fournit à la presse anglaise un double motif de s'occuper de cette grande question, dont on comprend l'importance, quand on songe que jusque-là les vaisseaux à voile venant d'Angleterre en doublant le cap Horn, mettaient cent jours pour arriver à Valparaiso, cent-dix jours pour aller à Lima et cent-vingt jours pour atteindre Guayaquil, — au lieu que désormais, d'après des calculs incontestables, les bateaux à vapeur pourraient franchir ces mêmes distances, par la voie de Panama, en soixante-deux, cinquante-et-un et quarante-six jours.

La Société (*Pacific Steam navigation Company*) fut donc constituée, et les vapeurs construits à Bristol sous la direction de Wheelwright. En 1840, il se dirigea sur ces vaisseaux vers le Pacifique, par le détroit de Magellan : souvenir mémorable dans les annales de la navigation..... Une réception enthousiaste lui fut faite à Valparaiso, où il arrivait au mois d'octobre. Cette prise de possession du Pacifique par les vapeurs de Wheelwright, observe son biographe, devait mériter à ce grand homme une gloire qui n'était pas inférieure à celle de Nunez de Balboa, de Cochrane ou de Bolivar.

Le premier service de paquebots allait de Valparaiso à Callao (port du Pérou, près de Lima). Mais il n'avait pas vaincu tous les obstacles, et de nouvelles luttes l'attendaient encore avant de voir la ligne aller jusqu'à Panama.

La pénurie du charbon fut la première épreuve qui lui était réservée. Trois mois durant, les vapeurs mouillèrent immobiles dans les ports. Mais Wheelwright ne perd pas un moment : sur des données un peu vagues, il se rend au Sud du Chili, et finit par y trouver une grande abondance de bon charbon à un très-bas prix. Cette crise fut donc conjurée ; et Wheelwright en profita bientôt pour obtenir du gouvernement du Pérou l'appropriation et l'agrandissement de quelques-uns de ses ports ; il transforme celui de Guayaquil en arsenal maritime ; il établit des phares, des balises, des télégraphes, et s'efforce surtout de faire introduire des réformes dans la police du commerce international. Callao et Valparaiso sont pourvues d'eaux potables, si bien aménagées qu'elles devaient être même d'un grand secours en cas d'incendie : avantage précieux, dans un pays où la crainte des tremblements de terre faisait construire en bois toutes les habitations...

Ce ne fut qu'en 1845 que la ligne parcourue par les vapeurs de la compagnie se prolongea jusqu'à Panama ; et ainsi se trouva réalisée une partie du grand projet conçu par Wheelwright, qui, pendant ces premières difficultés, n'avait cessé d'exciter la confiance des actionnaires découragés ou refroidis. — Inviolabilité et sécurité de tous ceux qui se trouvaient protégés par le pavillon neutre de ces vapeurs ; organisation du service des postes ; commodités et économie du voyage, tels étaient, sans parler des grands intérêts du commerce, les avantages précieux que produisait l'œuvre de Wheelwright.

Mais cette œuvre elle-même était encore incomplète, tant que les chemins de fer ne reliaient pas entr'elles ces vastes et riches contrées, dont les côtes étaient visitées par les bateaux à vapeur. En conséquence, après avoir amélioré les ports et presque transformé les villes de la Caldera et Copiapò, Wheelwright tourna désormais son activité vers l'établissement des voies ferrées.

Le premier chemin de fer qui fut créé (1852) relia précisément ces deux ports, ce qui donna un nouvel essor à l'exploitation des mines de la dernière de ces deux villes, si bien que la compagnie qui se forma dans ce but sous la direction de Wheelwright, représenta bientôt un capital de quinze millions.....

Ici comme partout, Wheelwright déployait un désintéressement sans exemple. Pour se consacrer plus entièrement à cette seconde phase

de son œuvre, il cessa de s'occuper de la Compagnie des Vapeurs du Pacifique, et obtint de faire mettre à l'étude un projet de chemin de fer entre Valparaiso et Santiago, sans se laisser arrêter par les hautes montagnes qui s'élèvent entre ces deux villes. Bien que l'exécution n'ait eu lieu que beaucoup plus tard, c'est au génie de Wheelwright et à sa puissante initiative qu'il faut en faire honneur.

Nouveau Riquet, Wheelwright méditait la réunion de deux mers : rapprocher l'Océan Pacifique de l'Atlantique, et par suite, l'Amérique de l'Europe, voilà sa grande pensée, formulée en proposition dès 1850, et qui ne cessa de le préoccuper jusqu'en 1867, époque où il adressa au Président de la République du Chili une lettre-mémoire demandant la protection et la coopération de ce gouvernement. Il ne s'agissait de rien moins que de traverser la Cordillière des Andes pour relier le port de la Caldera (Chili) à l'estuaire de la Plata. Entravé d'abord par les troubles qui agitèrent la République Argentine, ce grand projet de chemin de fer inter-océanique, qui avait rendu nécessaire un voyage de Wheelwright à la Plata (1854), reçut un commencement d'exécution au mois de mars 1863, lorsque un traité consenti par le gouvernement de ce pays stipula, en faveur de Wheelwright, une concession pour l'établissement d'une ligne ferrée entre la ville de Rosario, située sur le Paranà, au Nord-Ouest de Buenos-Ayres, et celle de Cordoba, plus centrale, avec faculté de prolonger la ligne de cette dernière ville jusqu'à la Cordillière, par la Horqueta, Rioja et San-Francisco, pour aller rejoindre, si l'on n'y voyait pas d'impossibilité, la petite ligne de Copiapò à la Caldera, à travers les Andes. Le célèbre Brassey fut l'associé de Wheelwright dans cette grande entreprise.

Une compagnie fut formée pour l'exécution de ce *Gran central Argentino,* dont le chemin de fer *Transandino* devait être le complément, Les travaux furent poussés activement ; mais la guerre du Paraguay retarda l'inauguration de la première section de Rosario à Cordoba, qui n'eut lieu qu'en 1870.

Nous n'avons pu, dans cette esquisse rapide, faire une place à toutes les contradictions, ni même signaler tous les écueils que Wheelwright rencontra sur sa route. Et cependant, chacune de ses stations dans l'Amérique du Sud était marquée par un accident : naufrages,

épidémies, tentatives d'assassinat, tout cela pouvait bien amoindrir ou même épuiser sa force, mais sans jamais épuiser son courage, pour lui appliquer une parole célèbre. Il semble que la mission de dompter la nature et les éléments, souvent conjurés contre lui, dut lui paraître bien rude et parfois accablante ; et cependant, son énergie trouvait encore des ressources pour résister à des adversaires plus redoutables : je veux parler des préjugés d'une hostilité ignorante ou jalouse, criant au paradoxe et à l'utopie.....

Ce dernier genre d'opposition se fit jour plus particulièrement à l'époque où nous sommes parvenus, bien que ses succès et ses services passés dussent prémunir Wheelwright contre toutes ces basses intrigues. Un parti se forma, proposant de continuer la ligne ferrée, non plus vers les Andes du Chili, mais vers le Nord de la Plata jusqu'à Tucuman, pour entrer de là dans le territoire de Bolivie en atteignant d'abord Potosi. Ce projet étant soutenu par des hommes puissants, Wheelwright, dont l'activité devait avoir un aliment, tourna ses pensées et ses études vers ce qui était destiné à devenir le point oriental extrême de cette grande ligne inter-océanique, dont le port de la Caldera formait l'extrémité occidentale du côté du Pacifique. Il fallait que cette ligne se terminât aussi, du côté de l'Atlantique, à un port, et à un port maritime, autre que Buenos-Ayres, rade qui n'était pas sans danger. Dès lors, Wheelwright, supposant logiquement que Rosario ne tarderait pas à voir sa ligne prolongée jusqu'à Buenos-Ayres, ne songea qu'à relier, par une voie ferrée, cette ville et sa rade au port de l'Ensenada, port maritime à peine connu, situé à douze lieues au Sud de cette capitale, presque en face de Montevideo. On peut dire, en toute vérité, que ce port fut découvert par Wheelwright, qui conçut la grande idée d'en faire le port de Buenos-Ayres, au moment même où la jalousie d'une opposition nouvelle mettait en avant le projet vraiment chimérique de creuser le port de Bateman dans le Rio de la Plata.

Cependant, la santé de Wheelwright s'était profondément altérée, et les eaux thermales de l'Allemagne avaient été reconnues nécessaires. Il vint donc en Europe, mais bien moins pour prendre de nouvelles forces que pour assurer et poursuivre le succès de ses grandes entreprises dans l'Amérique du Sud. C'était pendant la guerre de 1870-71.

Le séjour qu'il fit ensuite en Angleterre fut attristé par les oppositions jalouses qui s'acharnaient encore à prôner le projet insensé du port de Bateman, et celui non moins impraticable du chemin de fer inter-océanique de Buenos-Ayres au Chili en passant au Nord des Pampas et franchissant les Andes à Planchon. Mais du moins, rien ne put entraver la construction du chemin de fer de Buenos-Ayres à l'Ensenada, pour lequel il n'avait sollicité aucune concession ni subvention du gouvernement de la Plata. C'est en 1872 que la ligne fut livrée à la circulation.

Une dernière œuvre restait à accomplir : l'agrandissement et l'appropriation du port de l'Ensenada. Mais, en présence de l'opposition du président Sarmiento, Wheelwright comprit bien qu'il fallait y renoncer : d'ailleurs, les luttes de ces dernières années l'avaient brisé, et sa carrière était terminée. Bientôt, en effet, sur le conseil des médecins, il dut quitter encore Buenos-Ayres, vers le milieu de l'année 1873, pour venir à Londres, où la mort enleva ce grand citoyen, le 26 septembre suivant.

Wheelwright, avons-nous dit, s'était approprié les conceptions de Rivadavia. Mais, qu'il y a loin de telles idées à leur exécution ! Aussi, est-ce à Wheelwright que ces contrées de l'Amérique du Sud sont redevables des éclatants services rendus à la cause de la colonisation, du commerce et de la sécurité nationale. Il nous apparait le front ceint de cette couronne civique décernée aux héros de la paix, ces vrais soldats de la liberté américaine ; et s'il a voulu que sa dépouille reposât au milieu des siens, dans l'Amérique du Nord, il ne faut pas que l'Amérique du Sud oublie jamais que sa gloire lui appartient : n'a-t-il pas sensiblement accru dans ces pays la population, en même temps que la fortune publique et les fortunes privées ? Economiste sage et philanthrope dans la meilleure acception du mot, il a doté l'Amérique du Sud de tout ce qui était de nature à l'élever au niveau des pays les plus civilisés de l'Europe.

Telle est la vie que M. Alberdi a eu l'heureuse idée de raconter avec une religieuse sympathie, après avoir réuni les documents les plus authentiques et les détails les plus intéressants. Ce travail nous fait connaître un coin du tableau des progrès de notre siècle ; mais c'est aussi une page instructive de l'histoire d'Amérique et une très-utile

leçon de géographie, sans parler des puissants enseignements que peuvent y puiser les hommes de génie ou d'initiative visités par la disgrâce ou arrêtés dans le cours de leurs brillantes conceptions. Il y a chez l'auteur un accent de sincérité et d'impartialité, qui, dès les premières pages, fait aimer le héros, avant même d'arriver à ces pages émues où le mouvement et la chaleur le disputent à la science et à l'érudition.

Enfin, à tous les points de vue, et sans regretter toutefois que M. Alberdi ait choisi la langue espagnole pour écrire son livre, imprimé à Paris, nous croyons devoir exprimer le vœu que ce travail si consciencieux, dont l'auteur habite la France, soit bientôt intégralement traduit dans notre langue.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1[re] classe.

---

2. — Les Administrateurs militaires,
par M. LÈQUES (1), Sous-Intendant militaire.

M. Lèques a demandé à l'histoire ce qu'il faut toujours y chercher : les leçons de l'expérience les plus propres à éclairer la solution des questions qui se posent aujourd'hui.

Au moment où l'on songe à réorganiser l'administration militaire, il est bon de savoir, en effet, ce qu'elle a été à toutes les époques, soit quand elle a été pratiquée, sans systéme arrêté, en vue des nécessités de la guerre ; soit quand les gouvernements ont essayé de la réglementer, hésitant entre les préoccupations de divers ordres, et n'évitant un abus que pour en faire naître de nouveaux.

M. Lèques commence par faire ressortir l'importance de l'administration et la considération acquise, de tout temps, aux administrateurs militaires. L'armée grecque, au siége de Troye, est approvisionnée par des administrateurs chargés de faire cultiver et de réquisitionner en Chersonèse. Ces administrateurs sont reçus à la table d'Achille avec les pilotes de la flotte et les généraux de l'armée.

---

(1) Membre titulaire-correspondant de la 1[re] classe de la Société des Etudes historiques.

Xénophon doit, à ses soins admistratifs incessants, de ramener ses dix mille à travers toute l'Asie-Mineure ; tandis que Cambyse et Xercès perdent leurs armées faute d'avoir mesuré les ressources qui leur étaient nécessaires. César et, dix-huit siècles après, le général Bonaparte, apparaissent très-occupés du détail de l'alimentation, de la santé, de l'armement de leurs soldats.

En France, l'Intendance forme aujourd'hui un corps spécial tirant son origine de l'armée, faisant partie de l'armée, mais ayant sa hiérarchie particulière. L'Antiquité ne nous offre rien de semblable. On peut l'affirmer, je crois, malgré les nombreuses lacunes que présente l'histoire de ce service si important, mais dont on parle d'autant moins qu'il a mieux fonctionné. Sous la République Romaine, le questeur est à la tête de l'administration de l'armée. Il est élu aux comices et a, par suite, une autorité propre et une certaine indépendance du commandement. Toutefois il est soumis au général et prend place dans la hiérarchie militaire. Sylla est, en Afrique, le questeur de Marius avant d'être son rival en Italie.

M. Lèques attribue la chûte de la République à ce que, pour les guerres lointaines, le questeur cessa d'être le magistrat civil des premiers temps, et, même, le magistrat militaire institué en l'an 333 de la République, pour devenir l'homme du général et perdre ainsi la faculté de le contrôler. Cela, Messieurs, vous paraîtra sans doute excessif. La faculté acquise aux Lucullus, aux Crassus, aux César, après tant d'éhontés proconsuls, d'acquérir, à la tête des armées, d'énormes richesses, n'est-elle pas un symptôme de l'abaissement des mœurs publiques, plutôt que la cause même de la disparition des vertus républicaines? et César n'eût-il pas été, quel que fût son questeur, le maître de son armée?

M. Lèques nous donne quelques détails sur les agents du questeur, et, plus complétement, l'état de ceux qui, sous l'Empire, secondaient le Préfet du Prétoire. C'est le *præfectus fabrum*, le *præfectus annonæ*, les *tribuni ærarii*, chargés des manipulations, des vivres, du trésor. Le Préfet du Prétoire est lui-même un lieutenant de l'Empereur qui, souvent, commande les armées.

Sous les Francs, qui conservent à peu près l'administration romaine, les ducs, comtes, vicomtes, fonctionnaires temporaires qui conquirent

plus tard l'hérédité, sont à la fois chefs militaires et administrateurs. Le Roi ou l'Empereur exerce sa surveillance au moyen des *regales missi* ou des *missi dominici :* ce contrôle, très sérieux sous un Charlemagne, devient illusoire quand le faible monarque a crainte ou besoin de ses vassaux.

Sous le régime féodal, il n'y a plus d'administration militaire gouvernementale. Chacun pourvoit à ses besoins et à ceux de ses gens pour le temps très restreint que dure le service militaire.

Quelques mesures générales doivent être prises quand le service se prolonge comme pour les Croisades, quand une partie de l'armée est salariée sous Philippe-Auguste : le Roi paie alors plus ou moins directement les hommes qu'il emploie et multiplie les précautions pour assurer l'exact et fidèle emploi de son argent. M. Lèques nous donne, en substance ou *in extenso*, les ordonnances de 1351, 1355, 1356, 1373, qui visent surtout le contrôle et l'attribuent aux principaux officiers de l'armée, lieutenants du roi, maréchaux, connétables : ces officiers doivent s'assurer, par leurs clercs ou commis, que les soldats sont au nombre voulu et pourvus convenablement.

Peu à peu, le Roi, tout en laissant aux capitaines l'administration intérieure des corps, augmente son action administrative en même temps qu'il transmet, à ses propres agents, le contrôle direct de l'emploi des fonds publics à l'entretien de l'armée. Sous tous les Valois, nous voyons le gouvernement lutter pour empêcher les capitaines de garder pour eux l'argent destiné aux soldats, qui vivent alors de pillage, et de tromper sur l'effectif de leur troupe en présentant aux revues des « passe-volants. »

Depuis ce moment et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, nous voyons le souverain augmenter sans cesse l'importance du contrôle et exclure de plus en plus, de l'administration, les chefs militaires. Henri II (1557) établit une hiérarchie de commis, avec deux commissaires-généraux ou supérintendants des vivres, sous la surveillance de la Cour des Comptes.

Les « basiliques » d'Henri III comprennent un chapitre « des commissaires et contreroolleurs ordinaires des guerres et de leur devoir en commun. »

Henri IV (1595) ajoute vingt-quatre commissaires provinciaux aux cinquante de l'ordonnance de 1567.

Richelieu, en 1631, organise complètement l'administration avec un grand maître à sa tête : il crée des Intendants de justice, police et finances, réunissant les attributions des conseils de guerre, des prévôts, des trésoriers-payeurs et des Intendants de notre temps, obéissant toutefois au général en chef en cas d'urgence, mais rendant compte au pouvoir central, de toute dérogation aux règlements. Pour l'administration, on note un premier marché passé en 1575 avec un entrepreneur. Les trésoriers de la guerre existent déjà depuis longtemps. Louvois attirera à son ministère tous les marchés, le soin d'approvisionner les places, de nourrir les armées, de compter les soldats. Il est, essentiellement, le chef de l'administration militaire et donne, en son nom, les ordres qui la concernent, tandis qu'il ne donne jamais qu'au nom du roi, les ordres purement militaires. Chaque armée a son « général des vivres » sous la surveillance du commandant en chef et les ordres directs du Ministre.

Le mouvement s'accentue au XVIIIe siècle et toute administration passe aux bureaux de la Guerre et aux agents des bureaux. Montcalm, au Canada, est réduit au désespoir par les malversations de l'Intendant de son armée. Les officiers se désintéressent de l'administration et Guibert, en 1788, déplore leur ignorance sur cet objet, ignorance qui laisse sans contrôle les administrateurs civils.

Nous voici à la Révolution. En administration militaire comme en toutes choses, elle remonte aux principes et vise à l'absolu. En 1791, le commissariat est organisé en défiance du commandement. Les commissaires sont des magistrats civils indépendants, chargés, entre autres attributions, de poursuivre et de juger tous les crimes commis à l'armée. En 1793, le commissariat est suspect à son tour et recruté au moyen des certificats de civisme remplaçant les preuves de capacité. Le résultat n'est pas heureux et les fournitures militaires deviennent le principal moyen de fortune.

La loi du 28 nivôse an III, complétée par l'instruction du 16 ventôse suivant, fut le fruit d'une réaction de l'opinion. Elle reconstitua des ordonnateurs en chef, faisant partie essentielle de l'état-major général, en relation constante et subordonnée avec le général en chef. C'est à

peu près le questeur romain, avec cette différence que l'ordonnateur tient la tête d'une hiérarchie spéciale parallèle à la hiérarchie des combattants.

Avec des modifications diverses, le corps de l'Intendance s'est maintenu à peu près le même depuis la Révolution : la principale de ces modifications a consisté à en prescrire le recrutement parmi les officiers de l'armée ayant fourni déjà une carrière militaire au moins jusqu'au grade de capitaine, et offrant des garanties de probité et de savoir en comptabilité.

Et, quelles conséquences tire de ce consciencieux examen que j'analyse trop rapidement l'auteur de l'histoire des Administrateurs militaires ? Peut-être ne trouvera-t-on pas que les conclusions de M. Lèques correspondent absolument aux tendances qui se font jour dans le corps de l'ouvrage et à l'exposé des faits qu'il y a réunis.

C'est le commandement, dit-il, qui doit tout *diriger* : c'est lui qui doit surveiller l'exécution de toutes choses. *L'exécution* comporterait des agents de deux sortes : des surveillants spéciaux ; des comptables. Le contrôle local serait exercé par l'Intendance actuelle à effectif diminué.... Enfin, il ajoute des inspecteurs généraux, *missi dominici* du pouvoir central.

J'aurais désiré que M. Lèques, pour établir le dispositif de ce projet, insistât sur le lien qui unit l'ensemble de son livre à la conclusion, et rappelât les abus de chaque régime, en montrant dans le passé les motifs de ses combinaisons pour l'avenir : enfin qu'il tirât plus de parti de son expérience professionnelle pour nous faire entrer davantage dans le détail du fonctionnement de l'administration qu'il propose.

Ainsi, nous avons vu successivement l'administration exercée par les chefs militaires, par des magistrats civils indépendants ; par les chefs militaires contrôlés par des délégués, de plus en plus puissants, du pouvoir central. Dans chacun de ces régimes, des abus se sont produits. Quelle en était l'origine, l'importance, la façon d'être ? Le commerce libre a été quelquefois chargé d'approvisionner les armées ; il traitait soit avec le chef de l'armée, soit avec l'Intendance de l'armée, soit avec les bureaux de la guerre. Sully, au contraire, a essayé de mettre les fournitures militaires en régie, achetant tout

lui-même et fournissant tout au soldat. La Restauration était à peu près revenue à ce régime au moment où a commencé la guerre d'Espagne : là, il s'est trouvé que ce régime manquait absolument d'élasticité, en sorte que, pour pouvoir entrer en Espagne, il a fallu mettre de côté toutes les règles admises, et charger de rendre l'opération possible, Ouvrard, le célèbre munitionnaire général qui avait compromis les finances de l'Etat lors de la campagne d'Austerlitz et qui se trouvait encore sous le coup de la faillite. Ouvrard, on le sait, et M. Lèques le rappelle, ayant reçu du gouvernement des avances importantes, appela, à Tolosa, tous les notables du pays autour d'une table chargée d'or, leur fit remarquer que si les habitants n'approvisionnaient pas régulièrement l'armée française, celle-ci serait forcée de vivre sur le pays en le pressurant horriblement. D'autre part, il s'engageait, si le commerce lui apportait les provisions nécessaires, à payer dix fois la valeur de ce qui lui arriverait avant huit heures du matin le lendemain ; neuf fois ce qui arriverait avant neuf heures et ainsi de suite . Dès la nuit, les routes se couvrirent de marchands se hâtant pour gagner l'énorme prime offerte aux diligents. L'impulsion donnée se propagea et l'alimentation de l'armée se trouva assurée à meilleur compte que s'il avait fallu faire venir des denrées des places d'achat accoutumées.

En 1840, l'Intendance traita avec des fournisseurs pour la prestation de bestiaux à l'armée d'Afrique : les prix furent calculés pour des bœufs à acheter en France et en Italie. Les hardis négociants parvinrent à nouer dans le pays, absolument inabordable à nos fonctionnaires, des relations fructueuses, et l'armée se trouva nourrie de bœufs Algériens, au grand bénéfice des fournisseurs, sans doute, mais aussi à l'avantage de l'armée.

Ainsi le commerce libre possède, ne le perdons pas de vue, une souplesse de ressources, une audace d'initiative qui peuvent devenir indispensables et qu'il serait insensé de ne pas utiliser.

Donc, point de régie absolue, quelque honnêteté qu'on puisse assurer à ce régime.

Ou plutôt que rien ne soit absolu dans les déterminations à prendre. L'histoire nous dit que l'absence de contrôle fait naître chez tous des tentations dangereuses : ne laissons personne disposer

en maître de la fortune publique : mais l'histoire nous dit aussi que le contrôle excessif paralyse toute initiative, supprime le zèle et le dévouement là où ils seraient surtout à leur place, c'est-à-dire au plus près de l'exécution. M. Lèques rejette donc, avec raison, les solutions radicales qui ont prévalu à diverses époques.

L'administration intérieure appartiendra aux corps de troupes. En temps de paix les soldats sont mis, au moins pour une partie de leur nourriture, en face du commerce libre. Leurs officiers, leurs tuteurs naturels, passent des marchés pour une partie de l'habillement. L'ordonnancement des dépenses est fait par l'intendant du lieu, qui vérifie aussi la comptabilité du corps. Le contrôle est alors possible et la parfaite régularité des opérations est généralement assurée. La direction des généraux n'est alors utile qu'à titre d'étude.

En temps de guerre, il n'en est plus ainsi. Le général, aidé de son intendant, passerait des marchés avec des fournisseurs qui assureraient les vivres, le vêtement, le campement des soldats : mais, une marche rapide, un mouvement inattendu commandé peut-être par une manœuvre de l'ennemi, sépare l'armée de ses magasins et l'oblige à vivre sur le pays. Les réquisitions peuvent être faites par l'autorité supérieure, et leur répartition régularisée par elle. Mais on comprend bien que cette régularité sera fréquemment compromise et que vos magasins même pourront être pris ou détruits, et qu'alors le procès-verbal sera dressé de façon à couvrir les déficits s'il y en a.

D'autre part, il est nécessaire d'avoir en toutes matières, des réserves qui parent à une interruption du service : l'acquisition, le maniement, le transport de ces réserves constituent la partie réservée à la régie et ressortissent au Ministère de la guerre.

Vous aurez donc à laisser à l'autorité locale la plus élevée, c'est-à-dire au commandement, une latitude complète dans certains cas. Cette disposition absolue des ressources de l'Etat, l'Intendance, à son tour, l'obtiendra souvent par délégation soit du ministre, soit du général en chef : enfin, nous venons de le voir, une certaine partie des ressources devra être employée par voie de régie. En résumé, il faut répéter ce que disait le ministre d'Argenson sentant que le commissariat le trompait sur les existants en magasin : « Il n'est dans l'administration militaire qu'une seule garantie ; elle est tout entière

dans la probité des agens et l'honneur des officiers ; au lieu de nous fatiguer à les surveiller, appliquons-nous à les bien choisir. »

Colonel FABRE,
Vice-Président de la 1re classe.

---

3. — Rapport sur deux Mémoires de M. Victor BOURNAT, le premier sur **les Postes de Police et les Violons, la Permanence et le Dépôt du petit Parquet**, et le second sur des **Questions relatives à l'éducation correctionnelle.**

MESSIEURS,

Notre collègue M. BOURNAT a fait hommage à la Société des Etudes historiques de deux rapports présentés par lui à la commission d'enquête sur le régime des établissements pénitentiaires.

L'un de ces rapports concerne *les Postes de Police et les Violons, la Permanence et le Dépôt du petit Parquet;* l'autre traite des deux questions suivantes : « — *Doit-on, en principe, préférer pour l'éducation correctionnelle le système des colonies privées à celui des colonies publiques ?*

Doit-on, en conséquence, maintenir sur ce point, les dispositions de la loi du 5 août 1850 ?

Nous savons, Messieurs, que notre collègue M. Victor BOURNAT est, dans les matières qui touchent au régime des établissements pénitentiaires, un spécialiste très autorisé.

Secrétaire général de la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, il connaît, dans tous leurs détails, les systèmes proposés et appliqués pour parvenir à la moralisation des jeunes délinquants. Membre du Conseil supérieur des Prisons, Délégué au Congrès pénitentiaire réuni à Londres en 1872, notre collègue prit une part importante aux travaux de cette assemblée et présenta un rapport étendu sur les études auxquelles se livra le Congrès. Nous avons, dans l'*Investigateur* — 1872, page 212, et 1873, page 203, — reproduit une partie de cet important travail ; enfin, nous vous avons entretenu, Messieurs, en 1875, de l'ouvrage de M. BOURNAT, intitulé : *Adoption, éducation et correction des enfants*

pauvres, abandonnés, orphelins ou vicieux (*Investigateur*, p. 98.) Ce livre, présenté au concours ouvert par l'Académie française, a mérité une mention des plus élogieuses dans le compte-rendu de notre regretté et illustre président honoraire, M. Patin.

Dans les rapports qu'il nous offre, aujourd'hui, M. BOURNAT traite de questions moins généralisées, mais dont l'utilité provoque des réformes intéressant la morale, l'humanité, la sécurité de la ville de Paris.

On pourrait appeler le premier des deux rapports que nous allons examiner : « DES FORMES DIVERSES DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE AVANT LE JUGEMENT. »

Un homme est arrêté par la police, est-il coupable ? est-il victime d'une erreur ? s'est-il trouvé mêlé comme simple curieux à l'un de ces mouvements tumultueux de la grande ville qui donnent nécessairement naissance à des arrestations précipitées ? Est-il étranger et dans l'impossibilité de fournir immédiatement des renseignements satisfaisants sur son identité ? Il devra traverser, avant d'arriver au cabinet du juge d'instruction, une série de prisons ayant toutes leur utilité, leur destination particulière et que M. BOURNAT nous décrit avec autant d'exactitude que de talent, en montrant combien, dans l'organisation actuelle, toutes sont installées d'une façon incomplète et très souvent déplorable pour la moralité et la santé publiques.

L'homme arrêté sera, tout d'abord, conduit au VIOLON. Il y a deux violons dans chaque poste de police, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ; les arrondissements de Paris sont divisés au point de vue de la police en quatre quartiers et chaque quartier possède un poste de police. Le rapporteur se demande qu'elle peut bien être l'origine du mot VIOLON.

Suivant les uns, c'était au XIV[e] siècle le nom d'un instrument, le *psalterion*, désignant un mode sommaire d'emprisonnement.

Mettre des prévenus au *psalterion*, c'était le mettre en pénitence pour chanter les psaumes en s'accompagnant de cet instrument.

D'autres ont dit qu'il existait autrefois à la Conciergerie, un local où, pendant les audiences, on enfermait les perturbateurs en leur laissant la liberté de jouer du violon. Enfin, suivant d'autres auteurs dont l'opinion a été adoptée par M. Bonneville de Marsangy, le mot

violon rappellerait le souvenir de l'instrument laissé à la disposition des détenus dans la geôle du bailliage de Paris, usage qui remonterait à Louis XI. (Rapport, page 17.)

Du violon, on mènera la personne arrêtée au dépôt de la préfecture de police pour la mettre à la disposition des magistrats. Elle sortira du dépôt de la préfecture de police pour se présenter devant le tribunal correctionnel, s'il y a lieu d'appliquer la loi sur les flagrants délits. Mais si l'affaire nécessite une instruction, le prévenu sera conduit dans une maison d'arrêt. Après l'instruction, et en cas de prévention de délit, la personne arrêtée, ramenée au Palais de Justice, attendra dans une sorte de dépôt judiciaire, nommé la *Souricière*, le moment de paraître devant le juge correctionnel.

Le prévenu est-il accusé d'un crime, il est conduit dans la maison de justice, la Conciergerie, quelques jours avant sa comparution devant la Cour d'assises.

M. Bournat étudie successivement dans les plus grands détails ces diverses modalités de l'emprisonnement préventif. Il fait connaître d'abord, dans un exposé des plus intéressants, l'organisation actuelle du service des agents chargés des arrestations, agents de police. Le paragraphe de son rapport intitulé, Police municipale, est une page complémentaire fort instructive du savant mémoire de notre collègue M. Lèques, sur l'histoire de la Gendarmerie. M. Bournat remonte aux sources historiques de la police municipale dans le passé et décrit son organisation actuelle :

« La police municipale chargée des arrestations est composée, nous dit l'auteur du rapport, d'agents distribués en trente-huit brigades, savoir : vingt brigades d'arrondissement et dix-huit brigades spéciales. Ces dernières se subdivisent ainsi : cinq brigades centrales ou de réserve, à la préfecture de police. — Une brigade des halles, — une brigade des voitures de place, une brigade de sûreté, une brigade des mœurs, une brigade des garnis, quatre brigades des recherches, quatre brigades de Versailles.

On compte dans ces dix-huit brigades mille quatre cent quatre-vingt gardiens ou inspecteurs, deux cent-vingt sous-brigadiers, quarante brigadiers, vingt-cinq inspecteurs principaux, dix-huit officiers de paix. Tout le reste de l'armée municipale, d'un effectif total de

cinq mille huit cent quatre-vingt-quatre hommes, est affecté au service des arrondissements.

Comment le service est-il réparti ?

Chaque arrondissement divisé en quatre quartiers compte un officier de paix, trois brigadiers, vingt-quatre sous-brigadiers et des gardes de la paix dont le nombre varie de deux cent vingt-cinq à trois cents. Chaque quartier divisé en sections, nommées ilots, est confié à la surveillance d'un gardien nommé, dans le langage administratif, *ilotier*. Les *ilotiers* correspondent entre eux et peuvent, en cas d'alerte, se prêter main forte. Outre les *ilotiers*, des gardiens stationnent en plantons détachés sur les points les plus importants du quartier.

Cette réorganisation de l'ancienne police municipale qui ne comptait, avant 1854, que sept cent cinquante sergents de ville est due à M. Billaut, alors ministre de l'intérieur qui, dans la préparation du décret du 17 septembre 1854, réalisa le projet inspiré à l'empereur Napoléon III par les observations qu'il avait recueillies sur l'organisation de la police de Londres.

Ensuite de ces détails préliminaires, M. Bournat décrit les diverses stations qu'un prévenu traverse, avant d'arriver devants les magistrats qui doivent le juger. Le rapporteur constate que ces différents postes : *violon*, *permanence*, *depôt*, *souricière*, *dépôt du petit parquet*, sont tous insuffisants, malsains, d'une surveillance très-difficile ; il conclut à la construction, par la ville de Paris, de postes de police bien aménagés, remplaçant les installations actuelles placées dans d'étroites boutiques dépendant de maisons particulières. L'incommodité résultant de la présence de ces postes a suscité des réclamations de la part de locataires de ces maisons ; la justice civile a même prononcé des jugements résiliant des baux avec dommages-intérêts contre les propriétaires, par suite de l'installation dans leurs maisons de ces postes de police (*Gazette des Tribunaux*, 24 février 1866).

M. Bournat émet le vœu que dans la reconstruction des parties encore inachevées du Palais-de-Justice, on constitue dans de meilleures conditions : la permanence, le dépôt, la souricière et le dépôt du petit parquet.

Vous avez maintenant, Messieurs, un aperçu du travail étendu, complet et très pratique de notre collègue. Tout esprit préoccupé d'un

progrès réclamé impérieusement par l'état avancé de notre civilisation et les progrès du système pénitenciaire doit souhaiter la réalisation des réformes proposées par M. Bournat et sérieusement étudiées par la préfecture de police depuis le dépôt du rapport que nous venons d'analyser.

Les deux autres questions examinées dans le deuxième rapport de notre collègue ne sont pas moins intéressantes.

Doit-on préférer en principe, pour l'éducation correctionnelle, le système des colonies privées à celui des colonies publiques ? Doit-on, en conséquence, maintenir sur ce point les dispositions de la loi du 5 août 1850 ?

Les dispositions principales de cette loi étaient les suivantes :

Les colonies pénitentiaires destinées aux mineurs de seize ans, jugés en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, et dans lesquelles ils doivent recevoir en commun, sous une discipline sévère, une éducation morale, religieuse et professionnelle, être appliqués aux travaux de l'agriculture ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent (Art. 1 et 2), sont des établissements publics ou privés. Les premiers sont fondés par l'Etat, qui en institue les directeurs ; les autres sont fondés et dirigés par des particuliers avec l'autorisation de l'Etat. (Art. 5.)

Sont à la charge de l'Etat : les frais de création et d'entretien des colonies publiques, les subventions aux colonies privées. (Art. 20.)

Un conflit s'est élevé, en 1873, entre la commission du budget préférant les colonies privées, et le ministre de l'intérieur préférant les colonies publiques. Le législateur de 1850 s'était prononcé en faveur des colonies privées. Mais l'expérience est venue démontrer l'exactitude des observations présentées dès 1850, à l'époque même de la promulgation de la loi du 5 août, par un des hommes les plus compétents en ces matières, M. Charles Lucas, inspecteur général des prisons, membre de l'Institut, qui avait expérimenté le système des colonies privées au val d'Yèvre. On a constaté que les fondateurs de ces colonies privées ne se sont pas montrés capables de donner satisfaction aux besoins intellectuels et moraux réclamés par ce genre d'institution. En moins de six années, dix de ces établissements ont dû être fermés pour cause de grosses réparations et de mauvaise

gestion. Une enquête ayant eu lieu, en 1869, par les soins d'une commission instituée à cet effet, les inspecteurs généraux des prisons départementales, les membres des sociétés de patronage furent unanimes, à l'exception des directeurs de colonies privées, pour donner la préférence aux colonies publiques. M. Bournat analyse ces dépositions.

Une circonstance notable et de nature à beaucoup nuire à l'éducation correctionnelle est tirée de la résistance des directeurs de colonies privées à pratiquer la mise en liberté provisoire. Cette mesure si profitable aux jeunes détenus se trouve, en effet, contraire à l'intérêt des directeurs de colonies privées. Conserver le plus longtemps possible les enfants, les faire travailler au profit de la colonie est une nécessité qui s'impose à l'administration des établissements privés.

La conclusion qui paraît devoir être admise dans cette importante question est formulée par M. Bournat en ces termes : « L'éducation correctionnelle est un service public que le législateur et l'administration ne peuvent abandonner aux élans inégaux, intermittents de la charité. »

Le rapporteur estime qu'il y a lieu de renverser les termes de la loi du 5 août 1850, d'adopter en principe l'institution des colonies publiques, en donnant à l'Etat la faculté d'autoriser, mais avec toutes garanties nécessaires, la création de colonies privées. Il faut éviter des contrefaçons coupables de nos grands établissements privés si dignes d'être cités : Mettray, Citeaux, Fongombault, que le monde civilisé nous envient, et dont plusieurs nations ont reproduit le type. Avant d'autoriser la création d'établissements similaires, l'Etat doit être assuré d'avoir devant lui des hommes de cœur et de dévouement, inspirés comme l'ont été M. de Metz, les religieux de Citeaux, et les trappistes de Fongombault.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES,

Secrétaire général de la Société des Études historiques.

Membre du Conseil de direction de la Société générale des Prisons

---



4. — Le comte Jaubert, par M. l'abbé Tolra de Bordas.

M. l'abbé Tolra de Bordas, l'un des membres les plus instruits de la Société des Etudes historiques, vient de publier une brochure qui a seulement pour titre : *le comte Jaubert.* Cette brochure substantielle est, en réalité, une notice très intéressante sur la vie, les voyages et les œuvres de M. le comte Hippolyte Jaubert, député du Cher, décédé le 5 décembre 1874 à l'âge de 76 ans. Nous nous bornerons à vous en présenter succinctement l'analyse :

Issu d'une ancienne famille de Gascogne, fils d'un officier de marine tué à la bataille d'Aboukir, M. Hippolyte Jaubert est né à Paris le 28 octobre 1798, trois mois après la mort de son père; il fit de brillantes études, d'abord au collége de Liége pendant que le baron Micoud, le second mari de sa mère, était préfet de l'Ourthe. Lorsqu'il eut atteint sa quinzième année, il entra au lycée Louis-le-Grand à Paris, et termina sa rhétorique en méritant le premier prix de discours français; il suivit ensuite les cours de l'Ecole de Droit et fut reçu avocat en 1818. Durant la même année, son oncle, le comte François Jaubert, qui avait pris, comme membre du Tribunat, une grande part à la composition du Code civil, le jugea digne de devenir son fils adoptif.

Dès sa jeunesse, Hippolyte Jaubert manifesta un penchant irrésistible pour la botanique et les sciences naturelles; il abandonna le barreau et leur consacra tous ses loisirs jusqu'à sa vieillesse. Dans le but d'étendre ses connaissances et de satisfaire ses goûts scientifiques, il entreprit plusieurs voyages dans diverses parties de la France, de l'Europe, et de l'Asie mineure.

Après avoir recueilli la fortune de son père adoptif, le comte Jaubert fit l'acquisition du domaine de Givry dans le département du Cher, son obligeance, sa charité, les services de tout genre qu'il rendit en qualité de maire de la commune de Cours-les-Barres, lui concilièrent l'affection et l'estime des honnêtes gens; il fut élu, en 1831, député de ce département et le représenta pendant treize années jusqu'au moment où il fut élevé, par ordonnance royale du 27 novembre 1844, à la dignité de pair de France. En peu de temps, il avait conquis une

position considérable à la Chambre des députés, par sa logique, son courage, ses discours spirituels ; il fut nommé, le 1er mars 1840, ministre des travaux publics. Pendant les huit mois qu'il exerça ses fonctions ministérielles, il donna une vive impulsion à la création des chemins de fer et aux réparations de plusieurs monuments historiques.

En 1851, après le coup d'Etat, il refusa de servir le gouvernement impérial et se livra entièrement, dans sa retraite, à ses études favorites. Ce ne fut qu'en 1871 qu'il rentra dans le monde politique en acceptant des électeurs du département du Cher le mandat de député à l'Assemblée nationale.

Ainsi la vie laborieuse du comte Jaubert s'est partagée entre les sciences naturelles et la politique.

M. l'abbé Tolra de Bordas l'a examinée avec soin sous ce double rapport : il a cité plusieurs extraits des ouvrages et des discours de ce député qui était à la fois un savant, un orateur, et un philosophe religieux. Nous reproduirons seulement ici le passage suivant : « Au » milieu de l'espèce d'enivrement auquel la société est en proie de » nos jours, il est bon, dit M. Jaubert, de se rappeler que produire » sans mesure, s'enrichir sans cesse, entasser les jouissances maté- » rielles, les mettre de plus en plus à la portée de tous, que tout » cela ne doit pas être la seule préoccupation des individus, ni, à plus » forte raison, des gouvernements. Au fond, tout cet appareil n'est » que l'accessoire de notre destinée ; les esprits sérieux doivent » s'efforcer de ramener les instincts de la société actuelle sous » l'influence des idées morales. » M. Tolra de Bordas a désigné les titres des nombreux écrits publiés par M. Jaubert, mais sans en rendre un compte spécial qui aurait facilité les moyens d'en discerner les différents mérites. Voici la liste de ses principaux ouvrages qui attestent sa vaste érudition : *Notice sur la vie et les travaux de M. Boivin, voyageur naturaliste, aux îles de l'Afrique centrale. Etude sur le traité de commerce avec l'Angleterre. Lettres écrites d'Orient. Les relations des voyages d'Aucher-Eloy. Notes sur l'enseignement de la botanique à Paris. Etudes sur les inondations et les cours d'eau. Le glossaire du Berry et du centre de la France.* Après ces importantes publications, le comte Jaubert, qui s'est très utilement occupé de linguistique, fut élu membre libre de l'Académie des sciences.

Quant à sa conduite politique, M. Tolra de Bordas l'a appréciée avec une impartialité et une indépendance que nous ne saurions trop louer; il en approuve l'ensemble; néanmoins, il joint à son panégyrique de justes critiques sur les tergiversations et les actes d'opposition du comte Jaubert qui s'est laissé quelquefois entrainer par l'impétuosité de son caractère; mais il préconise sans réserve la *proposition* que cet intrépide député a présentée et motivée avec talent *sur la liberté de l'enseignement supérieur*. Malheureusement le comte Jaubert n'a pu assister aux délibérations publiques de l'Assemblée nationale qui l'a définitivement adoptée en la prenant pour base de la loi du 12 juillet 1875; il était allé respirer l'air du midi à Montpellier, dans l'espoir de rétablir sa santé gravement altérée. C'est dans cette ville qu'il est mort, le 5 décembre 1874, avec les sentiments de piété d'un bon chrétien, après avoir reçu les secours de la religion qu'il avait constamment défendue. Malgré son état de maladie, le projet de loi, dont il a eu l'initiative, fut l'objet de ses continuelles préoccupations. Quelques jours avant de terminer sa carrière si bien remplie, il a corrigé les épreuves de son dernier écrit contenant des explications sur sa proposition vraiment libérale qui rendra son nom immortel.

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe de la Société des Études historiques.

---

8. — La Manufacture de Faïences de Vron, (arrondissement d'Abbeville, département de la Somme). Quelques mots sur sa monographie par M. Charles Wignier.

S'il nous fallait discourir sur l'utilité des sociétés scientifiques et littéraires en province, tout d'abord, nous ferions ressortir ce qui est à nos yeux leur principal mérite, leur raison d'être, ce qui devrait être leur objectif à toutes : S'attacher à l'histoire locale; en rechercher les origines; en colliger les documents; noter tout ce qui passe; le mettre en lumière par des notices auxquelles la modestie de leur auteur, l'exiguité apparente du sujet, la difficulté de l'éclosion, ses périls, accablants pour des esprits qui s'ignorent eux-mêmes, n'auraient pas permis de voir le jour.

La conséquence première, immédiate, des travaux ainsi compris de ces sociétés, c'est de stimuler le zèle, de vaincre les hésitations, les incertitudes, parfois les résistances d'hommes qui croient ne pas savoir ce qu'ils n'osent écrire, et de faire prendre date, sous la forme souvent modeste de simples et courts entrefilets destinés à une chronique, ou sous la forme plus typique de monographies spéciales, à une foule de faits qui, condamnés à l'oubli, seraient perdus pour la science historique et artistique de leur contrée.

Livrés à la méditation, soumis au scalpel de l'étude, grâce aux facilités de la publication, ces travaux de modeste origine sont plus tard recherchés par les érudits. Ils fixent des points de repaire, établissent une certitude, et posent, dans toutes les branches, qu'il s'agisse de l'art ou de la science, des letttres ou de l'histoire, les assises solides et durables d'une vaste synthèse ; ils concourent puissamment, j'ose le dire, au développement et au progrès des connaissances humaines.

Combien d'hypothèses, dans les ténèbres de l'histoire, combien de solutions à jamais controversées, auxquelles manque ce fil conducteur qui eût servi à les éclairer, et les eût tranchées?

Retourner la proposition, viendrait encore à l'appui de notre thèse.

Voltaire a bien pu dire avec esprit de certaine Académie, qu'elle « était une fort honnête fille qui n'avait jamais fait parler d'elle ! » Voltaire s'est trompé, si ce n'est dans ce qu'il a dit, nous ne doutons pas de l'honneur de cette Académie, au moins dans ce qu'il a voulu dire ; il n'est si mince réunion d'hommes érudits, ou tout au moins curieux, lettrés, ou tout au moins soucieux du commerce des lettres ; Il n'est si mince réunion de chercheurs, qui, dans le recueil de ses modestes travaux, n'apporte à l'historien, une pierre pour l'édifice qu'il veut élever, et pour ma part, j'apprécie fort ces ouvrages qui, sous le titre de Monographies, nous initient, dans les arts mécaniques, aux procédés de la fabrication, dans l'histoire du plus chétif hameau, aux efforts de ses habitants, dans la description du monument le plus riche et le plus hardi, aux détails infimes de son édification, et de la structure de ses fondements.

Eh ! Ne recueille-t-on pas, avec le plus grand soin dans nos

musées, dans nos écoles, dans nos conservatoires d'arts-et-métiers, soit les dessins, soit les modèles des engins de toute nature, qui ont aidé à la construction de nos monuments, des charpentes qui ont servi à leur déplacement.

Tels, voyez à l'Ecole des Beaux-Aarts, section d'architecture, et parmi tant d'autres, le modèle des charpentes employées à l'érection de la flèche centrale de Notre-Dame ; au déplacement, et à la surélévation dans son entier, de la colonne qui surmonte les vasques de la fontaine du Châtelet.

Les architectes de l'avenir amélioreront peut-être ces engins ; mais s'ils croient pouvoir mieux faire que de les copier, ils en feront assurément le point de départ de leurs études.

Je n'insisterai pas. Ces quelques lignes suffiront à expliquer le soin que j'ai pris de rendre compte d'une brochure, qui sous le titre de Monographie de la Manufacture de faïence de Vron, et en quelques pages seulement, sauvera de l'oubli qui la menaçait, une des manifestations de notre travail national auquel l'art ne reste jamais étranger.

Aussi bien, l'époque n'est pas mal choisie, pour parler poteries et faïences, puisqu'il est rare aujourd'hui de pénétrer dans la salle à manger d'un érudit, sans y voir artistement étalés le long des murs, les assiettes que nos pères ont prosaïquement employées à manger leur potage et le bœuf bouilli.

Autre temps, autre façon de s'en servir !

Le savant conservateur du musée de Sèvres, M. Champfleury, dont l'autorité fait loi, en pareille matière, a reconnu dans les produits de la Manufacture de Vron, assez de mérite, pour exprimer le désir qu'on en écrivit l'histoire.

Est-ce à ce désir que nous devons l'œuvre de M. Ch. Wignier ? Ne serait-ce pas plutôt à l'existence de la Société d'Emulation d'Abbeville, dont l'auteur a recherché le suffrage et l'appui dans sa séance du 1er juin 1876, et malgré l'appel de M. Champfleury, s'il n'avait pu communiquer sa pensée, échanger ses vues, avec de bienveillants collègues, s'il ne s'était senti soutenu par ce travail en commun que notre cher Président préconisait un jour devant nous à si juste titre, M. Wignier ne se serait-il pas contenté de posséder sans les décrire,

quelques curieux spécimens des produits de la Manufacture dont il s'occupe !

L'établissement de Vron ne doit pas ses quartiers de noblesse à une antique origine, et il n'aura pas imprimé sa trace par une longue étape à travers les âges.

Il ne paraît pas remonter au-delà du milieu du siècle dernier, et il a pris fin au milieu du siècle présent. C'est vers 1845 qu'il a éteint ses fourneaux.

Toutefois, se basant sur la possession d'une assiette blasonnée au double écusson d'un Belloy, seigneur de Vercourt, village à proximité de Vron, et d'une demoiselle de Beaufort de Champagne, alliés en 1596, l'auteur suppose l'existence d'une fabrication antérieure à celle qu'il décrit; mais le manque de renseignements le met dans la nécessité de n'en rien dire.

Ainsi, dès ses premières lignes, la brochure nous fournit un appui solide à la thèse que nous venons d'indiquer, l'utilité des chroniques locales qui sont la base de l'histoire universelle.

Située sur la grande route de Paris à Calais, canton de Rue, la Manufacture de Vron fabriquait soit pour l'usage commun, soit pour l'ornementation des cheminées et des murs sur lesquels on les appliquait en guise de lambris, des carreaux de nuances diverses, particulièrement du violet au bleu, et à sujets constamment variés.

On en trouve des restes curieux dans les appartements de l'usine, dont les bâtiments sont aujourd'hui la propriété de M. Calmon.

Vron produisait spécialement aussi des plaques, des pots, des pintes, des encriers, des plats, des assiettes, des soupières ; sa position géographique, le relais de poste que possédait le village, le passage pour la ville d'Eu, lui valaient de temps à autres, la visite de personnages titrés et princiers, à qui les ouvriers, s'ils étaient prévenus assez à temps pour les fabriquer, s'empressaient d'offrir de belles plaques, ornées d'inscriptions et d'emblêmes en rapport, sans distinction d'opinion, avec la fête du jour.

Louis XVI et la Révolution, la République, l'Empire et la Restauration, la Monarchie de Juillet, qu'importait le régime à la fantaisie éclectique d'ouvriers pour qui la bonne main, ou comme on dit vulgairement, le pourboire est sans nuance politique, qu'importait le

régime dans une Manufacture où, pour l'ornementation des produits, l'imagination des artistes décorateurs pouvait se donner librement carrière ?

Disons bien haut que plusieurs des fruits de cette imagination, dénotent de véritables talents.

Malgré tout l'intérêt qu'elle comporte, nous ne suivrons pas M. Wignier dans la description détaillée qu'il nous donne des produits de la Manufacture de Vron, et cet intérêt, l'auteur a su le rendre plus vif, en joignant à sa monographie huit planches coloriées qui ne renferment pas moins de vingt-cinq sujets variés, présentant dans chacune de ses branches spéciales un beau type de la fabrication.

Ces vingt-cinq sujets mis en couleur et retouchés à la main par M. Ris-Paquot, ajoutent un charme véritable au travail de M. Wignier. Ils doublent le prix de sa brochure.

Segnius irritant animos demissa per aures
Quam quæ sunt oculis subjecta....

M. Chamfleury, dont nous avons plus haut signalé l'opinion, n'a pas pensé qu'il fût indigne du Musée Céramique de Sèvres d'abriter sous ses galeries quelques échantillons des produits de la Manufacture de la Somme, et il écrivait à ce sujet :

« Les carreaux de Vron sont particuliers, et ne ressemblent pas » aux sommaires et pauvres ornementations des carrelages du Nord » de la France de la même époque. Ils indiquent que des sortes de » peintres imagiers étaient attachés à la fabrique de Vron assez peu » connue, et qui mériterait d'être étudiée. »

A cette appréciation j'ajouterai que le caractère particulier, dirai-je typique, de la Manufacture qui nous occupe, ce fut de n'en pas avoir. L'originalité, voilà sa loi ; l'infinie variété, tel est son but ou son moyen.

Alors que les autres manufactures, Lille, Rouen, Strasbourg, la Hollande se copient entre elles, et se rendent tributaires de la Saxe, de la Chine, du Japon, par la reproduction de leurs sujets, les dessinateurs et les ouvriers de Vron cherchent, disons plutôt trouvent leurs modèles dans la nature, dans ce qui leur frappe actuellement les yeux.

Un oiseau sur la branche, une voiture qui passe, un Aliboron rétif, un chasseur de la garde, une légende révolutionnaire, un costume

bizarre, un conscrit réfractaire le boulet au pied, les gendarmes aux côtes, un sujet patriotique, un héros local, un hommage aux puissants du jour, (quelle éphémère variété celle-là !) une fantaisie de caléïdoscope, une nacelle qui glisse, comme les amours qu'elle porte, un moulin à vent, voilà ce qu'ils voient, et ils le peignent ; un mari qui bat sa femme, voilà ce qu'ils font peut-être, et ils le dessinent.

Sans doute un jour, et grâce à la monographie de M. Wignier, la Manufacture de Faïences de Vron sera étudiée comme elle le mérite, et comme le souhaite M. Champfleury ; on retrouvera ses origines et, de cette étude, on fera, j'en ai la prescience, un chapitre intéressant de l'histoire de la Céramique en France.

Nous avons connu un collectionneur à qui rien de ce qui touchait à l'objet de ses préférences ne restait étranger. — Il aimait les gravures. — Il les recueillait toutes, et aussi les images. Il prétendait que, dans les moindres essais, même les moins purs au point de vue du goût, que dans des sujets en apparence informes, il saurait trouver un objet d'études, de recherches, de comparaison tout au moins ; la consécration d'un fait, l'esprit d'une époque, les jalons de l'histoire et de la philosophie. Avec quelle joie il accueillit la réapparition des premiers livres, des premiers journaux illustrés ! qui le dirait ! Il avait pris pour devise, *nil mihi nihil,* et il appliquait sa devise à ses collections.

Certes, si l'on veut comparer les produits de la Manufacture de Faïences de Vron aux produits des grandes manufactures de Faïences et de Porcelaines anglaises, de celles de Creil, de Gien, de Limoges, de Nevers, de Rouen, de Sarreguemines, ce boulevard récemment ancien dont le goût a été et restera si français, le deuil de la Patrie absente ne lui ravira pas cette joie ! si on les veut rapprocher des étonnants modèles de notre royale manufacture de Sèvres, un des fleurons de la couronne artistique de la France, certes, on s'étonnera des recherches, et l'on sourira peut-être à la vue des collections tout-à-fait locales de M. Wignier ; mais, si l'on veut bien convenir avec nous, qu'au point de vue purement historique, de l'une des branches de l'art, rien n'est sans importance et sans valeur, on ne saurait blâmer :

M. Champfleury, d'avoir admis parmi les richesses du Musée de Sèvres, quelques carreaux de la Manufacture de Vron ;

M. Wignier, d'avoir écrit la monographie de cette Manufacture ;

Et l'auteur de ces lignes, d'avoir voulu rendre compte de cet intéréssant opuscule.

On ne saurait nous blâmer d'avoir relevé la devise de mon collectionneur :

Nil mihi nihil.

LOUIS-LUCAS.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 9 ET 25 MAI 1877.

Présidence de M. Jules DAVID.

Séance du 9 Mai. — Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Gustave DUVERT, Secrétaire général adjoint, est lu et adopté.

M. DESCLOSIÈRES dépose sur le bureau le troisième et dernier volume de l'étude sur le *Bailliage de Vermandois et Siége présidial de Laon*, par M. COMBIER ; il est chargé d'en présenter un compte-rendu.

M. le comte DE BUSSY explique que, suivant l'usage de la Société des Etudes historiques, il a remis à titre gracieux au Ministère de l'Instruction publique, dix volumes de l'*Investigateur*, année 1876. M. Servaux, chef de la division des Sociétés savantes, a chargé M. l'Administrateur de remercier la Société.

M. L'ADMINISTRATEUR communique un spécimen du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge.* Cet ouvrage, préparé avec soin

par M. l'abbé Ulysse CHEVALIER, l'auteur érudit de travaux si honorablement connus du monde savant, est publié par la *Société Bibliographique*, sous la direction d'un comité composé de MM. BOUTARIC, de l'Institut, Léon GAUTIER, et Anatole DE BARTHÉLEMY.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude présentée par M. le colonel FABRE sous ce titre : *Note sur le siége de Metz en 1552.*

Ce récit de la défense mémorable et heureuse de Metz au XVIe siècle, rappelle les merveilleux effets que la ténacité, l'ardeur de la résistance croissant avec les périls, peuvent obtenir dans les actions de guerre.

M. le comte de BUSSY, à l'occasion de cette très intéressante lecture, communique un curieux plan de la ville de Metz, de ses quartiers, constructions, monuments et fortifications, extrait d'un ouvrage de Georges BRUIN, publié à Bruxelles, en 1574. Ce plan confirme, dans la presque totalité des détails, un croquis que M. le colonel FABRE a joint à son manuscrit.

Cette lecture est renvoyée au comité du journal.

La parole est donnée à M. SUTTER pour lire la *Préface* de son *Histoire de la Musique*. Cette introduction fait concevoir une idée complète du travail étendu de notre collègue, qui comprend les origines de la musique, ses développements et ses progrès jusqu'à nos jours.

Une discussion à laquelle prennent part : MM. DAVID, BOUGEAULT, NIGON DE BERTY, baron CARRA DE VAUX et DE BUSSY s'engage sur la nature des indications puisées dans les récits des temps fabuleux.

M. SUTTER est invité à donner une analyse de son grand travail.

Séance du 25 Mai. — M. l'Administrateur, comte de BUSSY, dépose sur le bureau une brochure de M. le marquis DE NETTANCOURT, iutitulée : *Esquisse du travail à faire sur la défense de l'Alsace de 1710 à 1714*, au moyen des documents provenant du Maréchal de Besons, arrière-grand-père de notre honorable correspondant de Poitiers.

M. DESCLOSIÈRES est chargé de présenter un compte-rendu de ce travail.

M. DE BUSSY a le regret d'annoncer la mort arrivée le 9 mai à



Gublio (Italie), de M. le marquis François RANGHIASCI-BRANCALEONI, antiquaire, possesseur d'un musée numismatique et d'une galerie de tableaux, membre titulaire correspondant de la Société depuis près de vingt-cinq ans.

M. LE PRÉSIDENT exprime, au nom de la Société, les regrets que lui inspire cette perte, et prie M. l'Administrateur de s'en faire l'interprète auprès de la famille de M. RANGHIASCI-BRANCALEONI.

M. L'ADMINISTRATEUR dépose sur le bureau un ouvrage, en 2 vol. in-8°, de M. Alfred Neymark, intitulé : *Colbert et son temps*. M. LOUIS-LUCAS est nommé rapporteur.

Des nécessités de service obligeant l'administration de la Mairie du IIe arrondissement à disposer de la grande salle où se tiennent les réunions de la Société des Etudes historiques, il y aura nécessité de changer les jours des séances. M. LE PRÉSIDENT, après avoir pris l'avis de l'assemblée, propose d'indiquer pour l'avenir le premier mercredi et le troisième vendredi de chaque mois. Cette résolution mise aux voix est adoptée.

M. SUTTER lit la suite de son *Histoire de la Musique*. Il fera, selon le désir qui lui en a été exprimé, un résumé de cette histoire qui sera lu très prochainement.

M. J. DAVID donne lecture d'une *Notice sur Mme de Staël*, et reçoit les félicitations de ses collègues.

Mgr DE BORDAS présente un rapport sur un ouvrage de M. GHIRELLI, procureur du roi à Naples, intitulé : *Progresso e regresso del giure penale*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

L'Administrateur,
COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

43e Année. Septembre-Octobre 1877. N° 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

NÉGOCIATIONS RELATIVES AU MARIAGE DE MARIE TUDOR

(d'après les papiers authentiques, inédits en grande partie).

Lorsque, aux acclamations de tout le peuple anglais, la fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon, Marie Tudor, fut devenue reine d'Angleterre, en succédant à Edouard VI son jeune frère (6 juillet 1553), et en triomphant du duc de Northumberland (20 juillet), qui avait tenté d'usurper la couronne en faveur de Jane Grey, un cri universel la supplia de pourvoir à la succession et à la paix de l'Etat, en contractant mariage. Mais aussitôt se présenta une question grosse de difficultés et même d'orages, à cause du caractère de la nation : Si l'époux serait choisi à l'étranger, ou bien au sein de l'aristocratie anglaise.

L'ambitieux Charles-Quint, cousin de Marie, conçut le plan de l'unir à son fils, Philippe d'Espagne, âgé alors de vingt-six ans et déjà veuf de Marie de Portugal. Mais, trop habile pour rien compromettre par une hâte intempestive, il s'abstint de découvrir ses vues à sa cousine tout en l'exhortant au mariage, tandis qu'il faisait dire par ses ambassadeurs au Conseil privé d'Angleterre que l'on se tromperait si l'on supposait qu'il eût affection à un « mariage étranger (1). »

(1) Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, Londres, 24 juillet 1553. *Manusc. du Record office (Archives d'Angleterre)* T. I, p. 192.

Quant à Marie, en recevant secrètement (29 juillet), au château de Beaulieu dans le comté d'Essex, Simon Renard, le principal des ambassadeurs impériaux et le seul confident de son maître, elle lui déclara qu'avant d'être reine, elle n'avait jamais pensé au mariage. Elle prit Dieu à témoin que, comme personne privée, elle avait résolu de finir ses jours dans le célibat. Mais maintenant d'autres devoirs lui étaient imposés. Elle se résolvait donc à suivre l'avis de l'Empereur, et à choisir tel parti qu'il lui conseillerait ; car après Dieu, elle ne désirait que de lui obéir comme à un père. Seulement elle le priait de considérer son âge de trente-sept ans et de ne pas la presser de traiter d'alliance « qu'elle n'ait veu et ouy parler de personnaige. » Elle laissa comprendre aussi qu'elle penchait plutôt pour un choix hors du royaume.

Quelques jours après, elle l'affirma plus formellement à Renard (1).

Charles-Quint craignait la compétition de Christian III, roi de Danemark ; de don Louis, infant de Portugal ; d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie ; et dans sa propre famille, de Ferdinand son frère, roi des Romains, qui pouvait briguer pour lui-même ou pour son fils, l'archiduc Charles, le *plus riche mariage d'Europe.*

Mais de tous ses compétiteurs, le plus dangereux s'éleva parmi la noblesse d'Angleterre. C'était Edouard Courtenay, issu par sa mère du sang royal de la maison d'York. Son père, le marquis d'Exeter, après avoir possédé la faveur d'Henri VIII, avait éprouvé les fureurs de ce tyran qui l'avait fait mourir pour crime de catholicisme et avait jeté à la Tour de Londres, la veuve et le fils, déchus de leur noblesse et de leurs biens (1539). L'orphelin âgé alors de douze ans, ne sortit de prison qu'au bout de quatorze ans, à l'avènement de Marie. Il avait reçu du moins dans la sinistre geôle l'enseignement étendu et varié de la Renaissance. Doué aussi de toutes les grâces extérieures, il mérita d'être réputé, à peine rendu au monde, « le plus beau et le plus agréable gentilhomme d'Angleterre (2). »

---

(1) Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, Londres, 16 août 1553. *Manusc. Record-office*, T. I. pp. 284-286.

(2) *Ambassades de MM. de Noailles,* œuvre posthume de Vertot, 1763. Noailles, 9 novembre, 1553. Dans Vertot, T. II, p. 247.



Edouard Courtenay, voilà le parti que l'opinion désigna pour le mariage royal, par une sorte de consentement de tous. Avec un *natif*, comme on disait, on ne verrait pas l'étranger, odieux quelqu'il fût, s'immiscer dans la vie de l'Angleterre, y introduire le dangereux alliage de ses passions, de ses intérêts particuliers, de ses mœurs.

Cette disposition de la jalousie nationale rencontra un ardent auxiliaire chez Antoine de Noailles, ambassadeur du roi de France, Henri II. Il redoutait que Marie Tudor, catholique et proche parente de l'empereur, ne se rendît trop docile à l'influence de ce prince, et ne lançât l'Angleterre dans l'orbite de la politique autrichienne, aggravation considérable d'embarras et de périls pour la France. Un moment, il crut avoir cause gagnée quand il vit la reine rendre à Edouard le comté de Devon et pourvoir libéralement à l'existence brillante où elle l'avait fait remonter. Les impériaux n'osèrent pas attaquer ouvertement Courtenay près de Marie : « car, leur avait écrit le prudent ministre Granvelle, si elle y avoit fantaisie, elle ne layroit (si elle est du naturel des autres femmes) de passer oultre, et si se ressentiroit à jamais de ce que vous luy en pourriés avoir dit (1). » C'était donc par les voies obliques que l'on menait la sape. On incriminait les relations de Courtenay avec l'ambassadeur français, sa religion ; Charles-Quint croyait savoir que pendant sa prison, sa foi catholique n'était pas demeurée pure et qu'il avait été « ung petit séduit (2). » Ou bien, on prenait Marie par l'amour-propre : elle avait le cœur trop grand pour épouser un sujet.

Il était difficile à la reine et à Renard de se voir en particulier, tant les yeux étaient ouverts sur leurs moindres démarches. Enfin, une audience secrète eut lieu à Richmond dans les premiers jours de septembre 1553. L'adroit représentant de l'empereur fit d'abord tomber la conversation sur le bruit de mariage avec Courtenay ; elle répondit qu'elle n'avait parlé à ce jeune homme qu'une seule fois, et qu'elle ne connaissait personne en Angleterre avec qui elle se voulût allier. Alors, parlant comme de lui-même, (car telles étaient ses instructions),

---

(1) *Papiers d'État* de Granvelle, T. IV, p. 76. Granvelle à Renard, Bruxelles, 14 août 1553.

(2) Charles-Quint à Renard, Valenciennes, 20 septembre 1553. *Man. Rec. off.* T. I.

Renard la pressa d'exprimer quelque préférence ; il énuméra sous un masque d'impartialité, les divers princes du continent qu'il regardait comme dignes de son choix ; combattit ses scrupules sur la différence d'âge, lorsqu'elle disait que ces princes étaient bien jeunes et qu'elle pourrait être leur mère à tous ; et il l'amena à exprimer le regret que le prince d'Espagne fût lié par des fiançailles à sa cousine, la princesse de Portugal. En répliquant qu'il ne croyait les choses aussi avancées, il fit un pompeux éloge de Philippe. La reine termina l'entretien, par ces mots, qu'elle ne doutait pas que l'empereur n'eût égard dans la désignation d'un époux à ce qu'elle avait souhaité, désireuse au reste, continuait-elle, de lui obéir et complaire en tout et partout, comme à son propre père (1).

Chose singulière : Renard malgré sa finesse, se retira persuadé que Marie songeait sérieusement au roi des Romains, malgré son âge de cinquante ans. Marie de son côté, ne comprit pas qu'on lui destinait le prince d'Espagne. Et néanmoins, si le sens et la portée de leur conversation leur échappèrent à l'un et à l'autre, l'entourage, guidé par l'instinct des cours, le saisit à merveille. Leur secret, quoique à vrai dire il n'existât pas encore, fut aussitôt percé et divulgué. Noailles sur sur le rapport d'un de ses affidés, se hâta d'en instruire Henri II par une *longue et fâcheuse lettre* (2).

Il fit dire à Courtenay de se préparer le plus d'amis possible au futur parlement, afin de peser sur les déterminations de la reine. Il s'aboucha en secret avec l'ambassadeur vénitien, Giacomo Soranzo, qui redoutait pour sa république un accroissement si extraordinaire de la maison d'Autriche. Enfin, dans un entretien de deux heures avec le chancelier Gardiner, il arracha à celui-ci l'aveu qu'il préférait Edouard Courtenay à Philippe d'Espagne, le candidat national à l'étranger. La plus grande partie de la noblesse et la masse du peuple manifestèrent aussi une telle préférence en faveur du premier, qu'une sorte de cour se formait déjà autour de lui. Alors Gardiner, sans s'avancer encore personnellement, fit pressentir la reine par deux lords du Conseil privé : mais elle

(1) *Papiers d'Etat* de Granvelle, T. IV, pp. 96-98. Renard à Granvelle, sans date (8 septembre) 1553.

(2) Noailles à l'Aubespine, secrétaire du roi, 8 septembre 1553. *Arch. aff. étr.*



répondit froidement que Courtenay était bien jeune ; qu'ayant toujours été nourri en captivité, il fallait voir ce qu'il savait faire ; quant à elle, qu'on la laissât en repos jusqu'après la session du parlement (1).

Ce que le jeune homme savait faire, il ne le montra que trop tôt. Tenu jusqu'à vingt-six ans sous les verrous, puis soudainement visité de la fortune qui, par delà le chemin de la délivrance qu'elle lui ouvrait, déployait encore à ses yeux le mirage des splendeurs royales, il n'eut pas la force de supporter son bonheur. Une frénésie de joie et de jeunesse le transporta ; et on le vit se jeter en éperdu dans les désordres les plus scandaleux qui inspirèrent à la reine l'indignation et le dégoût. Les ambassadeurs de Venise et de France, désolés qu'il fit si bien les affaires de l'Espagne, y perdaient leurs soins et leurs conseils : il ne se pouvait, dit Noailles, *saouller des délices* de la liberté (2).

Cependant l'empereur après avoir temporisé jusque-là, afin d'éveiller chez sa parente le désir impatient d'une désignation, crut le moment venu de parler sans ambages. Il chargea Renard de lui dire qu'il n'aurait pas eu de plus grande satisfaction que de se proposer lui-même : mais empêché par l'âge et les infirmités, il n'avait personne à présenter qui lui fût plus cher que son propre fils. Suivait l'éloge du jeune prince, de sa maturité précoce, lui déjà, *un vieux marié ;* le tableau séduisant des avantages que l'Angleterre tirerait de cette union, le recouvrement du duché de Guyenne, et que savait-on ? peut-être même du royaume de France. Il indiquait aussi par quels moyens calmer les défiances et satisfaire les intérêts particuliers des Anglais (3).

La reine reçut Renard en cachette à Westminster, le soir du 10 octobre. Mais lorsqu'il lui fit part du message impérial, quel fut son désappointement de ne rencontrer chez elle que froideur et objections, sur les dispositions probables du peuple anglais, sur la jeunesse du prince d'Espagne, sur ce qu'on rapportait de peu flatteur de son caractère et de ses goûts, etc...

---

(3) Les ambassadeurs impériaux à Charles-Quint, Londres, 13 septembre 1553. *Man. Rec. off.*

(2) Noailles au roi, 17 octobre 1553. Vertot T. II, pp. 219-220.

(3) Charles-Quint à Renard, Valenciennes, 20 septembre 1553. *Man. Rec, off.* Granvelle, *Papiers d'Etat*, T. IV, pp. 108-116.

Elle affirmait d'ailleurs être *aussi libre* que *le premier jour de sa naissance*, et n'avoir encore *pris fantaisie à personne* (1)

L'ambassadeur impérial combattit de son mieux les hésitations de Marie ; et en lui traçant une peinture effrayante et réelle, il faut l'avouer, des inimitiés et des dangers dont elle était environnée, il s'efforça de la convaincre qu'il lui fallait nécessairement l'appui d'une grande alliance au dehors.

Sans se rendre encore, elle était fort troublée. Quatre jours après, le 14 octobre, dans une entrevue dissimulée avec le même soin que les précédentes, elle dit à Renard qu'elle le prenait pour *spirituel confesseur en cecy ;* et lui saisissant les mains, elle le conjura de lui déclarer s'il était bien vrai que le prince fut tel qu'il le lui avait dépeint (2). Faut-il ajouter que le confesseur de nouvelle sorte répondit par des protestations plus chaleureuses que jamais ?

Ce fut en ce moment, vers le 20 octobre, que le chancelier Gardiner, tenu dans l'ignorance de cette sorte de complot, tenta une démarche directe en faveur d'Edouard Courtenay. Il était accompagné de quatre membre du Conseil privé. La reine leur fit comprendre qu'elle préférait un étranger. Néanmoins cette résolution où elle se fixait de plus en plus, ne l'empêchait pas d'être équitable et généreuse envers celui dont elle ne voulait pas comme époux. A cette heure même, elle sanctionnait devant les deux chambres à Westminster, l'acte qui réintégrait Courtenay ainsi que sa mère dans leur noblesse et leurs biens. Noailles, pendant ce temps, travaillait à organiser aux Communes un parti et une pression capable de forcer la main à la souveraine. Et, en effet, le 31 octobre 1553, la Chambre-basse vota une adresse portant supplication à la souveraine de ne pas choisir d'autre époux qu'un noble anglais et de ne pas imposer au royaume l'autorité d'un prince de nation étrangère.

Mais ils arrivaient trop tard. Marie, rassurée peu à peu sur le prince d'Espagne, venait de s'engager définitivement quoiqu'elle n'eût avec elle que trois membres de son Conseil, lord Paget, le comte d'Arundel et le secrétaire Petre, seuls initiés à ses vues. Comme

(1) Renard à Charles-Quint, Londres, 12 octobre 1553. *Man. Rec. off.*

(2) Renard à Charles-Quint, Londres, 15 octobre 1553, *Man. Rec. Off.*

première démarche publique, elle autorisa Renard à lui remettre en présence du Conseil privé, les lettres par lesquelles l'empereur l'instituait son représentant auprès d'elle. Après quoi, elle se retira et laissa l'ambassadeur seul avec les lords. Celui-ci leur fit part de la pensée de son maître qu'elle devait se marier dans l'intérêt du royaume. Ils manifestèrent leur reconnaissance pour tant de sollicitude et promirent de chercher à connaître l'inclination de la souveraine (27 octobre).

Le surlendemain (29 octobre), sans plus s'inquiéter de leurs investigations, elle fit le pas décisif. On sait avec quelle solennité mystique et romanesque, elle reçut de nuit, en compagnie d'une seule de ses dames, lady Clarence, l'ambassadeur impérial mandé en grand secret. A genoux devant le Saint-Sacrement exposé dans sa chambre, elle récita le *Veni Creator* que les deux assistants répétaient avec elle, au moins des lèvres ; et en se relevant, elle exprima devant Dieu, dont elle croyait sentir l'inspiration, la promesse irrévocable d'épouser le prince d'Espagne. Renard a raconté cette scène dramatique ; mais jusqu'ici sa dépêche à l'empereur (1) n'a été connue que par les extraits du P. Griffet. La voici en entier, telle que nous l'avons trouvée dans le manuscrit des Archives d'Angleterre :

« Dimanche au soir, ladite Dame me manda pour venir devers elle, ce que je feis, et en la chambre où elle parlit, le Saint-Sacrement y estoit, et me déclaira comme, depuis que lui avois présenté les lettres de Vostre Majesté, elle n'avoit dormi, ains avoit ploré et prié Dieu qu'il la voulsist inspirer et conseiller, pour lui respondre sur le point de mariage dont lui avois entamé le propos à Beaulieu (2), et que lors le Saint-Sacrement estoit ausi en sa chambre, qu'elle l'avoit tousjours invocqué comme son protecteur, conducteur et conseiller, qu'elle le prioit encore de bon cueur luy estre en aide en cecy, se mectant à deux genoulx, disant : *Veni Creator Spiritus* ; et n'y avoit en ladite chambre sinon maîtresse Clarence et moi, qui feismes le semblable ; mais quant à ladite Clarence, je ne scais si

(1) Londres, 31 octobre 1453. *Man. du Record-Office*, T. I, pp. 600-602.

(2) C'était dès le 29 juillet.

elle entendit ladite oraison, ce que je crois par la caresse (1) qu'elle me feit ; et après que ladite Dame (2) fut relevée, elle me dit que comme Vostre Majesté m'avoit choisi pour traicter ceste négociation avec elle, elle m'avoit choisi pour son premier père confesseur et Vostre Majesté pour le second, et que, comme elle avoit pesée toutes choses et ramentué les divises que lui avois tenu, ausi ayant parlé avec lesdits d'Arundel, Paget et Pietre (3), confiant sur ce que lui assure des qualitez et conditions de son Alteze, que Votre Majesté l'aura en bonne recommandation et souvenance, qu'elle (4) s'accommodera à toutes conditions servans au publicque du roïaulme ; qu'elle lui demeurera bon père comme il a esté, et d'austant plus qu'elle sera deux fois père ; qu'elle procurera devers son Alteze qu'elle lui soit bon mari et époux ; se sentant conseillée de Dieu qui lui a déjà fait tant de miracles en son endroit, elle me donnoit le mot de princesse de mariage pour son Alteze devant ledit Saínt-Sacrement, sentant absolument son inclination tendre là ; qu'elle ne changera jamais, ains l'aimera parfaitement, et ne lui donnera occasion d'estre jaloux ; qu'elle avoit fainct d'estre malade ces deux jours passés, mais que la maladie despendoit du travail qu'elle a heu pour prendre cette résolution.

« Sire, la joye que je receu de ceste déclaration fust telle que Votre Majesté peult penser ; et si elle avoit invocqué le Saint-Esprit, j'avois invocqué la Trinité pour l'inspirer à ceste désirée responce. »

Il ne restait plus qu'à informer le public. Le 8 novembre 1553, le jour même où le parlement votait la restauration de la liturgie catholique d'Henri VIII, Renard présenta à la reine la demande de mariage, officiellement et en présence du Conseil privé. Saisie d'une émotion profonde à cette confidence devant témoins, elle écouta l'ambassadeur « avec contenance roiale, modestie convenante, visaige intimidé et gestes tremblans » ; puis elle remercia l'empereur et se retira suivie de son Conseil pour délibérer. Elle prolongea la délibération, ruse

(1) Signe d'intelligence.
(2) La reine.
(3) Membres du Conseil privé.
(4) L'Empereur.

féminine, comme si jamais elle n'avait entendu parler de rien. Reparaissant enfin rassérénée et souriante, elle annonça que pleine de confiance dans l'empereur, elle était prête à écouter les propositions qu'il voudrait bien lui faire (1).

Ainsi fut décidé le mariage de Marie Tudor avec Philippe, Prince d'Espagne, bientôt Philippe II. Mais parfois il y a loin de la coupe aux lèvres. Plus de huit mois s'écoulèrent avant qu'il s'accomplît (en juillet 1554) ; et pour parvenir à cette union qui ne la récompensa guère, Marie, en butte à la fureur d'une partie de la noblesse, des masses et aux complots de l'Ambassadeur de France, eut à traverser la crise la plus terrible, l'insurrection de Thomas Wyatt, où elle faillit perdre et le trône et la vie.

Louis WIESENER.

---

(1) Renard à Charles-Quint, Londres, 8 novembre 1553. *Man. Rec. Off.*

SIÉGE DE METZ

PAR

CHARLES-QUINT

(1552)

Je réserverai pour une autre étude l'histoire de la compétition des trois évêchés entre la France et l'Allemagne. Toujours française de cœur comme de langue, la Lorraine welche, après sept siècles, était revenue en partie, au printemps 1552, à la famille française. « Convient entendre, » dit de Salignac, qui sera notre principal guide dans cette relation, « qu'au voyage dessus mentionné (au printemps) le roi, à la grande requeste de l'évêque, consentement des habitants d'icelle et accord des princes de l'empire étant lors en ligue avec lui, l'avoit mise en sa protection et y avait laissé pour gouverneur le seigneur de Gounor, gentilhomme de sa chambre, avec quelque nombre de gens de guerre. »

De la guerre des protestants d'Allemagne, de la cause qui mettait aux princes les armes à la main contre l'empereur et les décidait à recourir au roi de France, pas un mot. Il est vrai qu'il n'en avait pas été parlé dans les communications échangées entre le roi et les princes à propos de la paix de Passau. Salignac, l'un des gentilshommes qui suivirent Biron à Metz, est un vrai soldat de Guise, un adversaire résolu des hérétiques, bien qu'on soit encore, à la date où nous sommes, d'excellents compagnons d'armes des Châtillon et des Condé, bien que Salignac lui-même dût plus tard, comme ambassadeur près d'Elisabeth d'Angleterre, se refuser à justifier près d'elle la Saint-Barthélemy.

Cependant l'empereur réconcilié avec Maurice de Saxe par la paix de Passau, prétend reprendre Metz, qu'il dit occupée par force ; qui importe à son duché de Luxembourg et des Pays-Bas et dont il se veut aider encore « comme il avait auparavant toujours fait en toutes les armées qu'avait dressé contre le royaume. »

Il rassemble une grosse armée d'Espagnols, d'Italiens, de Flamands, d'Allemands de quelques états et villes franches, conduits par le duc d'Albe, le marquis de Marignan, le marquis de Brabançon. Henri II a licencié en partie son armée et ses forces sont d'ailleurs appelées en Picardie, par l'invasion d'Antoine de Croï et la prise d'Hesdin. Metz n'a donc qu'une garnison iusuffisante. Or ce n'est pas cependant, contre l'empereur seul qu'il convient de la garder. Le marquis Albert de Brandebourg (Alcibiade, de la branche de Baireuth), ne s'est pas, comme Maurice, réconcilié ouvertement avec l'empereur : mais il a usé de ses talents héréditaires d'administrateur pour « se faire chef d'une partie des meilleures gens de guerre que les princes d'Allemagne eussent en leurs armées contre l'empereur. » Il a réuni 62 enseignes (de 15 à 18,000 hommes d'infanterie), réparties en 4 régiments « avec 8 squadrons de chevaux, chacun de 200, ensemble 30 pièces d'artillerie : il est venu de la haute Allemagne, en branschattant et rançonnant le pays, passer le Rhin à Spire et courir toutes les terres d'Auxois jusqu'à la ville de Trèves, cette autre capitale d'un des évêchés welches de la Lorraine ; s'en est saisi et y a laissé de la cavalerie et les 12 enseignes du régiment de Fondalbic.

Le marquis est fidèle aux traditions de sa maison : les Hohenzollern ont obtenu la grande maîtrise de l'ordre Teutonique, quand cet ordre, avec l'appui de toute l'Europe chrétienne, avait acquis, en combattant les Lithuaniens et les Polonais, une puissance redoutable : ils l'ont sécularisé pour en conserver l'héritage. Ils sont devenus protestants quand il y avait des biens ecclésiastiques à confisquer ; et à combattre, chez l'empereur, des prétentions à l'unification politique et religieuse de l'Allemagne, qu'ils poursuivront à leur tour, quand elle devra se faire à leur profit. Pour aider au succès de cette lutte contre Charles-Quint, Albert a, comme ses confédérés, traité avec le roi de France. Mais quand Maurice de Saxe a si lestement changé de parti, assurant ainsi, à sa branche, l'héritage de la branche aînée de sa maison, le

marquis Albert, plus sûr de sa force et mieux pourvu, a tenu sa décision en suspens. Il s'est dit que, dans le conflit qui va s'ouvrir entre la France et l'Allemagne, un prince habile et fort, et peu gêné par ses scrupules, doit trouver, en se faisant marchander des deux parts, quelque bonne occasion de faire sa main : l'évêque de Bayonne est près de lui, négociant au nom de Henri II. Celui-ci recommande de le ménager et le traite encore en allié. Ce sera, pour Metz, un dangereux voisin, et, pour la cause française, un danger d'une autre nature, plus à craindre encore que l'attaque de haute lutte préparée par Charles V.

En août 1552, le roi nomma au gouvernement de Metz François de Guise « pour le nom et dignité de sa maison aisément obéi, mais aussi pour sa prudence et bonne conduite ».

Notons en passant cette vue très-juste de Salignac sur l'une des utilités de l'aristocratie. — Dans nos sociétés démocratiques, un chef doit toujours conquérir l'autorité et celle qu'il a lentement obtenue reste à la merci d'une faute ou d'un revers. — Celle d'un roi ou d'un grand seigneur dans une société monarchique ou aristocratique s'impose plus facilement et résiste mieux : quand s'y joignent « prudence et bonne conduite », il saisit et garde dans sa main toutes les forces, et obtient de tous un concours incontesté.

Guise eut deux mois devant lui pour se préparer au siége. Nous verrons avec quelle intelligente activité il les employa. Ce siége de Metz, au point de vue technique, est plein d'intérêt. Les principes de défense et d'attaque des places n'ont pas encore été codifiés, en sorte que leur mise en pratique, partielle d'ailleurs et incomplète, a tout l'attrait d'une improvisation de génie ou de savoir personnel.

Au point de vue moral, à celui des relations alors établies entre les hommes des diverses classes de la société armés pour une cause commune, le siége de Metz marque une date importante dans l'histoire de notre nation.

La relation en a été écrite en 1553 par M. de Salignac qui, sous les ordres de Biron, avait pris part à la défense de la place. Guise trouva dans la place outre les compagnies à cheval, 12 enseignes de gens de pied (3,000 hommes environ), qu'il s'attacha à dresser et « *guerrir.* »

A défaut d'armée régulière, toute la jeune noblesse accourut au siége. Guise arrivait avec le jeune marquis « d'Albœuf » son frère, les comtes de La Rochefoucauld, seigneurs de Randan frères, seigneur de Biron. Il trouvait déjà dans Metz, avec Gounor, les duc de Nemours, vidame de Chartres, de Martigny et autres. Il obtenait du roi, Pierre Strozzy homme de guerre très-expérimenté en fortification, que secondèrent, pour ce service, Gounor, Camille Marin, Saint-Remi ; et d'Ortobie pour l'artillerie. En octobre, arriveront d'Enghien et Condé (deux oncles d'Henri IV) Montmorency et d'Anville, fils du connétable.

Mais « Guyse commanda que tous gentilshommes autres qui viendraient pour leur plaisir, eussent à choisir un des capitaines de gens de cheval ou de gens de pied entrans en la ville, pour se retirer devers lui et avoir logis dans son quartier, le suivre et accompagner à toutes les saillies (sorties) factions et entreprinses qui se feraient par lui, obéissant à l'exécution d'icelles, tout ainsi que s'ils auraient reçu soulde et fait le serment au roi soubs sa charge, et n'entreprendre rien davantage, sous peine d'être mis hors la ville ». — Ainsi il n'admet pas de francs-tireurs indépendants. Mais il laissera à ses lieutenants, une large initiative.

Fortifications. — Metz n'a subi aucun siége depuis que l'artillerie joue le principal rôle dans l'attaque des places, et n'est pas disposée pour résister au canon. Elle n'a guères que des murailles avec fausse braye ou chemin de ronde à mi-hauteur, flanquées de tours de distance en distance. Mais ces murs ne sont pas *remparés ;* c'est-à-dire, précédés du côté de la ville par des boulevards en terre épaisse où s'enfoncent les boulets ennemis : en sorte qu'ils ouvriraient en s'écroulant, un accès direct dans la ville ; presque partout les maisons et les églises s'étendent jusqu'aux murs : les habitants ont cependant fait, depuis qu'ils ont rejeté l'allégeance de l'Empire, quelques terrassements au nord-est, le long de la Seille, et deux médiocres plate-formes pour l'artillerie : l'une, en aval, près de la porte des Rats, battant Chambière : l'autre, à l'est (Sainte-Marie) battant le terrain, entre Seille et Moselle. Mais il faudrait remuer beaucoup de terre et détruire beaucoup d'édifices pour fermer sérieusement la place. Et cependant, Guise veut ménager en toutes choses les nouveaux concitoyens qui

viennent d'entrer dans la famille française, ne détruire les maisons qui joignent le rempart que forcé par une évidente nécessité. Nous le verrons s'y porter avec activité et résolution partout où menacera le canon ennemi.

L'enceinte de 8 à 9,000 pas, a pour protection essentielle les deux rivières, la Seille et la Moselle, qui se joignent sous ses murs, lui procurent ainsi un fossé presque infranchissable, et, se divisant à la traversée de la ville, en isolent les faubourgs des Allemands, de Sainte-Barbe, de Saulcy, d'Outre-Moselle. Aux moulins de la Seille, cette rivière rejoint un petit bras détaché de la Moselle, longe alors l'île Chambière et l'enferme en rejoignant le bras principal au pied de Saint-Julien. Les hauteurs de Bellecroix et de Chatillon, sur la rive droite de la Seille, dominent la ville de très près et semblent devoir la maîtriser aisément.

Vivres. — Les vivres faisaient défaut. Guise en fit venir de Lorraine, du Barrois, de l'abbaye de Gorze appartenant à son frère le cardinal. Il en demanda surtout à la campagne environnante. Par ses ordres, les quarteniers réunirent les maires des villages, leur enjoignant de faire battre immédiatement les blés et de faire apporter les grains en ville, « où ils seront mis en seure garde au profit de ceux à qui ils appartiendraient ; et, où besoin serait d'en prendre pour la nourriture des gens de guerre, ce serait à prix et paiement raisonnable. »

Cependant les paysans sont inquiétés par la garnison impériale de Thionville et les Marengeois (Marange est entre Thionville et Metz) plus brigands que gens de guerre. Dès lors commence, pour les protéger, ce service de cavalerie légère, qui se poursuivit, très-actif et très-intelligent, jusqu'à la fin du siége : une forte escarmouche, dans laquelle se distingua déjà Paule-Baptiste Frégose, lieutenant de Nemours, mit fin aux entreprises de l'ennemi, et rassura les campagnes. Les blés affluent aux portes de Metz : là, des agens, les sieurs de Piépape et de Saint-Belin, ordonnés commissaires et superintendants des vivres, notent les entrées et en rendent compte. Pour les fourrages, chaque compagnie a son canton où elle s'approvisionne moyennant un prix fixé. Toutefois, les chariots ne sont réquisitionnés que le dimanche et le lundi, le reste étant réservé pour ensemencer les terres. — Ce ne fut qu'à l'approche de l'ennemi, vers le 15 octobre,

que sommation fut faite de tout rentrer en ville, avec menace d'abandonner au soldat ce qui resterait dehors. Au dernier moment, on renvoya les bouches inutiles, conservant seulement les prêtres, les artisans, 1,200 pionniers, et les chirurgiens-barbiers bien pourvus de médicaments au moyen d'avances qui leur furent faites (1).

Munitions. — D'Urtubie eut le soin des munitions : des moulins à poudre utilisèrent quelques milliers de salpêtres trouvés dans la place, et, quand ils furent menacés par le canon, des moulins à bras furent installés pour la poudre comme pour la farine. Le 17 octobre, Horace Farnèse, duc de Castro, le futur gendre du roi, amena de Pont-à-Mousson, 200 pionniers et beaucoup de poudre.

Cependant on apprend que l'Empereur a passé le Rhin à Strasbourg, le 13 septembre, séjourné à Landorf pour attendre les gens de Francfort et de Ratisbonne ; qu'il arrive à Deux-Ponts. Il n'entend s'établir devant la place qu'avec tous ses moyens réunis : mais il envoie de 1,500 à 2,000 cavaliers escarmoucher avec les coureurs français : ceux-ci font alors le dégât au plus près de l'ennemi : et Guise fait évacuer Rodemach, petite place entre Thionville et Luxembourg : la retraite de la garnison dans Metz fut protégée par une feinte attaque de Nemours et La Rochefoucauld sur Thionville. — Paule-Baptiste (c'est ainsi que Salignac désigne habituellement le brave officier italien Frégose) se distingue entre nos plus hardis batteurs d'estrade : vers le 15 octobre, il chemina, avec 30 chevaux un jour et la nuit et un peu de l'autre matin vers Sarrebruck, et trouva que le camp ennemi était encore à « Forpach, » mais qu'il délogeait le matin même pour venir à Saint-Avold (Saint-Auau), Paule-Baptiste l'observa à la faveur du brouillard, prit et ramena quelques maraudeurs.

Les deux jours suivants, La Rochefoucauld donna une alerte à l'ennemi et « gâta ses convois. » Puis Paule-Baptiste donna une autre alarme à la cavalerie qui se logeait aux Etangs, tandis que l'Empereur s'établissait à Thionville.

---

(1) Salignac — cela est à regretter — ne mentionne pas la venue d'Ambroise Paré à Metz.



Siége. — Le 19 octobre, commença le siége proprement dit. Le duc d'Albe capitaine général, et le marquis de Marignan, coronel des gens de pied italiens, parurent au pied des murs avec 14,000 fantassins, 4,000 cavaliers, 6 pièces de campagne : ils replièrent les arquebousiers placés à Saint-Julien (en aval de Chambière) et firent attaquer, par deux colonnes, la porte des Allemands, sur la haute Seille. Nos hommes soutinrent bravement le choc et conservèrent les dehors. — « Dès ce premier rencontre, les ennemis tindent nos soldats en bonne réputation ne leur ayant veu, pour aucun danger, reculer ou avancer le pas qu'en gens de guerre et bien asseurés. Qui fut un avantage, lequel M. de Guyse connaissait être requis, qu'un chef, au commencement d'une guerre, taschait, le plus qu'il lui serait possible de gagner ».

L'ennemi avait perdu deux cents hommes et plusieurs désertèrent immédiatement et firent connaître que Marignan avait choisi, pour faire brêche (lui et le duc d'Albe avaient parfaitement vu la place des hauteurs de Bellecroix et de Châtillon) le mur non remparé entre la plate-forme des Rats et la tour des Charriers, c'est-à-dire vers le confluent de la Seille et du petit bras de la Moselle qui sépare Chambière de la place.

Mais les habitudes de travail rapide étaient déjà prises dans cette garnison animée de l'excellent esprit de son chef. Guise le premier en donnait l'exemple et portait la hotte, imité en cela par les autres gentilshommes. On était bien loin des répugnances que Bayard avait dû surmonter pour servir à pied au siége de Padoue. Ce fut le duc de Nemours qui rempara le point d'attaque de Marignan, « et il s'y porta si diligemment que ce fut bientôt fait. »

L'ennemi, pendant ce temps, traçait sa ligne de Grimont à sa droite à la Seille, le centre au mont de Châtillon, occupant en arrière Borny et Sainte-Barbe, ses sentinelles à portée de voix des nôtres. La place était encore ouverte par le faubourg d'Outre-Moselle. Guise fit partir de ce côté tout ce qui ne servait pas à la défense, ne retenant, ce détail est à noter, que deux chevaux et deux valets par homme d'armes, un valet et un cheval par archer, un goujat et six chevaux par dix gens de pied. On fit inventaire des maisons abandonnées et occupées par la garnison. On défendit de sonner les cloches : on ne dut entendre que

le beffroi et deux horloges. Défense aux bourgeois de sortir en cas d'alarme, et, si c'est la nuit ordre d'illuminer. Ordre de tenir nettes les rues ; des gardes veillent dans les places, et les patrouilles du prévôt circulent dans toute la ville. La garde des murailles est partagée entre les capitaines et les princes. La Rocheguyon, Nemours, le grand Prieur, Strozzy, gardent la Seille. A leur gauche, Montmorency, Danville, Gounor, surveillent Chambière. A leur droite, entre les deux rivières, Enghien et Condé, puis Horace Farnèse. Le comte de La Rochefoucauld commande la plate-forme établie à la porte Mazelle entre Enghien et La Rocheguyon. Toute la muraille est garnie de gens de pied pourvus de morion et corselet. Les maréchaux des logis guident les rondes, et trois compagnies sont de piquet, devant le logis du duc de Guise.

Quant au gouverneur, il est partout à la fois, au travail avec les terrassiers, à son cabinet avec les administrateurs, à la porte de la ville avec ses réserves prêt à secourir ses lieutenants lors des sorties, à les recueillir et à les féliciter quand ils ont bien conduit leur entreprise. C'est à bon droit que Salignac peut dire : dès le principe « commença pour Guyse ce travail et cet emploi du temps si juste « que tant d'yeux qui ont eu le regard sur lui jusqu'à la fin du siége « n'ont creu qu'il ait mis en espargne une seule heure pour la donner « à son plaisir. »

L'ennemi employa, à s'établir, les derniers jours d'octobre et essaya seulement, sur l'île Chambière, une surprise qui échoua, mais qui décida Guise à faire remparer le mur de ce côté.

La tranchée fut ouverte, vis-à-vis de Bellecroix, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre. Mais la clôture complète, la circonvallation, n'est pas alors de règle, en sorte que les « saillies » de l'assiégé gênent sans cesse les assaillants : le vidame de Chartres attaque leurs fourrageurs et ramène deux chevaux chargés ; Paule Baptiste enlève, dans les tranchées, jusqu'à cent chevaux d'artillerie.

L'Empereur a fait venir cinq mille pionniers des Pays-Bas, deux mille du Tyrol, de Bohême et d'Autriche. Son armée compte, d'ailleurs, une soixantaine de mille hommes, cent quarante-trois enseignes allemandes, vint-sept espagnoles, seize italiennes. Les Français,

de leur côté, ne négligent rien pour paralyser ses efforts. Ils ont hissé, sur les voûtes des églises, renforcées par de la terre, des pièces de sept qui tirent incessamment sur les tranchées. Malheureusement le métal en est médiocre : il faut scier la volée de l'une, réduire la charge des autres. Guise fait fondre une couleuvrine et une bastarde.

Dès le 2 novembre, quoique les étendards de l'ennemi restent sur les tranchées et que les tabourins n'aient pas sonné, Guise s'aperçoit que la première attaque est abandonnée. Les travaux si promptement achevés par Nemours, l'impossibilité d'arriver sans désastre au passage de la rivière, ont décidé l'ennemi à chercher ailleurs un accès plus facile : ce sont quelques jours perdus pour lui, quelques jours bien importants dans cette saison ! Guise fait attaquer la tranchée abandonnée par Strozzi, que lui-même soutient avec six cents chevaux. On y prend des vivres et des armes et de hardis tirailleurs vont harceler l'arrière-garde qui descend vers la Haute-Seille et qu'ils forcent à faire tête. L'armée assiégeante arrive au pont de Magny, et la principale attaque se prépare, le lendemain, entre les deux rivières, à l'est de la place : c'est la seule partie que ne couvrent point les eaux courantes, entre la Porte Saint-Thiébaut et la Tour des Charpentiers. C'est là qu'on a depuis construit la citadelle et, malgré cet accroissement de fortifications, ce point est resté le point d'attaque le plus rationnel.

Les abbayes de Saint-Pierre, de Saint-Clément et de Saint-Arnould, eu avant des murs, avaient été ruinées et les restes de Louis-le-Débonnaire, de sa mère Hildegarde, de son frère Drogo, avaient été processionnellement rapportés dans la ville ; c'est sur ces ruines que se logea le quartier général ennemi : le camp principal de l'empereur les entoura et pourvut aux gardes et aux travaux du siége. Les Flamands restèrent à Grimont, gardant la rive droite de la basse Moselle : entre les deux la ligne ennemie était plus faible et les sorties de la garnison inquiétèrent, plus d'une fois, ses communications.

C'était pour les Français un nouveau travail à faire ; à droite de la porte Saint-Thiébaut et jusqu'à la porte Champenoise ou Champenèze (aujourd'hui Serpenoise) était une partie de mur non remparée. Au-delà, la porte Champenèze était le centre d'une avancée

garnie de trois tours : mais il n'y avait de boulevard qu'à droite de la porte jusqu'à la tour d'Enfer, au-delà de laquelle la muraille s'éloignait de l'ennemi jusqu'à la Moselle. — M. de Montmorency fut chargé de faire travailler les gens de pied au rempart entre les deux portes et « y donnèrent si soudain advancement les uns à l'envy des autres par la sollicitation qu'il leur en faisait que leur travail de deux jours porta incontinent monstre d'une semaine. »

Cette fois l'attaque était tout-à-fait sérieuse : aucun obstacle insurmontable ne protégeait plus la défense. Le travail et le courage des assiégés pouvaient seuls, avec l'aide de la saison, rendre inutile l'énorme supériorité de l'ennemi. Cependant à ce moment même, Guise répondait au roi du salut de Metz et l'encourageait à attaquer Hesdin : le roi envoya en effet Vendôme en Picardie contre Antoine de Croï.

Mais les approches se font rapidement malgré le feu incessant de la place. Du 10 au 12 novembre le *cavalier*, qui domine la gauche des tranchées, se couvre d'artillerie et commence à tirer en brèche sur le château de la porte Champenèze (la tour centrale de l'avancée). L'un des « tourions » est abattu, l'autre ébranlé. La tour qui touche à la porte est attaquée à son tour : la muraille est ouverte et Guise, en l'allant visiter par le dehors de la fausse braie, est couvert d'éclats par un boulet. « Mais la providence de Dieu nous le préserva. »

Les deux jours suivants, le canon ennemi, établi à 300 mètres environ du boulevard de la porte Champenèze, y fit jour et brèche par dessus le cordon quoiqu'il existât, en cette partie, un parapet de 18 pieds d'épaisseur : mais on y portait sans cesse de la terre du fossé « n'était prince ni capitaine qui s'y épargnât. » La Palice y fut blessé mortellement.

En même temps se produisait, de l'autre côté de la Moselle, un fait capital. Le margrave Albert avait, jusques-là, maintenu ses apparences de neutralité, demandant des vivres à Guise, réclamant la mise à l'abri de ses mortiers dans Metz. Guise, avec les formes les plus courtoises, avait cessé promptement de fournir des vivres et limité à 400 hommes la garde des mortiers du marquis, qu'il rendit loyalement, du reste, quand on les lui redemanda. Mais le marquis, suspect depuis longtemps, mit fin, dit de Salignac, à ses simulations, fit prendre à ses soldats l'écharpe rouge au lieu de la blanche, et vint

compléter, sur la rive gauche, l'investissement de la place. La défense dut se partager entre les deux attaques. Mais le moral de la garnison était déjà à l'épreuve. En faisant insulter les ponts tandis qu'il établissait son camp au ban Saint-Martin, le marquis vit son avant-garde vigoureusement repoussée par les capitaines Gordan et Cantelou, soutenus par le seigneur de Soubarnon, et y perdit du monde : l'infatigable Paule Baptiste accourut, tomba sur un convoi venant de Thionville, et y brûla des fourrages.

Le moment, toutefois, est bien choisi pour essayer de faire capituler la place. Le marquis de Marignan se sert, pour entamer une négociation, de ses relations avec Horace Farnèze : les communications sont fréquentes d'ailleurs entre les deux camps. Depuis cinquante-cinq ans, on a souvent changé d'alliances et beaucoup des adversaires d'aujourd'hui ont été jadis des compagnons d'armes. Guise rejette résolument les ouvertures de l'ennemi, malgré les bravades du prince de Piémont (Philibert-Emmanuel), qui fait avertir M. de Nemours de lui faire préparer un dîner qu'il ira manger, le dimanche suivant, au logis du duc.

Reste donc à préparer l'assaut : l'artillerie fait rage, tandis que les assiégeants construisent, en arrière des tranchées, une grande place d'armes pour leurs réserves. Du 13 au 23, 1,200 boulets ouvrent une brèche de quarante pas dans la muraille : mais elle laisse voir, en tombant, un rempart fraichement fait, et sans cesse renforcé. Pour mieux prouver que la défense n'est pas à bout, une brusque sortie, dirigée par Strozzy, pousse l'ennemi jusqu'à Saint-Clément et ramène des prisonniers. « M. de Guyse étant à la porte Mezelle pour recueillir Strozzy, avec ce bon visage qu'il montrait toujours à ceux qui revenoient de la guerre, eut grand plaisir et donna louange à chacun selon le rapport de ce qu'il avait bien fait. »

Ainsi, nul progrès utile à la principale attaque. Outre Moselle, M. de la Rocheguyon fait remparer le mur entre les ponts Tiffroy et des Morts et couvre les débouchés laissés pour les sorties de ravelins propres à recevoir des harquebouziers.

Le 20 novembre, Charles V arriva au camp, passa ses troupes en revue, et s'établit au logis du duc d'Albe en attendant que fût prêt le château de la Orgne près Magny, au sieur de Thalanges. A ce moment

Don Garcilaso de la Vega et Don Al. Pimentel, devisant avec le sieur de Biron dans une île au-dessus du pont des Morts, lui disaient que leur armée surpassait d'au moins 15,000 hommes les plus grandes qu'ils eussent connues.

Le premier conseil tenu devant l'empereur a pour résultat une nouvelle déviation de l'attaque principale. « Ayans possible, dit Salignac, en advertissement par quelques-uns de la ville qui étoient en leur camp qu'il n'y avait rien de remparé entre la porte Champenèze et la plate-forme Sainte-Marie : puis le fossez est sans eau et sans grand empeschement d'y descendre pour venir à l'assaut. » On fait donc un pas de plus vers la Moselle en alongeant encore les communications avec Thionville.

Cette fois les tâtonnements ont pris fin. Voici venir l'effort décisif et Guise a besoin de toute son intelligente activité : il faut abattre les maisons, étayer les caves, épaissir le rempart jusqu'à le mettre à l'abri du canon quand s'écroulera la muraille. « Les plus grands jusques aux moindres mirent la main à l'œuvre jour et nuit, si diligemment qu'il fut bientôt connu que notre travail préviendrait celui des ennemis ; lesquels toutefois nous montrèrent, le deuxième jour après sur le matin, un très-grand nombre de gabions plantés à soixante ou quatre-vingt pas de notre fossé.. .. où ils avaient déjà mis sept ou huit pièces d'artillerie, desquelles, avec celles des premiers cavaliers, tirèrent *en batterie*, le 23 du mois, environ 300 coups au pan de mur et aux trois tours des Vvassieux, de Ligniers et Saint-Michel, entre la porte Champenèze et la plate-forme Sainte-Marie. »

En même temps l'ennemi, pour diviser l'attention des assiégés, continue ses travaux à sa droite, vers Saint-Thiébaut. Il s'agit de savoir si cette autre attaque est sérieuse. Une reconnaissance des capitaines Saint-Estephe, Deschamps, Cantelou, aborde audacieusement cette partie des tranchées, en envahit une longueur de cent-cinquante pas, s'y maintient nne demi-heure et revient, sans perte grave, après avoir bouleversé les travaux et tué les défenseurs. De pareilles entreprises si bien conduites, si bien réussies, maintiennent haut le moral d'une garnison !

Cependant l'ennemi poursuit ses travaux avec ardeur et habileté.

Toujours plus près de la Moselle, il a élevé un nouveau cavalier vis-à-vis de la tour d'Enfer, où se termine l'avancée « nous faisant voir, dit Salignac, en deux endroits de la grande gabionade, des *canonières* (on dirait aujourd'hui des batteries) pour loger trente-six pièces en l'une et quinze en l'autre, et y en avait déjà vingt-cinq, desquelles tirèrent ce jour et le lendemain mil quatre cent quarante-huit coups dont les deux tours des Ligniers et Saint-Michel firent le saut, et le tiers des Vvassieux plus près de la porte fut bien endommagé ; ensemble les gabions de la plate-forme Sainte-Marie presque tous emportés « qui étaient du vieux ouvrage fait par les habitans de la ville, remplis de terre de jardin si menue et légère que ne pouvoit soutenir le coup non plus que cendres, et y furent tués derrière tout plein de nos harquebouziers et autres. De là en avant, les ennemis ne furent plus guères grevés de notre artillerie, n'aïants autre lieu en ce quartier pour les en pouvoir battre que cette plate-forme. »

Le service de place est modifié. Aux postes de la porte, de la tour d'Enfer, du boulevard veilleront les capitaines Glevay, Haucourt, Verdun. Vingt autres se partagent la place « despartis de deux en deux à chacun quartier des murs et deffenses... les compagnies de La Rocheguyon et de Lorraine se rendront aux alarmes, avec la pique, devant le logis de M. de Guyse à Sainte-Glocine. Deux capitaines feront chaque nuit, la ronde entière de la ville et rendront compte au gouverneur.

« Cependant, ne se passait jour que quelques troupes de nos gens de cheval n'allassent donner l'alarme aux ennemis et battre les chemins entre les deux camps. » On prit, entr'autres, les coffres et charroy de l'évêque d'Arras, garde-des-sceaux de l'Empereur, (depuis, cardinal Granvelle).

La saison avance et Charles V presse les attaques. Le 26, après une visite de l'Empereur à la grande gabionade, alors garnie de 40 pièces, le feu redouble, et 1343 boulets ouvrent trois brèches dans la muraille. Malgré ce feu terrible, les arquebouziers français ripostent hardiment : d'autres gardent le fossé : Guise et les autres princes et seigneurs s'y rendent pour juger des résultats du tir : tous s'empressent à porter de la bonne terre du fossé pour réparer et renforcer les brêches : la nuit même, Boisherpin, de la maison du duc de

Nemours, est tué sur le rempart par une volée de 10 ou 12 canons que l'ennemi avait affustés (pointés) de jour.

La tranchée se prolonge cependant et, bien garnie d'arquebuses qui répondent aux nôtres, gagne jusqu'à la contrescarpe. Le feu d'ailleurs, continue, et, le 28, la tour d'Enfer s'ouvre sur dix-huit ou vingt pieds de largeur : vers midi le mur entre les deux autres tours, coupé assez bas, « commença pencher en dehors et se despartir de la terre qui l'appuyait ». Sa chute fut accueillie par des grands cris de joie des Allemands : mais, quand la poussière fut abattue, et leur laissa voir le nouveau rempart élevé déjà de huit pieds par-dessus la brêche « la risée ne s'entendit plus. » — A ce moment, un de nos soldats, appelé Montilly, fit la bravade de descendre incontinent par la brèche et de la remonter à la vue de l'ennemi : la tradition dépeint Montilly saluant, la plume de son chapeau jusqu'à terre : « Messieurs, cria-t-il à l'ennemi, la brèche est praticable. »

Mais, d'une part, les colonnes d'assaut n'étaient pas préparées : de l'autre, l'attitude de la garnison n'avait rien d'encourageant : elle avait planté ses étendards sur le rempart, et le feu de ses arquebuses, l'empressement de ses pionniers redoublaient. Pendant trois jours, l'ennemi tira sur la brèche sans améliorer ses chances. Biron fut commandé, la première nuit, pour garder le rempart. D'Entragues lui succéda. Nemours, Montmorency, Martigues, d'Anville, occupèrent, à leur tour, ce poste d'honneur. Mais l'ennemi ne tenta pas un assaut dont le succès était au moins douteux. Il renforça encore ses tranchées vers la Moselle, tandis que Guise faisait mettre en batterie, sur les nouveaux terrassements de la porte Champenèze, le reste des canons qui avaient garni la plate-forme Sainte-Marie : de là, ils enfilaient les abords de la brèche et ajoutaient aux périls de l'assaut.

Au dehors, d'Egmont, avec 2,000 chevaux et quelqu'infanterie, allait occuper Pont-à-Mousson et sommer d'Esclavolles à Toul. D'Esclavolles répondit qu'il aviserait quand ils auraient pris Metz.

Le marquis Albert, de son côté, comptant que les assiégés étaient assez occupés autour de la brèche, fait venir de Thionville des fourrages et des vivres. Une sortie de Saint-Luc et La Brosse avec 140 chevaux, tue les fourrageurs et enlève les charrettes : d'autres partisans surprennent les cavaliers à l'abreuvoir et en tuent un grand nombre. Les

Allemands se précipitent en désordre à leur poursuite et sont ramenés à leur tour jusqu'au camp par Saint-Luc et La Brosse qui ont rallié leurs cavaliers. Le marquis lui-même, qui avait invité à déjeûner le marquis de Brabançon et le reconduisait, s'enfuit devant Thourcy : Brabançon est blessé. — Guise avait caché cette sortie aux volontaires, qu'on avait grand'peine à contenir. Le marquis furieux, fit tendre à ses alertes adversaires, des embuscades qui furent généralement éventées : il essaya aussi de faire saper une arche du pont des Morts ponr mettre fin aux continuelles sorties qui le tenaient en alarmes. Le feu des arquebusiers français fit échouer cette entreprise.

A la grande attaque, une secrète issue avait été ouverte près de la porte de la Champenèze. Le capitaine Candau, secondé par le sergent du capitaine Glenai, s'en servit pour envahir les tranchées ennemies, en chasser ou tuer les gardes. En même temps nos cavaliers se montraient entre les camps des Espagnols et des Allemands.

Cependant, le 7 décembre, l'ennemi a, partout, préparé ses colonnes et le moment suprême semble arriver. La garnison se porta au rempart, la cornette de Guise au plus près de la brèche. Lui-même passa devant tous, non sans les « solliciter encore par beaucoup de ces bons mots qui invitent l'homme à la vertu et à la victoire. » Favars, mestre de camp, commande l'infanterie ; Saint-Remy prépare ses artifices; Crenay, les arquebuses à croc. — D'Ortobie et les autres commissaires de l'artillerie sont aux flancs et « deffenses ». Des hauteurs de Bellecroix, l'ennemi voyait les défenseurs si bien préparés ; le cœur lui faillit et ses colonnes restèrent immobiles.

L'Empereur n'a donc pas fait de progrès. Il faisait dire cependant et l'on apprenait par les prisonniers, qu'il resteroit devant Metz, dût-il y renouveler deux et trois fois son armée. Guise put craindre un blocus, et régla les vivres pour une clôture prolongée, Le vin fut mis sous clef et rationné comme le pain : les chevaux de bagage furent tués pour que les fourrages furent réservés aux chevaux de combat. « On mit en besogne les salpêtriers à tirer du salpêtre et le raffiner afin que la munition des poudres s'entretienne..... enfin, fait battre de la monnaie et lui donne plus haut prix que sa valeur, soubs obligation toutefois en quoy il se soubmettait par cry public, de la reprendre pour autant qu'on la bailleroit ».

En récompense, on apprend par un messager du roy, le brave Deluêche, qui est parvenu à percer les lignes ennemies, qu'Hesdin est assiégée et que le maréchal de Brissac a pris Albe en Italie.

Les sorties continuent d'ailleurs et, moins heureux que la première fois le sergent de Glenay périt dans l'une d'elles. Au matin à la grande pitié de tous, son corps apparaît couché au revers des tranchées de l'ennemi. Son *goujat* obtint de l'aller chercher et le rapporta sous un feu terrible « enquoy il mérita être fait soldat, comme il fut de la bande dudit Glenay ». Soldat était alors un titre d'honneur : au XIIe siècle, *miles* signifiait *chevalier*.

L'assiégeant cependant continue à détruire la muraille et étend son action vers la Moselle jusqu'à la tour des Charpentiers : de plus, il commence un travail de mines que combat Saint-Remy.

Mais au-delà comme en deça de la tour d'Enfer, l'activité des assiégés a prévenu la sienne. Quand la brèche s'ouvre à l'encoignure de la tour des Charpentiers « qui joint l'eau » la déception qui a suivi le 28 décembre, le premier écroulement des murailles, se renouvelle. Derrière la muraille détruite apparait un grand rempart de bonnes terres « où leurs canons, dit Salignac, eussent bien trouvé à manger ». A ce moment la défense est mieux préparée que jamais : des traverses en terre arrêtent les boulets qui enfileraient le rempart : des canons en flanquent les abords ; une poterne couverte permet les sorties : des défenses mobiles diminuent les périls de nos arquebusiers.

Le feu continue, élargissant les brèches sans amener de résultat plus décisif. Le 13 décembre, la tour des Vvassieux tombe. Favars, tué prés de Guise par une arquebusade, est remplacé, comme mestre de camp de l'infanterie, par Glenay qui prend la garde de la tour des Charpentiers. Gordon est au boulevard Champenèze ; Cantelou, devant le Marquis. Nos soldats ont défense de répondre aux interpellations de l'ennemi : on est, depuis longtemps, à portée de voix.

Le 16 décembre, la tour des Charpentiers s'écroule sur elle-même ; abritant encore, sous ses voûtes inférieures, un poste qui voit le fossé. Les défenses primitives de la ville entre les deux rivières ont à peu près disparu : mais, à leur place, apparaissent les défenses créées pendant le siége même et gardées par d'intrépides et vigilants soldats : l'ennemi ne semble pas plus avancé qu'à son arrivée.

A peine faut-il mentionner la guerre de mines qui préoccupa grandement les deux armées pendant ce mois de décembre. Malgré les dires des prisonniers qui assuraient que les mines ennemies atteignaient l'intérieur de la place, cette guerre, soutenue par Saint-Remy que Guise visita souvent, n'eut pas de résultats.

Mais , tandis que nos fantassins soutiennent si énergiquement l'effort de l'assiégeant, la cavalerie n'a pas cessé ses entreprises. La Faye est pris, devant les ponts, en soutenant la retraite des siens, puis Vitry en voulant délivrer La Faye : mais, de cette même sortie, Randau et Leuque ramènent deux charretées de pain, du vin du Rhin, des chevaux, des prisonniers. Le 17 décembre, don Louis d'Avila paraît entre les deux camps avec cinq cents chevaux : la cavalerie française sort, soutenue par les arquebouziers, chacun des partis hors d'état d'attaquer l'autre. Un espagnol, H. Manrique, sort des rangs et, suivant une coutume qui commençait à passer de mode, défie un officier français. Avec la permission de Guise, Rendan accepte le défi : les deux chevaliers courent l'un sur l'autre la lance à la main : l'espagnol, atteint au bras, laisse tomber la sienne et est déclaré vaincu.

C'est surtout devant le camp du Marquis que se multiplient les entreprises. Le 18, c'est Navailles qui, par une feinte retraite, attire les Allemands sous le feu de nos ravelins. Le 19, Monserie, gentilhomme du vidame de Chartres, sort par le Pontiffroy si à propos, qu'il disperse les fourrageurs et met le feu aux fourrages avant que la garde ait pu courir aux armes. Le 23, entreprise plus importante du vidame. Défense était faite aux spectateurs, de se montrer sur les remparts.

Quelques harquebouziers à cheval vont faire le coup de feu sur les gardes allemandes, puis se retirent, poursuivis par une quarantaine d'hommes. Ceux-ci sont chargés par Montserie à la tête de vingt cavaliers et ramenés jusqu'à leur infanterie : en même temps, dix ou douze cavaliers sortent de Pontiffroy, courent aux fourrageurs, mettent le feu aux fourrages et ramènent un troupeau de vaches et de moutons « qui estoit, dit Salignac, provision en ce temps bien reçeu dans la ville ; car plusieurs de nos soldats se prenaient aux chevaux. » Les Allemands poursuivent aussi ceux-là jusqu'au faubourg : alors La Brosse et d'Entragues qui se tenaient au Pontiffroy avec une

cinquantaine de cavaliers parmi lesquels se cachait le prince de Condé déguisé en chevau-léger, chargent l'ennemi, tandis que, du ravelin du Pont des Morts le vidame, avec soixante cavaliers, dont le duc Horace, s'élance à bride abattue pour lui fermer la retraite : les Allemands laissèrent quatre-vingts morts entre les ponts et peu de leurs cavaliers parvinrent à se sauver derrière un régiment de quatorze enseignes qui prenait précipitamment les armes.

Ces sorties passionnaient nos volontaires, leur enseignaient la guerre et haussaient le moral de la garnison. « Trop long serait, dit Salignac, de particulariser toutes les saillies qui se sont faites durant le siége, desquelles aussi une partie n'a pu venir à ma connaissance, à cause qu'il s'en faisoit à même heure deux et trois par diverses portes.... Soit monstre ne s'être jamais présenté un seul moyen de nuire ou gagner sur l'ennemi que M. de Guyse (quand la raison de guerre lui a conseillé) ne l'ait entrepris et fait sagement exécuter, tenant toujours l'entreprise secrète jusqu'à l'heure qu'il y envoyoit, et lors en ayant bien instruit le chef... et lui se tenoit à la porte avec un autre nombre de gens... advertissant toutefois n'être raisonnable qu'on demeurât longtemps dehors à la tête d'un camp. » Ne sont-ce pas là d'excellents principes applicables en tous temps, et qu'aujourd'hui l'emploi des télégraphes et des chemins de fer modifierait seulement dans l'exécution !

Nous voici arrivés à la nuit de Noël qu'en 1552, comme en 1870, les Allemands s'étaient promis de célébrer dans la place. La garnison double partout ses postes pour que « le demeurant puisse être tout à la fête. » Mais, dans l'armée assiégeante, tout espoir de succès est désormais perdu : une effrayante mortalité décime ses trois camps. Il y a soixante-cinq jours qu'elle est devant la place, quarante-cinq jours qu'a commencé le feu de l'artillerie. « Je vois bien, dit Charles V, que la fortune est femelle : mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur ! » Il ne lui reste qu'à se retirer avec le moins de dommage possible : en s'éloignant sans cesse de Saint-Julien, on a rendu difficile une retraite qui aurait à contourner la place par des chemins défoncés avant de rejoindre la route de Thionville par la rive droite : les généraux allemands se décident donc à franchir la Moselle et à faire défiler la partie la plus lourde de leur armée derrière le marquis

de Brandebourg : dès le 27, une partie de leur artillerie se met en route de ce côté ; elle va, dit-on, garantir contre les sorties, le camp du Marquis.

Mais ce n'est pas à des adversaires alertes et éveillés comme les leurs qu'ils peuvent longtemps dissimuler ces mouvements. Navailles, dans une sortie, constate le départ de seize pièces, dont six coulevrines et cinq mortiers qu'on savait avoir été prêtés par le Marquis : Guise lui-même remarque, en faisant une ronde, que le camp des Italiens vers Saint-Pierre-des-Champs paraît vide : par son ordre, Abos, Cornay, Saint-Estèphe courent aux tranchées de Saint-Thiébaut : elles sont abandonnées ! tant de courage, d'intelligence, de fermeté ont obtenu leur récompense ! le siége est fini ! l'ennemi s'avoue vaincu !

Le 28, on prouve à l'ennemi que le défilé sous les murs de la place serait en effet, périlleux pour sa retraite. Une avant-garde, commandée par Navailles, sort sur le piquet placé, comme d'habitude, entre les deux camps de l'ennemi, et replie ses factionnaires : derrière lui paraît Strozzy qui charge à fond avec deux ou trois cents cavaliers soutenus par la gendarmerie du prince de La Rocheguyon. Le piquet ennemi est rompu et fuit laissant trente-trois prisonniers : l'affaire s'est passée sous les yeux de l'Emperetir, qui recule sur le pont de Magny.

Une dernière fois, les canons qui restent dans les tranchées tirent à outrance et sans ménager des munitions qui ne sont plus qu'un embarras, mais le 30, au point du jour, ce feu a cessé et les canons sont ramenés à Saint-Arnould : ceux du moins qui ont résisté au tir : la métallurgie avait bien des progrès à faire avant de mettre la majeure partie des pièces en état de résister à un feu prolongé : depuis le 10 novembre on avait tiré plus de quatorze mille coups sur la rive droite, et douze ou quinze cents du camp du Marquis.

Nos soldats envahirent les tranchées abandonnées et les remplirent des éclats de leur joie ; quelques-uns périrent par le feu inconsidéré de leurs camarades. On reconnut quatre entrées de mines : l'une d'elles se prolongeait jusques sous la tour d'Enfer.

La retraite de ce côté fut menée par le duc d'Albe avec une ferme habileté. Il la couvrit avec sa cavalerie de façon que la nôtre « n'y pût mordre. » D'autre part Guise fit faire une sortie du pont des

Morts pour protéger le départ d'un courrier envoyé au roi pour lui annoncer la levée du siége.

Il y eut d'autant plus lieu de s'en féliciter que, cette nuit même le rempart s'écroula entre la porte Champenèze et le boulevard, et, qu'en même temps, un incendie dévora le logement de la compagnie Lenque, menaçant les magasins à poudre. Le temps était affreux, la neige épaisse; mais l'ennemi n'était plus à portée.

Ses charrois, ses malades s'écoulent par la rive gauche, mais non sans être inquiétés : c'est La Rochefoucauld et Rendan qui se coulent le long de la Moselle et attaquent la route de Thionville : mais ils se trouvent en présence de malheureux malades et blessés qu'on évacuait sur des chariots et qui ne pouvaient résister « ils firent tant d'humanité que de les laisser passer sans leur faire sentir une nouvelle infortune. » Une autre fois c'est une troupe en armes que va aborder une sortie du pont des Morts : le capitaine espagnol appelle un de nos arquebouziers à cheval. — Que veulent les Français? Combattre et donner coups de lance. « Il dit leur trouppe n'estre maintenant en estat pour répondre; qu'ils se retiraient et qu'on les laissât aller en paix » ce qui fut fait.

L'Empereur quitta, le 1er janvier, le château de la Orgne et se retira à Thionville humilié et désespéré : le 2, les camps de la rive droite furent levés et prirent la même route sans que la garnison, retardée au passage des portes, pût sortir à temps pour les inquiéter sérieusement. Les camps évacués offraient le plus lamentable spectacle : partout des cimetières grands et fraichement labourés ; partout des morts ou des malades, des mourants remplissant de leurs plaintes les tentes restées debout; cependant les vivres n'avaient pas fait défaut; car on trouva encore plus de douze mille pains : Guise fut saisi de pitié « ains envoya assembler les malades, ordonnant une charitable aumône pour les nourrir et guérir.... puis fut offert au duc d'Albe des bateaux bien couverts pour les mener à Thionville. »

A son tour, le marquis Albert tire à toute outrance ses quinze ou vingt canons, comme pour décharger son charroy; pendant ce temps le vidame de Chartres descend la Moselle en bateau, tombe sur le flanc des colonnes en retraite, et met en déroute sept à huit cents hommes.

Enfin, le duc d'Albe et le Marquis partent le même jour par les

deux rives, assez forts encore et bien conduits pour se retirer en sûreté : eux-mêmes évaluaient leurs pertes de trente à trente-cinq mille hommes.

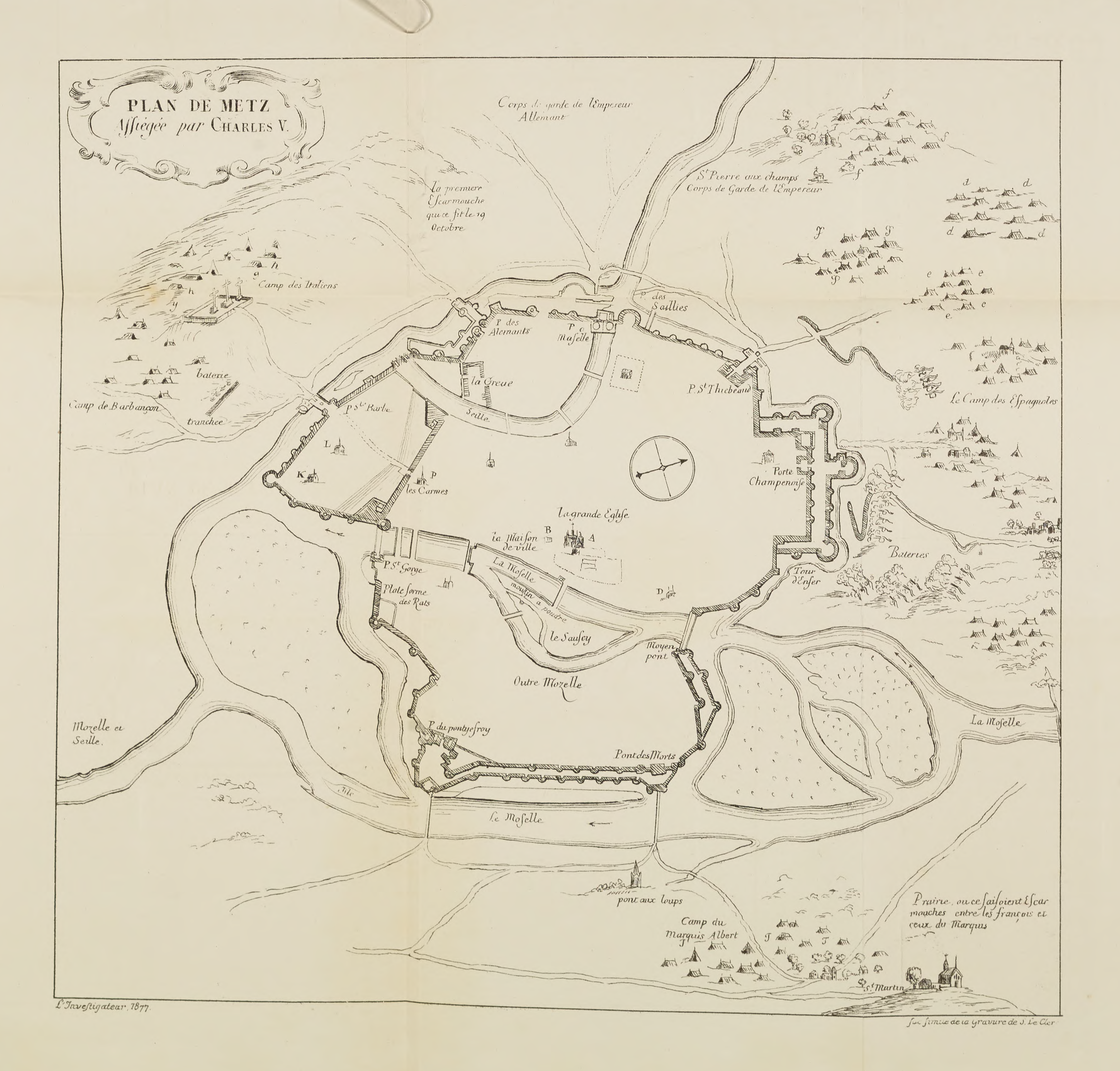
Ainsi se termina ce siége si glorieux pour l'armée française et surtout pour l'illustre chef qui l'avait commandé ; il consolida, pour trois siècles, le retour de Metz dans la famille française, retour qui fut consacré par la paix de Cateau-Cambrésis (1559).

Le 15 janvier, eut lieu une procession d'actions de grâces : Guise s'y montra l'intolérant catholique des guerres civiles : il fit brûler les livres protestants trouvés dans la ville et fit savoir que, sous la protection du roi, les hérésies ne seraient pas souffertes.

Le 16, une ordonnance rappela les habitants et institua une enquête pour recevoir toute plainte raisonnable de désordre par les soldats.

Le 24, Guise partit pour s'en retourner vers le roi. Il laissait un illustre exemple et son nom se couronnait d'une gloire grande et pure. Heureux s'il n'eût eu jamais à combattre que l'étranger !

Colonel FABRE,
Vice-Président de la 1re classe.



L'Investigateur, 1877.

Fac simile de la gravure de J. Le Cler

EXPÉDITION EN TUNISIE

DE

CHARLES-QUINT

PAR M. LE CHEVALIER DAMIANO MUONI (1)

RAPPORT, SUIVI DE LA TRADUCTION D'UNE

LETTRE INÉDITE DE PAUL JOVE

Histoire, Archéologie ou Droit public, Science héraldique, numismatique ou épigraphique, le chevalier Damiano Muoni semble avoir consacré ses études avec une ardeur à peu près égale à chacune de ces branches, qui, du reste, se servent mutuellement d'auxiliaires ou de compléments.

L'Investigateur a rendu compte de plusieurs travaux de notre éminent collègue, et notamment d'une de ses plus récentes dissertations sur les antiquités du Bas-Bergamasque (2). Notre recueil a eu même, en juin 1863, la primeur d'une lettre inédite de Charles IX, roi de France, au pape Paul IV (1565), signalée et envoyée à l'Institut historique par le chevalier Damiano Muoni.

Aujourd'hui, c'est encore une lettre inédite, dont la découverte, due à cet érudit, lui a fourni l'occasion et donné la première idée de raconter la rapide et brillante expédition, dirigée en 1535 par l'empereur Charles-Quint contre le corsaire qui gouvernait alors les Etats barbaresques d'Alger et menaçait ceux de Tunis. Cette lettre,

(1) EXPÉDITION DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT EN TUNISIE (30 Mai-17 Août 1535). Récits et Documents, par M. DAMIANO MUONI, Chevalier de plusieurs ordres, Membre de diverses sociétés savantes italiennes et étrangères. — *Milan*, 1876.

(2) *L'Investigateur*, Septembre-Octobre 1876.

trouvée dans les archives de Milan, est plutôt un rapport confidentiel, adressé le 6 juin 1535 par l'historien PAUL JOVE (Giovio), évêque de Nocera, à son souverain FRANÇOIS SFORZA, duc de Milan, au sujet des préparatifs formidables des puissances chrétiennes contre Khayr-ed-din Barberousse (1).

La découverte de cet important document ayant mis M. Muoni sur la trace d'autres notes diplomatiques, dont plusieurs émanaient de GALLARATI, délégué du duc de Milan près de l'empereur Charles-Quint, le cadre primitif s'est agrandi, si bien que l'auteur, au lieu de publier simplement ces notes inédites, a préféré les rejeter à la fin comme pièces justificatives *(Documenti)*, en rédigeant un récit exact et animé de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. D'autre part, il fait précéder ce même récit d'une esquisse historique et descriptive sur Tunis, sorte d'*Introduction,* présentant des aperçus topographiques, ethnographiques et météorologiques du plus haut intérêt.

Cet ancien royaume de Carthage, réduit en 146 avant J.-C. en province romaine par Scipion l'Emilien, tombé au v[e] siècle au pouvoir des Vandales et recouvré un siècle après par Bélisaire, fut compris, vers la fin du VII[e] siècle, dans le vaste empire des Kalifes, pour passer successivement aux mains des Aglabites, des Fatimites, des Almohades et des Abou-Haffiens (appelés aussi Beni-Abi-Hafs) : ces derniers régnèrent plus de trois siècles, à partir de 1206.

En 1553 (940 de l'Hégire), Mahmed, dey ou roi de Tunis, circonvenu par une de ses favorites, désigna pour son successeur le fils de celle-ci, MULEY-HASSAN, qui, impatient de jouir du pouvoir, ne tarda pas à devenir parricide, et à égorger, en outre, une vingtaine de ses frères, qui auraient pu revendiquer leurs droits. Un seul parvint à échapper : c'était RACHID, qui alla chercher un refuge à Alger, auprès de Barberousse, le fameux corsaire qui avait succédé en 1518 à son frère Oruch, dans le gouvernement d'Alger, et qu'on a prétendu descendre d'une famille française de Saintonge.

Barberousse, craignant pour sa puissance, s'était mis sous la protection du sultan de Constantinople, dont il se reconnut le vassal.

---

(1) Nous donnons ci-après une traduction de cette lettre.

Soliman, voulant même l'opposer au célèbre Doria, le nomma amiral de toutes ses flottes. Toujours insatiable de dilapidation, plus encore que de conquêtes, il tourna ses vues vers Tunis, et fut grandement encouragé dans ce dessein par les derniers événements et l'arrivée de Rachid. Ce dernier devait être l'instrument dont allait se servir l'ambition du corsaire; et Rachid, poussé par le sentiment de la vengeance, se voyait déjà rétabli sur le trône de son père, ainsi que le lui laissait croire le perfide Barberousse. Mais celui-ci ne voulait que faire la conquête de Tunis pour le compte du sultan, ne s'en réservant que le gouvernement nominal.

Afin de détourner les soupçons de Muley-Hassan et lui donner le change, l'habile corsaire, monté sur ses vaisseaux, commença par saccager le littoral de l'Italie, qu'il devait, par représailles, ravager plus cruellement l'année suivante, peu après avoir été contraint de reculer devant les armes de Charles-Quint.

Cependant, après s'être assuré de Rachid, ou plutôt après l'avoir fait disparaître, il dirigea sa flotte (de 200 ou 250 vaisseaux) vers le littoral de Tunis, et se posta en face du port de La Goulette. Il ne tarda pas à sommer les Tunisiens d'avoir à reconnaître pour leur seigneur le sultan dont il était lui-même le lieutenant, et feignit de consolider le gouvernement de Tunis au nom et pour le compte de Rachid.

Toute la chrétienté avait alors les yeux sur Charles-Quint, qui, après ses victoires sur François Ier, s'était montré l'heureux défenseur de l'Allemagne menacée par les Turcs. Il semblait donc pouvoir seul mettre un terme aux dévastations et déprédations du féroce Barberousse. Ce fut sur les conseils du rénégat gênois Ximea que Muley-Hassan sollicita l'intervention du grand empereur. — Charles-Quint accepta. A quelles conditions? C'est ce qu'on ne peut dire avec certitude. Mais il est permis de croire que sa résolution ne fut pas entièrement désintéressée. Ne songeait-il pas peut-être à l'occupation des principaux points de l'Afrique septentrionale qui faisaient face à ses Etats depuis le royaume de Grenade jusqu'au royaume de Sicile? C'eût été tout à la fois préserver de nouvelles invasions musulmanes l'Espagne, qui s'était délivrée si péniblement des anciennes, et mettre à l'abri des déprédations barbaresques les bords maritimes de l'Italie

et les îles occidentales de la Méditerranée, presque toutes placées sous sa domination.

Quoiqu'il en soit, ce fut pendant l'hiver de 1535, que les armées se recrutèrent en Espagne, en Allemagne, en Flandre et dans l'Italie septentrionale. Plusieurs princes firent construire et équiper des galères à leurs frais, et le pape Paul III ne fut pas des derniers à seconder cette grande entreprise, au moment même où l'Angleterre apostasiait à la suite de Henri VIII et la Suisse à la suite de Zwingle, enfin où Luther et Mélanchton poursuivaient leurs prédications dans la Germanie....

Le prince Doria prit le commandement de la flotte composée d'abord de 20 galères. Un grand nombre de princes et d'illustres personnages s'étaient joints à lui. 2000 Portugais attendaient à Barcelone, où ils se réunirent aux 10,000 hommes de l'armée de Charles, qui s'éloignait, le 30 mai, du port de cette ville. Jamais la Méditerranée n'avait vu sur ses eaux une aussi brillante armée : 130 galères, *80 squarciapini*, 25 galiottes, plusieurs galions, 30 bricks, 25 caravelles, etc..... Robertson compte 500 voiles, et Paul Jove jusqu'à 700.

Durant la traversée, les 18 galères qui formaient l'avant-garde se saisirent de deux frégates françaises, soupçonnées d'intelligence avec l'ennemi ; mais rien ne fournit la certitude de ce fait.

Après avoir touché aux Baléares et à Cagliari (1), la flotte s'arrêta

---

(1) Il existe à Cagliari quelques inscriptions ayant rapport à l'arrivée de Charles-Quint en Sardaigne. Le savant archéologue Jean Spano ne les ayant communiquées à M. Muoni qu'après la publication de son travail, notre éminent collègue de Milan a bien voulu nous en faire part, en nous autorisant à en faire l'usage que nous croirions utile. Nous transcrivons ici la plus importante de ces inscriptions, en exprimant à M. Muoni nos sincères remerciments au nom de la *Société des Etudes historiques*. La pierre présentant cette inscription, qui se trouvait d'abord sur un des murs du bastion de Saint-Augustin, détruit en 1867, se voit aujourd'hui sur la façade de l'Hôtel-de-Ville : — IMP. CAROLO V REGE ET DOMINO N. SEMPER AUGUSTO ORBIS PATRE ET MONARCA VICTORE AC TRIUMPHATORE INVICTISSIMO KALARIM CLEMENTISSIME INGRESSO. HUC CONVOCATA EODEM DUCE KALARIS INGENTI CLASSE TRIREMIUM ET NAVIUM FERME SEXCENTARUM CONFLUENTIBUS EX UNIVERSA EUROPA STRENUISSIMIS HEROIBUS DIREPTA MOX TUNETI ATQUE EJUS ARCE MARITIMA AC MUNITISSIMA AUSPICIIS IMPERIOQUE



en vue de la capitale de l'Etat barbaresque, et à une petite distance du port de La Goulette. Le 16 juin, commença le débarquement des troupes, qui dura trois jours. On comptait 27,000 hommes d'armée régulière, dont 2,000 cavaliers. Les tentes furent dressées à l'endroit même où avait autrefois campé saint Louis.

On se demande comment une telle armée, si puissante en ces temps-là, avait paru nécessaire pour combattre un corsaire, ou, si l'on veut, un chef de nation barbaresque.... Mais Khayr-ed-din Barberousse n'était pas un forban vulgaire. Ambitieux, habile et intrépide, il affectait d'appeler à lui tout le fanatisme des sectateurs du Croissant pour combattre les chrétiens ; et c'est ce qui lui assura le concours des Maures, des Arabes et des Turcs. Barberousse, n'ignorant pas les ressources dont disposait son adversaire, préposa à la défense de Tunis 20,000 hommes d'infanterie avec un corps de grosse cavalerie, assignant aux Turcs, mieux armés et plus disciplinés, les postes les plus importants, notamment La Goulette.

Les troupes impériales étaient à peine sur la terre africaine, que les généraux du conseil de Charles-Quint furent d'avis de s'assurer d'abord des chaussées, et de viser à l'investissement de La Goulette, afin de marcher à la conquête de Tunis avec plus de chances de succès. Il y avait dans ce fort 6,000 Turcs, commandés par Synan, rénégat juif, le plus expérimenté de tous les pirates au service de Barberousse.

Il fallut tout d'abord retenir les soldats, que la double ardeur de la guerre et du climat poussait à battre la campagne et à piller, et l'on occupa les lieux où l'on pouvait trouver abondance de blé, d'huile et d'autres ressources.

Après une escarmouche, où périt le capitaine gênois Spinola, les

---

ILLUSTRISSIMI ATQUE INCLYTI VIRI D. ANTONI DE CARDONA EX MEMORATIS ET DUCALE ATQUE ALTO FOLCORUM SANGUINE PROGENITI ET PRO EODEM SACRATISSIMO AC CRISTIANISSIMO CÆSARE LOCUMTENENTIS A LATERE JUSTISSIME PRÆSIDENTIS ET CAPITANEI GENERALIS HOC PROPUGNACULUM ET MŒNIA CONTIGUA MARI ADJACENTIA PUBLICA IMPENSA EXTRUEBANTUR PRÆCLARIS AC SEMPER VIRIS OPTIME DE REP. MERITIS CIVITATISQUE PATRICIIS AC VERE MAGNIFICIS GASPARE FORTES A ONOFRIO ROCCA PETRO MORA GANNOTO MARTINO MICHAEL AMARGOSO CONSILIARIIS ANNO S. H. MDXXXV REIPUBLICE ARCHITECTUS PETRUS PONS BARCINONENSIS.

sapeurs, aidés des artilleurs, commencèrent à ouvrir les tranchées et à les défendre avec des couleuvrines, des mortiers et des canons. C'est dans une autre escarmouche, donnée vers le 22 juin, que faillit périr le célèbre poëte espagnol Garcilaso de la Vega, qui, tout en chantant les douceurs du repos, tint l'épée toute sa vie et périt près de Fréjus l'année suivante.

Le jour de la Saint-Jean (24 juin), un régiment d'Italiens, commandé par le comte de Sarno, qui s'était avancé à deux portées d'arquebuse du fort, se vit tout-à-coup enveloppé par une bande de barbaresques, qui les jetèrent dans une embuscade, et firent périr le chef avec un grand nombre de ses soldats.

Les Musulmans, rendus plus audacieux par ce succès, quoiqu'ils eussent eux-mêmes subi de grandes pertes, tentèrent le lendemain un nouvel assaut contre les Espagnols. Ceux-ci eurent encore le dessous; et le chef de la colonne, don Alphonse d'Avallos, put à peine se sauver. Bien qu'on eut accusé ces vétérans Espagnols de n'avoir pas couru au secours des Italiens, ceux-ci, refoulant toute rancune, ne songèrent qu'à soutenir la cause commune et à venger l'honneur des armées chrétiennes. L'occasion ne se fit pas longtemps attendre. Le lendemain (26 juin), les Impériaux s'emparèrent d'un bastion bien fortifié ; et ils auraient pu entrer ce même jour dans La Goulette, si l'empereur n'avait craint de sacrifier un trop grand nombre d'hommes dans cette action.

Cependant, à l'approche de Barberousse, le faible Muley-Hassan, frappé de terreur, et devenu d'ailleurs impopulaire, s'était dissimulé et mis en observation. Mais, rassuré dès qu'il connut l'arrivée de Charles-Quint, il se rendit dans le camp des armées chrétiennes. L'entrevue fut des plus cordiales de la part de Charles-Quint, qui affirma son intention de rétablir et raffermir Muley-Hassan sur son trône : celui-ci, de son côté, se prosternant aux pieds de l'empereur, lui jura foi et hommage, et lui promit de concourir généreusement, par ses troupes et ses trésors, à l'expédition entreprise en sa faveur.

Le 14 juillet, le prince Doria et le marquis del Vasto ayant résolu d'attaquer La Goulette simultanément par terre et par mer, la canonnade commença avec une telle force, que la terre tremblait au loin et que les eaux de la mer semblaient vouloir tout engloutir. Pendant que quatre rangs de galères lançaient leurs projec-

tilés contre la citadelle, l'armée de terre agissait de concert avec ses quarante canons. Bientôt, la partie élevée du fort, s'écroulant avec un immense fracas, ensevelit sous ses décombres le plus grand nombre des soldats turcs avec leurs armes, ce qui permit aux vainqueurs d'atteindre jusqu'au pied du fort, abandonné par ceux qui avaient survécu à l'écroulement. La caraque des Chevaliers de Malte eut une grande part à cette victoire. Une poignée de survivants voulut, à la faveur du pont de bois jeté à l'embouchure du canal, se retrancher et se défendre à Tunis, en suivant la côte ; mais le plus grand nombre périt, atteint par les arquebuses des Impériaux. Quant à ceux qui s'étaient jetés à l'eau, ils se noyèrent pour la plupart.

L'empereur, en pénétrant dans La Goulette par la brêche, dit à Muley-Hassan : « Voilà la porte par où vous rentrerez dans vos Etats. » Le butin fut immense. La flotte de Barberousse et 300 pièces d'artillerie de divers calibres tombèrent au pouvoir de Charles-Quint.

Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que les Maures promis par Muley-Hassan s'étaient déclarés pour Barberousse ; en conséquence, plusieurs généraux étaient d'avis d'attendre prudemment et de se ravitailler. Mais Charles, dont l'ardeur était partagée par le duc d'Albe et le prince de Bragance, était impatient de poursuivre et d'anéantir les fuyards, ne voulant pas laisser à l'ennemi le temps de réparer ses forces et désirant briser les fers des nombreux chrétiens retenus en esclavage chez les infidèles. On commença donc à déblayer le chemin qui conduisait a Tunis ; et le 20 juillet, on se mit en marche, après s'être assuré les approvisionnements et munitions de toute espèce.

On avait accompli les deux tiers de la route, lorsqu'une rencontre eut lieu avec l'armée de Khayr-ed-din Barberousse. Celui-ci, renfermé dans Tunis et persuadé que la perte de La Goulette était due à la supériorité numérique des assaillants plutôt qu'à la mollesse où à l'inhabileté des siens, avait fait en quelques jours des recrues considérables, qui avaient porté ses forces au chiffre de 100,000 ou 150,000 hommes. Après un feu bien nourri, échangé de part et d'autre, l'armée chrétienne fit une évolution : la cavalerie légère passa de l'arrière-garde sur le front des premières colonnes, et le reste de la cavalerie prit position de distance en distance. Le choc fut terrible : un grand nombre d'Ottomans tombèrent sous les coups des

Chrétiens, que rien, dès lors, ne put arrêter. Le massacre fut épouvantable; ceux des infidèles qui restèrent furent impitoyablement poursuivis et mis en fuite, et la déroute fut si générale, que Barberousse se trouva entraîné lui-même dans la fuite de ses soldats vers la ville, mais il dut abandonner l'idée de se retrancher derrière ses bastions.

Cependant, Charles-Quint n'était qu'à un mille de Tunis. Sur l'avis des chrétiens heureusement échappés à l'esclavage de Barberousse, l'Empereur ayant revêtu une magnifique armure, monta sur un de ses plus beaux chevaux, et, suivi d'un imposant cortége, se présenta à l'entrée de la forteresse. Là, les principaux chefs vinrent se prosterner devant lui, le suppliant d'épargner la vie et les biens des habitants. Il ne promit rien, vu le peu de zèle déployé par les Tunisiens pour la défense de leur souverain et leur propre défense....

Aussitôt que les vainqueurs, introduits dans la ville, se furent assurés qu'il n'y avait pas à redouter d'embûches, ils se répandirent dans tous les quartiers, et leur fureur n'eut plus de frein. Ils se livrèrent aux plus déplorables excès, ne reculant ni devant le pillage ni devant l'incendie. Chacun voulait avoir sa part des choses plus précieuses, ce qui donnait lieu aux luttes les plus brutales. Les femmes, enfermées dans les mosquées, y étaient livrées à tous les outrages, et l'on ne craignit pas de massacrer, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition.... En un mot, Tunis fut en proie à toutes les violences que le soldat est capable de commettre dans une ville prise d'assaut, et à tous les excès auxquels peuvent porter les passions, quand elles sont irritées par le mépris et la haine qu'inspire la différence de mœurs et de religion.

Un spectacle plus consolant que tous ces actes de vandalisme et de cruauté, vraiment indignes des soldats de Charles-Quint, ce fut de voir 10,000 chrétiens passer de l'esclavage le plus dur à la plus pure liberté, et venir pleins d'émotion offrir leurs actions de grâces à l'Empereur comme à leur libérateur.

Celui-ci, jaloux de couronner sa victoire par la prise du corsaire, confia douze galères à un de ses officiers, pour qu'il se mît à sa poursuite. Mais le prudent capitaine, ayant aperçu de loin, en vue de Bizerte, les galères ennemies chargées de janissaires, crut téméraire de provoquer une lutte et retourna à Tunis.

Barberousse, après avoir couru à travers les montagnes, perdant çà et là ses compagnons et manquant de vivres, était arrivé à Bone, où il trouvait quinze galères, avec lesquelles il rentra à Alger, se promettant de se venger plus tard sur les Chrétiens, comme l'occasion lui en fut donnée, quatre ans après, devant l'île de Candie. Quand Doria arriva à Bone avec ses cinquante galères, il trouva la ville déserte et presque sans munitions.

L'antique Hippone ayant été ainsi enlevée à Barberousse, et Muley-Hassan replacé sur son trône, Charles-Quint dùt songer à faire un traité avec ce dernier. Le roi de Tunis se reconnaissait vassal de l'Empereur, et lui promettait un tribut annuel de douze mille écus pour l'entretien de garnisons à Bone, à La Goulette et à Bizerte. Tous les esclaves chrétiens devaient être remis en liberté sans rançon. Les sujets de l'empereur auraient la liberté de faire le commerce dans le royaume de Tunis et de professer publiquement la religion chrétienne; enfin le fort de La Goulette devait rester la possession de Charles, ainsi que tous les autres ports fortifiés.

Muley-Hassan remonta sur son trône, en exécration à ses sujets, sur lesquels il avait fait tomber tant de calamités, et fut un objet de pitié pour ceux même dont la fureur était la cause de tous ces maux. L'expiation de ses crimes ne se fit pas attendre longtemps : ses sujets se révoltèrent, et son propre fils devint son bourreau, comme il avait été lui-même le bourreau de son père....

Ainsi se termina cette entreprise mémorable qui, pendant trois mois, attira l'attention de toute la chrétienté, mais qui ne donna peut-être pas les résultats qu'on aurait pu en attendre. Elle servit, du moins, à tenir en échec les pirates africains, et Charles-Quint put s'enorgueillir d'avoir continué les expéditions du cardinal Ximénès et de Ferdinand-le-Catholique sur ce littoral, où ils avaient poursuivi les anciens dominateurs de l'Espagne.

Tel est le résumé très-sommaire de la page d'histoire dans laquelle le chevalier Muoni nous retrace cet épisode du règne de Charles-Quint, d'après les divers documents combinés et habilement mis en œuvre. Sandoval, l'historien le plus pompeux, et Robertson, l'historien le plus accrédité du grand empereur, ont été naturellement consultés par l'auteur, non moins que les *Chroniques*, souvent très-importantes, de

Paul Jove. Mais tous ces éléments déjà connus ont eté éclairés et complétés par un élément nouveau : la lettre confidentielle de ce dernier historien, restée inédite jusqu'à ce jour et publiée par notre savant collègue de Milan.

Nous n'hésitons pas à le dire en finissant, parmi les nombreux travaux historiques entrepris et exécutés par le chevalier Muoni, celui dont nous venons de nous occcuper est, sans contredit, un de ceux dont on lui sera le plus reconnaissant ; et c'est un honneur en même temps qu'un devoir pour la *Société des Etudes historiques* de le signaler aux érudits, à cause du profit que doit en retirer l'histoire.

Nous sommes heureux d'annoncer la prochaine publication d'une nouvelle dissertation historique du chevalier Muoni, se rapportant au même siècle et à notre histoire nationale : elle doit avoir pour sujet le séjour du roi François Ier dans la petite ville italienne de Pizzighettone avant sa translation en Espagne (1525), et la donation qu'il fit à l'église paroissiale de cette ville.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1re classe.

LETTRE DE PAUL JOVE (GIOVIO)

A FRANÇOIS II SFORZA, DUC DE MILAN,

Découverte dans les Archives de Milan et publiée pour la première fois en 1876
par le chevalier DAMIANO MUONI.

A l'Illustrissime et Excellentissime Duc de Milan, mon très-respectable Maître.

EXCELLENTISSIME SEIGNEUR,

Je devrais certainement me dispenser de vous écrire, et m'en rapporter à l'excellent messager que vous allez voir dans la personne de Mgr Bernardin della Croce, camérier titulaire de Sa Sainteté, chargé

d'apporter le chapeau cardinalice au très-vénérable Mgr Caracciolo (1). Toutefois, j'ai voulu envoyer à Votre Excellence une vue de Tunis, très-exacte d'après le témoignage de plusieurs personnes bien dignes de foi qui ont vécu dans cette ville, entre autres Messire Jules Romano, attaché à la personne du Saint-Père (2) ; le capitaine Gaioso, homme d'armes de Marc-Antoine Colonna (3), tous deux prisonniers et rachetés en même temps ; Josuf, turc au service du cardinal de Médicis ; et Jean, nègre au service du comte d'Anguillara (4) ; enfin, plusieurs Génois et Siciliens, dont l'approbation n'a pas été moins favorable. — J'avais mis tous mes soins à l'exécution de ce tableau, que j'ai remis, à Civita-Vecchia, entre les mains du marquis del Vasto (5), afin qu'il pût en faire son profit, et je n'en gardai qu'une esquisse. Votre Excellence daignera m'excuser, si cette esquisse n'est pas aussi parfaite que le premier travail : je sais que vous dédaignez la pompe et le faste, vous contentant de la simplicité des vêtements.

Mais, comme la peinture est muette, si une légende explicative ne lui donne la langue et la vie, j'y joins les indications suivantes.

L'enceinte de la ville de Tunis est de cinq milles. La forteresse, un peu moins importante que celle de Milan, est ornée de places, de jardins et de portiques, et disposée pour l'agrément plutôt que pour les éventualités de guerre. Aussi Barberousse (6) a-t-il fait établir quatre bastions, dont les flancs sont très-bien disposés, et attaché à la défense de la forteresse mille Turcs choisis pour leur expérience dans les choses de la guerre. On y a enfermé, en qualité d'otages, quelques

---

(1) Mgr Marin Caracciolo, archevêque de Milan, venait d'obtenir cette même année (1535) le chapeau de cardinal du pape Paul III, grâce à l'entremise de Charles-Quint, à qui il avait rendu de signalés services comme ambassadeur à Venise.

(2) « .... qual é stato guardaroba, schiavo del santo Patre et figliolo de XI anni (*sic*).... »

(3) Général au service de François Ier, tué au siége de Milan (1552), d'un coup de coulevrine que dirigea vers lui, dit-on, sans le connaître, son propre oncle, le vieux Prosper Colonna, commandant de la ville assiégée.

(4) Commandant des galères du Pape.

(5) Voyez le récit qui précède.

(6) C'est ainsi que Paul Jove appelle toujours Khayr-ed-Din.

enfants des habitants de Tunis (1). L'enceinte de la ville est faible, surtout du côté du levant : elle se compose de murs très-bas et présentant quelques interruptions. Le nord et le couchant sont plus défendus. Il y a trois points, notamment du côté de Bardo, qui sont aussi peu fortifiés que nos jardins.

La population de la ville est considérable, mais les habitants manquent d'eau. Les deux faubourgs sont très-peuplés et forment comme la moitié de la ville. De la porte du Nord à l'Arsenal, qui domine l'étang, il y a une distance égale à une portée d'arquebuse ; l'étang, situé entre l'arsenal et le port de La Goulette, a douze milles de long et cinq milles de large : il est plus profond vers le milieu que sur les côtés ; aussi a-t-on cru devoir planter des pieux destinés à marquer la route des petites embarcations allant de la plage à Tunis. Le port de La Goulette est très-étroit (2), si bien qu'une galère ne peut y pénétrer qu'avec ses rames rentrées ; il est si peu profond qu'il ne pourrait recevoir une galère chargée d'artillerie, et que les hommes peuvent y entrer sans avoir de l'eau au-dessus de la moitié du corps ; bien plus, ils doivent se servir de leurs épaules et de perches pour pousser les embarcations et les aider à entrer. Cependant, il paraît bien que, d'après des informations plus récentes, les choses se passent un peu différemment. Il en est qui disent que Barberousse a fait creuser le port de La Goulette, afin que les vaisseaux pussent plus facilement opérer leur entrée et leur sortie ; d'autres prétendent qu'il a fait submerger sous l'eau une embarcation, afin de nous rendre l'entrée du port impossible. Ce qui paraît résulter de tout cela, c'est qu'on tient à laisser ignorer aux Chrétiens les divers travaux qui s'exécutent.

Il y a à La Goulette une forte tour que l'archevêque de Salerne (3)

---

(1) « .... Vi ha dentro alcuni puti per obsidi delli cittadini tunesini (*sic*) .... »

(2) Comme un vrai *goulet* (mot encore employé pour désigner l'entrée étroite d'un port ou d'une rade).

(3) Frédéric Fregoso, archevêque de Salerne, et frère d'Octavien, doge de Gênes, ne se distingua pas seulement comme prélat, écrivain et politique, mais encore comme homme de guerre et amiral intrépide. C'est à lui que la République Ligurienne confia le commandement de l'escadre qui surprit, au port de Bizorto, le



avait fait battre en brêche par *** et par André Doria. Actuellement, d'après le témoignage de Dominique Gentile, mentionné dans une lettre du marquis del Vasto, datée du 25 de Palerme, Barberousse a fait élever des murailles, dont l'une dans l'intérieur même du détroit, et l'autre en face de la mer du côté du nord. Il a placé là plusieurs canons ; et comme il a fait creuser un fossé, la tour est comme dans une île. Toutefois, nous croyons que les nôtres n'auront pas de peine à l'attaquer par mer et par terre. — On assure encore qu'il a fortifié la *Torre dell'aqua* (où se trouvent les puits), à trois milles à l'ouest de La Goulette, et qu'il y a installé quelques bombardes de fer.

Il paraît, en outre, que, dans La Goulette ou dans l'étang, se trouvaient quelques galères, et quelques autres en dehors, soit à Bone, à Bizerte ou à Circelli, soit à Alger, de sorte qu'on comptait au moins soixante-dix galères. Enfin, on ajoutait que Barberousse avait sollicité le concours des corsaires, et notamment du Juif (1).

Rays dit que Barberousse n'a pas plus de six mille hommes en bon état, et entre autres, sept cents janissaires bien disposés.

Un certain d'Aspralonga, qui est allé voir le Pape, disait, en ma présence, que notre ennemi avait posté en divers endroits environ douze mille soldats, et encore plus d'esclaves : on en comptait deux mille sur les fustes, quatre mille à Bone ; à Bizerte et à Porto-Farina encore un certain nombre ; enfin, tout le reste à Tunis et en quelques autres lieux de terre ferme. — On peut conclure de cette divergence apparente, que Gentile avait voulu parler des seules forces qui étaient à Tunis, tandis que d'Aspralonga parlait de tous les Turcs au service de Barberousse, ce qui me paraît plus plausible, ayant été à même de juger de l'intelligence et du coup d'œil de ce personnage. Mais il est certain que nous ne pourrons être bien fixés que lors de

---

fameux corsaire tunisien Cortogoli, qu'il fit prisonnier après avoir détruit sa flotte. Fregoso, s'étant ensuite avancé jusqu'à Tunis, opéra une descente dans l'île de Gerbi, et purgea la contrée de tous les corsaires qui la ravageaient. Revenu dans sa patrie et promu au cardinalat en 1539, il mérita le nom de *Père des Pauvres* et *Refuge des malheureux*.

(1) « Lo Giudeo... » C'est ainsi que Paul Jove désigne Synan-Reys, de Smyrne, qui a été nommé, du reste, dans l'article précédent.



l'attaque, comme aussi sur les approvisionnements en armes, vivres et argent.

Gentile assure qu'il vit, à la fin d'avril, arriver de France une galère portant l'ambassadeur Mgr de la Foresta, et avec celui-ci Cesar Imperator *(sic)* et un de ses frères, tous deux siciliens, ainsi que Sigismond Spatafor et le capitaine Cola, également siciliens, enfin quelques autres personnages à qui Barberousse fit un excellent accueil.

Votre Excellence doit savoir que Muley-Mahomet, roi de Tunis, mort il y a quatre ans, avait laissé deux fils, Muley-Asem et Muley-Roscet (ou Raschid). Muley-Asem (ou Hassan) usurpa le trône et chassa son frère, qui se réfugia chez le Turc (Barberousse) : celui-ci feignit de vouloir le rétablir dans ses droits ; et le peuple, de son côté, s'étant montré favorable à l'exilé, Asem fut obligé de fuir devant l'attaque de la flotte, et de se sauver à Constantine, ville située à 250 milles au-dessus de Bone ; il s'est maintenu là jusqu'à ce jour, auprès d'un de ses parents, et s'y est même formé une troupe composée de chefs arabes. Barberousse en a fait autant, en prenant à sa solde un chef de plusieurs milliers d'Arabes, homme très connu, nommé Bencadi (1). Votre Excellence ne doit point s'étonner de voir des Arabes servir des deux côtés, comme le font les Suisses. Au surplus, Barberousse peut obtenir beaucoup, avec ses immenses ressources.....

Comme en été, la plage est facilement abordable, on craint que notre flotte ne pénètre par le cap de Carthage, pour jeter ensuite l'ancre à la *Torre dell'aqua* et investir La Goulette (2), d'où il serait facile d'avancer par terre jusqu'à Tunis, à travers de petites collines plantées d'oliviers et présentant quelques sources d'eau, dont malheureusement la limpidité et la salubrité ne sont pas très-satisfaisantes ; aussi, la provision qu'en a faite le noble seigneur Andrea dans des outres sera-t-elle très à-propos.

En attendant, chacun juge à sa manière la situation actuelle, et les

---

(1) Sandoval le nomme *Benalcadi*.

(2) «... et andarà ad sorgere alla Torre dell'aqua et expugnarà La Goletta... »



projets de Barberousse. Quelques-uns croient qu'il va se tenir en terre ferme, espérant ainsi soutenir l'attaque des nôtres, et mettant finalement son salut dans la persuasion que nos forces combinées se trouveront affaiblies par la soif, les maladies et l'indiscipline inévitable dans une armée composée d'éléments si divers. D'autres pensent, au contraire, qu'il préférera se mettre en mer et concentrer surtout ses efforts à la défense de la forteresse.

Quant à moi, tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'est pas facile de comprendre comment il pourra se maintenir à terre, en approvisionnant et ravitaillant tout à la fois sa flotte avec les ressources qu'on lui connaît. Dans tous les cas, je crois qu'il tiendra à se montrer, en utilisant sa vieille expérience d'homme de guerre, et qu'il ne voudra pas fuir, après avoir été nommé beglier-bey (*begler-beg,* seigneur) de la mer et lieutenant (1) du Grand-Turc, mais bien plutôt placer sur sa tête la double couronne des souverainetés d'Alger et de Tunis. En somme, celui qui le croirait incapable de montrer les dents serait dénué de raison (2).

On dit bien que le roi Muley-Asem fera une descente avec 20,000 cavaliers, et déjà quelques incursions ou escarmouches ont été signalées. On ajoute que les Tunisiens, se voyant trompés par Barberousse (3), qui, après avoir promis de leur donner pour roi Muley-Roscet, l'a perfidement dissimulé et fait périr, se sont tournés tout-à-fait du côté de Muley-Asem, tant le gouvernement des Turcs leur paraît étrange et anormal...... Au dire de Gentile, Barberousse attendait du secours de Constantinople, en vaisseaux, hommes, argent et munitions de guerre ; mais on peut croire que tout cela n'arrivera pas à temps, et Dieu nous rendra victorieux, car l'Empereur se prépare à agir avec son grand courage.

L'offre généreuse de Votre Excellence est si séduisante, que je forme le projet de passer le reste de ma vie de manière à pouvoir jouir de sa compagnie. Je compte aller à Nocera, pour régler et expédier toutes les affaires relatives à mon administration épiscopale ; après

(1) Littéralement *Sous-Vizir* (bassa-vizir).

(2) «... sicché chi pensa non habbia da mostrar li denti è fora di ragione di guerra. »

(3) «... havendo visto esser stato abarato da Barbarossa... »



cela, j'irai saluer l'Empereur, je reviendrai me prosterner aux pieds du Pape, et je pourrai me trouver auprès de vous pour le Carême...

. . . .

J'ose prier Votre Excellence de vouloir bien faire reproduire le dessin ci-joint et copier ma lettre, pour l'Excellentissime seigneur Antoine de Leiva, pour le cardinal Caracciolo, pour le comte Maximilien (1), et enfin pour Mgr le Protonotaire Stampa. . . . . .

. . . .

Je baise la main de Votre Excellence,

† Paul Giovio, Evêque.

Rome, 6 juin 1535.

---

(1) Le comte Maximilien Stampa, marquis de Soncino, confident et ami de François II Sforza, dernier duc de Milan, fut gouverneur des places fortes du Milanais, et plus tard fit de vains efforts pour favoriser les prétentions du fils naturel de ce dernier, Jean-Paul Sforza, marquis de Caravaggio. Il fut comblé d'honneurs par Charles-Quint, et eut la réputation d'un esprit très-cultivé. Un magnifique monument lui fut élevé dans l'église de Sainte-Marie-des-Grâces de Milan.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. Un Mot sur l'**Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg.** — 2. **Histoire du Martyre des SS. Abdon et Sennen, de leurs Reliques, de leurs Miracles et de leur Culte**, par Mgr Tolra de Bordas.

1. — Un Mot sur l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg.

L'Académie de Saint-Pétersbourg nous envoie régulièrement les bulletins bi-mensuels de ses séances. Les quatre fascicules qui m'ont été remis vont de juillet 1876 à janvier 1877 : ils attestent l'importance et la science sérieuse des travaux de l'Académie.

Je ferai d'abord remarquer, comme une singularité locale, que la langue employée dans ces comptes-rendus est l'allemand de préférence, puis le français, et parfois le latin ; la langue russe n'y figure nulle part. Ce fait, qui peut paraître étrange au premier abord, s'explique pourtant tout naturellement. La langue russe étant peu connue à l'étranger, l'Académie, en l'employant dans ses travaux, verrait se restreindre singulièrement ses rapports avec les grands centres scientifiques de l'Europe. De plus, il faut se rappeler que la Russie a reçu des Allemands son initiation à la science ; beaucoup de membres de l'Académie sont d'origine allemande, et continuent dans son sein la tradition consacrée par un long usage ; de là cette prédominance d'un idiome étranger, dont l'esprit national supporte facilement le joug, en

raison des services qu'il a rendus et qu'il continue de rendre. Quant à la langue française, qui est d'un usage habituel dans toute la société russe, elle est aussi fréquemment employée par les représentants de la science, et un de nos compatriotes, membre des plus actifs de l'Académie de Saint-Pétersbourg, M. Brosset, s'en sert naturellement dans ses travaux.

Je n'ai point à m'étendre ici sur les recherches scientifiques que nous offre le *Bulletin* : ils sont pour la plupart hors de notre compétence et de notre spécialité. Les sciences naturelles, physiques et mathématiques y occupent une place capitale. Quant aux travaux de M. Brosset, ils se rapprochent davantage de nos études ordinaires, c'est pourquoi je crois devoir les signaler ici à votre attention.

Dans le Bulletin de septembre 1876 se trouvent deux rapports de ce savant orientaliste ; l'un est relatif à l'*Ouvrage manuscrit de M. Bakradzé, contenant l'exposé des recherches archéologiques faites dans l'Adchara et dans le Gouria* (Géorgie) *en 1873*. L'autre est une *Revue de la littérature historique de l'Arménie*. Enfin je trouve dans le numéro de décembre 1876 une étude du même auteur sur la *Chronologie technique géorgienne, ecclésiastique et civile*. Ces divers travaux sont une continuation de ceux qu'a entrepris depuis longtemps M. Brosset sur une contrée qu'il a, pour ainsi dire, révélée à l'Europe savante, la Géorgie et l'Arménie. La langue, l'histoire, l'archéologie de ces pays transcaucasiens ont été pour lui l'objet d'études approfondies, et de diverses publications qui lui ont donné en ces matières l'autorité la plus incontestée. Nous citerons entre autres sa *Chronique géorgienne*, qui date de 1830, sa *Description géographique de la Géorgie*, enfin son *Histoire de la Géorgie*. Beaucoup de mémoires et d'articles divers ont complété cette série de studieuses et incessantes recherches sur une contrée trop peu connue, et qui mérite à un haut degré l'attention de la science. Nous sommes heureux de rendre ici cet hommage à celui de nos compatriotes qui soutient si dignement, dans la capitale des tsars, et au milieu de l'Académie russe, l'honneur de l'érudition française.

Nous devons signaler aussi, dans le numéro de juillet 1876, un article de M. Besobrasof sur l'*Institut de droit international*. Cet Institut, fondé en 1873 par l'initiative privée, a entrepris nne tâche

aussi élevée qu'honorable; il a pour but, ainsi que le dit l'auteur de l'article, membre lui-même de cette société, « de faire entrer dans le développement du droit des gens, un nouvel élément, inconnu jusque-là, l'action scientifique collective d'une corporation de savants. » Le nombre des membres est limité à cinquante. Tous les Etats de l'Europe y sont représentés par des hommes éminents, des jurisconsultes de haute valeur, qui apportent aux sessions annuelles le concours de leurs lumières et de leur expérience.

L'Institut n'a aucune attache gouvernementale, aussi aspire-t-il, par son indépendance, à devenir « l'organe de la conscience juridique du monde civilisé. »

Pour faire comprendre le but et la portée qu'il cherche à atteindre, il suffit d'indiquer la question qui a été débattue dans la session de Genève en 1874; c'est un *Projet de réglement pour les arbitrages internationaux*. On voit que l'Institut de droit international tenait à sortir, dès sa fondation, des rêveries philanthropiques et sentimentales; il entraît dans le domaine des faits; il appuyait la théorie par la pratique. Il n'a pas en effet la prétention de désarmer les puissances ni d'établir la paix perpétuelle. La situation actuelle de l'Europe, aussi bien que l'expérience du passé, ne permet guère de songer de sitôt à un tel résultat. Mais il lui est permis, en s'inspirant des idées de progrès et d'humanité, d'invoquer l'arbitrage international dans tous les litiges qui intéressent les peuples et les gouvernements. Il s'appuie à cet effet sur les règles générales du droit des gens, et cherche à faire triompher la justice, là où l'arbitraire, l'ambition, la passion tendent à prévaloir par la force.

La pensée qui dirige l'Institut international est donc avant tout celle du droit absolu dans les relations des peuples. Il apporte à l'appui la science et l'étude, sans se préoccuper des intérêts de race ni des préjugés de nationalité. Il n'a en vue que le juste et les droits imprescriptibles de l'humanité. Dans cette sphère élevée et sereine où il s'est placé, l'Institut ne peut qu'exciter les sympathies de toutes les âmes honnêtes et généreuses, amies du vrai et du bien. Un jour viendra, nous l'espérons, où la science et le droit prévaudront contre la force brutale, contre les gros bataillons et les gros canons, où ils arrêteront l'effusion du sang, et donneront aux peuples cette stabilité

sans laquelle le progrès et la prospérité ne peuvent trouver d'assises durables. Il n'est pas sans intérêt de montrer ici la part active que prend l'Académie russe à ce travail pacifique, à cet appel du droit contre la force, qui ouvre à l'humanité les perspectives consolantes d'un meilleur avenir.

BOUGEAULT.

---

2. — Histoire du Martyre des SS. Abdon et Sennen, de leurs Reliques, de leurs Miracles et de leur Culte, par Mgr Tolra de Bordas.

Cet ouvrage que nous avions déjà mentionné parmi les titres de notre collègue à son admission dans notre Société, nous sommes heureux de pouvoir en rendre compte, aujourd'hui qu'une nouvelle édition va en être donnée. Cependant ne croyez pas Messieurs qu'en venant vous en entretenir je veuille seulement faire acte de bonne confraternité et de courtoisie envers son auteur, je crois remplir un devoir envers la Société des Etudes historiques. Puisque nous nous occupons d'histoire, je dois vous signaler celle des martyrs des SS. Abdon et Sennen parce que ce n'est pas un de ces petits livres qui se contentent de rappeler d'une manière vague et superficielle un grand exemple de piété chrétienne sans s'assurer de l'exactitude des faits, c'est une œuvre d'érudition raisonnée et de véritable savant. Cela ne nous étonne point de la part de notre collègue, nous l'avons jugé ainsi dans notre Société avant qu'il en ait été récompensé dans l'Eglise par une distinction qu'il ne pourra qu'honorer.

L'auteur nous avertit dans la préface qu'il a voulu répondre en écrivant son livre au vœu d'un illustre prélat, Mgr Gerbet, et nous nous hâtons de dire que la réponse est digne de l'invitation.

C'est ce dont vous allez juger par la courte analyse que je vais vous présenter.

Il s'agissait de reconstituer avec des documents obscurs, incomplets et assez clair-semés, non-seulement la vie de martyrs peu connus, mais surtout d'établir la légitimité du culte qui leur est rendu dans le Roussillon. Mgr de Bordas l'a entrepris et réalisé avec une conscience parfaite. Il a su trouver les bonnes sources et y puiser largement,

en faire sortir de si heureuses déductions, les mettre en un mot si bien en œuvre, qu'il me paraît avoir épuisé la matière et n'avoir rien laissé à glaner après lui.

On pourrait partager l'ouvrage en deux parties : la première consacrée à l'histoire suivie de pièces justificatives et la deuxième au culte des saints martyrs.

La partie la plus considérable et la plus importante par les recherches dont elle fait preuve est la première qui nous initie à l'origine des saints martyrs en nous apprenant qu'ils sont nés au IIIe siècle, en Arménie, d'une famille distinguée, si l'on en juge par le rang élevé qu'ils occupaient à la cour du roi de Perse. Comment furent-ils compris parmi les victimes que la persécution de Dèce fit en si grand nombre? C'est ce que nous fait très-bien connaître notre auteur, en nous montrant qu'ils étaient chrétiens et que, attachés à la cause de Sapor révolté contre Rome, il n'est pas étonnant qu'ils aient succombé après l'expédition que Dèce, encore simple général, dirigea contre la Perse. Acharné contre les chrétiens que ce tyran poursuivait partout, Abdon et Sennen furent arrêtés pour leur zèle à donner la sépulture aux martyrs persans, conduits à Rome et immolés en l'an 250, quand Dèce devenu empereur put donner un libre cours à sa haine contre le nouveau culte.

Ce qu'il a fallu de patientes recherches pour rétablir ces faits que je viens de vous résumer, n'est qu'une partie des efforts qu'a dû demander à l'auteur le récit de la destinée des reliques des SS. Abdon et Sennen. Comment sont-elles venues de Rome au monastère d'Arles-sur-Tech, dans le Roussillon ? Comment d'autres églises peuvent-elles en revendiquer la possession ? C'est ici que le critique devait s'escrimer, car il avait bien des adversaires à combattre. Mgr de Bordas n'a pas été inférieur à sa tâche, et l'on peut dire qu'il s'en est tiré aussi victorieusement que possible, en montrant d'abord que les mots *corpus* ou *corpora*, comme le mot *caput*, signifient dans la langue du moyen-âge, une portion notable ou insigne des restes d'un saint; puis, en établissant pièces en main, avec les propres assertions de ses contradicteurs que les reliques des martyrs Abdon et Sennen ne pouvaient pas être attribuées à une autre église qu'à celle d'Arles.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt ces pages où l'auteur plaide

si bien la cause de son saint, ainsi que les suivantes consacrées à réfuter les sceptiques railleurs qui tournent en dérision les miracles accomplis à la tombe des saints martyrs.

Ne croyez pas cependant que ce livre soit pure œuvre d'érudition. L'auteur n'a pas oublié qu'il écrivait la vie de deux saints, et il a voulu que la piété y trouvât son compte. Mieux éclairée par ses savantes dissertations, elle pourra se nourrir plus fructueusement des méditations qui forment la deuxième partie de l'ouvrage. Elles viennent à la suite de nombreuses pièces justificatives qui achèvent de nous prouver que Mgr de Bordas n'a parlé qu'en connaissance de cause, et elles nous offrent neuf instructions pour une neuvaine en l'honneur des SS. Abdon et Sennen. Nous y trouvons aussi l'office de leur fête et des cantiques d'une poésie qui n'est pas sans attraits. Citons seulement en finissant, ces vers de la légende sur la translation des reliques des saints martyrs. C'est une apostrophe aux matelots qui les transportent d'Italie en France :

Alerte ! matelots, et déployez les voiles !
Déjà l'aurore en feu chasse au loin les étoiles.
Alerte ! levez l'ancre et tendez les agrès !
Adieu, Gênes, adieu, la ville des palais
Rivale de Venise et qui veut qu'on t'appelle
La Superbe, sachant que Venise est la Belle.
Mais nos villes d'Espagne égalent ta beauté,
Venise, et plus que Gênes ont encor de fierté.

L'Abbé BOUQUET.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 6 ET 15 JUIN 1877.

Présidence de M. Jules DAVID.

Séance du 6 juin. — Notre honorable collègue, M. BARBIER, retenu par les laborieuses occupations du jury institué pour les concours d'agrégation à la Faculté de Droit de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister plus régulièrement aux séances de la Société des Etudes Historiques; il espère cependant pouvoir se réunir bientôt à ses collègues.

M. L'ADMINISTRATEUR communique le programme des prix mis au concours en 1878, 1879 et 1881, qu'il a fait imprimer pour la publicité à donner à ces concours.

M. Gustave DUVERT dépose sur le bureau un numéro de la *Gazette des Tribunaux*, contenant un jugement du tribunal de commerce de la Seine, intéressant les sociétés littéraires ou scientifiques qui proposent des prix au concours. La rubrique de ce jugement est ainsi conçue : « *La mention mise en tête d'un journal et indiquant que les manuscrits non insérés ne seront pas rendus est insuffisante pour décharger l'administration de ce journal de l'obligation de restituer les ouvrages déposés, alors surtout qu'il y a un accusé de réception.* »

M. le Secrétaire général fait remarquer que cette décision n'est pas définitive, qu'elle peut être déférée à la Cour d'appel, qu'en outre, les sociétés insérant dans leurs programmes de concours cette mention : « *les manuscrits ne seront pas rendus,* » établissent une condition que les concurrents acceptent, par le fait même de leur participation au concours. Quoi qu'il en soit, notre attention sera ouverte sur la communication faite par M. Duvert, et il importe de la mentionner au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la lecture du manuscrit adressé par notre honorable collègue M. Doneaud du Plan, professeur de littérature à l'Ecole navale de Brest. L'audition de ce Mémoire intitulé : *Un exemple de décentralisation littéraire pendant la Révolution; Lucrèce ou la Royauté abolie, tragédie en 3 actes, représentée pour la première fois par les citoyens comédiens de la ville de Brest, le 5 juillet 1793, l'an II de la République*, est très-favorablement accueillie. Après avoir analysé cette tragédie de Lucrèce, composée en 1793, par un avocat breton, Riou Kersalaün, M. Doneaud du Plan, la compare à la Lucrèce de Ponsard. Sans aucun doute la différence est énorme et tout à l'avantage de Ponsard, mais cependant M. Doneaud signale des scènes, des mouvements tragiques dignes d'être loués dans la Lucrèce de l'auteur breton, et qui ne sont pas restés ignorés de Ponsard. Ce Mémoire est renvoyé au comité du journal.

Mgr Tolra de Bordas lit une traduction d'une lettre inédite de Paul Jove, citée dans le rapport qu'il nous a récemment présenté sur le Mémoire intitulé : *Expédition en Tunisie, de Charles-Quint*, que nous a adressé notre savant collègue de Milan, M. le chevalier Damiano Muoni.

Cette lettre, découverte par M. Muoni, et publiée pour la première fois par lui, contient des renseignements politiques et militaires très-curieux, destinés à servir d'information au duc de Milan sur l'étendue de la résistance que rencontrerait une attaque dirigée contre la Tunisie. Ce document sera inséré à la suite du rapport.

M. Sutter continue la lecture du résumé de son grand ouvrage :

Histoire de la Musique. La suite de ce travail est ajournée à la prochaine séance.

Séance du 15 Juin. — Le procès-verbal de la séance du 6 juin, rédigé et lu par M. le Secrétaire général, est adopté.

Notre honorable collègue, M. Stéphen LIÉGEARD, écrit pour annoncer son retour à Paris. Il se propose de lire à la prochaine séance des fragments historiques du récit qu'il va publier d'un récent voyage.

M. LOUIS-LUCAS présente un rapport sur la candidature de M. l'abbé MONGIS (Théophile-Simon), ancien professeur d'histoire. Les conclusions de ce rapport sont ratifiées par un vote unanime et M. l'abbé MONGIS est admis en qualité de membre titulaire correspondant de la 1re classe.

La parole est donnée à M. SUTTER qui lit une partie du résumé de son *Histoire de la Musique.* Cette lecture est écoutée avec intérêt.

M. le comte DE BUSSY fait ensuite passer sous les yeux de l'assemblée un fragment de notation musicale sur parchemin; les *neumes* y ont l'aspect de notes tyronniennes, sont disposées au-dessus du texte, et présentent les caractères particuliers qui le font attribuer par M. DE BUSSY au xe siècle.

M. Jules DAVID avant de commencer la lecture d'une *Etude sur l'Eloquence de la Tribune au XIXe siècle,* qu'il a composée depuis longtemps, dit qu'il s'expose à une comparaison défavorable qui peut être faite avec le savant ouvrage récemment communiqué par Mgr TOLRA DE BORDAS.

Après la lecture de quelques pages où il présente un portrait fidèle des orateurs de la Restauration, M. DAVID reçoit les félicitations de ses collègues.

M. NIGON DE BERTY dit qu'il est heureux de trouver dans ce remarquable travail un éloge si mérité du comte de Serre (1) dont l'esprit

---

(1) M. le comte de Serre fut président de la Chambre des Députés en 1817, Garde des Sceaux en 1818.



libéral, le profond savoir, ont rendu tant de services au pays. M. Nigon de Berty rappelle que c'est à M. de Serre que notre législation doit les lois protectrices des 17 et 26 mai 1819 ; que ces lois aussi sages que modérées ont été respectées et maintenues par les divers régimes politiques qui se sont depuis succédés en France.

M. Barbier s'associe aux paroles de M. de Berty ; M. de Serre a été sous la Restauration un esprit large et prévoyant ; il est fort utile de rappeler le souvenir des grands orateurs et des hommes d'Etat qui ont honoré la tribune française depuis le commencement du siècle ; la génération actuelle ne les connaît pas suffisamment et des travaux comme ceux de MM. de Bordas et David offrent un véritable attrait historique.

M. J. David remercie ses collègues de l'accueil qu'ils ont fait à sa lecture, et des renseignements qu'ils ont bien voulu lui donner sur la part qui doit être attribuée à M. de Serre dans la rédaction de la loi de 1819.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

Présidence successive de MM. Théry et Tolra de Bordas.

Le procès-verbal de la séance précédente rédigé par M. Gustave Duvert est lu et adopté.

M. le Secrétaire général communique 1° une brochure adressée par M. le docteur H. Vincent, membre correspondant de la *Société des Etudes historiques,* et intitulée : la *Maison des Armoises*, originaire de Champagne. Cette étude est renvoyée au rapport de M. de Bussy. — 2° une lettre de notre honorable collègue, M. de Balcarce, ministre plénipotentiaire de la République Argentine, accompagnant l'envoi à la Société de trois ouvrages : 1° *La République Argentine*, manuel de l'émigrant et du cultivateur, par Charles Beck-Bernard, 1872. — 2° *Reg. estadistico de la Republica Argentina*, tome VII, 1872-1873. — 3° *Rio de la Plata e Terenife.*

M. L'ADMINISTRATEUR donne communication des lettres qu'il a reçues de M. le docteur VINCENT, de Vouziers, et de M. l'abbé MONGIS, curé d'Angoulins près de La Rochelle, qui remercient la Société de leur admission.

D'après le désir exprimé à la dernière séance par M. le colonel FABRE, M. DE BUSSY a demandé à M. l'abbé MONGIS des renseignements sur les circonstances du repeuplement de la ville de La Rochelle après le fameux siége conduit par le cardinal de Richelieu. La population nouvelle s'étant trouvée en grande majorité catholique, ce fait ne peut s'expliquer que par des circonstances qui doivent être recherchées. Notre nouveau collègue a promis d'étudier cette question.

M. DE BUSSY lit une réponse de notre honorable collègue M. BOUGEAULT auquel il s'est adressé pour obtenir un rapport sur un mémoire important de M. le commandant APTÉ, notre savant correspondant de Bordeaux, étude intitulée : *La Guerre des Paysans.*

M. BOUGEAULT promet un rapport pour la prochaine séance.

M. DE BUSSY dépose sur le bureau un autre mémoire manuscrit également fort important de M. APTÉ ayant pour titre : *Histoire ancienne de la Lorraine*, et demande la désignation d'un rapporteur qui voudrait bien présenter son travail le plus tôt possible, M. APTÉ désirant rentrer bientôt en possession de son manuscrit.

Mgr TOLRA DE BORDAS accepte de faire le rapport.

L'ordre du jour appelle les lectures inscrites au programme de la séance.

Mgr TOLRA DE BORDAS communique le compte-rendu d'un ouvrage historique de M. CITADELLA, un de nos honorables correspondants d'Italie.

M. LE RAPPORTEUR au cours de son analyse signale un manuscrit de la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu, renfermant une lettre adressée au roi Henri II par le duc de Ferrare, qui lui révèle les efforts tentés auprès de sa femme, tante du roi, pour répandre le protestantisme en Italie.

M. LOUIS-LUCAS exprime le désir que ce document soit analysé par le rapporteur ; cette demande est appuyée par M. DE BERTY.

Le rapport de Mgr Tolra de Bordas est renvoyé au comité du journal.

M. Stephen Liégeard dont le retour est accueilli par ses collègues avec un vif sentiment de satisfaction, lit ensuite sur les *bonnes feuilles* d'un livre qui va paraître chez MM. Hachette, l'avant-propos et des fragments historiques d'un *Voyage à travers l'Engadine, la Valteline, le Tyrol du sud et les lacs de l'Italie supérieure*.

L'élégance, le charme des descriptions, le récit spirituel de légendes ingénieuses et naïves donnent au livre de notre collègue un attrait qui lui promet prés du public ami des voyages et des lettres un bon et franc succès.

A l'occasion de la législation pénale de la Valteline dans le passé, sur laquelle M. Stéphen Liégeard jette un coup d'œil rapide, il rappelle notamment que les coups et blessures étaient taxés ; M. le comte de Bussy rappelle que les dispositions de notre ancien droit coutumier en France étaient identiques et qu'elles étaient encore en usage à la fin même du XVIIe siècle ainsi qu'il a pu le constater au cours de ses recherches.

La séance déjà si bien remplie est terminée par deux communications de M. de Bussy ; la première est un récit du temps, du carrousel, du tournoi et des fêtes qui eurent lieu à Tournai en 1560, pour le mariage du chevalier de Landas avec Chrestienne de Ferrare, dame de Louvignies. La seconde est un acte de foi et hommage rendu le 16 novembre 1780 par le seigneur de Thièvres au comte de Saint-Pol, entre les mains de ses officiers ; il constate qu'il prêta le serment de fidélité, *s'étant mis tête nue, genoux fléchis, sans épée ni éperons*. Cet ancien usage, dit M. de Bussy, était alors devenu excessivement rare, et Renauldon en donne ainsi la raison (1) : « Autrefois, les vassaux prêtaient aux seigneurs dont ils relevoient en fief serment de fidélité : mais depuis qu'ils ont cessé d'être leurs souverains, n'y ayant plus en France que le roi qui en ait le titre et les droits, ce serment, qui ne se peut plus garder, est devenu inutile. »

(1) Dictionnaire des Fiefs, 1765, *verbo* Fidélité.

Voici la copie du document original en parchemin communiqué par M. DE BUSSY :

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, André Joseph Dominique Thellier, avocat en parlement, lieutenant général civil et criminel des ville, comté et sénéchaussée de St-Pol, salut. Scavoir faisons que ce jourd'hui seize novembre mil sept cent quatre vingt, dix heures du matin, en Chambre, pardevant nous et autres officiers de ce siége, présent le procureur général dudit comté, est comparu André Louis François *Oudouart,* écuyer, officier au régiment de Normandie, infanterie, lieutenant de nosseigneurs les Maréchaux de France au département d'Arras, seigneur de Thièvres, Rosereul, St-Ladre, etc., demeurant en son château dudit Thièvres, lequel nous a requis le vouloir recevoir à faire le relief, foi et hommage par lui dûs à Son Altesse Monseigneur le Maréchal prince de Soubise, Comte de St-Pol, à cause de sa terre, seigneurie et haute justice dudit Thièvres à lui échue par le décès d'André Joseph, son père (1), mouvante dudit comté de St-Pol en un seul fief, à dix livres parisis de relief, moitié cambellage et aide pareil au relief quant le cas y échet, avec tous autres droits et devoirs portés par la contume dudit comté, suivant quoi, du consentement du procureur général, avons reçu et admis le Seigneur comparant à faire lesdites foi et hommage et prester le serment de fidélité, lequel à l'instant, s'étant mis tête nue, genoux fléchis, sans épée ni éperons, a prêté le serment de fidélité vers sadite Altesse,

---

(1) La seigneurie de Thièvres, sur les frontières de France et d'Artois, consistante en haute justice, moyenne et basse, droits de cens et rentes, bois a couppe, droit de travers, droits seigneuriaux, reliefs et casuels, avait été, par contrat du 24 juillet 1623, passé à St-Pol, devant François Planchon et Adrien Deloncourtile, notaires royaux, vendue par François d'Orléans, Comte de St-Pol, et Anne de Caumont, son épouse, moyennant 3,700 florins, monnaye d'Artois, à Ogier Haudouart, (A) sieur de Rosereul, commissaire des Trois Etats de la ville d'Arras, et d[lle] Jeanne Mallard, sa femme, tris-ayeux d'André Joseph. Cette famille subsiste toujours, elle a eu de beaux services militaires et s'est alliée aux Bonnel de Dominois, Le Clerc de Bussy de Vauchelles, Lambert des Champs de Morel, Landru, Louvencourt, Mabille, Maille, Le Marchant de Gomicourt, du Puy, Renart, La Tour du Pin-Montauban, Le Vasseur de Neuilly, etc. Ses armes sont *d'azur à deux faces vivrées d'or accompagnées de cinq besants de même, posés en sautoir.*

(A) Le nom s'écrit maintenant HOUDOUART.

paié seize livres dix sept sols six deniers pour droit de relief et cambellage es mains dudit procureur général, et présenté pour desservir ledit fief, terre, seigneurie et haute justice dudit Thièvres, la personne dudit procureur général, lequel, ayant accepté cette charge, a fait et presté le serment au cas requis, le tout sans préjudice de tous autres droits de son Altesse. En témoins de quoi nous avons à ces présentes fait apposer le scel ordinaire dudit comté. Ainsi fait et donné en Chambre de ladite sénéchaussée de St-Pol, ledit jour seize novembre mil sept cent quatre vingt.

(*Signé* :) LEFELLE (avec paraphe).

(L. S.)

Scellé led. jour 16 novembre 1780.

(Le sceau est pendant à une large attache de papier; il est en cire rouge ; l'empreinte est fruste, on y distingue seulement encore un écu ovale posé sur un manteau et sommé d'une couronne ducale).

L'Administrateur,
COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

43e Année. Novembre-Décembre 1877. N° 6.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

UN EXEMPLE DE DÉCENTRALISATION THÉATRALE PENDANT LA RÉVOLUTION.

LUCRÈCE OU LA ROYAUTÉ ABOLIE

TRAGÉDIE EN TROIS ACTES,
REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR LES CITOYENS COMÉDIENS DE LA VILLE DE BREST,
LE 5 JUILLET 1793, L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE.

I

L'histoire si essentiellement tragique de la plus honnête des matrones de l'antiquité qui s'est tuée pour ne pas survivre à son déshonneur involontaire, et dont la mort a déterminé l'établissement de la République romaine, est un sujet qui devait naturellement tenter bien des dramaturges. Il y a eu au moins cinq tragédies de Lucrèce imprimées antérieurement à celle de Ponsard. Une surtout, éditée en 1793 à Brest, par Gauchlet, sans nom d'auteur, 32 p. in-8°, a éveillé notre curiosité. Par sa date, c'est bien évidemment une pièce de circonstance ; mais, comme d'un autre côté cette tragédie n'est pas sans mérite, et qu'elle présente des analogies frappantes avec la belle étude de Ponsard, nous avons eu l'idée de les rapprocher l'une de l'autre.

Quelques mots d'abord sur les *Lucrèce* qui ont précédé celle de 1793. Elles reproduiront comme en raccourci, l'histoire de la tragédie en France.

La première dans l'ordre des temps, est celle de Nicolas Filleul, poète rouennais, né en 1530, qui a publié en 1566 dans sa ville natale un volume intitulé les *Théâtres de Gaillon*. Ce recueil tout en hexamètres, contient quatre églogues dialoguées : les *Naïades*, *Charlot*, *Thétys*, *Francine ;* la tragédie de *Lucrèce* et la comédie des *Ombres*. *Lucrèce*, intitulée tragi-comédie avec chœurs, sans distinction de scènes, fut effectivement jouée au château de Gaillon, département de l'Eure, devant le roi Charles IX, le 29 septembre 1566. C'était quatorze ans seulement après la *Cléopâtre captive* de Jodelle, première tragédie française de la Renaissance. La comédie des *Ombres*, en cinq actes et en vers, également avec chœurs, fut représentée le même jour après *Lucrèce*. Cette dernière pièce, est-il dit dans la *Bibliothèque du Théâtre français*, de La Vallière, est une espèce de tragédie fort courte, mal conduite, écrite en alexandrins, excepté les stances des chœurs. Tout se passe presque en récits, et sauf dans la dernière scène, celle où Lucrèce, se jetant entre les bras de son mari, lui fait jurer de ne point laisser le crime de Sextus impuni, on n'y trouve aucune sorte d'intérêt. On a encore de Filleul la tragédie d'*Achille*.

En 1637, année qui suivit l'apparition du Cid et la naissance de Boileau, année du Discours de la méthode, deux ans après l'établissement de l'Académie française, Urbain Chevreau, de Loudun, donna la *Lucresse romaine*, (*sic*), tragédie dédiée à Mme la marquise de Coassin. Paris, Toussaint-Quinet, in-4°. L'auteur des *Anecdotes dramatiques*, l'abbé de la Porte, dit que dans la liste des personnages Tarquin est appelé empereur de Rome. Chevreau, qui avait vingt-quatre ans lors de la publication de sa pièce et qui mourut en 1701, fut secrétaire des commandements de la reine Christine de Suède et l'ordonnateur de ses fêtes. Il dirigea même, paraît-il, pendant quelques semaines, l'éducation du duc du Maine. On a de lui des *Poésies*, des *Remarques sur Malherbe*, *la Suite et le Mariage du Cid*, d'autres pièces de théâtre, une *Histoire de Scanderbeg*, enfin une *Histoire du monde*, cette dernière en deux volumes in-4°.

L'année suivante, 1638, Pierre du Ryer, secrétaire du duc de

Vendôme César, l'historiographe parisien qui remplaça Faret à l'Académie en 1646, publia aussi sa *Lucrèce*, dédiée à M[me] de Vendôme. L'auteur est fidèle à l'histoire, mais non aux convenances. Sextus, un poignard à la main, demande à Lucrèce le sacrifice de son honneur. Celle-ci se défend et s'enfuit dans la coulisse. On entend les cris d'une femme, et, peu de temps après, Lucrèce reparaît en désordre pour apprendre aux spectateurs qu'elle vient d'être déshonorée. Du Ryer est en outre auteur d'une infinité de traductions d'auteurs grecs et latins, dont la plupart ne sont que des réimpressions, et qui lui donnèrent à peine de quoi vivre, car on le voit toujours aux gages des libraires, et il mourut pauvre en 1658, à l'âge de cinquante-trois ans. De ses dix-huit pièces de théâtre, la moins mauvaise est *Scévola*, 1647.

Après un intervalle de cent-vingt sept ans, le catalogue de la Bibliothèque de Pont-de-Veyle mentionne encore, en 1765, une tragédie de *Lucrèce*, sans nom d'auteur. Celle-là est en trois actes et en prose. Nous n'en connaissons que le titre.

Nous avons omis volontairement, dans cet inventaire, *Lucrèce ou l'Adultère puni*, tragédie d'Alexandre Hardy, jouée en 1616. La pièce du grand manufacturier parisien n'a rien de commun, si ce n'est l'homonymie, avec l'histoire de la femme de Collatin. Celle de Hardy est une espagnole, mariée à un jeune seigneur nommé Télémaque, et qui entretient un commerce criminel avec un autre gentilhomme, du nom de Myrrhène. Télémaque, averti de cette intrigue, observe les démarches de sa femme, la surprend en adultère, et la tue avec son amant, après une tirade qui brave singulièrement la décence dans les expressions. En guise de moralité, il est tué lui-même par un ami de Myrrhène. On sait que Hardy, né vers 1560, mort vers 1630, a composé près de six cents pièces, dont la moins médiocre est *Marianne*, et que malgré son titre de poète du roi, il s'est éteint dans la misère. Sur la fin de sa vie, il fit un choix parmi tout ce fatras, et publia, en six volumes in-8°, une cinquantaine de ses drames. Paris, 1623-1628.

La seule *Lucrèce* supportable avant celle de Ponsard, a été composée par Antoine Arnault, et représentée pour la première fois à Paris, par les comédiens français ordinaires du roi, le 4 mai 1792. L'auteur avait alors vingt-cinq ans. Dans l'avertissement, il se défend d'avoir

songé à une œuvre de circonstance, et déclare expressément que l'esprit de parti ne lui a pas coûté un seul hémistiche. Cela est vrai ; mais, bien que le rôle de Lucrèce eût été confié à Mlle Raucourt, la pièce, à en juger par l'épître dédicatoire, n'eut qu'un succès d'estime. Arnault avoue lui-même que ce succès a été au-dessous du médiocre. Après avoir lu sa tragédie, nous avons trouvé que c'est justice. La *Lucrèce* d'Arnault est éminemment classique, régulière, convenable, correcte, mais froide et sans couleur. Lucrèce, mariée à Collatin par la volonté de son père Spurius Lucrétius, n'a pas cessé d'être sensible à l'amour de Sextus; aussi lui accorde-t-elle assez volontiers un second entretien, pour adoucir des maux qu'elle a causés bien innocemment. Tarquin le superbe est un personnage inutile à l'action. Sextus ressemble à tous les amoureux grecs et romains de notre ancien théâtre. Brutus s'y dévoile si maladroitement à Sextus, qu'on ne sait vraiment pas pourquoi celui-ci le laisse vivre. En un mot, malgré des vers généralement bien frappés et de belles scènes, l'auteur de *Marius à Minturnes* est resté un tragique de second ordre. La faveur de Napoléon Ier n'a pu en faire un Corneille, pas même un Voltaire. Sa dernière tragédie est *Germanicus*, 1817. Aujourd'hui la réputation d'Arnault repose principalement sur les *Souvenirs d'un sexagénaire*, mémoires curieux et instructifs, et sur ses *Fables*, satiriques et philosophiques. Il est mort en 1834.

Nous voici arrivé à la pièce de 1793. L'auteur de celle-ci, né à Morlaix en 1765, mort à Paris, se nommait François-Marie-Joseph Riou-Kersalaun. C'était le fils d'un capitaine marchand. Après de bonnes études au collége de Saint-Pol de Léon, il se fit recevoir avocat en 1786. A quelque temps de là, il vint s'établir à Brest, où, tout en mettant au service des habitants de cette ville sa faconde oratoire, il employa les loisirs que lui laissait la Révolution à des compositions dramatiques destinées à entretenir le patriotisme de ses concitoyens. Lucrèce fut son début, mais non point sa seule œuvre dramatique, et il aborda successivement plusieurs autres genres, tels que comédie, vaudeville, opéra, toutes pièces d'actualité il est vrai, et conséquemment vouées à l'oubli, mais qui eurent l'honneur d'un certain nombre de représentations. C'est ainsi qu'il refondit l'opéra de Raoul, sire de Créqui, sous le titre de *Le Républicain dans les Fers*,

et qu'à l'occasion du 31 mai 1793, qui fut le 10 août des Girondins, il collabora avec Joseph Paine à *Le Triomphe de la Montagne* et *les Chouans ou la République de Malestroit*, trait historique en un acte et en prose. Beaucoup des pièces de Riou n'ont pas été imprimées. Il continuait en même temps à remplir ses devoirs d'avocat, jusqu'à l'atroce loi du 23 prairial an II, qui supprima toute défense. Plus tard, il devint membre du conseil des Cinq-Cents, puis préfet du Cantal, baron de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur; destitué au commencement de 1811, il est mort le 26 juillet de la même année.

François Ponsard, fils d'avocat, avocat lui-même, débuta, comme Riou à l'âge de vingt-neuf ans, par la tragédie de *Lucrèce*, qui fut jouée pour la première fois à l'Odéon, le 22 avril 1843. Mais ici cesse le rapprochement. Ponsard, qui abandonna tout-à-fait le barreau pour les lettres, n'a point joué le rôle d'homme politique, et sa vie privée, des plus honorables, est exempte des faiblesses qu'on est en droit de reprocher à Riou, bien qu'à vrai dire, celui-ci ait vécu dans des temps bien plus difficiles. Enfin Ponsard a été plus soucieux de la renommée à venir que des succès éphémères de l'actualité. De là sa supériorité qui lui a marqué un rang si distingué parmi les poëtes contemporains. Nous nous souvenons encore de l'enthousiasme qu'excita cette belle et sérieuse étude de l'antiquité. On crut à une résurrection de la tragédie : ce n'était qu'une illusion d'optique, produite par de nobles pensées, par une facture véritablement cornélienne, et entretenue à l'Odéon par Mme Dorval, aux Français par l'incomparable talent d'une grande artiste, telle qu'on n'en avait pas vu en France depuis la Duchesnois. Mais une fois Mlle Rachel disparue de la scène, la tragédie, que son jeu avait comme galvanisée, se recoucha dans sa tombe.

Revenons à la pièce de Riou-Kersalaun, qui est l'objet de cet article. Nous avons cherché dans quelles circonstances avait eu lieu la représentation de sa *Lucrèce ;* mais nous n'avons trouvé que peu de chose à ce sujet dans l'historien de *La Ville et* le *Port de Brest*, M. Levot, à l'obligeance duquel nous devons d'avoir eu communication de la pièce de 1793. C'était cinq mois après le supplice de Louis XVI, quatre après le décret du 24 février, prescrivant la levée des 300,000 hommes. Le soulèvement, parti du Morbihan, s'était étendu au Finistère.

Des commissions militaires avait été formées, et le tribunal criminel était venu siéger à Brest, où quelques exécutions eurent lieu. La détresse de la ville et du port était grande ; l'insubordination régnait sur les vaisseaux ; les représentants de la Convention, Sévestre et Cavaignac venaient d'être expulsés par le district et la municipalité de Brest, ce qui amena plus tard, le 19 juillet, la mise en accusation et, par conséquent, l'année suivante, l'exécution des administrateurs du Finistère, lesquels au surplus furent défendus par Riou-Kersalaun. Le 10 août devait avoir lieu la fête de l'unité et de l'indivisibilité de la République ; le 30 décembre, celle de la déesse Raison.

D'un autre côté, si nous nous reportons au *Théâtre pendant la Révolution* de M. Louis Moland, nous y lisons qu'à Paris l'année 1793 avait été inaugurée, le 2 janvier, c'est-à-dire pendant le procès de Louis XVI, par *L'Ami des lois*, de Jean-Louis Laya, comédie en cinq actes et en vers, protestation chaleureuse contre les anarchistes, pièce médiocre, au jugement de Laya lui-même, mais action courageuse, qui força l'auteur à cacher jusqu'après le 9 thermidor. Cette même année de sinistre mémoire se termina, le 18 octobre, deux jours après le supplice de la reine, par *Le Jugement dernier des rois*, de Pierre-Silvain Maréchal, l'auteur des *Bergeries* et du *Dictionnaire des Athées*, et quelque semaines plus tard, par *Les Potentats foudroyés par la Montagne et la Raison ou la Déportation des rois de l'Europe*, du citoyen Desbarreaux, l'une et l'autre remplies de brutalités révolutionnaires en prose. Dans la dernière de ces pièces, Catherine de Russie donne un soufflet au roi de Prusse, qui lui riposte par un coup de pied. Le *Figaro* en a donné un extrait dans son numéro du 6 décembre 1876.

La pièce de Riou-Kersalaun, à part les idées républicaines, qui sont le sujet lui-même, ne renferme point de déclamations furibondes, ni d'inconvenances. On y trouve, et c'est ce qui constitue à nos yeux son principal mérite, moins d'allusions encore que dans la Bérénice ou l'Esther de Racine, aussi peu assurément que dans la Lucrèce de 1843. Personne ne prétendrait qu'à cette époque Ponsard songeât à battre en brèche la monarchie de Juillet.

Après ce long préambule, nous pensons qu'il est temps de comparer les deux poèmes. Et d'abord les personnages principaux sont les

mêmes dans l'un et dans l'autre : Lucrèce ; son père Lucrétius et son mari Collatin ; Junius Brutus ; Valère ; enfin Sextus Tarquin et jusqu'à son confident, qui se nomme Sulpice, dans la pièce de Ponsard ; dans l'autre, Métellus. Nous devons dire cependant que le poète dauphinois a remplacé Camille, l'insignifiante confidente de Lucrèce, par le personnage plus intéressant de la nourrice, et qu'il a ajouté le rôle, assez dramatique, de Tullie, l'indigne femme de Brutus, qui s'est laissé séduire par Sextus. L'unité de lieu est raisonnablement observée par Ponsard : la scène se passe tantôt à Collatie, chez Tarquin Collatin, tantôt à Rome chez Brutus ou dans le palais de Tarquin. Obéissant scrupuleusement au précepte de Boileau, Riou a groupé près du sempiternel portique qui composait à peu près l'unique décor du théâtre Français, la maison de Lucrèce d'un côté, celle de Brutus de l'autre, et, dans la toile du fond, au delà d'une place publique quelconque, une des tours du palais de Tarquin.

Cela dit, analysons, scène pour scène, la pièce de 1793, en la rapprochant de celle de Ponsard.

II

Acte PREMIER.

Scène i. — Au lever du rideau, Lucrèce est avec Camille et les femmes de sa suite. Elle dit à ces dernières d'aller porter à ses enfants les vêtements qu'elle a tissés pour eux :

Je ne saurais souffrir qu'une main étrangère
Servît dans ma maison mon époux, ni mon père.

La scène est analogue dans Ponsard, mais plus développée et bien plus savamment étudiée. La nourrice engage Lucrèce à suspendre sa tâche. La noble matrone lui répond qu'elle veut mériter l'inscription romaine : *Domum servavit, lanam fecit.*

Elle vécut chez elle et fila de la laine.

Scène ii. — Restée seule avec sa confidente, Lucrèce

Fière et républicaine
Pleure en larmes de sang la liberté romaine.

Peut-être un de ses fils sera-t-il un jour chargé par les dieux des destinées de Rome. Malgré cette espérance, elle est agitée par de noirs pressentiments. Sextus, qui la recherchait avant son mariage avec Collatin, Sextus qu'elle a repoussé avec mépris, s'attache néanmoins à ses pas. Elle prie Minerve et Junon de la protéger, et, pour oublier ses craintes, elle va visiter le berceau de ses deux fils.

Dans la tragédie de Ponsard, Lucrèce ne se mêle point de politique; mais sa perspicacité de femme a deviné Brutus, qui, entrant en scène avec Sextus, continue à jouer devant ce dernier le rôle d'un de ces fous de cour, parfois si libres dans leurs propos. En montrant son amitié au cousin de Sextus, elle lui arrache son secret. Sextus, qui était parti avant cet entretien, revient, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est pour décocher de nouveaux traits sur Brutus, qui lui répond à mots couverts, et c'est là que se termine le premier acte de Ponsard. Dans ce même auteur, Lucrèce ne soupçonne rien des projets de Sextus. Elle est trop sûre d'elle-même, et Sextus trop intelligent pour qu'un mot de passion trahisse celui-ci. Elle n'éprouve aucune sympathie pour le fils de Tarquin, mais elle l'accueille avec bienveillance, comme un hôte de son mari. Ce n'est qu'au quatrième acte que Lucrèce sera effrayée par une série d'affreux présages. Ce qui l'épouvantera, le plus, c'est un songe, l'inévitable ressort des tragédies classiques imaginé pour préparer le dénoûement. Quoique beau dans Ponsard, il est loin de valoir celui d'Athalie ; il ne vaut même pas le songe de Pauline, bien que ce dernier ne forme pas le nœud de la tragédie de Polyeucte. Episode pour épisode, nous opposons Ponsard à lui-même, en mettant bien au-dessus du songe de Lucrèce le délicieux chant de Laodice.

Scènes iii et iv. — Pendant que Lucrèce et Camille sortent par la gauche, Brutus et Valère entrent par la droite. Brutus est las de feindre : il veut venger son père, et, du même coup, rendre la liberté aux Romains. Collatin se joint à lui d'autant plus facilement qu'il sait que Sextus ne cesse de poursuivre Lucrèce. Ce n'est pas que Collatin ne soit sûr de la vertu de sa femme ; mais il craint tout d'un tyran pour lequel rien n'est sacré. Aussi épie-t-il avec ardeur l'instant de la vengeance. Seulement le peuple est abattu :

Sous un sceptre de fer tu languis avilie,
Nation de héros, invincibles Romains ;
Et les enfants de Mars rampent sous les Tarquins !
A cet horrible nom tout fléchit et tout cède. —
Souvent l'excès du mal en produit le remède,

lui répond Brutus.

Sur ces entrefaites, arrive Lucrétius, avec Valère et les autres conjurés mandés par Collatin. Brutus se dévoile à eux, et les excite à renverser Tarquin. Ils donnent leur assentiment, et Lucrétius, qui est pontife de Mars, prononce le vœu solennel :

Profanes, loin d'ici, car les Dieux sont présents !
Maître puissant du ciel, ô toi qui créas l'homme,
Et toi, Dieu des combats, père et sauveur de Rome,
Vous tous, Dieux paternels, ô Dieux de mon pays,
Écoutez... Que par vous nos vœux soient accomplis !
Nous vouons aux enfers Tarquin et sa famille,
Et du roi Servius la sacrilége fille.
Nous jurons de haïr toujours la royauté,
Et d'affronter la mort pour notre liberté.

Un éclair, puis un coup de tonnerre annoncent que les vœux des conjurés ne tarderont pas à être exaucés. Ils sortent par la gauche, et dans le même instant apparaissent au fond les gardes de Tarquin.

La conjuration est loin d'être aussi avancée au second acte de Ponsard. Valère a bien, il est vrai, visité les principaux de Rome, et enflammé les esprits mécontents ; mais Brutus veut attendre un dernier attentat. D'ailleurs, il se préoccupe du gouvernement à donner aux Romains, après la chute des Tarquins. Valère lui a proposé la royauté : il la repousse et lui explique longuement son plan de république. Arrivent Sextus et Tullie. La jalousie de celle-ci est éveillée par l'éloge que Sextus lui a fait de Lucrèce, et elle le renvoie par d'ardentes et prophétiques paroles. Après la sortie de Sextus, Brutus dans une scène de la plus grande beauté, reproche noblement à Tullie sa chute, et lui conseille de s'en relever par le suicide. Tullie est anéantie.

Elle avait cru jusqu'alors à la démence de Brutus : elle vient d'entrevoir

. . . . . l'écho profond de quelque oracle immense.

Scènes v et vi. — Sextus a ramené à Rome une partie des soldats de son père, sous prétexte de surveiller les mécontents, en réalité pour avoir une occasion de revoir Lucrèce. Il s'ouvre de sa passion à son confident Métellus. Celui-ci lui répond, non sans raison :

Pouvez-vous, trahissant les plus grands intérêts,
Perdre un temps précieux en amoureux projets ?

Mais Sextus a confiance dans son père et en lui-même : aussi est-il tout entier à son amour. Comme la vertu de Lucrèce est en garde contre lui, il ne lui reste d'autres moyens à employer, pour vaincre ses rigueurs, que l'adresse et la violence. Métellus veillera, pour écarter tout témoin dangereux. Pour lui, un esclave va l'introduire, à la tombée de la nuit, dans la maison de Lucrèce.

Les scènes correspondantes dans la tragédie de Ponsard sont bien mieux ménagées, et la forme surtout en est incontestablement supérieure. La commission donnée au confident diffère sensiblement. Sulpice doit également éloigner les femmes de Lucrèce ; mais il reviendra avec un glaive, un flambeau et un jeune esclave. Sextus a son plan arrêté. Dans ces circonstances, Tullie vient tenter auprès de lui la dernière démarche de l'amante. Sommé de s'expliquer, Sextus lui fait la profession de foi du débauché complétement dégagé de ses premiers liens. Tullie répond par de sanglants reproches, et lui annonce qu'elle va se donner la mort. Sextus, pour toute réponse, lui souhaite un bon voyage. Tullie est remplacée par la sibylle de Cumes, qui après avoir offert inutilement à Sextus les trois volumes qui renferment les destinées de Rome, donne le seul qu'elle n'ait pas brûlé à Brutus, en le saluant du nom de premier consul romain.

Acte II.

Scène i. — La nuit dure encore, Sextus sort, d'un air égaré, de la maison de Lucrèce. Le crime est accompli, et déjà les remords

commencent. Malheureusement la scène est des plus faibles, et Sextus ne tarde pas à s'en aller, après une vingtaine de vers, remplis d'exclamations.

Ponsard, au contraire, a attaqué de front et avec un rare bonheur, une situation des plus délicates. Avant d'en venir à la violence, Sextus veut essayer la séduction. Bien qu'il commence à se faire tard, il a pu s'introduire dans la maison de Lucrèce, sous prétexte de lui donner des nouvelles de son mari Collatin. De là, l'inquiétude bien légitime de l'épouse. Mais Sextus ne peut s'expliquer devant son entourage. Lucrèce dit à ses femmes de s'éloigner, et Sulpice s'en va également. Seul avec Lucrèce, l'embarras de Sextus ne diminue pas. Il commence par un éloge enthousiaste de la femme de Collatin. Celui-ci ne connaît pas son bonheur, lui qui délaisse Lucrèce, pour l'oisiveté des camps. Il est soldat, lui répond Lucrèce, et remplit son devoir. Mais ne me parliez-vous pas d'un message ? Sextus l'a déjà oublié : c'est Lucrèce qui lui a fait perdre la mémoire. Rappelé une seconde fois à la question, et pressé dans ses derniers retranchements, Sextus finit par avouer son subterfuge et sa passion qui le lui a fait imaginer : il lui propose le divorce avec son mari. Collatin n'est pas digne d'elle. Lucrèce lui ferme la bouche en vengeant noblement son époux des dédains de Sextus, et veut se retirer. Sextus l'arrête d'un ton menaçant. Lucrèce, bien qu'effrayée, domine le débauché par la majesté de son regard. Sextus passe alors de la menace à l'humilité, et se tire d'affaire par un second mensonge. C'était, dit-il, la continuation de l'épreuve proposée par son mari au camp d'Ardée. Pour la seconde fois, Lucrèce en est sortie à son honneur : il va le révéler lui-même à Collatin. Lucrèce feint de le croire; néanmoins, elle ne veut pas rester plus longtemps seule avec Sextus, qui alors songe à précipiter l'exécution de son attentat.

Scènes ii, iii et iv. — Camille interroge Lucrèce, qui, sans lui répondre, lui dit de faire venir Collatin, Lucrétius, Brutus et Valère. Pendant qu'elle accomplit sa mission, Lucrèce explique au public, en assez mauvais vers, le crime commis par Sextus, et le parti qu'elle se propose de prendre. Elle termine ce monologue en exprimant l'espoir que sa mort décidera les Romains à frapper le tyran. Brutus, Collatin,

Lucrétius et Valère entrent par la droite. La transition pour amener l'explication fatale est des plus inexpérimentées. Brutus, sans s'occuper de Lucrèce, s'écrie :

N'en doutez pas : Sextus ignore nos projets.
Mais en nous rassemblant cette nuit au palais,
Croyez qu'il méditait encore un nouveau crime.

A quoi Lucrèce répond piteusement :

Hélas ! il est commis... et j'en suis la victime !

Puis elle raconte, sans délicatesse aucune, on pourrait même ajouter sans vraisemblance, ce qui lui est arrivé. Cependant la fin de cette même scène ne manque pas d'une certaine noblesse, et Ponsard a dû en avoir connaissance, car ce sont les mêmes idées exprimées, parfois les mêmes hémistiches :

Quant à moi, de son crime innocente complice,
Exempte de reproche et non pas du supplice,
Coupable par la force et pure au fond du cœur,
Je ne veux pas survivre à tant de déshonneur.
Pourrais-je supporter le fardeau de la vie,
D'un cruel souvenir sans cesse poursuivie.
Sur un époux trahi n'osant lever les yeux,
Je croirais profaner la majesté des Dieux.

Ponsard a dit également :

Je m'absous du forfait et non pas du supplice.

Un peu plus loin la Lucrèce de Riou s'écrie :

Je suis toujours Lucrèce et je le prouverai.

Celle de Ponsard répète :

Pourtant mon âme est pure et je le prouverai.

L'absolution donnée par Lucrétius présente les mêmes analogies d'idées et même d'expressions :

Que parles-tu de crime ? Il te fut étranger.
Par d'indignes remords cesse de t'outrager.
Envers nous, envers toi ne deviens pas barbare.
. . . .
Lorsque le cœur est pur, on n'est jamais coupable.

Dans la pièce de Ponsard, c'est Collatin qui s'écrie :

Que parles-tu de peine, épouse magnanime !
Ce n'est pas au malheur qu'on la doit, c'est au crime.
Ne te reproche rien : tu n'as rien fait de bas.
La faute ne peut être où le dessein n'est pas.

Au surplus, même dans ses emprunts, l'imitateur se montre bien supérieur à son modèle. C'est au commencement du cinquième acte que Lucrèce a fait demander ses parents et amis. Lucrétius, qui est bien plus effacé dans la tragédie de Ponsard que dans celle de Riou, ne paraît qu'à ce moment là. Personne ne sait encore ce dont il s'agit, quand enfin Lucrèce arrive, couverte d'un voile noir jeté sur ses vêtements. Son père l'interpelle le premier, il n'en obtient qu'une réponse énigmatique. C'est alors le tour de Collatin. Lucrèce annonce qu'elle va tout révéler ; mais il faut jurer préalablement qu'elle sera vengée. Puis le premier cri de douleur lui échappe :

Sextus, Sextus est le coupable.

Enfin elle se décide à raconter les circonstances de son déshonneur. Sextus, venu d'abord en hôte, n'avait point quitté la maison. Pendant qu'elle dormait, il s'est présenté à son lit, armé d'une épée : il l'a menacée, si elle ne lui cédait pas, de la tuer, et, du même fer, d'immoler un esclave dont il aurait apporté près d'elle le cadavre, afin de déshonorer sa mémoire. Il s'en est allé triomphant. Ce n'est point la mort qu'elle a craint, c'est l'ignominie, ajoute-t-elle en employant une périphrase pudique. Voilà pourquoi elle vit encore. Mais elle sait qu'une peine lui est due, et elle n'a voulu vivre que le temps nécessaire pour dévoiler la honte de Sextus. La réponse de

Collatin, que nous avons rapportée plus haut, est d'une grande beauté ; celle de Lucrétius est sublime ; enfin l'apostrophe de Brutus et la malédiction de Lucrétius, quand Lucrèce s'est poignardée, sont des passages de premier ordre, qui rappellent la manière de notre grand maître du XVIIe siècle, de Corneille.

Acte III.

Nous cessons d'analyser ici scènes pour scènes. Le dernier acte de Riou est le plus faible des trois, et pourrait être supprimé avec avantage, car, évidemment, l'intérêt cesse à peu près complètement après la mort de Lucrèce ; mais n'oublions pas que le second titre de la pièce de 1793 est *La Royauté abolie.*

Au troisième lever de rideau, on voit entrer Sextus. La nouvelle de la mort de Lucrèce l'a accablé de douleur. Métellus vient lui annoncer la révolte des Romains soulevés par Brutus. Sextus, qui a perdu toute décision, se laisse facilement dissuader d'aller se mettre à la tête de ses soldats pour réprimer les conjurés. Il reste donc en scène, évidemment pour y être surpris par Collatin. Celui-ci, l'ayant enfin reconnu — il paraît que Sextus était bien changé depuis l'attentat, — fond sur lui, l'épée à la main. Le combat s'engage de manière que Sextus, en se défendant, recule dans la coulisse, où il tombe mortellement frappé, ce qui, soit dit en passant, est un accroc à l'histoire, puisque Sextus ne périt que seize ans plus tard, à la bataille du lac Rhégille ; mais les poètes n'y regardent pas de si près, et prennent, en fait d'exactitude, bien des licences. Lucrétius, qui a été témoin du combat, exprime naïvement sa satisfaction de la mort de Sextus. Valère accourt, pour raconter la défaite des troupes du tyran et la mort de la reine, qui s'est précipitée d'une tour. Il fallait une péripétie : Tarquin marche sur Rome. On croit Brutus perdu, lorsque celui-ci vient en dernier lieu, annonçant le bannissement du roi et l'affranchissement définitif de Rome. Mais, dit-il en terminant :

Mais ce n'est point assez... il faut armer vos bras ;
Que les républicains deviennent tous soldats ;
Les rois vont se liguer et, contre Rome libre,
De nombreux bataillons couvrir les bords du Tibre.

Sur leur trône fragile ils craignent votre effort,
Et de la liberté l'impétueux essor....
Qu'ils tremblent..., leurs sujets combattront pour un maître ;
Et vous, vous défendez le toit qui vous vit naître.

Telle est la moralité de cette tragédie. Ponsard, lui aussi, avait pensé que la révolution opérée par Brutus devait être le complément nécessaire de l'action ; aussi a-t-il terminé son drame par une longue tirade politique. On supprime ordinairement ce passage à la représentation, et l'auteur a indiqué lui-même un autre dénouement moins complet, il est vrai, mais plus conforme au précepte : *semper ad eventum festina.* Le premier, si long qu'il puisse paraître au lecteur, n'en est pas moins bien plus rapide que celui de la pièce de Riou, qui traîne pendant un acte entier.

III

De l'examen comparé que nous avons fait de ces deux tragédies, nous ne prétendons pas conclure que celle de Ponsard soit un plagiat ; mais simplement que la pièce de 1793, quand elle n'aurait eu d'autre résultat que d'avoir inspiré celle de 1843, mériterait, à ce titre, de n'être pas entièrement oubliée. Sans doute, l'ensemble en est faible, et ce drame ne supporterait pas, de nos jours, le feu de la rampe ; d'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que notre écrivain morlaisien n'a été poète que par occasion, tandis que Ponsard a voué son existence à la grande poésie. Aussi la *Lucrèce* de Riou est-elle à peu près inconnue ; celle de Ponsard a eu l'honneur d'être couronnée par l'Académie française.

Nous pourrions, au besoin, donner à nos confrères de la *Société des Etudes historiques*, tous les éléments du procès, en reproduisant la pièce de Riou-Kersalaun, qui a du moins pour elle la qualité si chère aux bibliomanes : rare.

ALFRED DONEAUD.

HISTOIRE DE LORRAINE

PREMIÈRE PARTIE

LA LORRAINE ANCIENNE,

PAR M. APTÉ,
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT
PRÈS LE CONSEIL DE GUERRE PERMANENT DE LA QUATORZIÈME DIVISION MILITAIRE,
CHEF D'ESCADRON DE GENDARMERIE EN RETRAITE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

RAPPORT, PAR Mgr TOLRA DE BORDAS.

Ce que vous auriez droit d'attendre de moi, Messieurs, c'est moins un Rapport qu'une analyse. Il ne s'agit pas, en effet, d'un ouvrage publié et offert par l'auteur : ce que j'ai à vous faire connaître, c'est un travail inédit d'un de nos collègues, que la lecture en séance vous eût fait plus pleinement apprécier, et dont je ne puis que vous donner une idée très-générale, n'ayant pu moi-même le lire avec l'attention que j'aurais désiré y consacrer. Quinze jours à peine se sont écoulés depuis que j'ai été chargé de ce compte-rendu, et je viens aujourd'hui (20 juillet) vous le soumettre en tremblant, uniquement préoccupé de m'acquitter envers vous et envers M. Apté avant l'ouverture de nos vacances. C'est vous dire que je crois avoir tout droit à votre indulgence comme à celle de notre éminent collègue.

M. Apté a entrepris d'écrire l'*Histoire de la Lorraine*, le plus succinctement possible, mais sans négliger aucune de ses beautés principales, aucun des utiles enseignements qu'elle fournit, désirant avant tout faire un livre qui puisse être mis entre les mains de tous, grands et petits, riches ou pauvres, ignorants ou lettrés. Depuis les savants in-folios de Dom Calmet jusqu'aux quatre volumes dans lesquels M. le comte d'Haussonville a raconté les malheurs et la fin de la Lorraine

au dernier siècle, les sources sont nombreuses et les matériaux abondants. M. Apté a peut-être raison de dire qu'on pourrait, sur ce sujet, écrire vingt volumes ; mais il a voulu renfermer sa tâche dans des proportions qui paraîtront snffisantes à la plupart des lecteurs : quatre tomes, embrassant quatre périodes.

C'est la première partie formant le premier volume, dont M. Apté a bien voulu envoyer le manuscrit à la *Société des Etudes historiques*. Il y étudie la *Lorraine ancienne*, c'est-à-dire les origines et les premiers âges de ce pays, depuis son berceau gaulois jusqu'au XIe siècle, et particulièrement cette grande crise, à la suite de laquelle, aprés plusieurs transformations d'essais, la Lorraine commença à être indépendante et gouvernée par des ducs héréditaires.

L'auteur remonte à la conquête de la Gaule par les Romains et constate l'affermissement des conquêtes de Jules César. En étudiant l'état de la Gaule sous les empereurs, il nous fait connaître, non-seulement les grandes divisions territoriales, l'état social et politique, l'administration militaire et les grandes voies stratégiques, mais encore l'extinction du druidisme, les progrès du christianisme et son adoption générale dans les Gaules, où l'arianisme avait peu pénétré. Puis, l'auteur nous décrit les premières luttes des Francs contre les Romains, leur fusion avec ceux-ci et avec les Gaulois, l'invasion de la Gaule Belgique par les Vandales, et les victoires d'Aétius.

Entrant ensuite plus avant dans son sujet, M. Apté est amené à rechercher l'origine des premiers ducs bénéficiaires de Lorraine. Il semble assez disposé à admettre le système repoussé par Dom Calmet, et d'après lequel la filiation de ces premiers ducs aurait eu pour tige trois fils que certains auteurs donnent à Clodion (*Aubéron*, *Regnacaire* et *Regnault*). Quoi qu'il en soit, le pays appelé MOSELLANE, qui comprenait la première et la deuxième Belgiques avec la première et la deuxième Germanies, s'étendait, au milieu du Ve siècle, depuis les limites occidentales du pays Messin jusqu'au confluent de la Moselle et du Rhin, et s'allongeait jusqu'à Coblentz, Cologne, Gueldre et Juliers. C'est alors, après la conquête de Mérovée, que se forma ce peuple laborieux et plus civilisé qui prit le nom de *Ripuaires*.

Après nous avoir exposé l'administration des cités franco-gauloises lors de la transformation sociale qui avait suivi la décadence de la

domination romaine, — indiqué avec quelques détails la situation politique faite aux Gaulois après la conquête des Francs. — après nous avoir expliqué comme quoi les Francs ne réduisirent pas les Gaulois en servitude, parce qu'ils ne connaissaient que la liberté, et aussi parce que le clergé, servant de trait d'union entre les deux nations, sut parvenir à empêcher l'oppression des vaincus, — l'auteur recherche les premiers germes de la nationalité Lorraine jusqu'au règne unitaire de Clovis, et, dans les six chapitres qui suivent, il en étudie les développements, d'abord obscurs et laborieux, à travers les cinq longs siècles qui s'écoulent avant d'arriver à l'avènement des premiers ducs stables et héréditaires de la Haute-Lorraine.

Nous arrivons au royaume d'Austrasie, dont la formation avait laissé subsister le duché de Mosellane, transmis, non sans secousses ni sans interruptions, dans la descendance d'*Aubéron*, et qui ne disparut pas en 843 par la formation du royaume de Lotharingie, puisque *Régnier*, duc de Mosellane en 853, vit, au contraire, ses états agrandis par les princes de la maison de Lothaire, auxquels il resta toujours fidèlement attaché, si bien que Charles-le-Simple le nommait, en 916, *vice-roi de Lorraine*.

Après la mort de Régnier, la Lorraine est partagée entre ses quatre fils, dont le troisième, *Thierry*, devint la souche de la maison héréditaire de Lorraine, et de la branche qu'on a longtemps appelée *Alsatique*. Quant à la *Haute-Lorraine*, ou *Lorraine mosellanique*, ses ducs, après avoir secoué le joug des premiers Capétiens, passèrent bientôt après sous la suzeraineté des empereurs d'Allemagne ; c'est de là que datent la suppression définitive du royaume de Lorraine, et la séparation sans retour des deux Lorraines jusqu'à la réunion accomplie au XVIII[e] siècle.

A cette époque déjà, les Lorrains avaient sous la main, sans sortir de chez eux, bien des éléments de bien-être et de prospérité, en tirant parti des admirables ressources de leurs terres aux sites variés et aux vallées fertiles. M. Apté a consacré le chapitre XI[e] de son livre à nous dérouler le tableau sommaire, mais assez complet, de la Lorraine au XI[e] siècle : richesses du sol, forêts, salines ; anciennes voies romaines ; commerce, foires et marchés ; corporations ; châteaux et habitations seigneuriales ; mœurs et costumes, rien n'est oublié. —

Enfin, dans un dernier chapitre (ch. XII), au sujet duquel nous ferions peut-être quelques réserves que nous croyons tout au moins superflu d'énoncer dans un rapport aussi sommaire, l'auteur étudie l'organisation ecclésiastique de la Lorraine et l'histoire de ses établissements monastiques depuis saint Mansuy, premier évêque de Toul, jusqu'aux réformes de saint Grégoire VII.

Après cette pâle et sèche analyse, nous ne nous croyons pas dispensé de citer une page dans laquelle l'auteur a eu soin de résumer lui-même cette première partie de son travail, dans le chapitre X^{e}, qui peut être considéré comme le dernier chapitre de l'étude historique entreprise par l'auteur : « Nous avons vu, dit-il, la nation nouvelle de l'Est de la France (les Gaules Belgiques), commencer une association dans un but commun de nationalité régénérée sous une même et nouvelle croyance religieuse. Nous avons vu les Gaulois se mêler et se fusionner avec les Francs sur les rives du Rhin, de la Meuse et de la Moselle. Les Francs apportèrent dans ce contrat leur nom vigoureux et neuf, et une unité militaire renouvelée. Les Gaulois donnèrent la religion, le système politique, l'organisation sociale survivant à une civilisation usée. — Les Francs des pays situés entre la Meuse et l'Escaut, les Ripuaires du Rhin, furent enfin absorbés et soumis par Clovis et par Charlemagne, et la future Austrasie avait formé déjà, au commencement du VIe siécle, avec les peuples de la Gaule Neustrienne, ce grand corps de nation qui prit le nom de *France*. — A peine constituée, la France reprit, aux bords du Rhin, le rôle définitif et conquérant des Romains contre les peuples à demi barbares de l'Est. Elle s'efforça aussi d'enlever l'Italie aux Goths et à l'empire d'Orient. Des querelles intestines entre les rois Mérovingiens, discordes envenimées par la haine de Frédégonde contre Brunehaut, énervérent les forces encore peu développées de cette jeune France, qui perdit ses possessions d'outre-Rhin. — D'un autre côté, par un effort énergique, les Français rétablirent leur suprématie en Italie, refoulèrent les Maures au-delà des Pyrénées et rétablirent l'Empire d'Occident. Cependant, l'élément fédératif faisant défaut, l'Empire s'écroula. L'Austrasie se démembra à son tour, fatalement placée entre la rivalité des rois Carlovingiens et des récents empereurs d'Allemagne, comme entre l'enclume et le marteau. L'élément allemand prédomina.

Les duchés de Haute et Basse Lorraine relevèrent de cet Empire, furent donnés par les empereurs, à titre précaire, viager, puis héréditaire (ou quasi-héréditaire), à des ducs bénéficiaires qui ne transmettaient leurs dignités à leur descendance, même directe, qu'avec l'agrément et la sanction de l'Empire.... »

Il nous reste à faire connaître le plan complet de l'ouvrage, tel que M. Apté l'annonce dans son *Avant-Propos* de cette première partie.— Dans le second volume, qui doit comprendre la seconde période, l'auteur fera l'histoire de *La Lorraine au Moyen-Age*, depuis 1048, jusqu'en 1473, date de l'extinction de la branche des ducs de la Maison d'Anjou qui avait succédé à celle dite d'*Alsace*. — Dans la troisième période (tome III), l'auteur doit étudier *La Lorraine de la Renaissance*, depuis l'avènement de la branche ducale de Vaudemont jusqu'au gouvernement du duc Charles IV. — Enfin, il comprendra dans un quatrième volume *La Lorraine Moderne*, avec la relation des événements qui amenèrent la conquête et l'absorption de la Lorraine par la France devenue puissante et forte.

Nous ne pouvons qu'exprimer à M. Apté tous nos remercîments pour la bienveillante communication qu'il a voulu nous faire de son manuscrit, et l'encourager dans son entreprise, non-seulement à cause du sentiment de patriotisme qui lui a inspiré d'écrire l'histoire d'une malheureuse province détachée de la France sans en être séparée, mais aussi parce que l'exécution répond à l'idée conçue par l'auteur, qui, sauf peut-être quelques rares négligences de style faciles à faire disparaître, et quelques tableaux d'histoire générale de France où la Lorraine n'est pas toujours assez mise en relief, a su, en gardant de justes proportions, donner un intérêt toujours soutenu, parfois dramatique, aux récits historiques d'une période dont il a réussi à débrouiller les obscurités et à rattacher entr'elles les émouvantes péripéties.

J. TOLRA DE BORDAS,

Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de 1re classe.

LA GUERRE DES PAYSANS

ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LORRAINE

AU XVIe SIÈCLE

PAR M. LE COMMANDANT APTÉ,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

RAPPORT DE M. BOUGEAULT.

Le travail manuscrit de M. le commandant Apté est un épisode des guerres de religion qui éclatèrent au commencement du XVIe siècle. L'auteur a choisi pour sujet d'étude le soulèvement des paysans qui eut lieu en Alsace au nom du protestantisme récemment prêché par Luther. Cette révolte venait à la suite de celle des Anabaptistes de la Souabe et de la Thuringe, fanatisés par les prédications incendiaires de Thomas Munzer. Mais le germe de ce socialisme audacieux remontait beaucoup plus loin : il avait sa racine dans les hérésies du moyen-âge.

Pierre Valdo et ses disciples étaient de vrais communistes dans le sens moderne du mot ; ils ne voulaient rien posséder en propre, renouvelant la doctrine des *Apostoliques*, qui parut aux premiers siècles du christianisme, et dont saint Augustin signala les erreurs comme hérétiques et condamnables. « Plusieurs d'entre eux, dit Rubys, admettaient la communauté de toutes choses, voire des femmes. C'est d'après ces principes d'égalité absolue que les Vaudois au XIIe siècle s'attaquaient à toute autorité divine et humaine.

L'Eglise réprima vigoureusement une secte qui soufflait partout l'esprit de révolte et soulevait les populations. Chassés de Lyon, leur centre primitif, les Vaudois se dispersèrent dans le Berry, la Picardie

et les Pays-Bas. D'autres se répandirent dans les Alpes, en Piémont, pillant et brûlant les châteaux, les églises et les monastères. Ils parurent aussi en Allemagne et en Angleterre sous le nom de *Lollards*. Wiclef ne fit que renouveler et propager leur doctrine, au nom d'un fatalisme absolu. Il prêcha l'égalité, le partage des biens, l'abolition des titres nobiliaires et de toute autorité. Deux cent mille sectaires, fanatisés par ce terrible niveleur, se ruèrent sur Londres où ils portèrent l'incendie et le massacre ; leur chef, Watt-Tyler, fit un moment la loi à Richard III, qui eut beaucoup de peine à disperser, à réduire ces bandes ameutées.

La prédication de Luther, au nom de la liberté absolue de penser et d'interpréter les Écritures, n'était qu'une suite des théories précédentes : l'esprit de révolte en était la base. Aussi l'Allemagne en subit-elle les conséquences immédiates. Luther, qui avait cherché un appui dans la noblesse contre le clergé, fut bientôt débordé par ses disciples. Thomas Munzer et Nicolas Storch donnèrent naissance à la secte des *Anabaptistes*, qui supprimaient toute autorité civile et religieuse. Plus de maîtres, plus d'impôts : tout doit être mis en commun. L'Écriture est interprétée suivant l'inspiration de chacun et doit remplacer toute science profane. Ces prédications incendiaires soulevèrent les foules qui se livrèrent au pillage et au massacre. L'Allemagne fut en proie à d'horribles dévastations. Luther désavoua en vain cette secte impie, fruit de sa doctrine, qu'il appelait la *Lie de l'humanité, latrones et homicidas rusticos*. Il fallut employer contre eux une répression sanglante ; ils furent écrasés par la noblesse allemande à la bataille de Frankenhausen en 1525.

Pourtant l'esprit de rebellion n'était pas éteint, Storch et Carlostadt le portèrent en Suisse, où le sénat de Zurich les condamna à mort. A Strasbourg, un autre chef, Melchior Hoffman, fut arrêté et mis en prison. En Hollande, un boulanger de Harlem nommé Matthiesen fit de nombreux prosélytes. Il se rendit maître de Munster, où il établit l'égalité parfaite, les trésors en commun, les repas publics, la confiscation. Massacré dans la lutte, il est bientôt remplacé par un nouveau prophète : Jean de Leyde le surpasse en fanatisme et en folie ; il prend le titre de roi, avec le globe et la couronne, prêche la polygamie et épouse lui-même quatorze femmes ; il dogmatise et tue. Il périt

enfin dans le sac de la ville, prise d'assaut par son évêque. Ce fut le signal de la dispersion de ces dangereux sectaires.

La lutte sociale soulevée en Allemagne par les Anabaptistes eut son contre-coup en Alsace. Elle eût sans doute pénétré au cœur de la France, si elle n'eût été vigoureusement comprimée par le duc Antoine de Lorraine, qui avait fait ses premières armes en Italie à côté du roi Louis XII : c'est à cette répression que se rapporte exclusivement l'étude entreprise par M. Apté.

Dans le prologue de son ouvrage, l'auteur indique la source où il a puisé. C'est un livre écrit par Nicolas Volskyr, secrétaire du duc de Lorraine et témoin oculaire des évènements qu'il raconte. Ce livre, imprimé en 1530, en caractères allemands-gothiques, est écrit en français. Il est devenu très-rare, et l'on doit savoir gré à M. Apté d'en avoir fait une traduction par extraits. Je ne sais pourtant si, au lieu de la narration plus claire et plus méthodique de l'abréviateur, il n'y a pas lieu de regretter le texte original avec son vieux style, ses longueurs, « ses appréciations passionnées » que lui reproche l'écrivain moderne. La couleur locale, en histoire, a bien son mérite ; elle aide à l'intelligence des faits, à l'expression de la vérité ; on aime à sentir l'homme sous l'écrivain, surtout quand il raconte ce qu'il a vu par lui-même. Il y a là un témoignage authentique, même quand il est passionné, que ne peut remplacer la narration plus froide et plus impartiale de l'écrivain qui juge en critique et à distance. Le texte intégral de Volskyr pourrait donc prendre place parmi les chroniques et les mémoires qui servent à reconstruire le monument national de notre histoire.

Le travail de M. Apté se divise en trois parties. — 1° *Avant la bataille*. C'est un exposé des préparatifs faits par le duc Antoine de Lorraine pour réprimer la rébellion et les méfaits des *paysans* ou *rustauds*, soulevés au nom de la religion réformée. Maîtres de Strasbourg, dont l'évêque s'était réfugié à Saverne, ils avaient passé la Sarre, pillant et massacrant sur leur passage. La Lorraine se trouvait ainsi menacée, et le duc Antoine, en répondant à l'appel de l'évêque dépossédé, songeait aussi à la défense de ses propres états. La France n'avait pas moins d'intérêt à la répression d'une révolte qui pouvait déborder jusque chez elle ; aussi le duc demanda-t-il des secours à son

frère, le comte de Guise, Claude de Lorraine, gouverneur de Champagne et de Brie, et lieutenant-général des armées du roi François Ier, alors prisonnier à Madrid. Il reçut également l'appui de 6,000 lansquenets de la Gueldre; le bailli de Rouen lui amena des seigneurs de Normandie et d'Anjou. Bref, son armée, bien organisée et bien pourvue, se met en marche, quitte Nancy, passe par Vic, Dieuze, Sarrebourg, et se dirige sur Saverne, qui venait d'ouvrir ses portes aux rebelles.

2° La seconde partie, *Pendant la Bataille*, contient l'événement principal de l'expédition, c'est-à-dire le siége et la prise de Saverne, où les révoltés s'étaient concentrés et fortifiés. L'attaque fut rude, la défense acharnée. L'armée du duc finit par avoir raison de ces bandes fanatiques et indisciplinées. Malgré les ordres du duc de Lorraine, prince sage et humain, il y eut beaucoup de sang versé ; les lansquenets se distinguèrent par leur férocité et leur ardeur au pillage. On compta plus de 16,000 victimes. Le château de Saverne, qui avait résisté après la prise de la ville, fut réduit à capituler. Le chef de la révolte, Erasme Gerber, affronta le dernier supplice en proférant des menaces, et en regrettant de n'avoir pu accomplir jusqu'au bout son œuvre de destruction. Sa victoire, disait-il, aurait amené sous ses ordres 80,000 sectaires, qui auraient porté la dévastation en Lorraine et en France, avec la ruine du catholicisme.

3° *Après la Bataille*, tel est le titre de la troisième partie : il n'est pourtant pas parfaitement exact, car on y trouve une seconde bataille, presque aussi meurtrière que la première. Le duc Antoine, vainqueur à Saverne, ne rentre point directement dans ses domaines. Il voulait terrifier la propagande luthérienne par une marche en Alsace, jusqu'à la vallée de Liepvre. Il s'avance donc vers Marmoutiers, dont le célèbre couvent avait subi une dévastation complète, passe par Gronval, Kiercheim, touche à Molsheim qui ferme ses portes à l'armée victorieuse. Arrivé à Scherwiller, non loin de Schlestadt, le duc de Lorraine rencontre un obstacle inattendu. Une nouvelle armée de paysans lui barrait le passage, retranchée, au nombre de plus de 20,000 hommes, sur les hauteurs de Scherwiller, dans une position avantageuse.

Quoique la journée fut fort avancée, et l'armée épuisée par une longue marche, on fut d'avis de commencer aussitôt l'attaque. Elle

fut conduite avec tant de vigueur que les retranchements des paysans furent forcés et leur armée mise en déroute. Les révoltés perdirent plus de la moitié de leurs troupes, et le reste n'échappa que par la fuite. Le retour de l'armée lorraine s'effectua par Raon-l'Etape, Baccarat, Lunéville, et le duc Antoine rentra en triomphe dans sa bonne ville de Nancy. Il congédia les lansquenets, tandis que le comte de Guise ramenait en Picardie les troupes royales.

Telle est, en résumé, la narration, intéressante à plus d'un titre, de M. le commandant Apté, interprète de Volskyr. Nous devons relever une erreur historique qui s'est glissée dans le prologue. En parlant de l'Empire germanique au XVIe siècle, l'auteur dit qu'il était partagé en *cinq électorats*. Or il est constant que, depuis Othon Ier, les électeurs furent au nombre de sept : on les nommait les sept flambeaux de l'Empire. Plus tard il y en eut un huitième, le Palatinat, et même un neuvième, celui de Bavière, réuni peu après au Palatinat.

BOUGEAULT.



RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

1. **Etude sur le Bailliage de Vermandois**, par M. A. Combier. — 2. **Les grands hommes de la France**, par M. Edouard Goepp. — 3. Publications de M. Eugène Louis : **La Déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez. — Promenade archéologique à La Roche-sur-Yon. — Le Bas-Poitou en 1788.** — 4. Publications de M. le comte de Bussy : **Lettre sur Ault. — Notes pour l'Histoire d'Abbeville, 1657-1764.** — 5. **La Maison des Armoises**, originaire de Champagne, par M. Henry Vincent. — 6. **Ultimo decennio di Ercole II°**, duca di Ferrara, (1549-1559). per L. N. Cittadella. — 7. **Les derniers travaux** de M. le comte Paul Vimercati-Sozzi.

1. **Etude sur le Bailliage de Vermandois** et Siége présidial de Laon, par M. Combier, président du Tribunal civil, président de la Société académique de Laon, membre de la *Société des Etudes historiques*, chevalier de la Légion d'honneur.

Notre honorable collègue, M. Combier, appartient à la *Société des Etudes historiques* depuis le 31 juillet 1874 et déjà il nous a communiqué une publication importante comprenant trois parties sous le titre rappelé en tête de ce compte-rendu : *Etude sur le Bailliage de Vermandois, etc...* La troisième et dernière partie de cet important travail a été publiée en janvier 1876, et forme un volume qui contient trois chapitres et une table analytique complète, détaillée comme nos anciens et bons auteurs savaient les faire, habitude reprise de nos jours et très digne d'être recommandée. Le chapitre premier nous révèle le but que l'auteur s'est proposé ; il a voulu dans cette troisième partie, dresser un inventaire sommaire des archives du

greffe de Laon, c'était, dit-il avec une modestie pleine de mérite, le but de son ambition. M. le président COMBIER s'attend aux sourires de certains lettrés. « *Un inventaire !* » *dresser un inventaire ! mais ce n'est pas écrire l'histoire !* »

Notre honorable collègue se console, et il a bien raison, il a conscience d'avoir patiemment conduit à bonne fin une œuvre fort utile. Que de trésors nous seraient révélés si nous possédions des inventaires aussi scrupuleusement dressés que celui contenu dans le IIIe volume de l'*Etude sur le Bailliage de Vermandois* et comprenant 327 pages d'un tome in-8° d'une impression compacte. La patience du bénédictin n'était pas seulement nécessaire à M. COMBIER pour conduire à bonne fin ce dépouillement énorme de tant de dossiers; le courage l'eût certainement abandonné sans les secours que son savoir de jurisconsulte est venu lui apporter. Découvrir dans ces milliers de documents l'intérêt réel qu'ils pouvaient offrir, les classes dans un ordre méthodique avec le véritable *index* qui leur appartient, est un mérite qu'un magistrat initié aux procédures criminelles et civiles de notre ancien régime judiciaire pouvait seul posséder complètement. C'est ainsi que sous les titres : chambre du conseil, procédure criminelle du Bailliage, de la maréchaussée, nous trouvons classées les pièces les plus intéressantes. La procédure criminelle offre à l'historien moraliste un attrait tout particulier, elle nous permet de comparer la perversité du temps ancien avec celle du temps présent. Les pièces analysées par M. le président COMBIER vont de 1587 à 1789, soit une période de deux siècles. Nous y retrouvons, comme dans nos statistiques criminelles modernes, toutes les variétés de crimes et de délits contre les personnes, les propriétés, la majesté royale et la religion : — Violences, vols sacriléges, menaces de mort, empoisonnements, attentats aux mœurs, arrestations illégales, rapt, lèze-Majesté, pillage, sédition, fraudes de livres prohibés, bigamie, vol de minutes notariées et judiciaires, sorcellerie, faux, usure, concussion, banqueroute frauduleuse, incendie, délits de chasse, destruction de constructions et plantations, etc. — Si nous comparons cette énumération avec la statistique criminelle spéciale au département de l'Aisne donnée par le ministère de la justice pour l'année 1874 et présentée dans le compte de 1876 nous trouvons les

résultats suivants : Meurtres 4, assassinats 2, infanticides 2, empoisonnements 0, coups et blessures 1, viol et attentat à la pudeur 4, id. sur des enfants 11, fausse monnaie 1, faux en écriture privée 1, vols domestiques 4, abus de confiance 1, autres vols 14, incendies 8.

On le voit, la nomenclature est à peu de chose près la même, la différence peut être dans le plus ou le moins de crimes de la même nature, mais cette différenee en plus ou en moins, il est difficile de l'établir car si nos statistiques sont généralement exactes rien ne prouve que les archives de Laon soient complètes et, en outre, la répression n'était pas organisée au point de vue de la recherche des crimes et des délits avec la précision et l'activité qui constituent les mérites de la police judiciaire moderne. Si on excepte les attentats aux mœurs qui dans notre société moderne augmentent d'une maniére alarmante, la comparaison sur les autres spécialités d'actes criminels ou délictueux serait plutôt à l'avantage de la société moderne, ainsi nous ne connaissons presque plus les brigandages, pillages, vols à main armée sur les grands chemins, tandis que nous trouvons dans l'inventaire dressé par M. COMBIER des procédures qui nous prouvent que la police royale était impuissante à protéger les propriétés et les personnes contre des bandes organisées conduites par d'audacieux chefs de troupe dont Cartouche et Mandrin sont restés, dans les traditions populaires, la trop réelle personnification.

L'inventaire des affaires civiles offre des renseignements qui ne sont pas moins précieux; la liste des pièces inventoriées commence à 1599 et s'étend, comme celle des pièces criminelles, jusqu'en 1788. On y trouve analysées avec la même précision et la même clarté, les causes civiles dont la trace a été conservée aux archives, comme : Mainlevée de saisies, décharge de taxes, séparation de biens, partage de succession, validité de testament, nomination de curateur, réclamation de sommes dues, enquête sur vie et mœurs, reddition de compte de tutelle, etc., etc., documents qui intéressent à un haut degré l'histoire des familles du Vermandois et qui nous donnent l'historique du mouvement de la justice civile dans le Bailliage.

Dans un chapitre III intitulé : *Résumé*, M. COMBIER présente la synthèse de la patiente analyse qu'il vient d'accomplir, il rappelle quel a été son but : révéler l'utilité et la variété des archives du

greffe de Laon. Notre honorable collègue se demande ensuite, quels sentiments ces documents peuvent inspirer aux esprits impartiaux, dégagés de toute idée préconçue? M. COMBIER répond à ces questions en quelques pages qu'il faut lire en entier, les analyser ce serait les affaiblir et nous ne pouvons mieux faire que renvoyer le lecteur à la page 684 du livre de notre savant collègue, ils y trouveront un beau morceau d'appréciations historiques sur les mérites et les défauts de l'ancien régime.

Ce n'est pas un petit honneur que de conduire à bonne fin une tâche pareille à celle que M. le président COMBIER s'était proposée. La *Société des Etudes historiques*, heureuse du succès des membres de notre famille littéraire, adresse à *l'historien du Vermandois* ses très-vives félicitations.

---

2. — Les grands hommes de la France. HOMMES DE GUERRE. — MARINS. — NAVIGATEURS, par M. Edouard GOEPP, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique. (3 vol. Paris 1877, Ducroq, éditeur).

Les études biographique méritent une place au premier rang dans l'ensemble des recherches historiques. Si les circonstances font les hommes, on ne peut méconnaître qu'ils tiennent les rôles dans les scènes de l'histoire. Les vertus des hommes publics , malheureusement aussi leurs passions et leurs vices, exercent une influence qu'il est utile de constater ; le récit de leur vie soit, qu'il renferme l'exemple fortifiant de belles actions, soit qu'il nous inspire la haine du mal contient toujours un enseignement. La suite des faits, nous révélant l'enchaînement des événements, nous instruit ; mais bien plus, la vie des héros nous captive, nous charme, anime notre âme d'un sentiment de noble émulation.

Voir un homme s'élever par ses talents et son courage, demeurer constant dans ses entreprises, ferme dans ses convictions, modéré dans la prospérité, résigné dans l'infortune, le peindre comme il le voit, c'est l'honneur et la grande jouissance du biographe. Le portrait de l'homme, même dans les conceptions historiques, dramatiques ou poétiques, tient une si large place que fortement gravé, il assure l'admiration des siècles à l'œuvre qui nous le reproduit fidèlement. La gloire d'Homère, restée jeune après tant de siècles, ne

trouve-t-elle pas sa raison dans la peinture qu'il nous offre de la sagesse, de la prudence, du courage et même de la colère et de la ruse, sous les traits de ses héros. Plutarque, le prince des biographes, resterait confondu dans la légion des philpsophes et des historiens si *les vies parallèles des hommes illustres de la Grèce et de Rome* ne l'avaient élevé au rang de modèle supérieur des écrivains auteurs de récits biographiques. Xénophon, lui-même, ne peut-il pas réclamer pour sa Cyropédie autant d'estime que pour l'*Anabase*, la retraite des dix mille. C'est sous l'inspiration de ces grands modèles que notre collègue M. Edouard Gœpp, chef de bureau au ministére de l'Instruction publique a retracé la vie complète de sept des grands hommes de guerre de la France et de six de ses plus grands marins et navigateurs.

Les hommes de guerre qui ont obtenu tout d'abord la préférence de M. Edouard Gœpp, sont Bertrand Duguesclin, Bayard, Kléber, Desaix, Hoche, Marceau, Daumesnil. Les marins sont : Du Quesne, Tourville, les navigateurs Bougainville, La Pérouse, d'Entrecasteaux, Dumont d'Urville. L'auteur ne s'est pas proposé bien évidemment de comprendre, dès maintenant, dans sa galerie, tous les hommes de guerre, marins et navigateurs illustres de la France. Le sous-titre inscrit sur ses beaux volumes in-8° de près de 400 pages chacun : *Première Série, Deuxième Série, etc.*, indique suffisamment que la porte reste ouverte et que son musée sera complété à son temps, à son heure, lorsque ses laborieuses fonctions au ministère de l'instruction publique lui en laisseront le loisir.

Ce qui caractérise tout particulièrement le travail de notre collègue, c'est le soin, la conscience de ses recherches, le nombre des documents bibliographiques qu'il nous offre dans des appendices permettant de vérifier après lui les sources qu'il a consultées. Méthode excellente qu'on ne saurait trop recommander, car tout travail historique, pour permettre au lecteur un jugement indépendant et vrai doit contenir un index des documents consultés par l'auteur. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la biographie de Duguesclin ne vise pas moins de cinquante-et-une monographies, histoires, mémoires racontant des détails sur la vie du grand capitaine, qui fut aussi l'ami et le prudent ministre de la guerre du Sage Charles V, de ce vaillant homme de guerre, dur à ses ennemis, compatissant aux vaincus, que le

poëte Alain Chartier, comme nous le rappelions il y a quelque temps, appelait dans son *quadrilogue invectif*, un demi-siècle après la mort du grand connétable : *le bon Bertrand du Quinclin* (1).

Nous n'entreprendrons pas de reprendre une à une les treize biographies auxquelles M. Gœpp consacre, nous l'avons déjà dit, quatre volumes in-8° représentant seize cents pages d'impression. Elles abondent ces études en traits d'honneur, de probité publique, de courage. On admire la simplicité, la modestie vraie, de ces grands hommes qui, acteurs principaux dans les drames les plus émouvants de notre histoire nationale, s'ignorent eux-mêmes, n'aspirent qu'à s'effacer au second rang, alors que le moindre de leurs gestes leur assigne le premier. Que d'exemples pleins de reproches à l'adresse des ambitieux dévorés par les conseils trompeurs d'une trop manifeste insuffisance.

L'ouvrage de M. Gœpp, comme le prouvent d'ailleurs les hautes adhésions qu'il a reçues des commissions instituées pour choisir les livres destinés aux bibliothèques scolaires, aux bibliothèques des lycées, de l'armée, de la marine, de la ville de Paris etc., contient de bons modèles à proposer aux jeunes esprits naturellement disposés à recevoir de nobles impressions du récit des hauts faits inspirés par un grand cœur et un dévouement désintéressé.

---

3. — Publications de M. Eugène Louis : **I. La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez. — II. Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon. — III. Le Bas-Poitou en 1788.**

Notre collègue M. Eugène Louis, membre titulaire correspondant de la 2e classe, professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon et auquel vous avez décerné une mention honorable à l'occasion du concours Raymond de 1875 sur l'*Histoire élémentaire de la Littérature française* nous a fait parvenir successivement trois brochures pnbliées sous les titres indiqués en tête de ce rapport. Nous étions en retard avec notre collègue et son dernier envoi nous a mis de la façon la

(1) Etude sur Alain Chartier, *Investigateur* 1877.

plus agréable en demeure de réparer non pas notre oubli, car M. Eugène Louis est au nombre de ceux de nos correspondants qui sont bien en communication dirccte avec nous, mais notre trop long silence sur des publications qui méritent certes d'être mentionnées.

La déroute de M. de Soubise, survenue le 16 avril 1622, fut subie par ce général calviniste dans les conditions suivantes : Nommé par l'Assemblée réformée de la Rochelle, en 1620, commandant titulaire du cercle de Poitou et de Bretagne, Benjamin de Rohan-Soubise malgré les sages conseils de Duplessis-Mornay (1) persistait dans le rébellion et se disposait à soutenir une nouvelle prise d'armes. Retiré en Saintonge, renfermé dans Saint-Jean-d'Angely, réputée le boulevard de la Rochelle, Soubise après avoir bien défendu la ville, capitula au bout de trois semaines. La première conséquence de cette capitulation fut, en ce qui concernait le général réformé, sa soumission au roi, le 25 juin 1621, avec promesse solennelle de ne plus combattre contre son service. Mais, oublieux de son serment, Soubise ne tarda pas à accepter de l'Assemblée de la Rochelle un nouveau commandement. En février 1622, il reprenait la direction de la guerre religieuse en Poitou et secondait le téméraire projet des Rochelais d'occuper les embouchures de la Loire et de la Gironde pour y rançonner le commerce. Les insuccès de l'armée royale, le pillage des environs de Nantes déterminèrent le roi Louis XIII à venir de sa personne au secours du gouvernement de la Province, le comte de La Rochefoucauld. Soubise se retranche avec 6 à 7,000 hommes dans l'île de Riez ; mais, vigoureusement attaqué par l'armée royale les 15 et 16 avril 1622, il subit une déroute complète.

Tel est le fait historique raconté par M. Eugène Louis en termes sobres, accompagné de réflexions historiques judicieuses.

Une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les diverses communes du canton a été inspirée à notre collègue par le regret de voir disparaître sous la pioche des travaux publics les derniers vestiges de l'histoire ancienne de sa ville natale.

(1) Surnommé le pape des Protestants.



Sans doute, M. Eugéne Louis rend aux améliorations modernes tout l'hommage qu'elles méritent au point de vue de la salubrité, de la facilité des communications et autres avantages de même nature ; mais il regrette profondément, et il a raison, que partout où les vestiges des monuments historiques méritaient d'être conservés, on n'ait pas tenté cette œuvre intelligente.

Pour remédier, autant qu'il était en lui, à ces destructions malheureusement irréparables, M. Louis a reconstitué la physionomie de l'ancienne ville de la Roche-sur-Yon depuis 987 jusqu'à la période contemporaine. Un autre chapitre de son étude est intitulé : *la Roche-sur-Yon à l'époque actuelle*, avec des notices sur les diverses communes du canton.

La troisième publication de M. Eugène Louis, celle que nous venons de recevoir tout récemment, ne le cède en rien, comme attrait, aux deux précédentes. Il s'agit des réponses faites par les paroisses du Bas-Poitou à la commission instituée par l'assemblée d'élection de Fontenay pour satisfaire au questionnaire formulé en 1788, relativement aux réformes à introduire dans l'administration des paroisses. M. Eugène Louis nous apprend qu'il existe aux archives départementales de la Vendée un volumineux dossier contenant l'original des réponses de trente-une paroisses de l'élection. Notre collègue se propose de publier un travail d'ensemble sur ces docûments précieux. Aujourd'hui, il donne deux mémoires assez considérables concernant les communes de Maillezais et de Chaillé-lès-Marais. Dans ces mémoires qui font bien connaître quel était alors l'état des finances, les vœux émis en ce qui concernait l'établissement d'un cadastre, de bureaux de charité, l'entretien des chemins et des rues, des églises, les conditions de l'agriculture et la misère des cultivateurs, on trouve des éléments de comparaison avec le temps présent qui sont incontestablement à l'honneur du bon fonctionnement des rouages de notre administration moderne cependant encore bien lente, bien formaliste et bien compliquée.

Nous devons féliciter notre collègue de l'ardeur qui l'anime dans ses utiles recherches et le remercier de nous faire parvenir ces intéressantes communications.

4. — Publications de M. le comte DE BUSSY : **I. Lettre sur Ault** et copie d'une Charte royale de 1382 instituant un marché dans cette ancienne ville (J.-B. Dumoulin, éditeur, Paris). — **II. Notes pour l'Histoire d'Abbeville** (1657-1764), extraites d'un manuscrit du XVIII[e] siècle (Amiens, Delattre-Lenoel, éditeur, 1876).

Notre collègue M. le comte DE BUSSY vient d'offrir à la *Société des Etudes historiques*, une brochure publiée sous ce titre : *Lettre sur Ault*, etc....., et contenant une lettre adressée à la Société des Antiquaires de Picardie. « La petite ville d'Ault, dit-il, isolée, en dehors des grandes voies de communication, semble avoir été presqu'oubliée par les historiens locaux et pourtant ce fut une ville qui eut un port d'une certaine importance et fut chef-lieu d'une Chatellenie..... »

M. DE BUSSY a réuni sur cette intéressante localité des notes et des docûments qu'il se propose de publier. En attendant la réalisation de ce travail, notre collègue passe rapidement en vue quelques données historiques relatives à l'époque gauloise, à l'époque romaine, aux invasions normandes, aux guerres avec l'Anglais ; il signale l'apparition du nom d'Ault au XII[e] siècle dans les chartes et relate avec détail les bienfaits dont cette petite cité fut redevable à Marie de Dreux et Marie de Lorraine, dames d'Ault.

Marie de Dreux dota l'hôpital d'une certaine quantité de terres, qu'il possède encore aujourd'hui et dont le titre portait la date de 1266. Quatre cents ans plus tard, Marie de Lorraine, dame d'Ault, fit pour l'emploi des revenus de l'hôpital un règlement qui peut, dit M. DE BUSSY, servir encore de modèle pour la bonne administration des bureaux de charité ; elle y établit au mois d'avril 1677 les *Filles de la Charité*, qui s'y sont perpétuées jusqu'aujourd'hui et y sont la providence du pays ; notre collègue donne sur leur installation des détails très intéressants extraits des archives de l'hôpital.

A la suite de cette notice, M. DE BUSSY reproduit la copie qu'il a faite aux Archives nationales, d'une charte royale par laquelle le roi Charles VI institue deux franches foires par année dans cette même ville d'Ault. Ce texte nous prouve que les foires et marchés s'établissaient alors, commme aujourd'hui, après enquête sur l'utilité ou le dommage que ces réunions marchandes pouvaient présenter à l'intérêt public. Qu'en outre, tous marchands de quelque part

qu'ils vinssent avaient la libre pratique de ces foires et y pouvaient vendre toutes marchandises avec assimilation aux priviléges, franchises, libertés dont jouissaient les autres villes environnantes, « *cessans tous empeschements quelconques et que ce soit ferme chose et estable perpetuelement.* »

Le gouverneur de Ponthieu, tous autres justiciers officiers, ou lieutenants, étaient chargés de la publication et de l'exécution de cette charte qui fut donnée à Paris, l'an de grâce 1382, le troisième du règne de Charles VI. Elle doit être contemporaine de la rentrée du roi à Paris après la révole des Maillotins. Or comme le roi avait fait au commencement de l'année un voyage à Rouen et que la petite ville d'AULT avait des rapports fréquents avec cette capitale de la Normandie, il est probable que les officiers d'Ault avaient mis à profit le séjour du roi pour lui exposer une requête à laquelle il donna satisfaction par la charte de 1382. C'est une hypothèse que nous proposons à notre collègue qui parviendra peut-être à la vérifier au cours de ses recherches si pleines d'intérêt pour l'histoire locale de la Picardie.

Dans une autre publication intitulée : *Notes pour l'Histoire d'Abbeville*, 1657-1764, M. DE BUSSY nous explique qu'il a extrait ses notes d'un manuscrit du XVIIIe siècle, appartenant à l'un de ses amis M. le comte de Louvencourt, de Seux, et dont l'auteur est un sieur Blancart, fils d'un contrôleur des guerres qui avait été mayeur d'Abbeville en 1728. Ces extraits commencent à 1657 et vont jusqu'en 1764, ils relatent des faits intéressants pour l'histoire d'Abbeville tels que reconstruction de fortifications 1657, incendie 1675, passages d'ambassadeurs, de princes 1681-1686, de la reine d'Angleterre 1688, grandes disettes 1694-1709. On y trouve une allusion à l'inauguration par le roi Louis XV, le 1er janvier 1751, de l'Ecole Royale militaire au Gros-Caillou, et à l'impôt sur les cartes à jouer établi pour subvenir à cette dépense. Le 30 janvier de la même année la municipalité d'Abbeville installe dans les rues des lanternes qu'on allume le 17 février pour la première fois. — Après beaucoup d'autres détails intéressants, M. DE BUSSY donne des renseignements sur la police ancienne des prisons d'Abbeville, des notes sur la chronologie des mayeurs, leurs armoiries, et enfin des notices généalogiques concernant plusieurs familles du pays.

Nous devons remercier notre administrateur de ses deux communications qui satisfont complétement au programme des travaux qu'il serait intéressant de voir de plus en plus figurer dans l'*Investigateur*.

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

---

8. — La Maison des Armoises, originaire de Champagne, par M. Henry VINCENT.

Dans l'étude que M. Henry VINCENT vient de publier sous ce titre : *La Maison des Armoises, originaire de Champagne,* notre collègue s'est proposé de rechercher l'origine de cette illustre famille et il est ainsi arrivé à compléter et à rectifier en quelques points la généalogie qu'en a donnée Dom Calmet, le savant historien de la Lorraine.

Dom Calmet commence sa filiation à Nicolas le Guellart, sire des Armoises, mentionné dans un titre de 1285 et qu'il dit être mort en 1368. La pierre tombale de ce chevalier, dont l'existence au prieuré des Rosiers (Ardennes), vient d'être révélée par M. Meaume, et plusieurs documents importants pour l'histoire de la Maison des Armoises, conservés aux archives départementales à Mézières, ont permis à M. Henry VINCENT d'établir que Nicolas de Guellart est mort en janvier 1303, qu'il était fils de Baudoin Dagars, sire des Armoises, et ce dernier fils de Nicolas Dagars, également qualifié seigneur des Armoises, lequel figure dans plusieurs actes datés des années 1244, 1245 et 1247, avec cette circonstance que le fief des Armoises est indiqué comme étant près de Stonne et de la Besace, localités qui se trouvent aujourd'hui comprises dans le canton de Raucourt, département des Ardennes. L'origine champenoise est ainsi démontrée.

Notre collègue veut faire remonter plus haut encore la famille et lui donner pour auteur Guillaume ou Nicolas de Stonne qui possédaient la seigneurie des Armoises en 1137, mais il n'apporte aucune preuve et je crois prudent de s'abstenir comme aussi au sujet de la prétention élevée plus tard par les seigneurs des Armoises, d'être issus des Grands Forestiers de Flandre, en se fondant sur ce qu'ils portaient les mêmes armes *un gironné et un écu en abîme*. S'il y a, en effet, des familles ayant une même origine, qui ont diversité de noms et des armes semblables, il en est aussi qui ont des armes semblables

sans communauté d'origine ; La Roque en a donné de nombreux exemples.

M. Henry VINCENT, après avoir, comme je l'ai dit, donné deux degrés de plus à la généalogie de Dom Calmet, la rectifie ensuite dans ses commencements. Nicolas le Guellart, sur la vie duquel il donne des détails ignorés, n'eut pas d'enfants, et c'est d'un de ses frères que sont venus les chevaliers des Armoises établis en Lorraine ; il en suit descendance jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle et donne aussi la branche des Armoises, de Charlogne, issue d'un frère de Baudoin Dagars et éteinte en 1319.

Un tableau généalogique et une planche donnant le fac-simile de la pierre tombale de Nicolas le Guellart et de plusieurs sceaux des chevaliers des Armoises complètent ce travail bien déduit, où notre collègue a fait preuve d'éruditiou et de critique historique.

Cte DE BUSSY.

---

6. — Ultimo decennio di Ercole II°, duca di Ferrara (1549-1559), per L.-N. CITTADELLA. — Firenze, 1877.

Dans cette étude historique, l'auteur, membre correspondant de la Société, raconte les dix dernières années du gouvernement d'Hercule II d'Este, duc de Ferrare. — Ces dix années, qui vont de 1549 à 1559, sont assurément des plus fécondes pour l'histoire de cette époque et des plus troublées pour l'Europe chrétienne.

Par son mariage avec Renée de France, fille de Louis XII et belle-sœur de François Ier, Hercule se trouvait être l'oncle du jeune roi de France, Henry II, et devenait, à cette même époque, le grand-père de Henry de Guise dit *le Balafré*. C'est ce qui explique comment ce duc de Ferrare fut amené à signer une alliance avec Henry et le Pape. Depuis longtemps Paul III ne voyait pas de bon œil l'Empereur caresser les protestants d'Allemagne et se montrer plus soucieux de sa propre autorité que de l'intégrité de la Foi catholique ; il ajoutait cette parole mémorable : « L'Histoire, mon expérience et celle des » autres, m'ont appris que jamais le Saint-Siége ne fut puissant ou » prospère que lorsqu'il avait les Français pour alliés. »

Mais Paul III ne tarda pas à mourir (1549) ; et après Jules III et

Marcel II, qui occupèrent peu de temps le siége pontifical, parut Paul IV, qui nourrissait dans son cœur un grand éloignement pour le caractère et la politique de Charles-Quint.

Cependant la grande prépondérance que Charles-Quint avait obtenue en Italie ne permettait guère aux princes de cette contrée de jouer un rôle dans la politique ou la guerre. — Ce ne fut donc qu'après l'abdication de Charles-Quint qu'Hercule II put s'efforcer de recouvrer quelque indépendance. En 1556, le roi Henry II étant entré avec le pape Paul IV dans la *Sainte Ligue* contre Philippe II, qui succédait à son père, le duc de Ferrare, oncle du roi, ne put refuser d'y souscrire, comme avaient fait les Vénitiens. Nommé lieutenant-général d'Henry II et commandant des troupes françaises en Italie, il fut secondé dans cette expédition par son gendre le duc de Guise ; mais celui-ci fut bientôt obligé de se retirer. Le duc de Ferrare fut alors attaqué par les ducs de Parme et de Toscane, qui obéissaient aveuglément à Philippe II ; et finalement, il dut s'estimer heureux de faire, le 22 avril 1558, une paix désavantageuse avec le roi d'Espagne.

Hercule d'Este survécut peu à cet humiliant traité. Il mourut un mois après le pape Paul IV, le 3 octobre 1559, après avoir fait épouser Lucrèce de Médicis, fille de Cosme Ier, duc de Florence, à son fils Alphonse II, dont le nom s'associe malheureusement à celui de Torquato Tasso.

Telle est la période que M. Cittadella s'est proposé de retracer dans les quarante pages de l'étude pour l'envoi de laquelle la Société lui doit des remercîments et des félicitations. L'auteur ne néglige rien de ce qui peut éclairer l'histoire de ces dix années : faits d'armes et négociations, traités, lettres particulières, brefs pontificaux, tout vient à sa place pour confirmer les diverses parties du récit. Nous ne devons pas oublier de signaler l'acte de délégation rédigé en français et daté de Saint-Germain-en-Laye (13 novembre 1556), par lequel Henry II investissait son oncle le duc de Ferrare des pouvoirs de lieutenant-général dans la *Sainte Ligue*, — non plus que de curieux documents sur les difficultés soulevées à l'avènement de Charles IX pour le paiement des frais que le roi Henry II avait pris à sa charge.

M. Cittadella s'est trouvé bien placé pour la plupart de ces recherches : il a pu largement puiser dans la Bibliothèque et dans les

Archives de Ferrare, dont il est le conservateur. Il est malheureux qu'il n'ait pas eu les mêmes facilités pour fouiller dans le département des Manuscrits de notre Bibliothèque nationale de Paris : nous n'aurions pas à regretter l'absence de documents ou de détails sur le rôle de la duchesse Renée de Ferrare. Cette princesse, oubliant qu'elle était de la maison de France, donnait asile à Calvin, et s'efforçait d'établir en Italie une église réformée en faisant de la cour de Ferrare un foyer de pratiques anti-catholiques. On possède à ce sujet de tristes documents, soit dans quelques historiens du temps, soit particulièrement dans la Bibliothèque de la rue Richelieu, où l'on peut voir une longue et très-curieuse lettre d'Hercule II au roi de France : le duc s'y plaint des agissements scandaleux de sa femme en matière religieuse. Cette lettre, que nous signalons aux curieux, est du 27 mars 1554, et par suite, se rapporte chronologiquement à la période décennale étudiée par M. CITTADELLA. Les faits qu'elle contient ne nous paraissent pas sans intérêt, bien qu'ils ne touchent pas directement à la politique et au gouvernement (1).

Quoi qu'il en soit, hâtons-nous de dire que cette étude historique, substantielle sans sécheresse, renferme, à côté de pages graves et nourries d'érudition, des récits mouvementés et pleins de vie sur ces dix années d'agitation pour l'Italie et la chrétienté.

Le travail de M. CITTADELLA, extrait du tome XXVe de l'*Archivio storico italiano,* fait partie d'une suite d'études sur l'Histoire politique de Ferrare *(Saggio di storia politica di Ferrara)*. Nous faisons des vœux pour que cet ouvrage, dès qu'il sera complet, soit traduit dans notre langue.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1re classe.

---

(1) La lettre adressée par *Hercule II, d'Este, duc de Ferrare,* à Henry II, roy de France, est du 27 mars 1554.

L'original, formant neuf pages in-4°, se trouve à la Bibliothèque royale de Paris, dans un volume in-4°, relié en rouge, portant pour titre : MÉMOIRES DU RÈGNE DU ROY HENRI II (*Ancien fonds françàis, n° 3126*). La lettre prend les folios 56, 57, 58, 59 et 60 de ce volume, recto et verso.

Elle est écrite *en italien,* parfois difficile à lire.

7. — Les derniers travaux de M. le comte Paul Vimercati-Sozzi, commandeur de l'Ordre royal de la Couronne d'Italie, président de l'*Athenée de Bergame* et membre correspondant de la *Société des Études historiques*.

Le comte Paul Vimercati-Sozzi compte parmi nos collègues les plus laborieux et les plus éminents. Associé à presque toutes les académies de l'Italie (de Bergame sa patrie, de Turin, Milan, Florence, Naples, Palerme, etc.), il a publié de très-nombreux travaux sur l'archéologie, la céramique, la numismatique et la paléontologie. — Depuis son admission parmi nous (en 1864), l'Investigateur nous a plusieurs fois entretenus de notre savant collègue, notamment à l'occasion de la découverte d'une urne sépulcrale, d'une inscription et de médailles romaines (livraison de mai-juin 1866), à propos d'un *fac-simile* de la *Paix* du Florentin Matteo Dei (mars 1868), enfin au sujet d'un bassin en argent attribué à tort à Benvenuto Cellini (juin 1868). Aujourd'hui, nous sommes bien en retard pour signaler à l'attention de nos collègues et des lecteurs de notre journal les travaux les plus récents adressés à notre compagnie par M. le comte Vimercati ; ce qui nous oblige à fondre dans un seul compte-rendu l'analyse succinte de ses dernières dissertations.

I. C'est d'abord son discours prononcé le 9 mars 1871 comme président de l'*Athénée des Sciences, Lettres et Arts* de Bergame. — Au début d'une précédente séance (25 août 1870), des remercîments avaient été votés à M. le comte Vimercati-Sozzi, pour la magnifique collection de monnaies, médailles, manuscrits et autres objets précieux, dont ce Mécène libéral venait de doter la bibliothèque de sa ville natale, et dont le catalogue ou répertoire explicatif et raisonné, tiré à un très-petit nombre d'exemplaires, avait été envoyé à la *Société des Etudes historiques*, comme l'*Investigateur* en fait foi (septembre-octobre 1869, page 318).

Son discours du 9 mars suivant (1) fournit une preuve de plus des recherches infatigables du savant archéologue. Après avoir rendu compte des travaux de l'Institut accomplis pendant l'année précédente,

---

(1) Ateneo di scienze, lettere ed Arti in Bergamo ; seduta publica del giorno 9 marzo 1871. In-8° *Bergamo*, 1871.



il présentait à ses collègues la description et donnait le *fac-simile* (joint à la brochure) d'un écusson en métal, chef-d'œuvre de ciselure, dont les dessins étaient vraiment remarquables par la délicatesse des contours et le fini de l'exécution. Cet écusson de forme ovale, qui a dix-huit centimètres sur quinze, est déposé dans l'*hoplothèque* (collection d'armes) de la ville de Bologne. Sans pouvoir préciser l'âge exact de ce précieux écusson, le comte VIMERCATI démontre que ce dut être un hommage de reconnaissance offert par la ville de Bergame à un de ses chefs (gouverneur, grand capitaine ou *Podestà*), et la double inscription qu'il présente semble confirmer les preuves tirées d'anciens documents fournis par l'histoire locale : il porte, en effet, au milieu, cette légende : « UNIVERSUS POPULUS AGRI BERGOMENSIS, » entourant un blason; et plus haut, autour d'une figure en pied représentant un personnage couronné tenant une épée d'une main et les balances de l'autre : « SIC PROFUIT, CUM PRŒFUIT. » — D'après les conjectures les plus autorisées et basées sur les armoiries qui figurent dans l'écusson,il s'agirait d'un membre de la famille BERNARDO VENETA : plusieurs personnages de cette famille, désignés dans l'histoire, furent de vaillants chevaliers, notamment aux XVIe et XVIIe siècle.

II. Le second travail de M. le comte VIMERCATI-SOZZI, extrait de l'*Athénée des Sciences, Lettres et Arts* de Bergame (2e livraison de l'année 1875), est une dissertation contenant le résultat de quelques-unes des patientes recherches de l'auteur, se rattachant à l'âge *préhistorique* et à l'époque de la pierre (1). — Ici, qu'on nous permette de protester en passant contre l'abus trop général de ce mot « PRÉHISTORIQUE, » véritable barbarisme au point de vue de l'histoire et de la raison comme au point de vue de la langue. Nous admettons qu'il y a eu, comme il y a encore, pour certaines tribus ou peuplades, un âge *préhistorique* ou *antéhistorique*, ou mieux encore *sans histoire proprement dite;* mais nous refusons d'admettre rien de pareil pour l'humanité en général, attendu que le long espace qu'elle a parcouru depuis son apparition sur la terre jusqu'à nos jours, est éclairé par

(1) ILLUSTRAZIONE DELLA RACCOLTA PREISTORICA D'EPOCA DELLA PIETRA, nuova per Bergamo teste aggiunta al Museo, del Nobile Conte PAOLO VIMERCATI SOZZI: *Bergamo*, 1875.

la lumière de la Révélation, lumière admise et proclamée par la grande et vraie science des Cuvier, des Wiseman, des Champollion, des Quatrefages et des Marcel de Serres.

Le compte-rendu des nouvelles découvertes *archéo-géologiques* de M. le comte Vimercati n'est qu'une suite d'applications des théories développées par M. Figuier dans son ouvrage intitulé : *L'Homme primitif*. Ces découvertes, faites particulièrement à Robenhausen, en Suisse, non loin du lac de Zurich, et entrevues ou pressenties par le docteur Keller, sont des plus curieuses et des plus décisives pour conduire à cette conclusion, que cette station remonte à l'âge de pierre, vu qu'on n'y a trouvé aucun instrument de métal. En effet, on a trouvé là une habitation lacustre (parallélogramme de 13 mètres 20 centimètres sur 11 mètres 60 centimètres, qui dut être construite sur l'eau, comme l'indiquent les clayonnages des pieux formant une palissade autour de l'habitation et soutenant une plate-forme élevée de quelques pieds au-dessus de l'eau. — En outre, on a retrouvé un moulin primitif composé de deux pièces de granit, dont l'une assez large formant tablette, et l'autre, arrondie, destinée à moudre le grain sur la première; — une autre machine semblable, en grès, conservant l'empreinte d'un long usage, et destinée, suivant toute apparence, à la mouture de millet ou autres semences moins dures que le blé; — plusieurs hachettes en pierre noire ou marbre serpentin, dont une ornée d'un manche en corne de cerf; — des couteaux et des poinçons en os; — divers instruments de pêche, et enfin plusieurs vases de terre. Le comte Vimercati a profité de ses explorations pour donner sommairement, à la suite de ce travail, la Flore de Robenhausen, suivant la classification de Linnée.

III. Nous nous contenterons de mentionner le troisième opuscule de notre savant collègue (3 pages in-8°). C'est un compte-rendu des travaux du même *Athénée* de Bergame pendant l'année académique 1875-76, précédé d'un hommage rendu aux membres morts dans cette période (1).

---

(1) Seduta publica d'inaugurazione dell'anno academico dell'Ateneo di Bergamo 1875-1876. COMMEMORAZIONE DEI SOCI DEFUNTI, E RENDICONTO MORALE. Presidente il conte PAOLO VIMERCATI-SOZZI. — *Bergamo*, 1877.



IV. Nous arrivons ainsi au quatrième travail envoyé par le comte Vimercati-Sozzi à la *Société des Etudes historiques*. C'est un Mémoire de cinq pages in-8° adressé par cet archéologue au curé de Saint-Paul d'Argon, qui, par une lettre du 24 décembre 1876 (publiée en tête du Mémoire), en avait demandé et obtenu l'insertion dans la *Gazette de Bergame* des 16 et 17 janvier dernier (1). — Le comte Vimercati y fait la description de deux calices, abandonnés comme hors de service, et faisant partie du trésor de l'antique église abbatiale du monastère bénédictin de Saint-Paul d'Argon, dans la province de Bergame. L'un de ces calices est surtout remarquable par sa base hexagonale sur laquelle sont gravés trois nielles, figurant le Rédempteur en croix, la Vierge tenant l'enfant Jésus, et saint Paul, titulaire de l'Eglise. Sur le nœud du pied qui sépare la base de la coupe, sont gravés deux autres nielles un peu effacés, représentant saint Pierre et une colombe (ou peut-être un pélican). L'inscription, mieux conservée, indique le nom du donateur (PETRUS DE BLANCHIS, probablement DE BIANCHI). Le comte Vimercati atrribue ce calice au XVe siècle, ce qu'il induit surtout de sa ressemblance avec des travaux analogues exécutés par Bracca et Locatello, graveurs distingués de cette époque.

En finissant, nous éprouvons le besoin d'exprimer encore à l'auteur, avec nos regrets d'être venus si tard nous acquitter envers lui, nos remercîments bien sincères et profondément sympathiques pour sa fidélité à nous envoyer les divers travaux dûs à sa plume savante et depuis longtemps déjà si hautement appréciés en Italie.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
Président de la 1re classe.

---

(1) ILLUSTRAZIONE D'ANTICHI CALICI del cenobio benedettino de S. Paolo d'Argon. — *Bergamo*, 1877.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 20 JUILLET 1877.

Présidence de Mgr Tolra de Bordas, Président de la 1re classe.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la précédente séance ; il est adopté.

M. le Vice-Président Théry exprime par lettre ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Sont déposés sur le bureau : le numéro de juin et juillet 1877 du *Polybiblion ;* les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 1877.* M. le colonel Fabre est prié d'examiner cette dernière publication et de signaler les études historiques qu'elle pourrait contenir.

M. de Bussy offre, au nom de notre honorable collègue M. Hortensius de Saint-Albin, un recueil de poésies intimes, intitulé *Couronne d'amour et de deuil.* M. Edmond Py est nommé rapporteur.

M. de Bussy annonce ensuite, que M. François-Franquet l'a chargé de témoigner ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, et l'a prié d'offrir à ses collègues quelques exemplaires du tirage à part de son *Étude historique sur le collége de Sedan.*

M. Desclosières présente un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Boitel, intituté : *Beautés de l'histoire de la Champagne ;* il rend compte de l'examen qu'il a fait de deux publications de M. le comte de Bussy : 1° *Lettre sur Ault et copie d'une charte royale de 1382 instituant un marché dans cette ancienne ville ;* — 2° *Notes pour l'histoire d'Abbeville 1667-1764* tirées d'un manuscrit inédit. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Desclosières présente ensuite un compte-rendu sur trois publications de M. Eugène Louis, membre correspondant et lauréat de la *Société des Etudes historiques*, intitulées : 1° *La Déroute de Soubise dans l'Ile de Riez ;* — 2° *Une Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon ;* — 3° *Le Bas-Poitou en 1788 ;* et un rapport étendu sur l'ouvrage de notre honorable correspondant M. Combier, président du tribunal civil de Laon, publié sous ce titre : *Etude sur le Bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon*, 3e partie, 1587 à 1789.

M. le comte de Bussy donne lecture d'un rapport de M. Bougeault sur un ouvrage manuscrit de M. Apté, membre correspondant et lauréat de la Société ; cette étude a pour titre : *La Guerre des Paysans.* L'auteur retrace les épisodes principaux de cette guerre qui ensanglanta l'Alsace au XVIe siècle. Il indique l'origine des excès des Anabaptistes, le siége de Saverne et l'expulsion des révoltés par le duc de Lorraine. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Edmond Py, à propos de cette lecture, fait remarquer que la victoire remportée sur les paysans fut l'origine de l'influence de la Maison de Lorraine.

Mgr Tolra de Bordas présente deux rapports sur une *Histoire ancienne de la Lorraine* par M. Apté et sur les derniers travaux de M. le comte Vimercati-Sozzi.

Mgr de Bordas donne ensuite lecture d'un fragment d'une lettre du 27 mars 1554 écrite par Hercule d'Este, duc de Ferrare, à Henri II roi de France, pour se plaindre de la duchesse qui favorisait la religion réformée.

M. Gustave Duvert fait part à ses collègues de l'espoir qu'il a de voir rétablir les liens qui unissaient la *Société des Etudes historiques* à l'Académie française, liens rompus par la mort de M. Patin. Grâce à l'obligeante intervention de M. le baron Taylor, nous avons l'espoir de voir le nom de l'honorable Secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Camille Doucet, figurer auprès de ceux de MM. Léon Cogniet, de Lesseps et Taylor qui n'ont cessé de manifester de l'intérêt pour notre compagnie.

SÉANCE DE RENTRÉE DU 7 NOVEMBRE 1877.

Présidence de M. Jules DAVID.

Le procès-verbal de la dernière séance rédigé par M. le Secrétaire-général adjoint Gustave DUVERT est lu et adopté.

M. Gustave DUVERT annonce que l'espérance par lui manifestée lors de la dernière séance s'est réalisée ; M. Camillle DOUCET, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, accepte le titre de membre honoraire de la *Société des Etudes historiques*.

M. l'Administrateur comte DE BUSSY mentionne la subvention de 300 fr. que M. le ministre de l'Instruction publique a bien voulu, cette année, comme les années précédentes, accorder à notre Société sur la proposition de M. SERVAUX. M. LE PRÉSIDENT exprime les remerciements de la Société pour cette bienveillante allocation et prie M. l'Administrateur de les transmettre à M. SERVAUX.

M. DE BUSSY rappelle aussi l'hommage gracieux que notre imprimeur, M. DELATTRE-LENOEL, a fait à la Société en imprimant à ses frais, avec des titres en couleur et sur papier de luxe, le procès-verbal de notre séance publique suivi d'extraits des pièces de poésies lues au Banquet.

M. LE PRÉSIDENT dit que des félicitations bien particulières doivent être adressées à M. DELATTRE-LENOEL, il était impossible de mieux faire et plus élégamment ; la brochure éditée par M. DELATTRE-LENOEL prouve son bon goût et montre qu'il réussirait à merveille une édition de luxe.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau *deux* exemplaires de la nouvelle édition par Delagrave et C[ie], du *Précis historique et chronologique de la Littérature française* de notre studieux collègue M. BOUGEAULT. M. DAVID est désigné pour présenter un rapport. .

A l'occasion de l'hommage de ces *deux* exemplaires, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pense que la *Société des Etudes historiques* pourrait exprimer le désir de voir renaître un usage anciennement suivi ; les

auteurs offraient habituellement deux exemplaires de leur ouvrage, un exemplaire était destiné à la bibliothèque de la Société, l'autre était attribué au rapporteur.

M. le Président estime qu'il serait bon, en effet, de voir cet usage se rétablir ; il pense que la mention du désir exprimé par l'assemblée et consignée au procès-verbal sera suffisante pour engager les auteurs à reprendre l'ancienne tradition.

M. Barbier rappelle la proposition qu'il a faite au banquet du 15 avril de réunir les membres de la Société dans un dîner confraternel pour fêter la reprise de nos travaux ; il exprime le désir, dans le cas où cette proposition favorablement accueillie serait maintenue, de voir indiquer la date de cette réunion. L'assemblée est d'avis de donner suite à la bonne pensée de M. Barbier et fixe la date du dîner au samedi 24 novembre.

Livres offerts : *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine* et un mémoire publié par cette Société sous ce titre : *Chronique de l'Abbaye de Beaumont-les-Tours*. M. de Bussy est nommé rapporteur.

Monumenta Boica, vol. XLIII, 1876, et plusieurs autres publications de l'Académie royale de Bavière. Ces volumes sont renvoyés à l'examen de M. Bougeault.

M. l'Administrateur dépose, en outre, sur le bureau plusieurs fascicules et brochures dont la nomenclature sera insérée au Bulletin bibliographique; il donne aussi communication des lettres suivantes : 1° Lettre de Mme la marquise Ranghiasci-Brancaleone, exprimant sa gratitude pour la part que la *Société des Etudes historiques* a prise à son deuil ; — 2° de Mgr Tolra de Bordas relative à un ouvrage renvoyé à son examen ; — 3° de M. Menu de Laon, relative à une proposition de candidature ; — 4° de M. l'abbé Mongis, annonçant le prochain envoi d'une note historique répondant à la question de M. le colonel Fabre : *Comment doit-on expliquer le repeuplement de la Rochelle après le siége de 1628 ?* — 5° de M. de Cardevacque qui annonce l'envoi de la première partie de son *Etude historique sur le collége d'Arras ;* — 6° de M. le commandant Apté faisant parvenir sa notice individuelle ; M. de Bussy donne lecture de cette notice.

M. le Président, après avoir expliqué comment il est entré pendant

son séjour en Normandie en relations avec M. le Secrétaire de l'*Académie nationale de Caen*, demande l'échange de l'*Investigateur* avec les publications de cette Société. L'échange est décidé.

Deux exemplaires d'un Recueil de *Fables* composées par notre honoré vice-président M. Théry et édité par M. Delattre-Lenoel, sont offerts à la Société. M. de Berty est nommé rapporteur.

M. Sutter s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière séance de juillet ; il demande si la Société est désireuse d'entendre la fin de sa lecture sur l'*Histoire de la Musique*. La réponse étant affirmative, cette lecture sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Edmond Py annonce l'hommage du 2e volume de son *Histoire de France*. Mgr Tolra de Bordas est nommé rapporteur.

L'ordre du jour appelle l'audition du rapport de M. Jules David sur le 2e volume de l'ouvrage de notre honorable collègue M. Bougeault, *(Histoire des littératures étrangères* (suite), *races du Nord, Angleterre et pays scandinaves)*. Ce compte-rendu du savant travail de M. Bougeault captive l'attention de l'auditoire qui aime à retrouver, à propos de cette étude littéraire, les solides et brillantes qualités du rapporteur.

M. Edmond Py lit un compe-rendu sur le recueil de poésies offert par notre collègue M. de Saint-Albin ; il fait élégamment ressortir les mérites qui caractérisent ce recueil, touchante expression de sentiments inspirés par des deuils de famille.

M. le comte de Bussy termine la séance en présentant un rapport sur une intéressante publication de notre collègue M. Louise intitulée : *La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

L'Administrateur,
Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

(Il paraîtra une livraison supplémentaire pour l'année 1877).

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

43e Année. Livraison supplémentaire 1877. N° 7.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 16 NOVEMBRE, 5 ET 21 DÉCEMBRE 1877.

Présidences successives de MM. Théry, Vice-Président, et Barbier, Président de la deuxième classe.

Séance du 16 novembre. — M. le secrétaire général Desclosières, lit une lettre de M. le président Jules David, qui, retenu par une indisposition, exprime le regret de ne pouvoir présider la Séance. M. le Secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la Séance du 7 novembre ; ce procès-verbal est adopté.

Communication est donnée d'une lettre de M. Camille Doucet, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance et annonce qu'il accepte l'invitation que la *Société des Etudes historiques* lui a adressée pour le banquet du 24 novembre.

M. le colonel Fabre s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance. M. François-Franquet également empêché fait présenter ses excuses par M. le comte de Bussy.

LIVRES OFFERTS : 1° *Actes de l'Académie de Statistique de Milan*, 32e année de sa fondation. — 2° *Les progrès dans l'étude des langues*, offert par M. l'abbé GAINET, son auteur ; cette brochure est présentée par M. NIGON DE BERTY qui est chargé d'en rendre un compte.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'*Etude historique sur le collége d'Arras*, 1580-1876, par M. A. DE CARDEVACQUE, membre correspondant. M. de BUSSY lit une partie de ce consciencieux travail. L'auteur, après avoir recherché l'origine et les transformations du collége d'Arras, constate les progrès de l'enseignement et la part considérable prise à cette organisation par les religieux bénédictins du célèbre Monastère de Saint-Vaast.

La parole est donnée à M. SUTTER pour lire la fin du résumé de sa savante *Histoire de la Musique*. MM. BARBIER, NIGON DE BERTY et DE BUSSY félicitent M. SUTTER au sujet du résumé qu'il vient de lire et expriment le désir qu'il y ajoute un chapitre consacré aux instruments de musique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale à M. SUTTER la collection que notre regretté collègue M. Achille JUBINAL possédait et que son fils conserve.

M. le président BARBIER annonce que M. MURAY, président du Tribunal civil de Loudun, prépare un mémoire sur BERNARD DE PALISSY qu'il se propose d'adresser prochainement à la Société.

M. BOUGEAULT rend compte de l'examen qu'il a fait de trois volumes publiés par l'*Académie de Bavière* parmi lesquels il a particulièrement apprécié les travaux de la Classe d'Histoire et le Discours prononcé à l'Académie de Munich sur le régime de l'éducation.

M. le comte DE BUSSY communique à ses collègues une lettre du 15 décembre 1792, adressée du Quartier-général de Landecy, par le général Dornac, au citoyen Cacheleu, commandant des 4 compagnies de grenadiers et de chasseurs du 20e régiment d'infanterie, au sujet des nombreux déserteurs qui passaient d'un régiment dans un autre, et sur la nécessité de maintenir une discipline rigoureuse. M. DE BUSSY communique également une quittance sur parchemin du 2 octobre 1515, donnée par Nicole de Hénault, pour ses gages

ordinaires de l'office d'avocat du roi en sa terre et seigneurie de Coucy.

Ces deux intéressantes communications seront publiées.

Séance du 5 décembre. — Le procès-verbal de la séance du 16 novembre rédigé par M. Gustave DUVERT, Secrétaire général adjoint est lu et adopté.

MM. JORET-DESCLOSIÈRES, FRANÇOIS-FRANQUET, le colonel FABRE et Mgr TOLRA DE BORDAS s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. l'Administrateur, comte de BUSSY, donne lecture de : 1° Une lettre de l'éditeur de la *Revista Europea* qui envoie l'un de ses numéros et demande l'échange avec l'*Investigateur*. Cette revue publiée à Florence paraît deux fois par mois. M. DE BUSSY demande que le numéro spécimen reçu par la Société, soit renvoyé à l'examen d'un de nos collègues qui dira si la Société peut trouver de l'intérêt à cet échange.

2° Deux lettres de notre collègue M. Doneaud du Plan, de Brest, qui offre d'envoyer la copie de la pièce même de Riou : *Lucrèce ou la Royauté abolie, 32 pages in-8°*, à propos de laquelle il nous a communiqué récemment un article. M. Doneaud du Plan nous assure de son bon concours et nous promet l'envoi de nouvelles études. Il nous adresse, aujourd'hui, dix brochures dont il est l'auteur, traductions, monographies sur le droit maritime et autres, publiées de 1850 à 1870. Il annonce un travail sous ce titre : *Formation de la Prusse actuelle*. M. l'Administrateur invitera M. Doneaud du Plan à nous faire parvenir cette étude historique qui pourra être portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

3° Une lettre de notre collègue, M. GOMICHON DES GRANGES, de Clermont-Ferrand, annonçant l'envoi du premier volume qui vient de paraître de ses *Légendes de l'Art*. M. SUTTER est nommé rapporteur.

4° Une lettre de M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen remerciant la Société de l'envoi qui lui a été faite de l'*Investigateur*.

M. le président THÉRY dit que la Société doit se féliciter de l'échange de sa publication avec l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*

de Caen; qu'il a constaté comme membre de la Commission des Travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, la variété et la valeur des mémoires publiés par cette Académie.

M. MENU DE LAON offre deux volumes de la part de la Société bibliographique : 1° *Vie et vertus de saint Louis, d'après Guillaume de Nangis,* par M. René de Lespinasse. M. DAVID est nommé rapporteur; 2° *Les derniers Carlovingiens d'après le moine Richer,* par M. Ernest Babelon. Renvoyé au rapport de M. Théry.

M. NIGON DE BERTY dit qu'il est chargé par M. l'abbé DENIS d'annoncer que l'honorable chanoine titulaire de Notre-Dame est obligé de donner sa démission de membre de la Société à cause de l'état de sa santé.

M. le PRÉSIDENT exprime les vifs regrets que cette démission inspire à tous les collègues de l'abbé DENIS.

M. DAUSSY, petit-fils de M. ALIX, ancien membre de l'*Institut historique* dont il est décédé le doyen d'âge en 1870 (1), est présenté par MM. le comte de BUSSY et DESCLOSIÈRES comme membre associé libre de la 1re classe. La commission chargée de l'examen de cette candidature est composée de MM. LOUIS-LUCAS, MENU DE LAON et DUVERT.

M. Xavier ROUX, est présenté par MM. MENU et DE BUSSY, comme membre titulaire de la 1re classe. Le candidat offre comme titres imprimés deux ouvrages, le premier intitulé : *Les Utopies et les Réalités de la question sociale ;* le second *les Alpes.* La commission d'examen est composée de MM. NIGON DE BERTY, Edmond PY et BOUGEAULT.

MM. Edmond PY et DE BUSSY présentent la candidature de M. Achille MAFFRE DE BAUGÉ comme associé-libre de la 1re classe.

Le candidat présente un volume de poésies intitulé *Dièzes et bémols,* 1870-1873. La commission d'examen est composée de M. LOUIS-LUCAS, MENU et DUVERT.

---

(1) Voyez la notice nécrologique sur M. ALIX par M. J. DESCLOSIÈRES. Investigateur. 1870. p. 27.



M. SUTTER donne lecture d'une *Notice historique sur les Instruments de Musique* formant le complément de son résumé de l'*Histoire générale de la Musique*. L'auteur reçoit les félicitations de ses collègues.

Aux observations présentées par MM. BOUGEAULT, DAVID et DUVERT, citant quelques instruments qui ne figurent pas dans la nomenclature donnée par M. SUTTER, tels que la Rothe, la Saxe, la Guzla, la Viole d'amour, le Rebec, et le Baryton, M. SUTTER répond que le cadre de son travail ne comportait que la nomenclature des principaux instruments. Le renvoi de la notice de M. Sutter au comité du journal est voté.

M. NIGON DE BERTY lit un travail intitulé : *Résumé historique des bienfaits du Catholicisme considéré au point de vue temporel*. Cette étude remplie de pensées élevées est entendue avec un vif intérêt et l'auteur est remercié par ses collègues de la communication qu'il a bien voulu leur faire.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Edmond PY ayant pour titre : *Henri IV et Sully. Réorganisation de la France.*

L'auteur retrace avec vérité la physionomie du plus populaire de nos rois et celle du grand ministre qui seconda sa politique. Cette lecture est renvoyée au comité du journal.

Avant de lever la séance M. le PRÉSIDENT rappelle que les élections annuelles pour la composition des bureaux de la Société auront lieu à la dernière séance de décembre.

Séance du 21 décembre. — Le procès-verbal de la séance précédente rédigé par M. Gustave DUVERT, Secrétaire général adjoint, est lu et adopté.

Notre honorable collègue M. Ferdinand BERTHIER, doyen des professeurs de l'Institution des sourds-muets et doyen des membres de la *Société des Études historiques*, remet sa notice individuelle dont M. le Secrétaire général donne lecture. Nous voyons dans cet état des services de notre honorable collègue, admis dès le 23 mars 1834 dans notre Société alors Institut historique, la part importante qu'il a prise à l'éducation des sourds-muets, les écrits qu'il leur a consacrés

ainsi que les études biographiques qu'il a faites sur leurs bienfaiteurs l'abbé de l'Épée et l'abbé Sicard, directeurs de l'institution de Paris.

M. Gustave Duvert lit dans le journal *La Défense,* un article écrit par notre collègue M. Menu de Laon, sur le *Précis historique de la littérature française*, par M. Bougeault, dont la 7e édition vient de paraître.

La réunion s'associe à l'appréciation favorable de ce compte-rendu.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports sur les candidatures de MM. Xavier Roux, Alfred Daussy et Maffre de Beaugé, présentés à la séance du 5 décembre.

M. Xavier Roux est élu membre titulaire résidant de la 1re classe.

M. Alfred Daussy est élu membre associé-libre de la 1re classe.

M. Maffre de Beaugé est élu membre associé-libre de la 2e classe.

L'ordre du jour appelle ensuite les *Élections* du grand bureau et du bureau des classes; le résultat des scrutins est proclamé par M. le Président. Les bureaux sont composés de la manière suivante pour l'année 1878.

GRAND BUREAU.

Président honoraire, M. le baron Taylor.

Président, M. Théry.

Vice-Président, M. Barbier.

Secrétaire général, (élu pour trois ans,) M. Gabriel Joret-Desclosières.

Secrétaire général adjoint, (élu pour une année,) M. Gustave Duvert.

Administrateur, (élu pour trois ans,) M. le comte de Bussy.

BUREAUX DES CLASSES.

Première classe.

Président, M. le colonel Fabre.

Vice-Président, M. Wiesener.

Secrétaire, M. Edmond Py.

DEUXIÈME CLASSE.

Président, M. BOUGEAULT.
Vice-Président, M. Stéphen LIÉGEARD.
Secrétaire, M. Ernest PRAROND.

TROISIÈME CLASSE.

Président, M. NIGON DE BERTY.
Vice-Président, M. LOUIS-LUCAS.
Secrétaire, M. FLACH.

QUATRIÈME CLASSE.

Président, M. Léon COGNIET, de l'Institut.
Vice-Président, D. SUTTER.
Secrétaire, M. Georges DUFOUR.

Il est procédé, ensuite, à la nomination de la *Commission des Comptes*. Elle est composée de MM. Gustave DUVERT, colonel FABRE, LOUIS-LUCAS et DUVERT.

M. Edmond PY lit un rapport sur le numéro de la *Revista Europea* qui avait été renvoyé à son examen à la dernière séance, et dont la rédaction demande l'échange avec l'Investigateur. M. PY estime que cette demande doit être accueillie, la *Revista Europea* diffère des revues qui paraissent en France et en Angleterre, sous le même titre et qui publient des articles divers : littératures, romans, études d'économie politique ; elle présente en effet, une véritable revue du mouvement scientifique et littéraire en Europe et donne des extraits de diverses publications.

La réunion en adoptant l'avis de M. PY autorise l'Administrateur a pratiquer l'échange de l'Investigateur avec la *Revista Europea*.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1877.

I. PAR LES MINISTÈRES.

1° *Compte générale de l'Administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1875, présenté au Président de la République française par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice*, Paris, Imp. nat^le 1877. — 2° *Compte Générale de l'Administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1875*..... Paris... 1877. —

II. PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1° *Bulletin de la Soc. d'Agr. Sciences et Arts de l'arr. de Valenciennes*, mars à octobre 1877. — 2° *Bull. de la Soc. ind. et agr. d'Angers et du dép. de Maine-et-Loire*. 2e Sem. 1876. — 3° *Bull. de l'Union Centrale des Beaux-Arts*. juillet à Déc. 1877. — 4° *Mémoire de la Soc. hist. et arch. de Langres*, n°s 11 et 12. 1877. — 5° *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres*, n°s 4 à 7. 1877. — 6° 67e *Bull. de la Soc. d'agr. d'hort. et d'acclim. de Nice et des Alpes Maritimes*. 2e Sem. 1877. — 7° *Bull. de la Soc. Nivernaise des Sc. Lettres et Arts*. 2e série, Tome VIII. 1er fasc. — 8° *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*. Tome. VII. 1876. — 9° *La Thiérarche. Bull. de la Soc, arch. de Vervins*. Tome IV. 81 à 208. 1876. — 10° *Bull. de la Soc. hist. de Compiègne*. Tome III. 1876-1877. — 11° *Bull. de la Soc. d'agr. Belles-Lettres, Sc. et Arts de Poitiers*. janv. à av. 1877. — 12° *Mém. de la Soc. d'Emul. de Montbéliard*, 2e série , vol. IV. p. I. à LXXXV. — 13° *d°* vol. IV. p-213 à 494. — 14° *d°* 2e série, complém. du vol. V. p. 429 à 566. — 15° *d°* 3e série, Vol. (contient l'Hist. des Comtes Souverains de Montbéliard, d'après les documents authentiqué par P. E. Tuefferd.) 1877. — 16° *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*. Année 1877, n° 1. — 17° *Mém. de la Soc. Arch. de Touraine*, Tome. XXVI, 1re partie. — 18° *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine*. T. IV. 1er et 2 Sem. 1877. — 19° *Annales de la Soc. des Lettres, Sc. et Arts des Alpes-Maritimes*. I. IV. 1877. — 20° *Bull. de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne*, T. V. 3e Trim. 1877. — 21° *Précis analytique des trav. de l'Acad. des Sc., Belles-Lettres e Arts de Rouen pendant l'année 1875-1876*.

III. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Revista trimensal do Instituto hist. grogr. e ethnogr. do Brazil.* T. XXXVIII. part. sec. III. Trim. 1875. — 2° d° part. sec. IV. Trim. — 3° d° Tomo XXXIX, part. prim. I Trim. — 4° *Bull. de l'Acad. imp. de St-Pétersbourg.* T. XXIII, n° 4. 1877. — 5° d° T. XXIV, feuilles 1 à 11. — 6° *Mém. de l'Institut nat. Genevois,* T. XIII. 1869-1877. — 7° *Monumenta Boica,* vol. XLIII. édid. Acad. Sc. boic. 1876. — 8° *Sitzung-berrichte der philos. philolog. und historisch, classe der k. b. akademie der Wissenschaften zu München.* 1876. Heft. V. — 9° *Sitzung, der mathemat, physik. classe der k. b. Akad. der Wiss. zu Münch.* 1877. Heft. I. — 10. *Abhandlungen der hist. classe der Koniglich bayerischen, Akad. der Wiss. zu Münch.* 1877. — 11° *Weber den Inhalt der allgemeinen bildung in der zeit der Scholastick.* Münch. 1876. — 12° *Atti della Academia fisio-medico-statistica di Milano.* Anno. XXXIII, 1876. Milano. 1877. — 13° *Hist. verein für Steiermark.* XXIV Heft. *Mittheilungen.* Graz 1876. — 14° d° XXV. Heft. *Mittheilungen.* 1877. — 15° d° 13° Jahrgang. *Beitrage zur kunde steierm geschichtsquellen.* 1877. — 16° d°. 14 Jahrg. d° 1877. — 17° *Publ. di R. Instit. di studi sup. pratici e di perfezion in Firenze. Sczione di filosofia e filolog.* vol. I. 1875. — 18° d° vol. II fasc. 1 à 5. 1877.— 19° d° *Acad. Orient. Lasinio.* — *Il communto med. di Averroe alla retorica di Aristolcle.* fasc. 1. — 20° *Neves Lausitzisches Magasin... von prof. Dr. Schonwalder. Gorlitz.* 1877. — 21° *Giornale Arald. gén. dipl. italiano. june-nov.* 1877.

IV. PAR LES AUTEURS.

1° *Le grand Art et le petit Art,* Georges Dufour. 1876. — 2° *La République Argentine, manuel de l'émigrant et du cultivateur,* par Charles Beck-Bernard. Berne 1872. — 3° *Registro estadistico de la Rép. Argentina. Bajo la direccion de Damian Hudson.* T. VII, 1872-1873. Buenos Ayres, 1875. — 4° *Rio de la Plata y Tenerife,* viaggi e studi di Paolo Mantegazza. Milano. 1877. — 5° *Lectures choisies d'hist. de France,* par Eug. Louis. prof. au Lycée de La Roche-sur-Yon, 1re partie.—6° *Le Bas-Poitou en* 1877. Mémoire pub. par Eug. Louis 1877. — 7° *Une promenade Arch. à La Roche-sur-Yon,* par Eug. Louis. 1875. — 8° *Revue du Monde Catholique,* n° du 10 août 1877, cont. une étude de Mgr de Bordas, institulée « *l'Apocritique de Macaire Magnès.* » — 9° *Nouv. Hist. de France illustrée,* par M. Ed. Py, 2° vol. 1877. — 10° *Le Collége de Sedan,* par M. François Franquet, 1877. — 11° *Précis hist. et chronol. de la littérature franç. dep. ses orig. jusqu'à nos jours,* par M. A. Bougeault. 7° éd. Delagrave. 1877. — 12° *J. Michelet. Notes recueillies à son cours au collége de France en* 1838-1839, par M. Etienne Gallois. 1877. — 13° *La Figulina iconografica e epigrafica... collezione e studio* del Conte Commendatore Paolo Vimercati Sozzi. Bergamo. 1877. —14° *Le Progrès dans l'étude des langues,* par l'abbé Gainet. — 15° *Les Légendes de l'Art,* par Ch. des Granges. T. I. 1877. — 16° *La Germanie de Tacite,* trad. en franç. par A. Doneaud. — 17° *La Milonienne* (*oratio pro Milone, M. T. Ciceronis*) avec somm. et notes par le même. — 18° *Géogr. phys. et politique de la France,* par A. Doneaud, prof. d'Hist. et de Géog. au Lycée de Brest. — 19° *Notions pratiques*

de Droit mariline intern. et commerc., par A. Doneaud, prof. à l'école navale de Brest. — 20° *La Maison de Savoie*, par le m. — 21° *Le Port de Brest*, par M. Eymin, commissaire de marine, et M. Doneaud, prof. de litt. à l'école nav. — 22° *La Marine française au* XVIII° *siècle* par M. A. Doneaud. — 23° *La Marine Française et ses arsenaux*, par le même. 1870. — 24° *Eloge de l'Amiral Duperré*, — 25° *Le Borda*, par le même. — 26° *Vie et Vertus de St-Louis, d'après Guill. de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite;* texte établi par René de Lerpinasse. 1877. — 27° *Les derniers Carlovingiens*, d'après le moine Richer et d'autres sources originales, texte traduit et établi par Ernest Babelon. 1878. — 28° *Dièzes et Bémols*. par Ach. Maffre de Baugé. 1873, — 29° *Cent Fables nouvelles*, par A. F. Théry. 1877. — 30° *Famiglia Mandelli*, per Damiano Muoni. Milano. 1877. — 31° *Encycl. Araldico Cavall.* per Goff. di Crollalanza. Disp.terza. nov. 1877. Pisa, 1877.

IV. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Revue Savoisienne*, juillet à nov. 1877. — 2° Plusieurs n°° du *Polybiblion*. — 3° *Bull. de la Société Franklin*, juillet à déc. 1877. — 4° *Revue de l'Art Chrétien*. 1877. —

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

AU 31 DÉCEMBRE 1877

COMPOSITION DES BUREAUX

PENDANT L'ANNÉE 1877.

GRAND BUREAU

PRÉSIDENT HONORAIRE : M. le Bon **TAYLOR**, G. O. ❋✠✠.

PRÉSIDENT : M. **Jules DAVID**, ❋✠✠.

VICE-PRÉSIDENT : M. **THÉRY**, C. ❋✠✠, ✿ I.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT : M. Gustave DUVERT, ✿ A.

ADMINISTRATEUR : M. le Cte DE BUSSY.

BUREAUX DES CLASSES

PREMIÈRE CLASSE

Histoire générale et Histoire de France.

Président : Mgr TOLRA DE BORDAS, ✠.
Vice-Président : M. le Colonel FABRE, O. ✱.
Secrétaire : M. FRANÇOIS-FRANQUET.

DEUXIÈME CLASSE

Histoire des Langues et des Littératures.

Président : M. BARBIER, O. ✱ ✠, ✪ I.
Vice-Président : M. BOUGEAULT, ✠.
Secrétaire : M. Ernest PRAROND.

TROISIÈME CLASSE

Histoire des Sciences Physiques, Mathématiques, Sociales et Philosophiques.

Président : M. LOUIS-LUCAS.
Vice-Président : M. NIGON DE BERTY, ✱, ✪ I.
Secrétaire : M. CASTONNET-DESFOSSES.

QUATRIÈME CLASSE

Histoire des Beaux-Arts.

Président : M. Léon COGNIET, de l'Institut, O. ✱.
Vice-Président : M. David SUTTER, ✪ A.
Secrétaire : M. Georges DUFOUR, ✪ A.

N. B. — *Dans la liste qui va suivre sont indiqués les principaux ouvrages de ceux des Membres qui les ont fait connaître. Les dates placées au-dessous des noms sont celles de l'Admission.*

MEMBRES HONORAIRES

MM. le baron TAYLOR, de l'Institut, G. O. ✻ ✚ ✚.

Camille DOUCET, C. ✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie française.

PREMIÈRE CLASSE

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE DE FRANCE

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

BOUQUET (l'Abbé) ✻, Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Montpellier, Aumônier du Lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, 44.

10 juillet 1870.

La Théologie de la Trinité, d'après saint Grégoire de Nazianze et les Pères de son époque. — Plusieurs rapports dans l'*Investigateur*.

BOURNAT (Victor), ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre du Conseil supérieur des Prisons, Secrétaire général de la Société de Patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine; a obtenu une Mention honorable au Concours ouvert en 1863 pour un Mémoire sur l'Education correctionnelle; rue Jacob, 20.

11 novembre 1868.

Rapport sur les travaux du Congrès pénitentiaire de Londres, 1872. —(Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1873, p. 72 et 203). — Adoption, Education et Correction des Enfants pauvres, abandonnés, orphelins et vicieux, 1873. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1875, p. 98.) — Etude sur les Postes de Police et les Violons... Rapport présenté au Conseil supérieur des Prisons, 1876. (Compte-rendu dans l'*Investigateur* 1876, p. 330). — Etude sur la Société royale des Prisons de 1819 à 1820, assistance des adultes et assistance des prisonniers, 1877.

BUSSY DE VAUCHELLES (le Cte Charles-Joseph-Eugène LE CLERC DE),
27 avril 1874. ancien Officier d'infanterie, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société d'Emulation d'Abbeville, de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, de la Société Historique et Archéologique du Périgord, de l'Académie Héraldique d'Italie, de l'Académie Fisio-Medico-Statistique de Milan, etc., rue Gay-Lussac, 40. —

Administrateur élu de la Société des Etudes historiques le 9 juin 1875 ; réélu pour 3 ans le 21 décembre 1877.

Nombreuses monographies historiques relatives surtout à la Picardie. — Notices généalogiques sur les familles de Maillefeu, de Cacheleu, etc. — Rôle des Gentilshommes du Bailliage d'Amiens qui se sont offerts à servir personnellement pour le Ban et l'Arrière-Ban le 11 octobre 1575. — Rôle des Gentilshommes de la Senéchaussée de Ponthieu en état de servir en l'année 1695 pour le Ban et l'Arrière-Ban. — Armoiries des Mayeurs d'Abbeville (1657-1789). — Notes pour l'Histoire d'Abbeville (1657-1764) tirées d'un manuscrit inédit du XVIIIe siècle. — Documents épigraphiques concernant le Ponthieu. — Note sur le fief Falentin, sis à Auxi-le-Château. — Lettre sur Ault. — Une Charte de Robert, duc de Bar, du 29 mars 1363. — Armorial des Prévôts de Paris suivi d'une note sur leur origine et leurs fonctions. — Armorial inédit de la fin du XVIe siècle (Ms. de Waignart). — Monnaies courantes à Paris, en 1609. — Origine des Armes de Navarre. — Notes et documents inédits concernant l'ancienne noblesse du pays et vicomté de Soule (pays basque français). — Notice sur les Marges, Margelles ou Mardelles. — Des anciennes mesures en pierre, etc., etc, — Rapports et articles dans l'*Investigateur*, dans plusieurs Revues et Bulletins de Sociétés savantes.

COLBERT-CHABANNAIS (le Marquis DE) ✱, ancien Député, possesseur
11 novembre 1874. d'une belle galerie de tableaux et d'objets d'art, homme de lettres, rue des Saints-Pères, 60.

DUFEU, Egyptologue, avenue du Bois-de-Boulogne, 56, villa Saïd, 3.
21 mai 1872.

Etudes sur l'Egypte.

DUVERT (Gustave-Félix) ✿ A, Publiciste, Membre de la Société d'éco-
31 mai 1872. nomie politique, de la Société de Législation comparée, de la

Société de Géographie, de la Société générale des Prisons et de la Société des Institutions de Prévoyance, Membre du Conseil d'Administration de la Compagnie des Quatre-Canaux, Administrateur de la Caisse des Ecoles du IXe arrondissement de Paris, Lauréat du Concours sur la Question des Transferts, conversions et mutations des valeurs mobilières, rue des Martyrs, 41-47.

Secrétaire général-adjoint de la Société.

Nombreux rapports publiés dans l'*Investigateur* depuis 1873. — Notice sur la vie et les œuvres de Clovis Michaux. — Notice sur la vie de Jules Mareschal.

FRANÇOIS-FRANQUET (Pierre-Gabriel-Désiré), Homme de lettres, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Sedan, ancien Magistrat, rue Gay-Lussac, 40.

30 juillet 1875,

Sedan en 1870. La bataille et la capitulation, les armées allemandes. — Mémoire sur l'origine et la propriété de l'Eglise du Collége de Sedan. — Le Collége de Sedan. Notice historique sur son origine, ses transformations et sa nouvelle organisation. (*Investigateur*. 1877).

FABRE (Hyacinthe-Henri) C. ✻, Colonel d'artillerie en retraite, Membre de la Société de Géographie, rue de Lille, 47.

14 juin 1876

Souvenirs militaires d'Afrique. — Récit de la guerre franco-allemande. — Observations sur le gouvernement de l'Algérie. — Le Siége de Metz par Charles-Quint. — La Lorraine et l'Alsace, leur annexion au xe siècle au Saint-Empire romain.

GOEPP (Edouard) ✠, Ⓘ I, Chef de Bureau au Ministère de l'Instruction publique, Secrétaire des diverses Commissions d'examen des ouvrages destinés aux Bibliothèques scolaires, populaires et de quartier. Délégué par le Ministre de l'Instruction publique et les libraires français, à l'Exposition de 1869 en Hollande, pour organiser l'exposition de la section française. Lauréat de plusieurs Concours.

10 mai 1876.

Les Grands Hommes de la France, hommes de guerre, marins...., collection comprenant déjà 4 vol. in-8°.

GOYETCHE (Léonce) ❋, homme de lettres, Directeur général de la Cie des Transatlantiques, rue Chauveau-Lagarde, 6.

HALLEZ (le Cte Théophile) ❋ ✝ ✿ A, ancien Président du Tribunal Civil
6 août 1845 de Digne, Président honoraire de ce Tribunal, rue St-Lazare, 80.

Des Juifs en France, de leur état politique et moral. (1 vol. in-8° Dentu. 1845). — Traduction de poésies choisies du roi Louis de Bavière. (1 vol. in-8°. Dentu. 1846). — Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Russie. (1 vol. in-8°. Dentu. 1852). — Mémoire ethnographique sur l'île de Madagascar (*Inv.* 1867). — Plusieurs autres travaux ethnographiques.

LESSEPS (Ferdinand DE) G. C. ❋✝✝, de l'Institut, Sénateur, Président de la Cie du Canal de Suez, ancien Ministre plénipotentiaire, rue Richepance, 9.

Dans l'*Investigateur* (1856, p. 179), Communications sur le Projet de percement de l'Isthme de Suez et (1875, p. 68), sur le Projet du Grand Central asiatique.

MINORET (Eugène), homme de lettres, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Murillo, 6.

PUISEUX (François-Léon) ❋ ✿ I, Professeur agrégé d'histoire et de
23 décembre 1874. géographie, Inspecteur général honoraire de l'Instruction primaire, Lauréat de plusieurs Académies. Directeur de l'Ecole normale primaire du département de la Seine, à Auteuil.

Nombreuses publications sur l'Histoire de Normandie. — Insurrections populaires en Normandie au XVe siècle. — Siège du Château de Caen par Louis XIII en 1620. — Etude sur une grande ville de bois en 1386. — Etude sur Robert l'Ermite ; XIVe et XVe siècle. — L'Emigration normande au XVe siècle. (Ces travaux ont été récompensés par des mentions honorables à l'Académie des Inscriptions).—Siége et prise de Rouen par les Anglais, 1418-1419. (Grand prix de l'Académie de Caen).

PY (Edmond), Membre de la Société Académique des Hautes-Pyrénées et
10 décembre 1856. de plusieurs autres Sociétés savantes de la France et de l'Etranger. Ancien Professeur d'histoire à l'Ecole de Sorèze, Chef d'Institution à Fontenay-sous-Bois (*Seine*), rue du Parc, 3.

Foi et Patrie. — Félix Lacointa, Etude philosophique et littéraire. — Antiques et Contemporains. — Isabeau de la Roche. — Nouvelle histoire de France illustrée (2 vol. déjà parus). — Nombreuses autres publications et huit fois Lauréat dans différents Concours académiques.

ROUX (Xavier), ✠, Ⓘ A, Publiciste, Conseiller général du département des
21 décembre 1877. Hautes-Alpes, rue de Babylone, 26.

Les utopies et les réalités de la Question sociale. — Les Alpes. — etc.

THÉRY (Augustin-François), C. ✠ ✠, Ⓘ I, Docteur ès-lettres, Licencié en
15 mai 1834. droit, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique,
Réinscrit le 9 juin 1875. Membre du Comité des Travaux historiques, Membre de la Commission des Bibliothèques scolaires, Membre fondateur et plusieurs fois Président de diverses Sociétés académiques, rue des Grands-Augustins, 20.

Vie de Condillac. — Conciones français. — Précis de l'Histoire d'Angleterre. — Notice sur un choix d'Oraisons funèbres. — Satires de Perse, traduites en vers français. — Histoire des Opinions littéraires. — Conseils aux Mères. — Conseils aux jeunes personnes. — Exercices de Mémoire et de Lectures. — Notions de Philosophie. — Cours de Littérature générale. — Sujets et modèles d'Exercices littéraires. — Morceaux choisis des Prosateurs français du 2e Ordre. — Modèles de Discours et d'Allocutions. — Lettres sur la profession d'Instituteur. — Histoire de l'Education en France. — Principes de Lecture à haute voix. — Le Génie philosophe et littéraire de saint Augustin. — Lettres sur la profession d'Institutrice. — Nombreux discours académiques et discours de rentrées de Facultés. — Histoire élémentaire de la Littérature française (couronnée par la Soc. des Études histor. méd. d'arg. 1875). Simples lectures pour les Ecoles, Causeries de famille. — Cent fables.

Prix d'éloquence à l'Académie française, 1821. — Accessit unique de Poésie. Académie française, 1822.—Prix Montyon pour le Conseil aux Mères, 1839.—Médaille d'argent, (1re récompense à la Société de l'Instruction élémentaire) pour les Lettres sur la Profession d'Instituteur,

1854. — Médaille de bronze, de la même Société, pour les Lettres sur la profession d'Institutrice, 1870.

TOLRA DE BORDAS (Mgr J.), ✠, Prélat de la Maison de S. S. Pie IX,
27 décembre 1872. Docteur en droit Civil, en droit Canon, et en Théologie, ancien Professeur d'Histoire, de Rhétorique et de Philosophie, ancien Chapelain de Saint-Louis des Français à Rome, Chanoine honoraire, Lauréat de plusieurs Académies, Membre de l'Académie des jeux floraux de Barcelone, de la Société Agricole, Littéraire et Scientifique des Pyrénées-Orientales, de la Société Archéologique de Béziers, Membre de la Société pour l'Etude des langues romanes et d'autres Sociétés savantes de la France et de l'Etranger, avenue Montaigne, 41.

Des Fidéicommis sous le Code civil, ouvrage couronné par la Faculté de Droit de Toulouse, en 1852. — Notice historique sur N.-D. de Font-Romeu. — Notice historique sur N.-D. de Forsa Real. — Eloge de Pellisson. — Biographies roussillonnaises. — Tableau des Etudes historiques en France au XIXe siècle. (Souci d'argent décerné par l'Académie des Jeux floraux). — Histoire des SS. Abdon et Sennen et de l'Ancienne abbaye d'Arles sur Tech.—Le comte Jaubert.—Tableau de l'Eloquence de la Tribune en France au XIXe siècle. — Nombreux articles insérés dans la Gazette du Languedoc, la France littéraire, le Contemporain, la Revue du Monde Catholique, les Analecta juris Pontificii, dans l'*Investigateur*, etc.

WIESENER (Jacques-Louis), ✻, Professeur d'histoire honoraire de l'Uni-
29 décembre 1876. versité, Membre de la Société de Géographie et de la Société Philotechnique, boulevard Saint-Michel, 147.

Marie Stuart et le comte de Bothwell. — Diverses études dans la Revue des Questions historiques et en particulier un examen approfondi de l'Histoire d'Angleterre de M. Fronde, et de l'Histoire d'Ecosse de M. Hill Burton, avec réfutation de leur système en ce qui concerne Marie Stuart. — Notice biographique sur M. Berville (son beau-père) et Recueil de ses OEuvres avec Notice sur ses Plaidoyers. — Négociations relatives au mariage de Marie Tudor.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

ALBERDI (Jean-Baptiste), ✱, ancien Ministre plénipotentiaire de la
27 novembre 1857 Confédération Argentine en France, en Angleterre, en Espagne et à Rome, signataire du Traité qui mit légalement, en 1860, fin à la guerre de l'Indépendance de la République Argentine, reconnue dès lors par l'Espagne ; Membre correspondant de l'Académie espagnole, de l'Académie d'Histoire de Madrid, de la Société de Géographie et d'autres Sociétés savantes ; à St-André de Fontenay, par May-sur-Orne (*Calvados*).

Mémoires sur la description de Tucuman. — Introduction à l'étude du Droit. — Principes et bases pour l'organisation politique de la République Argentine. — Organisation de la République Argentine. 2 vol. — L'empire du Brésil en face de la démocratie américaine. — Recueil de divers écrits sur la Guerre du Paraguay. — Vie et travaux de l'ingénieur William Wheelwright dans l'Amérique du Sud. (Compte-rendu dans l'*Investigateur,* 1877, p. 207).

APTÉ (Adolphe-Dieudonné), O. ✱, Chef d'escadrons de gendarmerie,
27 avril 1874 ancien Commissaire du gouvernement près des Conseils de guerre de Bordeaux (1863) et de Versailles (1871) ; a dirigé avec distinction les écoles régimentaires au 2e régiment de dragons de 1844 à 1848. A obtenu en 1847 une récompense du Ministère de la Guerre, pour ses travaux topographiques ; en 1874 une médaille de bronze de la Société des Etudes historiques (Concours Raymond), pour une Histoire de la Gendarmerie en France, et en 1875, de la même Société, une mention honorable (Concours Raymond), pour une Histoire élémentaire de la Littérature française, rue Théodore-Ducos, 20, à Bordeaux (*Gironde*).

Histoire de la Gendarmerie en France. — Histoire élémentaire de la Littérature française à l'usage des écoles primaires. — Délivrance de Paris ; la Commune en 1871. (Rapport dans l'*Investigateur,* 1875, p. 23). — Histoire de Lorraine ; la Lorraine ancienne. (Rapport dans l'*Investigateur,* 1877. p. 316). — La Guerre des Paysans. Episode de l'histoire de la Lorraine au XVIe siècle. (Rapport dans *l'Investigateur,* 1877, p. 321).

BERTIN (Jules), Sous-Inspecteur des Forêts de l'Etat, ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer et de la Société d'Emulation d'Abbeville ; à Lille (*Nord*).

30 juin 1876

Simplification de l'Arpentage. — Détermination des Angles d'un polygone levé à la boussole. — Les Opérations des Coupes. (Revue des eaux et forêts, 1870-1871). — Les Dunes du Pas-de-Calais et du Nord, en collaboration avec M. G. Vallée. — Les Forestiers de Flandre, en collaboration avec le même.

CARDEVACQUE (Adolphe DE), Contrôleur des Contributions directes, Membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Antiquaires de Picardie et de la Société d'Emulation de Cambrai ; a obtenu la grande médaille d'or, prix Leprince, de la Société des Antiquaires de Picardie en 1875, — une médaille d'or de la Société Académique de Boulogne-sur-Mer en 1875, une autre de l'Académie d'Arras et plusieurs autres d'argent et de bronze ; à Arras (*Pas-de-Calais*).

8 novembre 1876

Histoire de l'abbaye de Saint-Waast, 3 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye du Mont Saint-Eloi, 1 vol. in-4°. — Histoire de l'Abbaye d'Auchy-les-Hesdin. — Histoire de l'Abbaye de Cercamps. — Notice historique et archéologique sur la Citadelle d'Arras. — Histoire de l'Invasion Allemande dans le Pas-de-Calais. — Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais. — Histoire des Prieurés dépendant de l'Abbaye de Saint-Waast. — Le Camp d'Helfaut et le grandes manœuvres de 1875. — Nombreux articles dans le Bulletin de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

COMBIER (Etienne-Amédée), ✻, Président du Tribunal Civil de Laon (*Aisne*), Président de la Société Académique de cette ville, Membre correspondant de celle de St-Quentin.

31 juillet 1874

Nomenclature sommaire des Archives du Greffe de Laon. — Étude sur une erreur judiciaire. — Culte réformé dans le Vermandois. (Documents inédits sur le). — Arts et Métiers du Vermandois. (Documents inédits sur les). — Un Délit de Chasse en 1727. — Liesse (Notice sur la

Communauté des habitants de). — Paringault (Les manuscrits de M.). — Voirie de Laon. — Cahier des Doléances de Crécy-sur-Serre. — Étude sur le Bailliage de Vermandois et Siége présidial de Laon, 3 vol. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1875, p. 269, et 1877, p. 326).

CZAJEWSKI (Cyprien-François-Napoléon), de Grotawsezyzna (*Pologne*), Docteur en médecine, Membre de la Société d'Emulation médico-chirurgicale de Montpellier, du Comité central de l'Association médicale du Loiret; aux Aydes, près d'Orléans (*Loiret*).

DÉPOISIER, ✠, ✪ A, Secrétaire de l'Académie universitaire de Chambéry,
27 octobre 1854. Homme de lettres, ancien Professeur, a reçu de la Société deux médailles, en 1856 et en 1857. Membre des Académies de Dijon et de Savoie, de la Société des Arts et Sciences de Mâcon ; à Chambéry (*Savoie.*)

Sur l'Instruction publique dans les Etats Sardes, 1847 (ouvrage honoré du suffrage du roi Charles-Albert et de celui de S. S. Pie IX). — De l'Education : Observatious pratiques avec une lettre de Mgr Dupanloup, 1866. — Notice sur la Légion franche des Allobroges (1792-1793), (voir l'*Investigateur*, 1854). — Des intérêts politiques et matériels de la Savoie. — Traduction de *Doveri degli Uomini*, de Silvio Pellico, (édit. Delalain, ouvrage appr. par l'Université). — Entrée de l'Armée Française en Savoie, le 22 septembre 1792 (*Investigateur*, 1855). — Etude sur la situation économique, morale et politique de la Savoie avant et pendant l'occupation française... le 21 octobre 1792 (*Investigateur* 1856). — Etude statistique sur les migrations de la Savoie depuis 1783 jusqu'en 1847 (*Investigateur*). — Etude sur les causes qui ont affaibli en Savoie le principe d'autorité monarchique avant l'invasion par les troupes françaises en 1792 (*Investigateur* 1861). — Un Chapitre pour servir à l'histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792 (*Investigateur* 1862). — Notice biographique sur le chevalier César Saluces, un des plus anciens membres de l'Institut historique de France (*Investigateur* 1863). — Aperçu sur le mouvement intellectuel en Grèce depuis l'avènement du roi Othon I (*Investigateur* 1857). — Plusieurs Rapports et Notices dans l'*Investigateur* et divers Journaux et Revues. Traductions, etc., etc.

LECOCQ (Georges), Avocat à la Cour d'appel d'Amiens, Membre de la
12 juillet 1876 Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société Académique de Saint-Quentin et de plusieurs autres Sociétés savantes. A obtenu une médaille d'argent et 1re mention honorable en 1874 au Concours ouvert par la Société des Antiquaires de Picardie, pour son Histoire de la Cie des Canonniers-Arquebusiers de Saint-Quentin; en 1877 une médaille d'argent avec mention honorable, de la même Société, au Concours pour le prix *Le Prince,* pour son *Etude de droit municipal : La Commune de Chauny.* Amiens (*Somme*), rue des Capucins, 53.

Les Ambassadeurs de Siam à Saint-Quentin en 1686. — Etude sur les Vitraux de la Collégiale de Saint-Quentin. — Les Habitants de Saint-Quentin en 1557. — Saint-Quentin, son histoire et ses monuments. — Notice sur les Stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne). — Notice sur un Reliquaire de Saint-Quentin. — Étude historique sur Valentine de Milan. — Le Dolmen de Neuvillette (Aisne). — Notice sur le Menhir et Station néolithique de Tugny. — Notice sur le Cimetière Mérovingien de Tugny. — Les Gouverneurs de la ville de Saint-Quentin. — Documents inédits sur M. Q. Delatour. — Le Château de Marchais. — Le Siége de Rouen en 1418. — Notices sur le Canton de Vermand. — Lettre de Philippe-le-Bon à la ville de Saint-Quentin. — Mademoiselle de Montpensier à Saint-Quentin. — Une Ville Flamande au XVIe siècle. — Le Lai de la Dame de Fayel. — Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin. (1641-1790). — Histoire de la Ville de Saint-Quentin. — Histoire de l'Abbaye de Notre-Dame de Vermand. — Iconographie des Batailles de Saint-Quentin. (1557, 1870-1871). — Cahier des Doléances de la Prevôté de Saint-Quentin aux États-Généraux de Blois en 1576. — Notice sur Marie de Clèves. — Histoire du Couvent des Dames de la Croix à Saint-Quentin. — La Commune de Chauny, Étude de droit municipal. — Les Faïences de la Haute-Picardie.

LÈQUES (Michel-Jules-Louis-Léopold), ✻, ✪ A, Sous-Intendant militaire,
31 janvier 1873 Membre de la Société Archéologique d'Indre-et-Loire ; a obtenu de la Société des Etudes historiques au Concours de 1874 le prix Raymond, pour son Histoire de la Gendarmerie en France ; à Tours (*Indre-et-Loire*), quai St-Symphorien, 17.

Le Drapeau national, son historique. — Historique des Remontes,

suivi d'un projet de Landwehr hippique. — Étude sur la Réorganisation des Vétérinaires militaires. — Des Causes de la décadence et de la grandeur de la Prusse, ou De la nécessité de la décentralisation en administration. — De l'état légal de l'Homme de Guerre depuis les Romains jusqu'à nos jours. — Histoire de la Gendarmerie en France. — Histoire de l'Aumônerie militaire. — Les Administrateurs militaires, Histoire et philosophie de l'Institution. — La Touraine stratégique.

LOUÏSE (Théophile-Florentin), I, Principal du Collége de Sedan, Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes, de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, de la Société d'Archéologie d'Avranches, etc., à Sedan (*Ardennes*).

28 mai 1858
Réinscrit le 26 janvier 1877

Documents sur l'Occupation de Valenciennes par les Autrichiens. (1er août 1793, — 1er septembre 1794). — De la Sorcellerie et de la Justice criminelle à Valenciennes et dans le Hainaut (xvie et xviie siècle). — De la Tragédie française, Corneille et Racine. — Théorie élémentaire des Verbes grecs. — La Ville franche et la Prévôté d'Haspres (1692-1794). — Conseil des Troubles ou Conseil de Sang. (xvie siècle). — La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes, (20 février 1600).

MALVÈS-PONS (Charles), Licencié en droit, Conseiller de préfecture à Angers (*Maine-et-Loire*).

24 janvier 1862

MONGIS (Théophile-Simon), Curé d'Angoulins, près de La Rochelle (*Charente-Inférieure*), ancien Professeur d'histoire, Membre de la Commission départementale des Arts et Monuments, de la Société d'Archéologie de Saintes et d'autres Societés savantes ; à Angoulins.

15 juin 1877

Procès-verbal général du Congrès archéologique tenu à Fontenay-le-Comte en 1864. — Note sur les Sépultures d'Angoulins, 1877. — Note sur les Pierres closes de L'Hommée.

NETTANCOURT (le Marquis Constantin DE), Homme de lettres, rue
30 août 1867 d'Oleron, 6, à Poitiers (*Vienne*).

Étude sur l'Angon, arme des Francs, d'après l'Angon trouvé au Pont de Toulon (Vienne). — Preuves que les premières Études sérieuses sur un Canal à travers l'Amérique centrale ont été faites par un Français, Martin de la Bastide, à la fin du XVIIIe siècle. (*Investigateur*, 1873, p. 251). — Esquisse du travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace, de 1710 à 1714, au moyen de la Correspondance inédite du Maréchal de Besons, en la possession de M. de Nettancourt, son arrière petit-fils.

SEIN (A. DU), Professeur à l'Ecole navale, en retraite à Kerhalloche-en-
27 novembre 1863 Lambézellec, près de Brest (*Finistère*).

Histoire de la Marine de tous les peuples. (Compte-rendu dans l'*Investigateur*, 1863, p. 362).

VALLÉE (George-François-Edmond), Membre de la Société des Anti-
30 juin 1876 quaires de Picardie, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc. ; à St-Georges-les-Hesdin (*Pas-de-Calais*).

Notice biographique sur le général du génie Tripier. — Études sur les Gloires militaires anciennes et modernes de Montreuil-sur-Mer et d'Hesdin. — Utilité des Forêts, formation et fertilisation des Dunes du département du Nord, en collaboration avec M. Bertin. — Étude sur les Forestiers de Flandre, en collaboration avec le même. — Mémoire inédit sur Montreuil, ses fortifications, les travaux d'Érard de Bar-le-Duc. — Travaux pour l'histoire de l'Abbaye de Choignes. — Série d'épitaphes et d'inscriptions artésiennes.

VIDAL (Alfred), Avocat, Homme de lettres, Conseiller de préfecture du
24 juin 1860 département de l'Aude ; à Carcassonne.

Olivier de Fermes, épisode de la Guerre des Albigeois, suivi de : Une Légende du Juif-Errant.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

MAHON DE MONAGHAN (Eugène), ❋ ✠, Homme de lettres, Consul de France à Brindisi (*Italie*).

Nombreux ouvrages historiques et littéraires.

MELZI D'ERIL (le Comte Jean), ✠, Homme de lettres, Membre de la
24 octobre 1864. Société historique Lombarde, de la Société Storico-Archéologique de Milan, de l'Académie Physio-Médico-Statistique de Milan et d'autres Sociétés savantes ; Membre du Conseil des Salles d'Asile rurales ; à Milan (*Italie*).

Les Mémoires du Duc de Lodi (François Melzi), 1865.

PRADO Y ROJAS (Aurélio), Docteur en Droit, Juge de 1re Instance
10 décembre 1873. au Tribunal de Buenos-Ayres, Conservateur du Cabinet des Monnaies et Médailles à l'Université, Président de l'Institut Bonaerense des Antiquités, et Secrétaire du Lycée historique de la même ville, Membre de la Société Numismatique de Londres, de la Société Archéologique d'Athènes et de plusieurs autres Société savantes ; à Buenos-Ayres (*Amérique du Sud*).

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

BRUNETIÈRE (Alexandre-Antonin DIMIER DE LA), Secrétaire honoraire
14 juin 1876 d'Ambassade, au Château de la Brunetière, par Courtalain (*Eure-et-Loir*), et à Paris, rue Taranne, 17.

CALVET-ROGNIAT (le Baron Pierre-Eugène-Charles), Licencié es-lettres,
30 juin 1876 Membre de la Société d'Encouragement des Etudes grecques en France et de la Société des anciens Textes français, rue Saint-Honoré, 374, Paris.

CARTIER (Ernest), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre du Conseil
29 novembre 1873. de l'Ordre, rue du Cirque, 11 *bis*, Paris.

DAUSSY (Ovide-Alfred), rue de Rivoli, 11, Paris.
21 décembre 1877,

PORTALIS (E), ✻, Conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue du Mont-
28 février 1873. Thabor, 38.

VINCENT (Henry), Docteur en médecine, Membre de la Société d'Ar-
14 février 1877. chéologie lorraine et du Musée lorrain ; à Vouziers (*Ardennes*).

La Maison des Armoises, originaire de Champagne. (Rapport dans l'*Investigateur*, 1877, p. 336.

DEUXIÈME CLASSE

HISTOIRE DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

BARBIER (Jules-Claude), O. ❄ ✠, ✪ I, Conseiller à la Cour de cassation,
7 juillet 1846 Président de l'ancien Institut historique en 1862 et 1866, de la Société des Etudes historiques en 1872 et 1876; Vice-Président en 1875 et 1877. A obtenu sept médailles d'argent pour divers Mémoires insérés dans l'*Investigateur ;* deux médailles d'argent pour travaux communiqués à la Société de la Morale chrétienne présidée par le Marquis de Larochefoucauld-Liancourt ; rue de La Bruyère, 53.

Les Lois du Jury. — Satires de Perse, traduites en vers français. — Les deux Arts poétiques. — Notices sur La Vacquerie, Pierre de Cugnières, Jean Desmarets, Pibrac, Juvenal des Ursins, Achille de Harlay. — Histoire du Ministère Public. — Des Procès de Magie. — De la Torture. — Procès de Socrate. — Dialogues d'Outre Tombe : Hortensius, — Ciceron, — Gerbier, — Aspasie et Barnave. — La Femme aux deux Maris. — Cours et arrêts d'Amour. — Deux Dames Romaines au xe siècle. — Discours de Rentrée (Audience solennelle de la Cour de Paris du 3 novembre 1857). — La Restauration de l'Ordre Moral par le Code Napoléon. — Notices Biographiques sur Maximilien II, Roi de Bavière, membre protecteur de l'Institut historique ; sur M. de Pongerville, de l'Académie française, ancien président de l'Institut historique, et sur Ernest Breton, ancien président du même Institut. — Rapport sur le concours Raymond de 1874. (*Histoire de la Gendarmerie en France*). — Le Testament de Louis XIV. (*Investigateur* 1875, p. 139.) Les premières années de la Régence 1715-1717 (*Investigateur* 1877, p. 193.) — Nombreux Ecrits, Rapports et Mémoires dans l'*Investigateur*, dans *le Droit*, etc.

BERTHIER (Jean-Ferdinand), ✱, Doyen des professeurs à l'Institution
23 mars 1834 nationale des sourds-muets de Paris ; Membre de la Société des Gens de lettres et de la Société Bibliographique ; a contribué à la fondation d'une société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France et a réorganisé en 1867, sur de plus larges bases, la société centrale qui a reçu le titre de Société universelle des sourds-muets ; a obtenu en 1840 la médaille d'or proposée par la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, place Gozlin, 1.

Histoire et statistique sur l'éducation des Sourds-Muets. 1839. — Les Sourds-Muets avant et depuis l'abbé de l'Epée (1840. Médaille d'or). — Biographie de l'abbé de l'Epée. (L'abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, sa lutte et ses succès, avec l'historique des monuments élevés à sa mémoire à Paris et à Versailles). — L'abbé Sicard, célèbre instituteur des Sourds-Muets ; précis historique suivi de détails biographiques sur ses élèves les plus remarquables, Jean Massieu et Laurent Clez. — Refutation de l'opinion du Docteur Itard relative aux facultés intellectuelles et morales des Sourds-Muets. (Mémoire présenté en 1852 à l'Académie de médecine et à l'Institut, section des Sciences morales et politiques). — Observations sur la musique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des Sourds-Muets.

BOUGEAULT (Alfred-Louis), ✠, ancien Professeur de Littérature française
26 novembre 1875 au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, auteur de divers ouvrages d'enseignement et d'une Histoire des Littératures étrangères en 3 volumes. A obtenu une médaille d'argent au Concours Raymond en 1873 pour l'Histoire élémentaire de la Littérature française ; une médaille d'honneur en 1876, de la Société libre d'Instruction et d'Education, pour son Précis historique et chronologique de la Littérature française, et en 1877, de la Société d'Encouragement au Bien, une médaille d'honneur pour son Histoire des Littératures étrangères, faubourg Montmartre, 54.

Difficultés et finesses de la langue française (1 vol. in-8° 1853 St-Pétersbourg). — Virifof ou le La Fontaine russe. (in-12. 1852). — Principes de Composition et de Style, avec étude des genres, en vers et en prose (1 vol. in-12. 1851.) — Précis Historique et Chronologique de la littérature française. (1 vol. in-12, 7e édit., 1877. Delagrave.) — Histoire des Littératures Etrangères, 3 vol. in-8° Plon. 1875-1876. —

Esquisse du mouvement intellectuel et social en Russie depuis un siècle. (*Investigateur* 1876. p. 204.) — La Roumanie, esquisse historique et littéraire (*Investigateur* 1877, p. 146.) — Nombreux rapports dans *l'Investigateur*.

DAVID (Jules-François), ✻ ✝ ✝, Inspecteur principal des ports du bassin
26 décembre 1873 de la Seine, de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), Secrétaire perpétuel de la Société Philotechnique, Membre de l'Académie nationale de Caen et de nombreuses Sociétés savantes. Eglantine d'or, souci d'argent et violette décernés par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Vice-Président de la Société des Etudes historiques en 1876, Président en 1877, rue N.-D. des-Champs, 117.

Le dernier Homme par Granville. — Notre-Dame de Paris. — Théocrite. — Moïse etc. (Articles publiés dans *le Moniteur Universel* en mai 1833). — Articles Littéraires dans *le Nouvelliste* (1833), *le Messager des Chambres*, (1833), *le Commerce* (1834 et 1835); Le premier feuilleton du *Siècle*, Madame la Comtesse, (1er juillet 1836); le Musée des Familles, le Dictionnaire de la Conversation, (articles Orientaux); l'Encyclopédie du XIXe siècle, (id.) — La Syrie Moderne, y compris les Croisades, dans l'Univers pittoresque de F. Didot, en 1847, etc. etc. — La Vie et les Œuvres de Raynouard, auteur des Templiers.—Iskender bey (2 vol. in-8°). — Eloge de Clémence Isaure, semonce aux Jeux Floraux. — Ste Geneviève. — St Louis. — Jeanne d'Arc.— Henri IV. — Commines. — Les Bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône. — Histoire de la poésie Arabe. (1 vol.) — Histoire des Religions Orientales. — Etude sur Michelet (*Investigateur* 1874 p. 122.) — Les Quatre Châteaux historiques du département de l'Yonne. (*Investigateur* 1876. p. 193.) — Notice sur M. Patin (*Investigateur*. 1877. p. 94.) — Rap. sur la trad. en vers des deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau par M. J. Barbier. (*Investigateur* 1874. p. 62). — Rap. sur le Concours pour le Prix Raymond en 1875, (Histoire élémentaire de la Littérature française.) (*Investigateur* 1875. p. 125). — Rapports et Mémoires divers dans *l'Investigateur*.

LIÉGEARD (Stéphen-François-Emile), ✻ ✝, ✿ I, Avocat, Docteur en droit,
27 avril 1874 ancien Député (de 1867 à 1870), ancien Membre du Conseil

général de la Moselle (1869 à 1870), Membre de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse (Maître ès-jeux), et de plusieurs Sociétés savantes. A obtenu une médaille d'or au Concours du Doctorat en droit en 1854 ; une médaille d'honneur de la Société nationale d'encouragement au Bien en 1876, une médaille d'honneur de la Société d'Instruction et d'Education populaires en 1877. A obtenu de l'Académie française le 2e prix de Poésie en 1875 ; rue de Marignan, 21.

Mémoire sur la maxime de Droit : le partage est déclaratif de Propriété. — Les Abeilles d'Or. — Le Verger d'Isaure. — Le Crime du 4 Septembre. — Une Visite aux Monts Maudits. — Trois ans à la Chambre. — Vingt journées d'un Touriste à Luchon. — A travers l'Engadine, la Valteline, etc. — Mosella, ode poétique. — Livingstone (2e Prix de Poésie décerné par l'Académie française. — André Chénier, Poëme. — Diverses Monographies, etc.

PRAROND (Philippe-Constant-Ernest), Membre du Conseil général de la
23 mars 1875 Somme, Président de la Société d'Emulation d'Abbeville, Membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, etc.; à Abbeville (*Somme*), rue du Lillier, et à Paris, rue de Tournon, 14.

Notices sur les Rues d'Abbeville. — Annales Modernes d'Abbeville. — Histoire de cinq Villes et trois cents Villages, Hameaux ou Fermes, ou Notices Historiques, topographiques et archéologiques sur l'Arrondissement d'Abbeville. (Abbeville. 6 vol.) — Quelques faits de l'Histoire d'Abbeville tirés des registres de l'Echevinage. — Jean de la Chapelle et la notice abrégée de Saint-Riquier. — Les Hommes utiles de l'arrondissement d'Abbeville. — La Ligue à Abbeville (3 volumes.) (Rapport dans l'*Investigateur*. 1875 p. 37). — La Topographie historique et archéologique d'Abbeville.— Journal d'un Provincial pendant la Guerre (Abbeville 1870-1871.) (*Investigateur* 1875 p. 266). — Nombreux Travaux Historiques, principalement sur le Ponthieu. — A la Chute du Jour, Poésie (Rap. dans *l'Investigateur* 1876. p. 177.) — Les Pyrénées, Paysages et Impressions, 1867-1876. (Poésies, 1 vol.)

TORRES CAICEDO, ❋, Homme de lettres, Ministre plénipotentiaire de la
30 janvier 1863 République de San-Salvador en France, boulevard Haussman, 27.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BALTET DES COTEAUX (le Chevalier Gaston), Homme de lettres, Membre de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Interprète pour les langues méridionales, Collaborateur de plusieurs Revues, Dictionnaires et Encyclopédies ; à Troyes (*Aube*).

Notice sur Ervy. — Ervy au xviie siècle. — Leçons sur l'hygiène. — Itinéraire de Wesel à Mayence. — Biographie du dr Nicolas Jacquier.

BONNET-BELAIR (Jean-Jacques), ❋, Juge honoraire au Tribunal civil
10 mars 1865. de Nantes, ancien Conseiller à la Cour d'appel de la Martinique, Membre de la Société Philotechnique, ancien vice-président de cette Société et de l'Institut historique ; à Melle-sur-Béronne (*Deux-Sèvres*).

Traduction en vers des poésies de Catulle. — Poésies diverses, Discours, etc.

DONEAUD DU PLAN (Alfred), Professeur de Littérature à l'Ecole
14 juin 1876. navale de Brest, ancien Professeur d'Histoire dans plusieurs lycées; a obtenu de la Société, au Concours de 1875, le prix Raymond, pour son Histoire élémentaire de la Littérature française, lauréat de plusieurs Académies ; à Brest (*Finistère*).

La Germanie de Tacite, traduction. — La Milonienne de Cicéron, avec somm. et notes.— Géographie physique et politique de la France. — Notions élém. et méthod. de Géogr. moderne. — Les Gloires maritimes de la France. — Hist. de la Marine française. — Notions pratiques de Droit maritime international et commercial. — La Maison de Savoie. — Le Port de Brest. — Notice biographique sur le Comte de Gomer. — La Marine française au XVIIIe siècle. — La Marine française et ses Arsenaux. — Éloge de l'amiral Duperré. — Du rétablissement

de l'Académie de la Marine.— Des causes de la substitution du Drame à la Tragédie. — Le Borda, ou l'École navale. — Un exemple de décentralisation théâtrale pendant la Révolution. Lucrèce ou la Royauté abolie. (*Investigateur*, 1877, p. 301).

HILAIRE (Léon), C. ✠ ✠, Homme de lettres, ancien Rédacteur en chef
10 mai 1859. de plusieurs publications : *la France littéraire*, *le Gaulois*, *la Cravache*, *le Languedoc illustré* et *le Midi artistique*, à Toulouse (*Haute-Garonne*), rue Rivals, 5.

Strass et Silex, nouvelles historiques, etc., etc.

LE BAUBE (Julius), Avocat, Homme de lettres ; au Hâvre (*Seine-*
29 juin 1857. *Inférieure*).

Glanes ou Essais sur le cœur humain. — Les deux Billets, comédie-vaudeville en un acte.

LOUIS (Charles-Eugène), Professeur au Lycée de la Roche-sur-Yon
29 décembre 1875. (*Vendée*). A obtenu de la Société une 1re Mention honorable au Concours pour le Prix Raymond en 1875, pour une Histoire élémentaire de la Littérature française.

Etudes sur le Violoneux de la Sapinière et la Fille de Carilès, de Mme Colomb. — Etude sur Maisonnette, poëme de M. Campaux. — Plaintes, Doléances et Remontrances de quatre Paroisses du Bas-Poitou adressées aux Etats-Généraux de 1789. — La Municipalité de Luçon à celle de Quimper. Document inédit relatif aux Etats-Généraux de 1789. — La Déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, apprécié par sa sœur Anne de Rohan et par un paysan poitevin. — Le canton de Luçon. — Une Promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les communes voisines, 1875. — Morceaux choisis des principaux écrivains français depuis l'origine de la langue, 1 vol. in-18 de près de 400 p. — Histoire élémentaire de la Littérature française depuis l'origine de la langue, (1re Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875).

MARION-BRÉSILLAC (Louis-Jacques-Joseph DE), Juge au Tribunal de
26 novembre 1875. 1re Instance de Toulouse (*Haute-Garonne*), Mainteneur à l'Aca-

démie des Jeux Floraux, Membre de la Société d'Agriculture et de celle d'Horticulture de la Haute-Garonne; à Toulouse et au château de Launaguet, près de cette ville.

Les Bucoliques de Virgile, essai de traduction en vers français, avec annotations et introduction historiques, 1 vol. in-8, etc.

MENU (Louis-Ernest-Eugène), Membre correspondant de l'Institut de
23 juillet 1870. Numismatique et des Antiquités de Buenos-Ayres, Membre correspondant de l'Académie Scientifique, Littéraire et Artistique de Constantinople, Membre de l'Académie Héraldique et Généalogique d'Italie, Membre titulaire et Fondateur du Comité départemental de la Société Bibliographique dans l'Aisne; à Mons-en-Laonnois, près de Laon (*Aisne*).

Aurifadina aut Flores illustrium poetarum. — Recueil de Pensées, Maximes et Sentences françaises. — Rapports et Articles divers dans le *Polybiblion* et plusieurs Journaux et Revues.

TALBERT (Marie-Louis-Ferdinand), ✠ A, Docteur ès-lettres, Professeur
31 mars 1876. au Prytanée militaire de La Flèche (*Sarthe*), Membre de la Société des Lettres, Sciences et Arts de cette ville et de l'Association pour la propagation des Etudes grecques. A obtenu de la Société une Mention honorable au Concours pour le prix Raymond en 1875, pour son Histoire élémentaire de la Littérature française.

La Guerre des Rats et des Grenouilles, poëme traduit du grec en vers français, 1866. — Du Dialecte blaisois....., 1874. — De lingua græca vulgare, 1874. — De la prononciation de la voyelle *U* au XVIe siècle, 1876.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

CLAEYS DE THIELT, Homme de lettres, à Hyon-sur-Mons (*Belgique*),
11 juin 1873. et à Saint-Pétersbourg.

Voyage en Hollande. — Voyage dans ma Bibliothèque. — Traduction d'ouvrages russes, etc.

KOHLER (Xavier), Homme de lettres, Professeur au collége de Porrentruy (*Suisse*).

MUONI (le Chevalier Damiano), ✠✠✠, Président de l'Académie Physio-Medico-Statistique de Milan, Correspondant du Comité royal de l'Histoire d'Italie, Membre fondateur de la Société historique de Milan, Membre des Sociétés historiques de Palerme, de Gênes et de Bergame, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan, de la Consulte héraldique de Rome, et de nombreuses autres Sociétés savantes d'Italie, de France, d'Amérique, etc., Attaché au Conseil d'Etat du Gouvernement provisoire de Lombardie en 1848, Adjoint de la Lieutenance lombarde en 1851, Archiviste d'Etat à Milan depuis le 23 décembre 1875; a puissamment contribué à l'érection de plusieurs monuments historiques ou honoraires à Milan et dans d'autres villes d'Italie; a formé des collections scientifiques et artistiques à Milan et en a publié le Catalogue; Lauréat de plusieurs Instituts et Sociétés; à Milan (*Italie*).

29 novembre 1861.

Lettere inedite di Eugenio di Savoja a D. Uberto Stampa di Montecastello... — Elenco delle Zecche d'Italia dal medio evo infino a noi, e famiglia Sforza. — Governatori, Luogotenenti e Capitani generali dello Stato di Milano dall' anno 1499 all' anno 1848. 2 vol. in-8 grande. — Memorie storiche di Antignate... — Considerazioni stor.-filos. sulla pena capitale (a obtenu une Médaille d'encouragement le 15 déc. 1864, de l'Acad. Physio-Med.-Statist). — Nozioni sulla Rezia dalle origini alle Tre Leghe (voir dans l'*Investigateur*, mai 1874, le rapport fait par M. Ernest Breton). — Lettre de Charles IX, roi de France, au pape Pie IV (1565) (*Invest.* juin 1863). — Binasco ed altri communi dell' agro milanese, Studi Storici... — Sulle monete di Sardegna. — Il duello, appunti storici e morali. — La Zecca di Milano nel secolo XV. — Nuovo repertorio delle Zecche d'Italia dal medio evo ai tempi nostri. — Cenno genealogico sulla famiglia Torriani da Mendrisio. — Melzo e Gorgonzola e loro dintorni. — Inaugurazione a Gorgonzola della lapide Monumentale per la battaglia vinta dai Milanesi contro re Enzo, figlio di Frederico II, imperatore. — Archi di Porta nuova in Milano. — Un dipinto del Romanino in Antignate. — Inaugurazione a Binasco della lapide Monumentale a Beatrice di Tenda. — Officine monetarie di Giovanni II Bentivoglio nei castelli di Antignate e Covo. — L'antico Stato di Romano di Lambardia ed altri communi dell' odierno suo man-

damento. — Acque di Antignate. — Induti concessi alla famiglia Muoni d'Antignate. — Inaugurazione ad Antignate del monumento a Luciano Manara. — Enrico Richard o l'apostolo della pace. — Archivi di Stato in Milano. Prefetti e Direttori (1468-1874). Note sull' origine, formazione e concentramento di questi ed altri simili Instituti con un nuovo Cenno sulle proprie collezioni. — Cenni sulle varie collezioni del cav. Damiano Muoni. — Tunisi. Spedizione di Carlo V, Imperatore, (30 maggio-17 Agosto 1535), Cenni, Documenti. — Généalogies, Mémoires divers et Articles d'Histoire, d'Archéologie, de Numismatique, etc., etc.

MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

JUBINAL (Marc-Achille), rue Boudreau, 8.
23 février 1877.

MAFFRE DE BAUGÉ (François-Marie-Achille), Membre de la Société Bibliographique et du Félibrige, à Marseillan (*Hérault*).
21 décembre 1877
Dièzes et Bémols, poésies, 1873.



TROISIÈME CLASSE

HISTOIRE DES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES, SOCIALES ET PHILOSOPHIQUES.

BALCARCE (Mariano), de Buenos Ayres, Ministre plénipotentiaire de la République Argentine à Paris, Membre de l'Institut historico-géographique du Brésil et de plusieurs Sociétés savantes ; rue de Berlin, 5.

26 juin 1863

BEAUVOIR (le Marquis DE), ✻, Secrétaire d'ambassade, Membre de la Société de Géographie ; rue de Miroménil, 15.

A publié ses Voyages dans l'Extrême Orient.

CARRA DE VAUX (le Baron Alexandre-François-Louis), ✻, Juge honoraire au Tribunal civil de la Seine ; ancien President de la Société des Etudes historiques (en 1873), et de la Société Philotechnique ; rue de Tournon, 4.

29 novembre 1849

Raisons et Devoirs (ouvrage réédité dans la collection Migne). — L'hiver douloureux (1870-1871), poëme. — Travaux divers en prose et en vers. — Nombreux rapports dans *l'Investigateur*, et discours d'ouverture de séances publiques de la Société, notamment en 1873. — A proposé et fait adopter la dénomination de *Société des Etudes historiques* sous lequel l'Etat a reconnu l'ancien *Institut historique* comme établissement d'utilité publique.

CASTONNET-DESFOSSES (Henri-Louis), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société des anciens textes, de la Société

10 mai 1876

de Géographie et de la Société de Législation comparée ; rue des Saints-Pères, 1.

Articles publiés dans le bulletin de la Société de législation comparée. — Etude sur le régime pénitentiaire en France, communiquée à la Société des Etudes historiques en 1877.

CHAMPEAUX (DE), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Publiciste ; rue de Grenelle Saint-Germain, 53.

DUCLOS (l'Abbé), Curé de Saint-Eugène, rue du faubourg Poissonnière, 52.

Histoire de l'Abbaye de Royaumont (in-8° avec gravures.)

FLACH (Georges-Jacques), ancien Avocat au Barreau de Strasbourg,
14 février 1877 Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en droit, Membre de la Société de Législation comparée, de la Société des anciens textes français, Collaborateur et Secrétaire de la rédaction de la Revue de Législation française et étrangère (nouvelle Revue historique de droit français et étranger). A obtenu une médaille d'or de la Faculté de droit de Strasbourg pour son mémoire *De la Subrogation réelle ;* rue Richer, 4.

La *Bonorum possessio* jusqu'au rescrit d'Antonin. Strasbourg 1866. — De la Subrogation réelle. Etude historique sur la durée et les effets de la Minorité. Paris, 1870. — La *Bonorum possessio* sous les Empereurs Romains. Paris, 1870. — Strasbourg après le bombardement. Paris, 1873. — Divers mémoires et articles dans le bulletin de la société de législation comparée et différents journaux de Droit et revues.

FOULON (Auguste), ✱, Homme de lettres, rue de Madame, 56.

HOFFMANN (Louis-Antoine-Herminigile), ✻, Docteur en médecine, un
13 mai 1874 des fondateurs de la Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Lettres de Melun. Rue Choron, 12.

Emploi de l'ergotine dans la névralgie sciatique. — Rapports dans *l'Investigateur*.

JORET-DESCLOSIÈRES (Gabriel-Alexandre-René), Avocat à la Cour
25 février 1859. d'appel de Paris, inscrit au tableau depuis le 24 avril 1852. Rédacteur principal au journal judiciaire *Le Moniteur des Tribunaux*, de 1860 à 1865 ; Membre du Conseil d'administration de la Société pour le patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine, depuis 1868 ; Secrétaire du Comité judiciaire de la Société de protection du travail des enfants dans les manufactures, depuis 1875 ; Membre du Conseil de direction de la Société générale des prisons ; Membre du Conseil général du Calvados de 1870 à 1874 ; Maire de la commune de Longues, canton de Ryes (Calvados), réélu le 21 janvier 1878 ; Membre de la Délégation dudit canton pour l'Instruction primaire, depuis 1872 ; Membre de la Société Philotechnique ; Secrétaire général de la Société des Etudes historiques. A obtenu une mention honorable de la Société du patronage des jeunes détenus et libérés du département de la Seine pour un mémoire proposé au Concours de 1865. — Médaille de bronze offerte par la Société de Secours mutuels des ouvriers de Vaugirard pour conférences historiques et littéraires faites dans cette Société. — Trois médailles d'argent décernées par la Société des Etudes historiques ; rue Thénard, 4.

Vie et inventions de Philippe de Girard, inventeur de la Filature mécanique du Lin ; ouvrage adopté par les bibliothèques scolaires (Hachette, 1857, édition épuisée). — Biographie des Grands Inventeurs ; ouv. pour les Bibl. Scol. et les Bibl. des Prisons. Pigoreau, 4e Ed. 1877. — Cause célèbre du Gueux de Vernon. 1864. — Curieux procès du paratonnerre de St-Omer, 1865. — Un Ecrivain National au xve siècle, (Alain Chartier). Dumoulin, 1875. — Notice sur la Tour d'Auvergne, modèle de patriotisme et de désintéressement. — Notice sur Fresnel, inventeur des Phares lenticulaires. — Un Ancêtre du Médecin malgré lui, le Vilain mire (le paysan médecin). 1876. — Histoire d'un Jeune Détenu ; ouv. adopté pour les bibl. populaires, et celles des prisons, et

honoré d'une souscrip. du Ministre de l'Inst. pub. (Lib. du mon. univ. 2e éd. 1878.) — Plaidoyer sur le droit à la co-propriété pour l'association conjugale, des œuvres artistiques et littér. (Gaz. des Trib. 7, 8 9 et 11 janv. 1878.) — Rapports et Mémoires dans *l'Investigateur.*

LOUIS-LUCAS, Homme de lettres, ancien Notaire à Reims, ancien Membre
Mars 1870 de l'Académie de cette ville et du Comité Archéologique de l'arrondissement, Membre de la Société Archéologique de Soissons et de la Société Historique de Vendôme, ancien Administrateur de la Société des Etudes historiques, (de 1870 au 9 juin 1875) ; Président de la 3e classe en 1876. Rue Gay-Lussac, 40.

Notice sur qnelques découvertes d'objets antiques et de médailles romaines faites à Reims et dans le pays rémois de 1820 à 1840. Reims, 1843. — Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet d'ériger à Reims une statue à Colbert. — Rapports publiés dans *l'Investigateur* sur la notice de M. l'abbé Corblet sur les Tombes en bronze des deux Evêques fondateurs de la Cathédrale d'Amiens ; sur l'ouvrage de M. Georges Dufour intitulé *Des Beaux Arts dans la politique* ; sur la monographie de la manufacture de faïences de Vron, par M. C. Wignier, etc. —

NAR BEY (DE), ✝, Fondateur et Directeur de l'ancien Collége Arménien, avenue d'Eylau, 130.

Auteurs de nombreux ouvrages et traductions, (*Voir le Dict. de Vapereau.*)

NIGON DE BERTY (Louis-Simon), ✻ ✠ I, Avocat à la Cour d'appel de
28 octobre 1835 Paris, Chef de division honoraire de l'Administration des Cultes, Membre de la Société de l'Histoire de France et de plusieurs Sociétés littéraires ; Conseil judiciaire du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des Cultes, Membre des Comités consultatifs du journal du Commerce et du Correspondant des justices de paix ; ancien Président de l'Institut historique (1861) ;

a obtenu plusieurs médailles d'argent de la Société; rue Mazarine, 19.

Histoire de la Liberté individuelle chez les principaux peuples, anciens et modernes. — 6 vol. du journal des Conseils de fabrique et du contentieux des cultes, entièrement composés par lui, de 1866 à 1873. — Articles sur le Culte Catholique, dans le Dict. de l'Administration française par M. Maurice Bloch. — Etudes et mémoires divers de litt. d'hist. et de jurisprudence. 2 vol. — Nombreux rap. et mémoires dans *l'Investigateur*.

RICORD (le Docteur), C. ❋ ✚, rue de Tournon, 6.

(Voir le *Dictionnaire de M. Vapereau*).

SAINT-ALBIN (Marie-Philibert-Hortensius ROUSSELIN DE CORBEAU, Comte DE), O. ❋, ✚ ✚, Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société Philotechnique, ancien Membre de la Chambre des Députés et de la Constituante en 1848, Doyen du Conseil général de la Sarthe ; a largement contribué à sauver la statue de Malesherbes que le peuple voulait briser en 1848, après le pillage de Saint-Germain l'Auxerrois. A Paris, rue de Bondy, 36.

janvier 1857

Poésies lyriques, dont plusieurs ont servi de textes à Blanchin Romagnesi, etc. — Ode sur le voyage de La Fayette aux Etats Unis pendant la Restauration.— La Fayette à Paris ; Cantate. — Hist. de Sulkowski. — La Logique Judiciaire, suivie de la Logique de la Conscience. — Couronne d'Amour et de Deuil, poésies intimes.

SAVIGNY (le Comte Charles DE), Avocat, Docteur en droit ; rue de Varennes, 24.

26 juin 1863

VAVASSEUR (Auguste-Angélique), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Membre de la Société de Législation comparée, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat. A été l'un des fondateurs et ré-

1866



dacteurs du *Journal du Palais ;* Collaborateur de MM. Valette et Mourlon à la rédaction du journal *Le Contrôleur de l'Enseignement* ; un des promoteurs du mouvement coopératif en France. Président de la 3e classe de la Société des Etudes historiques, en 1873 ; Vice-Président de la Société en 1874. Rue du Caire, 10.

De la Réforme Hypothécaire, 1847. — Commentaire de la loi du 17 juillet 1856 sur les Sociétés. 1856. — Commentaire de la loi du 23 mai 1863 sur les Sociétés à responsabilité limitée. 1863. — Traité des Sociétés par actions. 1867. — Traité pratique et formulaire des Sociétés civiles et commerciales. 1869. — Un chapitre de l'hist. des Associations. La Main Morte. (*Investigateur* 1867. p. 258.) — Etienne Marcel et Jean Caboche, épisode des XIV et XVe siècle. (*Investigateur* 1872, p. 97, et 1874, p. 140.)

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

AZÉMA (Hippolyte), ancien Avocat à la Cour d'appel d'Aix, Propriétaire-Agriculteur. A obtenu un premier prix et plusieurs médailles d'or dans différents concours agricoles, et le premier prix des Domaines au Concours cantonal de Saverdun en 1872, pour un Mémoire sur l'administration agricole de son domaine de Conte (*Ariège*), qu'il dirige ; Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.

28 avril 1876

Nombreux articles d'Economie politique dans plusieurs journaux, etc.

BOITEL (l'abbé), ancien Curé-Doyen de Montmiraïl, Chanoine titulaire de Notre-Dame de Châlons ; à Châlons (Marne).

Histoire de Montmirail-en-Brie. — Hist. du Bienheureux Jean. — Les Beautés de l'histoire de la Champagne. — Les Tournois au moyen-âge. (*Inv.* 1857, p. 199). — Etude historique sur Guillaume I le Vénérable, dit le Champeaux, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Paris et 48e évêque de Châlons, en 1113. (v. *Inv.* 1866, p. 353). — Prise par les Anglais en 1424, du Mont Aiguillon, place forte de la Brie champenoise. (*Inv.* 1868, p. 42)

BRESSOLLES (Gustave), ❋ ✛, ✿ I, Professeur de Code civil à la Faculté de Droit de Toulouse, un des fondateurs de l'Académie de législation de cette ville ; à Toulouse, rue Joux-Aigues, 6.
31 mars 1876

Plusieurs ouvrages relatifs à son enseignement du Droit. — Divers mémoires sur la Législation, la Philosophie et l'Histoire du Droit, publiés dans différentes Revues de Législation et de Jurisprudence, à Paris et en province, et dans les Mémoires de l'Académie de Législation de Toulouse. — Etude sur la Charte de réformation du comté de Toulouse en 1270. — Etude sur le Traité des Lois de saint Thomas d'Aquin et sur celui de Cicéron.

CAMOIN DE VENCE, ❋, Docteur en Droit, Procureur de la République à Marseille (*Bouches-du-Rhône*).
27 mai 1863

La Magistrature Française, son action et son influence sur l'état de la société aux diverses époques. (voir dans l'*Inv.* 1863, p. 203, un compte-rendu par M. Nigon de Berty). — Etude sur l'Avocat-Général Jérôme Bignon, et ses œuvres comme historien. (Lecture faite dans la Séance publique du 10 avril 1864, *Inv.* 1864, p. 249). — L'Opinion publique et les Parlements. (Disc. pron. à l'aud. solennelle de rentrée de la Cour de Poitiers, le 3 nov. 1864. (voir compte-rendu par M. de Berty dans l'*Inv.* 1865, p. 59). — Des Institutions démocratiques et des mœurs contemporaines. (v. le compte-rendu par M. Desclosières dans l'*Inv.* 1868, p. 372).

CHAPUS (Ernest), Docteur en Médecine ; à Volvic (*Puy-de-Dôme*).

GAINET (Jean-Claude), Curé de Cormontreuil, près de Reims (*Marne*) ; Membre de l'Académie de Reims et de celle de Besançon, Chanoine honoraire. A reçu une Médaille d'or de l'Académie de Reims le 25 juillet 1867.
27 novembre 1874

La Morale chrétienne dans ses rapports avec l'ordre public et civil. — Examen critique des œuvres hist. de M. Guizot. — Réponse aux Fouriéristes. — La Bible sans la Bible. — Essai sur l'enseignement public. — Diverses lectures à l'Académie de Reims sur le Paupérisme ; la Liberté Commerciale ; sur Jouffroy ; sa philosophie. — Accord de la Bible et de la Géologie, 1876. — Les progrès dans l'Etude des Langues. 1877.

HOUPERT (l'abbé), Aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, près d'Alberstroff (*Lorraine*).

LE MESLE DU PORZOU (le Comte C.-N.), ✱, Directeur des Contributions indirectes en retraite, au château de la Noé-Verte et à Paimpol (*Côtes-du-Nord*).

MURAY (Gervais-Joseph-Optat), Président du Tribunal Civil de Loudun (*Vienne*), Docteur en Droit, ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, de 1863 à 1870.

Rapport sur l'ouvrage de M. Ernest Moulin : Unité de législation en Europe des droits successifs des enfants naturels. (*Inv.* 1867, p. 79).

PÉROT, Homme de lettres, Directeur de la Caisse d'escompte à Lille (*Nord*).

ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond, Comte DE), ✿ I, ancien Principal de collége, Curé de Gillonay, par la Côte Saint-André (*Isère*).

TISSOT (Eugène-Joseph), Ingénieur civil à Annecy (*Haute-Savoie*) ; précédemment au Caire (*Egypte*).

La Crue du Nil, (*Inv.* 1869, p. 225). — L'Armée Musulmane en Egypte, (*Inv.* 1873, p. 124). — Etudes sur le Nil, (*Inv.* 1876, p. 17).

TUVACHE (Aristide), ancien Notaire à Honfleur (*Calvados*).

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

BERNARDI (le docteur Jacob), Vicaire-Général à Pignerol (*Italie*).
8 novembre 1864

Vita e Documenti litterari di Pier Alessandro Parivia, 2 vol. in-12, etc., etc.

GHIRELLI (le Comte Louis), Substitut du Procureur-Général du roi
26 janvier 1865 d'Italie à la Cour d'appel de Naples.

Commentaire de la loi touchant les délits de Presse. — Progresso e regresso del giure penale. Napoli, 1876.

SAULINI (Mgr Pierre-Joseph-Benoit), évêque de Rosca *in partibus*
1869 *infidelium,* et auxiliaire de l'évêque de Tivoli. Lauréat (*ad honorem*) de Théologie, à l'Université romaine. Lauréat en Droit canonique et civil dans la même Université. En 1854, Membre du *Studio* préparant les questions pour la S. Congrégation du Concile ; en 1863, créé Camérier secret surnuméraire de S. S. Pie IX. A Tivoli, Rome.

SAVA (le Chevalier), Professeur à Arezzo (*Italie*).

SCARPELLINI FABRI (Erasme), Astronome à l'Observatoire astronomique de l'Université de Rome, au Capitole.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

LANDRE (Marcel), Avocat, à Gourdon (*Lot*).



QUATRIÈME CLASSE

HISTOIRE DES BEAUX-ARTS

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

CHAUVEAU (le Comte DE), ✻. Avenue et parc des Princes, 2, Bois
4 novembre 1874 de Boulogne (*Seine*).

Plusieurs essais sur les Beaux-Arts. — S'est fait construire en Bretagne un château dans le style du XVI[e] siècle, d'après ses plans et dessins, et y a réuni une belle collection de meubles et objets d'art de la même époque.

COGNIET (Léon), O. ✻ ✚, Peintre d'Histoire, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), Elève de Guérin, Grand Prix de Rome en 1815, Premier Prix en 1817, (Hélène délivrée par Castor et Pollux). Médaille de 1[re] classe en 1855 ; rue de l'Entrepôt, 15.

Métabus, roi des Volsques. — Une jeune chasseresse. — Marius sur les ruines de Carthage. — Le massacre des Innocents. — Numa. — Saint Etienne portant des secours à une pauvre famille (dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs). — Enlèvement de Rebecca. — La Garde Nationale partant pour l'armée en 1792. — Bataille de Rivoli. — Episodes de la campagne d'Egypte. — Le Tintoret faisant le portrait de sa fille morte, (au Musée de Bordeaux). — Décoration des plafonds du Louvre et de ceux de l'Hôtel-de-Ville. — Les Saisons. — *Portraits :* Le maréchal Maison. — Louis-Philippe dans sa jeunesse. Le peintre Guérin. — M. de Crillon.

DESTOUCHES (Adrien-Aimé), Archéologue, rue de Luxembourg, 51.

DUFOUR (Georges-Ernest), ✿ A, Avocat à la Cour d'appel de Paris,
28 janvier 1876 Membre titulaire de la Société Historique et Archéologique du Périgord. A professé le cours d'histoire aux ouvriers de Villiers-le-Bel (*Seine-et-Oise*), en 1868 et 1869 ; rue de Bruxelles, 13.

Les Beaux-Arts dans la politique, avec préface par M. Arsène Houssaye, (v. le rapp. de M. Louis-Lucas dans l'*Inv.* 1876, p. 242). — Le grand Art et le petit Art. Salon de 1876, (*Inv.* 1876, p. 337).

JUMELIN (Paul), Architecte, rue Gay-Lussac, 26.

NOEL (Ernest), Contrôleur des Contributions directes à Paris, rue des
10 mai 1876 Feuillantines, 80.

Nombreux morceaux de musique édités, Romances, Mélodies, Danses, etc.

SUTTER (J.-David), ✿ A, ancien Professeur d'Esthétique à l'Ecole des
27 novembre 1868 Beaux-Arts, Membre de la Société des Gens de Lettres, et Correspondant de l'Institut de Genève. A obtenu le prix Fortin institué pour récompenser l'auteur d'un Cours utile professé à l'Ecole des Beaux-Arts, et des médailles des villes de Rouen et de Nîmes. — Génevois d'origine, a été naturalisé Français le 7 mai 1870, en récompense de services rendus à l'Instruction publique ; rue de Laval, 34.

Philosophie des Beaux-Arts appliqués à la Peinture, in-8°. — Nouvelle théorie simplifiée de la perspective, in-4°, avec 60 planches gravées sur acier. — Esthétique générale et appliquée, contenant les règles de la composition dans les arts plastiques ; grand in-4° avec 85 pl. gravées représentant les chefs-d'œuvre des Grecs : Peinture, Sculpture et Pierres gravées, et les compositions les plus remarquables des Ecoles Italienne, Française, Espagnole, Flamande et Hollandaise, analysés au point de vue de l'application des règles. (Cet ouvrage et

les deux qui précèdent ont été honorés de souscriptions ministérielles). — De l'enseignement de la Sculpture chez les Grecs, contenant les lois de l'harmonie des lignes droites et des lignes courbes. — Nouveau traité de perspective spécial au dessin d'après nature. — Histoire de la Musique depuis les Grecs jusqu'à nos jours. — Acoustique musicale, contenant pour la première fois les nombres harmoniques précis de tous les intervalles musicaux, et les principes sur lesquels sont fondées les règles de la composition musicale, etc. — Esthétique musicale ou Méthode générale pour les voix et les instruments, etc., etc.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS EN FRANCE

BONNEMAIN (l'abbé Félix), Chanoine honoraire de Troyes, curé de
25 novembre 1864 Nogent-sur-Seine (*Aube*).

Etude sur le Chant grégorien. — Comptes-rendus des séances de la 20e Session du Congrès archéologique de France tenu à Troyes.

BROCARD (Henri-Rodolphe), Architecte, Membre-Secrétaire de la Société
24 novembre 1876 Historique et Archéologique de Langres (*Haute-Marne*), et Conservateur du Musée de cette ville.

Notice sur des Autels gallo-romains du Musée de Langres. — Iconographie de l'église de Saint-Geosmes, près de Langres. — Catalogue du Musée de Langres. — Articles et Dessins dans les publications de la Soc. hist. et arch. de Langres.

DELIGNIÈRES (Emile-Désiré), Avocat, Suppléant de Juge de Paix et
30 juin 1876 Adjoint au Maire d'Abbeville (*Somme*); Membre de la Commission des Musées et de la Société d'Emulation d'Abbeville, dont il est Secrétaire ; de la Société des Antiquaires de Picardie, des Amis des Arts du département de la Somme et de la Société pour la Propagation des Livres d'Art de Paris. Rue des Grandes-Ecoles, à Abbeville (*Somme*).

Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Jean-Charles Le Vasseur, d'Abbeville. — Notice sur la restauration de Saint-Vulfran d'Abbeville.

— Catalogue raisonné de l'œuvre gravée de Daulé. — Notice historique sur la police municipale à Abbeville avant 1789. — L'église Saint-Gilles d'Abbeville et les peintures de M. l'abbé Dergny. — Souvenirs du Salon de 1875. Quelques artistes picards. — Catalogue raisonné de l'œuvre gravée des Aliamet, d'Abbeville. — Emile Rousseaux. Biographie et Catalogue de son œuvre. — Notice sur la Société d'Emulation. — Comptes-rendus et articles divers dans plusieurs Revues et Journaux, etc.

GOMICHON DES GRANGES (Charles-Claude-Victor-Philibert), ✻ ✠,
23 mars 1877 ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines, Directeur et Propriétaire d'une Manufacture de Vitraux, à Clermont-Ferrand (*Puy-de-Dôme*). A obtenu une Médaille de 1re classe de l'Union centrale des Beaux-Arts en 1869, une Médaille d'argent à Rome en 1870 et un Diplôme de Mérite à Vienne en 1873.

Traité de la Peinture sur verre. — Vie de saint Hubert. — Légendes de l'Art.

LA FERRIÈRE (l'abbé Ludovic-Henri-Julien), Aumônier du Collége de
30 juillet 1875 Saintes (*Charente-Inférieure*), Inspecteur pour la Société Française d'Archéologie, Vice-Président de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes.

Observations sur la transformation en caserne de l'ancienne église de l'abbaye de Saintes. (Bull. monumental, 40e vol. nº 5). — Origine des souterrains de l'ancien donjon de Pons. — Découverte d'objets antiques à Saintes, Avril 1875. (Ce mémoire et le précédent ont été communiqués au Ministère de l'Instruction publique et sont analysés dans le 41e vol. du Bull. monum.). — A collaboré aux Etudes historiques, littéraires et scientifiques, sur l'arrond. de Jonzac (*Charente-Inférieure*), publiées par I. D. Rainguet, in-8º, 1864.

MOREL (Jean-Pierre-Marie), Avocat, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Gaudens (*Haute-Garonne*).

Mémoire sur la chapelle de Sabar, à Tarascon, 1866. — Mémoire sur les découvertes romaines faites à Valentine (*Haute-Garonne*), 1866. — Hist. de l'église collégiale de Saint-Gaudens, 1869. (A obtenu un prlx de la Société Archéologique du Midi de la France). — Voie romaine *ab aquis Tarbellinis*, et voies qui venaient s'y souder ; en collaboration avec M. Antoine Gontier, 1872.

MEMBRES TITULAIRES CORRESPONDANTS A L'ÉTRANGER

ADRIANI (Jean-Baptiste), C. ✠ ✠ ✠, Archéologue, Religieux des Clercs réguliers Somasques (1), ancien Professeur d'Histoire et de Géographie au Collége militaire de Racconigi, Inspecteur des Fouilles et des Monuments antiques en Italie, Membre de la Commission royale pour les Etudes d'Histoire nationale, Correspondant de l'Académie des Sciences de Turin, des Académies d'Aix et de Dijon, etc.; à Turin (*Italie*).

Lettere e Monete inedite del secolo XVI appartenenti ai Ferrero-Fieschi. Torino, 1851. — La Traslazione solenne delle Reliquie di Santa Attica martire. 1851. — Degli antichi Signori di Sarmatorio.... Mém. storico-genealogiche. 1853. — Prefazione al tomo II *Chartarum* della grande raccolta *Historiæ Patriæ Monumenta.* — Documenti inediti di Storia Subalpina dei secoli XII e XIII. 1853. — Documenti e Codici manoscritti di cose Subalpine od italiane conservati negli archivi e nelle publiche biblioteche della Francia meridionale... 1855. — Sommario di cose archeologiche e numismatiche e di documenti di storia patria osservati o discoperti nelle provincie Pedemontane nel viaggio autunnale dell' anno 1855. — Della Vita e delle Opere del P. Francesco Voersio primo istorico della città di Cherasco. 1856. — Indice analitico e cronologico di alcuni docum. per servire alla storia della città di Cherasco e delle antiche castella... 1857. — Cenni intorno alla veneranda Madre suor Maria Elisabetta Provana di Leyni dell' ordine della SS. Visitazione. 1857. — Delle Monete Maomettane del dottore Ludolfo Krehl. 1857. — Memorie storiche della vita e dei tempi di Monsignor Gio.Secondo Ferrero-Ponziglione, referendario apostolico... — Monumenti storico-diplomatici degli archivi Ferrero-Ponziglione... — La Guerre e la Dominazione dei Francesi in Piemonte dell' anno

(1) La Congrégation des FF. Somasques ou Clercs réguliers de S. Mayeul a été fondée en 1531 par S. Jérôme Emilien pour le perfectionnement de l'éducation religieuse de la jeunesse.

1536 al 1559. Memorie storiche. 1867.— Ginevra, i suoi Vescovi-Principi, e i Conti e Duchi di Savoia. Memorie Storiche dal secolo x al xvi. — Della Vita e delle varie nunziature del cardinale Prospero Santa-Croce (1514-1589). — Statuti del commune di Vercelli dell' anno 1241, aggiuntivi altri monumenti storici dal 1242 al 1335... — Epigrafi latine ed italiane, publicate in varie raccolte. — Etc., etc.

BORGHESI-BICHI (le Commandeur Scipion), C. ✠ ✠, Sénateur du royaume d'Italie, Membre ordinaire de l'Académie royale des *Fisiocritici* de Sienne, Assesseur du Xe Congrès scientifique des Italiens ; à Sienne (*Italie*).

CITADELLA (Louis-Napoléon), ✵ ✠, Archéologue, Membre de l'Académie des Beaux-Arts dite de Saint-Luc de Rome, des Académies de Florence, Venise, Parme, Modène, Bologne, Ravenne, Pérouse, des Quirites, Arcades, de l'Académie Tibérine de Rome, de la Commission royale d'Histoire nationale de l'Italie, de la Société des Antiquaires de France ; Conservateur des Archives municipales, Bibliothécaire et ancien Secrétaire de la commune de Ferrare, Commissaire pour la conservation des Monuments d'Art ; à Ferrare (*Italie*).

MANTOVANI (Gaëtan), Membre de l'Institut Archéologique de l'Empire
27 avril 1877 d'Allemagne et de l'Athénée des Sciences, Lettres et Arts de Bergame, Professeur d'Histoire et de Géographie à l'Ecole Industrielle et Professionnelle de Bergame (*Italie*).

Sulle vicende della moralita nell'época contemporanea. — Discorso sulla Rivoluzione italiana. — Museo Opitergino. — Due Avanzi Romani di Terno.

SMITH (William-James), Esquire, ✵ ✠, Consul général de Turquie, au palais Pucci, à Florence (*Italie*).

VIMERCATI-SOZZI (le Comte Paul), C. ✠ ✠, Président de la Société
28 février 1864 Historique de Bergame, Membre honoraire de l'Athénée de cette ville, Membre de la Société Italienne d'Archéologie et des Beaux-Arts, de la Société Philotechnique de Turin, Membre

fondateur de l'Académie Historique et Archéologique de Milan et de plusieurs autres Sociétés savantes, nationales et étrangères ; à Bergame (*Italie*).

Breve quadro descrittivo della nascente Raccolta Sozzi in Bergamo. 1840. — Discorso letto dallo stesso nell'Ateneo di Bergamo sovra alcuni Monumenti essistenti in Roma alla Memoria d'illustri Bergamaschi. 1840. — Ragionamento sovra alcuni vasi e lucerne fitilli... tratti de vetustissime arche sepolcrali... — Sulla moneta della Città di Bergamo nel secolo XIII. — Su vari argomenti relativi a Torquato Tasso. — Cenni sulle Belemniti d'Entratico. — Articolo del C. P. V. Sozzi sulla Danza Macabra. — Elenco degli oggetti constituenti lo splendido dono fatto vivente alla Città di Bergamo il 17 settembre 1868 dal conte Paolo Vimercati-Sozzi. Elenco redato, ed illustrato dallo stesso donatore fatto stampare del Municipio. (v. *Inv.* 1869, p. 318). — Illustrazione della Raccolta preistorica dell'epoca della pietra (v. *Inv.* 1877, p. 341). — Illustrazione di uno scudo metallico lavoro d'empestica. — Illustr. d'antico Calice dell'ex cenebio di S. Paolo d'Argon, Provincia di Bergamo. — Opinion sur une urne sépulcrale (v. *Inv.* 1866). — Description d'un fac simile de la Paix de Matteo dei Florentin. (v. *Inv.* 1868). — Nouvelle description d'une célèbre fresque du XVe siècle représentant la danse Macabre (v. *Inv.* 1866). — Sur un bassin d'argent, attribué longtemps à tort à Benvenuto Cellini. (v. *Inv.* 1868). — Etc., etc.

MEMBRES ASSOCIÉS-LIBRES

DUMAS (Victor), Architecte, Secrétaire de la Société Ethnographique, rue La Fayette, 99.

Renseignements complémentaires.

P. 663. GOEPP.... ❋, Membre du Comité d'admission (6e classe) à l'Exposition universelle de 1878.

Les grands Hommes de la France..... 5 vol. déjà parus. — Les Marins. Furne. 2 vol. in-18 avec planches.

P. 365. THÉRY.... Haut dignitaire de l'Université.

TABLE DES NOMS

Pages.

Alberdi. — La Vida y los Trabajos industriales de William Wheelwright en la America del Sud. 207

Apté. — Histoire de Lorraine, 1re partie. 316

La Guerre des Paysans, épisode de l'Histoire de Lorraine 321

Barbier. — Les premières années de la Régence (1715-1717) . . 119 et 193

Elu vice-président de la Société pour l'année 1878 354

Berty (Nigon de). — La Vie d'un Conseiller au Parlement de Paris dans le xviiie siècle . . . . 1 et 63

Rapport sur un ouvrage de M. Théry : Lettres sur la profession d'Instituteur 102

Rapport sur un écrit de Mgr de Bordas : Le comte Jaubert. . . . 231

Résumé historique des bienfaits du Catholicisme considérés au point de vue temporel. 353

Bordas (Mgr Tolra de). — De l'Eloquence de la Tribune en France au xixe siècle (1800-1848) . . . . 20 et 65

Rapport sur un ouv. de M. le chevalier Damiano Muoni : Tunisi. Spedizione di Carlo V Imperatore (30 maggio-17 agosto 1535) 116 et 271

Rapp. sur un ouv. de M. Alberdi : La Vida... de William Wheelwright. 207

Le comte Jaubert 231

Rapp. sur un mémoire de M. le comte Ghirelli : Progresso y regresso del giure penale. 240

Traduction d'une lettre de Paul Jove . . . . 280 et 291

Histoire du martyre des SS. Abdon et Sennen 290

Rapp. sur une Histoire de la Lorraine, par M. Apté 316

Rapp. sur un ouv. de M. Cittadella 337

Rapp. sur divers travaux de M. le comte Vimercati-Sozzi . . . , . 340

Bougeault. — Rapp. sur une Hist. de France du ve au ixe siècle, par M. Doré. 106

La Roumanie, esquisse historique et littéraire . . . . . . 119 et 146

Un mot sur l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg. 287

Précis historique et chronologique de la Littérature française . . . 346

Histoire des Littératures étrangères 345

Pages.

Rapp. sur l'Histoire de la Guerre des Paysans, par M. Apté. . . . 321
Rapp. sur les Public. de l'Académie royale des Sciences de Bavière . 350
Bouquet (l'abbé). — Rapport sur l'Histoire du martyre des SS. Abdon et Sennen, par Mgr de Bordas 290
Bournat. — Les Postes de Police et les Violons, la Permanence et le Dépôt du Petit Parquet 224
Questions relatives à l'éducation correctionnelle 228
Bussy (Comte de). — Des anciennes Mesures en pierre 170
Notation musicale du xe siècle 293
Un Tournoi à Tournai en 1560 298
Acte de Foi et Hommage du seigneur de Thièvres au comte de St-Pol, le 16 novembre 1780 298
La Seigneurie de Thièvres (Note sur). 299
Lettre sur Ault. 331
Notes pour l'Histoire d'Abbeville 335
Rapport sur un travail de M. Vincent : La Maison des Armoises, originaire de Champagne. 336
Rapport sur un ouvrage de M. Louïse : La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes 348
Comm. une lettre du général Dornac, datée du 15 décembre 1792. . . 351
Comm. une quittance de Nicole de Hénault, en date du 2 octob. 1515. 351
Présente les candidatures de MM. Louïse, 56 ; — Marc-Achille Jubinal, 116 ; — Mantovani et l'abbé Mongis, 187 ; — Xavier Roux, Daussy et Maffre de Baugé. 352
Cardevacque (de). — Etude historique sur le Collége d'Arras. 350
Carra de Vaux (Baron). — Rapport sur un ouvrage de M. l'abbé Gainet : Accord de la Bible et de la Géologie 42
Castonnet-Desfosses. — Etude sur le régime pénitentiaire en France . . 62
Chevalier (l'abbé Ulysse). — Répertoire des sources historiques 238
Cittadella. — Ultimo decennio di Ercole II, duca di Ferrara (1549-1559) . 337
Combier. — Nommé Chevalier de la Légion d'honneur 188
Etude sur le Bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon . . 326
Daussy. — Sa candidature et son admission 352
David (Jules). — Allocutions . . . . 55 et 189
Notice sur M. Patin 94
Un Robinson arabe 189
Notice sur Mme de Staël 240
Etude sur l'Eloquence de la Tribune au xixe siècle 295
Rapp. sur le 2e vol. de l'Hist. des Littérat. étrang., par M. Bougeault. 348
Delattre-Lenoel. — Offre gracieusement à la Société le procès-verbal de la Séance publique éditée avec luxe. — Félicitations et remerciments de la Société. 346
Edite les Fables de M. Théry 348

Pages.

Desclosières. — Voyez *Joret-Desclosières.*

Doneaud du Plan. — Un exemple de décentralisation théâtrale pendant la Révolution . . . . 294 et 301
Formation de la Prusse moderne 351

Doré. — Histoire de France du ve au ixe siècle 106

Doucet (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française. — Nommé membre honoraire . . . . 345 et 346

Duvert. — Rapport de la commission des Comptes 116
Rapp. sur le Concours de 1877 pour le Prix Raymond 140
Notice sur la vie de Jules Mareschal 178
Présente la candidature de MM. Flach et Vincent 57

Fabre (le colonel). — Le Siége de Metz par Charles-Quint en 1552 . . . 250
Rapp. sur un ouv. de M. Lèques . Les Administrateurs militaires . 217

Flach. — Sa candidature, 57. — Son admission 62

François-Franquet. — Présente la candidature de M. Louïse 56

Ghirelli (Comte). — Progresso e regresso del giure penale 240

Gainet (l'abbé). — Accord de la Bible et de la Géologie 42

Gœpp. — Les grands Hommes de la France 329

Gomichon des Granges. — Sa candidature, 117. — Son admission . . . 119
Légendes de l'Art 351

Janin (Jules). — Les Quatrains de Pibrac . . . . 115 et 188

Joret-Desclosières. — Un Ancêtre du Médecin malgré lui, (le vilain Mire). 85
Compte-rendu des Travaux de la Société pendant l'année 1876. . . 129
Rapport sur deux ouvrages de M. Bournat 224
Rapport sur un ouvrage de M. Combier : Etude sur le Bailliage de Vermandois 326
Rapp. sur l'ouv. de M. Gœpp : Les grands hommes de la France. . 329
Rapport sur des publications de M. Eugène Louis et de M. le comte de Bussy . . . . 331 et 334
Présente les candidatures de MM. Flach et Vincent, 57 ; — Daussy . 352

Jove (Paul). — Lettre inédite du 6 juin 1535 280

Jubinal (Marc-Achille). — Sa candidature, 58. — Son admission . . . 116

La Ferrière (l'abbé Julien). — Présente la candidature de M. l'abbé Mongis. 138

Lèques. — Les Administrateurs militaires 217

Liégeard (Stéphen). — Voyage à travers l'Engadine, la Valteline et les lacs de l'Italie supérieure 298

Louis (Eugène). — La déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez . . . 331
Une promenade archéologique à la Roche sur-Yon. 332
Le Bas-Poitou en 1788 333

Louis-Lucas. — Les Quatrains de Pibrac . . . . 115 et 188
Rapport sur la monographie de la Manufacture de Faïences de Vron, par Ch. Wignier 232

Pages.

LOUÏSE. — Sa candidature, 56. — Son admission. 58

La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes, le 20 fév. 1600. 348

MAFFRE DE BAUGÉ. — Sa candidature et son admission 352

MANTOVANI (le professeur Gaëtan). — Sa candidature, 187. — Son admission. 188

MARESCHAL (Jules). — Notice sur sa vie, par G. Duvert 178

MENU. — Présente la candidature de M. Xavier Roux. 352

Note sur le précis historique de la Litt. française, par M. Bougeault . 354

MONGIS (l'abbé). — Sa candidature, 187. — Son admission 295

MUONI (le chevalier Damiano). — Tunisi. Spedizione di Carlo V Imperatore (30 maggio-17 agosto 1535), Cenni, Documenti, etc 271

Publie pour la première fois une lettre de Paul Jove en date du 6 juin 1535. . . . . 280 et 294

NETTANCOURT (le marquis DE). — Esquisse du Travail à faire sur la défense de l'Alsace de 1710 à 1714. . . . . 117 et 239

PATIN (Notice sur M.), par M. J. David 94

Trois sonnets sur Molière, Racine et Corneille 57

PY (Edmond). — Charles VIII en Italie 118

Rapp. sur un recueil de poésies de M. H. de Saint-Albin 348

Offre le 2e vol. de son Histoire de France illustrée 348

Présente la candidature de M. Maffre de Baugé. 252

RANGHIASCI-BRANCALEONE (le marquis François). — Son décès . . 240 et 347

ROUX (Xavier). — Sa candidature et son admission 352

SAINT-ALBIN (Hortensius DE). — Couronne d'Amour et de Deuil. Recueil de poésies intimes 348

Présente la candidature de M. Marc-Achille Jubinal 58

SOUBISE. — Sa déroute dans l'île de Riez 331

SUTTER. — Histoire de la Musique. . . . . 295, 348 et 350

Notice historique sur les instruments de musique 353

TAYLOR (Baron). — Nommé Grand Officier de la Légion d'honneur . . . 60

Présente la candidature de M. Marc-Achille Jubinal 58

THÉRY. — Lettres sur la profession d'Instituteur 102

Fables. . . . . 118, 124, 190 et 348

Elu Président de la Société pour l'année 1878. 354

VIMERCATI-SOZZI (Comte Paul). — Elevé à la dignité de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie 118

Illustrazione della raccolta preistorica d'epoca della pietra, etc . . 340

Présente la candidature de M. G. Mantovani. 336

VINCENT (H.). — Sa candidature, 57. — Son admission 62

La Maison des Armoises, originaire de Champagne 336

WIESENER. — Négociations relatives au mariage de Marie Tudor . . 118 et 241

WIGNIER (Ch.). — La Manufacture de Faïences de Vron (arr. d'Abbeville) . 232

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Abbeville (Notes pour l'Histoire d'), par M. le comte de Bussy. — Rapport par M. Desclosières 334

Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg (Un mot sur l'), par M. Bougeault. 287

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Echange des Publications 351

Accord de la Bible et de la Théologie, par M. l'abbé Gainet. — Rapport par M. le baron Carra de Vaux 42

Administrateurs militaires (Les), par M. Lèques. — Rapport par M. le colonel Fabre 217

Admissions de nouveaux membres . . 58, 62, 116, 119, 188, 295, 346 et 354

Allocutions de M. le Président J. David . . . . 55 et 189

Ancêtre du Médecin malgré lui (Un). Le vilain Mire, par M. Desclosières . 85

Bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon (Etude sur le), par M. Combier. — Rapport par M. Desclosières. 326

Banquets . . . . 128 et 347

Bas-Poitou (Le) en 1788, par M. Eug. Louis. — Rapp. par M. Desclosières . 331

Bureaux (Composition des) pendant l'année 1877. 359

Leur élection pour l'année 1878 354

Candidatures. . . . . 56, 57, 58, 116, 117, 187 et 352

Commission des Comptes . . . . 116 et 355

Compte-rendu des Travaux de la Société pendant l'année 1876, par M. Desclosières 129

Décentralisation théatrale pendant la Révolution (Un exemple de). Lucrèce ou la Royauté abolie, par M. Eug. Louis 301

Déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez, par M. Eug. Louis. — Rapport par M. Desclosières. 331

Education correctionnelle (Questions relatives à l'), par M. Victor Bournat. — Rapport par M. Desclosières 228

Election des bureaux pour l'année 1878 354

Pages.

ÉLOQUENCE DE LA TRIBUNE (De l') en France au XIXe siècle, par Mgr de Bordas. 20 et 65
FABLES, par M. Théry . , ... 124 et 190
FOI ET HOMMAGE du seigneur de Thièvres au comte de Saint-Pol, le 16 novembre 1780 298
GRANDS HOMMES (Les) de la France, par M. Ed. Gœpp. — Rapport par M. Desclosières 327
GUERRE DES PAYSANS (La), épisode de l'Histoire de la Lorraine, par M. le commandant Apté. — Rapport par M. Bougeault 321
HISTOIRE DE FRANCE, par M. Doré. — Rapport par M. Bougeault 106
HISTOIRE DE LORRAINE, par M. Apté. — Rapport par Mgr de Bordas . . . 316
HISTOIRE DU MARTYRE des SS. Abdon et Sennen, par Mgr de Bordas. — Rapport par M. l'abbé Bouquet 290
ILLUSTRATIONE della raccolta preistorica d'epoca della pietra..... per nobile conte Vimercati-Sozzi. — Rapport par Mgr de Bordas 340
JAUBERT (le comte), par Mgr de Bordas. — Rapport par M. de Berty . . . 231
LETTRE DE PAUL JOVE à François II Sforza, duc de Milan, en date du 6 juin 1535, publiée pour la première fois par M. le chevalier Damiano Muoni. — Traduction par Mgr de Bordas. 280
LETTRES sur la Profession d'Instituteur, par M. Théry. — Rapport par M. de Berty 102
LUCRÈCE ou la Royauté abolie, tragédie en trois actes de Riou-Kersalaun. . 304
MAISON DES ARMOISES (La), originaire de Champagne, par H. Vincent. — Rapport par M. le comte de Bussy 336
MANUFACTURE DE FAÏENCES DE VRON, par Ch. Wignier. — Rapport par M. Louis-Lucas 232
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ (Liste des), au 31 décembre 1877 359
MESURES EN PIERRE (Des anciennes), par M. le comte de Bussy. 170
NÉGOCIATIONS relatives au mariage de Marie Tudor, par M. Wiesener . . . 241
NOTATION MUSICALE AU Xe SIÈCLE 290
NOTICE sur M. Patin, par M. J. David 94
OUVRAGES OFFERTS . . . . 191 et 356
POSTES DE POLICE (Les) et les Violons... par M. Victor Bournat. — Rapport par M. Desclosières. 224
PREMIÈRES ANNÉES (Les) de la Régence, par M. J. Barbier 193
PRIX RAYMOND . . . . 123, 140, 145. 188 et 349
PROCÈS-VERBAL de la Séance publique . . . . 122 et 189
PROCÈS-VERBAUX des séances ordinaires. . . 54, 115, 187, 238, 293, 344 et 349
PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE à La Roche-sur-Yon, par M. Eug. Louis. — Rapport par M. Desclosières 331
RAPPORT sur le Concours pour le Prix Raymond en 1877, par M. G. Duvert. 140
RAPPORTS sur des ouvrages offerts . . . . 42, 102, 207, 287 et 326
REVISTA EUROPEA. — Echange des Publications 355

Pages.

ROUMANIE (La), esquisse historique et littéraire par M. Bougeault 146

SÉANCES (Voir *Procès-verbaux*).

SIÉGE DE METZ par Charles-Quint en 1552, par M. le colonel Fabre . . . 250

TABLE DES MATIÈRES 404

TABLE DES NOMS 400

THIÈVRES (Note sur la seigneurie de), par M. le comte de Bussy 299

TUNISI. Spedizione di Carlo V Imperatore (30 maggio-17 agosto 1535), per Damiano Muoni. — Rapport par Mgr de Bordas. 274

ULTIMO DECENNIO DI ERCOLE II, duca di Ferrara. per L. N. Cittadella. — Rapport par Mgr de Bordas 337

VIE DE JULES MARESCHAL (Notice sur la), par M. G. Duvert 178

VIDA (La) y los Trabajos de William Wheelwright, per Alberdi. — Rapport par Mgr de Bordas . . , ... 207

VIE D'UN CONSEILLER AU PARLEMENT DE PARIS (La) dans le XVIII[e] siècle, par M. Nigon de Berty. 1

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Lois du jury. Compétence et organisation. – Les lois nouvelles. — Loi du 15 avril 1872. — Loi du 21 novembre 1871, commentée et expliquée, avec les travaux préparatoires et l'analyse de la discussion dans le sein de l'Assemblée nationale, par J.-C. BARBIER, conseiller à la Cour de cassation. E. Thorin, édit., Paris, 7, rue de Médicis. Prix : 5 fr.

Les deux Arts poétiques d'Horace et de Boileau, avec traduction en vers et en prose, par J.-C. BARBIER. Thorin, édit. Prix : 3 fr.

La Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 fév. 1600). Th. LOUÏSE. 1877.

Morceaux choisis des principaux écrivains franç. dep. l'origine de la langue, par Eug. LOUÏS, prof. au Lycée de La Roche-sur-Yon. Prix : 1 fr. 50.

L'abbé Sicard, célèbre instituteur des sourds-muets, par Ferdinand BERTHIER. Douniol, éditeur, 29, rue de Tournon. Prix : 6 fr.

Cent Fables. par M. A. THÉRY, Delattre-Lenoel, édit. Amiens, 1877. Prix : 1 fr.

Histoire de l'Abbaye de Saint-Vaast, par M. A. DE CARDEVAQUE, 3 vol. in-4°.

Marie Stuart et le comte de Bothwell, par M. WIESENER, 1 vol. in-8.

Des origines de la communauté de biens entre époux, par M. A. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris Br. de 24 p.

Étienne Marcel et Jean Caboche, épisodes des XIVe et XVe siècles, par le *même auteur*. Broch. de 19 pages. Paris, Cosse Marchal et Billard, éditeurs, 27, place Dauphine.

La Seine et ses affluents, par M. Jules DAVID. Un vol. in-18, chez Bonhoure, rue de Fleurus, 5. Prix : 3 fr.

Pompéia, décrite et dessinée par Ernest BRETON. Un vol. grand-8°, 3e édit. Prix : 15 fr.

Les Marins, par M. Ed. GŒPP, Furne, 2 vol. in-8°, avec planches.

Voie Romaine, *ab aquis Tarbellicis* et voies qui venaient s'y souder, par MM. Marie MOREL, membre de la Société des Études historiques, et Antoine GANTIER.

Documents relatifs à la Révolution française, extraits des œuvres inédites de A.-R.-C. de SAINT-ALBIN, ancien secrét. général au minist. de la guerre sous Bernadotte, un des fondateurs du *Constitutionnel*, recueillis et publiés par son fils aîné, M. Hortensius de SAINT-ALBIN.

Armorial des Prévôts de Paris, (1269-1589), extrait d'un man. inéd. de *Waignart*, suivi d'une Note sur leur orig. et leurs fonct. par le Comte LE CLERC DE BUSSY. J.-B. Dumoulin, éditeur. Prix : 2 fr.

Histoire des Littératures étrangères, par Alfred BOUGEAULT, professeur de littérature et d'histoire. — 3 vol. Plon, 1876. 15 f.

Précis historique et chronologique de la littérature française depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *le même auteur*, 7e édition. Ch. Delagrave et Ce, 1877. Prix : 3 fr.

La Ligue à Abbeville, par Ernest PRAROND. Dumoulin, éditeur, quai des Grands-Augustins. 3 vol. Prix : 15 fr.

Vingt journées d'un touriste au pays de Luchon, par M. Stéphen LIÉGEARD, ancien député. 1874. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, 79. Prix : 3 fr. 50.

Œuvres complètes du trouvère Rutebeuf, par M. Achille JUBINAL, ancien député, secrétaire général honoraire de la Société des Études historiques. 1874. Paul Daffis, éditeur, rue Guénégaud, 7. Prix : 15 fr.

Histoire de la Gendarmerie, par M. L. LÈQUES, sous-intendant militaire : ouvrage couronné par la Société des Études historiques en 1874, prix Raymond. Paris, Léautey, imprimeur-éditeur, 1874.

Étude sur le Bailliage de Vermandois et siége présidial de Laon, par M. COMBIER, président du tribunal civil et président de la Société académique de Laon. 3 vol. Paris. E. Leroux, 28, rue Bonaparte.

Nouvelle Histoire de France illustrée, par Edmond PY, 1er et 2e vol. grand in-4°, chez Aug. Jouyeux. Toulouse. Prix : 4 fr.

Tunisi. Speditione di Carlo V imperatore 1535, per DAMIANO-MUONI. Milano. 1876.

Histoire d'un jeune détenu, par J. DESCLOSIÈRES. Librairie du *Moniteur universel*, 13, quai Voltaire. Prix : 0 fr. 75.

Les Administrateurs militaires, par L. LÈQUES, s-int. mre. Tours. 1876.

Histoire de la Liberté individuelle, par M. NIGON DE BERTY. Prix.

Le Devoir, Étude philosophique par M. le baron CARRA DE VAUX (Collection de la Bibliothèque Migne, 2e édition.)

Histoire de la Compagnie des Canonniers-Arquebusiers de la ville de Saint-Quentin, 1461, 1790, par Georges LECOCQ. 1 vol. 1874.

Notes pour l'Histoire d'Abbeville extraites d'un manuscrit du XVIIIe siècle. par le Ce LE CLERC DE BUSSY. Amiens. 1876 : 1 fr. 50.

Hist. élém. de la Littér. franç., par Eug. LOUÏS. (1re ment. hon. au concours de 1875 pour le prix Raymond). Prix : 75 c.

Hist. élém. de la Littér. franç., par M. THÉRY. (Médaille d'argent au concours de 1875).

Philippe de Girard, inventeur de la filature mécanique du lin. Vie et invention par DESCLOSIÈRES. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, 79. Prix : 2 fr.

La Bible sans la Bible, ou Histoire de l'ancien et du nouveau Testament par les seuls témoignages profanes, par l'abbé GAINET. Palmé, éditeur. Deux vol. grand in-8°. Prix : 20 fr.

Les Beautés de l'Histoire de Champagne, par M l'Abbé BOITEL. 2 vol. in-12. Châlons-sur-Marne. Dortu-Deullin, imp.

Vie de Jeanne d'Arc. — Vie de Henri IV, par M. Jules DAVID.

Les Légendes de l'Art, par Ch. DES GRANGES, tome I. Paris, E. Plon et Cie. 1877.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DE DELATTRE-LENOEL, RUE DES RABUISSONS, 30.

